This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Econ 5998.67

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

The
Charles Motley Clark
Memorial

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A 3753

RAPPORTS DU JURY

ET DOCUMENTS

DE L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE BELGE

EN 1847.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1848.

61

Digitized by Google

Digitized by Google

COMITÉ TOT HERSTEL
AALST.

EXPOSITION DES PRODUITS

DE

L'INDUSTRIE BELGE

EN 1847.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS DU JURY

ET DOCUMENTS

DE L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE BELGE

EN 1847.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—

1848.

Digitized by Google

.67

Clark Mem.

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
SEP 7 1967

Digitized by Google

AVIS AU LECTEUR.

Le jury de l'exposition de 1847 n'a pas eu seulement à constater les progrès de l'industrie et à classer les nombreux exposants qui ont pris part au concours, il a dû, en outre, à la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, discuter les bases de l'institution d'un nouvel ordre de récompenses nationales et honorifiques en faveur des travailleurs qui se distinguent par leur moralité et leur habileté; préparer les éléments d'une première application de ce principe libéral aux artisans

Digitized by Google

et ouvriers en tous genres, qui ont le plus contribué aux succès de l'exposition actuelle, et s'occuper de la question générale de l'organisation de caisses de secours et de prévoyance en faveur des classes laborieuses.

Cette extension donnée aux attributions du jury, a motivé la division en quatre parties des divers documents relatifs à l'exposition de l'industrie belge en 1847.

La 1re partie comprend tout ce qui concerne l'ouverture de l'exposition, la composition et les attributions de la commission directrice, et l'organisation du jury.

La 2me partie se compose des extraits des rapports des quatre sections du jury, justifiant les décisions de l'assemblée générale. Ces rapports et conclusions sont précédés d'une courte explication sur les principes adoptés pour l'appréciation et le classement des produits exposés.

La 3me partie renferme, dans un premier chapitre, les documents relatifs à la création d'une décoration spéciale pour les travailleurs les plus recommandables dans toutes les branches de l'industrie, et les propositions motivées du jury pour une première distribution à l'occasion de l'exposition actuelle, et, dans un second chapitre, la correspondance qui a eu lieu entre M. le Ministre de l'Intérieur et le jury, au sujet des dispo-

Digitized by Google

sitions organiques qu'il y aurait lieu d'adopter pour fonder des caisses de secours et de prévoyance en faveur des ouvriers et artisans.

La 4me partie est consacrée à la distribution solennelle des récompenses décernées, à la suite de l'exposition des produits de l'industrie nationale en 1847, tant aux exposants et entrepreneurs d'industrie, qu'aux artisans et ouvriers signalés pour la décoration.

Le Secrétaire général du Jury,

A. DEVAUX.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS DU JURY

ET DOCUMENTS

DE L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE BELGE

EN 1847.

DEUXIÈME PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

DU

JURY DE L'EXPOSITION.

Bruxelles, le 1er décembre 1847.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre les extraits des rapports des quatre sections du jury, qui justifient les décisions de l'assemblée générale. Suivant l'usage établi, les appréciations se bornent aux produits qui ont valu aux exposants une récompense ou une mention honorable. Nous avons donc passé sous silence les objets que nous ne pouvions signaler avec quelque supériorité.

Nous joignons à ce travail, qui devient le rapport général du jury, une liste de propositions que vous soumettrez, nous en avons la confiance, à l'approbation du Roi.

Pour dissiper toute erreur ou fausse interprétation, nous devons vous faire observer, Monsieur le Ministre, que, sans vouloir déprécier le mérite de personne, nous n'avons point proposé de récompense pour ceux qui, ayant concouru à une exposition précédente, n'avaient fait depuis lors aucun pro-

Digitized by Google

grès ou s'étaient laissé devancer : nous ne pouvions, par un rappel, les classer avant de plus méritants, et nous n'avons cependant pas voulu leur enlever le bénéfice d'une distinction antérieure. Nous nous sommes aussi bornés à mentionner honorablement les établissements publics, les écoles de métiers et les ateliers de charité, parce que les prix devaient être un élément de la classification des produits, et qu'ils ne pouvaient l'être que pour l'industrie livrée à toutes les charges et à toutes les chances de la libre concurrence.

Nous joignons à notre travail toutes les pièces où nous avons pu puiser des renseignements, et particulièrement les réponses des exposants à notre circulaire du 10 août dernier.

PAR LE JURY :
Le Secrétaire général,
A. DEVAUX.

Le Jury de l'Exposition,
C. DE BROUCKERE.

Digitized by Google

CIRCULAIRE DU JURY AUX EXPOSANTS.

Bruxelles, le 10 août 1847.

MONSIEUR,

Le jury chargé de l'examen et de l'appréciation des produits de l'industrie, ne trouve pas dans les documents officiels qui lui ont été remis tous les éléments nécessaires pour motiver un jugement. Ainsi les prix de vente, les débouchés, la situation financière de la fabrique, le développement qu'elle a pris, les progrès qu'elle a faits, le nombre des ouvriers qui y sont employés, la manière dont ceux-ci sont traités, sont parfois aussi nécessaires que la qualité des produits exposés, pour apprécier vos efforts et votre coopération au développement des richesses sociales et à la marche de l'industrie.

Plusieurs exposants ont, en grande partie, satisfait aux désirs que nous éprouvons; nous espérons cependant que vous voudrez bien répondre aux questions que vous trouverez d'autre part, et que vous nous transmettrez les règlements particuliers qui pourraient y avoir rapport.

Le secret le plus absolu sera gardé sur tels renseignements que vous désigneriez comme confidentiels.

PAR LE JURY :
Le Secrétaire général,
A. DEVAUX.

Le Jury de l'Exposition,
C. DE BROUCKERE.

Digitized by Google

QUESTIONS.

1° *Depuis quand exercez-vous l'industrie dont les produits sont exposés?*

2° *Votre industrie a-t-elle fait des progrès, pris des développements depuis* 1841 ? — *Lesquels?*

3° *Vendez-vous à l'intérieur, à l'extérieur du pays, — aux marchands ou aux consommateurs? Quelle est l'importance de vos ventes annuelles, et comment se répartissent-elles?*

4° *Quel est le prix de vos produits? Ce prix suffit-il à la prospérité de votre industrie, et les débouchés en sont-ils assez grands?*

5° *Quelle est l'importance de votre fabrication annuelle? Quelles sont les matières premières que vous achetez, et pour quelle somme globale?*

6° *Combien employez-vous d'ouvriers,* 1° *chez vous,* 2° *hors de chez vous, mais travaillant directement pour votre compte? Travaillent-ils à la journée, à la façon?*

7° *Quelles mesures avez-vous prises pour la salubrité de vos ateliers?*

8° *Avez-vous introduit des règlements spéciaux sur la discipline et l'ordre, des caisses de prévoyance ou d'épargnes, dans votre établissement, et lesquels?*

Digitized by Google

EXTRAIT DU RAPPORT

DE

LA PREMIÈRE SECTION DU JURY.

CHAPITRE PREMIER.

LIN.

SECTION PREMIÈRE.

LIN TEILLÉ.

De tous les produits agricoles de la Belgique celui qui s'est acquis la plus grande renommée au dehors est sans contredit le lin. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails des causes qui nous ont dotés de ce don précieux; nous reconnaîtrons seulement en passant que, si le sol de plusieurs de nos provinces peut revendiquer une bonne part de ce mérite, pour certaines qualités, sans aucun doute, les eaux, surtout celles de la Lys, contribuent puissamment à ajouter une grande valeur aux lins dont les étrangers viennent se fournir chez nous. Nous serions injustes de ne point rendre hommage aussi aux bonnes préparations que l'on donne au lin, et dans les-

Digitized by Google

quelles nos industriels et nos ouvriers ont acquis une habileté incontestable. En faisant cet éloge des soins que l'on apporte aux différentes manipulations, nous éprouvons le regret de ne pouvoir que faiblement les justifier par les produits qui ont été envoyés au salon de l'exposition. Jamais on n'en a vu moins que cette année; nous ne pouvons expliquer cette insouciance des cultivateurs et des marchands de lin. Cependant cet article n'est point d'une médiocre importance dans le chiffre de nos exportations, et ce qu'il y a de plus heureux, c'est qu'il est en même temps un de ceux qui procurent le plus de travail, quoiqu'il ne soit, à vrai dire, qu'une matière première lorsqu'il sort du pays. Nous devons convenir toutefois que, par suite de la transformation de l'industrie linière, une partie notable de la main-d'œuvre nous échappe aujourd'hui; la grande masse de lin que nous exportons étant seulement teillée. Le serançage, qui occupait aussi beaucoup de monde, autrefois, est considérablement réduit. C'est peut-être ce qui refroidit les industriels qui s'adonnaient à ce genre de fabrication.

Sous le n° 385, M. Libert-Verheyden, à Waestmunster, a exposé des lins du Hainaut travaillés comme en Flandre. Ce lin est beau et semble bon. Si les assertions de cet exposant, à l'égard de ses procédés, sont exactes, ce que la commission n'est point à même de vérifier, il mérite des encouragements, puisqu'ils tendraient à donner une plus grande valeur à une qualité de lin que l'on avait assez peu estimée jusqu'ici. Le jury, à ce titre, lui vote une *mention honorable.*

Sous le n° 776, M. Van Nieuwenhuyse, à Gheluwe, a exposé du lin très-bien travaillé et très-beau. Sa couleur est remarquable; il est doux et soyeux.

Nous avons regretté que cet exposant se soit borné à un spécimen aussi peu considérable : nous eussions désiré un assortiment composé de différentes qualités; quoi qu'il en soit, le jury le juge digne d'une *mention honorable.*

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

LIN FILÉ.

ARTICLE 1er. — LIN FILÉ A LA MÉCANIQUE.

Les débuts de la filature du lin à la mécanique avaient été trop brillants dès 1841, pour que cette industrie s'arrêtât en chemin. Encouragés par les suffrages du public et des connaisseurs, par les justes récompenses qui leur ont été décernées, et plus encore par un écoulement facile et avantageux de leurs produits, les établissements qui l'exploitent ont fait de nouveaux efforts, et, au moyen de perfectionnements empruntés à l'étranger, ils ont marché à grands pas dans la voie du progrès. Les espérances conçues à la dernière exposition sont plus que réalisées.

Le nombre des broches que cette fabrication emploie, et que l'on comptait déjà par milliers, s'est notablement accru. Nous pouvons nous flatter d'avoir en ce genre les établissements les plus considérables du continent. On ne s'est pas contenté d'étendre la production; on s'est également appliqué à pourvoir à tous les besoins. Aujourd'hui, nos établissements sont à même de satisfaire à tout ce que les exigences des différentes industries réclament. Ils font avec une égale perfection les fils pour chaînes et pour trames pour le tissage : ils opèrent aussi très-bien le retordage pour les fils à coudre. Il y a six ans, les fils communs pour toiles à voiles manquaient encore; on devait les faire venir de l'étranger; une loi fut même votée pour en permettre l'entrée. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, et nous aurons à constater que ce besoin est satisfait d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Enfin, nous pouvons espérer que les encouragements ne feront pas défaut à une industrie qui fait de si nobles efforts et de si grands sacrifices, pour se tenir à la hauteur de ses rivales et arriver à la perfection.

Quelque difficile qu'il soit d'asseoir un jugement sur des

Digitized by Google

produits de cette espèce, le jury, par les soins qu'il y a apportés, est parvenu à constater le mérite des différents établissements, et il est heureux que, d'accord avec le jury de 1841, son jugement soit aussi en quelque sorte sanctionné, tant par le public connaisseur que par les industriels qui emploient les fils dans leurs différentes fabrications.

Deux grands établissements, la Société de la Lys, à Gand, et la Société de St-Léonard, à Liége, se présentent d'abord; le premier avec un contingent de 20,000 broches, le double de ce qu'il possédait en 1841; le second, avec 15,000. Un grand progrès s'observe dans leurs productions, tant pour la quantité, que pour la qualité et la finesse des fils.

Le jury estime que ces deux grands établissements se sont maintenus au haut rang où ils s'étaient placés en 1841. Il leur décerne, en conséquence, le *rappel de la médaille d'or,* savoir :

(N° 213.) A la Société de la Lys, à Gand, pour la régularité, la force, la supériorité des fils de lin et pour de bons fils d'étoupe;

(N° 964.) A la Société de St-Léonard, à Liége, pour la supériorité des fils d'étoupe, de beaux et bons fils de lin, la diversité et la finesse des produits, et l'emploi des lins de Russie, dans la confection des fils destinés plus particulièrement à l'exportation.

Sous le n° 567, la Société linière Gantoise a exposé de bons fils d'étoupe et de lin; le n° 250, d'une grande finesse, est très-bien fait; les fils à retordre sont bons. Cet établissement est également en progrès et compte environ 15,000 broches.

Le jury lui vote le *rappel de la médaille de rermeil.*

Sous le n° 1034, M. Bouvier, à Jodoigne, a présenté cinq paquets fils de lin de différentes qualités, qui ont paru très-beaux et très-réguliers.

C'est la première fois que cet industriel expose; il a un bel avenir devant lui.

Le jury le juge digne de la *médaille d'argent.*

Sous le n° 117, M. Joung Bingham, à Tamise, a exposé des

Digitized by Google

fils d'étoupe ordinaire, d'une bonne fabrication; cette maison mérite des encouragements. C'est pourquoi le jury lui vote une *mention honorable*. Quelques efforts de plus, et elle pourra bientôt prétendre à une plus haute distinction. Cet établissement s'attache particulièrement à la perfection des fils propres à la fabrication des toiles à voiles, et contribue ainsi à rendre sans objet la loi spéciale qui a permis l'entrée de ces fils dans le pays.

Sous le n° 564, les Ateliers de charité de Gand ont aussi exposé des fils d'étoupe commune, dignes de fixer l'attention. Toutefois, le jury ayant posé en principe que les conditions particulières dans lesquelles opéraient les établissements subsidiés, ne permettaient point de les admettre au concours, il se bornera à signaler ici au public, la qualité et le bas prix de ces produits, sans décerner de récompense à l'établissement.

ARTICLE 2. — LIN FILÉ A LA MAIN; — FILS SIMPLES.

Nous avons mentionné avec orgueil les progrès de la filature à la mécanique. Nous lui devions cette justice. Nous devons aussi faire ressortir les progrès de la filature à la main. Les efforts qu'elle a faits depuis quelques années, pour le fil de mulquinerie, sont remarquables : ils apparaissent à l'évidence dans les produits envoyés par quelques exposants, notamment par MM. Berthelot-Bonte et Cie, et Catteaux-Gauquié de Courtrai. Ces fils sont vraiment merveilleux, surtout ceux des premiers : ils sont arrivés à un degré de finesse extraordinaire!

Le dévidoir métrique, qui s'est considérablement propagé, ajoute encore à la bonne direction du travail.

L'introduction de la filature du fil de mulquinerie, à la façon de St-Amand et de Valenciennes, pour la fabrication de la batiste, est encore un bienfait à signaler. Le serançage se fait par la fileuse elle-même, à la brosse. La fabrication de la batiste étant appelée à un bel avenir, en Belgique, nos fileuses ont le plus grand intérêt à s'appliquer au filage du fil de mulqui-

Digitized by Google

nerie. Déjà plusieurs communes, dans la Flandre occidentale surtout, ont établi des ateliers pour le propager; et l'exposition prouve qu'elles l'ont fait avec succès. Nous avons la matière première, des tisserands habiles et des fabricants zélés qui vont s'adonner sérieusement à ce genre de tissus; il faut espérer que le fil ne fera pas défaut; l'intérêt du pays le demande, et c'est un moyen de donner du pain à nos nombreuses fileuses, que la concurrence du fil mécanique laisse sans ouvrage.

(N° 66.) MM. Berthelot-Bonte et Cie, à Courtrai, ont formé un établissement très-important et qui doit être mis en première ligne, pour la diversité, la perfection et la finesse de ses produits. Leurs fils, dits *de mulquinerie*, sont d'une régularité et d'une finesse extraordinaires. Le n° 1600 est admirable. Ils emploient un nombre considérable d'ouvriers et d'ouvrières, tant pour la préparation du lin, manipulation que ces Messieurs font dans tous ses degrés, et sur une très-grande échelle, que pour la filature à la main. C'est un grand bienfait pour les contrées où ils font travailler!

Le jury leur décerne une *médaille de vermeil.*

(N° 344.) Mlle Pareit, à Moorzeele, a exposé des fils filés à la main très-beaux, très-réguliers et très-fins, propres à la fabrication de la batiste. C'est cette exposante qui, la première, s'est appliquée à ce genre de filage, sous la direction d'ouvrières venues de Valenciennes. Depuis lors, elle forme elle-même des élèves avec succès, et contribue ainsi à répandre cette industrie dans nos malheureuses contrées des Flandres, qui commencent à y trouver une véritable ressource. A ces divers titres, le jury décerne à l'exposante une *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 332.) Mlle Lahousse, Marie, à Iseghem, a exposé du fil d'une rare perfection et d'une finesse remarquable.

Le jury estime qu'elle est toujours digne de la récompense qu'elle a obtenue en 1841, et lui vote le *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 64.) M. Herrinck, François, à Luingue, a exposé un

Digitized by Google

assortiment de fils doublés pour trames des métiers jacquart.

Ces fils sont très-bien faits; ils pourraient avoir un bel avenir, si les métiers jacquart prenaient faveur et si nos fabricants s'appliquaient à les monter et à les armer chez eux.

Le jury lui vote la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 1033.) L'École manufacturière, à Cachtem, a exposé des fils bien faits, réguliers et fins.

Cet établissement mérite des encouragements. Le jury lui décerne la *mention honorable.*

(N° 789.) M. Catteaux-Gauquié, à Courtrai, a exposé des fils de toute beauté, d'une force et d'une égalité remarquables.

Cet industriel distingué, qui occupe une si belle place dans nos expositions depuis 1835, semble n'être étranger à aucun genre. Comme il sera récompensé ailleurs, nous ne le citons ici que pour mémoire.

ARTICLE 3. — FILS DE MULQUINERIE.

(N° 35.) M. Cooreman, Ad.-Joseph, à Rebecq-Rognon, a envoyé un assortiment de fils à dentelles très-beaux et très-fins. On en admire l'égalité et la blancheur éclatante.

Cet industriel, qui se présente, cette année, sans concurrents, ne néglige rien pour maintenir sa fabrication au haut rang où elle s'est placée dès nos premières expositions. Il est impossible de rien voir de plus soigné, nous dirons même de plus parfait.

Il avait mérité en 1835 la médaille d'or; en 1841, il en a obtenu le rappel. Aujourd'hui le jury lui décerne la *même récompense.*

(N° 66.) MM. Berthelot-Bonte et Cie, à Courtrai, ont aussi exposé de très-beaux fils de mulquinerie écrus; nous n'en faisons ici mention que pour mémoire, vu la récompense décernée à ces habiles industriels à l'article précédent.

(N° 789, 288.) MM. Catteaux-Gauquié, à Courtrai, déjà cité, et Termote, à Ardoye, seront appréciés à l'article des toiles. Nous n'en parlons ici que pour mentionner leurs fils de mulquinerie pour batiste, qui sont très-beaux et très-bien faits.

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

FILS A COUDRE.

De toutes les industries qui enrichissent la Belgique on peut dire que la fabrication des fils à coudre est une de celles qui ont fait le plus de progrès, et acquis le plus de développements depuis quelques années. Ces fils ont déjà été signalés et ont fixé l'attention du public et du jury en 1841. Nos fabricants ont vu, dans l'approbation qu'ils ont obtenue, un stimulant pour faire mieux encore, et aujourd'hui ils nous offrent de nouvelles conquêtes. La teinture et le blanchiment ont été soignés d'une manière particulière. La teinture en noir, surtout, dans différents établissements, a réussi à donner aux fils à coudre des qualités remarquables. Ici, il est brillant et souple comme la soie à coudre, dite *soie de Paris;* là, il est perlé et fort comme la soie qu'on nomme *cordonnet.* Partout on s'évertue, on s'ingénie; la rivalité opère des prodiges.

Des fabricants se sont appliqués avec succès à perfectionner le paquetage, à l'approprier au goût des consommateurs des différents pays, et à imiter les concurrents étrangers qui se sont fait une réputation. Il ne faut négliger aucun moyen de réussite, et, pour cela, nos industriels doivent être à l'affût de tout ce qui peut y conduire. Nous avons encore des obstacles à vaincre : c'est souvent par des perfectionnements de détail que l'on obtient de bons et de grands résultats. La consommation intérieure nous est intégralement acquise; nous avons déjà des relations suivies en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis; nous devons nous efforcer d'étendre encore nos conquêtes à l'étranger.

Comme dans le rapport de 1841, nous répèterons que, pour nous présenter sur le marché d'Espagne, nous sommes toujours, quant au fils à coudre, dans des conditions également défavorables; ce débouché serait pourtant d'une grande importance pour notre industrie : nous pourrions espérer de

Digitized by Google

l'exploiter presque exclusivement, sans les entraves que nous opposent les tarifs des douanes; entraves auxquelles la France peut se soustraire par la contrebande, et que nous ne pouvons éviter, parce que les formalités du transit par la France nous interdisent cet expédient.

(N° 755.) M. Eliaert-Cools, à Alost, qui, en 1841, s'était placé au premier rang, se présente à l'exposition de 1847 avec de nouveaux progrès. Il fabrique tous les genres de fils, et ses produits ont acquis la réputation d'être très-forts.

Réduite pendant longtemps à demander ce genre de fils à l'étranger, la Belgique non-seulement s'est affranchie de ce servage pour l'intérieur; mais elle peut encore, avec avantage, combattre la concurrence étrangère au dehors, comme nous venons de le dire. M. Eliaert-Cools n'a pas peu contribué à l'obtention d'un résultat dont nous pouvons être fiers. C'est particulièrement Alost qui a profité, aux dépens d'autres localités, mais surtout de l'étranger, des immenses développements qu'il a imprimés à cette industrie.

Parmi les établissements de ce genre que renferme la ville d'Alost, celui de l'exposant a acquis une très-grande importance, et il s'accroît encore d'année en année.

Tout en rendant hommage aux efforts qu'a faits jusqu'ici M. Eliaert-Cools, et qu'il continuera, sans doute, en faveur de cette industrie, nous avons dû nous abstenir de le juger, parce que, membre du jury, il n'a pas voulu prendre part au concours. Il s'est, de plus, refusé à se prononcer à l'égard de ses concurrents.

(N° 40.) M. Cumont-Declercq, à Alost, a également augmenté l'importance de sa fabrique. Il y a joint le blanchiment des fils; et déjà on peut les citer pour leur beau blanc. Les fils noirs sont bien teints.

On avait fait ressortir l'influence du paquetage sur la consommation en parlant de M. Eliaert, dans le rapport de 1841; cet avertissement n'a point été perdu, et M. Cumont ayant com-

Digitized by Google

pris tout l'avantage de conformer le paquetage de ses fils à celui de Leeds, a aussi introduit ce mode dans sa fabrique, et il le fait avec fruit pour l'exportation.

Le jury a jugé que les produits de cet exposant lui méritaient la *médaille d'argent.*

(N° 972.) La fabrique de M. Jelie, à Alost, n'a pas une moindre importance que la précédente. Un procédé que cet industriel vient d'inventer pour l'apprêt et le lustrage des fils, noirs surtout, pourrait encore lui faire prendre de plus grands développements. Il renferme tout un avenir. Ce lustrage, dont le secret est récent, donne au fil la souplesse, le moelleux et le brillant de la soie. Il ne semble pas devoir augmenter les frais de fabrication : car il ne faut pas même de machine à vapeur pour l'obtenir.

A ces divers titres, le jury décerne à M. Jelie la *médaille d'argent.*

(N° 60.) Les fils de M. Ekelsbeke-Depoortere, à Courtrai, se distinguent par une très-grande solidité. Il doit cet avantage, pour les fils noirs lustrés, à l'emploi d'un moyen mécanique qu'il a importé de France, et qui n'exige point le battage ordinaire. Les fils qu'il obtient sont remarquables par leur brillant et par leur force; peut-être pourrait-on désirer qu'ils fussent moins raides. En résumé, cet industriel a fait des progrès dignes d'être cités, et le jury lui décerne, comme aux deux précédents, la *médaille d'argent.*

(N° 230.) M. Vancostenoble, à Courtrai, a exposé des fils écrus, blanchis et teints; ils sont bons et bien fabriqués, remarquables surtout par une grande force, et par un brillant et un perlé qui les distinguent.

Cette fabrication est également en progrès; et le jury a pensé que l'exposant pouvait toujours prétendre à la distinction qu'il a méritée en 1841. Il lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 337.) MM. Felhoen, frères, à Courtrai, n'ont envoyé

Digitized by Google

que des fils teints en noir, dont le brillant est très-beau; mais comme ceux dont nous avons parlé plus haut, ils pèchent peut-être un peu par défaut de souplesse. Cette fabrique marche avec une machine à vapeur et prend de l'accroissement.

Le jury décerne à MM. Felhoen, frères, la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION QUATRIÈME.

TOILES.

L'industrie de la toile, une des plus anciennes et sans contredit une des plus importantes de la Belgique, a subi, depuis 1841, de notables changements. Quoique la fabrication continue toujours à se maintenir dans nos villages, des Flandres surtout, et que le tissage soit encore presque uniquement le partage des ouvriers des campagnes, nous devons reconnaître qu'il y a, sous certains rapports, une transformation notable. Poussée par la nécessité de trouver de nouveaux débouchés, à cause des obstacles qu'elle rencontre sur les marchés qu'elle avait coutume d'alimenter presque exclusivement, et, par conséquent, de lutter contre les produits similaires d'autres pays, l'industrie toilière a dû, sous peine de disparaître presque entièrement de notre sol, étudier les procédés employés par nos rivaux, pour produire, au meilleur marché possible, de grandes quantités de tissus toujours exactement pareils entre eux; se conformer aux exigences des consommateurs, pour les qualités, les largeurs, les longueurs des pièces, le blanchiment et le pliage même. Les efforts tentés pour atteindre ce but n'ont pas été sans succès, et nous avons à l'exposition des témoignages nombreux et remarquables des soins qu'apportent nos fabricants, si actifs et si intelligents, à tout ce qui peut contribuer à ranimer cette industrie.

Les changements les plus notables qui se font remarquer à

Digitized by Google

l'exposition de 1847, consistent dans une grande réduction des prix de revient, dans la facilité de produire, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, des toiles pareilles entre elles, au point qu'il suffit d'indiquer le prix et le nombre de fils de la chaîne, pour pouvoir fournir un assortiment complet d'une même espèce. Ces avantages sont particulièrement applicables à la fabrication des toiles faites avec des fils filés à la mécanique; l'exposition nous en montre un grand nombre, où l'on remarque d'ailleurs quelques autres améliorations et changements d'une utilité incontestable pour notre commerce à l'étranger.

Beaucoup de fabricants de toiles se sont aussi appliqués à produire des batistes. Il nous a paru convenable de diviser les toiles en deux classes et de juger séparément les toiles faites en fil à la mécanique, et celles qui sont fabriquées en fil à la main. A l'exposition de cette année, les unes et les autres sont vraiment remarquables, et ont fixé l'attention des nombreux visiteurs, tant étrangers que nationaux. Jamais on n'avait fait des toiles d'une aussi grande finesse, on peut dire même, aussi parfaites.

Nous croyons devoir faire observer que, pour la plupart des tissus de toiles exposés, les lames en acier ont remplacé les lames en jonc; que l'emploi des temples à pressoir est pour ainsi dire devenu général, et que la navette volante a été substituée, le plus souvent, à la navette ordinaire. Ces avantages réunis, qui contribuent à doter nos tissus de lin d'une plus grande force et d'une régularité plus parfaite, donnent aussi aux tisserands le moyen d'avancer plus vite et, par conséquent, de travailler à meilleur marché et plus fructueusement.

On ne peut méconnaître qu'un beau blanc augmente beaucoup le mérite de la toile. Les procédés de blanchiment doivent donc être bien étudiés. Il en est de ce mérite comme de beaucoup d'autres : il faut faire attention au goût des consommateurs. Les procédés d'ailleurs sont susceptibles de perfection-

Digitized by Google

nements, tant pour le mode que pour les économies à introduire. Tout en reconnaissant que, sous certains rapports, notre blanc dit *de Courtrai*, est très-beau et très-brillant, nous devons convenir qu'il y a encore des progrès à faire : déjà des essais ont été tentés par différents industriels, et on peut dire qu'ils sont encourageants. Nous faisons des vœux pour que les méthodes nouvelles d'Irlande se répandent chez nous, particulièrement pour obtenir dans les prix une réduction qui puisse assurer nos succès à l'exportation.

TOILES ÉCRUES ET BLANCHES.

ARTICLE 1er. — TOILES FAITES AVEC DES FILS A LA MÉCANIQUE.

(N° 665.) M. PARMENTIER, Pierre, à Iseghem, a exposé un nombreux assortiment de produits tous vraiment remarquables. Ses toiles et ses batistes sont très-bien fabriquées; ses mouchoirs en toile de lin ne sont pas moins bien : les prix (fr. 9, 50 la douzaine) sont très-avantageux. Les pièces de toiles écrue et blanche, 6,000 *fils*, sont d'une rare perfection; et la pièce de batiste est remarquable par la finesse et le bas prix (48 francs).

Le jury, pour l'ensemble de ses produits, décerne à l'exposant la *médaille d'or*.

(N° 1004.) M. REY, aîné, Joseph, à Bruxelles, a envoyé à l'exposition de cette année un assortiment très-complet de toute espèce de toiles; sa fabrication est importante, ses produits sont très-bien faits, et le blanchiment est digne d'être cité. Les toiles fines sont très-belles. M. REY aîné est un de ceux qui ont su donner à la fabrication de la toile une grande impulsion. Il dirige de Bruxelles les nombreux ouvriers qu'il a, dans les environs de Courtrai, d'Iseghem et de Roulers, et, à ces divers titres, le jury lui décerne la *médaille de vermeil*.

(N° 476.) MM. BRUGMANN et fils, à Bruxelles, ont exposé

Digitized by Google

des toiles écrues, teintes et blanches, du linge damassé et de la batiste; le tout bien fait et bien apprêté.

On a remarqué le pliage de ces produits, qui sont destinés et conviennent pour l'exportation. Une pièce de toile fine a particulièrement fixé l'attention. Les batistes sont d'un bon courant.

Cette maison distinguée, qui figure ailleurs pour ses produits en draps et étoffes de laine, a mérité la *médaille d'or*. L'ensemble de ses produits, dans les deux industries linière et draperie, lui a fait obtenir cette haute distinction; mais elle n'est rappelée ici que pour mémoire, attendu qu'elle sera citée, pour la récompense, à l'article des draps.

(N° 805.) Les toiles de M. Decock-Wattrelot, à Roulers, sont belles et bien faites, tant les toiles écrues que les toiles blanchies et teintes. Celles de grande largeur sont très-bien aussi.

Cet exposant étant cité ailleurs pour d'autres produits, dont l'ensemble lui mérite une haute distinction, n'est mentionné ici que pour mémoire.

(N° 789.) M. Catteaux-Gauquié, à Courtrai, a déjà été cité pour ses fils.

Cet industriel fabrique des toiles avec chaîne en fils à la mécanique et trame en fils à la main. Les essais qui tendent à donner de l'ouvrage à un grand nombre de fileuses, sont encore trop récents pour qu'on puisse en apprécier toute la portée. Les toiles sont bonnes; les batistes, qui sont d'une qualité courante, méritent aussi d'être citées. Mais cette maison, qui a une grande importance et qui a l'habitude de figurer avec succès à nos expositions, se montrant encore ailleurs avec d'autres articles dont l'ensemble lui mérite une haute distinction, il n'en est parlé ici que pour mémoire.

(N° 555.) M. Dommer, Théodore, à Alost, a exposé un assortiment de différents articles en toile, coutil, linge de table damassé et batistes, pour l'exportation; tous ces articles sont bien faits.

Cet exposant est digne d'encouragement. Le jury lui décerne la *médaille d'argent*.

Digitized by Google

(N° 343.) M. Rommel, Yves, à Rumbeke, a exposé deux pièces de toile très-bien fabriquées.

Cette industrie est importante dans la contrée.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 797.) M. Lenoir-Delaere, à Roulers, a exposé des toiles et des coutils très-bien faits, les premières surtout.

Le jury lui vote une *médaille de bronze* de 2e classe.

(N° 758.) MM. Van Meldert, frères et sœur, à Haeltert, ont envoyé un coupon de toile écrue bien fait.

Leur établissement, qui a de l'importance, donne de l'ouvrage à un assez grand nombre d'ouvriers; mais le jury ne pouvant bien juger les produits sur un seul coupon, ne décerne aux exposants que la *mention honorable*.

ARTICLE 2. — TOILES FAITES AVEC DU FIL A LA MAIN.

(N° 338.) M. Devos, Pierre-François, à Heule, a exposé des toiles très-belles; l'une surtout se fait remarquer par une grande finesse. Les batistes sont très-bien faites et à des prix extrêmement avantageux.

Ce fabricant qui, pour la confection de tous ses produits, prend le lin vert et en tige, puis le fait rouir, blanchir, teiller, serançer, filer et tisser, n'a rien perdu du mérite qui le distinguait aux deux expositions précédentes. Il y a ajouté la fabrication de la batiste, industrie qui a fait, depuis peu, beaucoup de progrès, et qui a devant elle un bel avenir, puisque déjà elle commence à faire, avec succès, des exportations à l'étranger.

Pour l'ensemble de ses produits, le jury lui décerne le *rappel de la médaille de vermeil* qu'il a déjà obtenue deux fois.

(N° 288.) M. Termote, Pierre, à Ardoye, a déjà été cité pour les fils de mulquinerie. Nous fixons aussi, avec plaisir, l'attention sur ses tissus en toile et en batiste, qui sont très-bien fabriqués.

Digitized by Google

Les efforts qu'il a faits pour donner de l'ouvrage dans la commune, d'ailleurs si pauvre, qu'il habite, et pour y faire faire des progrès à l'industrie, sont dignes des plus grands éloges et méritent des encouragements.

Le jury lui décerne, pour l'ensemble de ses produits, la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 666.) M. Feys, Fidèle, à Lendelede, a exposé deux pièces qui sont très-belles. Cet exposant est connu pour sa bonne fabrication.

Le jury lui vote la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 339.) M. Backelandt, François, à Heule, a exposé deux pièces de toiles fines très-belles et bien fabriquées.

Le jury lui vote le *rappel de la mention honorable.*

(N° 453.) M. Gieleghem, à Courtrai, a également exposé deux pièces de toiles écrue et blanche très-bien fabriquées.

Le jury lui vote la *mention honorable,* de même qu'à :

M. Vallez, Jean-Baptiste, à Russignies, qui a envoyé, sous le n° 1021, deux pièces de toiles de ménage de bonne fabrication, et deux pièces plus fines en blanc de lait également bien faites.

Tous ces exposants sont considérés comme fabricants, et s'occupent, ainsi que nous l'avons dit de M. Devos, de tout ce qui concerne la confection de la toile.

(N° 452.) M. Verbeke, Jean, à Lendelede, a envoyé deux pièces de toiles écrue et blanche très-bien faites; la toile blanche surtout est d'une rare perfection.

Le jury ayant considéré cet exposant comme marchand ou négociant, et non comme fabricant; mais reconnaissant aussi qu'à ce titre il a pu donner une bonne direction à la fabrication, par ses conseils et ses encouragements, s'est contenté de lui voter une *mention honorable.* Il a adopté le même principe à l'égard des autres négociants qui suivent et qui ont exposé des tissus très-beaux, savoir :

(N° 129.) à M. Eykens, François, à Courtrai, qui a exposé des toiles ordinaires et fines très-bien faites;

Digitized by Google

Cet industriel est récompensé comme fabricant à l'article linge de table et ne figure ici que pour mémoire;

(N° 467.) à M. Vercruysse-Bruneel, à Courtrai, qui a exposé une pièce de toile blanche très-belle et très-fine;

(N° 456.) à MM. Beck, père et fils, à Courtrai, qui ont envoyé une pièce de toile écrue de la plus grande beauté et d'une finesse remarquable.

Cette maison est encore citée pour le linge de table;

(N° 340.) à M. Janssens-Vercruysse, à Courtrai, pour une pièce de toile blanche de très-bonne qualité;

(N° 63.) à M. Blancq-Verschueren, à Courtrai, pour une pièce de toile très-bien faite;

(N° 879.) à M. Velghe, à Audenarde, pour un assortiment de toiles écrues, dont quelques-unes sont d'une grande largeur. Ces toiles sont toutes remarquables;

(N° 152.) à MM. Delaroyer et Spinnael, à Bruxelles, pour une pièce de toile blanche très-belle et bien faite.

ARTICLE 5. — TOILES TEINTES EN BLEU.

Si c'est un mérite de bien blanchir et de bien apprêter les toiles, c'en est un, trop peu apprécié peut-être, de les bien teindre. Autrefois la teinture était beaucoup plus importante pour la Belgique : le tarif français nous a exclus du marché de la France. La teinture de la toile, qui alimentait de vastes établissements à Gand, à Audenarde et à Courtrai, s'est réfugiée à Lille, où elle forme une industrie très-importante. La consommation intérieure seule nous reste. C'est Louvain qui est, en grande partie, en possession d'y satisfaire et qui conserve encore la priorité pour cet article.

(N° 231.) M. Staes, Jean-Baptiste, à Louvain, a exposé des toiles teintes, en fil de lin et de coton, qui peuvent servir de types pour cet article; on ne pourrait mieux faire.

Son établissement est très-important.

Digitized by Google

Il avait obtenu, en 1841, la *médaille de bronze* de 2e classe; le jury a pensé qu'il était digne aujourd'hui d'une plus haute distinction, et a décerné à M. Staes la *médaille d'argent*.

(N° 900.) M. Vanhoecke-Lowie, à Gand, a envoyé des toiles très-bien teintes et également bien apprêtées.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION CINQUIÈME.

LINGE DE TABLE.

C'est avec une véritable satisfaction que nous avons remarqué les progrès faits dans cette branche d'industrie, depuis la dernière exposition. Son importance et les ressources que lui offre l'exportation sont des éléments assurés d'accroissement; nos fabricants auraient donc tort de négliger l'emploi des procédés de perfectionnement employés par nos rivaux. Le métier Jacquart, depuis qu'il est introduit chez nous, a déjà produit de notables modifications; l'usage s'en répand chaque jour davantage : il est désirable que les méthodes de montage et de tissage deviennent plus pratiques chez nos ouvriers. Nous aurons à faire remarquer de grands progrès en ce genre dans le Brabant et dans les environs d'Alost; là les tisserands se sont familiarisés avec presque tout ce qui constitue le mérite si éminent du métier jacquart. Nous avons la confiance que l'on ne s'arrêtera pas en chemin, et que bientôt cette fabrication, étant rendue plus facile, nous permettra de voir plus généralement sur nos tables du linge damassé et de bon goût, même dans les qualités ordinaires. Nous pouvons aussi espérer que les efforts de nos fabricants seront bientôt récompensés par une plus forte exportation à l'étranger, surtout dans les pays où nous pourrons combattre, à armes égales, la concurrence de nos rivaux. On ne peut se dissimuler que c'est là, en définitive, le but principal auquel doivent tendre nos industriels, à l'activité desquels la consommation intérieure ne saurait suffire.

Digitized by Google

ARTICLE 1er. — LINGE DAMASSÉ.

(N° 696.) M. Hanssens-Hap, Benoît, à Vilvorde, a exposé du linge de table damassé d'une très-bonne fabrication; les progrès qu'il a faits dans ce genre sont remarquables; les dessins, ainsi que ceux de ses tapis de table, sont de bon goût; ses toiles à matelas peuvent également être citées.

Cet industriel se maintient aussi au plus haut rang pour les étoffes en crin, pour lesquelles il mérita, en 1841, la médaille d'argent. Aujourd'hui, en raison de l'ensemble de ses produits, et surtout des linges de table, le jury lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 555.) M. Dommer, Théodore, à Alost, a exposé du linge damassé très-bien fait et de bon goût.

Cet industriel, déjà cité et récompensé pour l'ensemble de ses produits à l'article des toiles, n'est rappelé ici que pour mémoire.

(N° 234.) M. Verheyen, P.-J., à Turnhout, a exposé du linge de table bien fait; ses progrès en tous genres sont remarquables; il a produit une grande diversité d'articles, et l'on sait que ses exportations ont acquis une grande importance. Toutefois, comme il est particulièrement récompensé pour les coutils en fil et autres, il n'est cité ici que pour mémoire.

(N° 382.) M. Franchomme, à Molenbeek-St-Jean, a envoyé des produits peu nombreux, mais de bon goût; le tissage et le dessin sont soignés, les prix avantageux; on remarque de l'intelligence dans l'emploi du métier jacquart.

Le jury lui vote la *médaille d'argent.*

(N° 221.) M. Meert-Moens, à Alost, a exposé des articles en damassé de très-bon choix et bien faits; on a distingué surtout la netteté et le relief des dessins.

Cet industriel annonce des progrès et promet de l'avenir.

Le jury lui vote la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 757.) M. Meganck, E., à Kercxken, fabrique des articles

Digitized by Google

à bas prix, mais bien soignés, et dignes d'encouragement. Les dessins sont de bon goût et le tissage est bien fait.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 612.) M. Van Hooff, J.-B., à Lokeren, se distingue également par une bonne fabrication.

Cet industriel figure encore ailleurs avec avantage.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 479.) MM. Leger et de Vlieger, à Alost, ont exposé une mise en carte pour damasser, faite avec beaucoup de soin et d'intelligence.

Leur industrie est très-précieuse dans une localité où l'on s'occupe de la fabrication du damassé; elle mérite des encouragements, et le jury décerne à ces exposants la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 466.) M. Velghe-Verhamme, à Courtrai, a exposé deux pièces damassées très-bien faites.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2e classe.

(N° 374.) MM. Vriens, frères, à Anvers, ont exposé du linge damassé de très-bonne qualité et solide.

Cette maison a mérité, en 1841, la médaille de bronze de 2e classe.

Le jury lui en vote le *rappel*.

(N° 759.) MM. Roelandts, frères, à Kercxken, n'ont exposé qu'une nappe damassée bien faite; mais le jury n'ayant à juger qu'une seule pièce, croit devoir se borner à encourager ces fabricants en leur votant la *mention honorable*.

(N° 805.) M. Decock-Wattrelot, à Roulers, a exposé du linge de table damassé bien fait; mais cette maison, déjà citée pour ses toiles, figure pour une haute distinction à l'article des tissus de coton en couleurs, et n'est rappelée ici que pour mémoire.

(N° 614.) L'École d'arts et métiers, à Tournay, a exposé du linge de table bien fait.

Cet établissement est encore cité ailleurs et ne figure ici que pour mémoire.

Digitized by Google

ARTICLE 2. — LINGE DE TABLE OUVRÉ, ÉCRU ET BLANCHI.

(N° 129.) M. EYKENS, François, à Courtrai, est admis ici comme fabricant de linge de table ouvré. Les serviettes sont très-solides et bien faites; les essuie-mains, nommés *diaper*, imitant le genre anglais, sont une nouveauté digne d'encouragement et très-convenable pour l'exportation.

L'ensemble de ces produits mérite à l'exposant une *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 464.) M. TRUFFAUT-VERWÉE, à Courtrai, a exposé quelques pièces de serviettes, linge ouvré, d'une fabrication très-bonne et très-solide. On ne pourrait guère mieux faire en ce genre.

Le jury lui décerne également la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 456.) MM. BECK, père et fils, à Courtrai, ont exposé des produits remarquablement bons, qui ont le mérite incontestable d'une grande solidité.

Si la fabrication de ces produits était le fait des exposants, ils auraient droit à une médaille; mais en présence du principe adopté, pour le négociant qui n'est point fabricant, le jury ne peut que confirmer ici la mention honorable déjà obtenue par cette maison, à l'article des toiles.

(N° 62.) M. CAESENS, Constantin, à Courtrai, a exposé des produits très-bons, bien fabriqués et très-solides. En 1841, il avait obtenu, pour les mêmes objets, la médaille de bronze de 1re classe.

Le jury lui en décerne aujourd'hui le *rappel*.

(N° 465.) M. LAMOTTE, Joseph, à Courtrai, dont les produits sont également très-bien faits et d'une solidité remarquable, a aussi droit à la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 777.) M. BILLAU-LEGROU, à Messines, a exposé deux pièces de serviettes, dessins variés, très-bonnes et très-bien faites.

Digitized by Google

Ce fabricant avait mérité, en 1841, la médaille de bronze de 1re classe. Ses produits sont au moins aussi bons; ainsi le jury n'hésite pas à lui en voter le *rappel*.

(N° 61). M. Caesens, Charles, à Courtrai, a envoyé du linge de table ouvré bon et bien fait.

Il a mérité, en 1841, la médaille de bronze de 2e classe; il fait au moins aussi bien aujourd'hui, et le jury lui en vote le *rappel*.

(N° 953.) M. Vandenbrouck, Benoît, à Kercxken, a exposé une pièce de serviettes bien faite.

Cet industriel, qui reçoit une récompense pour sa fabrication de coutils et l'ensemble de ses produits, n'est cité ici que pour mémoire.

SECTION SIXIÈME.

COUTILS.

Il faut convenir que, malgré les obstacles que rencontre cette industrie, pour ses débouchés au dehors, elle n'est pas restée en arrière depuis la dernière exposition. Nous avons remarqué une plus grande variété et plus de goût dans les dessins que précédemment. Nos fabricants sont réellement en progrès, et leurs efforts, auxquels nous applaudissons, font bien augurer de l'avenir. La fabrication de coutils en coton est une nouvelle conquête, depuis 1841. Cette industrie nous est venue de France, et les débuts du fabricant qui l'a transportée chez nous, à en juger par ce que nous voyons à l'exposition, ne permettent point de douter de son succès. Il ne nous restera bientôt plus que peu de chose à faire pour nous placer au même rang que nos rivaux, et si les fabricants font quelques efforts, ils pourront, avec avantage, se produire sur les marchés étrangers. L'ancienne réputation de Turnhout n'est point perdue; on sait que les coutils de cette localité ne laissent rien à désirer, ni sous le rapport de la qualité, ni sous celui de la finesse

Digitized by Google

et de la régularité des tissus; ils ont fait de notables progrès, quant aux dessins. Que nos fabricants persévèrent et se persuadent bien qu'en industrie, c'est reculer que de rester stationnaire.

(N° 234.) M. Verheyen, P.-J. à Turnhout, a exposé des coutils de toute espèce et d'une qualité remarquable : ceux en couleur sont très-distingués.

Cette maison qui travaille beaucoup pour l'exportation, se maintient au premier rang. Elle a fait d'immenses progrès depuis 1841.

Le jury alors lui a décerné la médaille de bronze de 1re classe; aujourd'hui, pour l'ensemble de ses produits, elle est jugée digne de la *médaille d'argent.*

Cet exposant figure aussi à l'article des dentelles, et il a exposé des produits qui ont également mérité les suffrages des connaisseurs.

(N° 451.) MM. Mollet, Hippolyte, et sœur, à Ghislenghien, ont exposé dix pièces de coutils en coton d'une fabrication remarquable et d'une qualité supérieure. Cet article était peu connu en Belgique. Les exposants peuvent revendiquer l'honneur d'en propager l'usage. Ils ont rendu service au pays en s'y appliquant exclusivement et spécialement. S'ils continuent à travailler comme ils ont commencé, ils peuvent compter sur un plein succès : car il serait difficile de faire mieux en ce genre.

Le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 738.) M. Marynen-Vues, à Turnhout, a exposé des coutils d'une très-bonne fabrication, d'une solidité remarquable et propres à l'exportation.

Le jury lui vote la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 754.) M. Vangelder, J.-B., à Bruxelles, a envoyé des coutils blancs très-beaux et bien faits; c'est un article nouveau et recherché pour l'exportation. Il est digne d'encouragement. Les mouchoirs sont bien.

Digitized by Google

La commission lui décerne la *médaille de bronze* de 2e classe.

(N° 953.) La pièce de coutil de M. Vandenbrouck, Benoît, à Kercxken, est très-belle.

Sa fabrique prend de l'extension et mérite des encouragements. Déjà cité pour son linge de table, il lui est décerné ici une *médaille de bronze* de 2e classe.

SECTION SEPTIÈME.

TOILES A CARREAUX POUR MATELAS.

Les efforts des fabricants de cet article ont à lutter contre de bien grands obstacles; il faudrait à leur fabrication plus d'étendue et d'importance pour faire des progrès véritables dans les dessins, et obtenir les variétés que réclame le commerce. Mais, repoussé par tous nos voisins et peu demandé même en Espagne, où il n'est également admis qu'avec des droits très-élevés, cet article se traîne péniblement. Nous ne voulons pas dire qu'il y ait déchéance dans la fabrication : les qualités sont toujours également bonnes.

(Nos 300, 365.) M. De Beir, Bernard, à Bruges, et M. Deroort, J.-B., aussi à Bruges, ont exposé des toiles à matelas bien faites; la qualité est bonne et courante.

Ces Messieurs ont obtenu, en 1841, la médaille de bronze de 1re classe, et le jury leur en décerne le *rappel*.

(N° 566.) M. Van Langenhoven-Vanhaeken, à Zele, a exposé des toiles à matelas bien faites, de la siamoise, de la toile à sacs et à étamine, et enfin des sangles.

Ces produits sont bons, et, pour l'ensemble, l'industriel est jugé digne de la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 893.) M. Carpentier-Trensaert, à Gand, a exposé, outre des toiles à matelas de bonne fabrication, des coutils également bien faits.

Digitized by Google

Le jury lui vote, pour l'ensemble, la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 118.) M. De Stropper, Ch., à Sinay, a aussi envoyé des toiles à matelas et une variété d'autres bons produits.

Cet industriel mérite des encouragements, et, à ce titre, le jury lui vote la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION HUITIÈME.

BATISTES.

Cet article, qui ne s'est présenté que timidement à la dernière exposition, se montre aujourd'hui avec un contingent très-remarquable, et donne les plus belles espérances. Nul doute que cette industrie ne soit appelée à un grand avenir. La partie des Flandres où l'on commence à s'en occuper sérieusement pourrait y trouver une ressource pour les fileuses et les tisserands. Comme il est à peu près reconnu que, pour les qualités un peu fines, le fil à la main est seul convenable, les fileuses surtout auraient à se réjouir de cet état de choses. Nous avons été réduits jusqu'ici à nous pourvoir à l'étranger pour un article dont la consommation s'élève chez nous à plusieurs millions. Pourquoi la Belgique ne pourrait-elle pas suffire à cette consommation, et travailler même pour l'exportation? Nous avons la matière première sur notre sol; les fileuses et les tisserands ne manquent pas; il ne faudrait qu'un peu de bon vouloir pour obtenir de bons résultats. Nous avons déjà plusieurs fois parlé de ce genre de produits, dont plusieurs fabricants de toile se sont occupés, en même temps que d'autres tissus de lin. Quelques industriels en font une branche spéciale. Parmi ceux-ci figurent en première ligne :

(N° 664.) MM. Vanackere et Pareit, à Wevelghem, qui ont compris de quels développements la fabrication de la batiste est susceptible chez nous, et qui viennent de construire

Digitized by Google

de vastes ateliers pour lui donner toute l'extension que réclame son importance. Les batistes envoyées par ces habiles industriels sont très-bien faites et à des prix avantageux. Leurs jaconats ont aussi fixé notre attention.

Les efforts des exposants sont vraiment dignes des plus grands éloges, et le jury les juge dignes de la *médaille de vermeil.* Leurs batistes sont blanchies par M. François Deny, à Courtrai.

(N° 168.) M. Denis, Étienne, à Ronquières, a exposé des fils de mulquinerie et deux pièces de batiste bien faites.

On peut espérer que l'exposant prendra part au mouvement progressif qui semble animer cette industrie.

Il avait mérité la mention honorable en 1841; le jury pense qu'il en mérite le *rappel.*

(N° 665.) M. Parmentier, Pierre, à Iseghem,
(N° 476.) M. Brugmann et fils, à Bruxelles,
(N° 789.) M. Catteaux-Gauquié, à Courtrai,
(N° 338.) M. Devos, Pierre-François, à Heule,
(N° 288.) M. Termote, Pierre, à Ardoye,
ont aussi envoyé des batistes; il en a été fait mention en parlant de leurs autres produits en fil de lin.

SECTION NEUVIÈME.

TOILES A VOILE.

C'était une chose étrange, et qu'on ne pourrait que difficilement expliquer, que la Belgique, qui est pour ainsi dire la terre classique de tous les produits liniers, fût encore, il y a peu d'années, si arriérée pour les toiles à voile. Il s'en faisait fort peu, et dans des qualités non variées; la consommation intérieure était elle-même en grande partie alimentée par l'étranger. Il suffit de voir le rapport de 1841, pour reconnaître les immenses progrès que cette industrie a faits, chez nous, en peu de temps. Aujourd'hui nous fabriquons tous les

Digitized by Google

genres, comme toutes les qualités. Aussi le marché intérieur nous est-il exclusivement acquis, et qui plus est, nos exportations sont devenues importantes.

(N° 968.) M. Kums, Édouard, à Anvers, qui a le premier marché dans la voie du progrès, figurait, à l'exposition de 1841, avec un contingent de produits des plus remarquables; mais cet exposant était membre du jury et, pour ce motif, il s'est retiré du concours. Aujourd'hui nous retrouvons cet habile industriel avec un nouvel assortiment de toiles à voiles de toute espèce, et de qualités différentes. Sa fabrication est très-remarquable; elle porte sur les objets réclamés par la consommation intérieure, aussi bien que sur ceux qui sont demandés par l'étranger. Les ouvriers qui travaillent pour cet exposant, ont formé entre eux une caisse de prévoyance pour les mauvais jours et pour les cas de maladie.

Le jury décerne à M. Kums la *médaille d'or*.

(N° 568.) M. Bosteels-Gerninck, à Zele, a fourni aussi de très-bonnes toiles à voiles bien fabriquées.

Le jury le juge digne de la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 116.) M. Wilford, William, à Tamise, se distingue aussi par une fabrication très-soignée.

Le jury lui vote également la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 310.) M. Staels, Pierre, à Bruges, a exposé de bonnes toiles à voiles; sa fabrication devient importante.

Le jury lui vote la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 189.) M. Van Overloop, Cornelis, à Zele, a exposé des toiles à voiles d'une bonne fabrication.

Il a droit à la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 188.) M. Haegens, Charles, à Zele, a aussi entrepris avec succès ce genre de fabrication.

Le jury lui décerne également la *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

LAINE.

—

SECTION PREMIÈRE.

LAINES FILÉES.

Le jury de l'exposition de 1841, après avoir constaté, dans son rapport, les efforts faits pour surmonter les obstacles qui rendent si difficile l'importation en Belgique de la filature des laines, propres à la fabrication des étoffes mélangées et des étoffes légères, que la France et l'Angleterre produisent en si grande quantité, émettait le vœu, que le Gouvernement examinât si la législation ne réclamait pas quelques modifications, qui vinssent aider, encourager les efforts de nos industriels.

Ces modifications étaient réclamées, avec instance, par les intéressés qui croyaient avoir démontré au Gouvernement la nécessité d'élever le tarif des droits d'entrée sur les fils de laine, pour pouvoir concourir, en Belgique, avec les produits des filatures françaises, auxquelles la prime de sortie assure un immense avantage; l'arrêté royal du 14 juillet 1843 fit droit à ces réclamations.

Les précédents autorisaient à croire que les effets de cet arrêté ne seraient pas éphémères, que la loi les rendrait permanents; aussi plusieurs établissements se formèrent, notamment dans les arrondissements de Verviers et de Tournay, dans le but de produire le fil de laine cardée propre au tissage des étoffes qui se fabriquent à Courtrai, Tournay, Mouscron, St-Nicolas, Bruges, etc. Cette industrie, qui paraissait devoir prospérer, avait pris, pendant les années 1844 et 1845, un grand développement.

La convention franco-belge du 13 décembre 1845, mise en

Digitized by Google

vigueur le 13 août 1846, a rétabli, à l'ancien taux, les droits d'entrée sur les fils de laine de provenance française, et arrêté l'essor de ces industries.

FILS DE LAINE CARDÉE.

(N° 142). MM. Xhoffray, Clément, et Cie, à Bilstain, ont exposé une nombreuse collection de fils de laine cardée, destinés à la fabrication des draps, des articles de Reims et des nouveautés.

Ces fils, dont la netteté, la régularité et la finesse sont remarquables, témoignent des progrès que cette industrie a faits depuis quelques années. L'établissement de MM. Xhoffray a conservé une certaine importance; en effet, quatorze assortiments avec continus et mull-jennys y sont encore en activité.

Le jury propose de leur décerner la *médaille de vermeil.*

(N° 974.) M. Stembert fils, à Limbourg, a présenté à l'exposition des fils de laine cardée, filés à la mécanique, destinés à la fabrication des tissus dits *cachemires, thibets, satins-laines* et *casimirs.*

Ces fils sont réguliers et d'une grande finesse.

Le jury propose de lui décerner la *médaille d'argent.*

FILS DE LAINE PEIGNÉE.

(N° 547.) La Fabrique Belge de laine peignée à Verviers, administrateur gérant M. Lardinois, a envoyé à l'exposition un grand et bel assortiment de laines teintes ou écrues, peignées et filées à la mécanique, propres à la bonneterie, au tricot, à la passementerie et à la fabrication de tissus, tels que mérinos, mousseline-laine, orléans, etc.

Ces fils, d'une grande régularité et très-bien appropriés à leur destination, sont parfaitement teints.

La Fabrique Belge a aussi exposé des mousselines-laines, des serges, des étamines, des thibets et des damassés, tous tissus d'une très-belle et bonne fabrication.

Digitized by Google

Les machines les plus perfectionnées, les procédés les mieux entendus sont mis en usage dans ce grand établissement.

Le jury déclare, avec satisfaction, que ses progrès sont sensibles, et propose de lui décerner la *médaille d'or*.

(N° 846.) M. Scheppers, François, au hameau de Loth, commune de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant), a exposé des fils de laine peignée et filée à la mécanique; ils sont d'une grande finesse et d'une régularité remarquable.

La fabrique de M. Scheppers est d'une haute importance; en activité depuis quelques mois seulement, elle emploie déjà plus de 250 ouvriers.

La laine est assortie, lavée, peignée, filée, tissée, teinte et apprêtée dans l'établissement; elle n'en sort que pour être livrée à la consommation en beaux et bons tissus.

Cette fabrique est un véritable bienfait pour la localité, où il a fallu tout créer, personnel et machines; le courage et le talent de M. Scheppers ont conduit cette entreprise à bonne fin, et lui ont assigné un rang très-élevé dans ce genre d'industrie.

Le jury propose de lui décerner une *haute distinction* dans une autre partie de ce rapport.

(N° 370.) M. Vandris-Fremiau, à Tournay, a exposé un bel assortiment de laine peignée, filée à la mécanique, propre à la fabrication de la bonneterie, de la passementerie, des tapis et autres tissus.

Ces fils sont fort bien teints et d'une belle et bonne fabrication.

Le jury propose la *médaille d'argent* pour M. Vandris-Fremiau.

(N° 240.) MM. Alexander et Cie, à Jausse-Mozet (Namur), ont envoyé à l'exposition des fils de laine peignée blancs et teints pour la confection des tricots.

Les fils de laine de cette fabrique sont réguliers et de bonne qualité; le jury a particulièrement remarqué les fils teints deux-bouts, qui ne laissent rien à désirer.

Digitized by Google

Cette filature, mise en activité en 1842, dans une contrée où il n'existait auparavant aucune industrie de même nature, produit une grande quantité de fils dont la bonne qualité assure le facile écoulement.

Le jury propose de décerner la *médaille d'argent* à MM. Alexander et Cie.

(N° 836.) M. Timmery, Henri, à Bruges, a exposé des laines peignées à la main et des fils de laine peignée; les produits de ce fabricant sont de bonne qualité et à des prix modérés.

Le jury propose de lui décerner une *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

DRAPS, CASIMIRS, ÉTOFFES POUR PALETOTS ET PANTALONS.

L'industrie drapière s'est développée en Belgique au point que, depuis longtemps, le marché intérieur ne suffit pas à l'écoulement de ses produits; cependant, elle se présente dans des conditions de production moins favorables que celle des pays voisins; la main-d'œuvre est plus élevée que dans certaines parties de l'Allemagne; les laines nous viennent presque exclusivement de la Prusse et de l'Autriche; cette matière première a donc à supporter des frais de commission, de douane, de transport, auxquels naturellement elle échappe lorsqu'elle est travaillée sur les lieux de production.

Enfin, les conditions de succès de notre industrie drapière ne peuvent être comparées à celles de l'industrie similaire en France, qui exploite, sans partage, son marché intérieur et qui, à l'aide des primes de sortie, exporte avec un bénéfice assuré.

Dans ces conditions relativement défavorables, notre industrie n'est cependant pas restée stationnaire; elle a compris que le progrès était pour elle une nécessité, que ne point avancer c'est rétrograder.

Nous sommes heureux de constater que, depuis 1841, dans

Digitized by Google

la grande et la moyenne industrie, la production s'est accrue, la fabrication est beaucoup plus variée, de meilleure qualité et de moindre prix.

Les États-Unis ont offert, depuis quelques années, un débouché considérable qui se maintiendra, selon toute apparence, et qui, peut-être, augmentera, si le fabricant sait satisfaire aux exigences et aux besoins de ce pays.

Ainsi, grâce à une classe ouvrière laborieuse et intelligente, dirigée par des fabricants d'une haute capacité, la situation de cette industrie nous paraît assurée, et si, dans un avenir prochain, le principe de la liberté commerciale venait à prévaloir en Europe, elle est au nombre de celles qui pourraient, sans désavantage, entrer en concurrence avec les industries similaires de l'étranger.

(N° 542.) La maison Biolley, François, et fils, à Verviers, est au premier rang par le nombre et l'importance de ses établissements, et par les sacrifices qu'elle fait pour procurer au pays les machines les plus perfectionnées; elle s'est placée aussi à un rang éminent par les bienfaits qu'elle répand sur la classe ouvrière.

Elle a envoyé à l'exposition des draps de diverses qualités : des satins, des casimirs, des draps-cachemires, des duffels, des draps-castors et des castorines; elle a aussi exposé des flanelles et des domets.

Toutes les draperies de cette belle et brillante exhibition sont les produits journaliers de ces habiles fabricants. Il serait difficile d'indiquer, dans cette nombreuse collection, une pièce qui ne fût pas parfaite : régularité dans le tissu, couleurs brillantes, apprêts soyeux, souples et éclatants, elles réunissent toutes les qualités au plus haut degré.

A l'exposition de 1841 les produits des fabriques de MM. François Biolley et fils ont été appréciés, par le jury, comme faisant honneur à l'industrie du pays; mais ils ont été maintenus hors de concours par le chef de cette maison qui

Digitized by Google

faisait partie du jury. Depuis, une mort prématurée a enlevé M. Raymond-Biolley, à l'industrie nationale dont il faisait la gloire; malgré cette perte immense, cette maison s'est maintenue au premier rang.

Le jury propose de lui décerner le *rappel de la médaille d'or* qu'elle a obtenue en 1835.

(N° 708.) MM. Lieutenant et Peltzer, à Verviers, ont exposé une belle et nombreuse variété de tissus pour paletots et pantalons, des draps noirs, des draps de distinction, des satins, des twines et des castorines.

Les ateliers de ces fabricants, qui produisent annuellement plus de 12,000 pièces de tissus divers, donnent du travail à plus de 1,200 personnes.

Le rapport du jury de l'exposition de 1841 a constaté une grande perfection dans tous les produits de cette maison, qui a obtenu la médaille d'or.

L'exposition de 1847 nous montre de nouveaux progrès : c'est surtout dans la fabrication des étoffes fines pour paletots et pantalons que MM. Lieutenant et Peltzer ont une supériorité incontestable : tissus variés et parfaitement réguliers, mélanges et nuances du meilleur goût, leurs étoffes ne laissent rien à désirer.

Le jury proclame avec satisfaction que ces fabricants méritent de nouveau une distinction du premier ordre, et leur décerne le *rappel de la médaille d'or*.

(N° 748.) MM. Dubois, Gérard, et Cie, à Verviers, ont envoyé à l'exposition trente-cinq pièces d'étoffes pour paletots et pantalons, des casimirs genre anglais pour gilets, des draps-castors, des satins, des draps couleur claire pour voiture.

La production de cette fabrique est variée et importante; la bonne qualité et les prix modérés des tissus les font rechercher dans le commerce; on pourrait indiquer plusieurs pièces de son contingent qui sont véritablement d'une grande perfection.

Digitized by Google

MM. Gérard Dubois et Cie ont obtenu la médaille d'or à l'exposition de 1841; le jury déclare qu'ils sont toujours dignes de cette haute distinction, et leur en décerne le *rappel.*

(N° 524.) M. Snoeck, C.-J., à Herve, a obtenu, aux expositions précédentes, la médaille en vermeil pour l'importation en Belgique de la fabrication des draps zéphirs et d'autres produits analogues que nous faisions venir d'Aix-la-Chapelle et des environs.

C'est la même qualité de draperie que le fabricant a de nouveau envoyée à l'exposition de 1847.

Chaque fois que le jury a examiné les produits de M. Snoeck, il a constaté de grands progrès; ce fabricant est parvenu à un degré de perfection, dans les apprêts, qui ne laisse rien à désirer, et les prix de ses draps sont réduits au delà de toute prévision; aussi la marchandise, justement appréciée dans le commerce, trouve un prompt et facile écoulement.

Le jury propose la *médaille d'or* pour M. Snoeck.

(N° 476.) MM. Brugmann, F., et fils, à Bruxelles, ont exposé des draps, des satins-laines, des cachemires, des casimirs, des draps-castors et des duffels provenant de leur fabrique établie à Dolhain-Limbourg, province de Liége.

Toutes ces étoffes se font remarquer par une bonne fabrication; les duffels bleus et verts, et la pièce de drap bleu n° 18150, sont très-bien apprêtés, et d'une solidité peu commune; la pièce de drap couleur claire, se distingue aussi par la délicatesse et la netteté de la nuance.

La maison de MM. F. Brugmann et fils, ci-devant Engler Brugmann et Bohne, s'est placée au premier rang, aux précédentes expositions, pour les draps, casimirs et étoffes de laine; depuis quelques années, elle a établi à Iseghem (Flandre orientale) une tisseranderie de toile de lin en fil mécanique sur une assez grande échelle; les produits de cet établissement sont dignes, à tous égards, d'une haute distinction.

En conséquence, le jury propose de décerner la *médaille*

Digitized by Google

d'or à MM. F. Brugmann et fils, pour l'ensemble de leur fabrication.

(N° 891.) M. Burdo-Stas, à Liége, a envoyé à l'exposition un assez grand assortiment d'étoffes de laine pour paletots et pantalons, tous articles de bonne qualité; nous signalons les pièces, n°s 82579, 82592, 82614, qui sont d'une bonne disposition et très-bien fabriquées.

M. Burdo-Stas a une fabrique complète, c'est-à-dire un établissement où la laine entre brute, pour en sortir en étoffes entièrement achevées et prêtes à être livrées à la consommation.

Le jury propose de lui décerner la *médaille de vermeil.*

(N° 1043.) M. Sirtaine, F., à Verviers, a exposé sept pièces de draperies diverses, satin-laine, cachemires, zéphirs.

Les draps sont bien fabriqués, d'un tissu serré, d'un apprêt moelleux et brillant; ils sont cotés à des prix très-modérés.

Le jury propose la *médaille de vermeil* pour M. Sirtaine.

(N° 443.) M. Corman, Mathieu, à Verviers, a aussi envoyé à l'exposition des draps-zéphirs, des satins et des draps croisés; quelques-unes des pièces de drap sont bien fabriquées et d'un bon apprêt; mais ce qui distingue particulièrement cette marchandise, c'est le bas prix auquel M. Corman offre de la fournir au commerce.

Le jury propose de lui décerner la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 257.) Le jury aurait proposé une mention honorable pour MM. Vanschoubroek et Gérardi, à Herenthals, pour une pièce de drap blanc bien fabriquée et très-nette, si les produits de ces fabricants n'étaient appréciés, pour leur ensemble, dans une autre section de ce rapport.

—

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

FLANELLES, BAIES, MOLLETONS, COUVERTURES DE LAINE, ETC.

Il y a peu de tissus d'un usage plus répandu et plus utile pour la santé que la flanelle; l'on apprécie comme bien fabriquées celles qui, à un tissu régulier, joignent la douceur et la souplesse; mais l'on recherche par-dessus tout les flanelles qui ne se feutrent pas trop au lessivage.

(N° 704.) M. Dehesselle, A.-J., à Thimister, a exposé un bel assortiment de flanelles lisses et croisées, blanches, écarlattes, bleues et roses, fabriquées les unes en laine d'Allemagne ou de Russie, les autres en laines anglaises; il a aussi envoyé une pièce de domet-flanelle en chaîne de coton et trame de laine; tous les produits de la fabrique de M. Dehesselle ont atteint un haut degré de perfection : tissus réguliers, souples, doux et soyeux, beaux blancs, teintures solides et agréables à l'œil, toutes ces flanelles peuvent être comparées avec ce qui se fabrique de mieux dans d'autres pays; elles ont, en outre, l'avantage d'être cotées à des prix très-modérés.

Le jury propose la *médaille d'or* pour M. Dehesselle.

(N° 542.) MM. Biolley, François, et fils, à Verviers, ont exposé un bel assortiment de flanelles et de domets, qui, comme tout ce qui sort des ateliers de cette maison distinguée, porte le cachet d'une belle et bonne fabrication.

MM. François Biolley et fils sont désignés dans la section des draps pour la plus haute distinction; ils ne sont rapportés ici que pour mémoire.

Les flanelles exposées par d'autres fabricants sont mentionnées dans les articles qui les concernent, attendu que la flanelle n'est pas l'objet principal de leur production.

(N° 859.) M. De Keyser, Michel, à Bruxelles, possède un ancien et important établissement pour la fabrication des étoffes de laine.

Digitized by Google

Il fournit du travail à plus de trois cents ouvriers; les marchandises qu'il a envoyées à l'exposition consistent en carsaies, baies ou molletons, castorines blanches, écarlates ou garances, et en couvertures de laine.

Toutes ces marchandises sont parfaitement bien fabriquées et bien teintes.

Les couvertures de laine sont d'un beau blanc, d'un tissu moelleux, bien garni, spongieux et chaud; enfin, elles réunissent toutes les qualités qu'on peut désirer dans ce genre de produits; elles sont aussi cotées à des prix très-raisonnables.

Le jury décerne la *médaille d'or* à M. Michel De Keyser.

(N° 259.) M. Diercksens, J., à Herenthals, a exposé une collection d'étoffes de laine, baies ou molletons blancs et teints, des carsaies, des castorines, des duffels, sept pièces de flanelle et une pièce de drap pour cylindres.

Ces objets réunissent toutes les conditions d'une bonne fabrication, les carsaies et les baies ou molletons sont remarquables par leur bonne qualité, la netteté et les couleurs; M. Diercksens a une fabrique complète : filature, foulerie, tisseranderie et apprêt; toutes ces manipulations ont lieu dans son établissement.

Il a obtenu la médaille d'argent en 1841; le jury lui vote aujourd'hui la *médaille de vermeil.*

(N° 713.) MM. Kauwertz, Pierre, et Cie, à Bruxelles, ont exposé cent dix-sept châles, dits *tartans*, dix-neuf pièces étoffes demi-laine pour pantalons, cinq pièces d'étoffes pour gilets et différentes autres étoffes auxquelles on a donné le nom de *cachemiriennes, thibet-écossais* et *hibernia.*

L'assortiment si complet de MM. Kauwertz et Cie est un de ceux qui ont eu le mérite de fixer tout spécialement l'attention du jury et celle des nombreux visiteurs de notre exposition. Ces fabricants se montrent pour la première fois au concours; mais ils le font de manière à fournir la preuve que, dans cette spécialité de tissus, ils peuvent s'essayer avec un

Digitized by Google

plein succès. Il n'est pas un seul de ces articles qui laisse à désirer pour le goût des dessins, le choix des matières, le bon agencement des couleurs, ni pour le moelleux de l'étoffe et le bon apprêt qui lui est donné.

L'établissement de MM. Kauwertz et Cie est important, et il nous paraît mériter une distinction de haut rang; la *médaille de vermeil* est décernée aux exposants par le jury.

(N° 881.) MM. Hegh et Daems, à Malines, ont exposé un bel assortiment de baies ou molletons blancs et en couleurs et de lady coatings.

Les molletons sont de premier choix et réellement remarquables pour la bonne fabrication, le brillant et la netteté de la teinture; les prix sont très-avantageux.

Le jury propose la *médaille d'argent* pour MM. Hegh et Daems.

(N° 257.) MM. Vanschoubroek et Gérardi, à Herenthals, ont exposé une pièce de drap blanc, des flanelles demi-baie, des molletons de diverses couleurs et des carsaies.

Les demi-baies, les molletons et les carsaies, sont de très-bonnes marchandises, bien teintes, et parfaitement dégraissées; elles sont cotées à des prix très-raisonnables.

Le jury propose de décerner à ces fabricants la *médaille d'argent.*

(N° 30.) M. Remy-De Hertoghe, à Tirlemont, a exposé des baies, des molletons de diverses couleurs et des couvertures de chevaux.

Ces objets sont bien fabriqués, d'un tissu régulier, de bonne teinture; ils sont côtés à très-bas prix.

Le jury propose, par rappel, la *médaille de bronze* de 1re classe pour M. Remy-De Hertohge.

(N° 86.) M. Vanbraekem, Joseph, à Tirlemont, a envoyé à l'exposition diverses pièces de baie et une pièce d'un tissu de laine léger, servant au pressage des betteraves dans les sucreries; toutes ces étoffes sont bien fabriquées, parfaitement bien dégraissées et de bonne nuance.

Digitized by Google

Le jury propose la *médaille de bronze* de 2me classe pour M. Vanbraekem.

(Nos 80 et 81.) Le jury propose une *mention honorable* pour MM. Bauthier frères, à Nivelles, et Albert Meur, de la même ville, qui ont exposé des molletons dits *étoffes de Nivelles*, lesquels se distinguent par une bonne fabrication et par des prix très-bas.

(N° 258.) M. Landois, Auguste, à Bruxelles, a exposé des étoffes de laine dites *sécheur*, *manchon*, *coucheur*, *couvertures*, etc., à l'usage des imprimeries d'indiennes, des fabriques de papiers, etc.

C'est la première fois que nous voyons paraître à l'exposition un assortiment aussi complet de ces divers articles, tous très-bien fabriqués et propres à remplacer les objets similaires qui nous viennent de l'étranger.

Le jury propose la *médaille d'argent* pour M. Landois.

(N° 109.) MM. Pagny, Auguste, et Cie, à Saventhem (Brabant), ont exposé aussi des tissus de laine à l'usage des imprimeries sur étoffes et des fabricants de papiers, etc.

Ces tissus sont fort bien fabriqués, réguliers, d'une contexture serrée, convenablement feutrés, et bien dégraissés.

Le jury propose la *médaille d'argent* pour MM. Pagny et Cie.

(N° 436.) M. Begasse, Charles, à Liége, a envoyé à l'exposition quatre couvertures de laine bien fabriquées, souples et d'un beau blanc.

Le jury propose de lui accorder la *médaille d'argent*.

(N° 19.) Le jury propose la *mention honorable* pour M. Jean-Baptiste Detry, à Tirlemont, qui a exposé deux pièces d'étoffe de laine, dite *malifique*, à l'usage des moulins à huile; ces pièces réunissent toutes les qualités d'une bonne fabrication.

—

Digitized by Google

SECTION QUATRIÈME.

TAPIS.

L'industrie des tapis est dignement représentée à l'exposition de cette année. Implantée sur le sol de la Belgique depuis les temps les plus reculés, elle a conservé sa supériorité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur beaucoup de ses rivales des pays voisins. Nos exportations justifient pleinement ces assertions, qui ne sont pas trop présomptueuses. Jouissant du privilége de décorer les palais de la plupart des cours étrangères, nous pouvons croire que nous faisons aussi bien, si pas mieux, que nos rivaux. Ce que nous venons de dire est surtout applicable à la Manufacture Royale de tapis, société anonyme, sous la direction de MM. Overman et Delevigne, à Tournay, qui, sous le n° 484, a exposé des tapis de différentes espèces : en moquettes, en genre smyrne et savonnerie, tous du plus bel effet. Celui en fond blanc est magnifique; il réunit toutes les qualités; on ne sait ce que l'on doit admirer davantage : de la richesse, de la correction et du bon goût des dessins, de la vivacité et de l'harmonie des couleurs, de la perfection et de la force du tissu.

La Manufacture Royale peut à bon droit revendiquer l'honneur d'être à la tête de cette branche d'industrie, et la Belgique a raison d'en être fière. Aussi, le jury a-t-il été unanime pour lui voter le *rappel de la médaille d'or* qu'elle a méritée aux expositions antérieures.

(N° 504.) M. Norbert, Michel, à Tournay, a exposé deux tapis, genre moquette, qui sont heureusement nuancés; le tissu en est bien fabriqué, et le jury a jugé que le fabricant était digne d'être encouragé; en conséquence, il lui a voté la *médaille d'argent*.

(N° 725.) M. De Poorter aîné, à Bruxelles, a exposé des tapis d'une fabrication nouvelle. Nous avons surtout remar-

Digitized by Google

qué celui fond rouge, que nous nommerions volontiers *genre chenille*, qui est vraiment fort bon. L'épaisseur de ces tapis, qui n'ont point d'envers, est remarquable. L'exposant est cité plusieurs fois dans ce rapport pour la diversité de ses produits. Il justifie la haute récompense que le jury lui a décernée à l'article soie teinte et fils de soie, et nous ne le rappelons ici que pour mémoire (1).

(1) Nous croyons utile de présenter ici les observations diverses auxquelles a donné lieu l'étude du métier qui porte le nom de M. De Poorter, et dont il a envoyé des modèles à l'exposition.

L'invention du métier De Poorter remonte à 1841. A cette époque déjà, plusieurs essais, et les plus bizarres, avaient été tentés; on a vu, chez M. De Poorter tisser, à la fois, et sur le même métier, la mousseline et la toile d'emballage. Plus tard, on a apporté à ce métier plusieurs changements et perfectionnements, qui ont fait, sans nul doute, disparaître quelques-uns des défauts qui avaient été signalés d'abord; mais, à ce jour encore, nous ne pourrions indiquer, en Belgique, aucune fabrication suivie à l'aide du métier dont il s'agit; nous en sommes réduits à citer des essais plus ou moins heureux, mais toujours des essais.

Si nous devions nous prononcer sur l'avenir du métier De Poorter, nous croirions servir l'industrie en lui disant : Le métier aura deux destinations : il sera mû à bras d'hommes, ou par un moteur quelconque.

Dans le premier cas, le métier De Poorter est d'un prix trop élevé pour en répandre facilement l'usage, particulièrement dans la campagne; il n'est pas prouvé qu'il puisse produire une plus grande quantité dans un temps donné; le tisserand est dans une position moins avantageuse pour le travail que dans le métier ordinaire. L'ouvrier assis, et travaillant à la fois des pieds et des mains, se fatiguera moins et n'emploiera pas plus de force. Cela est si vrai que les petits métiers faits, pour ainsi dire, à coups de hache, dans nos cabanes des Flandres, sont mûs facilement par des enfants de 8 à 10 ans.

Si maintenant le métier De Poorter a pour destination d'être mû par un mouvement de rotation continu, nous ne pouvons constater encore quels avantages il présenterait sur le métier dit *power-looms*. Ce dernier métier occupe en Belgique, et depuis longtemps, une position brillante; il peut, lui aussi, aborder les tissus à plusieurs marches et même les tissus jacquart. Enfin, pour être vrais jusqu'au bout, nous devons dire que le métier De Poorter a été essayé, sans un grand succès, à Verviers, pour les tissus de laine, et qu'il est maintenant avéré que le mouvement plus brusque de ce métier nécessite des chaînes plus solides, et c'est là un désavantage marqué.

Voilà les convictions de quelques hommes compétents, au sujet d'un métier, dont le Gouvernement et la Belgique presque entière ont eu à s'occuper.

Nous devons pourtant ajouter que le bruit se répand, qu'en Angleterre comme en France, le métier De Poorter a eu des succès à l'aide de quelques perfectionnements qui y ont été apportés.

Le fait mérite d'être vérifié; mais le jury n'a pu le faire, et regrette de devoir suspendre encore un jugement définitif sur le mérite pratique et sur l'avenir de ce système de tissage.

Digitized by Google

(N° 1056.) M. Cammaerts, Jean-Baptiste, à Laeken, a exposé différents tapis en poil de vache et en laine de très-bonne fabrication courante. Ils ne sont pas dépourvus de goût, et les couleurs en sont heureusement variées.

Le jury estime qu'il a droit à la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 92.) M. Bongaerts, à Anvers, a exposé des tapis d'une bonne fabrication; il a aussi des toiles qui ne sont pas sans mérite.

Le jury, pour l'ensemble de ses produits, lui vote le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe qu'il a obtenue en 1841.

(N° 320.) Les Ateliers de Charité de la ville d'Anvers ont envoyé des tapis en assez grand nombre, en poil de vache, et d'autres tissus d'une bonne fabrication, dignes d'une honorable distinction. Mais le jury a pensé que cet établissement, n'étant pas dans des conditions normales de fabrication, ne pouvait être jugé comparativement avec d'autres qui marchent par des moyens ordinaires, et avec les ressources seules des particuliers. Il se borne donc à signaler le mérite de ses produits, sans lui assigner de récompense.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

COTON.

SECTION PREMIÈRE.

FILATURE DE COTON.

La filature de coton, cette branche si importante de notre fabrication, compte peu d'exposants en 1847. Il en fut de même en 1841, et nous ne saurions que répéter l'expression du regret que le jury en manifesta alors.

Quoi qu'il en soit, si cette année nos filateurs sont peu nombreux au concours, les produits exposés suffisent pour attester les progrès que cette branche d'industrie a faits depuis notre dernière exposition nationale. Plusieurs établissements nouveaux se sont élevés, et les derniers perfectionnements connus à l'étranger y ont été implantés. Quelques efforts de plus encore! et nous pourrons entrer en lice avec nos puissants rivaux. Déjà nous nous sommes essayés sur divers marchés de l'Allemagne, et nous l'avons fait, parfois, avec succès. Comme aux expositions précédentes, nous avons à mentionner l'absence d'une spécialité de filature, dont les produits nous viennent encore des pays voisins : nous voulons parler de la filature en fin, de celle qui comprend la production des fils d'un numéro élevé. Mais si nos renseignements sont exacts, cette lacune va se combler : un établissement tout récemment créé et dans les meilleures conditions, fournira sous peu ce genre de filature; le besoin s'en fait sentir plus pressant que jamais. C'est la matière première d'une foule de tissus légers à trame-laine,

Digitized by Google

qui viennent d'apparaître chez nous, et qui ne peuvent manquer de faire époque.

(N° 201.) M. De Hemptinne, François, à Gand, a exposé une série de fils de coton pour chaîne et trame du n° 30 à 40. Ces fils sont le produit de métiers continus et de mull jenny; tous accusent un cardage très-soigné et une régularité parfaite.

M. De Hemptinne, désireux de conserver dans l'industrie le rang élevé qu'il occupe depuis si longtemps, vient de faire reconstruire complétement à neuf une filature importante, dans laquelle rien n'a été ménagé pour atteindre aux plus hauts progrès de l'époque. Chez lui se trouve résolu ce problème de la bonne conduite de 1000 broches par un seul fileur, aidé de deux apprentis. Ce n'est là, toutefois, que l'un des titres de M. De Hemptinne à l'attention du jury. Nous aurons à parler de cet honorable industriel à l'occasion des toiles *peintes*, et toujours dans les termes les plus flatteurs. Alors nous mentionnerons le genre de récompense à décerner. Nous tenions cependant à dire que les fils de coton eussent seuls suffi pour provoquer, en faveur de l'exposant, une distinction d'un rang très-élevé.

Ajoutons encore qu'il a mérité une mention toute particulière du jury, par l'exposition de ses chaînes carrées et ourdies. C'est, pour plusieurs genres de tissage, une innovation importante.

(N° 103.) MM. Fortamps et Cie, à Leeuw-St-Pierre, ont exposé une collection de fils de coton variant du n° 24 à 40, produits aussi des métiers mull jenny et continus. Ces fils, solides et réguliers, sont de nature à donner une haute opinion d'un établissement nouveau, dont la mise en train n'est encore que partielle. Disons toutefois qu'il est à la connaissance du jury, qu'à l'exemple de M. De Hemptinne, MM. Fortamps et Cie n'ont rien négligé non plus pour implanter chez eux toutes les nouvelles méthodes et les derniers perfectionnements.

Digitized by Google

Le jury décerne à MM. Fortamps et Cie la *médaille d'argent.*

(N° 718.) Il décerne la même distinction à M. Debacker, à Braine-le-Château, qui a exposé une collection de fils de coton extrêmement remarquable. La régularité, et plus encore la solidité des fils pour chaîne, sont particulièrement à signaler. L'exposant a atteint jusqu'au n° 37 en coton d'Égypte, et il l'a fait avec un plein succès.

L'établissement de M. Debacker est d'une grande importance, et il mérite à tous égards la réputation dont il jouit.

(N° 1008.) M. Fortin, Séraphin, à Bruxelles, a exposé un assortiment de quatre-vingt-trois paquets de fil de coton écru et teint; plus loin, nous aurons occasion de parler de ces derniers, et nous proposerons là le genre de récompense à décerner à l'exposant, pour l'ensemble de ses produits. Nous nous bornons à dire ici que les fils écrus de M. Fortin ont droit à une mention toute particulière du jury, pour un bon cardage et une grande régularité.

(N° 686.) MM. Duray-Duchaine et Cie, à Court-St-Étienne, ont exposé huit paquets de fil de coton de différentes qualités. Ces fils sont généralement bien traités.

Le jury a remarqué plus particulièrement le doublé n° 42, et le n° 82 en coton d'Égypte. Il décerne à MM. Duray-Duchaine et Cie, la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION DEUXIÈME.

ROUGE D'ANDRINOPLE.

Après les fils de coton écru, viennent assez naturellement se ranger les fils de certaine teinte, et l'attention du jury doit se fixer, en première ligne, sur le rouge d'Andrinople. Cette branche de fabrication est d'une grande importance et peut fournir matière à plus d'une affaire d'exportation.

Digitized by Google

(N° 719.) En 1841, comme aujourd'hui, M. Idiers, J.-H., à Auderghem, a exposé un assortiment de fils teints en rouge d'Andrinople, paliaca, violet et lilas grand teint, puis vingt paquets de coton de nuances diverses et de fantaisie. Tous les produits de M. Idiers sont très-soignés; les nuances sont vives et bien nourries.

Le jury ne pourrait que répéter les choses flatteuses qui ont été adressées à l'exposant en 1841. Il lui décerne avec plaisir le *rappel* de la distinction qu'il a obtenue alors, la *médaille d'argent.*

(N° 1008.) Il décerne la *même distinction* à M. Fortin, Séraphin, dont il vient d'être parlé avantageusement à l'occasion des cotons filés.

Les cotons teints en rouge d'Andrinople, comme en nuances de fantaisie, attestent une grande habileté dans l'art du teinturier, et pourraient avec avantage soutenir la comparaison avec les produits similaires de l'étranger.

SECTION TROISIÈME.

TOILES DE COTON ET IMPRESSIONS SUR ÉTOFFES DE COTON.

Le jury se trouve forcé de mentionner ici une des lacunes qui ont dû frapper les nombreux visiteurs de notre exposition. Nos producteurs de toiles de coton se compteraient par vingtaines, et pas un seul n'a pris part au concours. Nos salles ne contenaient pas une seule pièce de calicot, rien en écru, rien en blanc, rien en couleurs. Gardons-nous toutefois d'en tirer la conséquence que cette branche, si importante de notre industrie nationale, soit en voie décroissante; il n'en est rien; les renseignements que nous possédons, et qui sont, du reste, de notoriété publique, ces renseignements nous disent assez que la fabrication des toiles de coton reste au point élevé où nous l'avons vue en 1841, disons même qu'elle a progressé. Elle

Digitized by Google

vient de traverser, sans de trop violentes secousses, un état de crise provoqué, d'une part, par des misères tout extraordinaires, et, d'autre part, par une hausse imprévue et de presque cent pour cent sur la matière première.

Félicitons-nous donc encore de notre position industrielle pour les toiles de coton : nous marchons à l'égal de plus d'une puissance rivale, pour la bonne qualité des tissus, comme pour la modération de nos prix; et si, sur certains marchés lointains, nous trouvons encore la lutte trop difficile à soutenir, c'est que nos producteurs n'ont pu se déterminer facilement à sacrifier quelque chose de la qualité, pour une apparence qu'ils disent trompeuse. Toutefois, les idées commencent à se modifier : la plupart de nos manufacturiers savent bien qu'il faut s'appliquer avant tout à flatter le goût et les convenances des consommateurs auxquels on s'adresse, et déjà nos produits d'exportation sont traités dans ces vues.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des toiles de coton écrues; il est un autre genre de tissus dont l'absence est signalée aussi dans nos salles et que nous aurions été fiers de montrer : nous voulons désigner tous les tissus en coton faits aux jacquarts, et avec un entier succès, dans une de nos villes manufacturières. Nous n'avons plus rien désormais à envier à nos rivaux pour les piqués, les courtes-pointes, les jupons façonnés, le linge de table en coton damassé, et une foule d'autres articles de la même catégorie et d'un usage très-généralement répandu parmi nous.

IMPRESSIONS.

Nous venons, à l'occasion d'une branche importante de notre industrie, d'exprimer le regret que plusieurs manufacturiers, bien famés, se soient abstenus de prendre part au concours de 1847. Ce regret, nous pourrions le mentionner aussi à l'article de nos toiles peintes. Nous ne comptons que cinq exposants indienneurs. Certes, leur mérite relatif est incontes-

Digitized by Google

table, et nous aurons tout à l'heure à l'apprécier. Mais alors qu'il est à notre connaissance que des progrès de toute nature ont été faits, depuis 1841, dans une industrie qui peut aussi marcher en première ligne, nous eussions voulu avoir à vanter toutes les spécialités d'un article aussi varié, et montrer à nos rivaux en industrie que nous voulons nous préparer à la lutte. Mais, pour arriver à ce résultat, il faut que l'indienneur soit aidé par le producteur de la toile. Le jury a eu l'occasion de le remarquer plusieurs fois, les calicots destinés à l'impression devraient être plus souples et plus légers, pour rivaliser de prix avec les produits similaires de l'étranger. Ici, comme pour la toile de lin, et particulièrement en vue de l'exportation, il faut bien que nous attachions la plus grande importance à propager, chez nous, la fabrication de ces tissus légers et à bas prix qui se travaillent, en si grande quantité, à Rouen et à Manchester.

Nos prix d'impression ne sont guère plus élevés que ceux de nos concurrents; la toile convenable seule nous manque souvent.

(N° 201.) M. De Hemptinne a exposé, outre les cotons filés dont nous avons rendu compte : vingt pièces de mousselines imprimées; onze pièces de jaconats; vingt-neuf pièces d'indiennes et meubles perses; neuf coupons de mouchoirs et cravates.

Ce brillant assortiment est digne de la haute réputation que s'est acquise M. De Hemptinne. En 1835 comme en 1841, le jury ne craignait pas de proclamer que cette maison recommandable tenait le premier rang dans une industrie qu'elle exploitait si bien. Le jury de 1847 ne fera que confirmer le jugement de ses devanciers. Il se plaira surtout à signaler les jaconats imprimés, qui sont de toute beauté. Le rose, le bleu, le lilas peuvent être comparés à ce que Mulhausen fait de mieux en ces couleurs. Les toiles pour meubles ne laissent rien à désirer, tant pour les nuances que pour la gravure.

Digitized by Google

Les meubles perses sont admirables et constituent une conquête nouvelle pour la Belgique.

Le jury, à l'unanimité, vote, pour M. F. De Hemptinne, le *rappel de la médaille d'or.*

(N° 274.) MM. Descy frères, à Ath, ont exposé un assortiment d'indiennes, genre de Mulhausen, et soixante-deux mouchoirs genre thibet fonds unis et parsemés, diversement garancés. Ces impressions sont remarquables à plus d'un titre. Traitées toutes à la planche, elles le sont avec une netteté et une précision telles, qu'elles défient, pour la correction du dessin, toutes les toiles similaires faites au rouleau. Les nuances garancées, comme celles fixées à la vapeur, sont vives, agencées avec goût, et suffiraient à elles seules pour justifier la réputation que MM. Descy se sont acquise comme coloristes de premier ordre.

Ces Messieurs s'étaient occupés plus particulièrement jusqu'ici de l'impression sur mouchoirs, et ils l'avaient fait avec un succès tel, que le jury de l'exposition de 1841 crut devoir leur adresser les éloges les plus flatteurs. Mais ce n'était point assez pour ces manufacturiers habiles; la Belgique doit encore se pourvoir en Alsace pour les impressions fines : ils ont conçu le projet de nous affranchir de cette obligation. La tâche peut être lourde et difficile, mais MM. Descy auront le mérite incontestable de l'avoir entreprise les premiers, avec résolution et intelligence.

MM. Descy frères ont mérité, en 1841, une médaille d'argent; une plus haute distinction leur est légitimement acquise en 1847, et le jury leur décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 642.) M. Berlemont-Rey a exposé cinquante-trois pièces d'indiennes de différents genres et dix-huit pièces de jaconats imprimés.

Tous ces articles, les toiles comme les jaconats, sont parfaitement traités; les dessins en sont beaux et du meilleur

Digitized by Google

choix. Les couleurs, particulièrement le rose et le lilas, ne laissent rien à désirer.

L'établissement de M. Berlemont-Rey est d'une assez grande importance. Il se présente pour la première fois dans nos concours industriels; mais ce sera pour mériter les éloges du jury et s'assurer une des belles places dans la lice ouverte en 1847.

Le jury décerne à M. Berlemont-Rey la *médaille de vermeil.*

(N° 517.) MM. Seny et Leclère ont exposé : quatre-vingt-huit pièces d'indiennes diverses; huit pièces rouge d'Andrinople; cinq pièces rouge uni; huit pièces de mouchoirs divers.

L'assortiment d'impressions de MM. Seny et Leclère n'est pas moins remarquable que celui sur lequel nous venons de nous prononcer. Les genres si différents et si nombreux qui le composent, attestent là aussi de notables progrès. Il y a d'excellentes choses dans les impressions rose et lilas; les cotons pour meubles sont d'une vente courante et d'une belle exécution.

Parmi les impressions rouge d'Andrinople, les mouchoirs sont remarquables par la vivacité des nuances, comme par le beau choix des dessins. Cet article offre beaucoup d'avenir pour l'exportation, et, dès ce jour, il doit pouvoir lutter avec les produits similaires de la Suisse.

Le jury décerne à MM. Seny et Leclère la *médaille de vermeil.*

(N° 83.) M. Eloy, Jacques, à Bruxelles, a exposé : vingt-sept pièces d'indiennes; huit pièces de foulards, et dix pièces de meubles perses.

Toutes ces impressions nous ont paru généralement bien traitées. M. Eloy s'attache particulièrement aux qualités courantes, et par des prix avantageux et des soins donnés à sa marchandise, il s'est assuré un placement facile.

Digitized by Google

Le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

(N° 170.) Le jury accorde la *mention honorable* à M. Deweerweirne, pour les mouchoirs imprimés qu'il a envoyés à l'exposition.

SECTION QUATRIÈME.

TISSUS DE COTON EN COULEURS.

Sous cette dénomination de tissus en couleurs, nous trouverons à passer en revue une foule d'articles divers. Nous commencerons par la cotonnette. Ce genre de fabrication continue à marcher sous des dehors modestes, mais il n'en a pas moins une très-grande importance. Il donnait autrefois et il donne encore lieu à des exportations considérables. Les fabricants de cotonnettes sont nombreux et disséminés dans plusieurs de nos provinces; quelques-uns seulement figurent à l'exposition de cette année.

(N° 805.) M. Decock-Wattrelot, à Roulers, a exposé un assortiment de toiles écrues, blanchies et teintes, sur le mérite desquelles le jury s'est prononcé à la section des fils. Il présente, de plus, à son examen, six coupons d'étoffes à pantalons d'une solidité remarquable, puis une variété de tissus divers pour robes en toile du nord, en orléans, en cotonnette avec laine, etc. Il y a en général, du goût dans les articles de fantaisie et une bonne entente de la fabrication. M. Decock fournit au jury la preuve qu'il peut s'essayer dans tous les genres, et il l'a fait avec assez de succès, pour échapper peut-être à cette remarque, que le moyen le plus sûr pour bien faire est souvent de se restreindre à un petit nombre de spécialités. Nous le répétons toutefois avec plaisir, M. Decock a fait preuve de connaissances variées dans la fabrication. Il a montré surtout une grande habileté pratique dans la confection des tissus liniers, et des tissus de coton en couleurs.

Digitized by Google

Le jury, pour l'ensemble de ses produits, lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 120.) Mme veuve VANKERSBILCK, à Lokeren, a exposé un bel assortiment de cotonnettes, tout coton, et neuf pièces en coton et laine. Ce dernier article, bien traité comme il l'est par la dame exposante, nous paraît être une nouveauté convenable pour robes.

Les cotonnettes en coton de finesses différentes, attestent toutes des soins assidus dans la fabrication; les dessins sont de bon goût. Les twils et crêpes méritent aussi une mention toute particulière du jury, qui décerne à Mme VANKERSBILCK la *médaille d'argent.*

(N° 612.) M. VAN HOOFF, J.-B., à Lokeren, a exposé une collection de cotonnettes et quelques autres articles de tissage. Ces produits divers, et notamment les madras, ont été jugés favorablement par le jury, et il serait proposé ici une récompense, si déjà elle n'était acquise à l'exposant à un autre titre.

(N° 689.) M. SIMON, Joseph, à Bruxelles, a exposé douze pièces de cotonnettes de divers dessins et quatre pièces pour mouchoirs.

La fabrication de M. SIMON est généralement bien suivie dans les qualités courantes, et remarquable surtout pour les mouchoirs. Une pièce de cotonnette fine, parfaitement tissée, a fixé aussi l'attention du jury, qui décerne à l'exposant la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 84.) Le jury décerne la même récompense, par *rappel*, à M. VERSTRATEN-PENNEMAN, à St-Nicolas, pour le beau choix et la parfaite réussite de ses cotonnettes fines, ainsi que d'une pièce de siamoise.

(N° 323.) Il accorde également la *médaille de bronze* de 1re classe à M. DEMOOR-MUYS, à Lokeren, qui a exposé une série de tissus divers, tels que façon *galaplaids* et crêpes coton, qui tous attestent une bonne fabrication.

Digitized by Google

(N° 215.) M. Vandenbossche-Dewaele, à Gand, a exposé un assortiment assez complet de cotonnettes d'une vente courante, et qui doivent mériter à l'exposant la *médaille de bronze* de 2me classe que le jury lui accorde.

SECTION CINQUIÈME.

SIAMOISES, MOLLETONS ET TISSUS MÉLANGÉS.

ARTICLE 1er. — SIAMOISES ET MOLLETONS.

(N° 789.) M. Catteaux-Gauquié, de Courtrai, que nous avons eu l'occasion de signaler plusieurs fois déjà, et d'une manière très-favorable, a compris dans son beau contingent à l'exposition, quinze pièces de siamoises et huit pièces de molletons de nuances différentes. Tous ces articles sont remarquables par leur bonne fabrication et plus encore par le bas prix auquel ils sont établis. M. Catteaux-Gauquié trouve à placer avantageusement ses siamoises, même sur les marchés étrangers.

Plus loin, nous retrouverons encore l'occasion de parler de cet honorable industriel. Nous ne le citons ici que pour mémoire.

ARTICLE 2. — ÉTOFFES A PANTALONS.

Sous cette dénomination, nous rangeons les étoffes de fantaisie en coton, en fil, et en coton et laine, pour pantalons et vêtements d'été. En 1841, le jury avait constaté des progrès remarquables dans ce genre de fabrication, et lui avait prédit de l'avenir. Cet espoir n'a pas été déçu. Nos manufactures, dans ce genre d'étoffe, ont poussé la perfection et réduit les prix à tel point, qu'il n'est plus un seul marché étranger, quelque lointain qu'il puisse être, qui ne soit abordable pour les produits belges de cette espèce. L'exportation s'en accroît chaque

Digitized by Google

jour, et avec un peu plus de résolution, chez nos armateurs, cette industrie pourrait prendre un développement très-considérable. Elle a ce mérite de plus, aux yeux du jury, que l'étoffe à pantalons ne comporte que le tissage à la main, et que ce tissage, qui se fait à domicile, peut devenir une ressource précieuse pour nos tisserands inoccupés.

(N° 789.) M. Catteaux-Gauquié, de Courtrai, que trois fois déjà nous avons cité avec éloge, présente à l'exposition un assortiment d'étoffes à pantalons qui sont de bon goût, bien exécutés, et de nature à confirmer le jury dans la bonne opinion qu'il a conçue de l'activité infatigable de l'honorable exposant.

Prenant égard à l'ensemble de tous les produits exposés par M. Catteaux-Gauquié, il le juge digne d'une distinction plus élevée que celle qui lui a été accordée en 1841, et il lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 794.) Mme Saffre, veuve, à Mouscron, a exposé vingt-quatre pièces de tissus variés pour pantalons. Ces tissus sont en fil, en coton, en coton et fil, et en coton et laine. Il n'est point dans cet assortiment une seule pièce qui ne porte le cachet d'une excellente fabrication. Le choix des dessins est heureux, le tissage est parfait; l'ensemble, en un mot, ne laisse rien à désirer.

Mme Saffre joint à son tissage une filature de coton.

En 1841, le jury lui a décerné une médaille d'argent; des progrès remarquables et non contestés lui donnent des droits à une plus haute récompense.

Le jury de 1847 lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 832.) M. Allard, Benoît, à Tournay, a exposé une série non moins complète d'étoffes pour pantalons, et remarquable dans toutes ses parties. M. Allard traite aussi bien les qualités communes que les qualités courantes et fines. Ces dernières particulièrement accusent un bon choix de dessins, et un tissage soigné.

M. Allard avait reçu en 1841, avec des éloges bien mérités

Digitized by Google

du jury, la médaille d'argent; cette distinction lui est toujours légitimement acquise, et le *rappel* lui en est voté.

(N° 559.) Mme Lienart-Chaffaux, veuve, de Tournay, a exposé une nombreuse collection d'articles à pantalons de tous prix et de toutes qualités. Ces articles, remarquables pour la plupart, surtout par le fourni de l'étoffe, attestent une bonne fabrication courante et sont généralement bien traités.

Mme Lienart-Chaffaux a encore exposé, comme produits faits à l'École des arts et métiers, un assortiment d'orléans unis et façonnés, quelques nouveautés pour robes et, enfin, du linge de table damassé.

Le jury doit des éloges à la dame exposante pour la part qu'elle a prise dans le développement d'une fabrication nouvelle : celle des articles en laine au jacquart; il les lui doit surtout parce que la dame exposante avait une difficulté de plus à vaincre. Dans un but philanthropique, elle a confié le tissage de ces étoffes à des enfants.

Le jury décerne à Mme Liénart-Chaffaux la *médaille d'argent.*

(N° 796.) M. Schelstraete, Louis, à Courtray, a exposé quarante-cinq pièces de tissus de coton, fil et coton, laine et coton, le tout pour pantalons. Ces tissus, en général, sont bien fabriqués; mais ce qui a fixé plus particulièrement l'attention du jury, c'est le très-bas prix auquel sont cotés les articles les plus communs. Au prix actuel des matières premières, c'est un très-beau résultat à signaler.

M. Schelstraete trouvera, sans nul doute, un placement important et facile de ses produits.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 441.) Il décerne la même récompense à M. Dequinnemar, de Tournay, qui n'a, lui, exposé qu'un seul genre d'articles pour pantalons, celui trame en laine; mais il l'a fait avec beaucoup de goût dans les dessins et une parfaite réussite dans la qualité.

Digitized by Google

(N° 394.) Il accorde cette même distinction à M. Léandre Bertouille, de Tournay, qui a exposé dix-huit pièces d'étoffes de laine et coton pour pantalons et six pièces de molletons. Tous ces articles sont d'une bonne fabrication.

(N° 561.) Il vote la même distinction en faveur de M. Neelemans-D'havé, à Eecloo, aussi pour l'ensemble des produits de sa fabrication, qui comprend les châles tartaus, les galaplaids et les étoffes à pantalons, lesquels, en général, sont traités d'une manière satisfaisante.

(N° 763.) Enfin, le jury vote la *mention honorable* en faveur de M. J.-B. Vanneste, à Bellighen, qui a exposé une pièce de lasting et quelques autres tissus en laine et coton, qui sont de bonne fabrication courante et d'un prix modéré.

SECTION SIXIÈME.

ÉTOFFES RASES EN LAINE ET LAINE ET COTON.

C'est avec bonheur que nous signalons à l'exposition de cette année une véritable conquête; conquête d'autant plus importante que, pour la tisseranderie, nous ne le cédons à aucun autre pays. C'est la première fois que les étoffes rases de cette catégorie, se présentent en aussi grand nombre à l'exposition. Ces produits, qui ont fixé l'attention et obtenu les suffrages des visiteurs, tant étrangers que nationaux, prouvent à l'évidence qu'il ne nous serait pas difficile de suffire à la consommation intérieure. Nous fabriquons déjà, aussi bien que nos rivaux et à meilleur marché, ces tissus, dont le brillant et les vives nuances le disputent à la soie. On pourrait sans crainte tenter des essais sur les marchés extérieurs; et nous verrions sans doute bientôt ces étoffes légères ajouter un chiffre assez important à celui de nos exportations. Si cet article qui se fabrique déjà dans les Flandres, pouvait y prendre de l'accroissement,

Digitized by Google

il trouverait à employer un bon nombre de tisserands actuellement sans ouvrage.

(N° 846.) M. Scheppers, François, à Leeuw-Saint-Pierre, a envoyé un très-bel assortiment d'étoffes fabriquées dans ses ateliers. Ici la laine entre en suint; elle est lavée, peignée, filée, tissée, teinte et apprêtée : la fabrication est complète dans tous ses degrés. Les orléans, genre nouveau, sont très-bien faits.

Cet habile industriel a déjà été cité dans ce rapport. Pour les objets dont nous nous occupons en ce moment, il doit être classé au premier rang, et le jury lui décerne la *médaille d'or*.

(N° 640.) M. Berlemont-Delvaux, à Bruxelles, a exposé un assortiment remarquable de diverses étoffes. Sa fabrication est très-soignée; les orléans, les paramatas et autres articles sont particulièrement bien teints (en grande partie chez M. François Deny, à Courtrai).

Il est incontestable que cette maison a fait faire de grands progrès à une industrie nouvelle et précieuse pour le pays.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent*.

(N° 391.) MM. Bouten-Holvoet et d'Hont, à Roulers, ont exposé un contingent remarquable d'étoffes variées, bien faites, bien teintes et bien apprêtées (chez M. François Deny, à Courtrai). Les orléans, les mérinos unis et brochés sont brillants et soyeux. Les étoffes pour meubles sont très-jolies et de bon goût, notamment deux pièces en pure laine.

Cette maison qui paraît pour la première fois, dans ce genre de fabrication, et qui a fait élever de vastes ateliers pour donner à cette partie l'extension dont elle est susceptible, mérite les plus grands encouragements.

Le jury la juge digne de la *médaille d'argent*.

(N° 802.) MM. Frétigny et Cie, à Gand, industriels habiles, méritent des éloges pour leurs satins-laines façonnés, qui sont aussi très-bien teints et apprêtés. Parmi les étoffes à meubles, plusieurs pièces sont à citer pour le goût et la bonne fabrica-

Digitized by Google

cation; les alpagas sont aussi fort bien fabriqués, teints et apprêtés (chez M. François Deny, à Courtrai); les tapis laine et coton sont bien tissés.

Le jury reconnaît chez ces industriels beaucoup d'intelligence et de mérite. Ils ont obtenu à bon droit, en 1841, la médaille d'argent. Nous avons remarqué avec satisfaction qu'ils ont encore fait des progrès et gagné du terrain.

Le jury leur décerne le *rappel* de cette distinction.

(N° 547.) La Fabrique Belge, à Verviers, a exposé des étoffes rases et d'autres pour meubles. Ces dernières sont d'un mérite supérieur. Nous les avons distinguées pour leur bonne teinture et la vivacité des couleurs.

Cet établissement a déjà été cité pour ses laines peignées et cardées, qui lui ont valu la plus haute distinction : il n'est rappelé ici que pour mémoire.

(N° 1069.) M. Fenner, J., à Berchem, a envoyé quelques pièces orléans bien fabriquées.

Nous avons particulièrement remarqué une pièce raisin de Corinthe, qui mérite d'être citée. Cette fabrication est digne d'encouragements.

Le jury accorde à l'exposant la *médaille de bronze* de 1re classe.

Une fabrication dont l'utilité est, sans contredit, universellement reconnue, ne se présente, cette année, à l'exposition que très-timidement, nous voulons parler de la fabrication des piloux. Dans les qualités ordinaires, elle pourrait être employée pour le vêtement des ouvriers; dans les qualités plus fines, elle est recherchée pour les domestiques et cochers. Jusqu'ici, ces dernières étoffes nous manquent dans le pays : on ne s'est guère occupé que des premières. Il serait désirable que nos fabricants prissent à cœur de pousser à cette fabrication et de lui donner l'extension dont elle est susceptible. En attendant, nous avons à rendre justice à deux exposants, dont les efforts méritent des encouragements.

Digitized by Google

(N° 85.) M. Grégoire-Boons, à Bruxelles, a exposé deux pièces de piloux et une pièce de bazin à côtes, d'une bonne fabrication. Ces tissus sont solides.

Le jury lui vote la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 139.) MM. Vancutsem et Verbruggen, à Bruxelles, ont exposé un assez grand assortiment d'étoffes du même genre et d'une fabrication courante. Leurs dimites sont bien.

Pour l'ensemble de leurs produits, le jury leur décerne une *mention honorable.*

CHAPITRE QUATRIÈME.

SOIE.

SECTION PREMIÈRE.

SOIE BRUTE.

La production de la soie n'est pas nouvelle en Belgique. Il y a plusieurs années qu'on s'en occupe. Des circonstances particulières ont jeté de la défaveur, dans le temps, sur le premier établissement qui s'était formé dans le pays; cette défaveur a peut-être réagi sur l'industrie elle-même. C'est, sans doute, ce qui explique pourquoi elle n'a pas encore pris tout le développement dont elle serait susceptible. La production de cette matière première dépend de la culture du mûrier; il serait avantageux de l'encourager.

Dans les environs de Berlin et dans d'autres contrées de l'Allemagne, situées plus vers le nord que notre pays, on s'y est adonné avec succès, et aujourd'hui la fabrication de la soie trouve à se fournir sur les lieux du quart de la soie brute dont

Digitized by Google

elle a besoin pour son alimentation. Il ne serait pas impossible que, bien dirigée, cette industrie devînt une nouvelle source de prospérité pour la Belgique. C'est l'opinion que plusieurs membres du jury ont conçue, dans la visite du bel établissement qui est dirigé par M. Charles De Mévius à Forest. Tous les détails intéressants que nous avons recueillis de la bouche de notre honorable collègue, fruits d'une longue expérience et d'une étude approfondie, nous ont fait penser que l'on pourrait encourager les cultivateurs à s'occuper de l'élève du ver à soie, dans des proportions modérées d'abord, sauf à y donner de l'extension au fur et à mesure que la production du mûrier prendrait de l'accroissement. Des établissements particuliers recevraient les cocons, se chargeraient de les dévider, et de produire les soies grèges et même les organsins, ainsi que cela se pratique dans l'établissement précité. Avec les mêmes soins, on pourrait espérer d'obtenir des produits aussi beaux, et dont le placement ne serait pas difficile; car ceux de M. De Mévius sont recherchés à l'étranger, à Lyon même, à des prix supérieurs à ceux qu'on obtiendrait dans le pays. Notre fabrication en étoffes de soie n'est point encore assez avancée pour employer une matière première d'une qualité aussi supérieure. Il faut, en effet, le dire, les vingt écheveaux de soie exposés sont d'une beauté remarquable; ils sont d'un brillant séduisant, et d'une force extraordinaire. Certes il serait avantageux et honorable pour la Belgique d'étendre cette industrie, en produisant de la soie de cette qualité. Le jury aurait voté en faveur de M. De Mévius une haute distinction, si sa qualité de membre du jury ne l'avait déterminé à s'exclure du concours.

(N° 1065.) MM. Grossé frères, à Bruges, ont exposé des produits dignes de fixer l'attention; les échantillons d'organsin et de trames écrues et teintes, dénotent des progrès qui méritent d'être encouragés.

Le jury vote à MM. Grossé frères la *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

SECTIONS DEUXIÈME ET TROISIÈME.

SOIE TEINTE; — FILS DE SOIE.

Il y a peu d'articles sur lesquels la teinture produise un effet plus séduisant que sur le fil de soie, qui reçoit et fait ressortir les couleurs les plus belles et les plus brillantes. Rien n'est séduisant comme ces dégradations de nuances diverses qu'on peut lui donner. L'utilité n'en est pas moins incontestable, et la consommation des fils de soie est d'une grande importance.

(N° 725.) M. De Poorter aîné, Charles, à Bruxelles, a exposé un assortiment de fils de soie teints dans la perfection. Les nuances sont variées à l'infini, les couleurs vives et brillantes.

Cet industriel s'exerce dans une infinité de genres et vraiment avec habileté. Ses produits sont généralement bien faits. Mais il a une supériorité remarquable dans la rubanerie et les lacets; nous avons déjà eu occasion de le citer pour les tapis; il pourrait l'être encore très-avantageusement pour d'autres articles.

Le jury lui décerne une récompense que le public ne peut que confirmer, et qu'il mérite à plus d'un titre : la *médaille de vermeil* pour l'ensemble de ses produits.

(N° 54.) MM. Verneulen et Vanderspiet, à Anvers, ont exposé un assortiment d'écheveaux de soie et de bobines de soie de différentes nuances, très-bien fabriqués et teints. Les nuances sont heureuses et les couleurs bien appliquées, vives et brillantes.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 399). MM. Van Noten frères, à Anvers, ont un assortiment de fils de soie teints digne d'être cité.

Digitized by Google

Cette maison, déjà ancienne, mérite des éloges pour les efforts qu'elle fait pour l'accroissement de sa fabrique, et pour les perfectionnements qu'elle y a introduits afin d'obtenir les nuances les plus vives et les mieux appliquées.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION QUATRIÈME.

TISSUS DE SOIE.

Les produits en étoffes de soie exposés ont aussi fixé particulièrement l'attention du jury; parmi les nombreux visiteurs qui les ont vus avec intérêt, les étrangers n'ont pas été les derniers à reconnaître que, sous plus d'un rapport, nous avions fait des progrès.

Nous n'avons pas cependant la pensée que cette industrie puisse prétendre, chez nous, à marcher l'égale de sa rivale à Lyon : nous ne sommes nullement dans les mêmes conditions, et nous plaindrions les industriels qui se feraient illusion à ce point. Nous pensons, avec les personnes qui connaissent cet article à fond, qu'il est surtout des tissus que nous pouvons faire avec avantage, et pour lesquels nous arriverons, moyennant quelques efforts, à ne pas fabriquer moins bien que nos concurrents. Les étoffes unies, légères; les tissus noirs surtout, ceux d'une seule nuance et pas trop clairs; les levantines, les gros de Naples, les pouls de soie, etc., qui sont d'une si grande consommation, offriraient une belle marge à nos industriels, et ils pourraient s'appliquer, avec fruit, à acquérir de l'habileté et du succès dans cette fabrication. Ce que nous disons ici n'est applicable qu'à l'article des étoffes autres que celles dites *étoffes de soie d'Anvers*, qui forment une spécialité.

(N° 710.) La Société anonyme pour la fabrication des soieries, directeurs MM. Duysters et Ehrlich, à Lierre, a envoyé

Digitized by Google

un assortiment considérable de tissus de soie tant unis que façonnés.

Le jury a particulièrement distingué quelques pièces dites *pouls de soie;* les gros de Naples écossais sont également dignes d'être cités. Les gros grains, les gros de Naples glacés, les levantines glacées, les taffetas à rayures satinées, la pièce d'étoffe pour meuble, ne sont pas moins bien traités.

En 1841, cet établissement avait mérité la médaille de vermeil; le jury lui en vote le *rappel.*

(N° 74.) M. Van Bellinghen, J.-H., à Anvers, se livre à une fabrication toute spéciale, qui s'est acquis, à Anvers, une réputation immémoriale, réputation que l'exposant contribue à soutenir. Ses étoffes noires sont admirables. Elles ont fixé l'attention, surtout de MM. les commissaires français qui ont reconnu que, tant par le beau noir que par la force et le brillant, les étoffes pour cravates et pour failles étaient supérieures à tout ce que l'on fait ailleurs en ce genre. On ne s'étonnera donc pas, qu'à Lyon même, on donne aux étoffes fabriquées pour cravates, la désignation de *soie d'Anvers,* comme le meilleur moyen de les recommander aux consommateurs.

Les efforts de cet industriel, depuis l'exposition de 1841, à laquelle il avait mérité la médaille d'argent, sont dignes des encouragements du jury, qui lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 487.) Mme Derest et Cie, à Lierre, a exposé un grand assortiment dans lequel nous avons distingué les serges noires, les étoffes gros grains, et surtout la levantine pour parapluie : toutes ces étoffes sont bien fabriquées.

Cette maison, que le jury avait encouragée en 1841, par la médaille d'argent, a prouvé qu'elle était bien digne de cette distinction, et nous lui en décernons le *rappel.*

(N° 851.) MM. Ricard jeune et Cie, à Lierre, ont présenté un assortiment qui prouve leur habileté comme fabricants.

Nous citons particulièrement les soies noires, les serges

Digitized by Google

noires, le pékin, la levantine et le gros grain également noirs. Les serges surtout doivent être d'une grande consommation. Ces articles, de même que les reps, offrent beaucoup d'avenir. Cette maison qui débute devrait s'y appliquer spécialement; elle ne pourrait manquer de réussir.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 1060.) M. Grossé, Louis, à Bruges, s'est fait surtout remarquer par la pièce satin fort pour gilets, qui est très-belle; par une pièce pouls de soie noire très-bien faite; par une pièce d'étoffe fantaisie double largeur, bien fabriquée. Les étoffes légères sont bien également, et les prix, en général, sont très-avantageux. Ce genre de fabrication est celui qui offre le plus d'avenir pour la Belgique, il mérite d'être encouragé.

Le jury vote la *médaille de bronze* de 1re classe en faveur de M. Louis Grossé.

SECTION CINQUIÈME.

ARTICLE 1er. — IMPRESSIONS SUR ÉTOFFES DE SOIE ET DE LAINE.

Nous avons déjà fait ressortir les avantages et le mérite d'un beau blanchiment et d'une bonne teinture sur les tissus de lin; il y a encore d'autres articles qui doivent à une belle impression et à des couleurs bien appliquées, une grande partie du mérite qui les fait rechercher. Nous devons reconnaître, en même temps, que ce genre d'industrie demande des capacités et des connaissances spéciales, pour la composition des bonnes couleurs, et surtout un goût éclairé pour la formation des dessins. Il s'agit ici plus spécialement des impressions et des teintures sur étoffes de laine, de soie, de laine et coton.

Déjà, en 1835, l'on avait remarqué que les impressions sur laine et celles sur soie, tendaient à s'implanter chez nous. Le

Digitized by Google

jury d'alors avait eu à juger et à récompenser de beaux produits. Cependant, ni l'une ni l'autre de ces impressions ne se sont reproduites en 1841. Nous avons à constater, avec satisfaction, que l'exposition de 1847 a été plus favorisée, et qu'elle a laissé loin derrière elle celle de 1835. Tout le monde a pu admirer la magnifique exhibition de M. Jacques Verreyt, de Bruxelles (N° 876).

Messieurs les commissaires français ont partagé à cet égard l'opinion générale. Ce beau contingent comprend tous les articles qui se font en impression et en teintures : ainsi, on y voit des impressions riches enluminées sur soie; des foulards garancés, amarante, orange, noir et blanc (blanc réservé); des impressions sur cachemire, sur mousseline de laine, belzorine, barrége et mousseline-laine, chaîne-coton. Tous ces articles sont soignés dans la perfection; ils réunissent la richesse à l'élégance des dessins, la variété des couleurs, la blancheur des tissus à la netteté des nuançes. On ne s'étonne plus, d'après cela, que cet habile industriel voie chaque jour s'agrandir le cercle de ses exportations; c'est surtout en France que ses relations ont pris le plus d'extension.

Le jury, eu égard aux perfectionnements apportés par M. Jacques Verreyt, à l'impression et à la teinture de ces diverses étoffes, et au développement qu'il a fait prendre à cette industrie, lui eût décerné la plus haute distinction; mais, M. Verreyt étant membre du jury, s'est volontairement exclu du concours.

(N° 733.) M. Walkiers-Devadder, à Bruxelles, a exposé un grand assortiment de tissus de laine, impressions diverses, pour châles et écharpes.

Ces impressions, appliquées sur des étoffes d'un usage courant et régulier, sont bien traitées. Les nuances sont ménagées avec art, les couleurs bien composées. Sous ces divers rapports, l'exposant tend à introduire chez nous un article nouveau, dont la fabrication pourrait se faire avec fruit, et pour

Digitized by Google

lequel nous sommes obligés de recourir à nos voisins; il est digne de fixer l'attention des industriels et mérite des encouragements.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

ARTICLE 2. — TEINTURE ET APPRÊTS SUR ÉTOFFES DIVERSES.

Les progrès dans ce genre ne sont pas moins remarquables, et les objets qui figurent à l'exposition de 1847, sont dignes d'être cités. Nous avons eu soin de faire ressortir leur mérite chaque fois que l'occasion s'en est présentée, en parlant des produits auxquels il ajoute tant de valeur. On ne peut, en effet, trop insister sur l'importance d'une bonne teinture et d'un apprêt soigné, convenable, sur un tissu quelconque.

(N° 551.) Dans cette industrie si utile, M. William Wood, à Borgerhout, a présenté une grande variété de tissus dont il a fait la teinture et les apprêts : des damassés pour meubles, des paramatas, des orléans unis et brochés, des batistes et des toiles blanchies et apprêtées de différentes manières.

Ces articles sont bien traités. Cet exposant ne néglige rien pour donner aux marchandises qu'on lui confie, le cachet séduisant qui invite l'acheteur.

En 1841 M. William Wood avait mérité, pour ses toiles de coton teintes et blanchies, et pour l'importance de l'établissement dont il a doté la Belgique, la *médaille d'or;* le jury lui en décerne le *rappel.*

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME.

DENTELLES.

S'il est difficile d'assigner l'époque où la fabrication de la dentelle s'est établie dans la Belgique, il ne le serait pas moins de nier que notre pays ait été le berceau de cette industrie qui, depuis les temps les plus reculés, a soumis à son joug les caprices même de la mode, et dominé en souveraine dans toutes les cours de l'Europe. Nous conviendrons cependant qu'il y a eu des moments où ses beaux produits ont été moins goûtés; ces intervalles n'ont point été de longue durée; et le luxe, reprenant son sceptre, en a bientôt rendu l'usage indispensable pour la toilette des femmes, non-seulement du grand monde, mais même de toutes celles qui aiment à se parer de ce qui sied bien à leur sexe. C'est ce qui explique comment aujourd'hui la consommation des dentelles est devenue si considérable. Il est peu d'industries qui puissent prétendre à occuper autant de bras en Belgique. Nos villes ne sont plus seules en possession de l'exploiter. Les campagnes s'en sont emparées aussi, comme d'un moyen de remplacer, jusqu'à un certain point, le travail des fileuses. Dans les Flandres surtout, il y a peu d'écoles de village où elle ne se soit introduite avec avantage. On ne s'étonnera donc pas qu'en présence d'une production qui a pris de si grands développements, les prix aient diminué. Toutefois c'est encore une ressource pour les jeunes enfants du sexe féminin; et lorsqu'on songe que ce sont leurs mains délicates qui, dès l'âge de six à huit ans, commencent à apprendre l'art de conduire ces fuseaux légers, on est heureux de penser, qu'en

Digitized by Google

se perfectionnant, elles ne tarderont pas à y trouver le moyen de venir en aide à leurs pauvres et vieux parents.

Comme les années précédentes, nous avons divisé les dentelles en différentes catégories. Celle qui se présente naturellement la première est celle appelée *point de Bruxelles*. Le premier rang ne saurait lui être contesté, ni pour la finesse du réseau, ni pour l'élégance des applications dont on l'enrichit. Nous n'entrerons pas dans les détails descriptifs de ce tissu merveilleux : ils ont été suffisamment développés dans le rapport de 1841.

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer des regrets de voir que, sous certains rapports, l'exposition est moins riche cette année en beaux objets que la précédente.

Le soin le plus scrupuleux a été apporté à l'examen des différents articles envoyés au salon de 1847, et nous sommes restés convaincus que, dans le commerce même ordinaire, on trouve des dentelles, point et réseaux de Bruxelles, d'un mérite supérieur à celles qui sont exposées. C'est sous cette impression, qui a été partagée par beaucoup de visiteurs, et qui cependant ne doit point être prise dans un sens trop absolu, que nous avons jugé les exposants dont les noms suivent, en établissant entre eux les distinctions que commandent les produits.

SECTION PREMIÈRE.

POINT DE BRUXELLES.

(N° 958.) M. Vanderkelen-Bresson, à Bruxelles, a offert à l'admiration du public un tableau et un mouchoir de poche en dentelle de Bruxelles; ces objets qui, outre le mérite de la difficulté vaincue, présentent les détails les plus variés et les plus délicats, sortent de la fabrication ordinaire.

On distingue ensuite une écharpe, application point à l'aiguille; une berthe et une voilette en application de Bruxelles,

Digitized by Google

et enfin deux barbes, en malines; ces objets sont très-remarquables et du meilleur goût.

Le jury décerne à l'exposant la *médaille d'or.*

(N° 1022.) Mlle Bertram, Élouise, à Bruxelles, a exposé une aube et un volant en dentelle de fil, point de Bruxelles; ces objets sont du meilleur goût et confectionnés avec talent. Le dessin est élégant et le tissu régulier.

(N° 739.) Mme Rombouts, P., à Bruxelles, a exposé un mouchoir en dentelle de Bruxelles, point à l'aiguille, du meilleur goût, et d'une confection soignée. Les autres articles ne sont ni moins bien faits, ni moins élégants.

(N° 691.) M. Dansaert, Antoine, à Bruxelles, a exposé divers articles, parmi lesquels nous avons surtout à signaler des barbes en dentelles de Bruxelles, très-bien faites et très-délicates. Les autres objets sont également d'une exécution soignée.

(N° 693.) MM. Roy-Duchaine et Cie, à Bruxelles, ont exposé, entre autres objets, un mouchoir et un volant en application, très-élégants. Les guipures et les autres articles en application prouvent également que ces exposants soignent tout ce qui sort de leurs mains.

(N° 536.) Mlle Defrenne, Sophie, à Bruxelles, a produit une voilette en dentelle, application de Bruxelles, qui est du meilleur effet. Le dessin en est élégant et riche. Mais ce sont surtout les cols qui ont fixé l'admiration du public : c'est un genre nouveau très-remarquable; le mérite en est saillant, sans qu'on puisse se rendre compte du mode de fabrication. Aussi, à peine introduits à l'exposition, tous ces objets ont-ils été acquis par la maison de Paris, qui, dans cet article, passe pour une autorité.

Le jury, en rendant hommage au mérite de ces cinq exposants, qui tous ont présenté des objets très-riches, bien confectionnés et de bon goût pour les dessins, a cru pouvoir leur décerner à tous la même distinction, et leur a voté à chacun une *médaille de vermeil.*

Digitized by Google

(N° 721.) M. Castain, à Binche, a envoyé une voilette et différents objets en application, de très-bon goût.

Le jury a jugé cet exposant digne de la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 1025.) M. Van Eeckhout, Marin, à Bruxelles, a envoyé une robe en application de Bruxelles, d'un dessin riche.

Le jury lui adjuge la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION DEUXIÈME.

POINT DE MALINES.

La dentelle de Malines, moins riche que celle de Bruxelles, mais aussi d'un prix bien inférieur, se fait d'une seule pièce au fuseau. Les dessins se forment en même temps que le fond. Celles qui sont exposées se distinguent par l'élégance et le bon goût des dessins; elles ne sont nullement inférieures à celles qui ont été admirées aux précédentes expositions; on pourrait plutôt dire qu'il y a progrès. C'est ce que nous avons surtout remarqué dans les objets en dentelles exposés par :

(N° 373.) Mlles Van Kiel, sœurs, à Malines, où nous avons reconnu ce que l'on fait de mieux en ce genre. La voilette est remarquable; les barbes sont également très-bien faites. Les dessins sont du meilleur goût.

Cette maison s'est mise au premier rang : le jury lui vote la *médaille de vermeil.*

(N° 234.) M. Verheyn, P.-J., à Turnhout, déjà récompensé pour ses coutils par la médaille d'argent, figure ici avec honneur pour ses dentelles, auxquelles le jury rend toute la justice qu'elles méritent.

(N° 15.) Mlle Van Nierbeck, Agathe, à Saint-Trond, fabrique les points de Malines et de Lille. Ses produits sont également dignes d'attention : les dentelles en point de Malines surtout sont très-bien faites.

Digitized by Google

En 1841, Mlle Van Nierbeck a mérité la médaille de bronze de 1re classe pour l'ensemble de ses produits; le jury lui en vote le *rappel*.

(No 16.) Mlle Fourjean, à Saint-Trond, a fondé son établissement dans le but de former des ouvriers et de leur donner des moyens d'existence. Cette entreprise est digne d'encouragement.

Prenant en considération l'utilité de cet établissement pour la classe pauvre, le bien qu'il procure et la qualité des produits, fruit du travail de simples apprentis, le jury décerne la *mention honorable* à Mlle Fourjean.

SECTION TROISIÈME.

POINT DE VALENCIENNES.

L'exposition de 1847 est loin d'offrir, en ce genre, un ensemble de produits aussi remarquable que celui des expositions précédentes. La ville d'Ypres tout entière a fait défaut, et, à Courtrai, un petit nombre de fabricants seulement ont répondu à l'appel du Gouvernement. Si la réputation de ce genre de dentelles était moins bien établie, on pourrait craindre que son absence ne dût lui nuire à l'étranger; mais heureusement cet article est, surtout en ce moment, assez recherché pour écarter toute inquiétude sérieuse à cet égard. Sans donc nous appesantir sur les motifs qui ont empêché nos principales fabriques de nous faire admirer leurs produits, nous nous contenterons d'en exprimer le regret, et d'inviter ceux qui se sont abstenus aujourd'hui, à mieux calculer leurs intérêts une autre fois : ils se doivent à eux-mêmes, ils doivent au pays de prouver que nous n'avons rien perdu dans ce genre de fabrication, et, qu'au contraire, nous avons introduit des changements notables qui tendent à propager les meilleures méthodes avec le goût et la perfection des dessins.

Digitized by Google

Pour en faire juger, nous n'aurions qu'à signaler un spécimen remarquable que :

(N° 975.) M. Durieu-Derho, de Courtrai, a exposé; il présente toutes les qualités que l'on peut désirer dans une dentelle de Valenciennes : dessin riche, de bon goût et parfaitement exécuté; réseau fin et régulier; mais ce coupon n'étant présenté qu'à l'état d'échantillon, le jury se renfermant dans les termes du règlement, n'a pu désigner cet exposant pour une récompense, et se borne à regretter qu'il n'ait pas jugé à propos d'offrir à son appréciation des pièces entières. Si elles eussent eu autant de mérite, elles nous auraient, en partie, consolés de l'absence d'autres exposants du même article, et celui-ci eût pu prétendre à une haute distinction.

(N° 609.) Mme Dezutter, veuve, à Bruges, a exposé six coupons de dentelle d'une très-bonne fabrication. Les dessins sont de bon goût et d'une exécution distinguée.

Le jury lui vote la *médaille d'argent.*

(N° 607.) L'École des Filles Pauvres, à Bruges, directrice Mme Vanstallen, échappe au principe qui prive, en général, les établissements de charité d'être placés sur la même ligne que les fabricants ordinaires.

Le jury a pensé qu'il ne serait pas juste d'appliquer ce système aux écoles de dentelles non subsidiées; parce que ces maisons sont de véritables ateliers travaillant en concurrence avec le commerce ordinaire, et souvent même pour son compte. Les ouvrières y reçoivent le prix de leur travail en entier, et quand la maison fait des ventes, elle leur tient compte de ce que celles-ci produisent.

Par ces motifs, nous avons jugé les six coupons de dentelles envoyés par l'École précitée. Ces produits sont d'une fabrication distinguée; les dessins sont élégants, et tout prouve que cette école se maintient au rang élevé où elle a été classée en 1841.

Le jury lui vote en conséquence le *rappel de la médaille d'argent.*

Digitized by Google

(N° 606.) L'École de l'Établissement de Charité, directeur M. Defoer, à Bruges, a été reconnue également comme méritant des éloges pour des dentelles, très-bien faites, très-solides et d'un dessin distingué; elle avait obtenu, en 1841, la médaille de bronze.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent* pour les progrès qu'elle a faits.

(N° 976.) MM. Valcke et Cie, à Courtrai, ont envoyé un coupon de dentelle, maille ronde, très-bien fait, de bon goût; la bordure surtout a fixé notre attention.

A juger par cette seule pièce, on peut croire que ces fabricants sont dans le cas de produire de jolis objets.

Le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 600.) Mlle Defoort, Annette, à Bruges, avait mérité, en 1841, la médaille de bronze de 2me classe.

Le jury a jugé qu'elle avait fait des progrès : les dentelles, genre guipure, sont très-bien faites. Il lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 604.) M. Paul-Moentack, L., à Bruges, a produit un assortiment de dentelles très-bien faites, qui dénotent des progrès.

Le jury l'élève également de la médaille de bronze de 2me classe à la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 608.) L'École des Filles Pauvres de la paroisse de N.-D., à Bruges, et

(N° 601.) L'École des Filles Pauvres, directeur M. Ryelandt-Vannamme, à Bruges, ont mérité l'une et l'autre le *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe, obtenue en 1841, pour de belles et bonnes dentelles, point de Valenciennes.

(N° 605.) Mme Mazeman, née Vantroostenberghe, à Bruges, a exposé une variété de dentelles de genres différents, et qui semblent destinées à l'exportation vers des pays où ces divers types sont, sans doute, recherchés.

Le jury, à cause de cette variété, lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

(N° 756.) Mme Arents-Vandenmersch, à Alost, a envoyé huit coupons de dentelles bien fabriquées, dessin de bon goût.

Le jury lui vote la *médaille de bronze* de 2me classe.

Il accorde la même distinction aux cinq exposants suivants :

(N° 602.) M. Vandecasteele, Charles, à Bruges, pour huit coupons de dentelles d'une bonne fabrication;

(N° 1047.) Mlle Dehondt, à Bruges, pour diverses pièces de dentelles également bien confectionnées;

(N° 588.) La Maison de bienfaisance des Soeurs Hospitalières de Saint-Vincent-de-Paule, à Eecloo, pour de jolies dentelles et des dessins d'application dignes d'encouragements;

(N° 1007.) Mlles Pringiers, sœurs, à Courtrai, pour une pièce de dentelle bien confectionnée;

(N° 918.) M. Felhoen-Vantieghem, à Courtrai, pour sept pièces de dentelles, maille ronde, dessins corrects, mais moins nouveaux.

Enfin, le jury adjuge la *mention honorable* :

(N° 603.) A Mme Moulaert et à Mlle Devos, à Bruges, qui ont exposé des dentelles d'une fabrication soignée et digne d'encouragement;

(N° 589.) Au Couvent des Soeurs de Charité, à Eecloo, pour des objets d'une bonne confection, et également méritants.

SECTION QUATRIÈME.

DENTELLES NOIRES.

C'est la première fois que ce genre de dentelles se présente à nos expositions, avec un contingent aussi beau, aussi important, et qui annonce une fabrication complète. Le nombre et la qualité ont fixé l'attention du public et du jury. Ces débuts sont dignes d'éloges et méritent les plus grands encouragements. Si les exposants qui ont envoyé de leurs produits à

Digitized by Google

l'exposition continuent à marcher ainsi dans la voie du progrès, ils ne tarderont pas à satisfaire aux besoins du pays, ce qui est déjà une assez belle perspective; et ils n'auront plus que quelques pas à faire pour pouvoir aspirer aux avantages de l'exportation. Cette confiance est justifiée par les objets exposés :

(N° 809.) Par Mlles Stevens, sœurs, à Grammont, qui sont très-bien faits et d'un très-bon genre, et

(N° 923.) Par M. Lepage-Kina, à Grammont, qui a envoyé des volants d'un très-bon goût et bien confectionnés.

Le jury décerne à chacun de ces deux exposants la *médaille d'argent.*

Viennent ensuite :

(N° 810.) M. Vrancx, Pierre, et

(N° 1037.) Mlle Vandenberghe, à Grammont,

dont les articles prouvent aussi de l'intelligence et de l'habileté.

Le jury leur vote la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION CINQUIÈME.

BRODERIES SUR TULLE.

Le mérite de ce genre de produit, tel qu'il est représenté à l'exposition, est vraiment remarquable. C'est presque à s'y tromper. Il faut l'œil exercé des dames pour ne pas se méprendre et le distinguer de la dentelle.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que la différence du prix est très-considérable, et l'on peut dire que c'est avoir résolu un véritable problème d'utilité publique, que d'avoir mis l'usage de ces tissus élégants à la portée des fortunes les plus ordinaires.

(N° 855.) M. Vandersmissen, Prosper, à Bruxelles, a exposé des objets en dentelle et en tulle brodés, qui se font admirer par le bon goût et l'élégance des dessins; le travail en est des plus soignés. A quelque distance, on peut dire que l'illusion est complète.

Le jury estime que M. Vandersmissen a droit à la *médaille d'argent.*

Digitized by Google

(N° 535.) MM. De Mahieu, Hippolyte, et Cie, à Anvers, ont exposé un assortiment de différents objets en dentelle brodés, digne de fixer l'attention des connaisseurs.

Le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 646.) MM. Weil-Barenhart et Cie, à Anvers, ont envoyé des applications de tulle et de mousseline sur tulle; ces objets ont paru de bon goût et bien faits.

Le jury décerne à ces exposants la *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE SIXIÈME.

TISSUS EN CRIN ET ROTIN; — NATTES.

Cette industrie, qui avait déjà fixé l'attention du public en 1841, a fait de notables progrès depuis lors. Nos fabricants se sont placés au plus haut degré de l'échelle. Nous ne pensons pas qu'on fasse, nous ne disons pas mieux, mais même aussi bien, dans d'autres pays. Nous avons entendu des visiteurs francais, très-compétents, rendre hommage à la supériorité de nos exposants. Il faut convenir en effet qu'on est tout étonné, en regardant plusieurs de ces tissus, de reconnaître que ce ne soit que du crin : à certaine distance, on les prendrait pour des damas de laine. Il serait injuste de ne pas parler du bon goût des dessins tant des étoffes pour meubles que des autres, et surtout des cabas. Les prix de ces objets sont très-modérés, eu égard à leur perfection, et plusieurs sont à la portée de la consommation ordinaire. En résumé, la Belgique a droit d'être fière de posséder des fabricants aussi habiles, et nous sommes heureux de les signaler comme dignes des hautes distinctions que nous leur avons votées.

(N° 696.) M. Hanssens-Hap, Benoît, à Vilvorde, qui figure avec tant d'honneur à l'exposition, par son linge de table da-

Digitized by Google

massé, et auquel nous avons décerné la *médaille de vermeil*, pour l'ensemble de ses produits, se présente à l'article des tissus en crin brochés et damassés, avec un contingent qui mérite d'être particulièrement loué, et qui a fait l'admiration du public et des connaisseurs.

Nous avons surtout distingué une pièce damassée en jaune et deux autres nuances pour meubles; les quatre pièces crinolines, et plusieurs autres non moins bien faites; les cabas qui sont du meilleur goût; et les nattes en soies de porc, en aloès et en filasse de noix de coco, dont on ne peut nier la solidité et l'utilité.

Le jury se plaît à reconnaître que cet exposant est en tous points digne de la haute distinction qui lui a été votée. Il avait déjà mérité, pour ses étoffes en crin, la médaille d'argent en 1841.

(N° 711.) M. Callou-Cammaerts, à Bruxelles, a aussi envoyé à l'exposition un très-bel assortiment de tissus en crin brochés et damassés de très-bon goût et d'une fabrication soignée. Les crinolines pour sous-jupe, les tricots crinoline pour tailleurs, les nattes anglaises, et surtout les étoffes satinées pour casquettes, ont à juste titre fixé l'attention.

Le jury lui décerne le rappel de la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 108.) M. De Bontridder, Henri, à Vilvorde, a exposé également un assortiment de tissus de crin de bonne fabrication; la pièce pour casquettes mérite d'être particulièrement citée : elle est très-bien faite.

Cet exposant a droit à des encouragements.

Le jury lui accorde la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 27.) M. Ristemackers, Henri, à Anvers, a envoyé un assortiment de tissus en crin pour tamis, qui sont on ne peut mieux fabriqués. Ses crins teints sont très-remarquables pour la beauté de la teinture et la vivacité de la couleur.

Cet exposant avait mérité en 1841 une mention honorable.

Le jury croit devoir lui voter la *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME.

BONNETERIE.

Avant d'aborder l'examen de cet article, nous devons quelques mots d'encouragement à un établissement public où la bonneterie est traitée avec succès. Nous voulons parler de l'École des arts et métiers de Tournay, qui figure au nombre des exposants.

Cette institution doit son existence, et peut-être aussi ses succès, à un des industriels les plus recommandables de la Belgique, à feu M. le baron Lefèvre, qui, dans les dernières années de sa vie, en fit presque son unique occupation. Il eut toujours en vue ce double but : servir à la fois l'industrie locale et améliorer la position des enfants pauvres, et particulièrement des orphelins; avec des dépenses moindres, leur donner une éducation plus soignée et la pratique d'un métier lucratif, était un problème difficile à résoudre. A force de persévérance on y est arrivé. A ce jour, plus de cent élèves internes sont réunis dans de vastes locaux, ou plutôt dans une grande manufacture, où se trouve un atelier de menuiserie, un autre de serrurerie mécanique avec machine à vapeur et un outillage presque complet; une fonderie sur une assez grande échelle; et enfin, des salles de tissage pour la bonneterie et pour plusieurs genres d'étoffe à la main et au jacquart.

L'établissement s'est affranchi de toute fabrication pour son propre compte; la matière première lui est fournie par le bon vouloir de quelques philanthropes, et il ne prend nul souci des produits fabriqués, sa seule mission est de les bien faire.

La journée de l'élève est divisée de telle manière que son instruction est soignée comme l'apprentissage d'un métier.

Digitized by Google

Il serait hors de propos d'entrer ici dans d'autres détails, à l'occasion d'une institution que nous ne craignons pas de présenter comme un excellent modèle à suivre; nous nous bornerons à dire qu'au point de vue du jugement industriel que nous avons à porter, nous pouvons constater dans l'École des arts et métiers de Tournay, pour le tissage aux jacquarts et plus encore pour la bonneterie, des progrès réels, résultats d'autant plus remarquables, que la main-d'œuvre est confiée à des enfants de tout âge.

Ces deux branches de fabrication dans l'école nous ont paru assez importantes pour en faire l'objet d'un rapport particulier en faveur des deux exposants, qui veulent bien venir en aide à une aussi belle institution. Déjà nous avons proposé au jury une récompense pour Mme veuve Lienart-Chaffaux, n° 559; plus loin nous en proposerons une autre pour M. Vanderborght.

Quant aux autres objets exposés par l'École d'arts et métiers, le jury se plaît à reconnaître que la machine à vapeur dessinée par les élèves, fondue sur leurs modèles et entièrement confectionnée par eux, fait honneur au maître qui dirige, et aux jeunes ouvriers qui exécutent; et, que le métier à tisser, perfectionné par le contre-maître Bacro, peut conduire à des avantages pratiques pour la régularité des tissus légers.

La bonneterie est toujours une des fabrications qui occupent le plus de bras, et, à ce titre, elle a droit à une attention toute particulière du jury. Dans l'arrondissement de Tournay notamment, elle est une providence pour les ouvriers des villes et de la campagne. La crise que nous venons de traverser a laissé quelques bras inoccupés; mais c'était en petit nombre. La fabrication de la bonneterie, par les progrès incontestables qu'elle a faits, s'est assuré une position stable.

La collection de produits, déjà si variée en 1841, s'est grossie, cette année encore, d'une foule d'objets nouveaux à l'usage des consommateurs de tout rang et de tout âge. Naguère dépendants de l'étranger pour presque tous les genres de bon-

Digitized by Google

neterie en laine, nous nous en sommes affranchis complétement, et nous pouvons citer, avec orgueil, des résultats avantageux d'exportation. Dans la bonneterie fine en coton, il nous reste encore quelque chose à désirer; mais, en revanche, nous pouvons défier toute concurrence étrangère dans les qualités moyennes et courantes. Nulle part on ne fabrique avec plus d'avantage tous les articles de bonneterie de couleur.

En 1841, l'importation d'un métier nouveau avait été signalée comme devant amener des résultats importants pour la fabrication, à bas prix, de certains articles de bonneterie. S'il fallait en juger par les objets exposés en 1847, le métier circulaire n'aurait pas produit, en Belgique, tout ce qu'il avait promis. A part une spécialité de peu d'importance, le jury n'aurait pas de faits utiles à signaler. Faudrait-il alors s'en prendre au producteur ou au système en lui-même? C'est un point assez délicat, et que nous n'avons point mission de traiter. Disons pourtant que le métier circulaire perfectionné a eu, en France, des succès non contestés, pour les jupons guillochés, par exemple, et, en Angleterre, spécialement pour la ganterie. En Belgique, on l'emploie, dit-on, avantageusement, à Anvers et à Bruxelles, pour les plus grandes pièces de bonneterie.

(N° 614.) M. Vanderborght, Jean, a exposé, comme produits de l'École d'arts et métiers de Tournay, un assortiment complet d'articles de bonneterie, dont on ne saurait trop vanter la confection.

Comme en 1841, M. Vanderborght a prouvé qu'il pouvait traiter tous les genres, et il le fait de main de maître; il n'est pas un seul objet en coton, en fil ou en laine, qui ne soit là pour attester les soins minutieux et le bon goût qui président à une fabrication hérissée de tant de détails. Et pourtant tous ces articles ont été tissés dans un établissement public et par de bien jeunes ouvriers. C'est, comme nous l'avons dit plus haut, un mérite de plus et dont le jury ne peut manquer de tenir compte à l'exposant. Il lui doit des éloges encore pour le bon apprêt, complément indispensable de toute fabrication de

Digitized by Google

tissus. Ces éloges sont d'autant mieux mérités, qu'à part les bas blanchis, M. Vanderborght est lui-même l'apprêteur de tous les articles de sa fabrication. Cet apprêt, il l'obtient par un procédé précieux dont il est l'inventeur, et qui s'est généralement répandu depuis plusieurs années dans toutes les localités où l'on s'occupe de bonneterie.

L'exposant eût pu, à juste titre, réclamer un brevet d'invention; il n'en a rien fait par modestie et surtout par le désir d'être plus sûrement utile à la branche d'industrie qu'il exploite si bien.

Le jury de 1841 a décerné à M. Vanderborght une médaille d'argent; il a droit à une distinction plus élevée, et le jury de 1847 lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 541.) MM. Kissing et Cie, à Tournay, ont exposé : vingt douzaines d'articles de bonneterie en coton; vingt douzaines en fil; quarante douzaines en laine.

L'assortiment de MM. Kissing et Cie est des plus complets; il est si varié, qu'il serait difficile d'essayer la nomenclature des articles dont il est composé. L'ensemble en est satisfaisant à tous égards, et justifie l'attention particulière que lui ont prêtée les nombreux visiteurs de notre exposition.

Le jury signale, dans les articles courants, une fabrication généralement régulière et bonne, et dans ceux de fantaisie un choix heureux des matières premières, le goût, ainsi que la bonne entente des couleurs, enfin, une espèce de coquetterie jointe à un comfort que l'on exige toujours dans ces sortes de produits.

MM. Kissing et Cie occupent un assez grand nombre d'ouvriers, et méritent à tous égards la *médaille d'argent* qui leur est décernée.

(N° 182.) M. Caullier-Dugnoille, à Leuze, a exposé dix douzaines de bas tricotés que le jury a trouvés de bonne fabrication courante, et qu'il croit équitable de récompenser par une *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 544.) Il vote la *même distinction* pour M. Damade, Charles, à Bruxelles, qui a exposé quelques douzaines de bas d'une finesse remarquable.

Digitized by Google

(Nos 146, 171, 223.) Le jury fait ensuite *mention honorable* des produits de M. Fayn, à Visé, de même que de ceux de M. Huyaux-Divry, à Macon; et de ceux de M. Philip-Meyer, à Bruxelles.

(N° 804.) M. Berrault, à Gand, a exposé une seule jupe en coton faite sur métier circulaire.

Le jury ne croit pas pouvoir émettre un jugement sur un seul échantillon.

CHAPITRE HUITIÈME.

RUBANERIE ET PASSEMENTERIE.

SECTION PREMIÈRE.

RUBANERIE.

Cette industrie, qui n'est représentée à l'exposition de 1847 que par trois envois, n'en mérite pas moins de fixer l'attention du public et du jury, si non par la quantité, du moins par les belles qualités de ses produits.

(N° 725.) L'assortiment de M. Depoorter aîné, de Bruxelles, comprend tout ce que l'on peut faire en ce genre; des rubans de fil de coton, de laine, de soie, mélangés de fil et coton; des lacets de toute espèce; des tissus pour bretelles.

Il est difficile de mieux faire; et le jury a constaté que l'exposant n'a rien perdu de son ancienne réputation. Il a conservé le premier rang, et c'est ce que nous avons pris en considération lorsque, à l'article des fils de soie teinte, nous lui avons voté pour l'ensemble de ses produits la *médaille de vermeil*.

(N° 780.) M. Depoorter-Roffiaen, à Ypres, a aussi exposé un bel assortiment de rubans de toute espèce, et bien faits.

Digitized by Google

Cet exposant a mérité, en 1841, la médaille de bronze de 1re classe.

Le jury lui en vote le *rappel.*

(N° 513.) M. Wurth, Philippe, à Aubange, a exposé un assortiment de rubanerie en fil et coton, de bonne qualité.

C'est avec plaisir que le jury encourage l'industrie dans la province du Luxembourg, et il décerne à cet exposant la *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

PASSEMENTERIE EN COTON, EN LAINE MÉLANGÉE DE SOIE ET AUTRES MATIÈRES.

A en juger par le bel assortiment de passementerie que nous avons tous pu admirer à l'exposition, on doit dire que cette industrie a fait, depuis 1841, de notables progrès. Jusqu'à présent une grande partie de la passementerie consommée en Belgique, surtout celle de luxe, nous venait de l'étranger, spécialement de Paris. Nos ouvriers qui pour la plupart travaillaient isolément dans ce genre de fabrication, peu familiarisés avec les nouveaux procédés, manquant des bonnes machines employées chez nos voisins, ne paraissaient pas disposés à entrer dans une voie de progrès; il n'existait que de petits ateliers, et point de fabrique. Une maison cependant avait été signalée en 1841, pour les efforts qu'elle semblait avoir tentés avec succès, pour implanter ce genre d'industrie dans notre pays. Nous ne la retrouvons plus à l'exposition de 1847; mais d'un autre côté nous en avons rencontré une autre qui débute sur une grande échelle.

(N° 236.) M. Lemayeur-Detige et Cie, à Bruxelles, viennent de former une grande fabrique de passementerie. Tout se fait dans leur établissement; ils ne doivent plus avoir recours à des ouvriers isolés, travaillant à domicile. De cette manière les objets sont beaucoup mieux soignés, et il y a, en même temps, économie dans la production. Aussi déjà cette maison peut soutenir avec avantage la concurrence étrangère.

Digitized by Google

Le bon goût préside à tout ce qui sort de sa fabrique. C'est ce que nous avons particulièrement remarqué dans le bel assortiment qu'elle a exposé. Toutes les crêtes en coton pur, en laine, en soie et laine, sont parfaitement faites et très-élégantes, les franges assorties ne sont pas moins bien traitées; elles sont surtout très-régulières; les glands sont nourris, pendent et se balancent gracieusement. Un mécanisme nouveau a été importé par ces exposants.

Le jury leur décerne la *médaille de vermeil*, comme encouragement à leurs efforts et récompense de leurs beaux produits.

(N° 874.) M. Adam, Amédée, à Bruxelles, a exposé des spécimens de passementerie de différents genres, d'une très-bonne fabrication; les franges, les crêtes et les glands sont bien traités; les ornements pour garnitures de robes et vêtements de dames sont élégants et confectionnés avec goût.

Le jury décerne à cet exposant la *médaille d'argent*.

(N° 937.) M. Noel, Joseph, à Louvain, a envoyé un assortiment d'objets de passementerie très-soignés; les cordons, les crêtes, les glands, les galons en laine et soie, sont d'une bonne fabrication. Comme il doit être jugé pour ses ouvrages en or et en argent, il n'est cité ici que pour mémoire.

(N° 485.) M. Ance, Louis, à Bruxelles, a exposé des objets bien confectionnés, et laissant peu à désirer. Ils comprennent des franges, des glands, des épaulettes, un cordon de drapeau en or, des garnitures de robes, des cordelières, etc.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPELLERIE.

La chapellerie est bien représentée cette année à l'exposition, et nous sommes heureux d'avoir à signaler de véritables progrès dans cette branche de fabrication.

Digitized by Google

(N° 650.) M. Jacquot, François, à Bruxelles, a exposé treize chapeaux en feutre et en soie, pour hommes; une forme de chapeau articulée, et un formillon mécanique en cuivre.

L'assortiment de chapeaux de l'exposant a paru satisfaisant sous tous les rapports. Le chapeau feutre demi-long réunit toutes les qualités voulues; la finesse des poils est telle qu'au toucher on l'assimilerait au castor. Le chapeau castor gris ne laisse rien à désirer; on peut en dire autant du chapeau gris-ras.

Quant aux chapeaux dits *de soie*, M. Jacquot les fabrique avec des soins tels que bientôt nous n'aurons plus rien à envier, sous ce rapport, à nos voisins du midi.

La forme articulée de l'exposant est bien conçue et d'une utilité incontestable; son formillon mécanique n'est pas moins digne d'attention.

M. Jacquot ne se borne point à la fabrication des chapeaux; déjà la seconde section a parlé avec éloge de la pompe à incendie qu'il a exposée, ainsi que d'une machine à cambrer les tiges de bottes. La quatrième section vient, de son côté, d'apprécier favorablement ses cartons faits avec des rognures de cuirs.

Eu égard à l'ensemble de ces produits, M. Jacquot a paru être un manufacturier recommandable à plus d'un titre; en 1841 le jury lui décerna la médaille d'argent, il a mérité cette année une distinction plus élevée, et le jury lui décerne la *médaille de vermeil*.

(N° 595.) M. Rubay-Dion, à Tournay, a exposé six chapeaux, un shako et un appareil dont il est l'inventeur, destiné à mettre les chapeaux en tournure. L'exposant, par de nombreuses livraisons faites à l'armée, a obtenu une réputation justement méritée pour une fabrication très-régulière et très-soignée. Le shako est irréprochable sous tous les rapports, et les chapeaux ne manquent pas de mérite. Tous les feutres sont traités dans l'intérieur de l'usine.

La petite machine à laquelle M. Rubay donne le nom de

Digitized by Google

tournurière, nous a paru assez bien conçue, au moins pour l'achèvement des chapeaux dont les formes sont peu variées. Le jury décerne à M. Rubay la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 335.) Il décerne la même distinction à M. Vandenbossche, François, à Bruxelles, dont les chapeaux attestent un fini de travail tout à fait remarquable;

(N° 96.) à M. Tilly, Joseph, à Contich, qui se fait remarquer par une spécialité, la fabrication des chapeaux dits *flamands;* la teinture en est parfaite et la qualité du feutre d'une grande solidité;

(N° 1049.) à M. Englebert-Thonet, Édouard, à Bruges, dont les chapeaux à cornes pour militaires sont de toute beauté. Ce n'est du reste pour cet exposant que le *rappel* de la même distinction obtenue en 1841.

(N° 121.) Enfin, à M. Van Nieuwenborg, à Lokeren, pour les soins apportés à la confection de chapeaux qui se distinguent par leur extrême finesse dans la pluche et la galette, le jury décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 810.) Le jury accorde la *mention honorable* à M. Lotar, Alexandre, à Bruxelles, particulièrement pour la bonne confection des trois shakos exposés; et

(N° 712.) à M. Lievain, Louis, à Malines, qui s'est plus spécialement attaché, avec succès, à la fabrication des chapeaux à poils longs.

Ainsi délibéré par la première section du jury :

J. Doucet, président; De Brabandere; Éliaert-Cools; Grenier-Lefebvre; Gilson; Lejeune-Debar; Schumacher; Van den Peereboom; J. Verreyt.

Le secrétaire rapporteur,

Bethune.

Digitized by Google

EXTRAIT DU RAPPORT

DE

LA DEUXIÈME SECTION DU JURY.

CHAPITRE PREMIER.

ARTS MÉTALLURGIQUES.

SECTION PREMIÈRE.

FERS.

A l'époque de l'exposition de 1841, la forgerie se trouvait dans un état de stagnation presque complet, et se débattait péniblement contre les difficultés d'une position due, en grande partie, aux fautes de 1839.

Cette situation changea vers la fin de 1844, grâce aux développements nouveaux que prirent, tout à coup, les chemins de fer en Belgique et au dehors, grâce surtout à l'élévation subite des prix anglais, élévation qui était la conséquence naturelle de l'extension que l'on donnait partout au système de railway.

L'industrie métallurgique reprit alors dans notre pays une

Digitized by Google

activité vraiment extraordinaire, et qui eût pu être de longue durée, si les erreurs industrielles, commises quelques années auparavant, ne se fussent reproduites en 1846.

Il est malheureusement dans la nature de l'homme d'oublier promptement et les leçons de l'expérience, et les enseignements du passé.

En présence des demandes considérables de rails, de fers, de locomotives qui affluaient de toutes parts, pour l'intérieur et pour l'étranger, nos fabricants cherchèrent tous les moyens possibles de quintupler leur production.

C'était une haute imprudence, et l'on ne peut l'expliquer que par l'esprit de vertige, par la fièvre métallurgique, qui semblaient avoir brouillé toutes les idées, paralysé en quelque sorte toutes les intelligences, alors qu'avec un peu de réflexion, il était si facile de comprendre que, l'excès de production devant combler promptement tous les besoins, quelque grands qu'ils parussent être, il était impossible qu'il n'en résultât point, dans un temps peu éloigné, un chômage et un chômage d'autant plus déplorable, d'autant plus ruineux que l'on aurait donné plus d'accroissement aux usines.

Mais les fabricants de fers ne furent pas les seuls qui spéculèrent à faux.

Les producteurs de fontes voulant profiter, outre mesure, de la faveur dont jouissaient leurs produits retenus avant la sortie du creuset, exagérèrent leurs prix de telle sorte, qu'ils mirent bientôt les laminoirs hors d'état de lutter contre les Anglais, sur les marchés du continent, et compromirent toutes les industries dont le fer est la base.

Ainsi, d'une part excès de production qui allait permettre de remplir en très-peu de temps toutes les demandes; d'autre part exagération de prix qui devait nécessairement empêcher le renouvellement ou la continuation des commandes de l'étranger; conséquences inévitables du faux calcul des uns et des autres!

Digitized by Google

L'élévation excessive du prix de la fonte devait avoir encore un autre résultat, plus immédiat et non moins funeste pour le pays.

Voulant échapper aux prétentions exorbitantes des producteurs de fontes, les fabricants de fers se décidèrent, un peu légèrement peut-être, à construire aussi des hauts-fourneaux ou à en ajouter de nouveaux à ceux qu'ils possédaient déjà.

De là, renchérissement des charbons, des minerais et de toutes les matières premières; de là, augmentation du prix de revient, dans un moment où la baisse du produit allait être la suite nécessaire de la cessation des demandes de rails pour l'étranger.

Quelle que soit la manière dont on envisage cette érection de nouveaux hauts-fourneaux, on doit convenir qu'elle a été, tout à la fois, et une quasi-nécessité malheureuse pour ceux qui ont dû y avoir recours, et qui eussent pu utiliser plus convenablement les capitaux qu'elle a absorbés, et une concurrence fatale, quant au présent et quant à l'avenir, pour les fourneaux anciens qu'elle a placés, sous le rapport des approvisionnements, des transports et des salaires, dans des conditions beaucoup plus défavorables.

Cette situation, au surplus, avait été prévue par les industriels prudents et réfléchis qui préfèrent, à l'exploitation d'une vogue momentanée et à de gros bénéfices réalisés en peu de temps, une suite d'affaires moins lucratives, mais plus sûres et plus durables.

Le moyen d'empêcher cette construction de nouveaux fourneaux et d'assurer à nos fabricants de fers la continuation des ordres de l'étranger, avait été indiqué par ces mêmes industriels. Ce moyen était simple, car il suffisait d'abaisser le droit qui frappe les fontes à leur entrée en Belgique.

Cédant à des considérations qu'il est inutile de rappeler ici, le Gouvernement rejeta le moyen proposé et maintint le droit actuel, faute bien grave, et dont nous commençons à subir les conséquences!

Digitized by Google

En diminuant de deux francs seulement par cent kilogrammes, le droit d'entrée sur la fonte, on eût arrêté l'érection d'une dizaine de hauts-fourneaux, retenu dans le pays les commandes étrangères que les prix élevés de nos fers, suite naturelle du taux exagéré de nos fontes, ont fait refluer vers l'Angleterre, et, enfin, évité à nos établissements de forgerie une lutte intérieure qui, pour la plupart d'entre eux, devra nécessairement avoir de fâcheux résultats.

ARTICLE 1er. — FONTE DE FER.

La fonte de fer brute n'a guère, à l'exposition de cette année, qu'un seul représentant :

(N° 224.) La Société anonyme des hauts-fourneaux de l'Espérance, à Seraing, directeur, M. F. Behr, qui a envoyé divers échantillons de fontes de moulage et d'affinage, en y joignant quelques morceaux de fer provenant de ces fontes, et destinés à en constater la ténacité.

La réputation si justement méritée des fontes de la Société de l'Espérance, rendait inutile l'envoi de ces échantillons de fer. Personne n'ignore, en effet, que les produits des hauts-fourneaux de l'Espérance, grâce à l'excellente qualité du combustible que cette société tire de ses propres charbonnages, et à l'intelligente direction qui la régit, occupent le premier rang parmi les fontes au coke de notre pays.

Ayant égard à la supériorité des produits et à l'importance industrielle des établissements de la Société de l'Espérance, à Seraing, le jury lui a décerné le *rappel de la médaille d'or*, qu'elle a obtenue à l'exposition de 1841.

ARTICLE 2. — FONTE MALLÉABLE.

(N° 824.) MM. Nagelmaekers, Edmond, Lesoinne et Cie, à Liége, ont exposé : 1° une collection nombreuse de vis-à-bois coulées, en cuivre et en fer dit *fonte malléable*, préparées au

Digitized by Google

moyen de machines nouvelles; 2° un assortiment de pièces d'armes, de sellerie, de serrurerie, etc., également en fonte malléable.

La fabrication des vis-à-bois en fonte décarburée est toute nouvelle et n'existe pas même encore en Angleterre, quoique l'inventeur du procédé, M. Warren, soit anglais.

En dotant la Belgique d'un nouveau genre d'industrie, MM. Edmond Nagelmaekers, Lesoinne et Cie, ont le mérite d'avoir surmonté, avant l'inventeur lui-même, les embarras et les difficultés, sans nombre, qui ne manquent pas d'assaillir toute fabrication nouvelle.

La fonte au charbon de bois, la seule que l'on puisse utilement employer dans cette fabrication, étant toujours moins chère en Belgique qu'en Angleterre, où elle est fort rare, les vis-à-bois et autres objets en fonte malléable, ont leur avenir autant dans l'exportation que dans la consommation de notre pays, et cet avenir est fondé sur le bas prix auquel on peut les céder.

L'assortiment d'objets en fonte décarburée destinés aux armuriers, aux serruriers, aux selliers, présente des pièces tordues en tous sens, martelées à chaud et à froid, et soudées, soit l'une à l'autre, soit à un morceau de fer laminé; à côté de pièces brutes, il s'en trouve d'autres de mêmes formes, mais achevées et polies. Ces différents degrés de travail indiquent et la ténacité de la fonte malléable et le fini dont elle est susceptible.

Les exposants ont apporté à cette fabrication, depuis qu'ils l'ont introduite en Belgique, de nombreux perfectionnements et lui ont donné une grande extension.

Le jury a jugé MM. Edmond Nagelmaekers, Lesoinne et Cie, dignes de la *médaille de vermeil.*

ARTICLE 3. — FONTE MOULÉE.

(N° 996.) M. Renoz de Borlé, à Liége, qui, en 1835 et 1841, avait obtenu la médaille de vermeil, pour ses vis-à-bois en fer

Digitized by Google

étiré, a présenté, cette année, avec de nouveaux échantillons de vis-à-bois, qu'il continue à traiter d'une manière fort remarquable, des chaudrons, des casseroles et des marmites en fonte polie, dont la fabrication ne laisse rien à désirer.

Le jury a voté à M. Renoz de Borlé, pour l'ensemble des produits exposés, le *rappel de la médaille de vermeil* qui a été décernée à cet industriel, aux deux précédentes expositions.

(N° 264.) M. Bernus, Louis, à Charleroy, a exposé un canapé en fonte, des bacs, des cafetières, des bordures de corbeille pour jardin, des ventilateurs pour plafond, des statuettes, des grilles d'aérage, des casseroles en fonte brute, d'autres en fonte émaillée, etc., etc.

Cette grande diversité d'objets prouve que M. Louis Bernus cherche à étendre, de plus en plus, l'application de la fonte, et les efforts qu'il fait, dans ce but, efforts dont on doit lui savoir gré, ne sauraient être stériles; car la pureté du moulage des objets exposés, jointe à l'élégance des formes, doit assurer à ces produits un débit prompt et facile.

Le canapé est surtout remarquable par la légèreté et le bon goût de ses ornements, et par le bas prix auquel il est coté.

M. Louis Bernus ayant fait de notables progrès depuis l'exposition de 1841, le jury lui a accordé la *médaille d'argent.*

(N°s 378, 176.) Les lustres, les porte-manteaux, les chaises, les suspensions, etc., sont nettement coulés, et quelques-uns de ces objets se distinguent par des formes pures et gracieuses.

Le jury a voté à M. J.-F. Van Elewyck, à Saint-Josse-ten-Noode, le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe, que ce fabricant avait méritée en 1841, et celle de 2me classe, à M. David Moll, à Gosselies, qui a exposé des casseroles et plats à rôtir dont le travail soigné lui procure un débit facile, et explique le grand nombre de bras employés à cette fabrication dans la petite ville de Gosselies.

Digitized by Google

ARTICLE 4. — FER EN BARRES.

(N° 828.) La Société anonyme de Couillet, directeur M. Henrard, a exposé, avec de nombreux échantillons de fer de toute espèce et de bandages de locomotive, des tôles gaufrées et unies, des essieux et des roues de waggon et autres, de diverses dimensions.

Cette société qui, en 1841, avait obtenu la médaille d'or pour différents produits forgés, laminés et de moulerie, a, depuis cette époque, ajouté à son industrie ancienne, la fabrication des objets mécaniques et des machines à vapeur.

En présentant à l'exposition actuelle des fers et des tôles, des roues et des essieux, elle a voulu prouver qu'elle n'avait pas reculé, quant à sa fabrication primitive, et que son industrie nouvelle avait atteint le même degré de supériorité.

Il n'est, en effet, parmi les fers laminés qui figurent à l'exposition, aucune barre qui soit plus nettement fabriquée ou de meilleure qualité que celles présentées par la Société de Couillet, et ses roues de locomotive et de waggon sont incontestablement ce que l'entrepôt renferme de mieux en ce genre.

Sur la demande de la direction de cette société, une commission d'hommes spéciaux a été chargée d'aller examiner une table en fonte, coulée dans les usines de Couillet, pour la manufacture de glaces de Sainte-Marie d'Oignies.

Après avoir signalé les difficultés sans nombre qu'a dû présenter le coulage de cette table, le rapport de la commission reconnaît que, nonobstant des proportions colossales, on ne saurait lui reprocher le plus léger défaut, et considère cet objet comme un véritable chef-d'œuvre de moulerie.

La réussite complète d'une pièce de cette importance, fait le plus grand honneur aux établissements de Couillet, qui se sont montrés de plus en plus dignes de la médaille d'or, conquise en 1841.

Digitized by Google

Le jury leur a voté le *rappel* de cette haute distinction.

(N° 1.) La Société anonyme des hauts-fourneaux de Monceau-sur-Sambre, directeur M. Henri Goffart, a exposé des échantillons de rails dont le fer, dur et grenu à la partie en contact avec le roulage, et le fer nerveux à la partie de dessous, satisfont convenablement aux exigences actuelles; une tôle de dimensions extraordinaires, auxquelles beaucoup d'usines ne sauraient atteindre; des bandages de roues de waggon et des barres de fer de bonne qualité; enfin, le pont en fonte qu'elle a construit sur la Sambre, travail soigné et joignant beaucoup d'élégance à une grande solidité.

Le jury a accordé à la Société de Monceau, le *rappel de la médaille d'or*, qu'elle avait obtenue à la précédente exposition.

(N° 263.) L'Usine de Marche-les-Dames, appartenant à S. A. S. le duc d'Aremberg, a présenté des barres, des brames, des essieux, des échantillons de fonte et une collection très-variée d'objets en fonte moulée.

Le jury, ayant reconnu de notables progrès dans la fabrication de l'Usine de Marche-les-Dames, a, par une gradation qui lui a paru équitable, porté jusqu'à la *médaille de vermeil*, la récompense qui, en 1841, s'était, pour l'établissement de S. A. S. le duc d'Aremberg, arrêtée à la médaille d'argent.

Cette *médaille d'argent*, il l'a votée cette année :

(N° 5.) 1° A la Société anonyme des forges et laminoirs de l'Heure, à Marchiennes-au-Pont, qui a exposé des barres de diverses dimensions, au bois et au coke, battues et laminées, de bonne qualité et d'une exécution soignée;

(N° 309.) 2° A M. Debauque, Louis, à Houdeng-Aimeries, dont les essieux sont fabriqués avec une rare perfection;

Et, en *rappel* de celles de 1841 :

(N° 2.) 1° A la Société anonyme des forges de Clabecq, directeurs, MM. Nestor et J.-C. Godart, pour l'ensemble des produits qu'elle a présentés à l'exposition, et qui consistent en barres de toute espèce et de qualité satisfaisante, en essieux

Digitized by Google

d'une grande ténacité, et en objets coulés avec une netteté remarquable;

(N° 266.) 2° A M. Amand, Joseph, à Ermeton-sur-Biert, pour l'excellente qualité des barres qu'il a exposées.

(N°s 267 et 268.) Les barres, bandages et essieux de M. le baron Adolphe De Rosée, à Anthée, et de Mme veuve Lottin, à Somzée, ayant été jugées dignes, pour leur qualité et leur fabrication, de la *médaille de bronze* de 1re classe, le jury a décerné cette distinction à chacun de ces deux exposants.

(N° 250.) Il a accordé la *mention honorable*, à titre d'encouragement, aux échantillons de fer rond et aux rails exposés par MM. Riche et Cie, à Thy-le-Château.

ARTICLE 5. — FILS DE FER.

Depuis un très-grand nombre d'années, les Anglais étaient en possession de fournir à la Belgique les fils de fer nécessaires à la quincaillerie, à la fabrication des toiles métalliques, des vis-à-bois, des pointes de Paris, des cardes, etc., etc., dont notre pays fait une consommation considérable.

Un fabricant de la province de Luxembourg ayant, en 1835, envoyé à l'exposition quelques paquets de fils de fer, le jury, convaincu qu'il y avait convenance et utilité, tout à la fois, à encourager une industrie qui semblait vouloir concourir contre l'Angleterre, décerna à l'exposant la médaille de vermeil.

Lors de l'exposition de 1841, la fabrication du fil de fer était loin d'avoir progressé, et le jury de cette époque ne put accorder que la médaille d'argent aux deux industriels qui avaient présenté des fils de fer, de gros et moyens numéros.

En votant cette récompense, il exprima le désir que les tréfileries belges pussent prendre assez de développement pour affranchir le pays de la nécessité de s'approvisionner à l'étranger.

Digitized by Google

Propriétaires de hauts-fourneaux et de plusieurs établissements de forgerie dans la province de Luxembourg :

(N° 823.) MM. Orban, J.-M., et fils, à Liége, prévoyant une application de plus en plus générale du fer fabriqué à la houille, aux divers usages pour lesquels on réservait encore le fer au bois, crurent qu'il devenait indispensable, dans l'intérêt de leur forgerie d'Ardenne, de chercher un emploi nouveau pour le fer fabriqué au bois, et conçurent le projet d'une tréfilerie, comme annexe de leur laminoir de Grivegnée.

Grâce à la qualité supérieure des matières employées, aux sacrifices que s'imposa la maison Orban, pour se procurer en Angleterre et en France de bons ouvriers tréfileurs, et enfin aux soins donnés à la fabrication, cette tréfilerie, dont la construction ne remonte qu'à 1844, fut bientôt en état de lutter avec avantage contre l'Angleterre.

Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur le bel et complet assortiment de fils de fer tréfilés, pour quincaillerie, ressorts, toiles métalliques et cardes, que MM. J.-M. Orban et fils ont présenté à l'exposition, pour se convaincre que le désir exprimé par le jury de 1841 a été entièrement réalisé par ces industriels.

La maison Orban a, en outre, exposé la coque en fer d'un navire construit pour le compte du Gouvernement.

Cette coque, en chantier à la Tête-de-Flandre, a été visitée par une commission spéciale, déléguée à cet effet par la 2me section du jury.

Un examen minutieux a fait reconnaître à la commission tout le mérite de ce navire, qui, dans son ensemble comme dans ses détails, est établi dans les conditions les plus satisfaisantes. La solidité des varangues et les quilles de roulis, dont l'exécution présentait de grandes difficultés, ont particulièrement fixé l'attention des commissaires.

Cette construction, dit le rapport présenté à la 2me section, donne le plus bel espoir pour l'avenir de cette branche d'in-

Digitized by Google

dustrie, dont le développement doit venir puissamment en aide à nos laminoirs, en procurant à leurs produits un nouveau débouché.

L'initiative des constructions navales en fer, en Belgique, appartient à la maison Orban, qui, de ce chef, a rendu un important service à l'industrie sidérurgique de notre pays.

Le jury a décerné la *médaille d'or* à MM. J.-M. Orban et fils [1].

Là se termine l'extrait du rapport de la 2me section, surles opérations de la maison J.-M. Orban et fils, à Liége; mais il ne satisfait pas au besoin unanime des membres du jury d'honorer, par l'expression des plus vifs regrets, la mémoire de M. Henri-Joseph Orban, chef respectable de cette puissante maison; de cet homme qu'on surnommait à Liége le Nestor de l'industrie, dont chacun savait apprécier l'activité, la droiture et la haute raison en affaires commerciales, et qui figurerait aujourd'hui si dignement dans le jury, si la mort ne l'avait enlevé le 5 décembre 1846, à ses nombreux amis, à ses innombrables admirateurs.

Heureusement pour son pays, tout n'est pas mort avec lui; les germes de sagesse et de philanthropie qu'il a semés avec tant de soins et de prodigalité, ne seront point stériles; ils se développeront et fructifieront particulièrement dans sa famille, au milieu de laquelle il semble qu'il soit encore présent, et qui prouve déjà qu'elle saura imiter son exemple et mettre à profit ses conseils.

ARTICLE 6. — TÔLES.

Parmi les produits des fabricants qui se sont présentés au concours, le jury a spécialement distingué :

(N° 1066.) Les tôles polies de M. Delloye-Mathieu, à Huy,

[1] M. De Rossius-Orban, membre du jury, n'a pris aucune part à l'examen des objets exposés par cette maison dont il est un des chefs.

Digitized by Google

dont le travail est si parfait, qu'il semble impossible d'aller au delà dans l'art du laminage;

(N° 324.) Celles exposées par M. Delloye, Hyacinthe, à Huy, qui auraient été ici l'objet d'une récompense élevée, si l'exposant n'avait droit à la *médaille d'or*, pour sa collection de fer-blanc;

(N° 314.) Enfin les trois tôles présentées par M. Delloye-Dautrebande, à Huy, et dont la fabrication laisse fort peu de chose à désirer.

Le jury a décidé que M. Delloye-Mathieu avait droit à la *médaille d'or* et M. Delloye-Dautrebande au *rappel de la médaille d'argent*, obtenue par ce fabricant en 1841.

ARTICLE 7. — OBJETS DIVERS EN FER.

(N° 661.) M. Pissoort, Joseph, à Molenbeek-St-Jean, a exposé des pièces d'ornements pour garnitures de poêles, et des matrices à l'usage des orfévres.

Ces objets sont bien traités sous le double rapport du choix de l'ornementation et de la correction du travail.

Le jury a accordé à M. Joseph Pissoort, la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION DEUXIÈME.

ACIER.

(N° 423.) En 1841, M. Dumoulin-Paque, G., à Liége, avait produit à l'exposition des matrices estampées, en acier fondu.

Depuis cette époque, il a donné à ses ateliers une extension qui lui a permis d'exposer cette année, avec des matrices pour bijouterie, différents objets, qui se recommandent par une belle exécution et des prix modérés.

Le jury a voté le *rappel de la médaille d'argent* que ce fabricant avait reçue en 1841.

—

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

CUIVRE EN FEUILLE ET CUIVRE OUVRÉ.

L'exposition de 1835 avait été assez pauvre en objets de cuivre et de laiton.

Aussi, le jury de 1841, appelé à juger une collection bien autrement complète de produits envoyés par nos fabriques qui traitent le cuivre, s'était empressé de signaler les progrès notables de cette industrie, ainsi que le développement qu'elle avait pris depuis six ans. Il faisait surtout remarquer que nous commencions à livrer au commerce intérieur divers objets que, naguère, on tirait de l'étranger.

Non moins heureux, sous ce rapport, que celui de 1841, le jury actuel a pu aussi constater un progrès nouveau, car nos fabricants ne se bornent déjà plus à remplacer à l'intérieur les fournisseurs étrangers; aujourd'hui, ils exportent et renvoient jusque dans les deux Indes, travaillé de mille manière, ce même cuivre qu'ils tirent brut de l'Angleterre et d'autres contrées.

A côté des deux principaux exposants de 1841 sont venus, en 1847, se placer deux concurrents qui ne leur sont inférieurs ni quant à la bonté, ni quant à la riche collection de leurs produits.

(N° 921.) M. De Rosée, Alphonse, à Moulins, a exposé un fond de chaudière en cuivre rouge, des planches et barreaux, des poêlons, des marmites, des bassins, des chaudrons en cuivre rouge et en cuivre jaune, des rouleaux de fils de cuivre, etc., tous objets recommandables par une belle exécution et méritant, sans restriction, les éloges donnés, en 1841, aux produits exposés par le même fabricant, dont la planche de cuivre rouge (2 mètres carrés) est surtout remarquable par des dimensions extraordinaires.

(N° 493.) M. Bauchau-Morissens, à Namur, a continué aussi,

Digitized by Google

par le beau travail et l'excellente fabrication des fonds de cuve, des chaudrons et des planches de cuivre et de laiton, qu'il a présentés à l'exposition de cette année, à se montrer digne de la distinction qu'il a reçue en 1841.

(N° 492.) MM. Bivort-Raymond et Cie, à Namur, exposant pour la première fois, quoique leur établissement qui est d'une grande importance, existe depuis longtemps, ont envoyé des fonds de chaudière, des planches de cuivre, des chaudrons et marmites, des fils de cuivre et de laiton, dont la bonne confection les place au même degré de supériorité que leurs concurrents.

(N° 692.) Une collection non moins remarquable, plus complète peut-être que les trois précédentes, car elle comprend en outre des planches en argent neuf et une grande variété d'épingles et d'agrafes, a été présentée par M. Clément Francotte.

La fabrication de cet industriel, qui, en 1841, avait obtenu la médaille de vermeil, a évidemment fait des progrès et grandi depuis cette époque.

A cette nombreuse collection d'objets en cuivre et en laiton, travaillés de toutes les manières, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites dimensions, chaudières, tubes, épingles, il faut ajouter un assortiment non moins intéressant de produits d'une infinité de formes différentes et destinés pour les pays d'outre-mer.

Ce n'est qu'au prix de grands sacrifices pécuniaires, que M. Clément Francotte est parvenu à se procurer les modèles d'une foule d'ustensiles en usage dans des contrées lointaines, et à y conquérir une clientèle qui prend, de jour en jour, plus d'extension.

Trois membres de la 2me section, ayant été visiter la fabrique de cet industriel, ensuite de la demande qu'il avait adressée au jury, ont trouvé, prêt à être expédié, un assemblage nombreux d'articles de ménage et autres, en cuivre et en laiton, dont

Digitized by Google

les formes diffèrent essentiellement de celles des articles analogues usités dans notre pays, et dont la fabrication, importée en Belgique par M. Clément Francotte, occupe un nombre considérable d'ouvriers.

Le jury a pensé qu'il y avait lieu de décerner la *médaille d'or* à :

MM. Bivort-Raymond et Cie, et Clément Francotte.

Il a également décerné la *médaille d'or* à :

MM. Alphonse De Rosée et Bauchau-Morissens, en *rappel* de celle de 1841.

(No 498.) M. Curé, Pierre, à Bruxelles, a exposé six cylindres en cuivre, gravés pour impression d'indiennes.

Le jury a vu avec un vif intérêt le beau travail de M. Curé, la correction et le bon choix des dessins. Ainsi traitée, cette industrie, nouvelle en Belgique, doit nécessairement y prendre pied, et on peut espérer que, grâce à l'exposant, nos fabricants d'indiennes n'auront plus désormais besoin de recourir à l'étranger.

Le jury a voté la *médaille d'argent* à M. Curé.

(No 1010.) MM. Chaudoir, Ch. et H., à Liége, ont envoyé à l'exposition des tubes en laiton pour chaudières de locomotives auxquels on ne saurait reprocher le plus léger défaut. Il ne pouvait, au surplus, en être autrement, car MM. les frères Chaudoir font preuve, dans cette partie, d'une habileté à laquelle rendent justice tous leurs concurrents.

Ils emploient un grand nombre d'ouvriers, et la bonne réputation dont jouissent leurs tubes, sous le double rapport de la ténacité de la matière et des soins donnés à la confection, leur assure un débit qui ne peut manquer de devenir, de jour en jour, plus important.

Dans un pays comme le nôtre, tout sillonné de chemins de fer, la fabrication des tubes de locomotives est digne des plus grands encouragements, et, à cette fin, le jury a décerné la *médaille d'argent* à MM. Ch. et H. Chaudoir.

Digitized by Google

(N° 543.) Il a accordé la *même distinction* à la belle collection de robinets en cuivre, de toutes dimensions, que M. F. Cavenaile, à Bruxelles, a présentée à l'exposition.

La belle exécution et le fini de toutes les pièces qui composent cet assortiment méritent d'être signalés, et il y a justice à proclamer que la maison Cavenaile, plusieurs fois citée avec éloge dans ce rapport, traite fort bien les différentes branches d'industrie dont elle s'occupe.

(N° 922.) Un simple et modeste ouvrier, M. J.-F. Perée, à Liége, a exposé deux robinets en cuivre.

Pour la généralité des visiteurs des salons de l'exposition, ces robinets, qui n'occupent qu'une place de quelques pouces carrés, ont pu paraître un hors-d'œuvre; et, cependant, ces robinets, de si mince apparence, portent un perfectionnement des plus remarquables.

Ce perfectionnement consiste dans la disposition de l'entrée et de la sortie que M. Perée a eu l'heureuse idée de placer à un niveau différent, et il est facile de concevoir combien on pourra, à l'avenir, éviter de pertes de vapeur et de fuites de gaz, par l'application de ce système.

En votant la *médaille d'argent* à M. Perée, le jury a voulu prouver que les inventions modestes avaient aussi droit à sa sollicitude.

(N° 987.) M. Jossart, Joseph, à Bruxelles, a exposé trois pièces de toile métallique, à l'usage de la papeterie, dont le tissu est fort égal et qui réunissent les deux qualités indispensables, savoir : souplesse dans le sens de la longueur, et roideur dans celui de la largeur.

Le jury a accordé à l'exposant la *médaille de bronze* de 1re classe.

—

Digitized by Google

SECTION QUATRIÈME.

PLOMB.

Depuis 1841, la fabrication du plomb a fait, en Belgique, de notables progrès.

Plusieurs fabricants ont figuré au concours de cette année.

(N° 331.) M. Lagasse, Laurent, à Liége, qui, à la dernière exposition, avait obtenu la médaille de bronze de 1re classe, pour une pièce de plomb laminé et un tuyau sans soudure, a envoyé cette année quinze tuyaux de différents diamètres, depuis 50 jusqu'à 130 millimètres, d'une exécution d'autant plus remarquable, par sa netteté, que les forts diamètres ont dû présenter de grandes difficultés de fabrication.

La plomberie doit à M. Laurent Lagasse plusieurs perfectionnements, surtout en ce qui concerne la confection des tuyaux sans fin et sans soudure, soit par étirage, soit par pression.

Le jury a voté à cet industriel la *médaille d'argent.*

(N° 546.) Il a accordé celle de *bronze* de 1re classe à MM. Keymolen et Lamal, à Bruxelles, qui ont exposé divers rouleaux de tuyaux réunissant à une grande longueur une fabrication unie et soignée;

(N° 1031.) Et la *médaille de bronze* de 2me classe, à M. Charles Dewulff, à Bruges, particulièrement pour ses tuyaux. L'exposant avait apporté un contingent de tuyaux de plomb et d'étain de toutes les dimensions.

(N° 543.) Une distinction aurait également été obtenue par M. F. Cavenaile, à Bruxelles, pour les tuyaux et la feuille qu'il a exposés, si ce fabricant n'avait déjà reçu, pour d'autres produits, une récompense d'un rang plus élevé.

SECTION CINQUIÈME.

ÉTAIN.

Le travail de l'étain a pris, chez nous, depuis quelques années, un développement nouveau, par suite de l'importation

Digitized by Google

des procédés propres à la préparation de ce métal en feuilles destinées à l'emballage, à l'étamage des glaces et à servir de préservatif contre l'humidité.

(N° 372.) L'importation de ces procédés est due à M. Poisson, Jules, à St-Josse-ten-Noode, qui a exposé des feuilles d'étain pour enveloppes, étamage, etc., recommandables par leur belle fabrication et leurs prix modérés.

La feuille destinée à l'étamage se distingue surtout par sa blancheur, sa grande souplesse et son épaisseur uniforme.

Les renseignements recueillis sur l'emploi de ce produit en attestent la bonne qualité, et constatent l'avantage de prix qu'il présente sur les produits similaires que la France nous fournit.

L'industrie créée en Belgique par M. Jules Poisson est une véritable conquête.

La *médaille d'argent* que le jury a décernée à ce fabricant est une juste rémunération des efforts qu'il a faits pour enrichir le pays d'une fabrication nouvelle.

(N° 469.) M. Bartholomé-Vandermaesen, Henri, à Liége, a exposé diverses pièces de poterie d'étain, de formes élégantes, toutes bien confectionnées et munies de bonnes charnières.

Le jury a accordé, pour ces produits, le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe, que M. Bartholomé-Vandermaesen a reçue en 1841.

SECTION SIXIÈME.

ZINC.

Le rapport du jury de 1841 donnait sur les établissements de la Société des mines et fonderies de zinc de la Vieille-Montagne, des renseignements très-détaillés et très-intéressants.

Pendant les six années qui se sont écoulées depuis la dernière exposition, les Usines de la Vieille-Montagne ont pris

Digitized by Google

de nouveaux accroissements, et l'importance de cette société a grandi encore, malgré la formation de plusieurs compagnies nouvelles, créées pour le traitement de la calamine.

L'emploi du zinc s'étend tous les jours davantage, et le vœu qu'émettait le jury de 1841, de voir ce métal appliqué à la fonte d'objets d'art, n'a pas tardé à se réaliser.

Coulé en statuettes, en fantaisies de toute espèce, il menace d'une dépossession prochaine les bronzes qui décorent nos cheminées et nos consoles; et, si l'on persiste à donner, pour l'ornement des bazars de nos dames, la préférence à ces bronzes de haut prix auxquels la richesse seule peut atteindre, le zinc pourra consoler la *petite propriété* de l'impossibilité où elle se trouve de se donner de *véritables* bronzes.

(N° 529.) On peut juger, à la vue de la belle collection d'objets exposés par la Société de la Vieille-Montagne, de combien d'applications diverses le zinc est susceptible, et de quelle haute importance son emploi doit être dans l'industrie générale.

Le jury, reconnaissant que la Société de la Vieille-Montagne s'est montrée de plus en plus digne de la médaille d'or obtenue en 1841, lui en a voté le *rappel*.

Parmi le grand nombre de baignoires qui ont paru au concours, le jury a particulièrement remarqué celles qui sortent des ateliers respectifs de MM. Corneille Vermeiren (N° 744) et Edouard Meurant (N° 38), à Bruxelles. Toutes deux sont commodes, élégantes et d'une exécution soignée.

La *médaille de bronze* de 2me classe, a été accordée à chacun de ces fabricants.

SECTION SEPTIÈME.

FER-BLANC.

(N° 324.) M. Delloye, Hyacinthe, à Huy, a envoyé à l'expo-

Digitized by Google

sition des feuilles de fer-blanc qui expliquent la grande réputation dont jouit cet habile industriel.

M. H. Delloye travaille le fer-blanc depuis quarante ans, et c'est à lui que cette fabrication est redevable de tous les progrès qu'elle a faits depuis son introduction dans notre pays.

La *médaille d'or* lui a été décernée par le jury.

(N° 395.) L'assortiment complet d'ustensiles de ménage, en fer étamé, marmites, casseroles, poêlons, tourtières, etc., présenté à l'exposition par M. Jacques Vandenkieboom, à Huy, se recommande par la solidité de l'étamage et par des formes qui en rendent l'emploi commode et facile.

M. J. Vandenkieboom a reçu, en 1841, la médaille de bronze de 1re classe. Le jury a pensé que, cette année, on devait lui en accorder le *rappel*.

CHAPITRE DEUXIÈME.

OUTILS ET INSTRUMENTS.

SECTION PREMIÈRE.

LIMES, TAILLANDERIE, CARDES, PEIGNES A TISSER, ETC., BROCHES.

(N° 6.) Indépendamment de la locomotive et des deux tondeuses, dont il sera ultérieurement parlé, la Société anonyme de St-Léonard, pour la fabrication des outils et machines, a exposé des limes, des scies, des faux, etc., etc.; tous objets soigneusement fabriqués, justifiant, à tous égards, la réputation de cette société, mais que nous ne mentionnons ici que pour mémoire, la distinction méritée par les ateliers de Saint-

Digitized by Google

Léonard devant être consignée, pour l'ensemble de leurs produits, dans un autre chapitre de ce rapport.

(N° 506.) M. Gavage, Léonard, à Liége, a présenté des échantillons de limes d'une admirable finesse de travail.

Cet habile fabricant qui, en 1841, avait obtenu la médaille de bronze de 1re classe, quoique sa fabrique commençât à peine à travailler, a surpassé tout ce que ses premiers essais avaient fait espérer, et l'on peut dire qu'il a, aujourd'hui, atteint à la perfection.

L'excellence de la trempe et le fini des limes de M. Léonard Gavage lui en procurent un débit considérable, à l'intérieur et à l'étranger.

Le jury lui a voté la *médaille d'or*.

(Nos 507, 705.) Les limes et râpes présentées à l'exposition, par M. Frédéric Hoffman, à Bruxelles, sont des outils bien fabriqués, et qui ont paru dignes de la *médaille de bronze* de 1re classe.

Le jury lui décerne cette récompense; il l'accorde également, pour les mêmes motifs, à l'assortiment des objets de taillainderie exposés par M. Jean-Joseph Gois, à Ixelles.

(N° 148.) Appréciant ensuite le mérite relatif des compas, règles, clefs anglaises, chaînettes et boulons de toute espèce, exposés, par MM. Bayard, frères, à Herstal, qui, pour les chaînettes employées en Belgique, se sont substitués aux fournisseurs allemands; et,

(N° 174.) La belle confection des marteaux exposés par M. Jean-Baptiste Olivier, à Marcq,

Le jury a pensé que l'un et l'autre de ces fabricants méritaient la *médaille de bronze* de 2me classe.

Depuis une dizaine d'années, la fabrication des cardes a pris, en Belgique, un assez grand développement, et, dans ces derniers temps surtout, cette fabrication s'est notablement améliorée.

Digitized by Google

Les machines qui ont remplacé le *boutage* à la main ont acquis une perfection remarquable.

Rien de plus ingénieux, en effet, que ces mécaniques qui percent le cuir, y introduisent le fil de fer, le coupent et le plient en forme de crochet, avec une précision et une délicatesse vraiment admirables. On dirait qu'elles ont l'intelligence du doigt de l'homme.

Pendant longtemps, la France, qui nous a devancés dans la possession de ces machines, a fourni à notre pays la plus grande partie des plaques et rubans à carder dont avaient besoin nos fabricants d'étoffes de laine. On trouvait les cardes françaises généralement supérieures aux nôtres.

Aujourd'hui, grâce aux améliorations que nous avons apportées et dans l'apprêt du cuir et dans la fabrication des plaques et rubans, nos cardes sont plus estimées que les cardes françaises; et, si nos voisins consentaient, pour l'introduction des nôtres chez eux, à réduire le droit douanier au niveau de celui qu'ils payent pour l'entrée des leurs chez nous, il y a tout lieu de croire que nous trouverions, en France, un important débouché pour les produits de notre carderie.

Maintenir le droit d'entrée à un taux double du nôtre, c'est, de la part du gouvernement français, une reconnaissance tacite, mais évidente, de la supériorité de nos cardes.

Cette supériorité, au surplus, est constatée par nos grandes exportations en Suisse, en Autriche, en Italie, en Pologne, en Russie et jusques en Turquie.

Les expositions de 1835 et de 1841 étaient assez pauvres en cardes. Sous ce rapport, celle de 1847 est beaucoup mieux partagée. Plusieurs fabricants ont envoyé des plaques et des rubans joignant à une très-bonne qualité une fabrication fort soignée.

Les cuirs employés sont, en général, souples, moelleux et d'égale épaisseur; les fils de fer, bien dressés, nettement et régulièrement piqués, présentent toute l'élasticité désirable.

Digitized by Google

(Nos 143, 626.) Le jury a particulièrement distingué les plaques à carder de MM. Falisse et Trapmann, à Liége, et les plaques, colliers et rubans de MM. Delrez et Loupart, à Verviers. Il ne semble pas qu'il soit possible de voir rien de mieux confectionné que ces rubans.

La *médaille de vermeil* a été décernée à MM. Delrez et Loupart.

Elle aurait été également accordée à MM. Falisse et Trapmann, si ces industriels n'eussent acquis des droits à une distinction supérieure, pour un autre genre de produits.

(Nos 137, 138.) A côté des belles collections de ces deux maisons, figurent celles de MM. Desouroux et Cie, à Spa, et de MM. Boniver, frères, à Verviers, qui ont présenté à l'exposition, des rubans et des plaques à carder et à peigner la laine et le coton; des cylindres de cardes, etc., dont l'exécution soignée et la bonne qualité ont été jugées dignes de la *médaille d'argent*. Cette récompense, quant à MM. Desouroux et Cie, se confondra avec la distinction d'un rang plus élevé que d'autres produits ont value à ces fabricants.

Le jury a voté pareillement la *médaille d'argent* à :

(Nos 933, 570.) Mme Sues-Fouquet, veuve, à Verviers, et à MM. Lantheere, Frans, et Cie, à Gand, pour les cardes à *lin* que tous deux ont exposées, avec d'autres à coton et à laine, cardes que naguère encore nous devions tirer d'Angleterre et dont il importe beaucoup d'encourager la fabrication dans notre pays.

(No 195.) M. Ward, John, à Gand, breveté en France et en Angleterre, a exposé des peignes à serancer et de petits peignes pour garnitures de mécaniques (*gill' stocks*) en acier fondu.

Ces objets qui constituent en Belgique une fabrication nouvelle, ne datant que de 1841, sont parfaitement confectionnés. C'est un bon article d'exportation que M. J. Ward expédie, en assez grande quantité, en Allemagne, en Suisse et dans les Pays-Bas.

Digitized by Google

Le jury a décerné la *médaille d'argent* à M. John Ward, ainsi qu'à :

(N° 468.) M. Houthaeve-Debrauwer, à Courtrai, pour des peignes avec lames à tisser, d'une exécution admirablement soignée.

(N° 549.) Il a accordé la *médaille de bronze* de 1re classe aux peignes métalliques à tisser, en fil d'acier étamé et soudé, présentés par M. François Pauwels, à Molenbeek-St-Jean, qui a apporté d'utiles améliorations à la confection des peignes métalliques, par l'étamage qui les préserve de la rouille et par la soudure qui, réunissant toutes les lames entre elles à leur extrémité, empêche les broches de se déplacer par suite des mouvements opérés pendant le travail,

(N° 164.) Et la *médaille de bronze* de 2me classe, à MM. Declercq, frères, à Gand, pour leurs peignes à tisser (toile, batiste, mousseline et soie); instruments que, jadis, on tirait de France, et dont les spécimens exposés sont convenablement fabriqués.

(N° 209.) M. Roels, François, à Gand, a exposé des navettes exécutées avec soin, bien proportionnées et d'un prix peu élevé, destinées au tissage du lin, du coton, etc.

Le jury a jugé ces navettes dignes de la *mention honorable.*

(N° 137.) MM. Desouroux et Cie, à Spa, ont présenté, avec la collection de rubans et plaques à carder dont il a été précédemment question, un assortiment complet de broches et de lames pour appareils à carder le coton et la laine.

Le travail de ces broches est d'une exécution parfaite, sous tous les rapports, et la *médaille de vermeil* que le jury décerne aux exposants est une juste récompense des soins et de l'intelligence qu'ils apportent à cette fabrication.

—

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

CLOUTERIE.

A l'exposition de 1841, la clouterie à la mécanique était dignement représentée par les produits de quatre fabricants, dont nous regrettons de ne pas voir figurer les noms sur le catalogue de 1847. Nous eussions désiré de pouvoir constater les progrès que cette industrie a dû nécessairement faire depuis six ans.

(Nos 690, 180.) En 1841, elle avait obtenu des médailles d'or, de vermeil et d'argent; cette année, le jury a dû se borner à donner la *médaille de bronze* de 1re classe à l'assortiment de clous, dits *pointes de Paris*, de M. Louis Sieron, à Bruxelles; et à la collection de chevilles en fer et en cuivre à la mécanique, de M. Nicolas Cambier, à Morlanwelz;

(N° 39.) La *médaille de bronze* de 2me classe, aux chevilles, cabuchons et clous, exposés par MM. Halluin, frères, à Trazegnies, les seuls représentants de l'ancienne clouterie à l'exposition actuelle;

(N° 894.) Et la *mention honorable* à M. P.-A. Pholien, à Liége, qui a présenté des clous en fer et en fil de fer, étamés à blanc par un procédé nouveau, dit l'exposant, et dont l'expérience peut seule constater la solidité.

La fabrication des vis à bois, si bien représentée par MM. Edmond Nagelmakers, Lesoinne et Cie, et Renoz de Borlé, a contribué par d'autres contingents encore à l'éclat de l'exposition de 1847.

(N° 20.) Mme Aubry, veuve, à Viesville, a présenté des échantillons nombreux de vis, pitons, crochets, etc.

Si l'on en juge par ces échantillons, cette dame, dont l'établissement est assez important et fabrique lui-même le fil de fer qui lui est nécessaire, apporte beaucoup de soins à l'exé-

Digitized by Google

cution de ses produits, qui se distinguent par une grande régularité, jointe à beaucoup de netteté.

Le jury a décerné à Mme Aubry la *médaille d'argent.*

(N° 352.) M. Deldime-Haut, Donat, à Namur, a exposé des vis à bois, qui promettent un bon fabricant de plus.

M. Deldime-Haut débute dans ce genre d'industrie.

Le jury, en lui accordant la *médaille de bronze* de 1re classe, a voulu encourager ses premiers efforts.

CHAPITRE TROISIÈME.

COUTELLERIE.

De temps immémorial, la coutellerie belge a joui d'un grand renom ; mais, c'est surtout vers la fin du siècle dernier que cette industrie, dont Namur est le centre, a pris un notable accroissement, grâce aux débouchés nombreux que lui procurèrent successivement les conquêtes de la France.

La chute de l'Empire français, restreignant ces débouchés, fut fatale à la coutellerie, comme à beaucoup d'autres branches d'industrie de notre pays. Heureusement, les fabricants de Namur ne s'étaient point endormis dans leur temps de prospérité. Ils avaient eu le bon esprit de chercher à améliorer leurs produits, et ils ne tardèrent point à recouvrer, malgré la concurrence étrangère, les débouchés qu'ils avaient momentanément perdus. Il ne pouvait en être autrement, car leurs fabricats réunissaient les deux conditions indispensables à toute industrie qui veut prospérer, *la bonne qualité et le bon marché.*

Quoique la coutellerie de Namur compte un grand nombre

Digitized by Google

de fabricants, une seule maison a envoyé des produits à l'exposition; mais ces produits présentent une collection si variée et si complète, qu'elle suffit pour faire apprécier toute l'importance de cette branche d'industrie.

(N° 345.) Cette collection, composée de couteaux de table, de dessert et de poche, de sabres, de briquets, de poignards, de canifs, de rasoirs, etc., etc., etc., appartient à M. Arnould-Ghislain, à Namur, qui continue les affaires de son père, sous l'ancienne firme de Arnould-Raymond, dont il soutient dignement la réputation, par la bonté et la beauté de ses fabricats.

Les objets exposés sont remarquables par un poli qui ne laisse rien à désirer; et leurs bas prix expliquent suffisamment le débit considérable de cette maison, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Aux expositions de 1835 et 1841, M. Arnould-Raymond a obtenu la médaille d'or.

Le jury a pensé que cette maison continuait à mériter cette distinction, et lui en a, en conséquence, voté le *rappel* (1).

(N° 569.) M. Van Montagu, à Gand, a exposé des couteaux de table et de dessert qui accusent, chez cet industriel, de véritables progrès, depuis 1841, époque où il avait été jugé digne de la médaille de bronze de 1re classe.

Le jury lui a décerné cette année la *médaille d'argent.*

(1) M. Arnould-Raymond, père de l'exposant, n'a pris aucune part à cette décision.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME.

ARMURERIE.

L'industrie des armes, l'une des plus importantes de notre pays, est en voie de prospérité; ce qui le prouve, c'est l'augmentation de son chiffre d'affaires, depuis un certain nombre d'années.

La valeur des armes fabriquées, qui, en 1829, était d'environ trois millions, avait, en 1846, atteint le chiffre de sept millions et plus.

On fabrique à Liége des armes de guerre de première qualité, principalement pour les gouvernements étrangers; d'autres, de qualité moindre, dites *de commerce*, que l'on exporte en tous pays; enfin, des armes de chasse de toute espèce, auxquelles un marché fort étendu est assuré depuis longtemps.

Les armes de guerre, *de qualité*, fabriquées dans la province de Liége, sont peut-être les meilleures qu'il soit possible de se procurer par la voie du commerce, et cela s'explique, du reste, par la sévérité avec laquelle certains gouvernements font procéder à leur réception.

Les armes de commerce, dont le prix descend parfois en dessous de sept francs, sont, relativement au taux de vente, d'une qualité satisfaisante; elles sont toutes pourvues d'un canon éprouvé à l'égal de ceux des armes de première qualité.

Les armes de chasse, que l'on nomme aussi *armes de luxe*, sont plus ou moins bonnes, suivant le prix que l'acheteur veut y mettre; et, pourvu que ce prix soit quelque peu élevé, on se procure à Liége, des fusils qui rivalisent, sous tous les rapports, avec les meilleurs fusils de Londres et de Paris qui se vendent le double.

Quelques fabricants de Liége possèdent des usines à canons de fusils; aucun n'a une fabrique d'armes proprement dite.

Digitized by Google

Les diverses pièces qui constituent un fusil, une carabine, un pistolet, sont fabriquées dans des localités différentes, situées à d'assez grandes distances les unes des autres. Ces pièces, achetées par des industriels qui s'occupent du commerce des armes, sont distribuées par eux, aux monteurs-équipeurs chargés de confectionner les fusils, carabines ou pistolets, et travaillant soit à façon, soit à gages fixes.

Cette grande division du travail, cette marche, ce système de fabrication, produisent nécessairement une grande perfection dans les diverses pièces qui composent l'arme, et, si le négociant a du goût et de l'expérience, s'il sait mettre de l'harmonie et du talent dans la réunion des différentes parties, s'il dispose enfin d'ouvriers finisseurs experts dans leur profession, cette arme peut être comparée à tout ce qui se fait de mieux ailleurs.

Le bon marché est une autre conséquence de la division du travail; car l'ouvrier qui exécute toujours la *même* pièce, la confectionne non-seulement mieux, mais plus vite, et, par suite, à plus bas prix.

En parcourant le tableau des diverses espèces d'armes fabriquées annuellement de 1829 à 1846, on peut voir combien il est avantageux pour Liége de réunir les deux genres de fabrication : l'arme de guerre, et l'arme de chasse; parce qu'il est dans la nature des choses que, si l'une de ces deux industries souffre, l'autre prospère, et, qu'ainsi, il s'établit constamment une compensation qui met, en tout temps, les ouvriers armuriers à l'abri du besoin.

Les fluctuations du chiffre de production sont plus considérables pour les armes de guerre que pour celles de chasse ou de luxe, le plus ou le moins d'activité dans la fabrication des premières dépendant nécessairement des variations que subit la politique de telle ou telle puissance, des appréhensions de guerre, ou des probabilités du maintien de la paix.

Il en résulte que le développement de l'industrie des armes de

Digitized by Google

chasse est de beaucoup préférable à celui, trop excessif parfois, de l'industrie des armes de guerre, parce que le premier a un caractère de permanence et de durée que ne présente pas le second.

L'état prospère de la fabrication des armes de guerre est dû aux relations que nos principaux industriels, et, parmi eux, on doit citer en première ligne M. Philippe-Joseph Malherbe, ont su créer avec les Gouvernements étrangers, relations qui promettent d'être durables, parce qu'elles s'appuient sur l'excellente qualité des armes fournies.

Quant à la marche progressive de la fabrication des armes de chasse, elle s'explique, ainsi que la probabilité d'un accroissement ultérieur, par les progrès réalisés depuis quelques années, sous le triple rapport de la bonne qualité, de la beauté et de la modération du prix.

Voici en quoi consistent ces progrès :

La fabrication du canon est plus soignée; le damas, dont il existe deux espèces, est mieux traité; la platine, convenablement ajustée, a dans son jeu plus d'élasticité et de moelleux; l'action du grand ressort est mieux combinée, mieux entendue; le carabinage du canon a atteint à une quasi-perfection; la mise en bois laisse rarement quelque chose à désirer; la gravure, la sculpture et la ciselure ont considérablement gagné. Quelques inventions utiles, quelques améliorations de détail attestent les efforts de nos fabricants; tels sont l'application de l'acier fondu à la fabrication des canons de fusil, les tiroirs à deux têtes, l'arrêt de sûreté, etc.

Poussés par un désir trop immodéré de gain, quelques fabricants ont envoyé dans les colonies, en Afrique et en Amérique, des fusils de commerce, des *Bords* et autres, à des prix extrêmement bas, mais d'une qualité si mauvaise, que la réputation des armes de commerce de Liége en a quelque peu souffert.

Espérons qu'une meilleure entente de leurs véritables intérêts engagera, à l'avenir, ces fabricants à ne plus compro-

Digitized by Google

mettre, à l'étranger, l'ancienne et bonne renommée de nos fusils de commerce, et à chercher à la maintenir au niveau de celle dont jouissent, en tous pays, nos armes de guerre et de luxe.

(N° 793.) M. Malherbe, Philippe-Joseph, à Liége, a exposé un nombreux assortiment d'armes de guerre, de toute espèce, fusils, mousquetons, carabines, et une collection de fusils et carabines de luxe, pistolets, etc.

L'arme de guerre, qui constitue la spécialité de l'exposant, est traitée par lui avec une supériorité incontestable, et si, malgré la réputation dont jouit, à cet égard, M. Malherbe, on tenait à en avoir une preuve complète, on la trouverait en examinant, dans tous les détails, les différents modèles de carabines et de fusils de guerre, belge, français, prussien, russe, badois, norwégien, etc., qu'il a présentés à l'exposition, et dont, pendant l'année dernière, il a fourni plus de quinze mille pièces aux Gouvernements étrangers.

Toutes ces armes, outre leur belle fabrication, ne laissent absolument rien à désirer, quant à la qualité des matières employées.

L'importance de l'industrie des armes de guerre, dont M. Malherbe est le seul représentant à l'exposition et l'un des principaux fabricants dans la province de Liége; les grands et nombreux services que cet industriel a rendus, depuis plus de trente ans, à cette fabrication, par les soins incessants qu'il lui a donnés, et au pays, par les capitaux considérables qu'il y a fait rentrer; finalement, l'excellente qualité des armes exposées, ont incontestablement acquis à M. Philippe-Joseph Malherbe qui, pour ses armes, a été l'objet d'honorables distinctions de la part de plusieurs Gouvernements étrangers, le *rappel de la médaille d'or* par lui obtenue à l'exposition de 1841.

En demandant ce rappel, que le jury a voté, la deuxième section a exprimé le regret qu'elle éprouvait de n'avoir pas

Digitized by Google

le droit d'initiative pour la demande de quelque récompense d'un ordre plus élevé. Elle n'eût point, certes, hésité à en faire usage en faveur du doyen des fabricants d'armes de la Belgique.

(N° 701.) M. Vivario-Plomdeur, Nicolas, à Liége, a présenté à l'exposition un nombre considérable d'armes de toute espèce et de tout prix, parmi lesquelles le jury a spécialement remarqué deux fusils de chasse anglais, modèle dont la beauté sévère est aujourd'hui fort estimée; un fusil double, modèle de Prague, dont les canons, en beau damas moiré, sont bien jumelés, le jeu de la platine excellent et la gravure élégante; un fusil, modèle arabe, monté en ébène, avec incrustations d'or et de platine et ciselures sur fer, de très-bon goût et d'une grande richesse; une carabine suisse, d'une belle simplicité et d'un ajustage parfait; une paire de pistolets, canon en acier fondu, crosse en ivoire, richement ciselés avec incrustations d'or; enfin, une autre paire de pistolets montés en ébène, avec sculptures d'une grande netteté, et qui, beaucoup moins riches que les précédents, l'emportent sur ceux-ci par le bon goût des ornements et le fini de toutes les pièces.

Indépendamment de ces fusils et de ces pistolets, la collection de M. Vivario-Plomdeur contient d'autres belles et bonnes armes de commerce et même de guerre, quoique ces dernières ne rentrent point dans sa spécialité.

Le jury a décerné à cet exposant la *médaille de vermeil.*

(N° 702.) Les armes de chasse et de luxe exposées par M. Adolphe Jansen, à Bruxelles, forment une collection moins nombreuse, moins complète que celle de M. Vivario-Plomdeur; mais ces armes sont, en général, si bien traitées, non-seulement sous le rapport du travail de l'armurier proprement dit, l'ajustage des pièces, la marche des platines et la mise en bois, mais encore sous le rapport artistique, sculpture, ciselure et gravure; il y a, en un mot, tant de goût dans les détails et tant d'harmonie dans l'ensemble, que le jury les a jugées dignes de

Digitized by Google

la même distinction que celles de M. Vivario, et a aussi voté la *médaille de vermeil* à cet exposant.

M. Jansen a exposé, en outre, deux cibles remarquables par leur mécanisme simple et solide, tout à la fois.

(N° 621.) Parmi les armes exposées, par M. Henri Mangeot, à Ixelles, il se trouve quelques fusils qui méritent d'être signalés pour leur belle confection, le bon goût de l'ornementation, la netteté de la ciselure. Tels sont le fusil de chasse, modèle anglais, le fusil *Lefaucheux*, et celui style renaissance, ainsi qu'une platine, d'un système nouveau, à crochet de sûreté. Ce crochet qui se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de la platine, est bien combiné pour prévenir des malheurs, soit lorsque l'on traverse un fourré dont les branches peuvent relever plus ou moins le chien, soit lorsque l'arme est maniée par des mains inexpérimentées.

Le jury a décerné la *médaille d'argent* à M. Henri Mangeot.

(N° 681.) M. Renkin, Henri, à Liége, a exposé des fusils et un pistolet à *arrêt de sûreté*.

En présentant ces fusils, qui sont de qualités très-différentes et dont les prix varient de 26 à 500 francs, M. Henri Renkin a eu principalement en vue d'attirer l'attention sur l'arrêt de sûreté dont il est l'inventeur, et qui se trouve décrit dans un rapport très-détaillé de feu le colonel Dandelin.

Cet arrêt paralyse l'effet de la détente qui ne peut agir qu'au moyen d'une pression sur un bouton placé au-dessus de la crosse, du dégagement d'un marteau de retenue, et de l'épaulement.

Ce concours de trois circonstances étant indispensable pour faire partir l'arme, le fusil Renkin semble offrir véritablement une triple garantie de sécurité.

Sans s'arrêter au reproche de complication, adressé au jeu des diverses pièces qui constituent la combinaison de l'arrêt de sûreté, le jury a cru qu'il devait tenir bon compte des recherches et des efforts que M. Henri Renkin a faits pour parvenir

Digitized by Google

à empêcher des accidents dont la fréquence est si déplorable, et, à cette fin, il a voté à cet industriel la *médaille d'argent.*

(N° 503.) Il a accordé la *même distinction,* en rappel de 1841, à MM. Pierre Montigny et fils, à Fontaine-l'Évêque, qui dans les armes exposées cette année, ont apporté quelques modifications bien entendues au système de chargement par la culasse, qui leur avait valu la médaille d'argent à la précédente exposition.

(N° 414.) Il en a jugé également digne M. Nicolas Plomdeur, à Liége, qui, pour l'arme de luxe, jouit d'une très-grande réputation d'habileté et dont les quelques fusils et pistolets exposés sont bien fabriqués et présentent de jolis détails de sculpture et d'incrustation.

(N° 634.) M. Fusnot, Charles, à Bruxelles, a exposé un pistolet de salon, breveté, et des balles spéciales, renfermant la charge de poudre fulminante que recouvre une rondelle de cuivre et que l'on fait détoner par la friction d'une aiguille, comme cela a lieu dans le système Montigny.

L'idée de renfermer la charge dans le projectile est ingénieuse et susceptible de produire quelque résultat utile.

Le jury a décerné à M. Charles Fusnot la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 425.) Il a accordé la *médaille de bronze* de 2me classe à M. Jacques Joris, à Nessonvaux, qui a envoyé à l'exposition un canon de fusil à deux coups, dont le damas, qu'il nomme *chamoiré,* est fort beau.

(N° 289.) MM. Fonson frères, à Bruxelles, ont exposé une collection d'objets d'équipement militaire, tels que sabres, épées, casques, gibernes, tambours, etc., tous parfaitement confectionnés et conformes aux modèles prescrits par le Gouvernement. La fabrication de ces objets constitue une spécialité dans laquelle MM. Fonson se distinguent d'une manière particulière.

Digitized by Google

Le jury a jugé cette collection digne de la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 143.) MM. Falisse et Trapmann, à Liége, ont envoyé un assortiment de cheminées de fusil, et de capsules.

Un des chefs de cette maison, M. Falisse, connu, depuis longtemps, comme un mécanicien distingué, s'est occupé, dès l'adoption, par plusieurs puissances, du système à percussion pour les armes de guerre, de la confection de deux articles qu'il a judicieusement regardés comme inséparables : les capsules et les cheminées.

Puissamment secondé par deux [1] officiers supérieurs attachés à la manufacture d'armes de l'État, à Liége, M. Falisse a contribué à inventer, et il a exécuté une série de procédés mécaniques des plus ingénieux et qui ne laissent absolument rien à désirer, soit sous le rapport de l'identité constante des produits, objet si essentiel dans cet article, soit sous celui, non moins important, de l'économie et de la célérité d'exécution.

Les premières machines de ce genre, exécutées dans ses ateliers, sont en activité dans la manufacture d'armes, à Liége. Elles sont, à la fois, élégantes et solides.

Depuis la construction de ces machines, de nombreux perfectionnements ont été imaginés par l'inventeur qui les a introduits dans celles qui ont été confectionnées par lui pour la Russie, la Prusse et l'Espagne.

M. Falisse, que l'on peut considérer comme l'introducteur, en Belgique, de la fabrication des capsules de guerre, est le seul qui possède une fabrique de ce genre dans notre pays, celle du Gouvernement exceptée, et ses nombreuses fournitures à l'extérieur prouvent la bonté de ses produits.

La fabrication des cheminées pour armes qui se rattache si étroitement à celle des capsules, a marché de front avec celle-ci.

La simplicité des moyens mécaniques inventés par M. Falisse,

[1] M. le colonel Timmerhans et M. le major Neuweis.

Digitized by Google

jointe à l'habileté acquise par les ouvriers qu'il a formés, a donné également à cet industriel, pour cette fabrication, une supériorité incontestable. Plusieurs Gouvernements étrangers s'approvisionnent chez lui des cheminées pour armes, dont ils ont besoin; preuve évidente de cette supériorité.

A défaut d'une distinction d'un ordre plus élevé pour M. Falisse, le jury a voté la *médaille d'or* à la maison Falisse et Trapmann, déjà citée dans ce rapport d'une manière fort honorable pour un autre genre de produits.

(N° 241.) M. Guillery, Étienne, à Bruxelles, a exposé un nouveau modèle de canon se chargeant par la culasse.

Ce mode de chargement offre de si grands avantages, qu'il a été l'objet de recherches nombreuses et presque continuelles depuis l'origine de l'artillerie.

Le chargement par la culasse diminue le nombre de servants et n'expose pas ceux-ci au danger que présente le chargement ordinaire, pour lequel la présence d'un peu de feu dans le fond de l'âme de la pièce, est une cause d'accidents, malheureusement trop fréquents, dans toutes les artilleries.

La charge du canon de M. Guillery se place dans une chambre mobile en forme de robinet, et, au moyen d'un mécanisme simple et ingénieux, cette charge est ramenée dans le prolongement de l'axe de l'âme de la pièce.

La facilité de nettoyer la chambre enlève toute chance de laisser du feu à l'emplacement de la poudre, et prévient ainsi les accidents qui peuvent résulter du mode actuel de chargement.

Il est seulement à craindre que, par l'encrassement et par la dilatation inégale du mécanisme et de la pièce, on n'éprouve, après un certain nombre de coups, quelque difficulté à ouvrir et à fermer la culasse mobile.

S'il était possible de donner un peu plus de jeu au mécanisme, tout en empêchant, cependant, la fuite des gaz, on pourrait employer ce canon avec avantage.

Digitized by Google

L'inventeur cherchera, probablement, le moyen de remédier à l'inconvénient qui lui est signalé.

En attendant, le canon pourra, dans son état actuel, servir utilement dans les réjouissances publiques.

Toutes les idées ingénieuses méritent d'être encouragées, parce qu'elles peuvent conduire à de bons résultats.

Celle de M. Étienne Guillery est de ce nombre, et le jury a voté à l'auteur la *mention honorable*.

CHAPITRE CINQUIÈME.

SERRURERIE, POÊLERIE.

SECTION PREMIÈRE.

COFFRES-FORTS, SERRURES.

Les progrès que la serrurerie a faits depuis la dernière exposition sont notables et tiennent, en partie, à l'emploi de procédés mécaniques de fabrication, procédés qui, de plus en plus répandus dans l'industrie, sont venus lui prêter un puissant secours.

Les serrures à combinaison présentent une exécution plus soignée; celles de *Bramah* ont reçu plusieurs améliorations importantes.

Il est regrettable, toutefois, qu'aucun assortiment complet de serrures ordinaires, de fabrication courante, telles que l'on en voit en si grande quantité dans le commerce, sous tant de formes différentes, n'ait point été envoyé à l'exposition.

Digitized by Google

Les coffres-forts exposés sont en grand nombre. Généralement bien construits, élégants et solides, ils sont munis de moyens de sûreté convenablement choisis, et dont la serrure à combinaisons fait presque toujours partie. Au moyen de leur double paroi en fer, ils sont tous, plus ou moins, à l'épreuve de l'incendie.

(N° 840.) M. Buys-Van Cutsem, Pierre, à Bruxelles, a présenté plusieurs coffres-forts et un assortiment de serrures à la *Bramah.*

Tous ces coffres-forts sont remarquables par la solidité et le fini du travail, l'élégance des formes et le choix intelligent des moyens de sûreté qui y sont appliqués. Quelques changements heureux, introduits dans les serrures *Bramah* de l'un de ces coffres, tels que la substitution du fer au cuivre pour le culot, la confection en une seule pièce de la barrette avec ressort séparé, le placement d'un tube dans le barellier, etc., ont encore augmenté la bonté et la solidité d'un système déjà si avantageusement connu sous le rapport de l'inviolabilité.

La porte extérieure de ce même coffre est munie d'une serrure à combinaisons, qui se distingue des autres du même genre, en ce qu'elle ne permet plus d'ouvrir, même avec le *mot*, quand on a fait la moindre recherche pour le découvrir.

Les serrures détachées que M. Buys-Van Cutsem a exposées, indiquent les progrès successifs que cette partie si délicate de la serrurerie a réalisés depuis quelques années.

Le jury a voté à ce fabricant le *rappel de la médaille d'argent* par lui reçue en 1841.

(N° 841.) M. Gob, Jacques, à Bruxelles, a exposé :

1° Un secrétaire en fer, à deux portes, dont la première forme tablette, en se rabattant. Ce secrétaire est, en même temps, un meuble commode et un coffre-fort très-sûr, par le bon choix des serrures qui y sont adaptées;

2° Un coffre-fort d'un beau travail, à serrure dite *incrochetable;*

Digitized by Google

3° Quatre serrures à canon et à gorge d'un fini d'exécution qui atteste, chez le fabricant, une grande habileté.

Le jury a décerné à M. Jacques Gob la *médaille d'argent.*

(N° 1064.) M. Debouco, Ph., à Mons, a présenté au concours, deux coffres-forts d'une belle et solide construction.

Un de ces coffres est pourvu d'une serrure à combinaisons, dont l'exposant se dit l'inventeur; composée de cinq cadrans superposés, cette serrure, d'un mécanisme peu compliqué, et dont le changement de lettres s'effectue avec facilité, occupe un très-petit espace et semble offrir un degré de sûreté égal à celui des autres serrures à combinaisons.

Pour assurer d'une manière plus complète encore l'inviolabilité de ce coffre-fort, l'exposant l'a muni d'une serrure *Bramah* dont la clef est à double panneton.

M. Ph. Debouco a reçu, en 1841, une médaille de bronze de 1re classe; le jury lui en a voté le *rappel.*

(N° 798.) M. Mathys, Jean, aîné, à Bruxelles, a exposé deux coffres-forts solidement construits et des bascules de fenêtres convenablement traitées.

Un des coffres porte une serrure à double tour, ayant plusieurs pênes dormants, dont l'un, à vis à quatre filets, vient s'engager dans une gâche à écrou, et contribue beaucoup à sa solidité.

La médaille de bronze de 1re classe que M. Jean Mathys, aîné, a obtenue en 1841, lui aurait été confirmée ici, cette année, s'il ne devait, pour ses poêles, obtenir une récompense supérieure.

(N° 1051.) MM. Weiller, François-Henri, et fils, à Anvers, ont présenté à l'exposition, un coffre-fort à triple paroi en fer, d'une exécution très-satisfaisante.

La serrure, qui est à combinaisons, se fait remarquer par la platine portant les cadrans, qui se meut et doit être placée dans certaine position pour que la clef puisse agir. Cette disposition est neuve et heureuse.

Digitized by Google

Le jury a accordé la *médaille de bronze* de 2me classe à MM. François-Henri Weiller et fils.

(N° 538.) Le jury a décerné la *mention honorable* à M. Jean-Baptiste Danhieux, à Bruxelles, pour trois serrures qui se distinguent tant par leurs systèmes de sûreté que par les soins apportés à leur confection.

SECTION DEUXIÈME.

POÊLERIE.

La poêlerie a fait d'incontestables progrès depuis l'exposition de 1841; il suffit de jeter les yeux sur les poêles simples ou ornés qui sortent des ateliers de nos principaux fabricants, pour se convaincre que la connaissance du dessin, que des notions d'architecture plus étendues, ont introduit dans la construction des poêles des formes à la fois gracieuses et bien appropriées à la destination de ces appareils.

Le poêle, considéré sous le rapport si essentiel du chauffage, a subi d'importantes améliorations. On s'est appliqué à imiter, et l'on a ensuite perfectionné ce que la poêlerie étrangère offrait de plus remarquable.

Aux modèles nombreux importés d'Angleterre, à quelques constructions venues des contrées du Nord, nos fabricants ont emprunté un emploi plus général de la fonte, pour mieux conserver la chaleur; une disposition plus intelligente des conduits de la fumée et des tuyaux de toute forme, mettant l'air extérieur en contact avec une grande surface de *chauffe*, par une circulation intérieure qui varie de cent manières, selon la grandeur et la destination des foyers.

Aussi, la poêlerie belge a-t-elle acquis, à l'étranger, une réputation qu'elle justifie de plus en plus.

Nos exportations s'étendent tous les jours, et quelques ate-

Digitized by Google

liers de la capitale sont devenus de véritables usines, élevant la poêlerie à une importance toute nouvelle.

Les poêliers qui ont concouru, cette année, sont en grand nombre.

Il y a lieu de citer, en première ligne :

(N° 822.) M. Lamal, Norbert, à Bruxelles, et

(N° 798.) M. Mathys, Jean, aîné, à Bruxelles,

tous deux déjà mentionnés dans ce rapport, pour d'autres produits, et qui ont exposé :

Le premier, des calorifères en fonte polie, avec ornements et sculptures; en bronze doré, avec incrustation de porcelaine décorée; en fer battu, avec moulures en argent neuf, etc.;

Le second, un encadrement de feu ouvert, en acier fondu, et différents poêles de salon, garnis de porcelaine et de cuivre, etc., etc.

Ces habiles constructeurs n'ont rien négligé pour satisfaire à toutes les exigences d'appareils devant réunir, très-souvent, la double condition de chauffer et d'orner les appartements.

Solidité de travail, parfait ajustage des platines et des conduits de la flamme; judicieuse disposition pour utiliser la combustion et chauffer, soit par rayonnement direct, soit par réflexion; formes de bon goût, proportions convenables, ornements gracieux, rien n'a été omis, pour réunir le beau à l'utile.

Le jury a voté la *médaille de vermeil* à l'un et à l'autre de ces deux exposants.

(N° 645.) M. Costermans, Jean, à Bruxelles, a présenté à l'exposition, un garde-feu en cuivre et une *cuisinière* en fer bien travaillés, solides et construits avec intelligence; et un feu ouvert à moulures ondulées, excellent ouvrage de serrurerie et ne manquant pas d'élégance.

(N° 277.) Les deux poêles exposés par M. Nicolas Vangael, à Bruxelles, sont remarquables sous le double rapport de la forme et du travail. L'un des deux, le poêle à feu fermé, se

Digitized by Google

distingue surtout par l'harmonie des proportions, le fini du travail et la bonne disposition du foyer.

(N° 726.) M. Theunissens, François, à Bruxelles, a renfermé sous une enveloppe élégante et d'un très-beau travail, une petite *cuisinière* à houille, munie de son foyer en fonte et pouvant être également appropriée à l'usage du bois.

(N° 554.) M. Somers, Jean-Baptiste, à Bruxelles, a le mérite de s'être occupé de perfectionner la disposition intérieure du foyer et des conduits de la fumée. Il a inventé un pot en fonte, dont les parois renferment, dans leur épaisseur, une double circulation d'air chaud et de fumée, et qui doit procurer l'économie de combustible que le constructeur a voulu obtenir par cette disposition.

Le jury a décerné la *médaille de bronze* de 1re classe, à MM. Jean Costermans, Nicolas Vangael, François Theunissens, Jean-Baptiste Somers; à ce dernier, en *rappel* de celle obtenue en 1841.

(N° 420.) MM. Roland et Joiris, à Liége, ont exposé un nombreux assortiment de poêles de toutes formes et grandeurs, construits d'après le système *Robert-White*.

Ces poêles, que l'on alimente soit avec du coke, soit avec du charbon maigre, sont employés, avec avantage, dans les endroits où il existe une certaine ventilation.

MM. Roland et Joiris ont fait preuve d'habileté dans la construction des poêles exposés, et de goût dans les ornements qu'ils ont appliqués à quelques-uns de ces calorifères.

Le jury leur a accordé la *médaille de bronze* de 2me classe, ainsi qu'à :

(N° 262.) M. Mathys, Philippe, à Bruxelles, qui a présenté à l'exposition une cuisinière avec tourne-broche, réservoir à eau, etc., et divers poêles en cuivre et en tôle, bien travaillés et convenablement ornés. Celui qui porte la lettre *b* est surtout remarquable par l'ajustage et la belle disposition des moulures.

Digitized by Google

La *mention honorable*, à titre d'encouragement pour les fabricants, a été décernée par le jury :

(N° 534.) Aux deux poêles exposés par M. François Laureys, à Bruxelles, ouvrages solides et bien traités;

(N° 327.) Au poêle-colonne de M. Pierre Holberechts, à Molenbeek-St-Jean, appareil travaillé avec beaucoup de dextérité;

(N° 818.) Aux *cuisinières* de M. Jean Luyten, à Bruxelles, construites avec solidité et renfermant un foyer de nouveau modèle;

(N° 848.) Aux poêles présentés par M. Nicolas Ganton, à Gand, dont le goût n'est peut-être pas toujours irréprochable, surtout dans le choix des ornements; mais qui entend bien la plupart des autres détails de la poêlerie : pour cet exposant la récompense n'est qu'un *rappel* de celle obtenue en 1841;

(N° 732.) Au poêle en faïence blanche de M. Charles-Albert Loth, à Koekelberg, spécialité de calorifère qui devrait peut-être fixer davantage l'attention de nos poêliers;

(N° 839.) Enfin, aux poêles construits par M. Deroo-Colette, à Bruges, et qui peuvent présenter, les uns, une économie de combustible, au moyen de la petite chaudière remplie d'eau, qui les surmonte, et dont la vapeur, conduite sous la grille du foyer, doit, selon le fabricant, activer la combustion, les autres, un meilleur tirage et plus de surface de *chauffe*, par l'application de cylindres à compartiments à hélice.

Digitized by Google

CHAPITRE SIXIÈME.

MACHINES, MÉCANISMES, INSTRUMENTS DIVERS.

PREMIÈRE SECTION.

MACHINES.

On a dit que pour certaines branches, l'exposition de 1847 n'était pas l'*expression* vraie, la représentation réelle de l'état actuel de l'industrie belge, et l'on est forcé d'avouer que cette assertion n'est pas sans justesse, en ce qui regarde les machines.

En effet, à part quelques exceptions, les machines exposées présentent-elles ce fini d'exécution, cette perfection dans le travail, que l'on peut généralement remarquer dans tout ce qui sort de nos grands ateliers de construction?

En répondant *non* à une question ainsi formulée, on doit se hâter d'ajouter qu'il n'y a pas lieu de se plaindre d'une circonstance due aux ordres nombreux qu'avaient reçus nos fabricants, et que si *Seraing*, par exemple, eût exposé quelque machine, comme il sait en faire, comme il en fait tous les jours, comme il en expédie incessamment pour tous les pays, notre industrie des machines aurait été dignement représentée, avec tous ses progrès, avec toutes ses améliorations, avec tous ses perfectionnements.

Il faut donc se féliciter, dans l'intérêt de notre population ouvrière, de ce que nos grands constructeurs n'ont point eu le loisir de préparer, pour l'exposition de 1847, des machines et des métiers qui eussent pu donner à tous les visiteurs des

Digitized by Google

salons de l'entrepôt, régnicoles ou étrangers, une idée juste de ce que sait faire la Belgique dans ce genre d'industrie.

(N° 989.) A défaut d'une machine complète, la Société John Cockerill, à Seraing, qui, grâce à la puissance de son outillage et à l'intelligence de son habile et modeste directeur, s'est, depuis longtemps, placé hors de ligne; cette société, la plus belle perle de notre couronne industrielle, a exposé diverses pièces de machines de colossales proportions, et dont la difficulté de fabrication ne le cède qu'à la perfection du travail.

Ces pièces sont :

Un balancier, une tige de piston et une soupape d'équilibre; un arbre creux pour machine de bâteau; une tôle en cuivre martelé pour *fire box;* deux tôles pour palier de locomotive; une barre laminée de 20 centimètres de diamètre et d'un poids de 944 kilogrammes, 10 quintaux à peu près!

Devant les produits de Seraing, on s'arrête; on admire et l'on se tait; silence plus significatif mille fois que le plus pompeux éloge, et qui vient merveilleusement en aide à quiconque serait tenté de décrire tout ce qu'il y a de remarquable dans ces produits; car l'expression, quelque louangeuse qu'elle pût être, devrait nécessairement rester en dessous de leur mérite!

En 1835, l'Établissement de Seraing avait obtenu la *médaille d'or;* il l'aurait également méritée, en 1841, s'il eût concouru à l'exposition.

Aujourd'hui, le jury a voté cette haute distinction, par *exception*, mais en s'appuyant sur l'article quatre de l'arrêté royale du 14 juillet 1847, à M. G. Pastor, que la confiance des actionnaires a appelé à diriger les opérations de la Société John Cockerill, et qui a si dignement justifié cette confiance.

(N° 929.) Depuis longtemps, la maison Ch. Derosne, Cail et Cie, à Molenbeek-St-Jean, a conquis une place distinguée parmi nos établissements de premier ordre.

Elle a envoyé à l'exposition un système complet pour la fabrication du sucre indigène et exotique, composé de deux ma-

Digitized by Google

chines à vapeur et d'une infinité d'appareils dont la confection décèle beaucoup d'aptitude chez les ouvriers qui les ont exécutés, et une grande intelligence chez ceux qui en ont dirigé la fabrication.

La maison Ch. Derosne, Cail et Cie, à Molenbeek-St-Jean, est une succursale de celle existant à Paris, sous la même firme, depuis un grand nombre d'années.

Le prix des métaux et de tout ce qui s'y rattache étant moins élevé en Belgique qu'en France, M. Derosne, Cail et Cie pensèrent qu'en transportant chez nous une partie de leur industrie, ils parviendraient à lutter avec succès, pour leurs appareils à sucre destinés aux colonies, contre leurs concurrents anglais.

Ils avaient raisonné juste, et l'établissement de Molenbeek-St-Jean est aujourd'hui en possession de fournir aux colonies orientales néerlandaises et à plusieurs contrées de l'Amérique, les appareils destinés à la fabrication du sucre, appareils dont celui exposé en 1841 avait été en quelque sorte le *specimen*, et dont les perfectionnements nous sont révélés par l'exposition actuelle.

M. Ch. Derosne, Cail et Cie exportent les trois quarts des produits de leur fabrication, après avoir laissé, dans le pays, une main-d'œuvre considérable.

Le jury leur a décerné le *rappel de la médaille d'or* qu'ils avaient obtenue en 1841, et qu'ils continuent à mériter à tous égards.

(N° 6.) Avec la grande et belle collection de limes, de scies et d'autres outils en acier dont il a été parlé au chapitre II de ce rapport, la Société anonyme de St-Léonard, pour la fabrication des machines et outils, a envoyé une tondeuse transversale, une tondeuse longitudinale de nouvelle invention et une locomotive.

Comme tout ce qui sort des ateliers que dirige M. Regnier-Poncelet, les tondeuses, exposées par la Société de St-Léonard

Digitized by Google

sont bien traitées, et dans leur ensemble et dans leurs détails.

Quant à la locomotive, on ne peut que répéter l'éloge adressé aux tondeuses; car, depuis longtemps, les ateliers de St-Léonard ont aussi fait leurs preuves dans ce genre de fabrication.

Cette machine est destinée au chemin de fer d'Entre-Sambre et Meuse, et l'on doit féliciter M. Regnier-Poncelet d'avoir eu l'heureuse idée de la faire passer par Bruxelles, puisqu'il a contribué ainsi à rendre plus complète l'exposition de 1847.

L'Établissement de St-Léonard avait obtenu, en 1835, la médaille d'or pour ses limes et ses scies; en 1841, cette même distinction lui fut accordée pour ses outils et ses machines. Le jury lui en vote aujourd'hui le *rappel*.

(N° 930.) La Société anonyme du Phénix, à Gand, a exposé une locomotive, un banc à broches pour coton, un *self-actor* ou métier à filer le coton, sans fileur.

Jusqu'en 1846, la Société du Phénix, qui avait acquis l'atelier formé vingt-trois ans auparavant par M. Huyttens-Kerremans, s'était bornée à l'industrie des constructions mécaniques pour la filature du lin, du chanvre et du coton, industrie à laquelle elle avait su donner de grands développements.

La levée de la prohibition à la sortie des machines, en Angleterre, avait suscité à cette société une rude concurrence dans les divers pays où elle s'était créé une clientèle; et plus tard, l'élévation du droit d'entrée en France, décrétée en 1844, rendit ses exportations chez nos voisins plus difficiles, et, conséquemment, moins importantes.

Le Phénix, voulant conserver à ses ateliers toute leur activité, malgré les difficultés de la lutte, se décida à joindre la construction des locomotives à celle des métiers et mécaniques.

Son coup d'essai dans ce genre de fabrication, nouveau pour lui, a été un coup de maître; car son début n'est autre que la locomotive exposée, et cette machine pourrait, certes, pour le fini du travail, soutenir la comparaison avec les produits similaires de nos autres fabricants.

Digitized by Google

Le banc à broches et le *self-actor* sont des métiers bien entendus et bien exécutés. Les difficultés que présente la construction de ce dernier ont été vaincues, avec bonheur, par la Société du Phénix.

Le *rappel de la médaille d'or* que cette Société a obtenue en 1841, lui a été voté par le jury.

(Nos 652, 653.) MM. J.-L. et J.-P. Troupin, frères, à Verviers, ont exposé une tondeuse *lewis*, deux tables élastiques pour tondeuses, en acier fondu, et différentes lames, soit longitudinales, soit triangulaires.

M. J.-L. Troupin jouit, pour la fabrication des tondeuses, d'une grande réputation; et, quand on examine celle qu'il a exposée, on doit convenir que le mérite du constructeur n'est point en dessous de cette réputation.

Il est impossible de voir rien de mieux travaillé, de mieux fini que la tondeuse et les lames présentées à l'exposition par MM. les frères Troupin, à qui le jury a voté la *médaille d'or*.

(N° 920.) La Société charbonnière de Strépy-Bracquegnies, directeur, M. Alphonse De La Roche, a envoyé à l'exposition un sas à air pour refouler l'eau dans les mines, une machine à draguer les sables mouvants et un alésoir pour enfoncement de puits de mines.

Contrairement à ce qui a lieu à toutes les expositions, M. Alphonse De La Roche a présenté, non des machines neuves, mais des appareils ayant déjà servi.

Aussi, n'est-ce point ces appareils, *en eux-mêmes*, qu'il s'agissait d'examiner, mais les résultats obtenus, et, il faut l'avouer, ces résultats tiennent du prodige.

La notice, jointe à la lettre d'envoi de M. le directeur de la Société de Strépy-Bracquegnies, fait connaître les efforts tentés vainement pendant trente-six ans par cette Société, pour lutter contre des éléments rebelles, les eaux et les sables mouvants; les dépenses énormes qu'a occasionnées cette longue suite d'infructueuses tentatives; l'adoption, en 1846, du mode

Digitized by Google

de travail dit à niveau plein, et de l'emploi de la pression d'air dont l'ingénieur Coulomb avait émis l'idée, en 1779, que M. l'ingénieur Triget a su rendre pratique, et que M. Constant Mathieu, directeur des travaux de Douchy, venait d'appliquer en France; le dévouement de M. De La Roche, qui a voulu s'assurer par lui-même, et avant d'exposer ses ouvriers, de la possibilité de vivre et de travailler dans l'appareil, sous une pression de quatre atmosphères; l'intelligence avec laquelle ce directeur a conduit les travaux de *cuvelage;* et enfin, le succès complet obtenu, en quelques mois, par les appareils présentés à l'exposition et que l'on peut comparer à de vieux soldats venant, après la bataille, faire admirer dans une revue les glorieuses cicatrices qu'ils ont reçues pendant la lutte.

Au moyen de l'emploi de la pression d'air, dont la Société de Strépy-Braquegnies vient de faire une si heureuse expérience, il sera désormais possible de se jouer de ces niveaux d'eau, de ces sables mouvants qui, jusqu'à présent, avaient, dans certaines localités, opposé d'insurmontables obstacles à l'enfoncement de nouvelles fosses.

Le jury a cru devoir récompenser par la *médaille d'or* les efforts et la persévérance de la Société de Strépy-Braquegnies, dont le succès a rendu un véritable service à l'industrie charbonnière.

(N° 160.) Mme Chauvière, veuve, à Gand, a exposé un rota-frotteur, pour filatures de coton.

Cette machine, destinée, comme le banc à broches, à filer les préparations pour la filature de coton, est établie dans de bonnes proportions; ses mouvements sont réguliers et combinés avec intelligence.

(N° 470.) M. Delcambre, Isidore, à St-Josse-ten-Noode, a présenté deux machines fort ingénieuses, dont il se dit l'inventeur.

L'une, qu'il nomme machine à composer les caractères d'imprimerie, est destinée à réunir mécaniquement les caractères, ou lettres, qui constituent la composition typographique.

Digitized by Google

Au lieu de prendre les lettres dans les casiers, l'ouvrier appuie légèrement le doigt sur des touches, dont le mouvement de bascule fait descendre ces lettres, qui se rangent dans un ordre parfait, en se réunissant sur le composteur. La seconde machine est chargée de décomposer, c'est-à-dire, de *défaire* l'ouvrage fait par la première, et de remettre les lettres dans des casiers à coulisse, quand elles ont terminé leur tâche.

L'exécution de ces machines est fort satisfaisante.

La première, telle, à peu près, qu'elle a été présentée à l'exposition de cette année, a figuré à celle de Paris, en 1844; de là, elle a été importée en Belgique.

La seconde, qui paraît bien conçue et réunir toutes les qualités qu'exige sa destination, est exposée pour la première fois.

(N° 386.) M. Dechangy, Charles, à St-Josse-ten-Noode, a envoyé :

1° Une petite chaudière à vapeur, dont le fond est garni de pointes de fer qui, conductrices de la chaleur, doivent, dans la pensée de l'auteur, augmenter la surface de *chauffe;*

2° Un cric à double effet, c'est-à-dire, ayant deux *vitesses* différentes, système nouveau et qui doit présenter une grande force, beaucoup de facilité pour le soulèvement des objets pesants, et une complète sécurité pour les ouvriers qui manœuvrent l'instrument;

3° Une presse à plateau, à mouvement circulaire, alternatif et rectiligne, destinée à rogner le papier; outil très-bien combiné, et dont le mérite n'a point échappé à l'un de nos principaux fabricants de papier, qui s'est empressé d'en faire l'acquisition.

(N° 435.) Troulibz, A.-J., à Molenbeek-St-Jean, a exposé une presse mécanique à l'usage de la typographie, appareil bien conçu et solidement exécuté.

Les quelques spécimens ou modèles d'impression présentés,

Digitized by Google

à cette fin, par l'exposant, prouvent que sa presse fonctionne avec précision et régularité.

Le Jury a voté la *médaille d'argent* à :

Mme veuve Chauvière, M. Isidore Delcambre, M. Charles Dechangy, et à M. A.-J. Trouliez; à ce dernier pour les perfectionnements qu'il a introduits dans sa presse mécanique.

(N° 1030.) M. Walschaert, Égide, chef des ateliers de la station du midi, à Bruxelles, a présenté un *yacht* à vapeur à hélice, mû par une machine à vapeur locomobile à haute pression et à détente variable.

Ce mécanicien avait soumis à l'exposition de 1841, plusieurs modèles de machines qui lui valurent la médaille d'argent.

Désireux de justifier la bonne opinion que le jury de 1841 avait conçue de ses connaissances en mécanique, M. Egide Walschaert a appliqué au yacht exposé, son système de distribution de vapeur à expansion variable.

Les diverses parties qui constituent ce système, sont établies sur un nouveau principe; la combinaison du mouvement des glissières pour le travail à expansion est fort heureuse, et mérite d'être particulièrement signalée.

Le jury a décerné, en *rappel* de celle de 1841, à M. Egide Walschaert, la *médaille d'argent*, à titre, tout à la fois, de récompense et d'encouragement nouveau.

(N° 806.) M. Piercot, René, à Bruxelles, a exposé une chaudière de locomotive, nettement fabriquée, et un waggon en fer.

L'application de la tôle à la construction des waggons pour les chemins de fer, est une de ces innovations qu'il convient d'encourager.

Le waggon exposé est bien construit, et, si son prix de revient est plus élevé que celui d'un waggon en bois, il l'emporte sur celui-ci par une solidité beaucoup plus grande.

Le jury a voté la *médaille d'argent* à M. René Piercot, dont les ateliers acquièrent, de jour en jour, plus d'importance.

Digitized by Google

(N° 12.) Le régulateur à détente mobile que M. Rémion, Lambert, à Verviers, a exposé, se distingue par l'heureuse application que l'auteur a faite d'une double héliçoïde. C'est un perfectionnement apporté au système de détente.

Le jury lui a accordé la *médaille de bronze* de 1re classe, ainsi que :

(N° 305.) Au métier à filer la ganse perlée, petite machine extrêmement ingénieuse que M. Van Mierlo aîné, à Anvers, a envoyée à l'exposition.

Il décerne la *médaille de bronze* de 2e classe à :

(N° 151.) M. Decroupet, Sébastien, à Beyne-Heusay, qui a présenté un cric, outil solide et bien traité, comme tout ce que fabrique l'exposant.

(N° 158.) M. Guibal, Théophile, à Mons, a exposé une machine à vapeur rotative accouplée, marchant à haute pression, avec détente, sans condenseur.

Dans la notice qu'il a remise au Jury, M. Guibal fait connaître que, depuis plus de dix ans, il médite et expérimente sur l'important problème à la solution théorique duquel il espère être parvenu au moyen de son accouplement de cylindres.

En attendant que l'expérience ait démontré la justesse des combinaisons de M. Théophile Guibal, dont les efforts pour réaliser une idée utile et arriver à une solution importante en mécanique méritent d'être signalés avec éloges, le jury a pensé devoir accorder à ce jeune ingénieur la *mention honorable*, comme une juste récompense pour le passé et un utile encouragement pour l'avenir.

(N° 549.) M. Pauwels, François, à Molenbeek-St-Jean, qui a présenté à l'exposition un métier à tisser avec temple, navette, etc., fort bien construit et charpenté avec le plus grand soin, aurait également obtenu la mention honorable, de ce chef, s'il n'avait, pour d'autres produits, mérité une distinction supérieure.

Digitized by Google

(N° 156 et 157.) Deux bâtis de métier à tisser la toile, inscrits au nom de MM. Jean-Baptiste Ysebaert, à Gand, et et B. Demuynck, à Lovendeghem, ont été envoyés par le comité central d'industrie de la Flandre orientale, comme appartenant à l'Atelier-modèle de Gand, et devant être réunis aux autres objets que cet atelier a exposés sous le n° 675.

A part les perfectionnements que les constructeurs disent avoir introduits dans ces métiers, et dont il faut laisser à l'expérience le soin de déterminer le mérite, les deux bâtis de l'Atelier-Modèle de Gand se recommandent par une exécution matérielle fort soignée, trop soignée peut-être, et par une solidité bien entendue.

La *mention honorable* a été accordée à l'Atelier-modèle de Gand.

(N° 831.) M. Loret-Vermeersch, François, à Malines, a exposé un métier à tisser, nouveau système, et deux appareils nouveaux pour broyer et teiller le lin.

Ces mécaniques, dont le constructeur a fait don au Gouvernement, sont le résultat des recherches auxquelles M. Loret-Vermeersch se livre par goût.

Une plus grande facilité de travail, une notable économie de temps, une importante diminution des frais de fabrication, une meilleure qualité de produits, tels sont, d'après l'auteur, les avantages du système qu'il a inventé et appliqué au métier à tisser.

En ce qui concerne les appareils pour broyer et teiller le lin, ces machines offrent, c'est toujours l'inventeur qui parle, plus de simplicité, exigent moins de force, conservent au lin toute sa qualité, les fibres n'étant plus brisées, et occasionnent moins de déchet; toutes choses qui constituent un véritable perfectionnement dans la préparation du lin.

Quoique l'on doive toujours se mettre en garde contre les exagérations et les illusions des inventeurs, il faut bien reconnaître, que si l'expérience ne justifiait même qu'une partie des

Digitized by Google

assertions de M. Loret-Vermeersch, cet exposant n'en aurait pas moins rendu un important service à l'industrie du lin; et, quoiqu'il puisse advenir des avantages attribués à ses différentes inventions, il y a justice à accueillir ses appareils avec faveur.

A cette fin, le jury aurait décerné la mention honorable à M. Loret-Vermeersch, si une distinction d'un rang supérieur ne lui était due pour un autre produit.

(N° 990.) M. Duchaine, Albert-J., à Bruxelles, a exposé une petite machine circulaire servant à tisser des bourses; mécanique fort ingénieuse et fonctionnant avec beaucoup de régularité.

(N° 390.) M. Wynants, C., à Anvers, a présenté au concours une tranche ou rouelle de lapidaire, et un mortier à piler le diamant.

L'industrie des diamantaires ayant, depuis quelque temps, pris d'assez grands développements à Anvers, l'exposant a cherché et est parvenu à introduire d'utiles améliorations dans les petites machines dont se servent les lapidaires et les polisseurs de diamants.

Les objets qu'il a exposés sont fort bien soignés, et l'opinion des hommes du métier leur est, de tout point, favorable.

(N° 458.) M. Loyard, Henri, à Molenbeek-St-Jean, a exposé une machine à fabriquer des ressorts de lit, de canapé, etc., donnant le résultat que s'est proposé l'inventeur, et dont l'extrême simplicité peut permettre d'en fixer le prix à un taux qui en assurera le débit.

(N° 795.) M. Broermann, François-Pierre, à Bruxelles, a envoyé une tordeuse double portative, et une tordeuse simple à crémaillère, toutes deux bien traitées et d'un travail soigné.

Le système d'engrenage, adopté par l'exposant pour la tordeuse double, n'est pas neuf, mais il est ici très-ingénieusement appliqué.

(Sans numéro.) Un modèle de machine pour impression

Digitized by Google

d'étoffes a été envoyé à l'exposition par M. Charles Goudeau, à Alost.

Cette machine, qui n'a point été inscrite sur le catalogue, est une espèce de *perrotine* circulaire à table mouvante, pouvant imprimer cinq, six et même huit couleurs.

Depuis 1841, le constructeur a fait à cette machine, déjà exposée à cette époque, d'utiles et nombreuses corrections qui la rendent, aujourd'hui, plus propre à atteindre le but vers lequel ont tendu les efforts de l'inventeur.

Le jury a accordé la *mention honorable* à MM. Albert-J. Duchaine, C. Wynants, Henri Loyard, Pierre Broermann et Charles Goudeau.

(N° 650.) M. Jacquot, François, à Bruxelles, a exposé une machine à cambrer les tiges de bottes, remarquable par sa simplicité, d'une exécution soignée et qui aurait valu quelque distinction à l'exposant, si cet industriel n'eût dû recevoir, pour d'autres produits, une récompense d'un ordre supérieur.

SECTION DEUXIÈME.

BASCULES, BALANCES.

(N° 674.) M. Obach, Norbert, à Bruxelles, a exposé, avec diverses balances de cuisine et autres, une bascule capable d'une charge de 2,000 kilogrammes, qui se distingue par la disposition du tablier, dont les quatre angles sont uniformément soulevés par quatre supports, ce qui permet de placer l'objet à peser sur un point quelconque du plateau, sans altérer en rien la justesse de la pesée.

Cette balance-bascule avait fait obtenir, en 1841, au père de l'exposant une médaille de bronze de 2me classe.

M. Norbert Obach en présente aujourd'hui une du même système, après l'avoir rendue plus sensible par une meilleure

Digitized by Google

proportion des leviers et une application plus précise des points d'appui.

Les balances de comptoir, n'ayant ni chaînes, ni fléaux et munies de deux plateaux se faisant équilibre, sont bien conçues, très-simples et confectionnées avec soin.

Le jury a accordé à M. Norbert Obach la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 315.) Il en a jugé également digne, en *rappel* de 1841, M. Kelecom-Ronse, à Gand, pour l'ensemble des balances à bascule qu'il a exposées et qui confirment la réputation que cet industriel s'est acquise dans ce genre de fabrication.

(N° 644.) M. Laurent, Auguste, à Châtelineau, a exposé une balance-bascule, simple et bien traitée, pouvant servir à peser des objets lourds et de grandes dimensions.

Sur les petites bascules ordinaires, la tête qui porte le balancier étant plus élevée que le tablier, il y a impossibilité de peser de grandes pièces.

La bascule de M. Laurent ne présente pas cet inconvénient, parce que la tête et le balancier se trouvent placés plus bas que le tablier.

C'est une amélioration utile.

(N° 432.) Il y a également un perfectionnement à constater dans la bascule transversale de M. Louis Bourleau; par suite d'une nouvelle disposition, cette bascule occupe moins de place, et offre plus de facilité au peseur. Les ferrures, moins grandes, permettent de la vendre à un prix moindre que celui des autres bascules triangulaires.

Le jury a décerné à ces deux exposants la *médaille de bronze* de 2me classe.

—

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

POMPES A INCENDIE, ÉCHELLES DE SAUVETAGE.

A part une exécution soignée et quelques dispositions favorables au service, le jury de 1841 n'avait rien trouvé de remarquable dans les pompes à incendie, présentées à l'exposition; c'était toujours le vieux système, toujours l'ancien principe de l'eau foulée dans les tuyaux par l'emploi d'un réservoir d'air comprimé.

En consignant cette observation dans son rapport, ce jury exprimait le regret qu'on n'eût point encore construit de pompes qui, par leur prix peu élevé, fussent à la portée de toutes les usines, de toutes les communes rurales.

Sous ce dernier rapport, les pompes exposées cette année ne présentent aucun avantage, et nous partageons, à cet égard, le regret du jury de 1841, en présence surtout de la fréquence des incendies et de la pénurie où se trouvent généralement les caisses communales.

Tout en s'obstinant à ne tenir aucun compte de cette condition si essentielle de *bon marché*, plusieurs fabricants ont compris la nécessité d'apporter quelques perfectionnements indispensables dans la construction des pompes à incendie.

Divers systèmes paraissant à l'exposition, pour la première fois, se distinguent par de notables améliorations.

Le système Perlet, employé par M. Jouve, et celui de Letestu, utilisé par M. Scheidtweiler, dans les pompes que ces fabricants ont exposées, offrent de grands avantages.

Malheureusement le prix de vente de ces pompes est resté trop élevé, ce qui doit étonner, surtout quant à celle du système Letestu, dont la simplicité de construction est si remarquable.

(N° 888.) Les pompes à incendie, envoyées à l'exposition par M. Louis Jouve, à Molenbeek-St-Jean, sont au nombre de cinq, de grandeurs différentes, mais toutes du système Perlet.

Digitized by Google

Ce système qui permet de voir le jeu des clapets et de les enlever, en un instant, de la boîte vitrée qui les contient, pour les réparer s'il y a lieu, constitue un progrès sensible dans la construction des pompes à incendie.

M. Jouve a apporté beaucoup de soins dans l'exécution de ses pompes. Il en est une, surtout, qui se distingue par son élégance. Tous les organes qui la composent, occupent peu d'espace et sont très-agréablement groupés.

Le jury a voté à M. Louis Jouve la *médaille d'argent.*

(N° 439.) La pompe à incendie, système Letestu, exposée par M. Théodore Scheidtweiler, à St-Josse-ten-Noode, est d'origine française. Expérimentées chez nos voisins par ordre du Gouvernement, les pompes Letestu semblent présenter de notables avantages sur celles qui sont construites d'après le système ancien. Moins coûteuses, plus légères, elles sont en même temps plus faciles à réparer *sur place*, si elles se dérangent pendant le service, ce qui, du reste, doit arriver assez rarement, parce qu'elles n'offrent qu'une faible résistance au frottement du piston dans le cylindre, pièces dont la construction demande peu de soins.

M. Scheidtweiler a rendu un véritable service au public en important ce système de pompe, auquel il dit avoir apporté des perfectionnements.

La pompe qu'il a exposée est bien construite, sans luxe inutile, et le peu de frais en outillage et en main-d'œuvre qu'exige la fabrication de pompes semblables, devra nécessairement en étendre l'usage, du moment où le fabricant se contentera d'exploiter, avec modération, son brevet d'importation.

Si la pompe de M. Théodore Scheidtweiler eût été, tout à la fois, aspirante et foulante, ce qui est indispensable dans une foule de circonstances, l'exposant aurait obtenu la même distinction que M. Louis Jouve. Cette pompe n'étant que foulante, le jury a dû se borner à décerner au constructeur la *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

(N° 994.) M. Kestemont, Jean-Baptiste, à Bruxelles, a exposé une pompe à incendie avec accessoires, ajustée sur semelle, et se plaçant sur un train à deux roues, construit de telle façon que l'on peut y atteler un cheval.

Cette pompe, dont toutes les parties sont bien exécutées, offre l'avantage de porter avec elle ses divers accessoires et les hommes de service; avantage fort important, puisqu'il permet, et une prompte arrivée sur le lieu du sinistre, et une mise en jeu immédiate.

Le jury a accordé à M. Jean-Baptiste Kestemont la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 543.) M. Cavenaile, F., à Bruxelles, a présenté diverses pompes à incendie et autres, n'offrant rien de neuf, quant au système, mais dont la construction est entièrement soignée.

Une vis-tampon d'un fort diamètre rend prompt et facile l'accès aux soupapes. On ne peut reprocher aux pompes de M. Cavenaile qu'un excès de luxe qui, ne contribuant en rien à la bonté des appareils, doit nécessairement en faire augmenter le prix.

Le jury aurait accordé à ce fabricant la mention honorable, pour la belle collection de pompes qu'il a exposée, si une récompense d'un ordre supérieur ne lui eût déjà été décernée pour d'autres produits.

(N° 650.) M. Jacquot, François, à Bruxelles, a exposé une pompe à incendie et une pompe de jardinier, à soufflet hydraulique.

Ces pompes n'ont ni cylindre, ni piston. Leurs différentes parties, sont en fonte; elles exigent peu d'ajustement, et les réparations doivent être rares et peu importantes d'ailleurs. De construction simple et facile, elles peuvent se vendre à un prix modéré.

Si le jury n'a pas voté la mention honorable aux pompes exposées par M. François Jacquot, c'est que ce fabricant, ainsi

Digitized by Google

que M. Cavenaile, a obtenu pour d'autres objets, une distinction plus élevée.

Les échelles de sauvetage sont le complément nécessaire des pompes à incendie.

La plupart de ces appareils laissant beaucoup à désirer, soit à cause de la difficulté de la manœuvre, soit à cause de l'impossibilité de les approcher suffisamment et en toute sécurité des points embrasés, il convient d'accueillir avec faveur et d'encourager, autant que possible, les efforts des industriels qui se sont occupés de perfectionner les moyens de sauvetage connus, ou d'en inventer de nouveaux.

(N° 500.) M. Blanpain, François, à Namur, a exposé une échelle d'incendie à sauvetage *continu*.

Cette échelle, fixée sur un petit chariot à quatre roues, peut être transportée promptement à l'endroit du sinistre. Légère et solide tout à la fois, elle est d'une simplicité telle que le premier venu peut, sans exercice préalable, la faire manœuvrer avec facilité. Offrant assez de développement en hauteur, pour dominer un incendie, à la distance que l'on juge nécessaire, elle permet aux travailleurs d'atteindre tel ou tel étage et d'y pénétrer, pour sauver les personnes ou les objets menacés que reçoivent des paniers ou *cufats* successivement élevés par des manivelles.

Ce sauvetage continu n'empêche, en aucune façon, le travail de ceux qui postés, soit au haut, soit au milieu de l'échelle, et dirigeant les tuyaux des pompes, cherchent à arrêter les progrès de l'incendie.

Ces divers avantages ont été longuement signalés par la commission provinciale de Namur qui a fait manœuvrer, en sa présence, l'échelle de M. Blanpain.

Le rapport de cette commission a été confirmé par l'examen que nous avons fait, nous-mêmes, de cet appareil de sauvetage.

Le jury a décerné à l'exposant la *médaille d'argent*.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME.

MODÈLES DIVERS.

Les salons de l'exposition contiennent un assez grand nombre de modèles de machines et d'appareils de toute espèce, dont l'application en grand serait, à peu d'exceptions près, ou impossible ou inutile.

Les exceptions, les voici :

(N° 527.) MM. Gendebien et Houyet, à Molenbeek-St-Jean, ont exposé un modèle de moulin, d'après un nouveau système, dit *aérateur*, breveté en leur faveur et opérant au moyen du vide et de la pression atmosphérique.

Introduisant l'air au milieu de la meule par un ventilateur placé au-dessus, l'inventeur de ce nouveau système de mouture agit d'abord à la circonférence, de manière à dégager plus rapidement les bords de la meule, à prévenir l'empâtement et à moudre davantage dans un temps donné.

Extraire l'humidité qui se dégage pendant la mouture, en rafraîchissant sans cesse les bords et les entourages des pierres, tel est le but de l'inventeur, et ce but, il semble l'avoir complétement atteint.

Il est regrettable, toutefois, que la poussière qui accompagne toujours le grain, quelque bien nettoyé qu'il soit, ne puisse être convenablement expulsée.

Le jury, considérant que l'introduction en Belgique de *l'aérateur* est un service rendu à l'art du meunier, a pensé que la *médaille de vermeil* n'était point une récompense disproportionnée à l'importance de ce service.

Cette distinction a été décernée à MM. Gendebien et Houyet.

(N° 658.) M. Debeaune, Ulrich, à Jemmapes, a envoyé à l'exposition un *humecteur* et un modèle d'une couple de meules, avec application d'un mode particulier *d'insufflation* d'air.

Digitized by Google

L'humecteur de M. Debeaune est destiné à remplacer l'arrosoir dont se servent les meuniers pour humecter les grains, avant de les livrer au moulin.

L'ancien mode avait le grave inconvénient de ne pas humecter également tous les grains du tas que l'on arrosait, quelque soin, d'ailleurs, que l'on prît de remuer ce tas avec la pelle.

Au moyen de l'humecteur, chaque grain obtient sa part égale d'humidité, et l'on conçoit aisément combien ce résultat est favorable pour la régularité de la mouture qui doit suivre immédiatement cette préparation.

Cet appareil, ingénieusement conçu, est d'une exécution soignée.

Dans le mode d'insufflation, présenté par M. Debeaune, et qu'il nomme *accélérateur-refroidisseur*, on remarque une disposition qui doit puissamment contribuer à la netteté de la farine; c'est le courant d'air frais, arrivant sur le grain, au moment où celui-ci aborde la meule, et le dégageant de la poussière dont il est toujours accompagné.

Quoique l'air lancé de la circonférence au centre, semble devoir être plus efficace, pour le refroidissement des meules, que quand il part du centre vers la circonférence, comme cela a lieu dans l'accélérateur, l'appareil de M. Debeaune n'en est pas moins un instrument très-utile et que le jury a jugé digne aussi de la *médaille de vermeil.*

Un procès étant pendant entre MM. Gendebien et Houyet et M. Ulric Debeaune, relativement à la propriété du système qu'ils ont appliqué à leurs meules, on a mis la plus grande réserve dans l'examen des deux modèles exposés, et l'on s'est borné à les juger séparément, abstraction faite de toute comparaison, et sans entrer dans les questions de brevet d'invention ou d'imitation.

Une meilleure préparation de la farine, une mouture plus abondante et plus accélérée, une économie dans la fabrication, devant résulter, pour les meuniers, de l'emploi de l'un ou de

Digitized by Google

l'autre des appareils rivaux, le jury a cru pouvoir placer sur la même ligne MM. Gendebien et Houyet et M. Ulrick Debeaune [1].

(N° 1067.) M. Houyet, Auguste, à Molenbeek-St-Jean, le même qui a exposé avec M. Gendebien, l'aérateur dont on vient de parler, a présenté un modèle de machine à peler et glacer le riz, et un modèle d'appareil à monder et perler l'orge.

Ces deux machines dont les meules agissent verticalement, sont bien combinées et bien construites; et il suffit de jeter les yeux sur les beaux échantillons des produits donnés par ces machines, pour être persuadé que M. Auguste Houyet a atteint le but qu'il s'était proposé.

Le jury lui a voté la *médaille d'argent.*

(N° 445.) M. Bouquié, Ferdinand, à St-Josse-ten-Noode, a présenté des modèles de plate-forme hydraulique, de soupape, de waggon à frein, de boîte à graisse, de système d'expansion et de falots en déchets de coton gras.

L'application et l'expérience peuvent seules démontrer le degré d'utilité et les avantages que présentent les inventions de M. Bouquié.

En attendant, le jury a cru devoir encourager par la *mention honorable*, les efforts d'un jeune homme qui s'occupe, avec zèle et intelligence, à chercher d'utiles perfectionnements mécaniques.

(N° 1014.) Il a accordé la *même distinction* au modèle de métier à tisser deux pièces, exposé par M. François Nourry, à Bruxelles, modèle soigneusement confectionné et qui se distingue par la douceur et la régularité de ses mouvements.

[1] MM. Gilain et Frison, membres de la 2me section du jury, n'ont pris aucune part, soit à l'examen, soit à la discussion du degré de récompense; s'abstenant, le premier, comme expert nommé par le tribunal qui doit connaître de l'affaire en litige, le second, comme allié aux deux parties figurant au procès.

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME.

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Les deux années désastreuses que nous venons de traverser ont fait reconnaître toute l'importance de l'industrie agricole, et combien il était nécessaire d'entourer d'une plus grande somme de considération le travail si modeste du laboureur, et d'encourager efficacement les efforts de ceux qui concourent à ses progrès, en perfectionnant nos instruments d'agriculture.

Le meilleur instrument aratoire est, sans contredit, celui qui, exécutant le mieux le travail auquel il est destiné et ménageant le plus possible les forces des hommes ou des animaux, est, par sa solidité, exempt de réparations trop fréquentes, et, par sa simplicité, à la portée de toutes les bourses des habitants de la campagne.

Parmi les instruments exposés, il en est peu qui réunissent ces diverses qualités à un degré satisfaisant.

(N° 272.) M. Romedenne, Antoine, à Erpent, a présenté à l'exposition une charrue à l'usage des jardiniers et des petits cultivateurs, et un binoir de nouvelle invention.

La charrue est un instrument bien combiné et qui joint au mérite de la nouveauté celui d'une exécution parfaite.

Solide et légère en même temps, elle peut, au besoin, être réparée aisément par tout ouvrier de village.

Au moyen du talon mobile dont elle est pourvue, le cultivateur peut lui donner, pendant le labour, tant et si peu d'enfoncement qu'il désire.

Ce point est essentiel; car c'est ordinairement en cherchant à régler la position du soc, que les maréchaux gâtent les charrues dont on leur confie la réparation.

En donnant à celle de M. Romedenne une force propor-

Digitized by Google

tionnée au terrain, il sera possible de l'employer partout, et l'usage de cet instrument ne pourra manquer de se généraliser, lorsque le prix en sera descendu à un taux raisonnable.

Le binoir, qui est à caisse mobile et en fer, est judicieusement conçu, et présente quelques perfectionnements utiles. On désirerait seulement que l'écartement des ailes de la caisse fût un peu plus développé.

M. Romedenne construit beaucoup pour l'intérieur et pour l'étranger, et l'on remarque dans tous ses instruments aratoires une intelligente combinaison de la solidité avec la légèreté.

Il a eu, en 1841, la médaille de bronze de 1re classe;

Le jury lui a voté cette année la *médaille de vermeil.*

(N° 270.) Les charrues que M. Jean Odeurs, à Marlinne, a exposées, se font remarquer par quelques dispositions avantageuses.

Si, comme il paraît, le soc placé au talon de la charrue, portant la lettre *a*, fonctionne convenablement, il doit produire un effet utile, en donnant du *labour* au *sous-sol*, sans ramener la terre à la surface.

Les charrues *b* et *c*, destinées à être accouplées, ou à marcher séparément, à la suite l'une de l'autre, sont confectionnées avec soin; leur bon usage a été constaté dans certains cas, mais il serait difficile d'en généraliser l'emploi.

M. Odeurs, qui est reconnu depuis longtemps comme un habile constructeur d'instruments aratoires, a inventé une petite charrue pour laquelle il est breveté, et qui a rendu un service véritable à la culture de faible étendue. Le morcellement incessant des exploitations agricoles doit nécessairement étendre, de plus en plus, l'usage de cette petite charrue.

Le jury a décerné à M. Jean Odeurs la *médaille d'argent.*

(N° 427.) M. Algrain, Léon, à Ath, a exposé un rouloir qui, composé de trois cylindres en pierre maintenus dans un système d'encadrement en fer, et pourvu d'un frein solide, est une bonne innovation.

Digitized by Google

Cet instrument peut fonctionner utilement sur les terrains plats ou montagneux; il ne ramasse, en tournant, ni la terre ni la semence, et, au moyen du frein dont il est muni, s'arrête instantanément, à la volonté du conducteur.

Il est fâcheux qu'une armature quelque peu compliquée et assez lourde en rende le prix trop élevé. On doit espérer que l'inventeur cherchera le moyen de rendre ce prix plus en rapport avec les moyens pécuniaires des petits cultivateurs.

Le jury a accordé à l'exposant la *médaille de bronze* de 1re classe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CORDERIE.

Les essais que l'on a faits jusqu'à présent avec diverses substances filamenteuses, pour la fabrication des cordes et cordages, n'ont encore fait découvrir rien qui pût déposséder le chanvre du premier rang qu'il occupe dans la corderie.

L'aloès et les agaves qui, un moment, avaient semblé devoir remplacer le chanvre pour la fabrication de certaines cordes, ne paraissent pas pouvoir lutter avec avantage, car leur emploi se restreint de jour en jour.

(N° 242.) Une nouvelle substance, le tilleul, qui avait fait sa première apparition à l'exposition de 1841, s'est reproduite à celle de cette année, et les cordes en écorce de tilleul *indigène*, que M. Jean Briant, à Nivelles, a présentées, en compagnie d'autres cordes en chanvre bien travaillées, annonçant un progrès sensible, il y a lieu d'espérer de voir employer utilement un produit de notre sol dont, jusqu'à présent, on n'avait tiré aucun parti.

Digitized by Google

Le jury a accordé la *médaille de bronze* de 1re classe à M. Jean Briant.

(N° 276.) M. Trotteyn, Augustin, à Bruges, a exposé, deux cordes en chanvre, de bonne et solide fabrication, et jugées, par le jury, dignes de la *médaille de bronze* de 2me classe.

Pareille distinction aurait été accordée aux Ateliers de charité de la ville d'Anvers, pour les paquets de cordes de différentes sortes, exposés sous le n° 320, si ces ateliers, subsidiés par la caisse communale, pouvaient être admis au concours.

CHAPITRE DIXIÈME.

ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT.

(N° 1009.) La Fonderie Royale de canons, à Liége, directeur, M. le colonel Frédérickx, a envoyé à l'exposition un canon de 24, léger, modèle néerlandais; un canon de 24, court, pour pièce de campagne et de place, modèle belge; un canon de 6, long, pour pièce de campagne et de place, modèle belge.

Les deux premiers canons, coulés depuis la dernière exposition, ont été présentés pour faire apprécier les progrès réalisés dans la fabrication des bouches à feu, depuis 1841; et le troisième, fabriqué en 1830, mais ayant récemment servi à exécuter des expériences, dans le but de montrer l'influence de l'allongement de la gargousse et de la position de la lumière sur la conservation des canons en fonte, a été envoyé à l'exposition, pour constater le résultat de ces expériences.

Le tir extraordinaire de 6000 coups, que ce canon a subi sans éclater, prouve à l'évidence combien sont avantageux les

Digitized by Google

changements apportés, depuis peu, dans le chargement et la construction de ces bouches à feu.

La réputation, si justement méritée, dont jouit la Fonderie Royale, nous dispense de nous étendre longuement sur le mérite des produits qui sortent de cet établissement; qu'il nous suffise de dire qu'en cherchant incessamment à travailler pour les gouvernements étrangers, la fonderie de canons, de Liége, rend, par l'emploi d'une quantité considérable de fontes belges, un grand service à l'industrie métallurgique de notre pays.

La décision prise par le jury actuel de ne point admettre au concours les établissements subsidiés par l'État, a empêché la 2me section, à son grand regret, de proposer pour la Fonderie Royale le rappel de la haute distinction que lui avait décernée le jury de 1841.

Ainsi délibéré par la deuxième section du jury :

Baron Wittert, président; Arnould-Raymond; V. Bellefroid; baron D'Huart; Ch. De Mévius; J. Frison; Gilain; J. Kindt, G. Pastor; Spitaels.

Le Secrétaire-Rapporteur,

De Rossius-Orban.

Digitized by Google

EXTRAIT DU RAPPORT

DE

LA TROISIÈME SECTION DU JURY.

CHAPITRE PREMIER.

INSTRUMENTS ET APPAREILS.

SECTION PREMIÈRE.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION.

ARTICLE 1er. — INSTRUMENTS DE PHYSIQUE, DE GÉODÉSIE ET DE MATHÉMATIQUES.

Nous croyons superflu de retracer l'historique de la fabrication des instruments de précision en Belgique; la troisième section du jury de l'exposition de 1841 a suffisamment rempli cette tâche : nous nous bornerons donc à dire que cette belle industrie ne date que de peu d'années dans notre pays, et que ce fut en 1841 que, pour la première fois, on vit paraître dans les salons de l'exposition des instruments de géodésie sortis d'une fabrique belge, celle de M. A. Beaulieu, la seule encore que nous possédions aujourd'hui.

Digitized by Google

C'est aux mains habiles de cet industriel qu'est due l'importante extension qu'a prise, chez nous, la fabrication des instruments de physique, art qui, jusqu'en 1841, n'avait fait que languir, abandonné à quelques hommes ingénieux qui le cultivaient dans un obscur isolement.

(N° 936.) M. Beaulieu, A., à Bruxelles, a exposé une collection de quarante-cinq instruments, dont trente appartiennent à l'arpentage, et dont quinze sont du domaine de la physique et de la météorologie. Ces instruments sont d'une perfection qui ne laisse rien à désirer, et qui justifie à tous égards l'honorable distinction que le jury de 1841 avait décernée à M. Beaulieu. Nous voyons avec plaisir qu'il a continué à marcher dans la voie du progrès, et qu'il a acquis de nouveaux titres à l'attention du jury.

Parmi les objets qu'il a exposés, nous avons particulièrement admiré un théodolite d'un fini parfait, dont les degrés sont divisés par tiers, et qui indique les 30 secondes par deux verniers; un beau sextant en bronze, divisé en arcs de 10 minutes, et donnant les 10 secondes sexagésimales; une belle machine électrique à plateau, de $0^m,80$ de diamètre, munie de tous les appareils accessoires; un goniomètre de Babinet; un psychromètre d'Auguste; un microscope d'après Raspail; une belle balance pour les analyses chimiques qui, sans addition de poids, est parfaitement en équilibre, et dont l'aiguille, sous un poids équilibré de 20 grammes, dévie de un huitième de degré (7',30") par l'addition d'un demi-milligramme, et de deux tiers de degrés, sous la charge de 50 grammes, par l'addition d'un milligramme. Les instruments de M. Beaulieu sont très-répandus dans le pays, et même recherchés à l'étranger; ses prix sont assez généralement en rapport avec ceux des produits similaires des fabriques de Paris.

Le jury déclare que M. Beaulieu se montre toujours digne de la récompense honorable qui lui a été accordée en 1841, et vote en sa faveur le *rappel de la médaille d'or*.

Digitized by Google

(N° 962.) M. Sacré, Édouard, à Bruxelles, a exposé :

A. Trois balances, dont la plus grande, qui est aussi la plus remarquable, est, sous un poids équilibré de 50 kilogrammes, légèrement sensible à 25 milligrammes; l'arc décrit par l'aiguille est de 0°,0′,57″. Le bras droit du levier est un peu plus long que le gauche, défaut qui n'a pas échappé à M. Sacré, mais qu'il n'a pas eu le temps de corriger. La seconde est une belle petite balance de précision, dont l'aiguille dévie d'un degré, sous le poids équilibré de 20 grammes, par l'addition d'un quart de milligramme. La troisième, destinée à opérer dans les mêmes limites que la précédente, mais d'un modèle moins beau et d'un fini moins parfait, est sensible à un demi-milligramme sous une charge de 20 grammes; l'arc décrit par l'aiguille est d'un demi-degré.

B. Une machine à fendre les crémaillères et à diviser les mesures de longueur; cette machine n'est point achevée.

C. Un baromètre du système Fortin.

M. Sacré avait exposé, en 1841, une plus grande variété d'instruments qui lui ont valu la deuxième distinction; mais, depuis quelques années, il est attaché au musée de l'industrie, auquel il consacre une grande partie de son temps.

Eu égard à l'habileté incontestable de M. Sacré et aux espérances qu'elle fait concevoir pour le progrès de son art, le jury lui vote le *rappel de la médaille de vermeil.*

(N° 679.) M. Thémar, père, à Bruxelles, a exposé deux boîtes d'instruments de mathématiques montés en dents d'hippopotame. Ces instruments sont tous parfaitement confectionnés; leur monture ne salira pas les doigts comme les montures ordinaires en laiton; mais la solidité n'en sera pas aussi grande. Du reste M. Thémar est favorablement connu; c'est un de nos plus anciens fabricants d'instruments de mathématiques et de physique.

En 1835, il a exposé de beaux et bons instruments. En 1841, il avait presque cessé sa fabrication, et il n'a pas exposé. Depuis

Digitized by Google

cette époque il ne s'est plus occupé que d'instruments de mathématiques.

Nous proposons qu'une *médaille d'argent* lui soit accordée.

(N° 494.) M. Wilmart, François, à Namur, a exposé :

A. Une balance de précision d'un assez joli modèle, sensible à un demi-milligramme, sous le poids équilibré de 20 grammes, et à un milligramme, sous celui de 50 grammes. Le bras droit du fléau est un peu plus long que le gauche. M. Wilmart connaît ce défaut, qu'il n'a pas eu le temps de faire disparaître; mais il s'est ménagé un moyen d'y obvier, en faisant glisser le fléau dans la chape en acier porte-couteaux, où il le fixe par deux vis de pression.

B. Une machine d'Atwood de petites dimensions, mais bien confectionnée.

C. Un irrigateur perfectionné.

D. Deux moufles à poulie.

E. Une balance de Roberval.

F. Une sirène (sans compteur).

G. Une fontaine de compression.

H. Une machine à force centrifuge.

Ces instruments sont généralement bien faits. M. Wilmart, dont nous avons visité l'atelier, ne fabrique que depuis sept ans. C'est la première fois qu'il expose. Ce qui le distingue surtout c'est que ses prix, à qualités égales, sont sensiblement inférieurs à ceux des autres fabricants. Ses instruments sont déjà répandus non-seulement en Belgique, mais encore en Hollande. M. Wilmart est jeune encore; il marche dans la voie du progrès, et mérite d'être encouragé.

En conséquence le jury lui décerne la *médaille d'argent*.

(N° 1038.) M. Latinie, Alexandre, à Soignies, a exposé une collection de verres cylindriques pour lunettes. Cet industriel intelligent est l'importateur de ce genre de fabrication en Belgique, où il opère, depuis deux ans, sur une grande échelle, au moyen d'une machine à vapeur. Il fabrique

Digitized by Google

une si grande quantité de ces lentilles, et à si bas prix, qu'il fournit aux besoins du pays, et exporte beaucoup à l'étranger. Sa fabrique a été visitée par un membre de la 3me section.

Le jury déclare que M. Latinie est digne de la *médaille d'argent.*

(N° 563.) M. Beernaert, J., à Gand, a exposé un modèle de pompe aspirante et foulante; une fontaine intermittente bien faite; un appareil de Thilorier, modifié par MM. Mareska et Donny, qui est très-bien construit; une machine hydro-électrique. M. Beernaert a fait fonctionner cette dernière le 7 septembre, en présence des membres de la 3me section qui ont constaté un dégagement d'électricité assez considérable, sous des pressions de 10 à 1 1/2 atmosphères.

Tout en regrettant que M. Beernaert ne donne pas plus de fini à ses appareils, le jury lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 866.) M. Dehennault, Jean-Baptiste, à Fontaine-l'Évêque (Hainaut), a exposé trois boussoles, dont une à lunettes acromatiques et deux à lunettes simples, et un niveau graphomètre avec lunette acromatique. Ces instruments, qui sont assez bien confectionnés, se distinguent par le mode de suspension qui est celui employé par Cardan pour la boussole marine. Toutefois ce mode de suspension n'est qu'une modification de celui que M. Lambert de Mons, cité plus loin, a appliqué le premier à la boussole ordinaire. M. Dehennault a été breveté en 1844 pour le perfectionnement dont, cette année, il a fait l'application à une lunette mobile. Sa boussole à niveau constant est employée dans quelques houillères, et l'on s'en loue généralement.

M. Dehennault avait obtenu, en 1841, la médaille de bronze de 2me classe; reconnaissant les progrès qu'il a faits depuis lors, le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 147.) MM. Gérard et Hubens, à Liége, ont exposé :

A. Trois compas à tracer et à diviser les cercles, et deux

Digitized by Google

autres instruments destinés à tracer des cercles et des rayons. Ces instruments sont trop compliqués pour le peu de services qu'ils peuvent rendre; car, en général, on peut les remplacer par le compas de réduction, qui est plus simple et d'un usage plus facile.

B. Deux indicateurs de contact instantanés à mouvements d'horloges (voir *Horlogerie*).

C. Une plume-encrier.

D. Huit lampes à modérateur modifiées et brevetées, que nous mentionnerons à l'article *Appareils d'éclairage.*

L'exécution de ces appareils laisse en général à désirer sous le rapport de la perfection; mais les exposants font preuve d'un esprit inventif, leurs prix d'ailleurs ne sont pas élevés, et comme ils se livrent à une fabrication nouvelle, qui mérite d'être encouragée, le jury, pour l'ensemble des produits exposés, leur décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 472.) M. Heldenstein, François, à Ixelles, a exposé deux balances et quelques autres objets en métal dit *argent de Berlin*. Dans la plus grande des balances le levier de droite est un peu plus long que celui de gauche, différence qui exige l'addition d'un poids de 49 milligrammes pour l'équilibre, lorsque les bassins sont chargés chacun de 100 grammes, la balance, sous cette charge, est sensible à un centigramme. Elle peut supporter facilement le poids total d'un kilogramme. La petite a le même défaut, et exige, pour être en équilibre, sous une charge de 20 grammes par bassin, l'addition d'un centigramme; dans ces conditions, elle est sensible à un milligramme. Les autres objets exposés par M. Heldenstein, consistent en diverses petites mesures de pharmacien très-bien confectionnées.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 284.) M. Demunter, Gaspard, à Bruxelles, a envoyé une collection de solides géométriques et cristallographiques en bois, analogues à ceux que M. Libotte, mécanicien à Liége,

Digitized by Google

avait exposés en 1841, et qui ont été achetés par le cabinet de minéralogie de l'université de Liége. M. Demunter les a confectionnés seul, avec beaucoup de soin et de régularité. Il ne livre que depuis peu de temps au commerce ce genre de solides, propres à faciliter l'étude de la géométrie et surtout de la cristallographie.

Le jury décerne à M. Demunter la *mention honorable.*

(N° 928.) M. Mueseler, Louis, à Liége, a exposé :

A. Une boussole de mines perfectionnée, en ce sens, qu'il a ajouté à la boussole ordinaire un arc gradué mobile au-dessus du cercle, et qui permet de faire des observations : 1° avec l'aiguille aimantée; 2° avec le vernier indépendant de l'aiguille, et 3° avec l'un et l'autre simultanément; les dernières observations servent de contrôle à la première, de sorte que cette boussole fonctionnerait, dans ce cas, à peu près de la même manière que le graphomètre; cette modification a pour but de corriger l'erreur que peut occasionner, dans l'observation, la déviation de l'aiguille aimantée de la boussole, par le fer des rails qu'on emploie aujourd'hui dans les houillères.

B. Un flotteur à sifflet. M. Mueseler a proposé de remplacer le fil de suspension du flotteur ordinaire des chaudières à vapeur, par un tube percé d'une ouverture qui, lors du niveau normal de l'eau, se trouve au-dessus de la paroi de la chaudière, et qui, lors de l'abaissement du niveau, descend dans l'intérieur et livre passage à la vapeur. Celle-ci s'échappe alors par l'extrémité supérieure du tube et fait fonctionner le sifflet. Ces modifications ne sont pas sans valeur, mais elles n'ont pas une grande importance. Le flotteur avec tige creuse à sifflet n'est d'ailleurs pas de nouvelle invention; il est décrit dans le *Traité de la chaleur* de M. Peclet.

M. Mueseler n'est pas constructeur, c'est un inventeur ingénieux, déjà avantageusement connu pour les perfectionnements remarquables qu'il a apportés à la lampe de Davy. Cette lampe perfectionnée a figuré à l'exposition de 1841, et lui a valu la

Digitized by Google

plus grande distinction; il est breveté pour ces différents instruments perfectionnés.

Le jury lui décerne la *mention honorable* pour la boussole exposée en 1847.

(N° 167.) M. Lambert, M.-G, à Mons, a exposé une boussole à niveau constant, confectionnée par M Dehennault, de Fontaine-l'Évêque. M. Lambert n'est pas fabricant; mais c'est lui qui le premier a proposé de faire passer le centre de gravité de l'instrument par le centre du cercle de la boussole, et de la suspendre, au moyen de deux cercles mobiles, sur deux axes perpendiculaires entre eux, pour que la boussole se replace d'elle-même dans une position horizontale, comme cela a lieu dans la boussole marine. M. Lambert est breveté, depuis 1841, pour l'application aux boussoles terrestres de ce mode de suspension.

Le jury lui décerne la *mention honorable.*

(N° 526.) M. Charvet, Charles, à Bruxelles, a exposé une espèce d'aréomètre en cuivre, destiné à indiquer la densité des huiles et des corps gras. Pour faire usage de cet instrument, l'éprouvette est fixée dans une bouilloire en fer-blanc contenant de l'eau bouillante, température à laquelle la fluidité des corps gras en général est parfaite. Cet aréomètre est d'une grande sensibilité, mais il convient que pendant les expériences on plonge un thermomètre dans l'huile, parce que la température de l'eau bouillante changeant avec la pression atmosphérique, les essais, si l'on s'en rapportait simplement à l'ébullition de l'eau, n'auraient pas lieu à une température constante, et donneraient des indications erronées. C'est du reste une application de l'aréomètre qui peut être très-utile.

M. Charvet a exposé en outre différentes espèces d'huiles et de graisses, pour la préparation desquelles il est breveté.

L'ensemble de ces objets sera apprécié au chapitre des *Produits chimiques;* on n'en parle ici qu'à l'occasion de l'aréomètre.

Digitized by Google

ARTICLE 2. — HORLOGERIE.

L'horlogerie commune constitue depuis très-longtemps une branche de l'industrie belge. Il n'en est pas de même de l'horlogerie de précision, art plus difficile, qui exige des connaissances assez étendues dans certaines parties de la physique, et dont nos fabricants ne se sont occupés que depuis peu d'années avec quelque succès.

La cause en est facile à saisir, les produits de cet art sont nécessairement d'un prix élevé, et la vente en est restreinte à quelques établissements de l'État, et au petit nombre de personnes riches qui savent apprécier le mérite de beaux ouvrages d'horlogerie de précision. Quoi qu'il en soit, le pays possède quelques hommes habiles qui exercent cet art avec talent.

Dans l'appréciation qui va suivre, le temps nous ayant manqué pour vérifier la justesse et la régularité de la marche de ces instruments, nous avons dû nous borner à les classer d'après le degré de fini du travail.

(N° 473.) M. Mertens, Michel, à Bruxelles, est un horloger distingué. En 1835 et 1841, il a exposé des instruments d'une perfection assez grande pour le faire juger chaque fois digne de la seconde distinction. Aujourd'hui il nous présente un régulateur à balancier compensateur, marchant un an sans devoir être remonté; un mouvement de régulateur; un rouage de chronomètre.

Le pendule compensé du régulateur est de beau modèle; l'assemblage des tiges goupillées avec soin, est exécuté suivant les règles de la science et de l'art : les engrenages réunissent les conditions désirables, les dents des roues sont aussi bien finies que proportionnées aux espaces qu'elles laissent entre elles; en un mot, tous les ajustements offrent un haut degré de perfection. Celle appréciation ne s'applique pas avec moins de raison, au mouvement de régulateur et au rouage du chronomètre; un double rochet est adapté au remontoir

Digitized by Google

pour éviter le retard pendant qu'on remonte l'instrument. Ces ouvrages font honneur à M. Mertens.

Le jury lui décerne la *médaille d'or*.

(N° 999.) M. Geleedts, Charles, à Gand, n'a rien présenté aux expositions des produits de l'industrie des années 1835 et 1841, quoiqu'il soit déjà un ancien horloger de distinction. Cette fois, il expose un chronomètre régulateur marquant les minutes et les secondes.

C'est un instrument très-remarquable; il présente à l'extérieur cette simplicité de bon goût qui distingue tous les instruments de précision. Le compensateur du pendule est à tringles rectangulaires parfaitement assemblées; la suspension est à ressort et bien établie; l'échappement à la Gratiani, modifié par Williamy, est bien conditionné; la lanterne à dents rotatives, s'appuyant contre parois en acier trempé, est d'un bon choix et d'un beau fini; il en est de même de tous les engrenages; les levées sont en pierre, et comme M. Mertens, il a adapté avec raison un double rochet au remontoir. L'ensemble constitue un très-beau chronomètre.

Le jury décerne à M. Geleedts la *médaille de vermeil.*

(N° 417.) M. Aerts, Guillaume, à Tongres, a exposé quatre régulateurs pouvant marcher deux ans sans être remontés.

Il a déjà exposé des ouvrages d'horlogerie en 1835 et 1841; les distinctions qu'il a obtenues se sont élevées avec ses progrès.

M. Aerts, sans être le véritable inventeur des diverses modifications qu'il a fait subir au mécanisme du régulateur, en a néanmoins simplifié les rouages, en supprimant les engrenages qu'exige la quadrature ordinaire, et en appliquant les aiguilles aux extrémités des axes des pignons principaux du mouvement d'horlogerie; mais cette modification a nécessité l'emploi de deux cadrans pour indiquer les heures, les minutes et les secondes. La roue d'échappement est d'un diamètre sensiblement plus petit que dans les régulateurs ordinaires, et par

Digitized by Google

suite, l'arc compris entre les ancres est aussi plus petit; les rayons au contraire sont beaucoup plus grands, et il en résulte une diminution dans la dépense de force nécessaire pour entretenir le mouvement oscillatoire et isochrone du pendule. L'application d'une double corde à la suspension du poids, jointe aux autres causes de réduction de force motrice que nous venons de signaler, lui ont permis de diminuer à peu près de moitié le poids moteur.

Dans le compensateur de M. Aerts, les tringles des deux métaux, au lieu d'agir directement sur la tige du pendule, produisent leurs effets de dilatation et de contraction sur les bras d'un levier, dont le point d'appui peut changer de position au moyen d'une vis de rappel; ce levier soulève ou abaisse la lentille du pendule, suivant que la température augmente ou diminue. Ce mode de compensation est plus compliqué, mais beaucoup plus facile : il exige moins de précision dans la longueur des tiges métalliques que le compensateur à action directe, parce que le changement de point d'appui du levier peut faire varier, dans certaines limites, le jeu de la dilatation inégale des deux métaux, et conserver au pendule sa longueur absolue depuis l'axe de suspension jusqu'au centre d'oscillation. Si les régulateurs de M. Aerts n'ont pas le même degré de fini que les chronomètres que nous venons d'examiner, rien ne prouve qu'ils n'atteignent pas la précision de marche qu'on obtient au moyen des constructions généralement préférées. Nous ajouterons que M. Aerts produit beaucoup, et que ses régulateurs ne sont pas d'un prix élevé.

Il a obtenu la médaille d'argent en 1841; le jury lui en décerne le *rappel*.

(N° 409.) M. Smets, Édouard, à Liége, a exposé un régulateur pouvant marcher trois années consécutives sans être remonté; une horloge à cadrans multiples séparés; une lampe de Davy modifiée; une machine à faire les dents des roues.

M. Smets, jeune encore, n'a commencé à travailler seul que

Digitized by Google

depuis quatre ans, et pour son début il a confectionné un régulateur avec échappement à chevilles. Dans le but d'éviter un retard pendant qu'on remonte l'appareil, il a suspendu le poids à une corde retenue d'un côté par une pince qu'on n'ouvre que lorsqu'on veut tirer la corde par le côté pour remonter le régulateur, de manière que le poids ne cesse pas de produire son effet. Comme l'a fait aussi M. Aerts, M. Smets a adapté a son régulateur un petit mécanisme à engrenage, qui agit sur un levier porteur d'un petit bassin de cristal rempli d'huile. Une fois par an, ce bassin est amené sous la roue à chevilles, dont le champ, imprégné d'un peu d'huile, la distribue aux leviers de l'échappement. Ce sont là deux complications sans doute, mais qui ont chacune un but spécial. Du reste l'horloge est exécutée avec soin et présente un engrenage secondaire assez simple et peu dispendieux, qui, au moyen d'un fil métallique conducteur, peut transmettre son mouvement à des aiguilles qui indiquent l'heure sur plusieurs cadrans placés à d'assez grandes distances l'un de l'autre.

La machine à faire les dents des roues est très-ingénieuse; elle se compose d'un système de deux règles parallèles, servant de guide, sur lequel une roue préalablement tournée et divisée se fixe par son centre, au moyen d'un boulon à écrou qui passe entre les deux règles; un pointeau et des vis de pression maintiennent la roue dans toutes les positions convenables pour tailler les dents à la lime; de petites fourches et des dents en acier qu'on fixe à vis successivement dans deux pièces opposées, attachées à une extrémité des règles parallèles, servent de guide à la lime pour faire les dents et les intervalles qui les séparent.

C'est une bonne machine, simple et peu dispendieuse.

Le jury décerne à M. Smets la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 207.) M. Nollet, Charles, à Gand, n'a pas exposé, en 1841, d'ouvrages d'horlogerie. Cette année, il a présenté une

Digitized by Google

montre contrôleur. Les rouages de cette montre sont faits avec soin et bien proportionnés; il y a un bon échappement à cylindre et quatre chapes en rubis. L'ouvrage dans son ensemble est bien conditionné; il est enfermé dans une caisse en argent, qui se ferme au moyen d'une clef à vis. Un cadran secondaire en papier, qu'on place à l'intérieur, se meut avec les aiguilles. La caisse est percée d'une petite ouverture qui permet d'y introduire un poinçon pour marquer, sur le cadran de papier, l'heure et même la minute à laquelle le coup de poinçon aura été donné : c'est cette partie qui constitue le contrôle, et pour laquelle M. Nollet est breveté.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 761.) M. Lefebvre, Eugène, à Ixelles, a exposé une horloge de clocher marchant six mois.

Cet exposant est le fils d'un horloger distingué qui a obtenu la médaille d'or en 1841. C'est la première fois que M. Lefebvre, fils, expose en son nom: il marche dans la bonne voie que lui a tracée son père. L'horloge horizontale qu'il présente est un travail remarquable dans son genre, par le degré de fini qu'on ne trouve jamais dans la grosse horlogerie. La disposition horizontale est bien établie et très-avantageuse; les axes des roues étant montés dans des coussinets à vis, chaque roue peut être enlevée sans toucher aux autres; la suspension à ressort est bien conditionnée; l'échappement à chevilles sans fourchette ni bras d'ancre est une heureuse simplification. L'engrenage à lanterne est aussi bien choisi qu'il est soigneusement exécuté. La verge du pendule est en bois de sapin convenablement séché et préparé, de sorte que les effets de la dilatation par les variations atmosphériques, ne changeront pas d'une manière sensible la longueur absolue du pendule.

Les rouages de la sonnerie sont disposés pour battre les quarts d'heure.

M. Lefebvre est un horloger de mérite, qui promet pour l'avenir. Il vient de faire une belle et bonne machine à fendre

Digitized by Google

les roues d'horlogerie avec plate-forme verticale; mais il n'a pas pu la terminer à temps pour la présenter à l'exposition.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 132.) M. Deprez, J.-F.-F., à Liége, a exposé neuf cadrans en verre.

Cet industriel a déjà envoyé des produits aux expositions de 1835 et de 1841. Depuis, il les a perfectionnés, et il a réellement fait prendre un assez grand développement à ce genre de fabrication en Belgique. Non-seulement il fait pour l'horlogerie un grand nombre de cadrans qu'il livre dans le pays et à l'étranger, mais il confectionne aussi des échelles sur verre pour baromètres, thermomètres et autres instruments gradués.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 403.) M. Gérards, Michel, à Hasselt, a exposé une pendule se remontant d'elle-même, quatre fois par heure, au moyen de la sonnerie, qui ne doit être remontée que tous les quinze jours.

M. Gérards n'a rien fait figurer aux expositions précédentes. Le mouvement d'horlogerie qu'il présente aujourd'hui, est assez bien confectionné. Il y a trois cadrans : celui du milieu marque les heures et les minutes, celui de gauche, les jours de la semaine, et le cadran de droite est à quantièmes. Le moteur principal est un ressort assez puissant, dont l'action s'applique directement à la sonnerie, qui fait monter le poids tous les quarts d'heure, pour entretenir ainsi les oscillations aussi longtemps que le ressort a une tension suffisante. Les dents des roues sont un peu faibles eu égard aux espaces qui les séparent. Du reste, l'ensemble est assez bon.

Le jury décerne à M. Gérards la *mention honorable*.

—

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

INSTRUMENTS DE CHIRURGIE; APPAREILS ORTHOPÉDIQUES ET BANDAGES.

Il y a déjà longtemps que l'art de fabriquer des instruments de chirurgie est cultivé en Belgique; mais c'est surtout à MM. Bonneels, père et fils, et plus récemment à M. Oscé, que nous devons de pouvoir rivaliser avantageusement avec les pays où cette fabrication difficile est élevée au plus haut degré de perfection.

(N° 460.) M. Bonneels, Félix, à Bruxelles, a obtenu la plus grande distinction aux expositions des produits de l'industrie des années 1835 et 1841. Cette année, il a exposé une nombreuse et très-belle collection de grands instruments de chirurgie. Nous nous bornerons à citer les couteaux et les scies pour les amputations, le forceps à scie et le pelvimètre de M. Vanhuevel : le forceps surtout est d'une bonne construction et d'un beau fini; une héphine d'une belle exécution; une belle trousse avec manches d'instruments en argent, et une boîte contenant des appareils destinés à secourir les asphyxiés.

Dans cette partie de son art, M. Bonneels ne laisse rien à désirer, et il reste toujours au premier rang; mais la série de ses petits instruments est beaucoup moins complète : elle ne consiste que dans une boîte renfermant une trentaine de petits instruments d'oculiste et quelques autres instruments séparés de dimensions moyennes. M. Bonneels nous présente en outre de beaux appareils d'orthopédie et de prothèse; une caisse renfermant un grand nombre de bandages très-bien confectionnés, un appareil de M. Vanhoeter pour redresser les courbures de la jambe, quelques autres appareils orthopédiques très-bien faits, et deux jambes artificielles, malheureusement plus belles qu'utiles.

Le jury estime que M. Bonneels est toujours digne de la *médaille d'or*, et lui en vote le *rappel*.

Digitized by Google

(N° 709.) M. Oscé, François, à Bruxelles, a déjà exposé, en 1841, des instruments de chirurgie si parfaits, qu'il s'était élevé à son égard quelques soupçons peu bienveillants; mais le rapport du jury de la même année a fait connaître comment ce fabricant est sorti victorieux de l'épreuve qu'on lui a fait subir, et il a obtenu alors la médaille d'argent.

Aujourd'hui M. Oscé expose un assortiment de grands instruments de chirurgie d'une haute perfection. Nous distinguerons surtout le forceps à scie perfectionné de M. Vanhuevel; deux speculum uteri et ani trivalves de Weiss; une scie à molette; les ciseaux de M. Seutin; un instrument à couper le col de la matrice, imaginé par l'exposant; un herniotome de M. Vanhoeter; un troussilliotome et une série de ténotomes; trois trousses de chirurgien, dont une avec les manches d'instruments dorés et une à manches en argent; un lancetier en vermeil; une pince pour ongles et une clef de Garangeot avec facettes à diamant du fini le plus parfait. Ce fabricant présente aussi quatre beaux instruments de chirurgie vétérinaire de l'invention de M. Brogniez.

Mais c'est surtout dans cette précieuse collection d'instruments aussi délicats que les organes de la vue et de l'ouïe sur lesquels il sont destinés à opérer, collection qui comprend plus de cent cinquante petits instruments, que se révèle le talent extraordinaire de l'exposant. Pour en citer quelques-uns, on ne sait lesquels choisir, la série complète de pinces droites, courbes, en gouttières, articulées et à griffes, à pommeaux et à bras pour extirpation des kystes des paupières; les crochets et aiguilles filiformes à diverses courbures; le dilatateur de M. Cunier; les myotomes de M. Guerin et de Douboritsky; les releveurs palpébraux de Bonnet et de Saeger; tous ces instruments son d'un fini admirable.

Aussi pour les instruments de l'oculiste, M. Oscé est une spécialité rare, et non-seulement il confectionne ces instruments pour nos chirurgiens, mais il en expédie beaucoup à l'étranger, et notamment en Hollande et en Allemagne.

Digitized by Google

Enfin M. Oscé a encore exposé de nombreux bandages herniaires et des appareils d'orthopédie bien conditionnés. Tels sont ceux de M. Vanhoeter, pour redresser la jambe et le genou dans le cas de fausse ankilose, l'appareil de Shomayer pour les pieds bots, et plusieurs autres appareils de ce genre.

En conséquence, le jury estime que M. Oscé mérite la plus haute distinction et lui décerne la *médaille d'or.*

(N° 624.) MM. Biondetti, père et fils, à Bruxelles, ont exposé deux appareils orthopédiques complets; deux corsets orthopédiques complets; seize bandages dont quinze pour hernies; une main mécanique; un modèle de jambe artificielle.

MM. Biondetti sont des bandagistes orthopédistes intelligents et expérimentés; les bandages herniaires sont on ne peut mieux conditionnés, et les ressorts bien proportionnés aux différentes pressions qu'ils doivent exercer; les pelottes, ajustées d'une manière ingénieuse, laissent une grande liberté de mouvement.

Les appareils d'orthopédie sont également bien faits; quant à la jambe artificielle en acier poli, le degré de fini surpasse de beaucoup l'utilité.

MM. Biondetti père et son fils Henri avaient, en 1841, obtenu, séparément chacun, la médaille de bronze de 1re classe; aujourd'hui le père a réuni ses produits à ceux de son fils Charles.

Le jury leur décerne la *médaille d'argent.*

(Nos 905 et 906.) M. Biondetti, Paul, et son épouse Marie Walschaert, à Malines, ont exposé un lit corset; dix-sept bandages herniaires; deux appareils à redresser les pieds bots; un pied et un nez artificiels; une lacta-pompe, des épaulières orthopédiques, des ceintures et bandages.

Tous les bandages et les appareils d'orthopédie sont exécutés avec beaucoup de soin.

Le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 878.) M. Deploeg, Adolphe, à Bruxelles, a exposé des

Digitized by Google

dents artificielles de différents modèles et de diverses nuances.

C'est une collection remarquable de dents minérales.

M. Deploeg est breveté pour la fabrication des dents en feldspath; c'est le premier en Belgique qui se livre à ce genre d'industrie sur une aussi grande échelle; son fourneau peut suffire à une fabrication de trois cents dents par jour. Bien qu'il ne fabrique que depuis quatre mois, on lui fait déjà des demandes considérables tant de l'intérieur du pays que de l'étranger. Il se dispose à augmenter le nombre de ses ouvriers; nous ajouterons que ses prix sont réduits à environ la moitié de ceux des produits similaires que fournit l'Angleterre. C'est une nouvelle industrie que M. Deploeg a développée dans le pays.

Le jury décerne à M. Deploeg la *médaille de bronze* de 1re classe (1).

SECTION TROISIÈME.

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE.

ARTICLE 1er. — Lampes de sureté (*pour les mines à grisou*).

Depuis 1846, époque de l'importante application que le célèbre Davy a faite de la propriété physique des tissus métalliques à la lampe des mineurs, de nombreuses tentatives plus ou moins ingénieuses ont été faites pour perfectionner cet appareil; on distingue surtout la disposition adoptée par l'ingénieur Mueseler, disposition dont le rapport du jury pour l'exposition de 1841 a fait un éloge si brillant, et dont l'expérience a si complétement démontré le mérite.

(1) Pour l'examen des appareils de prothèse, la 3me section a invité M. le professeur Brogniez, membre suppléant du jury, à se réunir à elle, et en même temps, elle lui a témoigné le désir de voir fonctionner l'appareil locomoteur qu'il a inventé.

M. Brogniez a expliqué la composition de cet appareil remarquable, imaginé pour remplacer chez l'homme, par des organes mécaniques analogues, l'admirable mécanisme des membres de la locomotion.

Le travail est renfermé dans une enveloppe qui le garantit des chocs extérieurs, et qui a la forme d'une jambe; le jeu de l'appareil n'exige pas le secours de la main; il est déterminé par la pression alternative qu'exerce sur ses deux supports l'homme qui veut marcher.

Digitized by Google

Nonobstant les perfectionnements remarquables au moyen desquels M. Mueseler a donné à la lampe des mineurs l'avantage de s'éteindre dans un mélange gazeux détonant, et d'éviter ainsi tout accident, même entre les mains des ouvriers inexpérimentés, l'exposition de 1847 amène dans la lice trois nouveaux concurrents, dont le but principal est de remédier aux légers inconvénients qu'on reproche encore à la lampe Mueseler, savoir : de s'éteindre facilement dans une position inclinée, ou dans un courant d'air un peu rapide dirigé de bas en haut, et de ne pas éclairer suffisamment le toit des galeries.

(N° 161.) M. Boty, Alexandre, à Wasmes, abordant cette question, a apporté à la lampe Mueseler des changements qui ont fait l'objet de brevets obtenus en 1843 et 1844. Il conserve le cylindre de verre de M. Mueseler; mais il sépare ce cylindre du réservoir d'huile, soit par un large anneau en cuivre perforé de mille trous, soit par une bande de toile métallique; la cheminée est une simple toile métallique. Si cette lampe s'éteint beaucoup moins facilement que celle de Mueseler, quand on la penche ou qu'on l'expose à un courant d'air ascendant, elle est aussi beaucoup plus paresseuse à s'éteindre dans un mélange gazeux détonant, et par suite elle offre moins de sécurité.

(N° 495.) M. Eloin, Félix, à Namur, substitue à l'anneau en cuivre perforé de M. Boty une bande circulaire de toile métallique, dont les extrémités sont réunies par une simple superposition, mode de jonction qui ne nous paraît pas présenter toute la sûreté désirable; cette bande est d'ailleurs serrée et

M. Brogniez a fait preuve de profondes connaissances anatomiques et mécaniques, en réalisant cette ingénieuse combinaison, qui permet à l'amputé, quelle que soit la hauteur à laquelle la jambe est coupée, d'exécuter les différents mouvements et de prendre les différentes poses qui nous sont habituelles. Nous avons vu, en effet, un amputé muni récemment de cet appareil, marcher sans appui, avec aisance, et d'une manière assez gracieuse pour produire l'illusion, et varier à volonté la vitesse et l'étendue de son pas, tourner, s'asseoir et se relever avec rapidité, se tenir debout sur la pointe convenablement flexible du pied artificiel, et enfin monter et descendre un escalier. On doit féliciter hautement M. Brogniez de son admirable invention.

Digitized by Google

même cachée par des bagues en laiton, dans lesquelles des ouvertures sont ménagées pour livrer passage à l'air d'alimentation. M. Eloin donne à la surface extérieure du verre la courbure de l'hyperboloïde, forme qui contribue mieux que le cylindre à disperser la lumière vers le haut et vers le bas; un tube en cuivre, recouvert seulement d'un disque de toile métallique, sert de cheminée à cette lampe. M. Eloin a eu l'heureuse idée d'employer la galvanoplastie à souder les fils de la toile métallique à leurs points de croisement, ce qui en augmente la solidité; les essais ont prouvé que cette lampe est moins prompte à s'éteindre que la lampe Mueseler dans un mélange explosif; elle est aussi plus compliquée, plus difficile à nettoyer et à ajuster.

(N° 409.) M. Smets, Édouard, à Liége, substitue aux becs simples des lampes des mineurs, un bec de quinquet à double courant d'air; la toile métallique, pour le passage de l'air nécessaire à la combustion, est fixée sous le réservoir d'huile, disposition qui n'est pas heureuse; un disque mobile de toile métallique se pose sur le bord supérieur du verre cylindrique, et la cheminée est analogue à celle de la lampe Mueseler. La lampe Smets est plus compliquée; non moins que les précédentes, son emploi exige une préparation et des soins minutieux.

Il est à remarquer qu'une longue expérience a démontré les avantages incontestables de la lampe Mueseler; que la lampe Boty, dont l'usage plus récent a été restreint jusqu'ici à quelques houillères du Hainaut, n'a pas subi l'épreuve d'une pratique assez longue et assez soutenue; que la lampe Eloin, qui l'a emporté sur la lampe Boty dans des essais de laboratoire, doit encore attendre la sanction du temps et de l'expérience; enfin que la lampe Smets, plus récemment proposée, n'a encore été l'objet d'aucune épreuve officielle.

Nous ne pensons pas que les inventions dont nous venons de nous occuper puissent atteindre, au point de vue de la pratique, le mérite de la lampe Mueseler qui brille par la simplicité, la solidité et la sûreté, trois qualités si précieuses pour un appareil de mineurs.

Digitized by Google

Cependant des éloges sont dus à MM. Eloin, Boty et Smets, en raison du noble but de leurs efforts.

Le jury accorde en outre une *mention honorable* à M. Eloin, qui a ajouté à l'intérêt de ses travaux par une ingénieuse application de la galvanoplastie. Une plus haute distinction eût été décernée à cet exposant, si sa lampe eût paru avant la lampe Muescler.

ARTICLE 2. — LAMPES ORDINAIRES.

Cette branche de notre industrie est restée en apparence stationnaire depuis 1841, cependant la fabrication s'est accrue, les ouvriers sont devenus plus habiles, plus expéditifs et, par suite, les prix ont baissé.

(N° 531.) M. Gaillard, Louis, à Bruxelles, a exposé un lustre gothique en cuivre; une lampe et dix chandeliers d'église, dont quatre en plaqué; six lampes à modérateur; trois cafetières à bascule; une glacière artificielle, et quelques autres objets qui seront examinés par une autre section.

M. Gaillard n'a pas exposé en 1841; mais il fabriquait déjà depuis plusieurs années à Bruges. Les appareils présentés par cet exposant sont faits avec soin et avec assez de fini; les prix ne sont pas élevés. C'est un fabricant intelligent.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 483.) M. Van Elewyck, Jacques, à Bruxelles, a exposé cinq lampes à modérateur, dont deux en bronze, deux en ferblanc, et une avec réservoir en cristal; ces lampes sont bien confectionnées et d'un beau modèle. D'ailleurs ce fabricant livre ses appareils à des prix modérés.

Le jury décerne à M. Van Elewyck une *mention honorable.*

(N° 243.) M. Reusse, Hippolyte, à Gand, a exposé un assez grand nombre d'appareils d'éclairage : lampes, becs à gaz, lanternes et veilleuses.

M. Reusse est un de nos plus anciens fabricants et un de

Digitized by Google

ceux qui produisent le plus. Si ses appareils n'offrent pas tout le fini désirable, ils sont en revanche à bas prix.

Le jury décerne à M. Reusse une *mention honorable.*

(N° 892.) M. Vandercamer, Jacques-Auguste, à Bruxelles, a exposé trois lampes à modérateur, dont une avec suspension; un lustre pour lampes et bougie, et un lustre d'imitation de terre, garni de fleurs.

M. Vandercamer est un bon fabricant, employant une douzaine d'ouvriers et vendant à des prix modérés. Il avait obtenu, en 1841, une récompense pour des ouvrages en zinc; cette fois le jury lui décerne une *mention honorable* pour les appareils d'éclairage.

SECTION QUATRIÈME.

APPAREILS DE CHAUFFAGE.

ARTICLE 1er. — CHAUFFAGE DES SERRES.

(N° 528.) M. Vangenechten, à Bruxelles, a exposé un appareil de son invention, destiné au chauffage des serres, par une circulation d'eau chaude à basse pression. Le foyer de ce calorifère, disposé de manière à utiliser la chaleur de la fumée, est pourvu d'un moyen d'alimentation continue, qui régularise la marche du fourneau sans nécessiter aucune surveillance.

Le jury, voulant encourager M. Vangenechten, qui a été déjà distingué à l'exposition de 1841, pour un appareil à distiller et rectifier les eaux-de-vie, et qui construit avec intelligence, dans son atelier de chaudronnerie, les appareils employés dans les brasseries, les distilleries, les fabriques de sucre, etc., lui accorde le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

ARTICLE 2. — APPAREIL POUR LE LESSIVAGE DU LINGE.

(N° 888.) M. Jouve, Louis, à Molenbeek-St-Jean, a exposé

Digitized by Google

trois appareils dits *buanderies économiques portatives* qui paraissent présenter de grands avantages. On y trouve pour le blanchissage du linge économie de temps et de main-d'œuvre; la substitution du carbonate de soude a été reconnue utile.

Cette importation confirme les titres de M. Jouve à la récompense qui lui a été décernée ailleurs.

ARTICLE 5. — APPAREIL DISTILLATOIRE.

(N° 439.) M. Scheidtweiler, T., à St-Josse-ten-Noode, a exposé, outre plusieurs objets appréciés par la seconde section, un appareil distillatoire ingénieux et bien conçu, servant à rendre l'eau de mer potable. Cet appareil présente des perfectionnements dignes de remarque. L'auteur a appliqué un ventilateur près du point de jonction de l'extrémité supérieure de la chaudière, au tube qui conduit la vapeur dans le condensateur; ce ventilateur, dans son mouvement, aspire une certaine quantité d'air extérieur qui, mélangé avec la vapeur, la refroidit, augmente sa vitesse d'écoulement, et facilite la distillation. D'autre part, l'air introduit, accompagnant la vapeur jusqu'à sa condensation, déplace les substances vaporisables qui existent dans l'eau de mer ou qui peuvent se développer pendant la distillation; l'excès d'air, chargé de ces produits gazeux, s'échappe et les entraîne dans l'atmosphère par un tube vertical ouvert au fond du condensateur et débouchant à l'air libre.

Des essais qui ont été faits par une commission présidée par M. le gouverneur de la province d'Anvers, et par une autre commission nommée par l'Académie de médecine et présidée par M. De Hemptinne, ont démontré que l'air qui s'échappe par le tube de dégagement du condensateur, répand toujours une odeur désagréable, et que l'eau de mer distillée dans cet appareil est moins fade, moins désagréable et moins indigeste que la même eau distillée dans les appareils ordinaires. Du reste, l'inventeur a prouvé que l'eau qu'il obtient, étant filtrée au

Digitized by Google

charbon animal bien préparé, acquiert toutes les qualités de la bonne eau de pluie.

Cet appareil, tel qu'il a été exposé, présente deux défauts de construction que l'inventeur lui-même avait déjà reconnus : le double foyer peut être avantageusement remplacé par un seul; et le condensateur tubulaire est un peu trop petit pour la quantité de vapeur que produit la chaudière.

Nous ajouterons que M. Scheidtweiler nous a remis, depuis lors, un dessin de son appareil modifié, où ces défauts ont disparu, et dans lequel le foyer et la chaudière sont convenablement disposés pour servir à la cuisson des aliments en même temps qu'à la distillation. Un second dessin représente une application de son système à la concentration des sirops; mais les avantages que ces différentes applications peuvent présenter, ont besoin de la sanction de l'expérience. En attendant, nous pensons que l'inventeur a fait chose utile et qu'il mérite d'être encouragé.

Le jury lui eût décerné une *mention honorable*, s'il n'était pas appelé à une distinction plus élevée pour d'autres produits.

(N° 186.) M. Dekeghel, Jacques, à Gand, a exposé un appareil à distiller en étain, de petite dimension, à l'usage des pharmaciens, et un bassin de même métal. L'industrie du potier d'étain a perdu beaucoup de son importance, par le bas prix auquel on vend aujourd'hui les produits de l'art céramique et de la verrerie. Cependant l'étain sert fort avantageusement à confectionner les vases destinés à contenir des acides végétaux.

Le jury décerne la *mention honorable* à M. Dekeghel.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

PIERRES OUVRÉES.

SECTION PREMIÈRE.

ARDOISES.

Un fait que confirme chaque jour l'expérience, et que l'on peut désormais regarder comme suffisamment consacré par l'épreuve du temps, c'est que nos produits ardoisiers ne le cèdent point en qualité à ceux de l'étranger.

Il est également démontré qu'ils ne leur cèdent point en général quant aux prix, comptés aux lieux de l'extraction, et que l'avantage que quelques carrières françaises conservent sous ce rapport, tient presque exclusivement à leur position rapprochée de la Meuse, qui leur ouvre un accès direct et économique au cœur de la Belgique et jusqu'à nos principaux centres de consommation; tandis que nos ardoisières, ouvertes dans des localités pauvres en voies de communication, ont à subir des frais de transport considérables pour arriver aux mêmes points.

Ces circonstances expliquent le besoin momentané de protection, pour nos établissements ardoisiers et pour nos consommateurs eux-mêmes, qui se trouveraient à la merci des producteurs français, du jour où ces derniers auraient amené l'abandon de nos principales carrières, qui ont, en outre, le mérite de donner du travail dans plusieurs communes dénuées de ressources. Il serait donc bien désirable que ces localités pussent être bientôt dotées des moyens économiques de com-

Digitized by Google

munication qui sillonnent si largement le reste de notre territoire, et se vissent ainsi en position de pouvoir lutter d'égal à égal avec l'étranger, sans réclamer d'autres faveurs.

C'est le cas, au surplus, de signaler ici, ne fût-ce que comme avertissement aux autorités qui doivent tenir à l'empêcher, une fraude qui annule, en grande partie, la faible protection que le tarif a voulu accorder à nos ardoises contre celles de Fumay. On charge en Belgique, pour la Belgique, des ardoises qui gagnent la Meuse en transit sur le territoire français; l'acquit pris au bureau belge porte la quantité au double ou au triple de ce qu'elle est réellement; le peu d'intérêt que semble offrir l'exactitude d'une semblable déclaration, rend la douane facile sur la vérification; mais le chargement se complète à Fumay, et la Belgique ouvre ses portes et prête son fleuve pour la libre entrée de produits qu'elle a cru devoir imposer, pour aider au développement d'une industrie inhérente à son sol.

Au milieu de ces circonstances défavorables, on ne comprendrait point comment nos ardoisières se sont multipliées, et ont augmenté leur production à peu près dans le même rapport que la consommation, si l'on ne constatait, en même temps, qu'à force de perfectionnements dans les moyens d'exploitation, elles sont parvenues à diminuer leurs prix de revient et à produire, avec le même nombre d'ouvriers, moitié de plus qu'en 1840.

Les chiffres de la douane, combinés avec les documents recueillis aux établissements, nous permettent de présenter comme suffisamment exacts les résultats ci-après :

Digitized by Google

		1840.	1846.
Exportations. . .	en France, près des frontières .	2 millions.	3½ millions.
	pour l'Allemagne, et les Pays-Bas, etc.	1½ millions.	3 millions.
Importations. . .	de France	8½ millions.	17 millions. (non compris les fraudes.)
	d'Angleterre, d'Allemagne, etc.	½ million.	$\frac{7}{10}$ de million.
Consommation intérieure		25½ millions.	41 millions.
Production		20 millions.	30 millions.
Prix moyens		16 francs.	12 francs.
Nombre d'ouvriers mineurs, fendeurs, etc. (non compris ceux employés aux transports et aux autres opérations accessoires)		620	610

Parmi les ardoisières qui ont pris le plus de développement depuis la dernière exposition, on remarque surtout, *dans le Luxembourg*, les nouvelles carrières de Wibauroche dont la fabrication, favorisée par une qualité de pierre qui donne peu de déchet, dépasse aujourd'hui le chiffre de huit millions d'ardoises qu'atteignaient seules jusqu'ici les grandes ardoisières d'Herbeumont; et *dans la province de Namur*, les carrières encore récentes de la Croix de Résy, non loin des anciennes exploitations du Bruly de Couvin.

Le jury, prenant en considération la qualité des ardoises exposées, l'importance des établissements, les difficultés vain-

Digitized by Google

cues et l'activité intelligente déployée par les exposants, a décerné les récompenses ci-après :

A. La *médaille d'argent :*

(N° 511.) 1° A MM. Brincourt et Cie, directeur M. Vasseur, qui ont exposé des ardoises des carrières de Wibauroche, à Herbeumont (Luxembourg), et dont les produits, récompensés en 1841 par la médaille de bronze de 2me classe, ont gagné notablement en qualité et surtout pour l'importance de la fabrication;

(N° 510.) 2° A MM. Pierlot et Cie, à Bertrix, qui ont exposé vingt-huit échantillons, dont dix-sept provenant des anciennes carrières d'Herbeumont et onze des nouvelles, et qui ont développé et perfectionné leur fabrication depuis le concours de 1841, où ils avaient obtenu la médaille de bronze de 1re classe.

B. La *médaille de bronze* de 1re classe :

(N° 523.) 1° Par rappel de 1841, au sieur Colette, François-Joseph, à Bertrix, qui a exposé des ardoises de sa carrière de la Géripont à Fays-les-Veneurs ;

(N° 516.) 2° A la Société Rochebeau, à Dinant, qui a exposé des claveaux, feuilles et ardoises de sa carrière située à Fays-les-Veneurs, et qui avait obtenu en 1841 la médaille de bronze de 2me classe;

(N° 520.) 3° A M. Pallée, de Metz, représenté par le sieur Halin, son directeur, à Herbeumont, qui a exposé des ardoises de sa carrière d'Herbeumont;

(N° 355.) 4° A M. De Blondel, Jules, à Bruxelles, qui a exposé des produits de sa carrière de la Croix de Résy, à Bruly, province de Namur. Ses produits sont de bonne qualité, nonobstant l'obliquité de long grain. Les travaux sont développés avec courage et intelligence;

(N° 512.) 5° A M. De Guerville, Henri, à Laviot, canton de Bouillon, qui a exposé des échantillons d'ardoises de sa carrière de Laviot, dont les produits sont de bonne qualité.

C. Enfin le jury décerne la *mention honorable :*

Digitized by Google

(N° 515.) A M. Raymond, Joseph, à Bouillon, qui a exposé des échantillons de sa carrière des Pès, commune de Cugnon, ouverte tout récemment, et qui peut fournir à bas prix des produits dont la pâte douce et homogène se prête très-bien au débit en ardoises minces et légères, et

(N° 514.) A M. Damas, Mathieu, qui a exposé des carreaux pour dallage en pierre d'ardoise de sa carrière de Martelange.

SECTION DEUXIÈME.

PIERRES A RASOIRS.

(N° 1011.) MM. Lamberty frères, à Stavelot, ont exposé trente-sept échantillons de pierres à aiguiser aussi remarquables par les dimensions que par les soins apportés à la confection.

Le jury voulant encourager cette exploitation, dont le siége continue à être restreint aux environs de Vielsalm (Luxembourg), décerne à MM. Lamberty frères la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION TROISIÈME.

SILEX MOLAIRE.

(N° 873.) La pierre meulière envoyée à l'exposition par M. De Saint-Hubert, de Bouvignes, présente à l'inspection toutes les qualités apparentes que l'on recherche pour l'usage auquel elle est destinée. L'expérience seule pourra prononcer définitivement dans la question de priorité qui s'élève, à cet égard, entre cette pierre et celle de la Ferté-sous-Jouarre (France) qui, jusqu'à ce jour, avait été exclusivement employée en Belgique pour la mouture des grains.

En attendant, il était important de constater, par l'étude du

Digitized by Google

gisement de cette roche, si le pays en est abondamment pourvu, et si l'exploitation peut s'en faire à peu de frais. L'extrait ci-joint d'un rapport de M. B.-A. Devaux, sous-ingénieur des mines à Namur, en date du 23 septembre 1847, donne à ce sujet des indications satisfaisantes.

« M. De Saint-Hubert a découvert cette pierre sur deux » points séparés par la Lesse et par la Meuse. Le premier » est situé au sommet de la montagne qui borde la rive droite » de la Lesse, près des forges d'Anseremme : c'est celui que » j'ai visité. Le second est à Freyr, dans les propriétés de » M. le comte de l'Aubepine.

» Un bail de longue durée assure à M. De Saint-Hubert » l'exploitation libre de sa découverte. Le gisement consiste » en petits bassins formés dans le calcaire supérieur, qui sont » remplis par un phtanite de couleur blanc-jaunâtre, criblé » de trous d'encrines, et où je n'ai pu observer aucune strati- » fication, vu le peu de profondeur à laquelle on est encore » aujourd'hui. Les couches du calcaire sont fortement relevées » et ont une direction approximative du nord-est au sud- » ouest : c'est aussi la direction des gîtes que l'on exploite. La » plus grande longueur de celui d'Anseremme est de quelques » centaines de mètres, et sa plus grande largeur, dans le sens » perpendiculaire à la direction, ne dépasse guère 100 mètres. » Celui de Freyr est plus considérable, il a, m'a-t-on dit, la » même largeur, mais sa longueur est de plus d'une lieue.

» La roche exploitée est plus ou moins altérée à la surface » du sol; on n'y voit, comme je l'ai dit, aucune stratification; » c'est un assemblage de fragments angulaires et de blocs de » moyenne grosseur, empâté dans une argile siliceuse colorée » en rouge par de l'oxyde ferrique. Certaines parties de phta- » nites sont alors décomposées et se présentent sous forme » de taches blanchâtres, tout à fait ternes et légèrement pul- » vérulentes; ou bien ce sont de petites fissures divisant la » pierre en écailles qui s'enlèvent avec facilité, et rendent les

Digitized by Google

» blocs impropres à la fabrication. Dans la profondeur, ces
» caractères de mauvaise qualité disparaissent.

» Le calcaire, au contact de la roche meulière, est jaunâtre
» et offre un aspect cristallin très-prononcé; on rencontre en-
» suite un banc de dolomie d'abord noirâtre et franchement
» grenue, puis de plus en plus grisâtre et compacte, et enfin,
» c'est le calcaire proprement dit. Cette dolomie sert à faire
» les cœurs des meules.

» Les travaux actuels ont peu d'importance; ils consistent
» en une tranchée à ciel ouvert de 3 à 4 mètres de profondeur
» et n'occupent, en ce moment, que sept ou huit ouvriers. La
» raison en est que le propriétaire ne fait exploiter qu'au fur
» et à mesure des commandes. Il est, du reste, tout disposé à
» se tenir toujours à la hauteur de la consommation, et à aug-
» menter son extraction proportionnellement à l'écoulement de
» ses produits. Je pense que, sous le rapport de la durée, ces
» exploitations ne laissent rien à désirer; il s'y trouve de la
» pierre pour bien longtemps.

» Toutes les parties du phtanite ne sont pas également
» pétries d'encrines, quelques-unes en sont même tout à fait
» dépourvues; cela permet de faire des meules de diverses
» qualités et propres à différents usages; ainsi, les plus gros-
» sièrement poreuses sont suffisamment bonnes pour moudre
» le seigle; tandis que, pour le froment et surtout pour blan-
» chir la farine, on emploie les parties plus compactes, où les
» encrines sont plus petites et moins nombreuses.

» Quant aux prix auxquels M. De Saint-Hubert livre ses
» meules, il les a établis en se basant sur ceux des premières
» maisons de la Ferté, de telle sorte que le consommateur
» belge puisse gagner, par l'emploi de la pierre indigène, le
» prix du transport des pierres françaises de Paris en Bel-
» gique et les droits d'entrée, ce qui s'élève à environ cent à
» cent dix francs par paire de meules.

» Ses prix sont donc les mêmes, pour les meules rendues

Digitized by Google

» à Namur par la Meuse, que ceux des pierres de la Ferté » rendues au port de la Villette à Paris. »

Ces données, confirmées par M. l'ingénieur en chef des mines, Gautier, permettent d'espérer que la découverte de M. De Saint-Hubert ne sera stérile ni pour lui ni pour la Belgique, et ce qui nous entretient dans cet espoir, c'est le compte favorable que nous ont rendu de l'usage de ces meules quelques-uns des industriels qui les emploient, et notamment le directeur des moulins à vapeur de Bruxelles.

Le jury, pour reconnaître l'utilité du but que poursuit M. De Saint-Hubert et l'importance des résultats qu'il a déjà obtenus par ses découvertes, et par la confection à bas prix de douze paires de meules employées aujourd'hui en Belgique, lui décerne la *médaille d'argent.*

CHAPITRE TROISIÈME.

ARTS CÉRAMIQUES.

SECTION PREMIÈRE.

PORCELAINES.

ARTICLE 1er. — FABRICATION ET DÉCORATION.

Les premiers essais de fabrication de la porcelaine dure qui furent faits dans notre pays, datent de 1801; mais ce ne fut qu'en 1820 que M. Faber d'abord, et après lui M. Louis, parvinrent à fabriquer cette belle poterie avec succès.

Trois fabriques se sont formées depuis, l'une à Ixelles, une

Digitized by Google

l'autre à l'Estroppe, près de Hal, et la troisième à Baudour, près de Mons. La concurrence de ces divers établissements a amené une baisse de prix qui va de 10 jusqu'à 25 % et qui a mis pour ainsi dire à la portée des petits bourgeois un article considéré autrefois comme un objet de luxe, dont la classe fortunée pouvait seule décorer ses salons.

Dès lors, cette industrie a pris un grand essor en Belgique, et l'importation de la porcelaine étrangère a progressivement diminué. Il résulte en effet d'un tableau général du commerce, publié par M. le Ministre des finances que la quantité importée qui s'élevait, en 1839, à 54,742 kilogrammes, représentant une valeur officielle de 303,265 francs, était réduite, en 1846, à 35,560 kilogrammes, soit 203,445 francs de valeur.

La section se plaît à signaler, dans la fabrication, deux innovations d'une haute importance : l'une consiste dans l'usage de la houille, adopté par deux fabriques pour la cuisson de la porcelaine; bien que jusqu'ici cet emploi eût été généralement considéré, sinon comme impraticable, du moins comme extrêmement difficile. En effet, si Brongniart, dans son excellent *Traité des arts céramiques*, cite quelques essais tentés à ce sujet à Lille, en 1785 et 1786, il ajoute qu'il n'est pas arrivé à sa connaissance qu'on ait employé la houille, avec succès, dans aucune manufacture de France.

L'autre innovation résulte de ce qu'un établissement belge est parvenu à se servir, pour la fabrication de la porcelaine, de l'eurite qu'on trouve aux environs de Nivelles. Cette découverte est d'autant plus heureuse que, jusqu'à présent, nos industriels ont été forcés de tirer de France les matières premières, très-souvent même les pâtes toutes préparées, et qu'à cet égard, ils se trouvent dans une position désavantageuse vis-à-vis des fabriques étrangères.

(N° 752.) M. Faber, Emmanuel, à Bruxelles, a exposé un assortiment d'objets en porcelaine blanche qui présentent toute la perfection désirable pour la régularité du façonnage, la blan-

Digitized by Google

cheur, la finesse de la pâte et le brillant de la couverte. Les porcelaines peintes et décorées sont aussi fort remarquables. Les grands vases forme médicis, grand feu, avec peinture et décors, et le service de dessert attestent une grande habileté et une connaissance approfondie de l'art. La cour de Belgique et plusieurs cours étrangères possèdent des objets de peinture et décors sortis des mains de cet artiste-fabricant. Nous ajouterons que ses prix de détail sont établis de manière à lutter, chez nous, avec les produits similaires qui viennent de l'étranger.

M. Faber, dont le père a obtenu la médaille d'or à plusieurs expositions précédentes, a déclaré ne vouloir point prendre part au concours de cette année.

(N° 641.) MM. Declercq et Cie (1), à Baudour, qui exposent pour la première fois, ont envoyé au concours une collection de quatre-vingt-cinq articles, parmi lesquels on distingue des pièces de très-grandes dimensions et dont l'exécution révèle des difficultés heureusement vaincues. Le fond vert, grand feu, des deux vases *dames-jeannes* est très-beau et bien glacé; les peintures des très-grands vases, dits *napolitains* ou *silonce*, sont aussi très-remarquables. Depuis le 15 mars 1847, MM. Declercq cuisent exclusivement à la houille, et ils sont les premiers qui aient substitué l'eurite, qu'on trouve dans les environs de Nivelles, au kaolin que nous recevons de l'étranger. Peut-être est-ce à la hardiesse de ces innovations, dont on doit reconnaître l'importance, qu'il faut attribuer quelques défauts accidentels qu'on observe dans la teinte et sur la couverte des porcelaines exposées.

D'après les notes fournies par les exposants, la manufacture de Baudour est établie de manière à verser dans le commerce pour 1,200,000 francs de produits.

MM. Declercq veillent avec une sollicitude vraiment paternelle sur le sort et le bien-être de leurs ouvriers. Outre l'as-

(1) M. Declercq a quitté la société qui est aujourd'hui sous la direction de M. Defuisseaux.

Digitized by Google

sociation qu'ils ont organisée pour l'achat des denrées alimentaires nécessaires à leurs besoins, ils viennent de fonder, pour eux, des caisses d'épargne et de prévoyance, et une école gardienne.

Ces considérations réunies portent le jury à voter, en faveur de cet établissement, la *médaille de vermeil.*

(Nos 497 et 350.) M. Winand, Louis, à Andenne, a présenté à l'exposition des assiettes, plats, saladiers, sucriers, corbeilles, etc., en porcelaine blanche, qui ne sont pas inférieurs à ceux qu'il a exposés en 1841.

La section a examiné avec beaucoup d'intérêt le service de table doré, cuit à la houille; elle reconnaît l'importance des essais multipliés et coûteux qu'a dû faire cet industriel pour adoucir ce mode de cuisson. M. Winand fabrique de la porcelaine depuis le 20 décembre 1819.

Le jury déclare que cet industriel se montre toujours digne de la médaille d'argent, qui lui a été décernée aux expositions précédentes, et lui en vote le *rappel.*

(N° 981.) M. Caillet, Michel, à Ixelles, a exposé une série d'objets en porcelaine unie qui annonce une fabrication très-avancée. Pâte dure, solide, d'une translucidité laiteuse; couverte parfaitement étendue, brillante, résistant au tranchant de l'acier; façonnage bien soigné; telles sont les qualités qui distinguent les porcelaines de ce fabricant. Le jury a, en outre, prêté une attention spéciale à deux grands vases dits *carafes,* dont le dessin et le travail sont parfaits.

M. Caillet est successeur de M. Windisch, qui obtint la médaille d'argent en 1841; le jury déclare que M. Caillet est digne de la *même distinction.*

(N° 915.) MM. Cappellemans, J.-B., aîné, et Daboust, à Hal (l'Estroppe), se distinguent par le grand nombre et la variété des articles qui composent leur envoi. Il comprend des pendules richement décorées et à figures en biscuit; une collection de statuettes, flacons, groupes, figures de tous genres; un

Digitized by Google

service de table complet, relief et décors en or; des services de dessert, à café, à thé; une grande variété de *tête-à-tête;* des tasses d'un riche décor; enfin un grand assortiment de porcelaines blanches.

En général, ces pièces sont bien faites, et les décors bien finis. Les bustes du Roi et de la Reine, d'après Geefs, sont d'une exécution remarquable; mais la porcelaine n'égale pas en blancheur celle des deux premiers fabricants, et l'on a reproché à la couverte des pièces plates, ce picotage que l'on nomme coque d'œuf et qu'il est assez difficile d'éviter.

Nous ne doutons pas cependant que MM. Cappellemans et Daboust n'atteignent bientôt au degré de perfection de leurs devanciers.

La manufacture de l'Estroppe a pris part au concours de 1841 sous la raison spéciale de Daboust, Arnold et Cie, et a obtenu une médaille de bronze de 1re classe.

Le jury décerne aux exposants de 1847 la *médaille d'argent* pour l'ensemble de leurs produits.

ARTICLE 2. — DÉCORATION.

(N° 965.) M. Jacquet, Joseph, à Bruxelles, a exposé deux vases médicis avec portraits, fleurs et ornements brunis à l'effet; deux vases bleus grand feu avec fleurs et fruits; un plateau avec groupe de fruits; trois *tête-à-tête*, dont un vert léger, un bleu et or et un rocaille; un service de dessert composé de cinquante-trois pièces, fond bleu grand feu; trois services à café à ornements divers; un service de table pour deux personnes et un service de dessert rocaille anglaise.

Les peintures exécutées dans les ateliers de M. Jacquet sont faites avec art et délicatesse; les couleurs sont vives et brillantes, et la dorure solide et très-belle.

M. Jacquet a été distingué aux expositions précédentes par une médaille de vermeil; le jury lui vote le *rappel* de cette médaille.

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

POTERIE DE GRÈS, OU GRÈS CÉRAMES.

ARTICLE 1er. — GRÈS CÉRAMES FINS.

Jusqu'à ce jour, la fabrication des grès fins à l'instar de ceux de Wegdwood n'avait pas été portée en Belgique. Notre commerce tirait d'Angleterre et de France cette jolie poterie si variée en couleurs et en décors.

Dignes émules des faïenciers anglais, MM. Boch frères viennent d'annexer à leur établissement de Saint-Vaast la fabrication des pièces en grès. Cet essai a parfaitement réussi.

La série de cruches, gobelets, rafraîchissoires, chandeliers, lustres à fleurs, encriers, paniers à fruits, bénitiers, etc., qu'ils ont exposée, est très-remarquable par la variété et le beau ton des formes, la délicatesse et la netteté des garnitures et ornements en relief. Aussi ont-ils reçu diverses commandes en ce genre des commerçants français, qui ont visité l'exposition.

MM. Boch ayant exposé une belle et nombreuse série d'objets en terre anglaise, l'ensemble de leur exposition sera appréciée à l'article *Faïence*.

ARTICLE 2. — GRÈS CÉRAMES COMMUNS.

Nous avons encore à signaler ici un progrès important :

(N° 665.) M. Monseu, J., à Haine-Saint-Pierre (Hainaut), est parvenu à fabriquer des poteries de grès à l'usage des fabriques de produits chimiques, poteries que jusqu'à ce jour nous avions été forcés de faire venir de France et d'Angleterre.

Cet industriel, après des essais multipliés, a réussi enfin à obtenir des poteries imperméables aux acides, et capables de subir sans altération des variations brusques de température,

Digitized by Google

conditions exigées par le consommateur. Les renseignements qui nous sont parvenus sur l'emploi de ces appareils laissent peu à désirer; ces produits sont reconnus supérieurs à ceux qui nous viennent de France, ce qui est constaté, en même temps que la modération des prix, par la vente faite à un consommateur français qui, malgré des droits d'entrée d'environ 60 %, a donné la préférence aux produits de M. Monseu.

Cependant, si M. Monseu a conquis sur les fabricants français une supériorité incontestable, nous devons reconnaître que ses poteries n'ont pas encore toute la perfection des produits similaires d'Angleterre : ce que nous attribuons à ce que sa fabrication est récente, et à ce que cet industriel a voulu livrer ses produits au plus bas prix possible. Ainsi les récipients pour acide hydrochlorique, d'une contenance de 300 litres environ, sont cotés 22 francs; tandis qu'en France le prix est de 28 à 30 francs; il fournit les mêmes récipients *avec joints hydrauliques* au prix de 23 francs; enfin il vend les récipients cylindriques pour acide nitrique, avec robinets et joints hydrauliques, au prix de 25 francs; c'est-à-dire de 20 à 25 % au-dessous des prix anglais.

Les robinets en grès de M. Monseu sont parfaitement bien travaillés, et les briques, ainsi que les cruches, et les tuyaux pour conduites de gaz et d'eau, sont également de très-bonne qualité et fort bien exécutés.

La visite que deux membres de la section ont faite de cet établissement, l'entretien qu'ils ont eu avec M. Monseu et les appareils nouveaux qu'ils ont vus en fabrication, et dont l'exécution présentait bien plus de difficultés que ceux qui figurent au salon de l'exposition, ont démontré que cet habile fabricant ne néglige rien pour donner à ses appareils de chimie toute la perfection désirable, sans porter atteinte à la modicité des prix.

En présence de ces considérations, le jury décerne à M. Monseu la *médaille de vermeil*.

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

FAÏENCE.

ARTICLE 1er. — FAÏENCE FINE.

C'est aux découvertes de Wegdwood, et aux procédés nouveaux dont il a doté l'art du faïencier, que cette branche de l'industrie céramique doit les immenses progrès qu'elle a faits et l'étonnante perfection à laquelle elle est arrivée de nos jours; c'est aussi en s'efforçant constamment de marcher sur les traces de l'illustre potier de Beerslem, que les Anglais ont toujours tenu le premier rang dans la fabrication de cette admirable poterie, et qu'ils sont parvenus à créer ces variétés de faïences fines qui, recherchées dans toute l'Europe, ont fait pour ainsi dire abandonner les anciennes faïences connues sous les noms de terre de pipe et de cailloutage.

L'industrie de nos voisins d'outre-mer n'a pas tardé à s'introduire chez nous, et les produits envoyés à l'exposition de 1835, par le bel établissement de Sept-Fontaines, ont prouvé suffisamment l'habileté et le talent de M. Pierre-Joseph Boch dans ce genre de fabrication.

Si la faïence fine n'a pas été dignement représentée au concours de 1841 auquel cet établissement n'a pu prendre part, par suite de la cession à la Hollande de la partie du Luxembourg à laquelle il appartient, il n'en est pas de même à l'exposition de cette année qui offre, en ce genre, des produits fort remarquables à tous égards.

Deux maisons ont exposé des faïences fines, ce sont celles de MM. Boch frères, à Saint-Vaast (Hainaut), et de MM. Jean-Baptiste Cappellemans aîné, Smits, Willems et Cie, à Jemmapes.

(No 177.) L'exposition des premiers comprend :

1° Un grand nombre d'objets, tels que services de table à

Digitized by Google

café, à thé, et de toilette, en faïence fine ordinaire, nommée par ces industriels, *faïence en terre anglaise blanche;*

2° Des services de table à café, des toilettes de formes et de décorations très-variées en *terre anglaise fine;*

3° Enfin, une série d'articles divers en faïence fine jaune-nankin, couverts d'un vernis brillant avec et sans ornements.

Tous ces objets se distinguent, non-seulement par la variété et la bonne exécution, mais encore par la qualité et par la modicité des prix. La douzaine d'assiettes n° 3 *en terre ordinaire*, n'est cotée que fr. 1, 35 et celle en *terre anglaise fine* fr. 1, 90.

Nous signalerons les ornements et sujets imprimés en noir, bistre et bleu, sur les articles en terre fine blanche et jaune qui sont autant de modèles de perfection.

Les décorations en platine appliquées aux garnitures ne sont pas moins dignes d'attention.

En fondant, en 1841, leur faïencerie dans un endroit de la commune de Saint-Vaast, qu'ils ont nommé *Keramis*, MM. Eugène et Victor Boch se proposaient de restreindre leur fabrication dans les limites de celle de leur père à Sept-Fontaines; mais ils n'ont point tardé à lui donner d'importants développements, et ils fabriquent aujourd'hui les grès fins dont il vient d'être parlé.

Voulant récompenser les efforts de MM. Boch et les encourager à de nouveaux succès, le jury leur décerne la *médaille d'or* pour l'ensemble de leur exposition.

Le chiffre de la vente annuelle de l'établissement de Saint-Vaast peut atteindre à 500,000 francs, et serait bien plus considérable sans les droits élevés dont ces produits sont frappés et qui en empêchent l'exportation dans les pays voisins. L'entrée en France est prohibée.

Le nombre d'ouvriers employés à cette faïencerie est de 250. M. Victor Boch, qui la dirige, y a créé des caisses de secours et d'épargne, et un fonds destiné à pourvoir à la pension des veuves.

Digitized by Google

(N° 916). Les différents services de table et à café, ainsi que les garnitures de lavabo, en faïences fines blanches ou imprimées en bleu, en vert et en violet, exposés par MM. J.-B. Cappellemans, aîné, Smits, Willems et Cie possèdent toutes les qualités des bonnes faïences anglaises. La décoration en bleu coulant (*flowing blue*) rehaussé d'or, imite parfaitement celle que l'on fait en Angleterre depuis quatre à cinq ans.

La fondation de la faïencerie de Jemmapes est toute récente. C'est vers la fin de juin dernier qu'on y a fabriqué pour la première fois, et, pour que les produits fussent en tous points similaires à ceux d'Angleterre, on a fait venir de ce pays le matériel, les marchandises, les moules, les presses, etc. Les chefs-ouvriers sont anglais et remplissent les fonctions de professeurs, pour mettre les ouvriers belges au courant de la fabrication.

Il y a dans l'établissement une machine à broyer et préparer les pâtes et les émaux. Les tours à ébaucher, pour lesquels on est en demande de brevet, sont d'un genre tout nouveau. Depuis la plus petite tasse jusqu'au bassin d'aiguière, on fait tout ce qui est cylindrique, au moyen de cette machine; un ouvrier peut façonner 2,500 bols de 4 pouces de diamètre en un jour. Cette fabrication est montée de manière à produire pour 40 à 50,000 francs par mois, tant en faïence blanche qu'en faïence imprimée et décorée.

ARTICLE 2. — FAÏENCE ÉMAILLÉE.

Depuis que la faïence fine, poterie aussi légère qu'élégante et dont le prix n'est pas très-élevé, est si abondamment répandue dans le commerce, la faïence commune ou émaillée qui, autrefois, eut la même réputation et la même importance que de nos jours la porcelaine, est de plus en plus abandonnée. Cette faïence, devenue la poterie de la classe peu fortunée, a été produite par nos fabricants au plus bas prix possible; aussi est-elle généralement d'un aspect lourd et grossier.

Digitized by Google

(N° 550.) M. Stevens, L., à Molenbeek-St-Jean (Brabant), est le seul qui ait envoyé à l'exposition des faïences émaillées. Les produits qu'il a présentés sont remarquables sous le double rapport de la bonne qualité et de la modicité des prix. Bien qu'ils constituent ce qu'on fait de mieux en ce genre de poterie, le grand plat à soupe commun se vend fr. 1, 80, et l'assiette profonde à cul gris, 12 centimes.

Ce fabricant a exposé aussi une série de quarante carreaux, dits *azaleyos*, qui sont bien supérieurs à ceux que nous fournissait la Hollande, par leur qualité, le fini des dessins, l'éclat et la variété des couleurs. Très-versé dans l'art céramique, M. Stevens a amélioré la fabrication de ces produits, notamment en appliquant des procédés nouveaux à la coloration marbrée.

M. Stevens ne vend qu'à l'intérieur du pays; ses produits étant prohibés, en France, et frappés de droits élevés en Hollande et en Prusse.

Cet industriel a obtenu, en 1841, la médaille de bronze de 1re classe; reconnaissant ses efforts et sa persévérance, le jury croit devoir lui décerner la *médaille d'argent.*

SECTION QUATRIÈME.

POTERIE COMMUNE VERNISSÉE.

(N° 233.) M. Deryckere, Édouard, à Courtrai, a exposé des pièces de faïence qu'il appelle *demi-faïence*, et qui sont remarquables par la légèreté et le bas prix. La batterie de cuisine complète qu'il a exposée, ne coûte que fr. 13, 09. Le filtre en terre cuite, enrichi d'ornements faits à la main, est aussi d'une très-belle forme.

Le jury décerne à cet exposant la *médaille de bronze* de 1re classe.

—

Digitized by Google

SECTION CINQUIÈME.

TERRES CUITES.

ARTICLE 1er. — BRIQUES, CREUSETS, etc., RÉFRACTAIRES.

Ce n'est que depuis quelques années que des fabriques de briques et autres produits réfractaires ont été créées en Belgique, bien que notre pays renferme les terres plastiques les plus convenables pour cette fabrication. Auparavant, les objets en terres réfractaires, si importants pour la métallurgie étaient fournis au commerce par l'Angleterre.

(N° 235.) MM. PASTOR-BERTRAND et Cie, à Andennes, sont parvenus, les premiers, à nationaliser cette industrie, et leurs efforts ont été couronnés d'un plein succès. Cette fabrique, fondée en 1836, produisait, en 1841, pour 260 à 280,000 francs annuellement; aujourd'hui cette production est déclarée d'une valeur de 4 à 500,000 francs. Les produits envoyés au salon de l'exposition justifient la haute réputation que ces fabricants ont acquise. La section a surtout remarqué les mouffles d'un mètre 28 centimètres de long, pour le traitement des minerais de zinc par la méthode silésienne, et qui présentent toutes les garanties désirables de solidité et de durée. Les deux briques réfractaires pour revêtement intérieur de hauts-fourneaux au coke, ainsi que les creusets pour la fabrication du zinc par la méthode liégeoise, sont d'une exécution parfaite.

Le jury décerne à MM. PASTOR-BERTRAND et Cie la *médaille de vermeil.*

(N° 184.) La fabrique de M. BOUCHER, Théophile, à Baudour (Hainaut), est, après celle de MM. PASTOR-BERTRAND et Cie, la plus importante que nous ayons à signaler; cet industriel a exposé des briques réfractaires pour foyers de chaudière; de grosses briques, de grands carreaux, des supports, des briques de voûte et des pannettes pour voûtes, qui sont bien

Digitized by Google

confectionnés; les grosses briques et pannettes ont conservé, après la cuisson, une forme régulière.

Le jury décerne à M. Théophile Boucher la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 707.) MM. Smet, Louis, et Cie, à Marcinelle (Hainaut), ont exposé plusieurs espèces de briques réfractaires qui ne sont pas d'une fabrication aussi soignée que celles de leurs concurrents. Les faces, les arêtes présentent des défauts qu'un peu d'attention et d'expérience feront disparaître; toutefois, les briques d'étalage de hauts-fourneaux sont mieux préparées. Les exposants ont mis sous les yeux de la troisième section une brique qui a subi une épreuve de quarante-huit heures dans un four à chauffer; elle s'est vitrifiée à la surface sans rien perdre de sa régularité.

Le jury décerne à MM. Louis Smet et Cie, à Marcinelle, la *médaille de bronze* de 2me classe.

ARTICLE 2. — PIPES.

L'usage du tabac est aujourd'hui si répandu que la fabrication des pipes de terre est devenue une branche d'industrie qui n'est pas sans importance. Les fabricants de Gouda se sont fait un nom dans ce genre de travail. Les pipes faites avec notre argile d'Andenne passent pour les plus belles et les plus parfaites.

(N° 165.) Les cent quatre-vingt-onze échantillons de pipes, de formes et dimensions diverses, que M. Petit, Charles, de Mons, a exposés prouvent que, dans cette fabrication, la Belgique n'a rien à envier à ses voisins.

Parmi ces échantillons, nous en avons remarqué deux dont la queue est parfaitement droite, bien qu'elle ait un mètre de longueur.

La fabrique de M. Petit date de 1796; elle occupe plus de soixante ouvriers.

Cet industriel a obtenu, à l'exposition de 1835, la médaille

Digitized by Google

de bronze de 2me classe; le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 67.) La collection de M. Constant Debeveren, à Courtrai, est loin d'être aussi variée que la précédente, mais les pipes, également faites d'une terre très-fine, blanche et lustrée, sont parfaitement moulées, bien cuites, très-droites et ne happent pas aux lèvres.

Le jury décerne à cet exposant la *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE QUATRIÈME.

VERRERIE.

La verrerie, cette branche si importante de notre industrie, a pris, depuis la dernière exposition, des développements et fait de grands progrès. Il résulte, en effet, du tableau général du commerce de la Belgique avec les pays étrangers, que nous avons exporté :

En 1841	pour une somme de	. . . . . fr.	6,332,000
1842	id.	. . . . .	6,060,000
1843	id.	. . . . .	5,939,000
1844	id.	. . . . .	7,500,000
1845	id.	. . . . .	9,960,000
1846	id.	. . . . .	12,592,000

Tandis que nous avons reçu de l'étranger, pour notre consommation, en ce genre de produits :

En 1841	pour une somme de	. . . . . fr.	533,000
1842	id.	. . . . .	349,000
1843	id.	. . . . .	308,000
1844	id.	. . . . .	499,000
1845	id.	. . . . .	442,000
1846	id.	. . . . .	261,000

Digitized by Google

SECTION PREMIÈRE.

GLACES.

ARTICLE 1er. — GLACES COULÉES.

La fabrication des glaces coulées ne date, en Belgique, que du mois de mai 1840, et déjà cette industrie y a atteint le plus haut degré de perfection.

(N° 887.) Malgré les difficultés inséparables de toute entreprise naissante et la concurrence ruineuse que lui ont faites les manufactures colossales de Saint-Gobain et de Saint-Quirin, jalouses de leur antique monopole, la Fabrique de Sainte-Marie d'Oignies, directeur M. Houtart-Cossé, est parvenue à lutter aujourd'hui sur les marchés français avec ses redoutables rivales.

Ce bel établissement a pris une telle extension, depuis 1844, que de 10,000 mètres carrés de glaces qu'il fabriquait à cette époque, sa production annuelle s'est élevée jusqu'à 30,000 mètres carrés, et que son exportation qui, d'après les relevés officiels, ne donnait alors que 218,945 francs, a été, en 1846, de 1,119,302 francs, dont 659,356 francs pour marchandises livrées en France. Cette citation est le plus bel éloge que l'on puisse faire de la fabrique belge dont les glaces non étamées sont prohibées par le tarif français, et dont les glaces étamées, soumises au tarif de 1802, payent, avec les additionnels et les frais d'emballage, 28 % de la valeur commerciale; tandis que les fabriques de France, pour importer leurs produits en Belgique, ne payent qu'un droit de 5 à 6 %.

La Manufacture de Sainte-Marie d'Oignies a placé dans les salons de l'exposition trois glaces étamées et trois non étamées, dont le tableau suivant reproduit les dimensions et les prix :

Digitized by Google

N° d'ordre.	HAUTEUR. — Centimètres.	LARGEUR. — Centimètres.	SURFACE en centimèt. carrés.	PRIX. — Francs.	QUALITÉS.	
1	342	240	82,080	2,743	1er choix.	étamées.
2	351	246	86,346	2,724	2e id.	
3	351	246	86,346	2,523	3e id.	
4	372	240	89,280	2,419	2e choix.	non étamées.
5	381	252	95,912	2,498	3e id.	
6	417	252	105,084	3,055	3e id.	

Les glaces nos 1 et 4 sont remarquables par la finesse, la pureté, l'homogénéité et la blancheur du verre. Les surfaces sont parfaitement planes et polies, et rendent très-fidèlement les images. La glace n° 4 est d'une transparence telle que plus d'un visiteur du salon s'est arrêté devant les belles voitures attelées qui se trouvaient de l'autre côté, et sans se douter qu'il les admirait au travers de cette glace en quelque sorte invisible.

Considérant l'essor qu'a pris l'Établissement de Sainte-Marie d'Oignies et la perfection des produits qui en sortent, le jury décerne à cet établissement le *rappel* très-honorable de la médaille d'or qu'il a obtenue en 1841.

ARTICLE 2. — GLACES SOUFFLÉES.

(N° 426.) M. Jonet, Dominique, à Couillet, a exposé cinq échantillons de glaces soufflées, dont deux se distinguent par la pureté et la finesse du verre. La plus grande a 80 centimètres de haut sur 53 de large.

Dans le but d'encourager cette industrie qui apparaît pour la première fois à l'exposition, le jury aurait décerné à M. Jonet la mention honorable, s'il ne devait obtenir une plus haute récompense pour un autre produit.

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

CRISTAUX ET GOBELETERIE, VERRES FILIGRANÉS.

ARTICLE 1er. — FABRICATION.

La fabrication du cristal a, comme les autres branches de la verrerie, pris de très-grands développements. En 1841, nous avons exporté en cristalleries de toutes sortes, pour une somme de 876,000 francs, et, en 1846, pour 2,068,000 francs. C'est qu'en effet, nos fabricants ont continué à marcher dans la voie du progrès et à perfectionner de plus en plus leur industrie.

L'exposition a démontré également l'habileté de nos verriers dans la fabrication des verres à double et triple couche de couleur, taillés et gravés, ainsi que des verres filigranés, que les Vénitiens fabriquaient au XVe siècle, et dont les cabinets de curiosité ont conservé des échantillons.

(No 887.) La Cristallerie du Val-St-Lambert, si habilement dirigée par M. Lelièvre, a maintenu la haute réputation dont elle jouit depuis sa création. A partir de 1841, la production a doublé. Sept fours sont en activité et donnent, en moyenne, par jour 27,000 pièces, dont la plus grande partie est exportée.

C'est sans contredit, un des établissements les plus importants que nous connaissions en ce genre. La fabrication comprend tout ce que l'on peut exécuter en cristallerie.

Nous commencerons notre revue par le demi-cristal, qui se recommande par la modicité des prix et qui, par la finesse, la teinte blanche de la matière et la netteté du moulage, rivalise avec le cristal, à tel point que l'œil pourrait s'y méprendre. Cette collection est complète, et, sauf quelques légères exceptions, tout ce qui a été soumis à notre examen mérite nos éloges.

Digitized by Google

Les articles en verre destinés au chimiste, au pharmacien, au parfumeur; les appareils de grandes dimensions, les capsules, les entonnoirs, les flacons, les cornues et tubes, les vases de tout genre, avec et sans étiquettes vitrifiées, sont parfaitement confectionnés, et si le bouchage ne laissait pas quelque peu à désirer, nous pourrions dire que, pour ces objets, le Val-St-Lambert n'a rien à envier à l'étranger.

Cet établissement a exposé aussi une grande variété de pièces pour l'éclairage. Le paravent luminaire; les verres avec flambeaux; et surtout les boules, dont une gravée et taillée sur médaillon clair, sont dignes d'être remarqués.

La collection de cristaux, qui est des plus belles, se compose principalement de trois services aux noms de *Jordans*, *François Ier*, *Van Dyck*, qui, à la richesse de la taille unissent la blancheur éclatante, la limpidité, la pureté de la matière. Les pièces qui composent chacun de ces services sont entre elles en rapport parfait.

Cette collection comprend encore des objets dont la gravure est de toute beauté. Tels sont les grands verres à champagne mousseux; un verre d'eau avec plateau, que nous citons entre plusieurs autres.

Le Val-St-Lambert a complété son exposition par des cristaux coloriés, doublés, triplés, filigranés, genre Venise, et autres objets de fantaisie. Les vases opales, dorés sans surcharge, sont fort remarquables, de même que les vases étrusques et ceux imitation de Chine.

Le jury eût décerné la médaille d'or à la Société anonyme des manufactures de glaces et cristaux, à Bruxelles, pour son établissement du Val-St-Lambert, si déjà elle ne l'avait obtenue pour ses glaces de Ste-Marie d'Oignies.

(No 986.) MM. Zoude et Cie, à Namur, ont exposé une collection de cristaux et demi-cristaux qui témoignent des notables progrès qu'ils ont faits depuis 1841. Le demi-cristal est très-beau, très-fin et d'une belle teinte. Le cristal est aussi très-beau;

Digitized by Google

mais ce qu'on ne se lasse pas d'admirer, ce sont les pièces à dentelles, les cristaux rubanés et filigranés qui, par la régularité, le fini, la précision du travail autant que par l'élégance et la variété des formes, ont excité l'étonnement des connaisseurs; à tel point qu'on les a soupçonnés d'origine étrangère, et qu'on a été jusqu'à désigner les magasins de Paris qui avaient pu seuls les procurer.

Ne pouvant rester indifférent à une imputation aussi sérieuse, le jury a cru devoir déléguer deux de ses membres à l'effet d'éclaircir le fait. Le 23 septembre cette commission s'est rendue à la fabrique de M. Zoude, qui l'a reçue avec autant d'empressement que de reconnaissance, et a fait immédiatement exécuter, sur les indications de la commission, le vase filigrané qui a été mis sous les yeux du jury; si ce vase n'a pas toute la perfection des produits similaires qui figurent au salon, cette infériorité s'explique par la précipitation de l'épreuve à laquelle M. Zoude a été soumis à l'improviste, et qui toutefois a suffi pour dissiper complétement, aux yeux du jury, les injurieux soupçons dont cet exposant avait été l'objet.

L'établissement de MM. Zoude et Cie a déjà été deux fois honoré de la médaille de vermeil.

Le jury, reconnaissant ses progrès, lui décerne la *médaille d'or*.

(N° 917.) MM. Cappellemans, J.-B., aîné, Deby et Cie, à Laeken, ont exposé divers objets en cristal et demi-cristal. Il n'y a que deux ans qu'ils produisent du demi-cristal; et ce n'est que depuis six mois qu'ils fabriquent du cristal.

Si les produits qu'ils présentent laissent quelque chose à désirer sous le rapport de la pureté et de la blancheur, ils attestent les progrès rapides que ces fabricants ont faits, eu égard aux grandes et nombreuses difficultés qu'ils avaient à surmonter en si peu de temps, et dont on ne triomphe d'ordinaire qu'après de longues années de pratique.

Digitized by Google

Les objets d'éclairage sont bien travaillés, les lanternes tulipes à dessins sont, malgré leur grand volume, taillées avec beaucoup de goût et de soin, de même que le service complet en cristal à larges côtes plates.

La collection des vases opales décorés est très-belle. Parmi l'assortiment d'objets en cristal, nous avons particulièrement remarqué les gobelets *doublés* et *triplés* de diverses couleurs, et quelques articles de fantaisie, notamment un *baguier* ou *vide poche* dont la taille est hardie et bien exécutée, et qui fait, placé sur glace, un très-bel effet.

La fabrication du cristal-marbre est une industrie toute nouvelle en Belgique; MM. Cappellemans et Deby sont les seuls qui la traitent. Ce produit qui est le résultat de la combinaison de débris de verres mélangés avec des oxydes, pour varier les teintes et les couleurs, est de la plus grande beauté. Si, continuant à perfectionner leur industrie, les exposants parviennent à pouvoir fabriquer le cristal-marbre à un prix qui n'excède pas celui du marbre naturel, nous pensons comme eux, qu'ils trouveront facilement à placer ce produit, que la trop grande élévation des prix actuels rend encore inaccessible à la consommation courante.

L'ensemble de l'exposition en cristallerie de MM. Cappellemans et Deby est très-satisfaisant : le jury leur décerne la *médaille de vermeil.*

ARTICLE 2. — TAILLE ET GRAVURE.

(N° 771.) M. Brodier-Christiaens, à Bruxelles, a exposé des cristaux taillés. Nous nous bornerons à rendre compte de la taille, M. Zoude de Namur ayant revendiqué la fabrication du cristal.

M. Brodier-Christiaens s'est montré tailleur habile, et bien que la taille à diamants soit depuis longtemps passée de mode, et que le travail ne soit pas d'une régularité généralement irré-

Digitized by Google

prochable; prenant en considération les nombreuses difficultés que doit vaincre l'ouvrier pour parvenir à confectionner des pièces d'aussi grande dimension avec toute la perfection désirable, le jury décerne à M. Brodier-Christiaens la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 131.) M. Laurent, Alexandre, à Bruxelles, a exposé un vase en cristal gravé, qui ne laisserait rien à désirer s'il n'était un peu trop chargé de figures, et si le travail de l'artiste était d'une correction aussi irréprochable que celui de l'ouvrier.

Le jury décerne à M. Laurent la *médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION TROISIÈME.

VERRES A VITRES ET A BOUTEILLES.

La fabrication des verres à vitres est sans contredit une de nos industries les plus productives et les plus favorables au mouvement du port d'Anvers; car, si l'on excepte la France et la Russie, où nos verres à vitres sont prohibés, il n'y a peut-être pas une contrée où ce produit ne soit envoyé par la Belgique.

Les rapports des expositions de 1835 et 1841 ont apprécié l'importance comparative de cette fabrication à ces deux époques; on verra par les chiffres suivants les progrès qu'elle a faits depuis lors.

En 1841 nous possédions vingt-quatre fours, qui ont produit 20,000,000 de pieds carrés de verres à vitres; en 1847 le nombre des fours s'était élevé à trente-sept, contenant 272 creusets, et le chiffre des produits à 32,000,000 de pieds carrés de verres, représentant une valeur de 5,000,000 de francs.

(N° 887.) La Société anonyme des manufactures de glaces et cristaux, peut prétendre au premier rang, tant par le

Digitized by Google

chiffre élevé de ses produits, que par les qualités qui les distinguent. L'établissement de Jumet s'est accru de quatre fours en 1845 et 1846, et celui de Mariemont d'un four. Le premier est dirigé par M. Houtart-Dumont, l'autre par M. Sadin. Le chiffre global de la production s'y est élevé à 12,744,700 pieds carrés. Cette société a exposé des verres à vitres de simple, de double, de triple épaisseur et de grandes dimensions, qui ont enlevé nos suffrages autant par la pureté, l'homogénéité, la transparence et la flexibilité du verre que par la perfection de l'étendage. Outre les verres à vitres, l'établissement de Mariemont a exposé des cylindres de toutes dimensions et de belle forme, des verres de couleurs, des verres cannelés. Tous ces produits sont également remarquables par leur uniformité, leur teinte et la régularité du travail.

La verrerie de Mariemont a obtenu la médaille d'or aux deux expositions précédentes, celle de Jumet l'a gagnée en 1841.

Le jury eût décerné à chacun de ces établissements le rappel de cette haute distinction, s'ils ne venaient se confondre dans la manufacture de glaces et cristaux récompensée à l'article *Glaces*.

(N° 125.) M. Frison, Jules, l'un des propriétaires, et seul chef des verreries de Dampremy, a exposé des verres à vitres et pannes de très-belle qualité. Sa production s'élève annuellement à une valeur de 750,000 francs, ce qui représente une fabrication de 5,000,000 pieds carrés environ. C'est à peu près dans les mêmes proportions que cet établissement opérait en 1840. M. Frison travaille encore, comme alors, avec trente creusets. Le nombre de ses ouvriers est de 230 à 250, qui reçoivent pour main-d'œuvre 220,000 francs. Après les établissements de la société anonyme des manufactures de glaces et cristaux, celui de M. Frison tient le premier rang, quant à l'importance de la fabrication. Ses relations commerciales sont très-étendues, grâce à la beauté de ses produits et à la haute considération dont il jouit à juste titre. Les 6/7 de sa

Digitized by Google

fabrication sont exportés. Il a obtenu à l'exposition de 1841 la médaille d'or; mais ayant déclaré, lorsqu'il a adressé ses produits à la commission directrice, et avant même d'être appelé à faire partie du jury, ne pas vouloir concourir, la 3me section s'est abstenue de le classer, quant aux récompenses à décerner.

(N° 917.) MM. Cappellemans, J.-B., aîné, Deby et Cie, à St-Vaast (Hainaut), ont exposé des verres à vitres de différentes épaisseurs, du verre cannelé, des pannes en verre, des cylindres ou globes et des bouteilles en tout genre et de toutes couleurs. La teinte du verre à vitre est plus blanche que celle des autres exposants; mais il est à craindre que cette blancheur n'ait été obtenue au détriment de la qualité : c'est du reste l'observation que le jury a faite en 1841 sur les mêmes produits. Les cylindres ou globes exposés par ces fabricants sont d'une belle fabrication, la teinte du verre est plus blanche que celle des cylindres exposés par la verrerie de Mariemont. La collection de bouteilles, dames-jeannes et ballons de la plus grande dimension, est très-variée. Nous savons que les fabricants de produits chimiques qui font usage des dames-jeannes, en sont très-satisfaits. Les flacons et bouteilles de toutes formes et de différentes couleurs sont très-bien soufflés.

Le jury ayant accordé aux exposants la médaille de vermeil pour d'autres produits, il ne les classe ici que pour mémoire.

(N° 1059.) MM. Drapier et Houtart, à Lodelinsart, ont exposé des verres à vitres de différentes teintes et épaisseurs, et un bel assortiment de bouteilles à vin et à bière. MM. Drapier et Houtart sont à la tête d'un établissement assez important; ils occupent 157 ouvriers.

Eu égard à la bonne qualité des bouteilles, le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 426.) M. Jonet, Dominique, à Couillet, a exposé des verres colorés, dépolis et polis. Son assortiment de verres de

Digitized by Google

couleurs est le plus complet : outre les verres bleus et violets, que fabriquent également ses concurrents, il en a de verts et de jaunes de très-belle qualité : c'est un progrès qu'il est juste de signaler. Le verre mat ou dépoli a été remarqué comme étant ce qu'il y avait de mieux travaillé, parmi les verres à vitres de cette espèce qui ont été soumis à l'examen du jury. Les verres polis sont très-purs et parfaitement étendus; le poli ne laisse rien à désirer. Si les feuilles sont de petites dimensions, cela tient à des considérations purement commerciales, l'exposant nous ayant déclaré ne pouvoir vendre des verres d'une plus grande dimension.

L'ensemble des produits exposés par M. Jonet démontre que ce fabricant apporte dans sa fabrication les soins minutieux qu'exige cette industrie.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 115.) M. Remacle, Gustave, à Bruxelles, a exposé deux verres à vitre dépolis. Le travail est proprement fait.

Son industrie commence à se développer, et pour lui donner quelque encouragement, le jury lui décerne la *mention honorable*.

SECTION QUATRIÈME.

PEINTURE SUR VERRE.

Si nous avions à juger les peintures sur verre exposées, sous le rapport de l'art de la peinture, peut-être aurions-nous à faire quelques remarques qui ne seraient point inutiles à nos peintres.

C'est en général pour les églises que sont peints les vitraux; et les objets qu'ils représentent, tirés de nos livres saints, consistent en personnages et en actions que le christianisme a consacrés à la vénération. Changer les types adoptés, revêtir au saint Jean des formes d'Apollon, donner à la reine du ciel

Digitized by Google

une beauté profane, c'est commettre un contre-sens. La maigreur, la pâleur des personnages de l'Évangile, n'ont point convenu à nos peintres modernes, ils ont substitué les images de force et de beauté aux images de souffrance et de douleur. Ils n'ont pas compris le pouvoir du malheur pour consoler le malheur; mais ce n'est pas le génie ou le talent du peintre que nous avons à juger. Nous devons regarder avec quel art la couleur se trouve unie au verre, et, sous ce rapport, il nous paraît qu'il y a entre les deux exposants à peu près égalité de mérite.

(N° 1058.) M. Capronnier, J.-B., à Bruxelles, a exposé des peintures propres aux vitraux d'église; ces peintures nous paraissent assez appropriées à leur but, et le verre coloré très-bien peint.

Le jury décerne à l'exposant la *médaille de vermeil.*

(N° 1057.) MM. Cunier et Cie, à Bruxelles, ont exposé une figure de saint Paul de grande dimension, dont les ombres ne se fondent pas très-bien dans le verre; mais, à côté, les mêmes exposants font paraître des peintures de moindres dimensions resplendissantes de clarté. Le verre est parfaitement homogène, et nous ne croyons pas qu'on ait encore fait mieux en ce genre chez nous.

Le jury décerne à MM. Cunier et Cie la *médaille d'argent.*

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME.

PRODUITS CHIMIQUES; — COULEURS, VERNIS, COLLE-FORTE, NOIR ANIMAL.

SECTION PREMIÈRE.

PRODUITS CHIMIQUES.

ARTICLE 1er. — PRODUITS CHIMIQUES EMPLOYÉS DANS L'INDUSTRIE.

Depuis 1841 les arts chimiques, dans notre pays, ont suivi les progrès des autres industries. Plusieurs usines nouvelles ont été établies. Celles qui existaient lors de la dernière exposition, ont amélioré leurs méthodes de fabrication en adoptant les procédés les plus perfectionnés.

Dans le résumé rapide qui va suivre, nous passerons en revue, d'une manière bien incomplète, sans doute, les principales industries chimiques indigènes, en signalant les perfectionnements que l'on a apportés dans plusieurs d'entre elles. Nous indiquerons aussi en passant certaines fabrications qui nous manquent, et que l'on pourrait avantageusement introduire dans le pays.

Nous commencerons par l'acide sulfurique, parce que ce liquide, employé dans un grand nombre d'arts, sert en même temps à la fabrication de plusieurs produits très-importants. Le chiffre de sa consommation annuelle indique assez exactement l'état plus ou moins florissant de l'industrie chimique d'un pays.

La fabrication de cet acide, ainsi que celle des autres acides minéraux, fut introduite en Belgique, vers le milieu du siècle

Digitized by Google

dernier, par la famille Vander Elst dont nous regrettons de ne pas voir figurer le nom à l'exposition de cette année.

Nos fabriques d'acide sulfurique travaillent, en général, à système continu et par la combustion du soufre que nous tirons de Sicile. Deux usines (Sainte-Marie d'Oignies et Vedrin), emploient la pyrite. Ce minerai existe dans notre sol en quantité très-abondante, et présente ainsi l'avantage d'assurer nos approvisionnements de matière première en cas de guerre, de monopole ou d'élévation de tarif pour la sortie du soufre de Sicile.

Il restait un perfectionnement important à apporter à la fabrication de l'acide sulfurique, pour abaisser son prix de revient et faire cesser l'insalubrité de sa préparation.

On sait qu'il s'échappe continuellement, en pure perte, par la cheminée établie au bout des chambres de plomb, des vapeurs rutilantes, provenant de la décomposition de l'acide nitrique qui a servi à la formation de l'acide sulfurique.

Nous avons appris que les appareils imaginés par M. Gay-Lussac, pour absorber et utiliser ces gaz, ont été introduits, avec plusieurs modifications, depuis 1844, dans la fabrique de produits chimiques de M. de Hemptinne, à Bruxelles.

Il a été pris, en Belgique, plusieurs brevets pour fabriquer l'acide sulfurique : M. Schneider, entre autres, au lieu d'employer le système des grandes chambres de plomb en usage aujourd'hui, se propose de fabriquer l'acide dans une série de récipients en grès à robinets, à peu près semblables aux bonbonnes qui servent à la condensation de l'acide hydrochlorique.

Il se propose aussi d'opérer la concentration jusqu'à 66 degrés, dans un appareil continu en verre et en platine. Enfin, nous venons d'apprendre que ce chimiste fait maintenant des expériences pour produire l'acide sulfurique par la simple combustion du soufre, sans emploi d'acide nitrique ni de nitrates.

Quant aux essais qui ont été tentés pour fabriquer l'huile

Digitized by Google

de vitriol, au moyen de l'éponge de platine ou pour effectuer sa concentration dans le vide, sans vase de platine et sans vase de verre, nous nous bornerons à les rappeler ici, parce que ces procédés ingénieux ne sont pas encore devenus manufacturiers.

Nous aurons à signaler une lacune relativement à la préparation de l'acide sulfurique fumant, dit *de Nordhausen*, que l'on est obligé de tirer encore à grands frais de la Bohême, et qu'il serait facile de fabriquer avantageusement dans notre pays, par la distillation du sulfate de fer obtenu au moyen de nos pyrites, ou par la déshydratation de l'acide sulfurique ordinaire.

On sait, du reste, que si nos fabricants débarrassaient l'acide sulfurique des chambres de plomb, des composés nitreux qu'il contient presque toujours, il pourrait remplacer l'acide de Saxe pour la dissolution de l'indigo, et effectuerait d'une manière plus parfaite l'épuration des huiles.

Enfin, nous espérons qu'à la prochaine exposition d'industrie, nous verrons des échantillons d'acide sulfureux liquide, préparé en grand, et destiné à remplacer, pour le blanchiment de la laine, le procédé imparfait du soufrage pratiqué actuellement par la voie sèche.

A la fabrication de l'acide sulfureux se rattache la préparation des hypo-sulfites, des sulfites et surtout de l'*anti-chlore*, destiné à neutraliser, après le blanchiment, le chlore qui pourrait rester et exercer une action corrosive dans le papier ou les tissus.

Ce produit que MM. Cappellemans et Deby ont commencé à fabriquer, pourrait trouver des débouchés avantageux dans nos papeteries, nos ateliers de blanchiment et nos manufactures d'indiennes.

Nous ne dirons rien du soufre en canons et du sulfate de fer obtenus au moyen des pyrites, parce qu'on suit dans cette fabrication des procédés connus depuis longtemps. Nous pas-

Digitized by Google

serons de suite au sulfate de soude, à la soude artificielle, au sel et aux cristaux de soude.

C'est à feu M. Guillaume Cappellemans que l'on doit l'établissement, sur une grande échelle, de la fabrication de ces produits en Belgique.

Cinq établissements importants, ceux de MM. Cappellemans et Deby, à Laeken et à Saint-Vaast, de Sainte-Marie d'Oignies, de MM. Vander Elst, à Saint-Gilles, et de Vedrin, alimentent maintenant la consommation intérieure.

Le résidu très-embarrassant de la fabrication du sulfate de soude est, comme l'on sait, l'acide muriatique qui se dégage en quantités énormes, à l'état de gaz, pendant la décomposition du sel marin par l'acide sulfurique. Nos fabricants qui ont trouvé un écoulement avantageux de cet acide dans la fabrication de la colle gélatine, du chlorure de chaux solide et liquide, dans la préparation du sel d'étain, le décapage des métaux, etc., le recueillent en grande partie, au lieu de le laisser perdre à l'état de gaz, comme cela a lieu dans certaines localités.

On emploie pour la condensation de l'acide muriatique des appareils plus ou moins ingénieux, mais qui n'atteignent malheureusement pas encore tout à fait le but auquel on doit arriver.

Cet acide qui est livré à très-bas prix au commerce, n'a pas toute la pureté désirable. Mais nos fabricants sont à même de fournir, à des prix plus élevés, un produit presque complétement privé de fer, d'acide sulfureux et d'acide sulfurique.

A la dernière exposition, M. Bouvier, de Tournay, avait présenté des échantillons de potasse, extraite des résidus de la distillation des mélasses de betteraves. Le jury de 1841 avait encouragé cette fabrication naissante, appelée à devenir l'auxiliaire utile de nos fabriques de sucre indigène. Nous regrettons de ne pouvoir signaler cette année aucune tentative nouvelle, faite pour produire un alcali dont la rareté augmente à mesure que les forêts disparaissent, dans le nord de l'Europe et dans diverses contrées d'Amérique.

Digitized by Google

Il a été dit plus haut que l'acide muriatique servait maintenant à la préparation du chlorure de chaux. Cette fabrication a pris chez nous un assez grand développement; elle alimente la consommation du pays et fournit déjà à l'exportation vers quelques marchés de l'Europe.

Le résidu de la préparation des chlorures, résidu stérile pour les fabricants lorsqu'ils ne révivifient pas le peroxyde de manganèse, trouvera un placement avantageux dans nos villes, pour l'épuration du gaz d'éclairage ou la désinfection des matières fécales.

Nous n'aurons rien de particulier à dire sur la fabrication de l'acide nitrique, si ce n'est que deux fabricants emploient, depuis quelque temps, des récipients à fermeture hydraulique et à robinets en grès, qu'ils ont fait venir d'Angleterre. Ces appareils, comme on l'a vu à l'article des *Arts céramiques*, ont été imités avec beaucoup de perfection par M. Monseu, à Haine-Saint-Pierre, qui est en mesure maintenant d'en livrer de pareils à tous les fabricants d'eau-forte.

A la fabrication de l'acide nitrique se rattache celle du fulmi-coton et des fulminates. Nous ne nous prononcerons pas sur l'avantage qu'il y aurait à préparer en grand le coton poudre, parce que l'artillerie n'est pas encore bien fixée sur les avantages et les inconvénients de cette nouvelle poudre de guerre, et que, pour l'exploitation des mines et des carrières, on est encore occupé à faire des expériences.

Quant au fulminate de mercure, nous savons qu'on le prépare, dans le pays, au moyen d'appareils perfectionnés. M. Chandelon, professeur à l'université de Liége et à l'école de pyrotechnie de la même ville, a su faire une heureuse application des récipients à acide nitrique, dont nous avons parlé ci-dessus, pour absorber les vapeurs délétères qui se produisent pendant la préparation du fulminate. (Voir *Annales d'hygiène*, livraison de janvier 1847, page 215.)

L'artile 2 de la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur

Digitized by Google

avait éloigné de l'exposition tous les produits susceptibles de combustion spontanée. Nous aurons à ranger dans cette catégorie le phosphore, employé en quantité très-importante par nos fabricants d'allumettes chimiques. Cette industrie qui occupe maintenant un assez grand nombre d'ouvriers, n'a pu être non plus représentée à l'exposition. Nous dirons, à propos de cette fabrication, qu'il est à regretter que nous devions encore tirer le phosphore de l'Allemagne. On pourrait avantageusement fabriquer ce produit dans notre pays, en y joignant la préparation de la gélatine.

Autour de cette fabrication viendraient se grouper naturellement diverses autres industries qui utilisent, pour l'agriculture ou les arts, les débris des animaux : telles sont les fabriques de colle-forte, de noir d'os, de graisses industrielles, de prussiates jaune et rouge de potasse, de bleu de Prusse, d'engrais et de sels ammoniacaux.

On sait que la fabrication de ces derniers produits a pris, en France, une assez grande extension. On obtient les sels ammoniacaux par la carbonisation des matières animales en vases clos, mais surtout en traitant les eaux de condensation et de lavage du gaz de la houille.

On suit en Belgique quelques-uns de ces procédés, mais nous regrettons de n'avoir vu à l'exposition qu'un seul échantillon de sulfate d'ammoniaque. Il est à présumer que, dans l'avenir, la fabrication des sels ammoniacaux, employés comme engrais, prendra un grand développement dans toute l'Europe, lorsqu'on sera parvenu, au moyen d'appareils de condensation convenables, à absorber les quantités considérables d'ammoniaque qui se dégagent pendant la distillation et la carbonisation de la houille.

Il serait à désirer aussi que les urines et les matières fécales, qui se perdent aujourd'hui dans nos villes au détriment de l'agriculture, fussent recueillies et traitées convenablement pour en retirer l'ammoniaque et des sels ammoniacaux, ou pour les transformer en engrais désinfectés.

Digitized by Google

A ce résultat se rattache la question si importante de la désinfection des fosses d'aisance, des égouts, des réservoirs à fumier, etc., que plusieurs industriels ont commencé à entreprendre dans certaines localités.

Nous faisons des vœux pour qu'ils réussissent et pour que, lors de la prochaine exposition, cette industrie intimement liée à l'agriculture, se soit développée en Belgique.

Nous avons parlé, tout à l'heure, de la fabrication du bleu de Prusse et des cyanures que l'on obtient généralement encore par la carbonisation des matières animales. Nous savons que l'on a répété, dans notre pays, les essais qui ont été tentés en France, en Angleterre et en Allemagne, pour obtenir ces composés par la fixation de l'azote de l'air atmosphérique sur le charbon imprégné de potasse. Ces procédés, appliqués en grand, présenteraient l'immense avantage, non-seulement de ne plus enlever à l'agriculture une certaine quantité de matières animales qu'elle emploierait utilement comme engrais, mais de lui fournir même des quantités considérables de sels ammoniacaux provenant d'une source inépuisable, c'est-à-dire de l'air atmosphérique.

Le sulfate d'alumine qui peut remplacer l'alun pour certains usages, et qui lui est préféré dans plusieurs cas, se prépare depuis quelques années en Belgique. La fabrique de Mme veuve Claes, à Gand, prépare ce sel par des procédés perfectionnés.

Nous rappelons que cet établissement vient de perdre son chef, M. Claes fils, jeune manufacturier plein d'avenir, qui possédait plusieurs usines importantes en France et en Allemagne.

Après le sulfate d'alumine, il est naturel de parler de l'alun. Ce produit que nous avons longtemps, de concert avec l'Italie, fourni à la France, n'a pas figuré à l'exposition. L'extension que les alunières de Liége avaient prise, sous l'empire français, a considérablement diminué. De dix-huit fabriques qui exis-

Digitized by Google

taient en 1815, une seule est encore en activité : c'est celle de Loyable, près de Huy, appartenant à M. de Laminne.

La fabrication de l'acide pyroligneux et de divers acétates existe, depuis assez longtemps, en Belgique. Nous regrettons de n'avoir pas eu à constater, cette année, l'état de cette branche d'industrie.

L'article *Couleurs et teintures* nous présente aussi plusieurs lacunes.

Nous ne fabriquons pas encore, chez nous, l'outre-mer artificiel que l'on emploie utilement pour l'azurage des papiers et des tissus, et qui sert à la composition d'une belle encre bleue d'imprimerie.

Nous dirons, à ce sujet, que nous eussions été heureux de récompenser la fabrication des diverses encres employées pour la typographie, la lithographie ou l'impression à la Congrève. On sait combien la bonne qualité de ces produits contribue à perfectionner le tirage de la typographie de luxe.

A la dernière exposition des produits de l'industrie française, nous avons eu l'occasion d'examiner diverses substances employées dans l'impression ou la teinture du coton, de la laine et de la soie. Nous voulons parler des laques; de diverses matières colorantes organiques; des extraits de racines et de bois de teinture; et de la *gommeline* obtenue au moyen de la fécule et destinée à remplacer la gomme du Sénégal, dans un grand nombre d'usages. Nous rappelons ces diverses industries à nos manufacturiers entreprenants.

Nous terminerons cet article en mentionnant un appareil qui rend de grands services dans les fabriques de produits chimiques, le chalumeau anhydrique inventé par M. le comte Des Bassayns de Richemont.

On sait que ce chalumeau sert à la soudure du plomb sans emploi d'aucun alliage. Nous eussions vu avec plaisir des échantillons de cette soudure à l'exposition, parce qu'ils auraient peut-être dissipé les préventions de nos plombiers qui se sont

Digitized by Google

presque tous refusés jusqu'à ce jour à adopter cet appareil ingénieux.

Enfin nous faisons des vœux pour qu'à l'exposition prochaine, un chapitre spécial du rapport du jury puisse être consacré à l'hygiène manufacturière, et aux récompenses à décerner aux inventeurs qui auraient diminué l'insalubrité de certaines opérations de l'industrie.

(N° 887.) L'Établissement de Sainte-Marie d'Oignies, pour la fabrication des glaces et des produits chimiques, a fait figurer aux salons de l'exposition des échantillons de sulfate de soude; de sel de soude, à 80, 90 et 95 degrés; des cristaux de soude, et du chlorure de chaux. La fabrication y a pris, dans ces dernières années, d'énormes proportions. Jusqu'en 1845 cet établissement a fabriqué, avec deux appareils, environ 1,800,000 kilogrammes d'acide sulfurique à 60 degrés; ce chiffre, depuis 1846, s'est élevé à environ 4,000,000 de kilogrammes par l'adjonction de deux nouveaux appareils. Ce produit n'est pas versé dans le commerce; l'établissement l'emploie en totalité pour fabriquer le sulfate de soude, dont une partie est envoyée aux verreries, et l'autre transformée en sel de soude; les deux tiers de ce dernier produit sont livrés au commerce, l'autre tiers entre dans la fabrication des glaces. Les cristaux de soude et de chlorure de chaux, sont totalement livrés au commerce. Les vapeurs d'acide chlorhydrique que dégagent les fours à sulfate, sont condensées, à Oignies, au moyen d'un appareil pour lequel l'habile directeur de cet établissement, M. Houtart-Cossée, a pris un brevet d'invention.

L'Établissement de Sainte-Marie d'Oignies a obtenu, pour son exposition de glaces, la plus haute distinction, et le jury ne mentionne ici ses produits chimiques que pour mémoire.

(N° 917.) Cappellemans, J.-B., aîné, Deby, A., et Cie, à Laeken. L'établissement que ces intelligents manufacturiers

Digitized by Google

possèdent maintenant à Laeken, est un des plus importants du pays.

Il fut créé par feu M. G. Guillaume Cappellemans, qui obtint la médaille d'argent à l'exposition de 1841. Les produits principaux de cette usine sont les acides minéraux et le sulfate de soude; les articles secondaires consistent en nitrates et sulfates de fer, de zinc, de cuivre; chlorures d'étain et de chaux; lessive de soude caustique; pyrolignite de fer, et autres produits accessoires, que l'on ne prépare que sur la demande des consommateurs. Depuis quelques années cet établissement a reçu des accroissements considérables. Un nouvel appareil pour la fabrication de l'acide sulfurique a été ajouté à celui qui existait. Ces appareils réunis marchent d'après un bon système; ils peuvent produire 8,000 kilogrammes d'acide sulfurique à 50 degrés en 24 heures. Une partie de cet acide est livré au commerce à différents degrés de concentration; mais la quantité la plus importante est employée dans l'établissement, à la fabrication du sulfate de soude. En 1846, on a produit 1,000,000 de kilogrammes de ce sel; on compte atteindre, en 1847, le chiffre de 1,800,000 kilogrammes. L'acide chlorhydrique étant un produit inhérent à la fabrication du sulfate de soude, sa production a suivi le chiffre progressif du sulfate. L'acide chlorhydrique qui se produit, comme on le sait, à l'état de gaz en quantités très-embarrassantes, est en grande partie condensé à l'usine de Laeken, dans une série de récipients en grès, aboutissant à une cascade qui communique elle-même avec une cheminée élevée. Il est à regretter qu'avec cet appareil d'absorption on ne parvienne pas à arrêter les dernières portions de gaz qui se mêlent maintenant encore avec l'air du voisinage. On fabriquait autrefois du carbonate de soude à l'établissement de Laeken, mais cette fabrication a été déplacée et transportée à côté des verreries que MM. Cappellemans et Deby possèdent à St-Vaast.

Le sulfate de soude que l'on y convertit en sels de soude

Digitized by Google

de 80 à 90 degrés, est fourni par l'établissement de Laeken. La production s'en élève, par mois, à 50,000 kilogrammes environ. Une partie de ce sel est livrée au commerce; le reste est employé dans la fabrique de gobeleteries et cristaux que ces messieurs ont établie, depuis quelque temps, à Laeken, à côté de leur fabrique de produits chimiques. Il a été parlé de ces établissements au chapitre consacré aux *Verreries*.

Le jury eût récompensé ici, par la médaille de vermeil, les efforts persévérants que la maison Cappellemans a faits pour établir, sur une grande échelle, la fabrication des produits chimiques en Belgique, si déjà cette distinction n'avait été accordée à MM. J.-B. Cappellemans, A. Deby et Cie, à l'article *Verreries*.

(N° 246.) La Société de Vedrin, à St-Marc, près de Namur, directeur M. Bleuze, comprend dans son travail deux catégories d'opérations distinctes. La première a pour objet l'extraction et le traitement des minerais de plomb, dont nous n'aurons pas à nous occuper dans cet article. La seconde consiste à extraire et à traiter la pyrite de fer pour en obtenir du soufre, du sulfate de fer, de l'acide sulfurique, divers ocres et de la potée à polir. Nous ne dirons rien des procédés de fabrication du soufre en canons et du sulfate de fer, mis en pratique depuis 1814 dans cette usine, parce que ces procédés sont à peu près les mêmes que ceux que l'on trouve décrits dans les traités de chimie appliquée aux arts.

Quant à l'acide sulfurique que l'on fabrique à Vedrin depuis 1843, il est obtenu au moyen de la pyrite qu'on extrait du filon même qui fournit les minerais de plomb. Cette pyrite est brûlée dans un four, sans le secours d'aucun combustible. Le résidu de ce grillage consiste en peroxyde de fer impur, que l'on utilise dans les arts. La majeure partie de l'acide sulfurique fabriqué sert à la préparation du sulfate de soude, lequel est transformé lui-même en partie en sel et en cristaux de soude. Le gaz chlorhydrique provenant de la décomposition du

Digitized by Google

sel marin dans la fabrication du sulfate, est condensé par une série de récipients et par une cascade ou labyrinthe de 13 mètres de hauteur sur 1.75 de diamètre, communiquant avec un canal rampant sur la montagne, et qui se termine par une haute cheminée. M. Bleuze, directeur de l'établissement, se propose de remplacer les bonbonnes, servant aujourd'hui de récipients dans cette fabrication, par des vases en grès d'une forme très-ingénieuse, dont il est l'inventeur.

D'après le tableau suivant que le directeur de la fabrique a envoyé au jury, la production annuelle de l'établissement de Vedrin, se compose de :

145,000	kilogr.	de plomb en saumons;
48,000	id.	d'ocre jaune et rouge;
30,000	id.	de soufre en canons;
360,000	id.	de sulfate de fer;
25,000	id.	d'acide sulfurique concentré à 66°;
600,000	id.	de sulfate de soude;
28,000	id.	d'acide chlorhydrique;
350,000	id.	de sel de soude;
100,000	id.	de peroxyde de fer (rouge de Risle);
2,000	id.	de potée à polir les glaces.

Le jury, voulant récompenser les propriétaires d'une fabrique où l'on ne met en œuvre que des matières premières indigènes, décerne la *médaille d'argent* à la Société de Vedrin.

(N° 269.) L'établissement de MM. G.-G. Kennis et Van Mechelen, à Louvain, existe depuis 1832. On y fabrique les acides sulfurique, nitrique et hydrochlorique; les sulfates de soude et de fer; le prussiate de potasse; le bleu de Prusse; le noir animal; les chromates de potasse et de plomb; plusieurs espèces de laques; ainsi qu'une grande variété de couleurs composées par mélange.

Parmi les échantillons qui figuraient à l'exposition, nous avons remarqué le sulfate de fer préparé de toutes pièces, qui

Digitized by Google

est recherché par les consommateurs à cause de sa pureté. Nous citerons aussi de beaux cristaux de prussiate de potasse et du bleu de Prusse, obtenus au moyen d'appareils perfectionnés.

Ces industriels ont été honorés de la médaille de bronze de 1re classe en 1841; le jury, pour les récompenser des améliorations qu'ils ont apportées depuis lors à leurs diverses fabrications, leur décerne la *médaille d'argent.*

(N° 59.) M. Koenig, A., à St-Gilles, dirige avec habileté la fabrique de MM. P. et D. Vander Elst. Il a exposé une collection de produits chimiques que nous ne devons citer favorablement, mais seulement comme produits de laboratoire, attendu que M. Koenig n'exploite aucune usine pour son compte particulier.

(N° 617.) M. Schneider, Jean, à Bruxelles, a fait figurer à l'exposition un modèle et un plan d'appareil destiné à remplacer, pour la fabrication de l'acide sulfurique, les chambres de plomb généralement employées, chambres dont la construction demande un très-grand capital, et qui exigent souvent des réparations coûteuses.

L'appareil de M. Schneider se compose d'une série plus ou moins grande de vases en plomb ou en grès, de la capacité d'un hectolitre au plus, et d'un transport facile. Ces vases communiquant par des tubes à fermeture hydraulique, sont garnis d'une substance qui a la propriété d'absorber les gaz et d'en faciliter la combinaison. Des essais qui ont eu lieu en présence de plusieurs membres du jury portent à croire que le procédé de M. Schneider doit obtenir de grands succès. Néanmoins, il appartient à la pratique seule de prononcer sur la valeur d'un appareil que le jury n'a pu voir opérer que sur une petite échelle.

Le jury se borne, en conséquence, à décerner la *mention honorable* à M. Schneider, pour le modèle qu'il a exposé.

(N° 187.) La Poudrerie royale de Wetteren, connue sous

Digitized by Google

la raison commerciale M. Cooppal et Cie, a exposé des échantillons de salpêtre purifié, et du charbon préparé à la vapeur, au moyen d'un appareil décrit dans les *Annales des travaux publics de Belgique*, tome VI, page 39.

Elle a transmis au jury plusieurs paquets de poudre de différentes qualités.

Cet établissement se recommande d'abord par le degré de perfection qu'il a obtenu dans ses produits. La poudre de chasse est bien lissée, bien nette et d'un grenage égal. Quant à la poudre de guerre, elle est très-belle, et, soumise à des essais authentiques, a imprimé aux projectiles une portée supérieure à celle que produisent les poudres de plusieurs États voisins, et à celle qui est exigée par notre administration de la guerre. Soumise à l'analyse chimique, la poudre de Wetteren s'est trouvée composée du salpêtre le mieux purifié. Ces avantages sont dus au choix et à la préparation des matières premières. Ainsi, à Wetteren, on prépare le charbon par un procédé nouveau qui consiste à exposer le bois, dans des vases convenables, à l'action de la vapeur surchauffée, c'est-à-dire de la vapeur qui, sortant à 100 degrés d'un générateur, traverse un long tube rougi dans la majeure partie de son étendue.

L'établissement de Wetteren possède une raffinerie de salpêtre montée sur les meilleurs principes.

Une visite détaillée de l'établissement a convaincu la section que toutes les précautions désirables sont prises pour soustraire cette fabrication aux chances trop nombreuses d'explosion. L'étendue du terrain, la division des ateliers, les remparts en terre dont les magasins sont pourvus, ont paru tout ce qu'on peut imaginer de mieux dans ce genre.

Sans opérer aucune retenue sur les salaires des ouvriers, l'établissement donne des retraites aux vieillards, des pensions aux veuves, des soins et des médicaments aux malades. Il arrive de là, que malgré la discipline sévère à laquelle sont

Digitized by Google

astreints les ouvriers de la poudrerie, leurs places sont ambitionnées par tous les journaliers des environs.

Le jury, eu égard à ces perfectionnements et à l'excellence des produits, décerne à la Poudrerie royale de Wetteren, la *médaille d'or*.

ARTICLE 2. — PRODUITS CHIMIQUES PHARMACEUTIQUES.

En 1841, le jury avait exprimé le regret de ne pas voir, à l'exposition, des produits chimiques destinés à la pharmacie, dans la catégorie desquels on doit ranger aussi les réactifs purs, employés dans les laboratoires de chimie. Cette lacune est en partie comblée cette année : plusieurs collections de ces produits figurent au salon de 1847.

Toutes ces substances sont, en général, bien préparées; mais on ne peut pas dire qu'elles proviennent d'une fabrication vraiment industrielle. Nous ne possédons pas encore, comme la France et l'Allemagne, de grandes fabriques d'alcaloïdes, de sulfate de quinine, d'éther, de sels mercuriaux, de bi-carbonate de soude, de camphre raffiné, etc., ni des ateliers de pulvérisation pour les substances pharmaceutiques. La fabrication des eaux gazeuses et minérales commence cependant à prendre assez d'extension dans notre pays, et nous eussions désiré pouvoir récompenser l'inventeur ou le constructeur d'un appareil bien combiné, destiné à préparer économiquement l'eau et la limonade gazeuses, et à répandre ainsi l'usage de ces boissons hygiéniques.

Nous ne pouvons pas compter voir de sitôt s'établir, en Belgique, de grandes fabriques de produits pharmaceutiques, parce que le marché intérieur étant insuffisant, ces usines ne prospèreraient qu'au moyen de débouchés acquis à l'étranger. Cependant, comme trois des exposants qui ont présenté ces articles sont d'Anvers, où ils peuvent acheter sur place plusieurs matières premières, et puiser à la source tous les ren-

Digitized by Google

seignements commerciaux désirables, nous avons lieu d'espérer que leur industrie grandira dans cette ville maritime, et approchera de l'importance à laquelle elle est parvenue dans plusieurs autres pays.

(N° 136.) M. Michiels, J., pharmacien, à Anvers, a exposé une collection de cinquante et un échantillons de produits chimiques bien préparés, dont les prix nous ont paru avantageux. Ce chimiste, à qui l'on doit l'importation en Belgique de la galvanoplastie, considérée dans ses applications à l'industrie, a présenté un grand nombre d'objets d'art cuivrés, bronzés, argentés ou dorés par l'électricité. Ces objets seront appréciés ailleurs; nous nous bornerons ici à mentionner, pour mémoire, les quatre appareils de chimie en verre et en porcelaine, couverts d'un enduit métallique à l'extérieur, qui nous rappellent des échantillons du même genre que nous avions déjà vus à la dernière exposition de l'industrie française. Nous pensons que ce moyen de préservation des vases de verre ou de porcelaine qui doivent être exposés au feu, est appelé à rendre d'utiles services dans les diverses opérations de la chimie scientifique ou manufacturière.

(N° 819.) M. Van Eeckoven, J.-B., à Anvers, a envoyé à l'exposition quatorze échantillons de produits chimiques bien préparés et d'un prix avantageux.

Le jury, voulant récompenser cet exposant, lui décerne la *mention honorable.*

(N° 71.) M. Mellaerts, F., pharmacien, à Borgerhout (Anvers), qui se livre depuis trente-quatre ans aux travaux de laboratoire, en s'attachant spécialement à perfectionner les diverses manipulations chimiques, a fait figurer au salon de l'exposition une très-belle collection de produits.

Nous citerons particulièrement plusieurs cristallisations d'une beauté remarquable; ils prouvent à quel degré de pureté ce chimiste pourrait livrer ses produits au commerce. Cependant, comme le laboratoire de M. Mellaerts ne constitue pas

Digitized by Google

un véritable établissement industriel, le jury regrette de devoir se borner à citer favorablement les produits de cet exposant.

(N° 508.) M. Legras, François, à Bruxelles, fabrique en grand la pâte dite *de Regnauld*, et les pâtes de mou de veau, de guimauve, de jujube et de réglisse.

Le jury n'est pas appelé à examiner si ces produits, considérés comme bonbons ou comme médicaments, possèdent les qualités que l'hygiène ou la thérapeutique réclament; mais, eu égard à la bonne disposition des appareils employés dans cette fabrique, au nombre d'ouvriers qu'elle occupe et au chiffre important d'affaires que fait cette maison, dans le pays et à l'étranger, le jury accorde la *mention honorable* à M. F. Legras.

(N° 509.) M. Fraikin, Louis, à Bruxelles, s'occupe de la fabrication en grand, pour le pays, et surtout pour l'exportation, des capsules de gélatine contenant, ou destinées à contenir, diverses substances médicamenteuses. Le jury n'a pu s'occuper, sous le point de vue médical, ni de la forme ni des proportions de ces enveloppes; mais il est heureux de faire connaître que ce fabricant a imaginé un appareil ingénieux, destiné à régulariser et à accélérer le remplissage des capsules, qu'il ferme ensuite par un procédé dont il est l'inventeur. En simplifiant les différentes opérations de cette fabrication, M. Fraikin est parvenu à confectionner 20,000 capsules par jour, avec l'aide de quatre ouvriers.

Le jury lui décerne la *mention honorable*.

SECTION DEUXIÈME.

CÉRUSE; — BLANC DE DENTELLES; — OXYDE DE ZINC.

ARTICLE 1er. — CÉRUSE.

La fabrication de la céruse, en Belgique, laisse maintenant peu de chose à désirer. Nos produits rivalisent en blancheur, en pureté et en finesse avec les meilleures céruses qui se fa-

Digitized by Google

briquent en Hollande et dans les autres pays voisins. Aussi, depuis 1841, la préférence que quelques consommateurs prévenus accordaient encore à la céruse hollandaise a cessé, et l'importation de cette marchandise étrangère est maintenant à peu près nulle.

Dans le rapport de 1841, le jury avait appelé l'attention des fabricants sur l'insalubrité attachée à ce genre d'industrie, en invitant à assainir leurs ateliers et à rendre moins dangereuses, pour les ouvriers, les diverses opérations qui s'y pratiquent.

Nous voyons avec plaisir que la plupart des exposants ont répondu à cet appel.

Nous dirons d'abord que leurs ateliers sont, en général, spacieux et très-aérés. Plusieurs se sont efforcés de rendre cette fabrication moins insalubre, en substituant les organes mécaniques à la main de l'homme, dans toutes les opérations où l'on a pu s'en passer. C'est ainsi que l'opération du battage des lames, qui s'effectuait autrefois à la main, est maintenant confiée, dans quelques usines, à une machine qui se trouve placée dans une chambre hermétiquement close. D'après ce nouveau système, le travail se fait sans répandre cette poussière dangereuse qui empoisonnait les ouvriers. Les écailles de carbonate de plomb, détachées du métal non attaqué, sont réduites en poudre grossière et tombent de la chambre dans l'eau, où elles doivent être broyées au degré de division nécessaire.

Plusieurs autres mesures hygiéniques ont été prises pour prévenir les maladies saturnines. L'abstinence des boissons trop alcooliques; la propreté dans les vêtements; les ablutions avant les repas ou après la cessation du travail; la limonade sulfurique, sont spécialement recommandées aux ouvriers. On devrait y joindre, pour certaines manipulations, l'emploi de gants en peau imperméable, et l'usage d'un masque à éponge, ou de tout autre appareil respiratoire, destiné à empêcher l'introduction, par les voies aériennes, des poussières de carbonate de plomb.

On trouve maintenant dans le commerce des céruses en

Digitized by Google

poudre, d'un degré de finesse qui permet de les mêler avec l'huile sans le secours de la molette. C'est une amélioration que nous aimons à signaler, parce qu'elle supprime, dans les ateliers, la manipulation insalubre de la mise en paquets de la céruse, et qu'elle dispense en même temps le consommateur de faire broyer ses couleurs.

M. De Montabert, et, après lui, M. De Ruolz, ont songé, il y a quelques années, en France, à remplacer la céruse par dê l'oxyde blanc d'antimoine; mais il est probable que l'usage de ce produit n'a pas répondu à ce qu'on en attendait, car on paraît l'avoir abandonné.

On cherche maintenant aussi à remplacer, dans la peinture, la céruse par l'oxyde de zinc et le sulfate de plomb. Un brevet vient d'être pris en Belgique pour la fabrication et l'emploi de ces dernières substances.

Quant au blanc de zinc, il a déjà été essayé depuis longtemps (1). M. F. Jacquot qui avait exposé, en 1841, des couleurs préparées avec des déchets de zinc restés jusqu'alors sans emploi, a envoyé cette année de nouveaux échantillons de ses produits. Nous mentionnerons aussi qu'il vient de se former une société anonyme pour l'exploitation, sur une grande échelle, du blanc de zinc et des couleurs à base de zinc.

Huit fabricants ont envoyé des échantillons de céruses à l'exposition. Tous ces produits sont recommandables par leurs bonnes qualités; mais, eu égard surtout à l'importance plus ou moins grande de ces divers établissements, et aux soins plus ou moins empressés qu'on y apporte au bien-être des ouvriers, en diminuant les causes d'insalubrité qui les entourent, le jury accorde la *médaille d'argent :*

(N° 43.) 1° A MM. Hamoir et Deby, à Laeken, pour la beauté de leurs produits en céruses et minium; pour l'importance de leur établissement; pour les conditions de salubrité observées

(1) *Encyclopédie méthodique, arts et métiers mécaniques,* t. VIII, p. 758.

Digitized by Google

dans leurs ateliers, et pour les précautions hygiéniques bien entendues qu'ils prescrivent à leurs ouvriers [1];

(N° 591.) 2° A M. Brasseur, Eugène, à Gand, pour la beauté de sa céruse, l'importance de son établissement, et l'importation d'une machine ingénieuse, destinée à exécuter diverses opérations insalubres qui s'effectuaient autrefois à la main.

Le jury, voulant également récompenser les autres exposants, accorde le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe :

(N° 77.) 1° A M. Debbaudt frères, à Courtrai;

(N° 244.) 2° A M. Becquet, Ernest, à Namur;

Le jury se plaît à rappeler que la fabrique de M. Becquet est la plus ancienne du pays, et que, déjà en 1809, il avait été honoré de la grande médaille d'argent par la société d'encouragement, fondée à Paris le IX brumaire, an XI.

(N° 638.) 3° A MM. Ancheval et Holvoet, à Namur.

Et le *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe :

(N° 53.) 1° A MM. De Behr frères, à Ixelles;

(N° 449.) 2° A MM. Dobbelaer et Cie, à Courtrai.

On a présenté à l'exposition un échantillon de céruse, préparée au moyen de l'acide carbonique, provenant de la fabrication de la bière. Nous pensons que ce procédé ne peut pas avoir d'avenir, et que d'ailleurs il serait imprudent d'annexer la fabrication de la céruse à celle d'un liquide destiné à servir de boisson.

ARTICLE 2. — BLANC DE DENTELLES ET DE THÉATRE.

Les fleurs d'application qui servent à confectionner la dentelle de Bruxelles, étant toujours plus ou moins salies et d'une

[1] L'établissement de ces fabricants étant à côté d'un champ cultivé qu'ils exploitent, ils y emploient chaque semaine, dans un but hygiénique, une partie de leurs ouvriers, de manière que, sur cinq semaines de travail, l'ouvrier en passe une en plein air, à l'abri des émanations de la fabrique. Dans ce même établissement, les ablutions à l'eau légèrement acidulée par l'acide sulfurique, sont ordonnées avant les repas et après la cessation du travail.

Digitized by Google

couleur rousse en sortant des mains de l'ouvrière, doivent être blanchies avant d'être appliquées sur le réseau.

Mais ces tissus délicats ne pouvant être lavés à l'eau sans perdre beaucoup de leur valeur commerciale, on leur communique la blancheur nécessaire par un *battage à sec* avec du carbonate de plomb. Malheureusement, ce sel métallique exerce souvent une action nuisible sur la santé des ouvriers qui s'adonnent à ce travail. Dans la vue d'obvier à ce grave inconvénient,

(N° 221.) M. Leroy, F., pharmacien, à Bruxelles, a remplacé le carbonate de plomb par du sulfate de la même base qui est, généralement, regardé comme n'offrant pas le danger du blanc de céruse, et il est parvenu à donner aux molécules du sulfate un degré de finesse telle, qu'il supplée avantageusement le carbonate employé jusqu'à ce jour.

Si nous ne considérions le blanc de dentelles que comme un simple objet de vente, nous n'accorderions à M. Leroy qu'une mention honorable, vu le peu d'importance commerciale de ce nouveau produit; mais eu égard à l'avantage hygiénique du procédé, le jury décerne à cet exposant la *médaille de bronze* de 1re classe, comme témoignage de la sollicitude qu'il éprouve pour toutes les découvertes qui ont pour but d'améliorer le sort de la classe ouvrière.

ARTICLE 3. — BLEU D'AZUR.

Tout le bleu employé jadis pour la peinture en détrempe, ou pour l'azurage du linge, du fil, des toiles et du papier, était préparé avec du verre de cobalt; mais, depuis quelque temps, plusieurs fabricants ont essayé de remplacer cette matière par de l'*outre-mer artificiel*.

Nous ne nous prononcerons pas sur l'avantage qu'il peut y avoir à employer l'un de ces composés de préférence à l'autre. Le choix doit varier suivant l'usage que l'on veut en faire, et

Digitized by Google

les consommateurs choisiront ainsi le bleu qui leur convient le mieux.

La préparation de cette couleur a offert, jusqu'ici, peu d'avantage pour le pays, parce que la matière première se tire de l'étranger, et que nos fabricants se bornent à la faire réduire en poudre impalpable. Ces considérations ont déterminé cette année le jury à ne pas accorder de récompenses en faveur de cette branche d'industrie.

Cet état de choses ne peut pas changer pour le bleu de cobalt; mais il n'en est pas de même pour le bleu d'*outre-mer*, que l'on peut préparer dans notre pays, avec le même avantage qu'ailleurs. Nous espérons que cette lacune dans nos produits chimiques sera bientôt comblée, et qu'on verra figurer à l'exposition prochaine de l'*outre-mer* fabriqué en grand en Belgique.

ARTICLE 4. — LAQUE.

(N° 86.) Les couleurs si variées qui composent un cadre exposé par MM. Vloebergh et Cie, à Saint-Josse-ten-Noode, sont extraites d'une même plante, la garance. Il y a réellement découverte et progrès dans la composition de ces teintes diverses.

En appliquant les couleurs sur de la tontine, M. Vloebergh a rendu un éminent service à l'art de fabriquer des papiers de tenture.

Le jury lui décerne la *mention honorable*.

—

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

VERNIS; — TOILES CIRÉES.

ARTICLE 1er. — VERNIS.

La fabrication des vernis exige des soins minutieux et même une assez grande prudence; mais comme les procédés de cette fabrication sont bien connus et bien décrits, il arrive que beaucoup d'industriels fabriquent eux-mêmes les vernis dont ils ont besoin pour tableaux, instruments de physique, voitures, etc.

Cependant, il existe des fabriques spéciales pour la confection des vernis, lesquelles, par leurs soins, obtiennent des qualités supérieures.

L'établissement de ces fabriques est un progrès que nous aimons à faire remarquer. Celles qui ont exposé des produits sont de date très-récente; la plus ancienne n'a que deux ans l'existence, comme fabrique de vernis.

(N° 717.) M. Wouwermans, Josse, à Bruxelles, a exposé dix échantillons de vernis.

Cet industriel est depuis longtemps connu pour la fabrication du bleu d'azur, et a été récompensé à ce sujet par le jury de l'exposition de 1841.

Nous ne pouvons qu'applaudir aujourd'hui à l'extension que M. Wouwermans a donnée à sa fabrique de bleu d'azur, en y joignant la confection des vernis, qui s'appliquent à tant de genres de produits différents.

Le jury décerne à cet exposant la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 58.) M. Baugey, François, à Laeken, qui reparaîtra ailleurs pour des portefeuilles, papeterie, etc., a exposé des vernis pour relieurs et fabricants de boîtes, dites *de Spa*. Ses

Digitized by Google

produits sont variés et de bonne qualité. Cette fabrique est une des plus anciennes du pays.

Le jury décerne à M. Baugey la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 434.) M. Jorissen, Laurent, à Liége, a exposé six bouteilles de vernis. Ce jeune industriel possède les connaissances nécessaires pour créer une bonne fabrication; déjà même il rend d'importants services à diverses industries, et notamment à celle des armes.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 387.) M. Mathys, Martin, à Bruxelles, a exposé des vernis que tout nous fait regarder comme précieux pour la carrosserie, la menuiserie, l'art du luthier, celui du ferblantier et une foule d'autres. Sa fabrique n'a que trois ou quatre mois d'existence.

Le jury, pour l'encourager, lui décerne la *mention honorable*.

(N° 778.) M. Deltenre-Walker, Léonard, à Laeken, qui paraît fort versé dans l'art de composer des vernis, a fait figurer au salon de beaux échantillons de ses produits. Il met en usage de nouveaux appareils, dont l'expérience confirmera probablement les avantages. Cette fabrique existe depuis deux ans.

Le jury lui décerne la *mention honorable*.

(N° 97.) C'est à la classe des vernis que nous croyons devoir rattacher les produits exposés par M. Colders-Vanroy. Ils consistent en un vernis, dit *vernis brillant;* en une toile préparée pour la peinture; en différents ciments pour marbre et pour métaux; en papiers et cartons préservatifs de l'humidité.

Le jury décerne à cet industriel la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 772.) M. Martin, Jean-Baptiste, à Bruxelles, a exposé du vernis-cirage et deux bottes, dont l'une est couverte de ce nouveau vernis.

Le jury lui décerne la *mention honorable*.

Digitized by Google

ARTICLE 2. — TOILES CIRÉES.

Sous ce titre, qui convient bien peu à la chose qu'il représente, on comprend la fabrication de tapis de pied, de tapis de table et des taffetas gommés.

(N° 619.) M. Jorez fils, Louis, à Cureghem, a exposé des tapis de pied d'une dimension remarquable, et sur lesquels sont déposées avec goût et intelligence plusieurs couleurs appliquées par des formes différentes; les toiles sur lesquelles sont appliquées ces couleurs ont jusqu'à 8 mètres de large et sont tissées dans les ateliers de M. Jorez. Les taffetas, dits *taffetas gommés*, de cet exposant, sont d'une très-bonne qualité; ceux qui doivent servir à des vêtements hygiéniques sont inodores.

Les tapis en molleton vernissé sont revêtus de dessins d'un très-bon goût. Tous ces objets sont fabriqués avec une intelligence qui en modère les prix.

La fabrique de M. Jorez tanne les cuirs destinés à recevoir le vernis; elle prépare des peaux de mouton pour les garnitures de chapeaux.

Toutes ces branches réunies, le vaste local bien disposé, les grands appareils qui opèrent avec économie, font de la fabrique de tapis dont nous parlons un très-bel établissement qui est en voie de grands progrès.

Le jury décerne à M. Jorez la *médaille d'or*.

SECTION QUATRIÈME.

COLLE-FORTE ET NOIR ANIMAL.

ARTICLE 1er. — COLLE-FORTE.

Trois procédés sont employés pour la fabrication de la colle-forte.

Le premier consiste à chauffer, dans une chaudière ouverte, la *colle matière*, composée de rognures de cuir, de sabots de

Digitized by Google

bœuf, de cornillons, de surons, etc., et à en extraire la gélatine.

Le second résulte de l'action de l'acide chlorhydrique sur les os.

Le troisième, qu'on nomme procédé à la vapeur, consiste à chauffer en vase clos des os concassés maintenus dans un réseau métallique qui laisse écouler la gélatine.

A laquelle de ces trois méthodes doit-on donner la préférence? nous croyons que toutes trois doivent être encouragées, à cause des matières premières différentes qu'elles emploient et des produits accessoires, aussi différents, qu'elles donnent.

Le premier procédé, employant des matières qui n'auraient qu'une bien petite valeur sans cette fabrication, produit les colles recherchées sous les noms de *colles-fortes* de Flandre et de Hollande. Les produits sont ordinairement un peu colorés et les menuisiers tiennent à cette coloration.

Ont exposé des colles fabriquées par cette première méthode :

(N° 13.) M. Hansotte-Delloye, à Huy, dont les produits sont les plus beaux qu'il y ait à l'exposition en ce genre.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 245.) MM. Jobard-Lion et Lion, Alexandre, à Dinant; ils ont exposé neuf tablettes de colle-forte, dont une seule présente quelques défauts provenant de l'opération du séchage.

Le jury leur décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 206.) M. Deroo, Louis, à Gand, qui a exposé des produits variés et d'une bonne qualité. Il paraît convenable de placer cette fabrique au même rang que les précédentes. Elle est en progrès.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

Le second procédé fait usage des os, et donne le moyen de

Digitized by Google

recueillir la graisse qui se trouve dans ces substances organiques.

Les échantillons de colle produite par le second procédé ont été exposés par :

(N° 697.) M. Thielens-Janssens, à Tirlemont. La colle de cette fabrique est de bonne qualité. Elle est accompagnée, à l'exposition, de quelques bocaux de graisse et d'huile animale.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 330.) M. Barbanson, Prosper, à Bruxelles, a exposé quelques échantillons de colle. C'est au moyen du troisième procédé, c'est-à-dire par l'action de la vapeur sur les os concassés, que M. Barbanson fabrique la colle. Il obtient pour produits accessoires, de la graisse et de l'huile, et des os en un état très-convenable pour servir d'engrais et même pour être convertis en noir animal.

Pour cette fabrication perfectionnée, à laquelle se joint d'ailleurs, celle des produits ammoniacaux, le jury lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 380.) M. Debremaecker, à Laeken, a exposé de la colle de bonne qualité. La fabrique est toute récente.

Le jury aurait encouragé et récompensé cet exposant, s'il n'avait pas eu à l'apprécier pour d'autres produits.

ARTICLE 2. — NOIR ANIMAL.

(N° 269.) MM. Kennis et Vanmechelen, à Louvain, ont exposé des échantillons de noir animal. Cette fabrique acquiert tous les jours de l'importance; le noir animal ne fait qu'une petite branche de toute la fabrication de MM. Kennis et Vanmechelen.

Cet article est compris dans la distinction qui a été accordée ailleurs à ces industriels.

(N° 330.) M. Barbanson, Prosper, à Bruxelles, a exposé trois échantillons de noir animal en poudre et en pain.

Digitized by Google

Ce fabricant est prompt et habile à saisir les procédés les plus nouveaux et les meilleurs. C'est un des premiers qui aient fait usage de la vapeur surchauffée pour la révivification du noir animal. Nous croyons qu'il est le seul, en Belgique, qui fabrique du sel ammoniac. Ces observations justifient la récompense déjà décernée à cet exposant.

(N° 418.) MM. Ebingre et Cie, à Forest (Brabant), ont exposé onze bocaux de noir animal et un bocal de graisse d'os. Cet établissement, qui a obtenu, en 1841, la médaille de bronze de 2me classe, nous paraît, par sa bonne fabrication, devoir obtenir la même distinction.

Le jury lui décerne le *rappel* de cette médaille.

(N° 208.) M. Seghers, B., à Gand, a exposé quatre échantillons de noir animal d'une bonne fabrication.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE SIXIÈME.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES; — MATIÈRES AMYLACÉES; — MATIÈRES SUCRÉES.

SECTION PREMIÈRE.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES CONSERVÉES.

Les produits de ce genre envoyés à l'exposition étaient peu nombreux. Nous attribuons l'abstention des fabricants à la fausse interprétation qui aura été donnée à l'article 2 de la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, relative à l'admis-

Digitized by Google

sion des produits. Il nous semble qu'on aurait levé toutes les difficultés en déclarant qu'on admettrait les substances alimentaires végétales ou animales, de quelqu'importance commerciale, ayant subi une préparation particulière qui leur assure une conservation de plusieurs années.

Parmi les articles de ce genre auraient pu figurer d'abord les conserves de viandes, de poissons, de légumes et de fruits, préparées par le procédé d'Appert, pour les voyages de long cours ou pour la consommation gastronomique des classes aisées.

Ce genre d'industrie pourrait prendre un grand développement en Belgique, à cause de la situation favorable du pays et de la spécialité de certains produits d'un sol éminemment fertile.

Venaient ensuite les divers produits conservés par la dessiccation, tels que le biscuit d'embarquement, les farines étuvées, les diverses pâtes façon d'Italie, la gélatine comestible, les farines de légumes cuits, les légumes secs décortiqués, les gruaux, les viandes séchées, les diverses salaisons, etc., etc.

Ces produits, appelés à rendre les disettes moins désastreuses, auraient offert un intérêt tout particulier après la crise alimentaire que nous venons de traverser.

Enfin, nous eussions voulu récompenser les divers essais de panification qui ont été entrepris cet hiver pour suppléer à la disette des diverses céréales, ainsi que les divers procédés de conservation de la pomme de terre que l'on a proposés lors de la maladie de ce précieux tubercule.

(N° 1070.) La Société des moulins a vapeur, à Molenbeek-St-Jean (Brabant), est dirigée avec habileté par M. Houyet, à qui l'on doit plusieurs machines destinées au travail de l'orge et du riz, ainsi que l'importation d'un nouveau système de mouture, dit *aérateur;* cet établissement a exposé une collection de diverses pâtes façon d'Italie, du biscuit de mer et des échantillons de farines. Tous ces produits attestent une fabrication perfectionnée et ne laissent rien à désirer.

Digitized by Google

Le jury, voulant encourager ces diverses industries, si favorables à notre agriculture, à notre commerce extérieur, ainsi qu'aux approvisionnements en temps de disette, décerne la *médaille de bronze* de 1re classe à la Société des moulins a vapeur.

(N° 280.) M. Mabesoone-Bogaert, à Bruges, a envoyé des échantillons de vermicelles, de macaroni, de grains de riz, et de diverses pâtes façon d'Italie, qui nous ont paru d'excellente qualité.

Le jury accorde la *médaille de bronze* de 1re classe à M. Mabesoone-Bogaert.

Après avoir récompensé les industriels qui ont envoyé des substances alimentaires à l'exposition, nous adressons des remercîments aux chimistes qui se sont occupés dans ces années calamiteuses, des moyens propres à dévoiler les falsifications des farines et du pain.

Le jury les engage à poursuivre leurs utiles travaux, afin que l'on puisse atteindre partout et toujours les hommes méprisables, assez avides pour falsifier les denrées de première nécessité et spéculer sur la misère publique.

(N° 275.) M. Sibille, J.-B., à Bruges, dont l'usine date de 1812, a envoyé à l'exposition plusieurs échantillons de chicorée en poudre. Cette marchandise possède toutes les qualités désirables. Elle est pure et a l'odeur et la saveur d'une chicorée dont la torréfaction a été soignée.

Comme cet exposant est connu dans sa province pour fabriquer constamment des produits de bonne qualité qu'il livre à un prix modéré à la classe ouvrière, le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

—

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

AMIDON; — FÉCULE; — DEXTRINE.

ARTICLE 1er. — AMIDON.

(Nos 191 et 729.) M. VANGEETERUYEN, Jean, à Hamme, et M. VANDENBROECK, Emmanuel, à Lokeren, ont envoyé à l'exposition de l'amidon en belles aiguilles, possédant toutes les qualités recherchées par le commerce.

Le jury leur accorde la *mention honorable*, en faisant remarquer qu'une récompense plus élevée aurait été décernée au fabricant qui aurait substitué à l'ancien procédé la méthode perfectionnée de fabrication qui consiste, comme on le sait, à séparer l'amidon du gluten par une opération mécanique, au lieu d'éliminer celui-ci en le détruisant par la fermentation putride.

Le gluten ainsi obtenu, sans altération, est une substance alimentaire dont les propriétés nutritives se rapprochent beaucoup de celles de la chair des animaux. Employé à l'état frais, il peut entrer dans la préparation du pain de pommes de terre. Conservé par la dessiccation, il serait d'un grand secours dans des temps de disette. Mais c'est surtout dans la fabrication du macaroni et des autres pâtes façon d'Italie qu'on l'a utilisé avec le plus d'avantage, parce qu'il communique à la pâte préparée avec nos blés indigènes des qualités qu'on ne pouvait obtenir autrefois qu'au moyen des blés durs du Midi.

Outre l'avantage de conserver le gluten de la farine, le nouveau procédé a encore pour résultat d'assainir l'art de l'amidonnier.

Dans plusieurs établissements, en France, on a réuni l'amidonnerie à la fabrication des pâtes alimentaires. Nous croyons que cette combinaison doit offrir des résultats avantageux, et nous espérons qu'elle trouvera chez nous des industriels disposés à l'adopter.

Digitized by Google

ARTICLE 2. — FÉCULE.

Quoique nous ayons plusieurs féculeries en Belgique, aucun fabricant n'a fait figurer ce produit à l'exposition. Nous avons regretté cette absence, non pas pour le produit en lui-même qui aurait sans doute passé inaperçu du public, mais nous l'eussions accueilli avec intérêt comme substance alimentaire pouvant servir en cas de disette, ou comme matière première employée dans un grand nombre de fabrications.

L'extraction de la fécule se pratique ordinairement dans de grands ateliers au moyen d'appareils mécaniques.

Cependant on peut l'effectuer, sans grandes difficultés, avec des machines à-bras. On devrait chercher à répandre cette manipulation dans nos campagnes; car, outre le bénéfice qu'elle offrirait aux cultivateurs dans les années ordinaires, elle leur viendrait surtout en aide dans les années calamiteuses pendant lesquelles les pommes de terre sont atteintes de maladie, comme cela a eu lieu dans une grande partie de l'Europe en 1845. Les ustensiles destinés à l'extraction de la fécule leur permettraient d'utiliser les tubercules attaqués et reconnus impropres à être immédiatement employés comme aliments.

ARTICLE 3. — DEXTRINE.

La chimie est parvenue à faire subir à la fécule plusieurs métamorphoses utiles. On sait que, par l'action de la chaleur et de certains ingrédients, la fécule se change en une matière gommeuse appelée *dextrine*, qui remplace avantageusement la gomme du Sénégal dans la plupart des applications industrielles.

La *glucose* est le produit de la seconde transformation de la fécule. Cette matière possède toutes les qualités du sucre de raisins, et peut être employée économiquement, au lieu de sucre de canne et de betterave, dans l'industrie et dans certaines préparations culinaires.

Digitized by Google

La glucose elle-même, par une troisième métamorphose, est convertie en alcool d'un prix de revient inférieur à celui que l'on extrait du vin. Enfin, cet alcool peut servir à fabriquer le vinaigre.

Ces diverses fabrications, à l'exception de la préparation de *l'eau-de-vie de pommes de terre*, n'ont pas encore pris de grands développements en Belgique.

(N° 488.) Un seul fabricant, M. Belval-Delehove, à Tournay, a présenté un échantillon de *dextrine*. Cet exposant ne nous ayant pas fourni les renseignements nécessaires, le jury regrette de ne pouvoir lui accorder de distinction pour ce produit.

SECTION TROISIÈME.

SUCRE ; — OBJETS EN SUCRE ; — CHOCOLAT.

ARTICLE 1er. — SUCRE ET OBJETS EN SUCRE.

On se ferait une fausse idée de l'état de la fabrication du sucre en Belgique, d'après les échantillons peu nombreux de ce produit qui ont figuré à l'exposition.

Il existe dans notre pays un grand nombre de raffineries de sucre exotique et de fabriques de sucre de betteraves. La plupart ont adopté les procédés les plus perfectionnés.

Nous laisserons à la 2me section le soin de juger les perfectionnements que l'on a apportés dans le matériel de nos sucreries, tels que les râpes, les presses, les filtres, les chaudières de défécation, d'évaporation et de cuite, les appareils de révivification du noir animal, etc.

Quant à nous, pour ne pas sortir des limites qui nous ont été tracées, nous ne nous occuperons que du sucre lui-même, sous le point de vue de ses qualités commerciales, en laissant de côté l'examen des appareils qui ont servi à le produire.

(N° 782.) MM. Claus, J.-B., et Caron, à Gand, ont exposé

Digitized by Google

du sucre en pains, du sucre pilé dit *crushed*, et du sucre candi. Le jury a surtout remarqué le sucre dit *royal patent*.

Nous nous plaisons à décerner la *médaille d'argent* à ces industriels habiles, pour la beauté et la pureté de leurs produits, l'importance de leur fabrication et la bonne organisation de leur raffinerie.

(N° 260.) M. Nasaire-Streulens, à Grammont, a exposé des oiseaux, des papillons et des fleurs en sucre. C'est la première fois qu'on présente à notre exposition du sucre sous des formes si élégantes. Le perroquet, qu'on a séparé du groupe, est d'une belle imitation dans la forme, les proportions, la courbure des ailes et de la queue, et les couleurs variées. Ces remarques sont également applicables aux petits oiseaux, aux papillons et aux fleurs. En général, l'art a imité la nature autant qu'on peut le faire avec la matière première qui a été employée. M. Nasaire-Streulens a fait preuve de talent; il exerce son industrie sur une assez grande échelle.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

ARTICLE 2. — CHOCOLAT.

La fabrication du chocolat tend à se développer chez nous. Mais c'est une de ces industries dont la manutention ne présente pas de grands avantages pour le pays, parce qu'elle demande peu de main-d'œuvre et que les matières premières nous viennent en partie de l'étranger.

(N° 533.) M. Berwaerts, à Bruxelles, fabrique du cacao moulu et du chocolat, qu'il livre au commerce sous forme de tablettes, de pastilles, de figurines, etc. Il joint à cette fabrication celles du *confiseur*, du *liquoriste*, etc.

Le jury a cru devoir se borner à mentionner l'existence de cet établissement.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME.

CORPS GRAS ET SAVONS.

SECTION PREMIÈRE.

BOUGIES STÉARIQUES.

Il y a vingt et un ans que, pour mettre en pratique les idées émises par M. Chevreul sur les corps gras, une fabrique s'établit à Paris, sous la direction de M. A. Cancbacères, pour confectionner des bougies stéariques, qui prirent le nom de *bougies de l'Étoile*. Ce travail établissait : 1° que les corps gras, tels que les huiles et le suif, contiennent deux parties différentes en fusibilité : l'une plus solide, la stéarine; l'autre liquide à la température ordinaire, l'oléine; 2° que ces mêmes corps gras saponifiés, ou soumis à l'action d'un acide, se transforment en acides gras solides, l'acide stéarique et l'acide margarique, et en un acide beaucoup plus fluide, l'acide oléique.

En partant du premier de ces principes, on crut pouvoir, par des procédés physiques ou mécaniques, séparer la stéarine de l'oléine, et avec la première fabriquer des bougies, tandis que l'autre fournirait une graisse excellente pour les machines. Cette espérance fut en partie déçue. Il se trouva que les bougies faites de stéarine pure brûlaient mal.

On s'appuya donc sur le second principe, en saponifiant les graisses pour séparer l'acide oléique des deux autres, qui donnèrent d'excellentes bougies; mais l'acide oléique, produit nécessaire de cette opération, n'eut plus qu'une valeur secondaire, car il ne put être employé que dans le travail des draps.

Digitized by Google

Les choses en restèrent longtemps à cet état; on fabriqua beaucoup de bougies stéariques, et chacun sait avec quelle faveur elles furent reçues des consommateurs.

M. Braconnot, il y a quelques années, chercha un procédé pour enlever l'oléine au suif avant la conversion en acides gras : il y parvint, en partie, au moyen de l'essence de térébenthine. Ce procédé ingénieux ne fut pas couronné d'un succès tel qu'il pût passer dans la fabrication. Il y a trois ans environ qu'un de nos industriels les plus aptes à toute spéculation de ce genre, M. Lieven-Bauwens, prit un brevet pour la séparation de l'oléine du suif. Ce procédé, exploité aujourd'hui, consiste à fondre le suif et à le laisser refroidir lentement après y avoir ajouté de l'oléine déjà obtenue. Alors la stéarine cristallise en masses distinctes et se sépare de l'oléine, qui reste liquide à la température des caves.

Cette oléine constitue la meilleure graisse pour les machines; c'est un produit précieux; quant à la stéarine, isolée par cristallisation, elle est soumise à la saponification; elle produit par les procédés ordinairement appliqués au suif, de l'acide stéarique d'une grande pureté et une très-petite quantité d'acide oléique.

C'est là, sans doute, un grand progrès, le seul progrès très-important fait depuis le travail de M. Chevreul.

Ce fut encore un procédé utile que celui qui fut breveté, il y a quelques années, en faveur de M. Dekemmeter, et qui consiste à traiter les matières grasses par un acide fort, l'acide sulfurique, pour les convertir en acides gras, que l'on obtient ensuite par la distillation; on les prépare au moyen de la pression.

(N° 988.) M. Quanonne-Goudeman, à Anderlecht, a exposé des bougies de l'Étoile et des cierges; ces produits sont très-remarquables.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille d'argent.*

(N° 784.) M. Dekemmeter, Alexandre, à Molenbeek-St-Jean,

Digitized by Google

qui exploite depuis trois ans des brevets obtenus, l'un par M. Bauwens et l'autre par M. Dekemmeter, a exposé des bougies de première et deuxième qualités, et des cierges carrés et ronds qui sont d'une qualité supérieure et à un prix plus bas que les produits des autres fabricants. Là il y a progrès, excellente fabrication, économie sur tous les points. Là on n'est pas obligé de blanchir les bougies par l'exposition à l'air. Elles sont empaquetées en sortant des moules. C'est ce dont ont pu s'assurer les membres de la 3me section, qui ont visité cette fabrique.

C'est depuis la dernière exposition que M. Dekemmeter a fait les progrès que nous venons de signaler, et qui ont une importance bien grande, puisque, par une diminution très-forte dans la production de l'acide oléique qui accompagnait toujours l'acide stéarique en parties égales et qui avait un faible débouché, ils ont permis d'abaisser notablement le prix de la bougie stéarique. De plus, M. Dekemmeter a singulièrement perfectionné les bougies et chandelles, en dissolvant dans la masse de l'acide stéarique employé le borax, qui, précédemment, était dissous dans l'alcool, où l'on trempait les mèches.

Considérant ces améliorations importantes, le jury décerne à cet exposant la *médaille d'argent*.

(N° 480.) M. Bassompierre, Antoine, à Chênée, a présenté un assortiment de bougies d'une blancheur remarquable.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION DEUXIÈME.

CIRE, CIERGES ET BOUGIES.

Le travail de la cire n'a pas, depuis longtemps, éprouvé d'améliorations; la bougie *stéarique* a déprécié les bougies de cire, et le bas prix n'étant pas le seul avantage des nouvelles bougies sur les anciennes, il est à croire que l'on

Digitized by Google

s'occupera de moins en moins de la fabrication de ces dernières.

L'industrie, qui consiste à fabriquer des luminaires en cire pure, est représentée à notre exposition par quatre exposants :

(N° 790.) M. Sirejacob, Daniel, à Bruxelles, a exposé des bougies en cire très-bien travaillées et des bougies diaphanes d'un très-bel aspect.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 347.) M. Deroubaix, Gilbert, à Ixelles, a exposé de la cire blanche ayant une légère teinte bleue. Les bougies sont d'un beau travail.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 786.) M. Sirejacob, Félix, à Bruxelles, a exposé de beaux ouvrages en cire, et des cierges et bougies de belles formes.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2e classe.

(N° 367.) M. Joye, Joseph, à Bruges, a exposé un flambeau, six cierges et un paquet de bougies.

Le jury lui décerne la *mention honorable.*

SECTION TROISIÈME.

HUILES ET GRAISSES POUR MACHINES.

(N° 526.) M. Charvet, Charles, à Bruxelles, a exposé des huiles et graisses pour le graissage des mécaniques. Ces produits continuent à obtenir un débit considérable; le consommateur en est extrêmement satisfait, et leur prix les met hors de concurrence avec toutes les matières grasses animales. Ces graisses sont produites par la réaction de la chaux sur l'huile de résine.

Pour cette fabrication, qui s'est développée malgré l'incen-

Digitized by Google

die et les contrefaçons, le jury décerne à M. Charvet la *médaille de bronze* de 1re classe.

(Sans numéro.) MM. Bissé et Cie, près de la porte d'Anderlecht, apportent un soin particulier, et des procédés perfectionnés qui leur appartiennent, à la purification des huiles et à la préparation des graisses. De grandes usines font depuis longtemps usage de leurs produits, et s'en trouvent très-bien.

Le jury décerne à MM. Bissé et Cie la *médaille de bronze* de 2me classe.

MM. Bissé doivent quelques-uns de leurs produits à l'arachide, plante qui, depuis peu d'années seulement, est entrée en concurrence avec les semences oléagineuses.

(No 418.) MM. Ebingre et Cie, à Forest, ont exposé de la graisse extraite des os. (Voir l'art. *Noir animal.*)

(No 784.) M. Dekemmeter, à Molenbeek-St-Jean, a exposé de l'oléine très-propre au graissage des machines. (Voir l'art. *Bougies.*)

SECTION QUATRIÈME.

SAVONS ET PARFUMERIES.

Une de nos plus anciennes industries est celle qui consiste à fabriquer des savons mous. Cette industrie est probablement originaire de nos contrées, et Pline nous l'attribue. Les matières premières dont elle fait usage, la potasse et les graisses oléagineuses se trouvaient en abondance chez nous. L'empire romain, au temps de sa plus grande puissance, nous enlevait nos savons qui étaient à Rome un objet de luxe. Le savon de potasse ou savon mou, est encore celui que l'on fabrique en plus grande quantité en Belgique, et nous avons à regretter que très-peu d'échantillons de ce produit aient été envoyés à l'exposition. Depuis peu d'années, la fabrication du savon dur ou de soude s'est introduite dans notre pays. Nous avions à

Digitized by Google

vaincre pour réussir dans cette branche d'industrie, d'abord l'indifférence des consommateurs qui étaient accoutumés à nos savons verts et mous, ensuite l'absence des matières premières, la soude et l'huile d'olive.

Deux fabriques importantes, celle de MM. Cappellemans et celle de la manufacture de glaces à Oignies, ont contribué à nous procurer la première de ces substances. Quant à l'huile, elle nous vient encore de la Provence; mais on la remplace le plus souvent, dans la confection des savons durs, par le suif, qui est abondant chez nous, en temps ordinaire.

C'est par le savon de parfumerie ou de toilette que le savon de soude a commencé à s'introduire dans nos contrées. Aujourd'hui, cette fabrication a pris une telle importance que nos produits sont, en assez grande quantité, expédiés à l'étranger. Il y a encore dans cette partie de la savonnerie des procédés tenus secrets, mais dont nos principaux savonniers sont en possession. Aucun traité n'indique comment il faut s'y prendre pour confectionner ces pains arrondis qui constituent le savon sans angles. Il est assez difficile de les marbrer. Une jolie variété du savon de toilette est celui qui est transparent : c'est en le dissolvant dans l'alcool qu'on lui donne cette propriété; mais c'est par une manipulation que tout le monde ne connait pas, qu'on parvient à lui donner une forme voulue, et à le revêtir d'une empreinte sans lui faire perdre sa transparence.

Tous les jours la chimie éclaire et enrichit l'art du savonnier; une foule de procédés fautifs sont abandonnés pour toujours; une foule de fraudes et de sophistications sont bannies sans retour.

Quand, dernièrement, on en est venu à substituer la résine à la matière grasse, en tout ou en partie, on n'a point caché cette substitution qui a tourné à l'avantage du consommateur, en lui procurant à meilleur marché un produit utile.

(N° 787.) M. Descressonnières, à Molenbeek-St-Jean, a exposé la plus riche et la plus belle collection de savons de toi-

Digitized by Google

lette; du savon d'huile d'olive, du savon d'huile de palme et du savon de résine. Le savon transparent de M. Descressonnières, est d'une belle apparence. Cet industriel est, pensons-nous, le premier qui ait travaillé avec fruit à la fabrication du savon dur de résine, par un procédé qui lui était particulier.

A la précédente exposition M. Descressonnières a obtenu la médaille d'argent.

Le jury lui décerne le *rappel* de cette distinction.

(N° 684.) M. Stoefs, Josse, à Bruxelles, qui fabrique à la fois du savon et des chandelles, a exposé de très-bon savon de ménage à la soude, beaucoup de savon parfumé et du savon transparent d'une qualité supérieure.

Cette fabrication a fait de véritables progrès; les produits de M. Stoefs se sont répandus au loin. Il exporte à Londres et à Paris.

Nous regrettons que cet exposant n'ait pas fait paraître à l'exposition des chandelles moulées et à la baguette. La 3me section s'est assurée que M. Stoefs est l'auteur d'une amélioration importante dans l'art du chandelier. Par l'application du chauffage à la vapeur, il évite de répandre autour de sa fabrique des exhalaisons malsaines, et, par l'emploi d'une machine très-ingénieuse, il a préservé les ouvriers d'un mal auquel ils étaient tous exposés : au bout de quelques années du même travail, ils étaient atteints de varices aux jambes, ce qui n'a plus lieu maintenant, qu'ils peuvent travailler assis.

M. Stoefs a obtenu, en 1841, la médaille de bronze : le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

(N° 669.) M. Touche-Gillès, à Anvers, a exposé une grande quantité de savon parfumé, du savon en brique, du savon blanc mou, et plusieurs produits de parfumerie.

Ces produits sont fabriqués avec beaucoup de soin. M. Touche-Gillès ayant obtenu la médaille de bronze à la précédente exposition, le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

(N° 380.) M. De Breemaecker, L., à Laeken, déjà cité,

Digitized by Google

a exposé quelques échantillons de savon qui sont insuffisants pour établir l'habileté de ce jeune savant comme savonnier; mais les produits de sa fabrique sont abondamment répandus dans le commerce; ils sont dus à un procédé que la science a rendu infaillible, et sont les plus blancs qu'il y ait à l'exposition.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 281.) M. Degrave, Pierre, à Bruges, a exposé deux caisses de savon.

Le jury lui décerne le *rappel de la mention honorable.*

CHAPITRE HUITIÈME.

CUIRS ET PEAUX.

SECTION PREMIÈRE.

CUIRS TANNÉS.

La tannerie belge qui fournit, depuis des siècles, des produits justement estimés des consommateurs, n'était pas complétement représentée à l'exposition. Plusieurs usines importantes des centres de fabriques, tels que Liége, Stavelot, Namur, Bruges, ont négligé d'envoyer des échantillons de leur industrie, qui est une des plus renommées du pays.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus, nous nous sommes assurés que le plus grand nombre de nos fabricants sont restés fidèles aux anciennes et bonnes méthodes de tannage, qui font encore préférer les produits belges à ceux de l'étranger.

Digitized by Google

Essayant avec prudence les procédés chimiques ou mécaniques proposés pour confectionner le débourrage, ou pour accélérer le tannage proprement dit, ils ne se sont pas lancés dans ces innovations malheureuses, qui ont discrédité pendant quelque temps les produits de la tannerie parisienne.

Mais, tout en louant le bon sens et la prudence de nos tanneurs, nous ne prétendons pas les endormir dans la routine, ou leur conseiller le dédain pour tous les procédés nouveaux. Des exemples trop malheureux, fournis par d'autres industries, sont là pour les empêcher de rester dans une fausse sécurité.

Il est une opération, souvent pratiquée à l'étranger dans la préparation des cuirs, sur laquelle nous croyons devoir attirer l'attention de nos tanneurs; nous voulons parler du battage des cuirs après le tannage. On sait en effet que cette opération est fort peu usitée chez nous. En France cependant on y attache une grande importance, et on a même inventé des marteaux mécaniques pour l'exécuter.

Quoique nous pensions que le battage n'améliore réellement pas la qualité du cuir; il serait bon que nos tanneurs examinassent si le cuir ainsi préparé, n'est pas préféré, sur les marchés étrangers, à celui qui n'a pas reçu cet apprêt.

ARTICLE 1er. — CUIRS FORTS.

(N° 618.) M. Gerard-Gofflot, Joseph, à Neufchâteau (Luxembourg), déjà distingué par le jury de 1841, pour les beaux cuirs tannés qu'il avait présentés à la dernière exposition, nous a paru de plus en plus digne de la médaille d'argent qui lui fut décernée à cette époque.

Le jury lui accorde le *rappel* de cette médaille.

(N° 253.) M. Jobart-Demptinnes, Ant., à Dinant, par la bonne qualité et le prix avantageux des produits de son usine, qui fut fondée en 1819, avait mérité la médaille de bronze de 1re classe en 1841.

Digitized by Google

Depuis cette époque, plusieurs améliorations ayant été apportées par lui dans le travail des cuirs, sa fabrication ayant doublé, et la qualité des produits qu'il a envoyés à l'exposition n'étant surpassée par ceux d'aucun de ses concurrents, le jury décerne la *médaille d'argent* à M. Jobart-Demptinnes pour le récompenser de ses efforts.

(N° 254.) M. Bauchau de Barré, à Namur, est un des dignes représentants des tanneries de Namur, qui ont toujours été considérées comme les plus anciennes et les plus renommées de la Belgique (1).

L'établissement de M. Bauchau date de 1808; mais l'industrie qu'il exerce s'était transmise de père en fils dans sa famille, depuis un temps immémorial (année 1304).

Il fabrique des cuirs forts pour semelles, pour pistons de pompes, etc.

Le jury voulant récompenser le chef de cette usine, dont les produits sont justement appréciés sur les divers marchés, lui décerne la *médaille d'argent*.

(N° 927.) M. le baron de Baré de Comogne, à Namur, a présenté de beaux échantillons de cuir sauvage dont la chair dense, unie et bien percée par le tannage, indiquait une excellente fabrication.

Le jury décerne la *médaille d'argent* à M. le baron de Baré de Comogne.

(N° 521.) La tannerie que M. F. Donner, à Bettelange (Luxembourg), a reprise depuis peu d'années, s'est développée; elle livre au commerce des produits estimés.

Le jury décerne à cet exposant la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 255.) M. Jobart-Lion, J., à Dinant, a exposé des cuirs de Buenos.-Ayres et du cuir du pays qui indiquent un travail soigné.

(1) *Voir* Borgnet, *Des corps de métiers et des serments de la ville de Namur*. Messager des sciences historiques, année 1847, page 88.

Digitized by Google

Le jury décerne à M. Jobart-Lion la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 768.) M. Van Eecke, A., à Comines, a obtenu la médaille de bronze de 1re classe en 1841.

Le jury, voulant récompenser cet industriel pour la bonne qualité du cuir de bœuf indigène qu'il a exposée cette année, lui accorde le *rappel* de cette distinction.

ARTICLE 2. — CUIRS CORROYÉS.

(N° 767.) M. Polley, P., à Poperingue, a exposé des cuirs forts et des cuirs d'empeignes.

La qualité et la bonne méthode de préparation de ce dernier cuir, nous ont paru mériter, en faveur de cet exposant, le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe qui lui a été décernée en 1841.

(N° 770.) M. Vanalleynnes-Schockeel, à Ypres, avait déjà obtenu une distinction à l'exposition de Harlem; il continue à justifier la bonne réputation dont jouit sa maison.

Les cuirs pour semelles, les rosettes pour cordonnerie et carrosserie, et les peaux de veau, ayant paru de bonne fabrication, le jury accorde à M. Vanalleynnes-Schockeel la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 935.) M. Ladoubée-Lejeune, à Bruxelles, mérite d'être signalé pour les procédés de corroyage employés dans la préparation des cuirs noirs pour harnais, et des cuirs à couleur naturelle pour brides et autres objets de sellerie, de coffreterie ou de garnerie; ces cuirs sont d'une grande souplesse et d'une épaisseur uniforme, parce que la peau est divisée en divers quartiers, et travaillée suivant les usages divers auxquels on la destine. (Voir, pour la distinction accordée à cet exposant, l'article *sellerie.*)

(N° 416.) M. Debock, Herman, à Jette-Saint-Pierre (Brabant), a exposé une paire de tiges et un échantillon de

Digitized by Google

cuir de vache, préparés par un procédé breveté en décembre 1846.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, ces tiges remplaceraient avantageusement par leur souplesse, leur solidité et leur bas prix les tiges dites *de Bordeaux*.

Le jury, désirant encourager cette fabrication utile, décerne la *médaille de bronze* de 1re classe à M. Debock.

(N° 769.) M. Delobel, B., à Messines, est jugé digne du *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe, pour les cuirs forts, les cuirs dits *rosettes* et les peaux de veau de bonne qualité qu'il a envoyés à l'exposition.

(N° 486.) M. Vanheyst, J., à Herenthals, mérite également le *rappel de la mention honorable*, pour les divers produits qu'il a exposés : cuir d'empeigne, veau gris, tiges de bottes, etc.

(N° 193.) La *mention honorable* est aussi accordée à M. J. Vancamp, à Gilles-Waes (Flandre orientale), pour le cuir de veau ciré, le cuir de veau gris et le cuir de vache; de même qu'à :

(N° 967.) M. Tibaux-Godtschalck, à Messines, pour les cuirs maroquinés, les vachettes, les peaux de veau et les tiges de bottes qu'ils ont respectivement présentés à l'exposition.

Nous mentionnerons ici favorablement M. François Jacquot, à Bruxelles (dont il est déjà parlé ailleurs), pour l'échantillon de cuir de semelle comprimé et la machine à cambrer les tiges de bottes qui figurent sous le n° 650.

(N° 850.) La Société Bruxelloise, pour le tannage et le corroyage des cuirs, gérant M. Krafft, à Bruxelles, a envoyé des produits qui consistent en demi-cuirs pour semelles, vachette sauvage, peaux de vache et de veau pour empeignes, et divers échantillons de chaussures destinées surtout au commerce d'exportation.

Le cuir est préparé par un procédé accéléré de tannage qui ne nécessite pas l'emploi d'écorces, et qui ne dure que vingt à vingt-cinq jours.

Digitized by Google

Nous attendrons, pour nous prononcer sur le mérite de ce procédé nouveau, qu'il ait subi l'épreuve décisive du temps et de l'expérience.

Nous nous bornerons, pour le moment, à encourager par une *mention honorable*, les premières opérations d'un établissement qui peut prendre, dans l'avenir, une extension importante, attendu que la consommation du cuir augmente et que l'exploitation du procédé nouveau échapperait à l'éventualité de l'insuffisance des écorces de chêne.

ARTICLE 3. — COURROIES.

(Nos 9, 341.) Une *mention honorable* est accordée à M. Henri Mattern, à Borgerhout, et à M. Albert Monthuy, à Bruxelles, pour les courroies de machines à vapeur qu'ils ont exposées.

Nous ferons remarquer ici, en passant, que l'on commence à employer des courroies faites en *gutta-perka*. Les premiers essais tendent à faire espérer que cette substance pourrait remplacer avantageusement le cuir.

SECTION DEUXIÈME.

CUIRS VERNISSÉS.

Cette industrie mérite d'être spécialement encouragée, en Belgique, parce qu'il importe que la carrosserie belge, dont les produits sont recherchés à l'étranger, puisse trouver dans le pays les cuirs laqués qu'elle emploie en très-grande quantité.

Nous sommes heureux d'apprendre que nos principaux carrossiers et selliers, ayant reconnu la bonne qualité des cuirs vernis du pays, ne s'adressent plus, pour cet article, aux fabricants anglais ou français.

Les meilleurs cuirs laqués indigènes possèdent, en effet, toutes les qualités désirables. Les peaux sont choisies, tannées

Digitized by Google

et corroyées avec soin. Le vernis est brillant, sans être collant ni cassant, qualités si recherchées dans la carrosserie. Cet enduit possède aussi une solidité qui l'empêche d'être altéré par le frottement, et assez d'élasticité pour se prêter à l'allongement du cuir.

Cinq fabricants ont envoyé des échantillons de cette industrie à l'exposition. Parmi ces produits, le jury a surtout remarqué les cuirs et les peaux vernis de diverses couleurs, fabriqués par M. L. Jorez, fils, à Bruxelles, dont nous avons déjà parlé à l'occasion des *Toiles cirées.*

La grande peau est magnifique; le laqué est uni et sans grains; les vachettes ont supporté avec succès toutes les épreuves auxquelles les carrossiers les soumettent pour en reconnaître les qualités. Nous ferons remarquer surtout que le vernis n'est pas collant.

M. L. Jorez fabrique aussi des cuirs laqués de diverses couleurs, employés dans la carrosserie, la chapellerie, la cordonnerie, etc.

La distinction que mérite cet industriel pour l'ensemble de ses produits, est indiquée à l'article des *Toiles cirées.*

(N° 422.) M. Sablon, L., à Bruxelles, qui exerce, depuis trente ans, la profession de tanneur, a joint, depuis quelque temps, à cette fabrication, celle des cuirs laqués.

Les trois vachettes qui figurent à l'exposition sont d'un cuir souple et solide, et d'une épaisseur uniforme. Le vernis en est brillant, mais laisse encore quelque chose à désirer quant aux autres qualités.

Nous ne doutons pas que cet industriel ne parvienne bientôt à vaincre toutes les difficultés qui se présentent dans le vernissage des cuirs, et à rivaliser alors avec ce qui se fait de mieux dans ce genre ici et à l'étranger.

Le jury décerne à M. Sablon la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 105.) M. Ferdinand, H., à Bruxelles, a présenté à l'expo-

Digitized by Google

sition une vachette et une peau de veau vernies; et un cuir pour garde-boue verni.

Le jury ayant constaté la bonne qualité du cuir du garde-boue, et l'aspect brillant du vernis de la peau de veau, accorde à M. Ferdinand la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 945.) M. Hernalsteen, J., à Bruxelles, a exposé des produits qui consistent en peaux de veau et de chèvre vernies.

Ce fabricant nous annonce que le temps lui a manqué pour faire figurer à l'exposition tous les produits de son industrie. Nous avons remarqué, en effet, qu'il a dû mettre un peu de précipitation dans la préparation des peaux vernies que nous avons eu à examiner.

Comme cet industriel se propose d'augmenter sa fabrication de cuir laqué destiné à la chaussure, pour lequel nous devons encore nous pourvoir en France et en Allemagne, le jury lui accorde pour l'encourager la *mention honorable*.

SECTION TROISIÈME.

CUIRS HONGROYÉS; — CUIRS FAÇON BUFFLE.

(N° 571.) M. Lantheere, F., à Gand, a présenté du cuir de Hongrie et du cuir pour empeignes possédant les qualités de souplesse et d'onctuosité désirables.

Le jury décerne à M. Lantheere le *rappel de la médaille d'argent*.

(N° 384.) M. Vaderheyden, Pascal, à Tongres, fabrique, depuis 1809, du cuir pour buffleteries, de bonne qualité. Il en a fourni pour les équipements de l'armée française. Ce cuir est employé aussi pour courroies de machines.

On doit à ce fabricant un procédé nouveau, et préférable à celui qui est ordinairement employé pour préparer la peau de veau pour havre-sacs.

Digitized by Google

Le jury lui accorde le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 785.) M. Boudier, Auguste, à Molenbeek-St-Jean, qui s'occupe spécialement de la préparation des cuirs destinés aux buffleteries et aux havre-sacs, qu'il confectionne aussi dans ses ateliers, a exposé deux cuirs forts, façon buffle, et deux peaux de veau mégissées pour havre-sacs.

Le jury, ayant constaté la bonne qualité de ces produits, a jugé que M. Boudier était digne du *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION QUATRIÈME.

BASANES ET MAROQUINS.

(N° 400.) MM. Niewekerken frères, à Malines, ont exposé des peaux de veau, des peaux blanches et vingt-neuf pièces de maroquin qui attestent un progrès réel, dans ce genre de fabrication.

Les maroquins sont de nuances variées et unies. La peau est souple et le grain régulier et solide. Les relieurs et les gainiers du pays emploient avec succès ces produits, dont les prix sont très-avantageux.

Les peaux de veau que les relieurs et les bottiers mettent en œuvre, sont souples et solides, et les peaux blanches sont préparées par un procédé particulier qui les empêche de jaunir par la chaleur.

Le jury a pensé que ces divers perfectionnements devaient être récompensés; en conséquence, il décerne la *médaille d'argent* à MM. Niewekerken frères.

(N° 113.) M. Verbesselt, F., à Molenbeek-St-Jean, a exposé des basanes de divers grains et de nuances variées, et des basanes cylindrées, glacées ou maroquinées, qui nous ont paru

Digitized by Google

d'une excellente fabrication. Nous avons surtout remarqué les peaux de veau à nuances tendres de cet exposant.

Le jury se plaît à lui décerner la *médaille de bronze* de 1re classe pour l'ensemble de ses produits.

(N° 104.) M. Corné, A., à Molenbeek-St-Jean, a exposé vingt-cinq peaux de mouton tannées, teintes en différentes couleurs, et plusieurs échantillons de cuir à chapeaux, qui nous ont paru de bonne qualité.

Le jury, voulant récompenser cet exposant, lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION CINQUIÈME.

PELLETERIES ET FOURRURES.

L'art du *pelletier-fourreur*, dont l'industrie consiste à mettre en œuvre, pour l'habillement ou l'ameublement de l'homme, les pelleteries précieuses provenant des pays septentrionaux, n'était pas représenté cette année à l'exposition.

Nous n'avons eu à examiner, dans cette catégorie de produits, que des échantillons non-ouvrés, de pelleteries communes indigènes, auxquelles on a tâché de donner, par l'apprêt, la teinture et le lustrage, l'aspect des belles fourrures du Nord.

(N° 216.) MM. Hesnault frères, à Gand, s'occupent de l'apprêt et de la teinture des peaux en poils d'animaux indigènes. Ils imitent, au moyen de couleurs appropriées et de différents dessins, les pelleteries étrangères d'un prix beaucoup plus élevé. En 1846, ils ont introduit dans leur fabrique une machine à battre et à brosser les peaux, qui possède, outre l'avantage de perfectionner le travail, celui de préserver les ouvriers de l'action si dangereuse des poussières qui se répandent dans l'air pendant le battage et le brossage à la main.

Le jury est d'avis que MM. Hesnault frères méritent, comme

Digitized by Google

leur père en 1841, la *médaille de bronze* de 1re classe, qui leur est accordée.

(N° 586.) M. Dusauchoit, E., à Gand, confectionne des pelleteries destinées à faire des manchons et des casquettes. Ses matières premières sont des peaux de chat et de lapin. Il imite avec assez de perfection la peau de marte.

Le jury lui accorde la *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

ARTS ET PRODUITS DIVERS.

ARTICLE 1er. — GALVANO-PLASTIE.

La Galvano-plastie est un nouvel art industriel entièrement dû à *l'électro-chimie*. Cette découverte, appelée à rendre d'éminents services aux arts du doreur, du statuaire et à d'autres encore, a, dès l'origine, fait apprécier son utilité, et les applications s'en sont étendues avec rapidité. Les résultats obtenus sont si remarquables, que non-seulement les savants, mais généralement tous les hommes ayant un certain degré d'instruction, ont voulu interroger eux-mêmes la puissance de cet art utile et agréable. Parmi ceux qui ont dirigé leurs recherches vers un but industriel nous citerons particulièrement :

(N° 136.) M. Michiels, J., à Anvers, qui déjà depuis cinq ans s'est appliqué à cette science avec une constance éclairée. Il a exposé soixante statuettes, bustes et autres objets; une statuette de la vierge; un sucrier et un carafon en cristal; et

Digitized by Google

quatre cornues et vases en verre et en porcelaine, pour appareils de chimie. Tous ces objets sont cuivrés, bronzés, argentés ou dorés par le procédé galvano-plastique.

Il y a dans le travail de M. Michiels autant de science que d'art; on y trouve la preuve qu'il connaît bien la théorie des opérations électro-chimiques qu'il a faites avec succès. Il sait convenablement préparer les surfaces non métalliques, notamment le plâtre, les porcelaines et les verres qui, par leur nature non conductrice de l'électricité, ne pourraient s'attacher les dépôts des métaux réduits par le courant galvanique; il a soin de ne pas employer des dissolutions concentrées qui forment des précipités avec trop de promptitude et par groupes de molécules composant des mamelons peu adhérents aux surfaces; il prépare des dissolutions suffisamment étendues, dont les métaux se réduisent et se déposent, en quelque sorte, à l'état d'atomes qui pénètrent dans les intervalles moléculaires des surfaces et y adhèrent fortement. Aussi M. Michiels nous a-t-il présenté beaucoup d'objets à l'état mat, qu'affectent les métaux réduits par le galvanisme, parce que, dans cet état naturel, il est plus facile d'apprécier la finesse du grain et de juger si la couche métallique est uniforme et sans solution de continuité, que lorsque le coup de brunissoire est venu donner l'éclat métallique qui cache souvent les défauts d'une opération imparfaite. Pour ce qui concerne les couches métalliques appliquées par le galvanisme sur les vases de chimie en verre et en porcelaine qui doivent supporter une température élevée, être soumis à de grandes variations de température, et par suite à des effets de dilatation et de contraction très-différents entre les métaux, le verre et les porcelaines, nous dirons que le travail en est bien conditionné, mais que c'est à l'expérience seule à démontrer s'il peut en résulter des avantages réels.

Les résultats que M. Michiels nous offre sont déjà très-beaux; mais l'application de la galvano-plastie est encore susceptible de se perfectionner et de s'étendre. Le jury, voulant encourager

Digitized by Google

ceux qui se livrent à cet art nouveau, estime que M. Michiels qui, du reste, a aussi exposé une nombreuse collection de produits chimiques dont il a été parlé précédemment, a mérité à tous égards la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 90.) M. Wilmotte-Jamblin, à Liége, a exposé une collection d'objets dorés et argentés par le procédé électro-chimique, savoir : deux lampes et une croix de procession; un encensoir et trois pinces à sucre. Il y a trois ans que cet exposant s'occupe de galvano-plastie; les objets qu'il présente sont beaux et exécutés avec soin.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 446.) M. Calot, J., à Bruxelles, a exposé une tasse et une cuiller en argent, qui sont bien dorées au galvanisme; M. Calot exerce l'état de ciseleur; il n'emploie la galvano-plastie que comme accessoire, et seulement pour une partie des objets qu'il fabrique. Il sera parlé ailleurs des autres objets qu'il a exposés.

ARTICLE 2. — ANIMAUX EMPAILLÉS.

La taxidermie, comme les autres parties de l'histoire naturelle, est cultivée avec succès en Belgique, depuis un grand nombre d'années.

(N° 742.) M. Brenta, D., à Anvers, n'a pas exposé en 1841. Cette année il présente un arbrisseau artificiel, garni d'oiseaux empaillés. Le groupe, considéré dans son ensemble, est très-beau; au détail, nous dirons que l'aubépine n'est pas d'une imitation parfaite, mais que les oiseaux, tous du pays, sont généralement empaillés avec beaucoup d'art; le geai, le pinson, le merle, les nids d'alouettes et de roitelets, font illusion : au premier coup d'œil, on croirait les oiseaux vivants; il y a aussi quelques papillons et quelques insectes, également bien préparés. M. Brenta a fait preuve de beaucoup de connaissances en taxidermie.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

(N° 677.) M. Dubois, C., à Bruxelles, n'a rien envoyé à l'exposition de 1841. Aujourd'hui, il présente un paysage artificiel avec oiseaux empaillés; c'est un riche groupe d'oiseaux étrangers, sur un arbre abrité par un rocher; les détails sont très-jolis; les oiseaux, les insectes et les plantes sont bien préparés.

Le jury décerne à M. Dubois la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 68.) M. Meert, B., à Alost, n'a également rien exposé en 1841. Cette année il nous présente deux chiens-loups empaillés. Ces chiens sont beaux, bien préparés et de bonne pose.

Le jury décerne à M. Meert une *mention honorable.*

ARTICLE. 3. — FORMES, EMBAUCHOIRS.

Le temps n'est pas encore éloigné où une paire de souliers *destinés aux deux pieds d'une personne*, était faite sur la même forme; alors, pour leur conserver une bonne tournure, on les changeait de pied tous les matins, c'est-à-dire que tous les matins, le pied faisait fonction d'embauchoir. C'était là une des causes de cette incommodité si fréquente qui tourmente un si grand nombre de personnes, et dont la médecine daigne à peine s'occuper.

Ce fut sous le ministère du général Prisse, que les souliers de nos soldats furent faits sur deux formes.

Ce n'est que depuis peu d'années que des hommes ingénieux ont tenté de remédier à ce mal, en faisant que le soulier prît la forme du pied, et non le pied la forme du soulier.

On a modelé, d'après les pieds, des formes sur lesquelles l'artisan construit une chaussure qui ne peut plus blesser, et, en outre, pour élargir telle partie qui presserait un point douloureux, pour s'opposer à des rétrécissements qui pourraient survenir dans le soulier ou la botte, on a imaginé des embauchoirs mécaniques, et cette fabrication a demandé les méditations d'hommes habiles.

Digitized by Google

(N°978.) M. Cortin, Jean, à Bruxelles, a présenté six paires d'embauchoirs mécaniques pour bottes. Par cinq brevets, il s'est assuré l'exploitation exclusive de ces ingénieux appareils; rien n'est mieux imaginé que le moyen qu'il a trouvé d'exercer une force répulsive et un relâchement sur telle partie de la chaussure qui le requiert. A cette invention, M. Cortin joint encore celle d'un cambre mécanique qui donne au cordonnier le moyen de tailler et de bomber les tiges de bottes.

La fabrique de M. Cortin exporte au loin ses produits, elle emploie un assez grand nombre d'ouvriers travaillant les uns à l'atelier, les autres à domicile; chacun d'eux peut gagner jusqu'à six francs par jour.

Le jury décerne à cet exposant, dont les produits sont éminemment utiles, la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 886.) M. Stainière, Dieudonné, à Bruxelles, a exposé un assortiment d'embauchoirs, de formes et de têtes à perruque. Les formes, modelées avec le plus grand soin, sont exportées dans tous les pays, et si M. Stainière rencontre des concurrents pour cette partie, il en trouve peu pour les têtes en bois. Notre bois de hêtre et le charme conviennent parfaitement à ce genre de travail qui ne peut être confié ni au menuisier ni au tourneur. Les têtes sont taillées au couteau, et reçoivent néanmoins un assez beau poli.

Cette fabrique emploie habituellement douze ouvriers travaillant les uns à l'atelier et les autres à domicile.

Le jury décerne à cet exposant la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 909.) M. Stainière, Stanislas, à Bruxelles, a exposé un assortiment d'embauchoirs, plus une paire de formes à mécanique, qui a fait l'objet d'un brevet.

MM. Stainière sont concurrents, sans avoir cessé d'être bons frères; ils pratiquent l'un et l'autre l'industrie que leur a faite leur père, cherchant l'un et l'autre à l'étendre et à la perfectionner. Cette industrie exporte ses produits au loin et occupe

Digitized by Google

déjà un grand nombre d'ouvriers dont les salaires sont élevés.

Le jury décerne à M. Stainière, Stanislas, la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 919.) M. Couvreur, J., à Messines, a exposé des chaussures et des formes très-bien faites, admirées des connaisseurs.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 643.) M. Vanderoost, Michel, à Bruxelles, a présenté six paires de formes à coins mobiles.

Lui tenant compte des chaussures imperméables qu'il a exposées, le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 301.) M. Deras, Jean, à Bruges, a exposé six formes de bottes et de bottines, pour lesquelles le jury lui décerne la *mention honorable*.

ARTICLE 4. — FERS A CHEVAL.

L'art du maréchal ferrant est très-anciennement connu; pendant longtemps, il n'a été qu'un art pratique; mais depuis que l'hippiatrique s'est élevée au rang des sciences, elle a établi des règles dont le maréchal ferrant ne peut s'écarter sans danger.

(N° 392.) M. Cholet, P., à Molenbeek-St-Jean, a exposé une collection assez complète de fers à cheval, confectionnés d'après les règles de l'art.

Le jury décerne à M. P. Cholet la *médaille de bronze* de 1re classe.

ARTICLE 5. — CORDONNERIE.

Cette industrie passe souvent inaperçue dans la plupart des expositions, parce que la confection de la chaussure ne s'opérant pas d'ordinaire dans de grands ateliers, ce métier tout à fait local n'a pas de représentation assez puissante pour faire valoir son utilité et son importance. En y réfléchissant bien cependant, on verra que les produits de la cordonnerie s'adressent d'abord à presque tous les habitants du royaume;

Digitized by Google

que ces mêmes articles peuvent encore former un objet considérable d'exportation dans les pays d'outre-mer, où la main-d'œuvre est chère, comme aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, dans diverses colonies, etc. Nous ferons remarquer à cette occasion que la cordonnerie pour pacotille, entre les mains de sociétés puissantes, pourrait s'exercer avantageusement dans nos campagnes, comme l'ancienne industrie linière, et venir en aide aux populations rurales.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus, nous avons été heureux d'apprendre que déjà plusieurs maisons trouvent dans l'exportation des débouchés avantageux. Quelques exposants aussi ont fait faire à l'industrie qui nous occupe des progrès réels; les coupes et les formes des chaussures de luxe sont élégantes, le travail en est soigné. Pour les chaussures ordinaires, plusieurs ont cherché à remédier aux défauts reprochés si souvent aux chaussures modernes, qui altèrent la forme du pied, le blessent et font naître les cors et les durillons.

Ils se sont adressés à l'anatomie, que l'on n'avait consultée jusqu'ici que pour les soins à donner aux pieds des animaux de trait ou de somme.

D'autres, pour donner aux chaussures les qualités que l'hygiène réclame, ont cherché à les rendre imperméables à l'humidité.

D'autres enfin ont remplacé les coutures en fil ordinaire, souvent défectueuses, par un assemblage en fil métallique; mais aucun fabricant ne nous a signalé l'application à la fabrication des chaussures, de procédés mécaniques qui auraient pour résultats de diminuer le prix des souliers et d'en rendre l'usage accessible à un plus grand nombre.

Cependant, dans l'état actuel de la cordonnerie, le jury n'a pas cru, pour décerner ses récompenses, devoir prendre en considération les prix plus ou moins avantageux indiqués par les exposants, parce que cet abaissement dans les prix ne pou-

Digitized by Google

vait provenir, comme nous l'avons vu plus haut, d'un progrès réel dans la fabrication, mais plutôt de la diminution de salaire imposée aux ouvriers.

(N° 297.) M. Sabot, Jean, à Bruges, est désigné et recommandé par la commission d'admission de la Flandre occidentale, comme le Nestor des bottiers de Bruges : le jury, appréciant le mérite de ses travaux, lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 961.) La *médaille de bronze* de 1re classe est accordée à M. Bosquet, Louis, à Bruxelles, pour l'élégance et la bonne confection des diverses chaussures exposées, ainsi que pour l'étude intelligente qu'il fait du pied de l'homme, dans le but d'obvier aux infirmités occasionnées par la chaussure.

(Nos 73 et 814.) La *mention honorable* est accordée à MM. Delfosse et Cie, à Bruxelles, pour les chaussures de bonne qualité à coutures métalliques qu'ils ont exposées, et pour l'importance de leurs ateliers, qui alimentent plusieurs dépôts en Belgique et à l'étranger ;

Ainsi qu'à M. Remy, J.-B., à Nivelles, pour les chaussures à coutures en laiton qu'il a envoyées à l'exposition.

ARTICLE 6. — BOUCHONS.

Plusieurs machines à tailler les bouchons de liége ont été inventées et sont devenues l'objet de brevets. Elles ont pour but d'économiser la matière première, et de donner une grande régularité aux bouchons cylindriques ou coniques qui sont en usage. De même elles peuvent donner quelques produits accessoires, tels que le liége en poudre, auxquels l'industrie trouvera probablement certaine utilité.

(N° 369.) Un seul fabricant a envoyé des produits à l'exposition. C'est M. Émile Debrouwer, à Ostende; les bouchons qu'il a présentés ont été trouvés d'une bonne qualité.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

ARTICLE 7. — TABAC.

Deux fabricants d'Anvers, les sieurs L. Debruyn et Georges Hartwig ont exposé, le premier onze et le second sept caisses, échantillons de cigares de leurs fabriques.

La 3me section a remarqué une fabrication généralement très-soignée, surtout celle de M. Debruyn, dont les cigares bien enveloppés et convenablement serrés se fument bien, conservent leur feu et leur cendre, et sont agréables au goût.

Des onze caisses envoyées par cet exposant, sept portent la marque nouvelle, *Carolina*, et quatre la marque *Favoritas*. Ces derniers cigares ont paru plus régulièrement bons que les premiers, qui peut-être n'étaient pas tous d'une fabrication aussi ancienne, et qui, au surplus, rappelaient les mêmes soins dans la confection.

Les cigares de M. Hartwig, quoiqu'un peu moins remplis, moins lisses, et par conséquent moins flatteurs à la vue, sont cependant bien confectionnés, particulièrement les échantillons nos 3, 4, 6 et 7, qui se recommandent en outre par des prix très-modérés eu égard à la qualité.

(Nos 313 et 99.) Le jury décerne la *mention honorable* à M. L. Debruyn et le *rappel* de cette distinction à M. Georges Hartwig, qui l'avait déjà obtenue lors de l'exposition de 1841.

ARTICLE 8. — COMBUSTIBLE ARTIFICIEL.

(No 856.) M. Marchal, Désiré, à Ixelles, a exposé deux blocs de houille artificielle. C'est une découverte importante que celle dont cet industriel nous offre les résultats; elle a consisté à reconnaître que la houille, comme la tourbe, chauffée avec une certaine quantité de goudron, se fond en un liquide très-homogène qui, par le refroidissement, produit une masse solide présentant l'aspect du marbre noir, et qui n'a d'autre défaut, pour constituer une pierre artificielle, que de se

Digitized by Google

ramollir par la chaleur. Cette même substance, homogène et fusible, chauffée en petite proportion avec de la houille menue, en agglomère les parcelles, et, sous l'action d'une presse et d'un moule, la transforme en une masse combustible d'une forme voulue. Ainsi préparé, le charbon de terre brûle comme ce que l'on nomme *gaillette*, avec une belle flamme et sans se fondre.

Une fabrication importante s'est établie en Angleterre, sur les idées et par les soins de M. Marchal. Nous aimons à croire que bientôt cette industrie s'exercera aussi en Belgique.

ARTICLE 9. — OR FAUX.

(N° 817.) M. Lefebvre, Alexis, à Molenbeek-Saint-Jean, a exposé une montre contenant de l'or en feuilles, dit *or faux;* de l'argent en feuille, dit *argent faux*, et du bronze en poudre de toutes couleurs.

L'industrie représentée par ce fabricant est nouvelle chez nous. L'or et l'argent faux, utiles aux relieurs, aux fabricants de toiles laquées, aux marchands de papier d'or et d'argent, ainsi qu'aux peintres décorateurs, nous viennent encore en grande partie de l'Allemagne.

Nous regardons les produits de M. Lefebvre comme bien préparés, et cette préparation requiert une assez grande habileté.

Le jury décerne à cet exposant la *mention honorable*.

ARTICLE 10. — PAPIER ET TOILE VERRÉS.

La fabrication du papier et de la toile revêtus de verre en poudre ou d'émeri au moyen de la colle, ne présente pas une grande difficulté, mais elle est utile et vient au secours de tous ceux qui font usage des métaux.

Digitized by Google

(N° 198.) M. Duvivier, Joseph, à Gand, a exposé cinq numéros de papier verré et cinq numéros de papier à l'émeri.

(N° 401.) M. Desprez, Florent, à Liége, a exposé douze feuilles de papier verré; douze feuilles de papier à l'émeri, et des toiles recouvertes des mêmes substances.

Le jury décerne à chacun de ces exposants la *mention honorable.*

Ainsi délibéré en séance de la troisième section :

De Hemptinne, président; J.-G. Crahay; A. Devaux; Guillery; Houtart-Cossé; Nollet.

Le Secrétaire-Rapporteur,

Chandelon.

Digitized by Google

EXTRAIT DU RAPPORT

DE

LA QUATRIÈME SECTION DU JURY.

CHAPITRE PREMIER.

PAPETERIE.

SECTION PREMIÈRE.

PAPIERS BLANCS.

La fabrication du papier a pris en Belgique, depuis l'exposition de 1841, de nouveaux développements, et elle continue de marcher dans la voie du progrès.

Un défaut était reproché, non sans raison, aux produits de la papeterie belge : c'était de manquer de consistance. Ce défaut, regrettable dans les papiers d'impression, comme le faisait remarquer le jury de 1841, l'était plus encore peut-être dans les papiers à registres et à dessiner, dans les papiers poste, dans les papiers destinés à la fabrication des cartes. Nos fabricants s'attachaient surtout à produire un papier qui flattât la vue : dans ce système, ils mêlaient à la pâte, pour donner au

Digitized by Google

papier de la blancheur et du poids, différentes matières étrangères. Plusieurs d'entre eux ont enfin compris que s'ils voulaient assurer à leurs produits le marché intérieur et lutter avec succès sur les marchés étrangers, contre les fabriques de France et d'Angleterre, il était essentiel que leurs papiers réunissent la solidité à la blancheur. Les efforts qu'ils ont faits dans ce but n'ont pas été infructueux : déjà différentes espèces de papiers ont été livrées au commerce, et peuvent être comparées aux produits des premiers établissements de France.

Nous ne croyons pas hors de propos d'indiquer ici les procédés mis en usage par les fabricants dont nous venons de parler, pour obtenir cette solidité, cette sonorité, cette blancheur translucide dans la pâte, qui sont les qualités distinctives de la bonne fabrication d'Angoulême.

Le chiffon employé dans la fabrication du papier en Belgique, provenant pour la plus grande partie de toile tissée, mélangée de coton, et ayant par conséquent peu de consistance lorsqu'il est réduit en pâte, il a fallu avoir recours :

1° A un système de *dégraissage* plus lent et plus coûteux que celui d'après lequel on mettait le chiffon en ébullition dans un mélange de chaux vive et de potasse : aujourd'hui, on mouille le chiffon avec de l'eau claire, et on le place en gros tas. La crasse fermente au bout de quelques jours et se détache ensuite avec facilité dans le lavage qui s'opère immédiatement, afin d'effiler le chiffon en demi-pâte;

2° A un système de blanchiment plus doux et attaquant moins les fibres du chiffon, que celui qui était fait au moyen de la chaux, de la potasse et du chlore gazeux. On obtient ce résultat en employant le chlore liquide, à dose assez petite pour que le tissu n'en puisse être altéré. Après l'opération, la pâte est laissée en tas huit à dix jours, et le complément du blanchiment se fait ainsi avec lenteur, sans que le tissu en souffre ; car ce temps écoulé, il ne reste que bien peu de chlore dans la demi-pâte, et il est expulsé entièrement par le lavage,

Digitized by Google

lorsqu'on procède au raffinage qui réduit cette demi-pâte en pâte propre à fabriquer le papier.

Il est à observer en outre, que les anciens systèmes rappelés sous les nos 1 et 2 détruisaient tellement le corps filamenteux du chiffon, que le papier prenait une teinte tirant sur le roux; qu'il devenait jaune au bout de quelque temps, et ne tardait pas à tomber en *deliquium;*

3° Pour la trituration, à l'emploi de cylindres écrasant et ratissant le chiffon, mais ne le coupant pas; et l'on s'est rapproché ainsi, le plus possible, de l'ancien système des pilons, reconnu le meilleur, mais demandant plus de temps que celui qui est en usage;

4° A un nouveau mode de préparation de la colle végétale, qui, mélangée avec la fécule de pomme de terre, dont l'emploi est indispensable, forme un papier imperméable, plus solide et plus compacte, sans altérer beaucoup la blancheur de la pâte.

Ces différents systèmes de dégraissage, de blanchiment, de trituration et de collage, outre qu'ils empêchent les papiers de jaunir, laissent aux filaments toute leur force, et remplissent ainsi les conditions essentielles d'une bonne fabrication.

Les perfectionnements que nous venons de signaler n'auraient procuré à notre papeterie que des avantages restreints, s'il en était résulté une augmentation sensible des prix de revient et par conséquent des prix de vente. Les renseignements que nous avons recueillis nous permettent d'assurer que ces prix sont restés, à très-peu de chose près, les mêmes, et que, sous ce rapport aussi, nos fabricants peuvent se présenter sans crainte, sur les marchés étrangers, à côté de leurs rivaux d'Angleterre et de France.

Les tableaux officiels du mouvement du commerce constatent que, dans ces dernières années, nos exportations de papiers se sont accrues dans une proportion assez notable : le chiffre s'en est élevé en 1845, à 677,142 francs; et en 1846, à 744,974

Digitized by Google

francs. La moyenne des années 1840-1844 n'avait été que de 355,508 francs [1].

Malgré l'état prospère de nos fabriques de papier, ou plutôt à cause de cette prospérité même, une seule d'entre elles a répondu à l'appel du Gouvernement.

(N° 724.) M. Guilmot, Valentin-Joseph, à Bruxelles, dont l'établissement est situé à Pauquez, a présenté à l'exposition sept échantillons de papier brut pour tenture, et un rouleau de papier pelure.

Ces différentes espèces de papier se recommandent par leur bonne qualité; elles sont d'un grain de fabrication très-fin, d'un ton sec et clair et fortement collées.

M. Guilmot, qui a adopté depuis peu, un nouveau système de fabrication, et s'est vu forcé par là de faire de grands changements dans ses ateliers, a manqué du temps nécessaire pour exposer des papiers d'écriture, à registres, à lithographier et de couleur; mais il en a adressé des échantillons au jury.

Nous avons examiné ces échantillons; ils témoignent, comme ceux qui figurent dans les salles de l'exposition, de l'habileté de M. Guilmot et des perfectionnements qu'il a apportés dans son industrie.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

SECTION DEUXIÈME.

PAPIERS CARTIERS.

La ville de Dinant continue de soutenir la réputation qu'elle s'est depuis longtemps acquise dans la fabrication des papiers cartiers. C'est à cette localité qu'appartiennent les deux maisons dont le jury a eu à examiner les produits.

[1] Nous comprenons dans ces chiffres toutes les espèces de papier : à écrire, à imprimer, à meubler, de musique, coloriés, etc., etc.

Digitized by Google

Les qualités qu'exige un bon papier cartier sont, outre la pureté et la blancheur, une dureté et une sonorité qui le mettent à même de résister aux fatigues de la manipulation.

(N° 247.) Ces qualités se trouvent réunies dans les échantillons de M. Henry, Perpète, et particulièrement dans ses cartons mi-fins.

M. Henry justifie de plus en plus la faveur dont son établissement jouit en Belgique et à l'étranger, spécialement en Hollande et en Prusse, où il fait des envois, malgré l'élévation des tarifs qui y sont en vigueur.

Il a, dans ces dernières années, apporté des réductions sensibles à ses prix.

Indépendamment des échantillons de papiers cartiers, qui nous occupent en ce moment, M. Henry a exposé des cartons dont nous aurons à parler tout à l'heure.

Le jury lui décerne, pour l'ensemble de ses produits, la *médaille d'argent.*

(N° 353.) Les papiers cartiers de M. Mathieux, Ferdinand, à Dinant, sont d'une bonne fabrication.

L'établissement qu'exploite M. Mathieux est un des plus anciens de l'arrondissement de Dinant, l'érection en remonte à l'année 1710.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION TROISIÈME.

PAPIER DE CUIR.

(N° 650.) M. Jacquot, François, à Bruxelles, a présenté à l'exposition des échantillons de papiers et de cartons confectionnés avec des rognures de cuirs, et qui sont d'une consistance et d'une dureté parfaites.

Ces nouvelles espèces de papiers et de cartons peuvent être d'une grande utilité pour les emballages et pour la reliure,

Digitized by Google

surtout si l'exposant est en état de les livrer, comme il l'annonce, aux prix de 33 et 22 centimes le kilogramme. Toutefois, comme il n'en est encore qu'à des essais, et que nous n'avons pu apprécier le nombre de feuilles que produit le kilogramme de cette pâte, sur une épaisseur donnée, par comparaison avec le papier d'emballage de fabrication ordinaire, le jury se bornerait à accorder ici à M. Jacquot une mention honorable, si une distinction plus élevée ne lui était décernée pour d'autres produits.

SECTION QUATRIÈME.

CARTONS A SATINER, A PRESSER, POUR RELIURE, ETC.

(N° 247.) M. Henry, Perpète, à Dinant, déjà cité, présenta à l'exposition de 1841, des cartons pour la reliure, produits d'une industrie qu'il avait tout nouvellement importée en Belgique, et qui lui méritèrent une place parmi les industriels distingués par le jury.

Depuis lors, il a non-seulement perfectionné cette fabrication, comme le prouvent les deux échantillons exposés en 1847, et spécialement le carton 1re qualité, dit *demi-blanc*, qu'on peut comparer, sous bien des rapports, avec celui d'Angleterre; mais il a encore réduit ses prix de 30 p. %. En outre, il s'est appliqué à faire des cartons mi-fins, pour le satinage des draps, et des cartons mi-fins pour le cartonnage de luxe, qui sont recherchés dans le pays, et qu'il place même déjà dans plusieurs contrées d'outre-mer.

Une médaille d'argent ayant été accordée à M. Henry, pour l'ensemble de ses produits, le jury le mentionne ici pour mémoire.

(N° 89.) M. Oudoux-Thurion, à Liége, a exposé un carton d'une grandeur extraordinaire, propre à être employé, selon lui, pour panneaux de porte, toitures, etc.

Digitized by Google

Jusqu'ici on n'avait guère fabriqué que des cartons d'environ 70 centimètres de longueur et de largeur; l'exposant, par des procédés qu'il a imaginés, est parvenu à en fabriquer d'une dimension de près de deux mètres de longueur sur un mètre de largeur.

Sans se prononcer sur l'utilité de cette innovation, le jury a pensé que M. Oudoux-Thurion méritait une *mention honorable.*

SECTION CINQUIÈME.

PAPIERS ET CARTONS-PORCELAINE, GLACÉS.

Cette branche d'industrie, qui figura, pour la première fois, à l'exposition de 1841, a pris quelque extension depuis lors. En 1841, MM. Olin et Robert avaient commencé à nous fournir les papiers et les cartons glacés, que nous étions obligés de demander auparavant à la France et à l'Angleterre : aujourd'hui nous n'avons plus du tout besoin de recourir à ces deux pays.

(N° 389.) MM. Glenisson et Van Genechten, à Turnhout, ont présenté à l'exposition des cartons-porcelaine d'un poli et d'un brillant remarquables.

Le jury a soumis ces cartons à l'épreuve de l'impression lithographique, et a été très-satisfait du résultat.

Nous nous bornons à constater le mérite de cette partie des produits de ces fabricants, ayant à revenir et à nous arrêter plus longuement sur l'ensemble des objets exposés par eux.

(N° 361.) M. Daveluy-Delhoungne, Édouard, à Bruges, a exposé des échantillons de carton glacé dont le lustre et le poli sont très-satisfaisants.

Cet industriel ayant aussi envoyé au concours des cartes à jouer et des lithographies, une récompense sera proposée en sa faveur par rapport à l'ensemble de ses produits, et nous ne le mentionnons ici que pour mémoire.

Digitized by Google

SECTION SIXIÈME.

PAPIERS DE FANTAISIE, MARBRÉS, RACINÉS, COLORIÉS, ETC. [1].

La ville de Turnhout est toujours le siége principal de cette industrie, qui y occupe de nombreux ouvriers.

Les jurys de 1835 et de 1841, ont signalé honorablement les efforts de nos fabricants de papier de couleur et de fantaisie, pour nous affranchir du tribut payé à l'industrie étrangère; nous sommes heureux de pouvoir, à notre tour, témoigner de leur activité et de leur intelligence.

Leur fabrication continue d'être en progrès. Les perfectionnements apportés à la confection du papier demi-blanc, leur ont permis de donner à leurs produits des couleurs plus unies et plus lisses. Ils sont aussi parvenus, à l'aide d'un nouveau procédé dans la préparation de celles-ci, à les rendre plus vives et moins fugaces.

De grands sacrifices et beaucoup de peines ont été nécessaires pour introduire en Belgique cette branche d'industrie; car il a fallu, dans le principe, recourir aux ouvriers étrangers qui ne s'expatrient qu'à des conditions exorbitantes; nous voyons avec plaisir qu'elle y est aujourd'hui solidement établie. Elle s'est rendue presque entièrement maîtresse du marché intérieur; elle fait des expéditions considérables en Hollande; elle a commencé à se créer des relations dans les pays d'outre-mer; en Allemagne même, d'où nous tirions naguère la plupart des papiers de couleur nécessaires à notre consommation, elle lutte contre la fabrication indigène, et cela quoique la main-d'œuvre y soit notoirement à plus bas prix qu'en Belgique. Elle trouverait en France un débouché impor-

[1] M. Glenisson n'a pris aucune part aux délibérations du jury, concernant les produits dont il s'agit ici.

Digitized by Google

tant, si elle n'y rencontrait pas l'obstacle d'un droit protecteur qui est en quelque sorte prohibitif.

Ces résultats, nos fabricants en sont redevables à la bonne qualité des articles qu'ils livrent au commerce, ainsi qu'à la modération de leurs prix.

(N° 389.) MM. Glenisson et Van Genechten, à Turnhout, ont présenté à l'exposition un nombreux assortiment de papiers fleuragés, racinés, glacés, marbrés, maroquinés, pour reliure.

Les papiers fleuragés sont d'une bonne fabrication. Les papiers racinés peuvent être comparés avec ce que l'Allemagne fournit de mieux en ce genre. Les papiers marbrés communs, pour gardes de livres, sont à bas prix et de bonne qualité; ils dénotent d'immenses progrès. Les papiers glacés unis sont très-bien faits, surtout ceux couleurs de fantaisie; ils se vendent à des prix inférieurs aux papiers de France et d'Angleterre, et ne leur cèdent en rien pour la qualité. Les imitations de papier d'Annonay ont été notablement perfectionnées depuis 1841 : elles laissent pourtant quelque chose à désirer encore sous le rapport de la solidité et du coloris; mais nous ferons observer qu'il n'y a qu'une seule maison, en France, qui fabrique ce genre de papier; ni en Angleterre ni en Allemagne, on n'a pu parvenir jusqu'à présent à égaler les produits d'Annonay. Les papiers marbrés, anglais, grecs et tigrés, sont d'une excellente fabrication, de bonne teinte et parfaitement lissés. Ils sont préférables aux papiers d'Allemagne, parce que les couleurs ne s'écaillent pas, ce qui arrive souvent à ces derniers, à cause du lissage qui détruit la force du papier et produit des lignes désagréables. MM. Glenisson et Van Genechten ont compris que la couverture des demi-reliures exigeait, avant tout, la solidité du papier, afin que les mors des livres ne se déchirent pas en collant les gardes. Les papiers marbre, peigne et tourniquet, qui figurent, pour la première fois, dans nos expositions, peuvent rivaliser avec les plus beaux papiers français, et leurs prix sont de 30 p. % au-dessous de ceux auxquels se

Digitized by Google

vendent ces derniers. Enfin, le papier marbré, dit *feu*, et les papiers maroquinés, s'ils ne peuvent être comparés encore, pour le coloris et la souplesse, à ceux d'Aschaffenbourg, annoncent cependant un progrès qui, sans doute, ne s'arrêtera pas.

Indépendamment de leur fabrique de papier de couleurs et de fantaisie, MM. Glenisson et Van Genechten ont une imprimerie, une lithographie, un atelier de reliure; ils ont annexé à leur établissement, depuis 1841, une fabrique de cartes à jouer et un atelier où ils confectionnent le carton glacé pour lithographie.

Ils emploient 150 à 160 ouvriers.

Des produits de tous les genres d'industrie dont nous venons de parler ont été envoyés par eux à l'exposition.

La caisse de prévoyance qui, déjà en 1841, existait dans leur établissement, et qui assurait à leurs ouvriers le salaire habituel en cas de maladie ou d'accident, y a été soigneusement maintenue.

Une distinction d'un rang élevé aurait été décernée à ces habiles industriels, si l'un d'eux, M. Glenisson, étant membre du jury, n'avait déclaré qu'il se mettait hors de concours.

(N° 98.) MM. Brépols et Dierckx, fils, à Turnhout, dont la maison compte quarante-six années d'existence, et occupe de 80 à 100 ouvriers, ont exposé des échantillons de papiers racinés, marbrés, unis, à titre, fleuragés, pointillés, piqués, jaspés, à images, etc.

Ce que nous avons dit des produits de la maison Glenisson et Van Genechten s'applique, à très-peu de chose près, à ceux de la maison Brépols et Dierckx, fils. L'une et l'autre exploitent les mêmes genres d'industrie, et se distinguent également par l'ardeur avec laquelle elles s'efforcent de perfectionner leurs procédés de fabrication. Toutes deux voient leurs produits recherchés avec un égal empressement par les consommateurs.

Digitized by Google

En 1835, MM. Brépols et Dierckx fils, obtinrent la médaille de bronze de 1re classe.

La médaille d'argent leur fut accordée en 1841.

Le jury leur décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 291.) M. Vandelaer, Paul, à Bruxelles, a présenté à l'exposition des échantillons de papier de fantaisie pour reliure et cartonnage.

Les papiers agathe de M. Vandelaer sont renommés dans le commerce, et les échantillons qu'il en a exposés, prouvent de plus en plus que cette réputation est méritée. Ses papiers marbrés, anglais, peuvent aussi être cités avec éloge.

Le jury lui accorde le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe, qu'il a obtenue en 1841.

SECTION SEPTIÈME.

PAPIERS D'AMEUBLEMENT.

Si la mode est le tyran du monde, c'est surtout aux papiers d'ameublement que cet adage est applicable. De là ces changements dans les dessins et les couleurs, qui se succèdent d'année en année, et qui obligent le fabricant à se tenir toujours au courant de la nouveauté; de là encore pour lui le besoin d'une activité d'imagination incessante, afin de satisfaire aux goûts variables du consommateur.

Le jury a regretté que le genre *papier-décor* ou à *fleurs nuancées* ne fût pas représenté à l'exposition de cette année. Il a, du reste, constaté avec plaisir des progrès réels dans la fabrication des papiers d'ameublement, tant sous le rapport de la qualité du papier, que sous celui des couleurs, et principalement de la dorure.

Il doit toutefois consigner ici l'observation que peu de dessins sont originaux; que la plupart sont copiés d'après des dessins étrangers, ou d'après des étoffes.

Digitized by Google

(N° 616.) M. Devis, Eugène, à Bruxelles, a présenté à l'exposition quatorze panneaux en papier peint, velouté et doré, et cent deux bandes de papier peint.

Parmi les premiers, le jury a remarqué : un grand damas velouté, à sept laines nuancées, reproduit en diverses couleurs; le dessin en est *original* et l'exécution, quoique difficile, ne laisse rien à désirer : ce panneau a 1 mètre 35 centimètres de largeur; un grand panneau de 4 mètres, dont le fond velouté cramoisi est d'une égalité de ton parfaite : l'allégorie qui occupe le centre exigerait cependant plus de pureté dans la gravure, et une exécution plus soignée; un damas drap d'or, un damas velouté cramoisi et un damas velouté jaune, tous trois bien nuancés et bien fabriqués; un rouleau à fond d'or gauffré velouté vert.

En général, les papiers exposés par M. Devis se recommandent par le bon goût et la richesse des dessins, par la dorure, les nuances, la qualité de laine, et surtout par la gravure.

Les papiers ordinaires se fabriquent également dans ses ateliers; ils sont de bonne qualité et d'un prix raisonnable.

Le jury décerne à M. Devis la *médaille de vermeil.*

(N° 683.) M. Picard, Edmond, à Bruxelles, a exposé un assortiment de papiers dorés et veloutés, de papiers rayure à la mécanique, et de papiers communs.

Ces divers articles sont d'une exécution qui rehausse le goût avec lequel les dessins en ont été choisis.

Le jury croit devoir signaler : un panneau damas fond or, dessin velouté vert et massaca; un rouleau fond or, drap d'or et velouté rouge; un rouleau fond cerise, couleur laine et laines nuancées, quoiqu'on y rencontre de légers défauts, auxquels il sera aisé de remédier; un papier vert, glacé sur vert; des papiers imitant la perse et le bois, bien lissés et glacés.

C'est principalement dans les papiers rayés à la mécanique qu'il faut examiner la fabrication de l'exposant. Le rouleau fond blanc à lignes d'or, le rouleau fond blanc et écarlate,

Digitized by Google

le rouleau fond porphyre vert, laine et brun, ont mérité notre approbation particulière. Les prix de M. Picard sont modérés.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

(N° 291.) M. Vandelaer, Paul, à Bruxelles, a exposé vingt-cinq échantillons de papiers peints, dorés, veloutés, satinés et mats, ainsi que des bordures veloutées.

Les papiers rayés à la mécanique témoignent des progrès de l'exposant dans ce genre de fabrication. Les rayures sont d'une grande largeur; la diversité et la combinaison des couleurs sont de bon goût; l'exécution est parfaite.

Quant aux papiers peints et veloutés, la gravure et l'impression en sont satisfaisantes; mais ils laissent à désirer plus de richesse dans le dessin, et plus de variété.

Le jury aurait accordé à M. Vandelaer la médaille de bronze de 1re classe pour ses papiers d'ameublement, s'il ne l'avait obtenue déjà pour ses papiers de fantaisie.

(N° 532.) MM. Tournay et Cie, à Bruxelles, ont exposé des rouleaux de papiers peints, satinés, lisses, genre perse, veloutés, et six stores transparents.

Les papiers satinés et lissés, les papiers genre perse, sont exécutés avec beaucoup de soin.

Le papier velouté uni, fabriqué à la mécanique, se distingue par le ton et la qualité de la laine.

Nous mentionnerons encore un papier rayé amaranthe, velouté cerise; un papier fond velours vert, velouté jaune; un papier fond brun, velouté vert. Les stores sont de bon goût et d'une heureuse transparence de couleurs.

Établis seulement depuis 1842, MM. Tournay et Cie emploient déjà une quarantaine d'ouvriers.

Le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

FONTE DE CARACTÈRES, TYPOGRAPHIE, ÉDITION DE LIVRES.

SECTION PREMIÈRE.

FONTE DE CARACTÈRES.

Le jury de 1841 faisait l'observation, dans son rapport, que nous ne possédions point de graveurs en caractères d'imprimerie, ou du moins qu'il n'existait pas en Belgique d'établissement ou d'atelier dans lequel cet art fût exercé de manière à pouvoir satisfaire aux besoins de nos fonderies. Cette lacune subsiste toujours; et malgré notre école de gravure, c'est Paris qui continue de fournir à nos fonderies les matrices dont elles font usage.

La fonte des caractères d'imprimerie a reçu depuis 1841, plusieurs perfectionnements, parmi lesquels il en est un surtout qui mérite d'être cité.

On sait qu'une foule d'essais ont été tentés pour trouver le moyen de fondre les caractères d'une manière plus expéditive que celle dont on se sert encore aujourd'hui, et qui diffère fort peu du système imaginé par l'inventeur de l'imprimerie il y a 400 ans. La plupart de ces essais eurent des résultats tellement médiocres qu'ils ne reçurent jamais d'application. En 1815, M. H. Didot était parvenu à la vérité à produire, au moyen d'une machine qu'il appela *polyamatype*, un assez grand nombre de caractères à la fois, mais le peu de solidité de ces caractères et surtout la masse considérable de mauvaises lettres qui s'y rencontraient, firent bientôt abandonner

Digitized by Google

les produits de cette machine, qui n'eut qu'un instant de vogue.

Un homme du métier a ainsi défini, dans le *Dictionnaire des Arts et Manufactures* (page 1743, éd. 1845), les difficultés à vaincre :

« Le problème à résoudre est de trouver un système con-
» venable pour chasser le métal, mouvoir concurremment le
» moule, et retirer la lettre du moule, problème dont divers
» essais *font entrevoir une solution peut-être prochaine.* »

Cette solution paraît avoir été obtenue en ce qui concerne au moins les caractères de petit œil, depuis la nonpareille jusqu'à la philosophie, par les inventeurs d'une machine nouvellement importée en Belgique. En effet, ce mécanisme réunit à la célérité d'exécution la perfection la plus minutieuse. D'abord, pour la célérité, la nouvelle machine fond une lettre par seconde, soit 60 à la minute (3,600 par heure). Ajoutons que, sur un nombre aussi considérable, on compte à peine 1 p. % de mauvaises lettres, tandis que, par le procédé manuel, le déchet est ordinairement de 10 à 15 p. %. La raison de cette énorme différence est facile à comprendre. Les mauvaises lettres proviennent principalement de ce que le plomb en fusion, lancé dans le moule d'après l'ancien procédé, au moyen d'une cuiller, arrive souvent déjà refroidi au fond du moule, quelle que soit l'habileté de l'ouvrier; de là des soufflures, des manques, ou absence de netteté dans l'œil du caractère. Or, cet accident n'est point possible en employant le nouveau système, parce que le plomb est lancé par l'action mécanique avec une telle force, qu'il est en quelque sorte précipité au fond du moule. Les arêtes de l'œil et les angles, de même que les déliés les plus fins, sont rendus ainsi avec une netteté extraordinaire.

Quant à la solidité des caractères fondus de cette manière, elle est au moins égale, sinon supérieure à celle des caractères fondus à la main.

Enfin, pour ce qui regarde l'alignement et la force de corps, ils ne sauraient être plus parfaits, puisque, en opposition au

Digitized by Google

système du polyamatype de Didot, qui fondait 25 à 30 lettres à la fois dans autant de moules différents, quoique réunis, et qui ne pouvaient jamais être entièrement semblables, la nouvelle machine fond toutes les lettres dans un seul et même moule par force de corps.

Une dernière observation nous reste à faire : on avait prétendu que l'on ne pourrait fondre avec cette machine en faisant usage de *matière dure*, c'est-à-dire, mélangée de cuivre. Mais des essais récents ont prouvé que les matières les plus dures y étaient mises en œuvre, avec autant de facilité que dans les moules à la main.

C'est la Société typographique belge, Adolphe Walhen et Cie, qui a importé en Belgique la machine dont nous venons de parler.

La même société a acquis, depuis 1841, la belle fonderie de MM. Méline, Cans et Cie, créée en 1825 par M. Pennequin, aîné.

Elle réunit ainsi tous les éléments qui constituent, en ce genre, un établissement de premier ordre.

(N° 977.) MM. Wahlen, Adolphe et Cie, ont exposé des produits de leurs deux fonderies, présentant un nombreux et riche assortiment de caractères, de lettres ornées, de filets, d'accolades, de vignettes, etc.

Ceux de ces produits qui ont été exécutés par le nouveau système, confirment les observations que nous avons faites ci-dessus; ceux qui sortent de la fonderie Pennequin, justifient la réputation dont les caractères de cet habile fondeur n'ont cessé de jouir depuis vingt années.

La fonderie de MM. Ad. Wahlen et Cie occupe 80 ouvriers; elle a en activité quatre machines et quatre fourneaux : les quatre machines remplacent six fourneaux d'après l'ancien système.

Le jury décernant à la Société typographique belge, pour ses impressions, le rappel de la médaille d'or, se borne à la mentionner ici pour mémoire.

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

TYPOGRAPHIE.

L'importance de l'art typographique, les services qu'il a rendus à la civilisation, les développements qu'il a pris en Belgique, ont été appréciés dans les rapports du jury de 1835 et de 1841 ; nous croyons inutile de revenir sur ce sujet.

Il résulte des tableaux du mouvement du commerce, publiés par les soins du Gouvernement, que, depuis 1839, l'exportation des livres imprimés en Belgique s'est élevée aux chiffres suivants :

Années.	Valeurs.	
1840.	893,010	francs.
1841.	1,021,275	»
1842.	956,060	»
1843.	1,141,074	»
1844.	1,489,148	»
1845.	1,830,007	»
1846.	1,509,023	»

Ces chiffres montrent que notre commerce de livres à l'étranger non-seulement se soutient, mais qu'il a presque constamment suivi une marche ascendante.

Avant de parler des produits de la typographie qui figurent à l'exposition, nous avons à faire une observation qui s'applique à nos éditeurs de livres aussi bien qu'à nos imprimeurs. Le papier qu'on emploie généralement aujourd'hui dans nos imprimeries manque de la consistance nécessaire pour en garantir la durée : on ne fait aucune distinction, à cet égard, entre les ouvrages frivoles qui n'ont droit qu'à une existence éphémère, et les livres de sciences, d'histoire, de

Digitized by Google

haute littérature, qui doivent passer à la postérité. C'est un abus auquel il importe de remédier, si l'on veut que nous transmettions aux générations futures notre héritage scientifique et littéraire, comme nous avons reçu celui des générations qui nous ont précédés. Nous engageons nos imprimeurs et nos éditeurs à se préoccuper davantage de cet objet. L'économie qu'ils font, en employant du papier léger, est peu de chose, elle ne saurait, en tout cas, compenser les inconvénients qui résultent de l'usage de ce papier. Nous souhaiterions aussi que le Gouvernement, qui fait imprimer aux frais de l'État différentes collections scientifiques, imposât comme condition essentielle à ceux qui en sont chargés par lui, l'emploi d'un papier offrant les garanties de durée qu'il est permis d'exiger.

(N° 977.) La Société typographique belge, Ad. Wahlen et Cie, précédemment nommée, a présenté à l'exposition une belle collection de livres, imprimés, les uns au moyen de presses à bras, les autres à l'aide de presses mécaniques, mues par la vapeur.

Tous ces ouvrages sont d'une exécution remarquable par l'élégance et la bonne distribution des caractères, et par la netteté du tirage: aussi nous éprouvons réellement l'embarras du choix, pour en citer quelques-uns. Nous mentionnerons toutefois les *Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elzevirs*, les *Monuments de tous les peuples*, les *Costumes du moyen âge*, le *Spécimen des caractères* employés dans la maison.

MM. Ad. Wahlen et Cie excellent dans l'impression des gravures sur bois; ils en ont exhibé des spécimens sur rehauts de couleur qui imitent la teinte du papier de Chine, et donnent à la gravure sur bois le ton adouci de la gravure sur acier, en effaçant la dureté que l'on reproche généralement à la gravure en relief.

Ce sont les presses de la Société typographique belge, qui ont imprimé les *Fastes historiques de la Belgique*, exposés par

Digitized by Google

M. Heger, et sur lesquels nous aurons à revenir. De grandes difficultés, sous le double rapport de la composition et de l'impression, étaient attachées à ce travail; elles ont été habilement vaincues.

MM. Ad. Wahlen et Cie ont depuis peu ajouté à leur industrie l'impression et la vente des livres de piété; ils ont exposé un nombreux assortiment de ces derniers. La section a distingué, parmi ceux-ci, un *Ange gardien*, des Étrennes spirituelles et un livre de prières par la comtesse d'Andelaw, qui peuvent être mis en parallèle avec les éditions françaises les plus recherchées.

Les exposants continuent de marcher à la tête des imprimeurs qui font faire le plus de progrès à la typographie belge. Leur imprimerie occupe six presses mécaniques mues par une machine à vapeur de la force de cinq chevaux, lesquelles, ensemble, impriment chaque jour 35 à 38000 feuilles de papier de grand format des deux côtés; elle compte de plus 12 presses ordinaires constamment en activité; elle procure de l'ouvrage à 140 ouvriers, non compris ceux qu'elle emploie au dehors pour la reliure et le brochage de ses livres. Aucun autre établissement du même genre n'a en Belgique une égale importance, et il en existe bien peu, en Europe, qui, sous ce rapport, lui soient supérieurs.

Le jury décerne à MM. Ad. Wahlen et Cie le *rappel de la médaille d'or* qu'ils ont obtenue en 1841.

(N° 346.) M. Hanicq, P.-J., à Malines, qui, en 1841, exposa trois livres de liturgie, en a cette fois présenté au concours vingt-huit. Il y a joint une série de *propres* pour missels, bréviaires, épistolaires et diurnales de divers pays, et des spécimens de neuf livres liturgiques nouveaux qu'il a sous presse.

La collection de M. Hanicq comprend, entre autres, le *Missale Romanum*, in-folio, in-4° et in-12; les *Missæ Defunctorum*, in-folio; les *Epistolæ et Evangelia*, in-folio; le *Martyrologium Romanum*, in-4°; le *Brevarium Romanum*, in-12,

Digitized by Google

in-18 et in-32; le *Pontificale Romanum*, in-8°; le *Rituale Romanum*, in-18. Tous ces livres sont imprimés en rouge et noir; plusieurs d'entre eux sont ornés de gravures sur bois ou sur cuivre.

On voit que, dans l'intervalle de six années qui nous sépare de l'exposition dernière, M. Hanicq a marché à grands pas, car, aujourd'hui, les trois quarts des ouvrages qui composent la liturgie romaine sont entrés dans son fonds; et il ne compte pas s'arrêter là : nous sommes informés qu'il fait des démarches actives pour obtenir des généraux des ordres religieux les plus répandus, l'autorisation d'imprimer leurs bréviaires, missels, etc. Les spécimens, qu'il a exposés des bréviaires à l'usage des augustins, des dominicains et des franciscains, indiquent que ces démarches ne sont pas restées infructueuses :

M. Hanicq ne se borne point à l'impression des livres liturgiques; il fournit aussi au commerce quantité de livres de piété, de théologie, de morale et d'éducation, à des prix modérés; nous pourrions citer tels de ces livres qu'il donne tout reliés pour 24 centimes. Ses relations s'étendent à toutes les parties de l'ancien et du nouveau monde où elles ne sont pas entravées par la prohibition ou par des droits exorbitants.

Cet industriel n'épargne aucune peine, aucun sacrifice, pour ramener l'impression des livres liturgiques en rouge et noir au point où elle était, en Belgique, du temps de *Plantin*. Ceux qu'il a envoyés à l'exposition actuelle prouvent qu'il n'est plus éloigné du but où tendent ses efforts. Tous, ou presque tous, se font remarquer par la régularité et la netteté de l'impression, ainsi que par la correction du texte, qui, dans les ouvrages de ce genre, est un point capital. Les connaisseurs ont surtout accordé leurs suffrages au *Missale Romanum*, in-folio, orné de six gravures sur bois et de dix pages encadrées; au *Brevarium Romanum*, in-32; aux *Epistolæ et Evangelia*. in-folio.

Nous devons faire observer que c'est en Belgique que

Digitized by Google

M. Hanicq a fait graver les grandes planches qui illustrent son nouveau missel et quelques autres livres : nous ne croyons pas qu'auparavant des planches de cette dimension aient été exécutées chez nous. On doit lui savoir gré de les avoir confiées de préférence à des artistes nationaux.

On sait que l'Église est en ce moment occupée de la réforme du plain-chant. M. Hanicq a voulu associer son nom à cette grande entreprise. Dans ce but, il a imprimé l'*Ordinarium Missæ*, en rouge et noir; la *Méthode de plain-chant;* l'*Organiste grégorien* et *de Ware grondregels van den gregorianschen zang*, en noir, qui tous quatre sont au nombre des livres qu'il a exposés. Pour compléter cette collection, il vient de mettre sous presse l'*Antiphonarium* et le *Graduale*, ouvrages qui renferment presque en entier le chant sacré de l'Église romaine, et il se dispose à imprimer aussi le *Directorium chori.*

Les ateliers de M. Hanicq peuvent être cités pour l'ordre et la régularité qui y règnent.

La caisse de prévoyance instituée depuis 1822, et dont le jury de 1841 parla dans son rapport, y est toujours en pleine vigueur.

Dans le but de moraliser ses ouvriers en leur procurant des délassements qui les réunissent après les heures de travail, M. Hanicq a formé, depuis trois ans, parmi eux, une société de chœurs et d'harmonie. Cette société s'est déjà distinguée dans des concours et des exercices publics.

Le jury estime que M. Hanicq est de plus en plus digne de la *médaille d'or* qui lui a été décernée en 1841, et il lui en accorde le *rappel.*

(N° 37.) M. Hayez, Marcel, à Bruxelles, a présenté à l'exposition vingt ouvrages de formats divers. Tous ces ouvrages sont originaux.

Fondée depuis trois quarts de siècle, la maison de M. Hayez continue à être en possession de la confiance des corps et des

Digitized by Google

établissements scientifiques et littéraires, et cette confiance, les volumes qu'elle a exposés prouvent qu'elle lui est acquise à juste titre.

Le *Tableau général du commerce avec les pays étrangers en* 1846, in-folio, ouvrage hérissé de chiffres, non-seulement offrait plus d'une difficulté typographique à vaincre; mais la correction en exigeait des soins minutieux.

Le *Bulletin de la Commission centrale de Statistique*, in-4°;

Les *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles*, aussi in-4°;

Le *Rapport sur les documents concernant l'Histoire de la Belgique*, que renferment les *Archives de Dijon*, in-8°, sont d'une impression très-nette et très-soignée.

La *Vie du Dante*, en deux volumes in-8° est imprimée avec une élégance et un goût parfaits.

Depuis la dernière exposition, M. Hayez a introduit dans ses ateliers l'impression mécanique et à la vapeur.

Il n'admet aucun ouvrier qui ne soit membre de l'une des sociétés typographiques de secours mutuels existantes à Bruxelles.

Le jury décerne à M. Hayez le *rappel de la médaille de vermeil*, qu'il a obtenue aux expositions de 1835 et de 1841.

(N° 172.) Le jury a reconnu, avec plaisir, de grands progrès dans les productions typographiques de la province; déjà nous avons parlé de M. Hanicq; nous avons à citer ici M. Annoot-Braeckmann, de Gand, qui a exposé 14 ouvrages de différents formats, tous originaux, et parmi lesquels il en est plusieurs dont il est l'éditeur.

Entre ces ouvrages, nous avons distingué :

1° *La Constitution belge* expliquée par A. Neut, grand in-8° à 2 colonnes, d'une exécution très-soignée;

2° Les *Annales abbatiæ sancti Petri Blandinensis*, in-4° avec encadrements, dont le repère est d'une parfaite justesse.

3° *Analyse des matériaux les plus utiles pour de futures*

Digitized by Google

annales des Elzevirs, avec deux tableaux généalogiques de la famille Elzevir, in-8°; cet exemplaire est imprimé sur peau de vélin. M. Annoot-Braeckmann a voulu prouver qu'il savait triompher des difficultés de ce genre d'impression, comme il avait triomphé de celles qu'offrait la composition de deux tableaux, dont les filets sont coupés au canif;

4° L'*Anatomie de Texture*, par Ad. Burggrave, grand in-8° avec dessins sur bois, volume élégant et d'une belle exécution.

Le spécimen des caractères de son imprimerie qui fait partie des volumes exposés par M. Annoot-Braeckmann montre qu'il n'a rien épargné afin de pourvoir son établissement d'un matériel qui lui permît d'exécuter tout ce que l'on peut demander à la typographie.

Il a institué une caisse de prévoyance, dans le but de soulager les compagnons malades de l'imprimerie, et d'aider les compagnons étrangers qui seraient forcés, faute d'ouvrage dans le lieu de leur résidence, d'en chercher ailleurs. Indépendamment des dons qu'il fait à cette caisse, il participe comme membre honoraire à celle des compagnons réunis de la ville de Gand depuis 1836, époque où elle a été fondée.

C'est également par ses soins que les compagnons de son imprimerie ont organisé une société dans laquelle les typographes, les lithographes, les graveurs et les relieurs peuvent recevoir gratuitement des leçons de langue française et flamande, ainsi que quelques notions de musique.

En 1841, la médaille d'argent fut décernée à M. Annoot-Braeckmann.

Le jury, lui tenant compte des efforts incessants auxquels il se livre pour perfectionner son art, lui décerne la *médaille de vermeil*.

La province de Namur, qui n'avait pris part à aucune des expositions précédentes, a cette fois fourni son contingent, et nous avons à la féliciter du rang auquel elle s'est placée tout d'abord.

Digitized by Google

(N° 354.) M. Wesmael-Legros, à Namur, a exposé un *Missale Romanum*, in-folio magno, imprimé en rouge et noir, dont l'exécution lui fait le plus grand honneur. Le caractère en est beau et net, l'impression soignée, le repère irréprochable. Ajoutons que le papier a été choisi avec discernement : il est solide, d'un grain serré et tel qu'on a pu ne donner au volume que peu d'épaisseur, ce qui le rend facilement maniable.

Par cette publication, M. Wesmael a rendu un véritable service au clergé et aux églises, car le prix de 35 francs en feuilles auquel il a établi son missel, est de beaucoup inférieur à celui qu'on payait précédemment pour le même ouvrage.

M. Wesmael-Legros a sous presse, en ce moment, un bréviaire en deux volumes, grand in-4°, de 1,200 pages chacun, imprimés en rouge et noir; il paraît vouloir tout spécialement, à l'exemple de M. Hanicq, se livrer à l'impression des livres liturgiques : c'est une entreprise dans laquelle il mérite d'être encouragé.

Nous avons sous les yeux un règlement d'ordre et de discipline que M. Wesmael a introduit dans ses ateliers depuis le 1er juin 1845 : il renferme des dispositions sages.

Il existe, dans son établissement une caisse de prévoyance, qui a pour but de venir au secours des ouvriers malades. Ceux-ci sont traités par le médecin de l'association, et pendant toute la durée de la maladie, ils reçoivent deux francs par jour. Quand la femme ou un enfant est malade, ils sont également soignés aux frais de l'association. Cette caisse a été instituée au moyen d'un premier don de cent francs et d'un don annuel de cinquante-deux francs faits par M. Wesmael. Chaque ouvrier y verse vingt-cinq centimes par semaine.

Le jury décerne à M. Wesmael-Legros la *médaille d'argent.*

(N° 695.) MM. Van Linthout et Vanden Zanden, à Louvain, ont présenté à l'exposition différents ouvrages, parmi lesquels il en est un, la *Chrestomathia rabbinica et Chaldaica*, qui est imprimé en caractères hébraïques et chaldaïques.

Il n'est pas à notre connaissance que, depuis une époque

Digitized by Google

assez reculée, on ait tenté en Belgique la publication de livres écrits dans les langues orientales. MM. Van Linthout et Vanden Zanden ont donc droit à des encouragements pour ne s'être pas laissé rebuter par les difficultés dont cette entreprise était environnée.

Ces imprimeurs livrent d'ailleurs au commerce quantité d'ouvrages classiques et d'éducation. Leur établissement peut être cité comme l'un des plus importants de la province.

Le jury leur décerne la *médaille d'argent.*

(N° 47.) M. Briard, Jean-Henri, à Ixelles, a exposé deux Bibles et un Nouveau Testament.

Ces trois ouvrages sont d'une exécution très-soignée; mais nous avons particulièrement remarqué la Bible format in-16, en caractères microscopiques, à deux colonnes avec annotations marginales. Ce petit livre est un vrai bijou typographique.

L'établissement de M. Briard, qui ne date que de 1841, compte aujourd'hui six presses en activité.

Cet industriel y a introduit un règlement d'ordre qui a été mis sous nos yeux, et dans lequel nous n'avons trouvé que des dispositions louables.

Tous ses ouvriers font partie de l'une ou de l'autre des deux sociétés de prévoyance établies à Bruxelles pour les ouvriers typographes.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

(N° 656.) M. Parent, Florimond, à Bruxelles, a présenté à l'exposition différents ouvrages, parmi lesquels nous avons distingué, pour la netteté et la régularité de l'impression, le *Répertoire des plantes utiles et des plantes vénéneuses du globe,* en deux volumes in-8°.

M. Parent a aussi exposé des cartes à jouer, dont il sera question plus loin.

Le jury lui décerne, pour l'ensemble de ses produits, la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 389 et 98.) MM. Glenisson et Vangenechten, et MM. Bré-

Digitized by Google

POLS et DIERCKX fils, à Turnhout, ont exposé quantité de petits livres de piété et d'éducation, en français et en flamand, qui sont destinés surtout aux habitants des campagnes, et auxquels leur bas prix assure un débit considérable.

Nous pensons, comme le jury de 1841, que les publications de ce genre sont d'une grande utilité, en ce qu'elles contribuent à propager l'instruction et la morale parmi les classes inférieures de la société.

MM. GLENISSON et VANGENECHTEN s'étant mis hors de concours et MM. BRÉPOLS et DIERCKX fils ayant obtenu la médaille de vermeil pour l'ensemble de leurs produits, nous nous bornons à mentionner honorablement ici ces deux maisons pour mémoire.

(N° 14.) M. MILLIS, Pierre, à Hasselt, a exposé l'*Histoire numismatique de la révolution belge*, en deux volumes in-4°, ouvrage qui doit être continué.

Une entreprise de ce genre, faite dans une localité qui offre si peu de ressources, et où l'art typographique ne s'était révélé jusqu'ici par aucune production de quelque importance, a droit à des encouragements.

Le jury accorde à M. MILLIS une *mention honorable*.

(N° 70.) Il a jugé digne de la même récompense M. Charles GREUZE, à Schaerbeek, qui a exposé deux ouvrages intitulés *Acta sanctorum* et *Acta sanctæ Teresiæ*.

Le choix que nos savants hagiographes ont fait de M. GREUZE pour continuer l'impression du célèbre recueil des *Acta sanctorum*, est une preuve du soin qu'il apporte dans les travaux qui lui sont confiés.

SECTION TROISIÈME.

ÉDITION DE LIVRES.

Il est reconnu que la littérature manque, en Belgique, des encouragements dont elle aurait besoin pour prendre son essor. Le Gouvernement fait tout ce qu'il peut, dans la mesure

Digitized by Google

des ressources mises à sa disposition; mais cela est loin de suffire. C'est avec beaucoup de peine, quelquefois, que nos écrivains, même ceux au nom desquels s'attache la faveur publique, trouvent un éditeur qui se charge des frais d'impression de leurs livres, et plus difficilement encore ils en rencontrent qui soient disposés à rémunérer de longs et pénibles labeurs. On ne saurait en être surpris, si l'on considère que la population de notre pays ne s'élève pas au huitième de celle de la France ou de l'Allemagne, et qu'elle se partage en deux fractions à peu près égales dont chacune parle une langue différente. Aussi la position d'un éditeur en Belgique n'est pas brillante.

Quelques hommes, cependant, n'ont pas reculé devant une entreprise qui ne leur offrait en perspective que des chances peu favorables.

Leurs tentatives, si elles n'ont pas obtenu une entière réussite, ont eu du moins pour résultat d'exercer une heureuse influence sur notre littérature.

Au premier rang de ceux qui ont ouvert la carrière, nous croyons pouvoir placer MM. Ch. Hen et Alexandre Jamar.

L'association de ces deux éditeurs nous a valu un bon nombre d'ouvrages nationaux, parmi lesquels il en est qui ont eu un légitime succès.

Plusieurs de leurs publications ont fourni à de jeunes écrivains l'occasion de se faire connaître, à des talents que tout le monde ignorait, le moyen de se révéler.

Nous avons été redevables à leur coopération de divers ouvrages intéressants sur notre histoire.

On peut dire enfin qu'ils ont fait preuve d'intelligence et de goût dans la plupart de leurs éditions.

Après plusieurs années de travaux, M. Hen s'est vu forcé d'abandonner l'œuvre à laquelle il s'était dévoué avec tant de zèle, et M. Jamar continue seul, aujourd'hui, la tâche qu'ils avaient entreprise en commun.

Digitized by Google

(N° 293.) Ce dernier a présenté à l'exposition neuf ouvrages, savoir : *les Belges illustres, la Belgique monumentale, Lord Strafford, les Belges aux Croisades, les Voyageurs Belges, l'Histoire des comtes de Flandre, les Mœurs, usages et coutumes des Belges, les Communes belges, le Catéchisme de Malines.*

Les trois premiers de ces ouvrages appartiennent à M. Hen aussi bien qu'à M. Jamar; ils ont été édités pendant la durée de leur association. M. Jamar est seul l'éditeur des autres.

Le jury, pour récompenser les efforts faits par M. Jamar, dans l'intérêt de la littérature nationale, lui décerne la *médaille d'argent.*

CHAPITRE TROISIÈME.

LITHOGRAPHIE; — CALLIGRAPHIE.

SECTION PREMIÈRE.

LITHOGRAPHIE.

Depuis 1841, la lithographie s'est enrichie d'un nouveau procédé : nous voulons parler de l'impression sur pierre en couleur, à laquelle on a donné le nom de *chromo-lithographie.* Auparavant, pour imprimer en couleur, il fallait faire dessiner autant de pierres qu'il y avait de nuances, et faire autant de tirages sur chaque épreuve qu'il y avait de couleurs différentes. Maintenant on est parvenu à imprimer toutes les couleurs possibles en quatre et, quelquefois, même en trois tirages,

Digitized by Google

au moyen de la combinaison des trois couleurs primitives : le *bleu*, le *jaune* et le *rouge*. Ainsi, par exemple, le vert s'obtient en imprimant le jaune sur le bleu; le rouge et le bleu forment du violet; le jaune et le rouge la couleur orange, etc.

Cette invention est pour la lithographie une précieuse conquête : car, en diminuant le nombre des tirages, elle procure une réduction de frais assez notable.

L'exécution des *fonds teintés* a subi aussi une modification assez importante. Au lieu de réserver des blancs, ou ce qu'on appelle les lumières, avec de la gomme fortement acidulée, et en appliquant sur la pierre une encre lithographique, on enduit la pierre de vernis ordinaire : lorsqu'il est sec, on prend un calque du dessin, et, au moyen d'un grattoir, l'artiste fait des blancs et ménage les lumières où il le désire; on passe ensuite sur la pierre une préparation acidulée qui n'attaque que les endroits qui ont été découverts. Ce système offre plus de facilités à l'artiste : il lui permet d'harmoniser toutes les parties du dessin, et d'y faire les corrections qu'il juge nécessaires, tandis que, selon le mode ancien, il ne lui était plus permis de changer rien à ce qu'il avait exécuté en premier lieu, sans recommencer le tout. Ajoutons que les pierres préparées avec du vernis sont moins sujettes à se détériorer, et qu'on peut les exposer aux intempéries de l'air sans qu'elles en souffrent.

(N° 283.) Mme Degobert, veuve, à Bruxelles, a présenté à l'exposition des impressions lithographiques en noir et en couleur.

Nous avons remarqué, parmi celles de grande dimension : Notre-Dame des affligés; Pétrarque et Laure; l'Invention de la Croix; le portrait de M. Ch. Rogier.

Mme Degobert est connue pour le soin qu'elle apporte à l'exécution des ouvrages qui lui sont confiés. C'est surtout dans l'impression des dessins au crayon qu'elle excelle, et c'est aussi la branche principale de son industrie. Tirer le plus grand nombre d'épreuves possible, tout en conservant la fraîcheur et la pureté, ainsi que la finesse et la transparence des dessins,

Digitized by Google

tel est le but auquel elle n'a cessé de tendre, et l'on peut dire qu'elle l'a atteint. Ce succès, elle en est surtout redevable à sa manière d'aciduler et de préparer les pierres lithographiques : elle a trouvé le moyen d'atténuer l'action de l'acide, en le mélangeant avec une dissolution de gomme, et elle se sert d'un pinceau pour aciduler, en appliquant une préparation plus forte sur la partie vigoureuse, et plus faible sur les teintes plus pâles.

L'établissement de Mme Degobert qui obtint à l'exposition de 1841, sous le nom de son mari, une médaille de bronze de 1re classe, a pris depuis lors une grande extension, dirigé par M. Steenhaut-Degobert; il est aujourd'hui fort considérable; il réunit toutes les branches de l'art lithographique.

La jury lui décerne la *médaille d'argent.*

(N° 212.) M. Jacqmain, Gustave, à Gand, a présenté à l'exposition cinq cadres renfermant des adresses lithographiées, et une série d'initiales ornées et coloriées, qui comprend toutes les lettres de l'alphabet : chacune de ces initiales est adaptée à un texte en caractère gothique format in-folio et encadré.

Par un heureux choix de dessins, par les soins apportés à la gravure et à l'impression en couleurs, M. Jacqmain s'est placé au rang de nos meilleurs lithographes. Les cartes d'adresse sont imprimées d'une manière parfaite; les initiales coloriées sont du plus bel effet.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

(N° 361.) M. Daveluy-Delhoungne, Édouard, à Bruges, a exposé des impressions représentant les divers genres de travail qu'embrasse l'art lithographique.

Nous avons distingué, parmi ces produits, les blasons des éphémérides brugeoises en chromo-lithographie, et les dessins de vitraux de la chapelle du Saint-Sang, à Bruges.

M. Daveluy-Delhoungne a aussi exposé des cartes à jouer et des cartons glacés dont il est parlé dans d'autres parties de ce rapport.

Digitized by Google

Le jury lui décerne, pour l'ensemble de ses produits, la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 676.) M. Heger, Jules, à Bruxelles, a exposé trois cadres contenant les 1re, 2e et 3e livraisons des *Fastes historiques de la Belgique*. Cet ouvrage, lorsqu'il sera terminé, formera un tableau de 2 mètres de hauteur sur 2 mètres de largeur. Nous doutons qu'il en ait été publié jusqu'ici de plus grands et de plus compliqués.

Nous avons déjà dit, dans la section II de ce chapitre, que la partie typographique des cadres de M. Heger avait été exécutée par les presses de MM. Ad. Wahlen et Cie; mais c'est à M. Heger que revient l'honneur de l'impression lithographique en couleur des encadrements, filets, vignettes, etc., travail qui présentait aussi des difficultés, car il fallait qu'une grande précision y fût apportée, et que le papier employé eût été préparé avec une attention particulière, pour que le second tirage, qui devait s'effectuer par les presses d'imprimerie, pût réussir.

M. Heger a un autre mérite : le plan des *Fastes historiques* a été conçu et dessiné par lui-même; or, ce n'était pas chose aisée que de distribuer, avec goût et méthode, et surtout d'une manière favorable à l'impression, toute cette filiation de familles souveraines, de comtes, de ducs, d'évêques, etc., depuis Mérovée jusqu'à nos jours. Le succès a couronné ses efforts; l'ordonnance de son travail est très-satisfaisante.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 812.) MM. Avanzo et Cie, à Liége, ont exposé une collection nombreuse d'ouvrages d'arts et de sciences, la plupart de grand format, avec planches.

L'exécution de ces ouvrages ne leur appartient pas quant à la partie typographique, les planches seules ont été lithographiées dans leur établissement; mais ils en sont les éditeurs.

Entre les produits de MM. Avanzo et Cie, nous avons particulièrement remarqué, sous le double rapport de la gravure

Digitized by Google

et de l'impression, les planches du *Parallèle des principaux édifices publics*, de Durand; du *Traité de la charpenterie*, d'Émy; du *Cours de construction*, de Sganzin.

Le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 349.) M. Severyns, G., à Bruxelles, a exposé : 1° un recueil de dessins lithographiés et enluminés, extraits des Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; 2° diverses lithographies enluminées.

L'impression et l'enluminure de ces ouvrages sont également satisfaisantes.

M. Severyns applique avec intelligence les diverses méthodes et les meilleurs procédés employés jusqu'à ce jour en lithographie; le recueil qu'il a envoyé à l'exposition en fournit la preuve.

Nous ajouterons qu'il montre une habileté peu commune dans l'exécution des objets d'histoire naturelle : ce qui lui a acquis la confiance de la première compagnie savante du pays et de nos naturalistes les plus distingués.

En 1841, M. Severyns obtint la médaille de bronze de 2me classe.

Le jury, voulant récompenser ses efforts, lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 119.) M. Blasseau, Jean-Baptiste, à Bruxelles, a présenté à l'exposition des cartes et des plans destinés à faire partie d'un cours de construction militaire.

L'exécution de ces ouvrages ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de la gravure que sous celui de l'impression. Nous avons particulièrement remarqué une carte de la province d'Anvers.

L'exposant est lui-même le graveur de la plupart de ses planches.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 153.) M. Corvillain, Victor, à Bruxelles, a exposé deux planches, représentant des locomotives, gravées sur pierre, et

Digitized by Google

qui se distinguent par la finesse du trait, autant que par la beauté de l'impression.

Le jury lui accorde une *mention honorable* pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.

(N° 853.) M. Bombeke, Auguste, à Bruxelles, a exposé deux lithographies, dont l'une représente le *Chemin de la Croix*, l'autre la *Sentence de Jésus-Christ*. La première est dessinée et gravée avec soin. L'autre est un dessin calligraphique qui représente heureusement divers genres d'écriture.

Le jury accorde à M. Auguste Bombeke la *mention honorable*.

(N° 185.) Il décerne la *même distinction* à M. Jean Bevernaege, à Gand, qui a exposé des lithographies et des impressions à la Congrève d'une exécution satisfaisante, quoiqu'on puisse leur reprocher une surcharge d'ornements qui nuit à l'effet général.

SECTION DEUXIÈME.

CALLIGRAPHIE.

(N° 57.) M. Magnée, François, à Bruxelles, a présenté à l'exposition vingt-deux ouvrages de calligraphie, gravés les uns sur acier, les autres sur pierre, et un cadre renfermant des modèles de cartes d'adresse et de visite.

La pureté des traits, le bon goût des caractères et des ornements, distinguent les ouvrages calligraphiques de M. Magnée, et justifient le succès qu'a obtenu sa méthode, en Belgique et à l'étranger.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 699.) M. D'Arche, Victor, à Bruxelles, a présenté à l'exposition trois canons d'autel, caractères gothiques; un missel, mêmes caractères; un fac-simile de blason et d'écriture du XVIe siècle, et deux oraisons du XIIIe siècle, le tout sur vélin, et fait à la main.

Digitized by Google

Ces ouvrages nous ont paru une imitation fidèle des caractères et des dessins usités aux époques que rappellent leurs titres; ils sont exécutés avec le plus grand soin.

Le jury décerne à M. D'Arche la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 32.) Il accorde la *mention honorable* à M. Bruyninckx, Félix, à Calmpthout, pour le tableau à la plume, intitulé *l'Automne*, qu'il a présenté à l'exposition. Cet ouvrage d'un jeune homme de dix-sept ans donne des espérances pour l'avenir.

CHAPITRE QUATRIÈME.

RELIURE, CONFECTION DE PORTEFEUILLES ET DE REGISTRES DE BUREAU, ENVELOPPES DE LETTRES.

SECTION PREMIÈRE.

RELIURE.

Si l'exposition de 1841 révéla des progrès marquants dans l'art de la reliure, ceux qu'il a faits depuis, et qu'attestent les produits présentés à l'exposition de 1847, l'ont porté à un degré de perfection tel, qu'on peut dire que nous n'avons plus rien à envier, sous ce rapport, à l'Angleterre ni à la France.

(N° 779.) L'honneur d'un succès aussi éclatant revient tout entier à M. Schavye, P.-C., à Bruxelles, qui, après s'être distingué aux expositions de 1830, de 1835 et de 1841, a mis

Digitized by Google

le sceau à sa réputation par la magnifique collection de reliures, anciennes et modernes, qu'il a envoyée à l'exposition de 1847.

Il n'est aucun des volumes dont est formé ce riche assortiment, qui ne mérite des éloges. Nous ne nous arrêterons toutefois que sur ceux qui ont le plus particulièrement fixé l'attention des connaisseurs.

1° L'*Armorial de Belgique*, in-4°, reliure en maroquin rouge du Levant, charnières et gardes également en maroquin. Cette reliure est remarquable sous le double rapport du corps d'ouvrage et de la dorure. Le dos est d'un accord parfait avec les plats. Le dessin qui se compose d'une guirlande à petits fers, est du meilleur goût et supérieurement exécuté.

2° L'*Album* grand in-4°, renfermant les bulletins autographes de MM. les députés au Congrès pour l'élection du Roi, relié aussi en maroquin du Levant, couleur sang de bœuf, charnières et gardes de la même peau. Cette reliure est d'une richesse et d'une beauté sans égales. Le dos, les plats, les gardes sont dans un rapport parfait : ils sont ornés de filets courbes entrelacés, et mêlés de dessins à petits fers qui produisent un effet charmant. La dorure, quoique difficile sur le genre de maroquin qu'a choisi l'artiste, est d'une exécution irréprochable. Le corps d'ouvrage est solide et bien fini.

3° L'*Histoire des seigneurs de Gavre*, in-4°, reliée en maroquin chagrin corinthe du Levant. Ici encore les difficultés de la dorure ont été habilement surmontées.

4° L'*Armorial national de France*, grand in-4°, relié en maroquin rouge, sang de bœuf, avec charnière pressée et polie. Toute cette reliure est on ne peut mieux entendue. Le dessin en est d'un goût exquis. Les quadruples filets, entrelacés et ornés de petits fers, forment un ensemble des plus gracieux. La dentelle intérieure est dorée avec une délicatesse infinie.

5° Le *Catalogue de la bibliothèque de la Chambre des Re-*

Digitized by Google

présentants, in-8°, maroquin rouge, gros grain, dorure à filets entrelacés. La reliure en est de toute beauté, quoique d'une grande simplicité de dessin.

6° *Jean Guttenberg*, in-12, en maroquin du Levant, doré sur tranche avec charnières. Cette reliure peut être considérée comme un des ouvrages les plus achevés qui soient sortis de la main de l'artiste, et il lui a fallu, pour l'exécuter, une patience extraordinaire. La dorure à petits fers, dit *mille points*, est du plus bel effet; les gardes à dentelle légère sont d'un fini merveilleux.

En général, les reliures de cet exposant sont solidement construites; la couture et l'endossage ne laissent rien à désirer; le dos des volumes forme bien le demi-cercle; les tranchefiles à chapiteaux sont perlées et posées avec netteté; les tranchefiles simples ne sont pas moins régulières. Les titres sont distribués et alignés d'une manière parfaite. Les marges sont ménagées avec soin; l'encadrement des pages est bien d'équerre. La dorure sur tranche, cette branche importante de l'art du relieur, est d'une rare précision et d'un éclat brillant. Une grande variété se fait remarquer dans les dessins.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des reliures modernes de M. Schavye.

Les reliures anciennes qui figurent dans sa collection, et qu'il a faites pour la bibliothèque de S. A. S. le duc d'Arenberg, ont droit à une mention toute spéciale. Ces reliures nous représentent les diverses époques de l'art, et elles en constituent pour ainsi dire l'histoire, depuis les temps les plus reculés (1400). L'exposant a dû se livrer à d'immenses recherches, à des études profondes, pour parvenir à une imitation aussi parfaite, dans les moindres détails, des travaux des relieurs du moyen âge et des temps postérieurs. Quand nous disons imitation, il doit être entendu que M. Schavye a imité comme imite l'homme de génie. Les anciens relieurs, auxquels manquaient souvent l'expérience et l'art, posaient quelquefois leurs fers trop chaud,

Digitized by Google

ou trop froid, de sorte que les filets se dépassaient de deux et trois lignes. M. Schavye ne tombe pas dans cette faute : tous ses fers sont d'un même ton et posés avec précision. Ses reliures anciennes ont donc incontestablement le caractère des époques qu'il leur a assignées, tout en étant de beaucoup supérieures à celles qui se faisaient alors.

Cette innovation a obtenu un très-grand succès auprès des amateurs. Nous croyons qu'elle mérite de fixer l'attention du Gouvernement. Notre bibliothèque royale possède une riche collection de manuscrits du moyen âge, et une collection fort nombreuse aussi d'incunables. On n'a eu aucun souci, jusqu'à présent, de mettre la reliure de ces précieux débris des temps anciens en harmonie avec les caractères imprimés ou manuscrits qu'ils renferment. Ce serait pourtant une mesure qui ajouterait à la valeur de nos trésors littéraires, et qui compenserait bien par ses résultats, les sacrifices qu'elle exigerait.

M. Schavye n'excelle pas seulement dans les reliures de luxe. Ses demi-reliures sont tout aussi bien, tout aussi solidement conditionnées. Nous avons distingué, parmi celles-ci, *Paul et Virginie*, grand in-8°, et l'*Histoire de Napoléon* par Norvins, en chagrin, filets sur les plats. Ce dernier ouvrage porte, dans le quatrième entre-nerf, une N surmontée d'une couronne, placée dans le même dessin, qui fait un bel effet et qui est une idée originale et neuve.

Les prix de ces divers genres de reliure sont modérés.

En résumé, M. Schavye a fait faire d'immenses progrès à la reliure en Belgique. Ses ouvrages peuvent être comparés avec ce que font de mieux les relieurs les plus renommés de Paris et de Londres. Toutes les branches de l'art sont réunies dans son établissement. La dorure à filets et à mille points et la dorure sur tranche, sont admirables. La reliure historique qu'il vient de créer, lui fait le plus grand honneur.

Le jury lui décerne la *médaille d'or*.

(N° 949.) M. Terris, Jean, à Bruxelles, travaillait à peine

Digitized by Google

depuis quelques mois, lorsque s'ouvrit l'exposition de 1841. Il y présenta cinq reliures diverses qui lui valurent la médaille de bronze de 2me classe. A l'exposition actuelle sa collection est plus nombreuse et plus variée; elle comprend une quinzaine de volumes.

Dans ce nombre, les ouvrages suivants méritent d'être cités:

1° La *Jérusalem délivrée*, reliure en chagrin vert, gardes en maroquin. La dorure des plats est bien exécutée; les gardes sont de bon goût et d'une heureuse distribution.

2° L'*Histoire de la garde Impériale*, reliure en chagrin violet, gardes en maroquin vert. Les filets entrelacés dont elle se compose produisent le meilleur effet.

3° Les *Aventures de Tiel Uylenspiegel*, reliure en chagrin vert, genre ancien; les plats qui consistent en dentelles à petits fers, sont fort bien; le dos est en harmonie avec les plats.

4° Les *Mémoires du comte de Mérode*, à larges filets à froid et entourés de dorures élégantes et variées.

Nous aimons à constater les progrès qu'a faits M. Terris, et qui se manifestent surtout dans le choix des ornements et dans la dorure. Nous avons toutefois une remarque à faire sur ses ouvrages : c'est que les simples filets, qu'il a employés en grande quantité, auraient pu être appliqués plus nettement, et que l'ajustage de ses couvertures laisse quelquefois à désirer.

M. Terris exerce, tous les soirs, après la journée, ses ouvriers à la dorure, et donne une gratification à celui qui produit le plus beau dessin.

Il travaille à des prix modérés.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 408.) M. Demesmaeker, François, à Bruxelles, a exposé diverses reliures bien conditionnées.

Parmi ces ouvrages, les deux plaquettes intitulées *Comte de Fortsas* et *Variétés bibliographiques*, qui n'ont chacune que huit à neuf pages d'impression, ont droit à une mention particulière : ces sortes de volumes sont l'écueil des relieurs.

Nous avons encore remarqué :

Digitized by Google

Les *Recherches historiques sur les Elzevirs*, grand in-8°, en maroquin bleu, dorure à filet cintré; les *Simples fables*, par le marquis de Varennes, in-8°, en maroquin du Levant; un album, en maroquin, gardes en soie; le *Schisme des Grecs*, 2 vol. in-18, en maroquin bleu du Levant, charnières et gardes en maroquin. Ces volumes, qui semblent être reliés pour la seconde ou la troisième fois, ont toute leur marge. On voit même encore des traces de l'ancienne reliure : circonstances qui leur donnent un certain mérite aux yeux des amateurs.

Une recommandation que nous croyons devoir faire à M. Demesmaeker, et dont pourraient, du reste, profiter la plupart de nos relieurs, c'est de soigner davantage les titres, dont la division mal combinée, la distribution défectueuse ou l'irrégularité d'alignement, choquent l'œil, et déparent la reliure la plus élégante.

Le jury décerne à M. Demesmaeker la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 671.) M. Courtecuisse, François, à Bruxelles, a exposé vingt-huit volumes divers, dont quelques-uns nous ont paru dignes d'un encouragement. Nous citerons :

La *Terre Sainte*, grand in-folio, plein maroquin, doré sur tranche; le *Livre d'or*, grand in-8°, plein maroquin vert, doré sur tranche; L'*Histoire de Bruxelles*, in-8°, demi-reliure.

Le jury décerne la *mention honorable* à M. Courtecuisse.

SECTION DEUXIÈME.

PORTEFEUILLES, AGENDAS, BUVARDS.

Il n'y a pas longtemps que les portefeuilles de poche qui se consommaient en Belgique, nous étaient encore exclusivement fournis par la France et l'Allemagne, par la dernière surtout, à cause du bon marché auquel elle les livrait au commerce.

Pour la première fois, cette industrie révéla son existence

Digitized by Google

dans notre pays, en 1835. MM. Guyot et Tardif présentèrent alors à l'exposition une collection de portefeuilles de poche qui leur valut la médaille de bronze de 2me classe.

En 1841, M. Baugey exposa, à son tour, un assortiment d'articles du même genre, pour lequel le jury lui décerna la même distinction.

Deux industriels ont, cette fois, pris part au concours.

(N° 58.) M. Baugey, François, à Bruxelles, a présenté à l'exposition une collection de portefeuilles plus nombreuse, plus variée encore qu'en 1841, et à laquelle il a ajouté des agendas pupitres, papeteries, buvards, etc.

C'est avec satisfaction que nous avons examiné les divers articles dont se compose cette collection, car ils prouvent que M. Baugey s'est efforcé de perfectionner son industrie, et qu'il y a réussi.

Beaucoup de ses portefeuilles pourraient soutenir la comparaison avec ceux que produisent les principaux fabricants allemands et français.

Ses prix ne sont pas plus élevés que les leurs.

Le jury lui aurait décerné la médaille de bronze de 1re classe, si la même distinction ne lui était déjà accordée pour un vernis mentionné dans le rapport de la troisième section.

(N° 868.) Weber, Antoine, à Bruxelles, a présenté à l'exposition un assortiment de pupitres, portefeuilles de tous genres, buvards, nécessaires pour dames, albums, etc.

L'établissement de M. Weber est nouveau; il ne date que de 1843; mais déjà il a acquis de l'importance. C'est le seul où s'exécute, dans ses diverses applications, la dorure des albums, buvards et autres articles qu'embrasse cette branche d'industrie.

Plusieurs des objets exposés ont obtenu le suffrage des connaisseurs, par le soin et le goût avec lequel ils sont confectionnés.

Le jury décerne à M. Weber la *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

REGISTRES DE BUREAU.

Nous avons à signaler des progrès réels dans la confection des registres dits *grands-livres* à l'usage du commerce. Ceux qui ont été présentés à l'exposition de cette année sont de beaucoup supérieurs aux registres sur lesquels les jurys de 1835 et de 1841 eurent à porter leur jugement; sous le rapport de la solidité et de l'élégance, ils peuvent être mis en parallèle avec les registres que fournissent les meilleurs maisons de Paris, et ils se vendent à des prix plus modérés, quoique nos relieurs soient obligés de tirer de France la plupart des matières premières qu'ils emploient.

Parmi les registres exposés, nous avons distingué surtout ceux de :

(N° 79.) 1° M. Prudent-Gramet, François, à Bruxelles, savoir : un grand-livre, papier grand aigle; un grand-livre, papier colombier; et un grand-livre, papier impérial.

Le premier de ces registres, par la dimension extraordinaire de son format, offrait au fabricant des difficultés particulières, qui ont été habilement surmontées.

L'établissement de M. Prudent-Gramet, fondé depuis quatre ans à peine, jouit déjà de la confiance de nos principales maisons de commerce.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 46.) 2° M. Landa, Joseph, à Bruxelles, savoir : un registre grand-livre, à dos élastique, et un registre journal.

M. Landa est breveté pour un procédé qui consiste à placer au dos des feuilles, avant de les encarter, un bord de colle très-étroit : de manière que le fil employé à les coudre, en traversant chaque couche de cette colle, s'en imprègne, la fait pénétrer dans les trous que pratique l'aiguille, et forme ainsi un tout solide des diverses feuilles encartées.

Digitized by Google

L'emploi de ce procédé a l'avantage d'empêcher le jeu des feuilles, qui ne peut être toujours prévenu par la méthode ordinaire, surtout dans les registres à dos élastiques.

Le jury accorde la *mention honorable* à M. Landa.

(N° 238.) 3° M. Jeslein, Jean-Baptiste, à Bruxelles, qui a exposé un grand-livre, reliure à dos élastique, très-bien traité, pour lequel le jury lui décerne aussi la *mention honorable.*

Cet exposant a d'ailleurs adressé au jury un mémoire qui témoigne de ses efforts pour réussir, et de son dévouement aux travailleurs en général.

SECTION QUATRIÈME.

ENVELOPPES DE LETTRES.

Cette industrie qui paraît insignifiante au premier abord, a cependant une certaine importance, pour l'utilité incontestable de ses produits, et par le chiffre auquel s'en élève la consommation.

Jusque dans ces dernières années, c'était la France qui nous fournissait encore toutes nos enveloppes de lettres. Les essais faits, en ce genre, par divers industriels n'avaient pas eu de résultats satisfaisants.

(N° 328.) M. Tardif, Eugène, à Bruxelles, entreprit à son tour, en 1843, de confectionner des enveloppes, et nous pouvons dire, à sa louange, qu'il y a réussi. La collection d'enveloppes qu'il a exposée en offre la preuve. La fabrication en est soignée. Les prix en sont très-modiques, puisqu'on peut obtenir, pour fr. 2 85 c^s mille enveloppes de petit format, en dix boîtes de cent, et mille enveloppes de format ordinaire pour fr. 4 75 c^s.

Le jury accorde à M. Tardif une *mention honorable.*

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

La 4me section du jury, jalouse d'offrir à MM. les exposants toutes les garanties qu'ils pouvaient désirer d'une appréciation équitable, s'est adjoint, pour le jugement des instruments de musique, une commission composée de MM. Daussoigne, directeur du conservatoire de Liége; Bender, chef de la musique du Roi; Snel, membre de l'Académie royale de Belgique; Sax père, ancien facteur; Meeus-Muller; Lavry dit Winands (1).

SECTION PREMIÈRE.

PIANOS.

La fabrication des pianos en général, et plus particulièrement des pianos à buffet ou pianos droits, continue d'être en progrès. Nos facteurs luttent, avec succès, contre la concurrence du dehors, par l'excellence de leurs instruments et la modération de leurs prix.

L'exposition actuelle compte trente-six pianos, présentés par quatorze facteurs. Aucun piano carré n'a été exposé, la forme de cet instrument paraissant, sans doute, moins avantageuse que celle du piano-buffet qui est aussi d'un prix moins élevé.

La commission spéciale que la 4me section s'est adjointe, a entendu successivement tous les pianos dans les places qu'ils occupaient. Une seconde audition a eu lieu, et alors on les a

(1) MM. Fétis, Mengal, de Bériot et Blaes, qui avaient aussi été appelés à en faire partie, n'ont pu accepter cette mission.

Digitized by Google

rangés sur la même ligne et dans la même position par rapport à l'acoustique. Pour mieux juger de la sonorité des instruments, un seul artiste a été invité à les toucher tous, et à exécuter le même morceau sur chacun d'eux.

Sept pianos à queue figurent à l'exposition, parmi lesquels cinq ont été entendus une seconde fois. Ceux-ci ont été jugés, et on a classé dans l'ordre suivant les facteurs qui les ont présentés : 1° M. Vogelsangs; 2° M. Berden; 3° M. Florence; 4° M. Horstman; 5° M. Jastrzebsky.

Sur vingt-neuf pianos à buffet, la plupart ont été entendus de nouveau, à la demande des exposants.

La commission n'a eu à tenir compte ni de la différence de la hauteur ou de la largeur de ces instruments, ni de celle des cordes, car trois pianos seulement étaient à deux cordes, et tous ont concouru sur la même ligne.

La classification suivante a été faite, pour ceux des exposants que la commission a jugés dignes d'une récompense : 1° M. Vogelsangs; 2° M. Berden; 3° M. Florence; 4° M. Jastrzebsky; 5° M. Dumoulin; 6° M. Stadeleer; 7° M. Hoeberechts; 8° M. Gunther.

En classant les exposants ainsi que nous venons de le dire, dans les deux catégories des pianos à queue et des pianos à buffet, la commission a considéré principalement la qualité du son des instruments soumis à son examen et leur mécanisme. Le jury, pour statuer sur les récompenses qu'il était appelé à décerner, a eu égard, de plus, aux inventions, aux perfectionnements, à l'importance des ateliers des divers facteurs; il a toutefois maintenu à chacun d'eux le rang que la commission avait assigné.

(N° 751.) M. Vogelsangs, Jacques, à Bruxelles, a exposé deux pianos à queue et quatre pianos droits. Les premiers à échappement double, se font remarquer par l'ampleur et l'égalité du son. Ils ne laissent rien à désirer sous le double rapport de la solidité et de la construction du mécanisme.

Digitized by Google

M. Vogelsangs a introduit, dans les pianos droits, les cordes obliques croisées : ce qui permet de donner à celles-ci une plus grande longueur, et de les faire correspondre de la sorte à une plus grande surface de la table d'harmonie.

Il a aussi fait usage d'un nouveau système de marteaux, pour obvier à l'influence que la fatigue, l'humidité et le changement de température exercent sur le mécanisme des instruments.

Son établissement est un des plus importants que, dans ce genre d'industrie, possède la capitale.

Le jury lui décerne la *médaille d'or*.

(N° 703.) MM. Berden, François, et Cie, à Bruxelles, ont exposé cinq pianos, qui se recommandent à la fois par la sonorité et le mécanisme.

MM. Berden ont apporté plusieurs perfectionnements dans les instruments qui sortent de leurs ateliers. Ils ont remplacé, par une barre en bois, une barre de cuivre qui servait à fixer les échappements. Ils ont imaginé une vis de pression, avec coussinet appliqué sur la noix des marteaux, pour éviter la déviation des touches, et faire frapper ainsi constamment les deux cordes à la fois.

Tous les marteaux de leurs instruments sont garnis de feutre. Pour les manches des marteaux, le bois de plane a été substitué au bois de cèdre, comme offrant une plus grande solidité.

Afin de donner plus de volume aux sons de la barre, les exposants ont inventé, pour les pianos droits, un système, composé de deux bascules à échappement, avec levier intermédiaire, qui permet de hausser la mécanique et d'allonger ainsi les cordes.

Les touches jouent dans des rainures garnies de peau, pour éviter le ballottement, et elles sont arrondies.

Le jury décerne à MM. François Berden et Cie la *médaille d'or*.

(N° 657.) M. Florence, Joseph, à Namur, a exposé un piano à

Digitized by Google

queue et deux pianos droits, dont la qualité de son et le mécanisme sont très-remarquables.

Dans le premier instrument, il a obtenu un son brillant et égal, par l'imitation exacte du système d'Érard, système qu'ont adopté aujourd'hui la plupart de nos facteurs.

Il est parvenu à appliquer aux pianos droits le système à double échappement des pianos à queue. Cette heureuse découverte, pour laquelle il a reçu un brevet d'invention sous la date du 8 mai 1847, permet de donner aux pianos droits une plus grande sonorité, en même temps qu'elle procure le moyen d'éviter ce que le frottement a de désagréable.

M. Florence construit aussi des orgues d'église à la manière allemande. Son établissement est l'un des plus importants de la province, et ses prix sont très-modérés.

Le jury lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 227.) M. Jastrzebski, Félix, à Bruxelles, a exposé un piano à queue et quatre pianos droits, recommandables par une grande égalité de son et par le fini du travail.

Dans le piano à queue, système Érard, l'exposant, pour obtenir une plus parfaite qualité de son, a imaginé une barre en cuivre, de l'épaisseur d'un pouce et demi, vissée contre le sommier, au lieu des fourches affermies d'une barre pressée par des vis au haut du piano.

Dans les pianos droits, il a appliqué un nouveau système, qu'il appelle *système du piano à queue*, et qui consiste à poser les crochets sur la table métallique, de manière à les rapprocher de l'accrochement des cordes du chevalet, et à obtenir, par ce moyen, que les cordes se dilatent moins.

Le jury décerne à M. Jastrzebski la *médaille d'argent.*

(N° 1027.) M. Hortsmann, C., à Bruxelles, a exposé deux pianos à queue, construits d'après le système Pleyel. Ces pianos ont une brillante qualité de son et se recommandent, en outre, par le fini du travail, ainsi que par la modération du prix.

Le jury décerne à l'exposant la *médaille d'argent.*

Digitized by Google

(N° 688.) M. Stadeleer, Guillaume, à Bruxelles, a exposé quatre pianos-buffet dont le son est égal et brillant à la fois, et dont le travail est solide.

Pour remplacer les pointes en fer sur lesquelles portent les cordes, en formant un coude, et qui ont l'inconvénient de casser ces dernières en les fatiguant, M. Stadeleer a adapté à ses instruments un sillet en cuivre sur lequel appuient les cordes près du sommier, et des tringles en cuivre, dites *tringles de compensation*, qui servent de prolongement aux cordes dans les octaves supérieures, ainsi que dans le médium. Les tringles de compensation offrent cet avantage, qu'elles maintiennent l'accord de l'instrument.

Le jury décerne à M. Stadeleer le *rappel de la médaille d'argent*, qu'il a obtenue aux expositions de 1835 et de 1841.

(N° 133.) M. Dumoulin, F.-J., à Liége, a exposé un piano droit qui se fait remarquer par une grande égalité de son et un travail soigné.

M. Dumoulin emploie des cordes de basses de cuivre rouge, filées dans les ateliers de M. Francotte, à Liége.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 783.) M. Gunther, Jacques, à Bruxelles, a exposé un piano-buffet qui a mérité l'attention de la commission spéciale, par la belle sonorité des basses.

Le jury lui accorde une *mention honorable*.

(N° 889.) Il décerne la *même distinction* à M. Jean Vriens, à Bruxelles, qui a exposé deux pianos droits, dont la qualité de son est satisfaisante.

SECTION DEUXIÈME.

ORGUES.

(N° 1006.) M. Mercklin, Joseph, à Ixelles, a exposé un orgue d'église de seize jeux, faisant vingt registres, de 4 mètres de hauteur sur 3 de largeur et 2,80 de profondeur.

Digitized by Google

Cet instrument lui a été commandé : c'est pour cela sans doute que la forme en est peu gracieuse, et que le clavier se trouve posé de côté.

Du reste, l'orgue de M. Mercklin est extrêmement remarquable sous les rapports de l'égalité et de la beauté des sons, de l'effet harmonieux et varié des divers jeux, de la facilité du clavier et des pédales, et du travail du mécanisme.

Tous les tuyaux sont en étain pur : il serait à désirer que, pour la construction des gros tuyaux, l'exposant employât le chêne au lieu du sapin qui, quoique plus sonore, est sujet à se corrompre.

L'exposant a introduit des modifications dans les proportions du secret-ventilateur, ainsi que dans l'application du soufflet réservoir régulateur. Il a fait usage aussi de quelques jeux nouveaux, tels que *viole de Gamba, dolzé, flûte traversière, euphon, posaune, violon de* 16 *pieds, flûte ouverte de* 8 *pieds.*

Simple ouvrier en 1841, M. Mercklin occupe aujourd'hui de vingt à vingt-cinq ouvriers, et son établissement prend d'année en année un développement plus considérable.

Le jury lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 831.) M. Loret-Vermeersch, François, à Malines, a exposé un orgue d'église de 9 mètres de hauteur sur 5 de largeur et 1,60 de profondeur, à deux claviers, dont la forme est assez gracieuse.

En 1841, M. Loret-Vermeersch s'était signalé par quelques simplifications importantes dans la construction des orgues. Il y a, depuis, introduit des perfectionnements nouveaux, par l'emploi de deux soufflets à réservoir, dont les pressions sont différentes pour le dessus et pour la basse.

Dans l'orgue qui figure à l'exposition actuelle, il a fait usage de bois de chêne pour la construction de toutes les parties de l'instrument; il a remplacé par l'étain pur et poli, l'alliage d'étain et de plomb; il n'a employé que des jeux à anches bat-

Digitized by Google

tantes, au lieu d'anches libres, pour éviter l'effet des variations du froid et de la chaleur.

La commission spéciale a remarqué la belle et brillante qualité de son de cet instrument, la grande variété des jeux qui y ont été adaptés, la construction solide et soignée. Elle aurait voulu toutefois que le toucher du clavier et des pédales laissât moins à désirer sous le rapport de la facilité et du frottement.

Le jury décerne à M. Loret-Vermeersch le *rappel de la médaille d'argent* qu'il a obtenue en 1841.

SECTION TROISIÈME.

HARMONIUM.

(N° 985.) M. Verhasselt, François, à Bruxelles, a présenté à l'exposition trois harmonium, dont l'un à 8 1/2 jeux et 12 pistons, se fait remarquer par l'harmonie et l'égalité des sons, ainsi que par la combinaison des jeux. La construction ne laisse rien à désirer, et cet instrument peut, sous tous les rapports, être mis en parallèle avec ceux qui nous viennent de l'étranger.

M. Verhasselt a exposé de plus deux pianos droits, un chirogymnaste, un clavier muet, d'un travail très-soigné, cinq violons, deux altos, deux basses et deux contrebasses, dont le vernis, la forme et la construction ont mérité les suffrages de la commission spéciale.

Le jury décerne à M. Verhasselt, pour l'ensemble de ses produits, la *médaille d'argent.*

SECTION QUATRIÈME.

INSTRUMENTS A ARCHET.

(N° 843.) M. Vuillaume, François, à Bruxelles, a présenté à l'exposition, deux violons, un alto et un violoncelle.

Digitized by Google

La justesse, la pureté de son, le fini du travail, continuent de distinguer les instruments de ce facteur, et de lui mériter la confiance de nos professeurs et de nos artistes le plus en renom.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille de vermeil*, qu'il a obtenue en 1841.

SECTION CINQUIÈME.

INSTRUMENTS A VENT EN BOIS ET EN CUIVRE.

On se rappelle la magnifique collection d'instruments à vent, en bois et en cuivre, que MM. Sax, père et fils, présentèrent à l'exposition de 1841.

L'exposition actuelle est beaucoup moins brillante sous ce rapport. La maison de MM. Sax n'existe plus; M. Sax père a renoncé aux affaires, M. Sax fils a transporté son industrie en France, où il s'est élevé au premier rang parmi les facteurs, et a obtenu des succès dont la Belgique a le droit d'être fière.

(N° 861.) M. Mahillon, Charles, à Bruxelles, a présenté à l'exposition vingt-neuf instruments à vent, en bois et en cuivre.

Dans cet assortiment, les clarinettes ont été remarquées par la commission spéciale, tant à cause de la qualité du son que pour le travail.

Parmi les instruments en cuivre, elle a signalé au jury : 1° une *basse-tuba* ou contre-basse d'harmonie en *fa*, dont la qualité de son est très-satisfaisante; 2° un *tenor-tuba* en *si bémol*, pouvant remplacer avantageusement l'ophicléide; 3° un *tenor-horn* ou *bugle-tenor* en *si bémol*, destiné à remplacer le cor dans les musiques de cavalerie; 4° un *alt-horn* en *mi bémol* alto.

Ces instruments sont fabriqués avec soin au repoussage, et ils sont livrés au commerce à des prix modérés.

Il serait à désirer que l'exposant cherchât à modifier le sys-

Digitized by Google

tème de gros pistons, qui est à la fois disgracieux et sujet à manquer à tout instant.

Le jury décerne à M. Mahillon la *médaille d'argent.*

(N° 82.) M. Derette, Pierre, à Bruxelles, a exposé un trombone perfectionné, avec tons de rechange, dont la qualité de son a été trouvé excellente, sous le double rapport de la justesse et de l'ampleur, et dont le travail est très-soigné.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 33.) M. Van Engelen, Pierre, à Lierre, a exposé douze instruments divers en cuivre, dont quelques-uns se distinguent par la qualité de son, et se recommandent aussi par le bon marché.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 865.) M. Ponfoort, Joseph, à Rumbeke, a exposé quatre clarinettes et une flûte.

Ces instruments sont confectionnés avec beaucoup de soin; la qualité de son en est parfaite; ils se vendent à des prix modérés.

Le jury décerne à M. Ponfoort la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 319.) M. Bartholomée, L., à Liége, a exposé deux clarinettes et une flûte, dont le travail et la justesse de son ont obtenu l'approbation de la commission spéciale.

M. Bartholomée vend à bon marché, et il fournit des instruments à un grand nombre de sociétés d'harmonie des provinces de Liége et de Namur.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(1019 et 862.) Le jury *mentionne honorablement :*

M. Van Horenbeck, Joseph, à Malines, qui a exposé une clarinette et une flûte; et M. Albert, Eugène, à Bruxelles, qui a exposé sept clarinettes et deux flûtes.

Digitized by Google

SECTION SIXIÈME.

INSTRUMENTS DIVERS.

(N° 834.) M. Recour, Charles, à Bruges, a exposé une grosse caisse, une caisse roulante, une caisse claire.

Le jury lui accorde une *mention honorable* pour les deux derniers instruments.

SECTION SEPTIÈME.

CORDES POUR INSTRUMENTS A ARCHET.

(N° 1063.) M. Lacroix, Pierre-Honoré, à Molenbeek-St-Jean, a exposé des cordes de boyaux pour violons, altos, violoncelles et basses. Ces produits ont été jugés de la manière la plus favorable par nos premiers artistes.

C'est une industrie nouvelle introduite en Belgique, et elle peut affranchir les facteurs d'une véritable entrave qui gênait leur industrie.

Le jury décerne à M. Lacroix la *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHARPENTERIE, MENUISERIE, PARQUETTERIE.

Il y a peu de professions qui comptent autant d'entrepreneurs que la charpenterie et la menuiserie. Cependant un très-petit nombre de produits de ces deux branches d'industrie figure à l'Exposition.

Digitized by Google

(N° 938.) MM. Dekeyn frères, à St-Josse-ten-Noode, ont exposé une porte d'appartement et un parquet en bois.

Le dessin de la porte n'est pas bon; mais il a été choisi pour les difficultés d'exécution, et celle-ci est parfaite. C'est un échantillon qui prouve qu'au moyen des procédés mécaniques, on peut tracer avec précision les lignes les plus compliquées; Le parquet est une œuvre très-remarquable comme dessin et comme travail : il serait difficile de faire mieux.

MM. Dekeyn ont justifié la bonne renommée dont jouit leur établissement.

Le jury leur décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 660.) M. Smits, Adrien, à Bruxelles, a exposé une porte cochère qui, sauf les angles des panneaux, auxquels on peut reprocher de manquer de grâce, est fort belle. L'exécution est excellente et l'ensemble plus que satisfaisant.

L'exposant est à la tête de quarante ouvriers qu'il dirige, avec intelligence, dans la voie du progrès.

Le jury décerne à M. Smits la *médaille d'argent.*

CHAPITRE SEPTIÈME.

MEUBLES.

SECTION PREMIÈRE.

MEUBLES USUELS ET DE LUXE.

L'industrie de l'ébéniste, du sculpteur, du garnisseur, en un mot, celle des meubles, et particulièrement des meubles de luxe, a fait d'immenses progrès. Elle compte à l'exposition,

Digitized by Google

quarante-trois concurrents, dont les produits, à peu d'exceptions près, sont tous recommandables. Nous sommes heureux de pouvoir dire que nous n'avons rien à envier à Paris, sous le rapport de la pureté et de l'élégance des formes, ni même sous celui du confort. Aussi, en présence de cette réunion si considérable et si variée de meubles de bon goût, nous avons pensé que l'ébénisterie avait droit à la plus haute distinction : mais nous sommes restés longtemps indécis, pour faire notre choix, entre quatre fabricants qui ont présenté les pièces les plus remarquables, sans qu'aucun d'eux ait réussi, avec un égal bonheur, dans l'exécution de tous les objets qui sont sortis de ses ateliers.

D'après les renseignements que nous avons pris, M. Wallaert occupe de quarante à cinquante ouvriers; il fait des affaires considérables, non-seulement dans le pays, mais encore à l'étranger. MM. De Leemans et Sorel et Warin le suivent d'assez près, et, comme lui, ils ont une clientèle au delà de nos frontières. Quant à M. Roulé, de son propre aveu, il n'utilise que neuf ouvriers.

(N° 955.) Nous préférons aux meubles qui ne sont accessibles qu'aux très-grandes fortunes, et qui, alors qu'ils ne sont pas commandés, nous paraissent des tours de force, des produits que leur prix met à la portée du plus grand nombre des consommateurs. Toutefois, en ayant égard à l'importance des affaires de M. Wallaert, Adolphe, à Bruxelles, nous avons dû accepter son armoire à armes comme une œuvre industrielle; et dès lors nous avons assigné à son auteur le premier rang.

Ce meuble, d'un dessin sévère, et que rehausse l'harmonie des détails, est parfaitement sculpté : c'est un chef-d'œuvre d'ébénisterie. Le groupe de Mêne, qui le surmonte, est pâle à côté de l'original : mais, si l'on veut oublier l'inimitable artiste, on trouvera que le couronnement est aussi heureux que les autres parties de l'armoire.

Le meuble genre Boule avec ornements dorés, est égale-

Digitized by Google

ment fort bien exécuté: les détails laissent peut-être quelque chose à désirer; mais l'ensemble est satisfaisant. Les proportions lui prêtent une grâce qui manque, en général, à toutes les imitations de Boule.

L'exposant eût pu donner un peu moins de lourdeur à ses fauteuils Louis XIV, et un peu plus de confortable aux siéges qui portent ce nom.

Le jury décerne à M. Wallaert la *médaille d'or*.

(N° 956.) M. De Leemans, Théodore, à Bruxelles, a exposé un buffet et une table en acajou, une table, un canapé et deux fauteuils en bois doré; des fauteuils style renaissance, Henri III, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

Les siéges de M. De Leemans sont pour la plupart d'un goût irréprochable. Les fauteuils des différentes époques du XVIIIe siècle rappellent bien le style dominant de chaque règne; ils sont, en outre, très-richement décorés.

La table en bois doré est d'une grande élégance. Nous aimons beaucoup moins le buffet. Ce dernier est massif: il laisse à désirer, tant par la disposition des consoles, que par le sujet du couronnement, qui ne répond pas à la destination du meuble.

L'ouvrage qui distingue particulièrement M. De Leemans, est sa table en acajou pour quarante personnes. La disposition des pieds est neuve, et cette innovation fait honneur à l'artiste. Quand la table est fermée, un seul pied à la fois léger et gracieux, paraît la porter, et ce pied se divise en dix, quand on ouvre la table, et lui donne, à l'aide de coulisses, une assise bien assurée.

Le jury décerne à M. De Leemans la *médaille de vermeil*.

(N° 548.) MM. Sorel et Warin, à Bruxelles, ont exposé des fauteuils et des chaises, un écran genre Louis XV, une console genre Louis XVI, une toilette de dame et un paravent de salon.

Les siéges de MM. Sorel et Warin peuvent être placés sur la même ligne que ceux de M. De Leemans. Nous ne saurions louer avec le même abandon l'écran; mais la toilette de dame

Digitized by Google

est charmante de grâce, et le paravent de salon est d'une coquetterie délicieuse.

Le jury décerne à MM. Sorel et Warin la *médaille de vermeil.*

(N° 815.) M. Roulé, A.-F., à Anvers, a eu la malencontreuse idée de n'exposer que des meubles de luxe, dont quelques-uns sont peu commodes pour ne pas dire impropres à l'usage : tel est particulièrement le fauteuil, style antique. Le lit serait un très-beau meuble, si l'on en retranchait les deux figures sculptées qui s'étendent des pieds à la tête : non-seulement celles-ci surchargent le lit d'ornements inutiles et en discordance avec l'ensemble de l'ouvrage, mais encore elles en augmentent le prix et elles ne peuvent être que gênantes pour celui qui voudrait se servir du meuble. L'exposant a été plus heureux dans la forme et le dessin d'une table de nuit; il a surtout parfaitement réussi dans une bibliothèque en palissandre, genre gothique : là tout est beau, détails et ensemble, dessin et exécution; là l'industriel et l'artiste sont dignes des plus grands éloges.

Le jury décerne à M. Roulé la *médaille de vermeil.*

(N° 847.) M. Hoogstoel, Louis, à Gand, a exposé un bureau en palissandre, style renaissance, plus utile, et beaucoup moins cher que la bibliothèque de M. Roulé; aussi bien soigné comme meuble, mais inférieur comme dessin, comme harmonie et comme sculpture. Plusieurs parties en sont toutefois parfaitement traitées, et particulièrement les panneaux des portes, moins les têtes saillantes.

Le jury décerne à M. Hoogstoel la *médaille d'argent.*

(N° 1026.) M. Vassalli, E.-M., à Bruxelles, est un des exposants qui s'adressent aux amateurs des riches inscrustations de l'époque de Louis XV. Son bureau Boule, en trois parties, rappelle les formes les plus élégantes du siècle dernier. Tous les détails sont également achevés; tous sont bien coordonnés; tous portent le cachet du maître.

Digitized by Google

Le jury décerne à M. Vassalli la *médaille d'argent.*

(N° 737.) M. Tempels, Daniel, à Bruxelles, a exposé une grande variété de meubles, parmi lesquels nous avons distingué une chaise de malade à roues, bien entendue pour la plus grande commodité d'un service complet; un bureau en ébène élégamment disposé pour un boudoir, mais surchargé d'ornements un peu massifs, et un billard parfaitement exécuté. Le jury ne peut pas approuver, sans restriction, les bandes inclinées, parce qu'elles exigent l'usage constant de billes de la même dimension; mais ses éloges sont sans réserve pour le système de bandes indépendantes de la table.

Il décerne à M. Tempels le *rappel de la médaille d'argent* obtenue par lui en 1841.

(N° 743.) M. Verdoodt, Henri, à Bruxelles, a exposé une chauffeuse, une chaise de fantaisie et un fauteuil-gondole sculptés.

M. Verdoodt travaille le bois avec délicatesse, avec habileté : mais son fauteuil est de mauvais goût, et sa chauffeuse incommode, quoique gracieuse. La chaise seule est à la fois commode et élégante, et réunit ainsi le mérite de la conception et celui de l'exécution.

Le jury décerne à M. Verdoodt la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 144.) M. Art, Jean-Baptiste, à Bruxelles, a exposé un bureau Boule, dont les formes ne sont pas toujours heureuses, dont les incrustations laissent à désirer sous le rapport du dessin, mais qui a bien le caractère général de l'époque, et révèle un ouvrier habile et soigneux.

Le jury, tout en regrettant que l'exposant ne se borne pas à travailler sur commandes, lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 87.) M. Decharneux, Nicolas, à Liége, a exposé un prie-Dieu, en bois de chêne.

Le jury décerne au sculpteur habile et plein de goût, à l'ou-

Digitized by Google

vrier laborieux qui utilise ses loisirs, la *médaille de bronze* de 1re classe, mais seulement pour mémoire, attendu que M. Decharneux est décoré comme artisan.

(N° 322.) M. Boey, Jean-Baptiste, à Bruxelles, a exposé, une blibliothèque et une table à ouvrage, en palissandre. Le premier de ces objets, à part des détails assez médiocres, est un meuble simple, commode, bien exécuté, et dans de bonnes proportions.

Le jury décerne à M. Boey la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 826.) M. Deman, Louis, à Bruxelles, a exposé deux lits en palissandre et en acajou, surchargés de sculptures inutiles, mais bien disposés pour le confort, et bien exécutés.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

Il accorde la *même distinction* :

(N° 747.) 1° à M. Dieudonné, Félix, à Ixelles, pour un fauteuil de malade à roues, bien construit, bien garni surtout, et se mouvant à l'aide de deux manivelles. Il aime à proclamer que l'exposant est un ouvrier garnisseur qui utilise ses heures de loisir;

(N° 734.) 2° à M. Brégère, dit Sénéchal, Paul, à Bruxelles, qui a exposé une table et deux secrétaires incrustés. Il récompense ainsi le mérite de l'incrustateur, en déplorant de nouveau qu'un artisan, sans direction, se livre à l'incrustation de meubles qu'il fait exécuter pour son compte, et dont la mévente est une cause de ruine pour lui;

(N° 858.) 3° à M. Collen, Joseph, à Bruxelles, qui a exposé deux tables en palissandre, incrustées en cuivre et nacre. Encore une fois, ces meubles font regretter qu'un ouvrier, habile incrustateur, entreprenne au delà de ses forces et de son savoir.

La médaille accordée à M. Collen ne l'est que pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.

(N° 910.) M. Denis, Charles, à Ixelles, a exposé un bois de

Digitized by Google

lit avec sommier élastique. Le sommier est remarquable et digne d'encouragement.

Le jury *mentionne honorablement* M. Denis.

(N° 478.) M. Demanet, Charles, à Ixelles, a exposé des chaises, une table et un buffet en bois de chêne, avec incrustations en bois de couleur.

Tous ces meubles pêchent par la forme; mais les incrustations, dans lesquelles M. Demanet a voulu imiter la mosaïque de Florence, sont bien exécutées. Nous appliquerons toutefois à l'exposant les observations que nous avons faites relativement à MM. Brégère et Collen.

M. Demanet est à la fois entrepreneur et ouvrier, le jury lui décerne la *mention honorable*, mais seulement pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.

Il accorde la *même mention :*

(N° 545.) A M. Goebel, Charles, à Bruxelles, pour un secrétaire à glace, dont les sculptures sont loin d'être bonnes, mais qui se recommande par le travail de l'ébéniste et par une disposition commode.

SECTION DEUXIÈME.

PETITS MEUBLES DE FANTAISIE.

(N° 750.) Mme Meunier, née Héris, à Bruxelles, a exposé des chaises, une étagère et quatre petites tables, peintes à l'imitation de la Chine et du Japon. Les tables ont particulièrement fixé l'attention du jury. Elles rappellent les modèles par le goût et le soin avec lesquels elles sont exécutées.

Le jury décerne à Mme Meunier le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe, qu'elle a obtenue en 1841.

(N° 623.) Mlle Gosselin, Célestine, à Bruxelles, décore de petites tables en laque noir de corbeilles de fruits et de fleurs, peintes avec talent et conscience.

Digitized by Google

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 901.) Mme Ve Massardo, à Spa, a exposé une collection de petites tables, portefeuilles, boîtes en bois de Spa, décorés de peintures dont plusieurs retracent assez fidèlement les tableaux de nos artistes.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 993.) Il accorde la *mention honorable* à M. B.-J. Baesjou, à Bruxelles, qui a exposé deux guéridons, imitation chinoise, d'une exécution recommandable.

CHAPITRE HUITIÈME.

MARBRERIE.

Le marbre abonde en Belgique, aussi son extraction d'abord, puis le sciage et la polissure, et enfin la mise en œuvre, sous les formes les plus variées, occupent un grand nombre de travailleurs.

Plus heureux que le jury qui l'a précédé, celui de 1847 constate, avec plaisir, des progrès qui, s'ils ne sont pas généraux, sont réels et assurent de nouveaux développements à l'industrie marbrière.

Deux propriétaires de carrières ont concouru à l'exposition : ce sont, il est vrai, des propriétaires de carrières de marbre grossier ou de pierre bleue, et nous nous en félicitons, parce qu'ils représentent dignement l'importance et l'utilité de ce genre de produits.

(N° 969 et 1062.) Les chapiteaux, le balustre et le monument funéraire exposés par la Société anonyme des carrières de Rombaux, directeur M. Vellut, donnent une idée du parti qu'un tailleur de pierres habile peut tirer de la pierre; mais

Digitized by Google

quand on s'arrête devant une planche de 6 mètres de long sur 2,50 de large et 0,18 d'épaisseur, et qu'on passe de là à des tranches de 2 centimètres d'épaisseur, on est frappé tout à la fois des qualités remarquables que doit offrir la pierre quant à l'homogénéité et la ténacité, aussi bien que de la perfection des moyens d'exécution. Cette Société emploie trois cents ouvriers aussi bien que M. Winqz, Pierre-Joseph, de Soignies, qui a exposé une planche de 8 mètres de long sur 2,55 de large et 0,20 d'épaisseur, et une tranche de 4 mètres de long sur 1 de large et 0,01 d'épaisseur.

Le jury confond ces exposants dans les mêmes éloges et décerne à tous deux la *médaille d'argent.*

Notre sol est loin toutefois de fournir la matière première, nécessaire à tous les objets de luxe. Chacun s'évertuant à étaler les œuvres les plus recommandables, il est naturel que les marbriers recourent aux matériaux les plus recherchés. Aussi l'Italie a été mise à contribution par presque tous les exposants. Nous regrettons qu'à côté des cheminées en marbre statuaire, tous n'aient pas trouvé convenable d'en placer en marbre indigène. Moins brillantes, les richesses de notre sol ont l'avantage du prix et font l'objet principal de l'industrie.

(N° 940.) Un exposant se distingue plus particulièrement par un goût exquis, et par un ciseau habile. M. Leclerc, Joseph, de Bruxelles, a exposé cinq cheminées, dont quatre en marbre de diverses nuances et une en marbre statuaire. Les premières sont des cheminées de commerce de bons modèles et bien exécutées, nous regrettons que l'une de celles en marbre indigène, dit *Waulsort*, soit inférieure aux autres, par une trop grande saillie des consoles; en revanche, celle en brèche romaine, également indigène, est très-bien dessinée.

La cheminée en marbre statuaire est une œuvre de grand mérite : exécution, goût, élégance, elle réunit tout ce qui constitue la supériorité. Si le relief de l'encadrement était un peu moins saillant, les ornements de la frise ressortiraient mieux encore; si les consoles surmontées de cariatides avaient été

Digitized by Google

étudiées pour être vues de haut en bas, elles produiraient plus d'effet; mais ces légers défauts s'effacent devant des détails charmants et une exécution irréprochable.

M. Leclerc, qui n'exerce la profession de marbrier que depuis cinq ans, a fait un pas immense, et s'est placé plus haut qu'aucun de ses devanciers. Son commerce a acquis de l'importance, et l'Allemagne recherche ses produits.

Le jury lui décerne la *médaille d'or.*

(N° 530.) MM. Geill et Cie, à Gand, exercent leur industrie sur une grande échelle; ils ont exécuté, tant pour l'extérieur que pour le pays, de grands travaux. Ils ne se sont pas contentés d'exposer trois cheminées, ils y ont joint une baignoire, un bénitier et un vase en marbre blanc. Tous ces objets se recommandent par une exécution soignée : les cheminées de commerce sont bien dessinées, la baignoire est d'une belle simplicité et la cheminée en marbre statuaire est remarquable par la qualité de la matière et par un poli parfait. La forme et l'ornementation plaisent à l'œil, sans cependant admettre l'analyse des détails bizarres du genre rocaille.

Le jury décerne à MM. Geill *la médaille de vermeil.*

(N° 278.) M. Vanlierde, André, à Etterbeek, est un modeste artisan, travaillant isolément chez lui et pour le compte de tiers; il n'en a pas moins exposé une croix et deux cheminées en marbre blanc. Ces trois pièces prouvent non-seulement l'habileté, mais les cheminées attestent encore le goût pur de l'ouvrier. Tous les motifs de sculpture sont heureux, bien dessinés, bien exécutés; on ne saurait leur reprocher qu'un peu de froideur ou de sécheresse.

Le jury décerne à cet exposant la *médaille d'argent,* mais seulement pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.

(N° 791.) M. Boucneau, François, à Rance, a exposé une cheminée en marbre blanc non poli. C'est l'œuvre d'un habile ouvrier, que l'éloignement des grandes villes prive des éléments nécessaires pour épurer le goût. Le style est mauvais, mais l'exposant travaille pour l'Angleterre, et obéit aux idées de la

Digitized by Google

consommation; du reste il a raison d'en agir ainsi, et nous devons dire que l'ensemble de la cheminée est complet et l'exécution bonne.

Le jury décerne à M. Boucneau la *médaille d'argent.*

(N° 294.) M. Libotton, Adolphe, à Bruxelles, a exposé quatre cheminées. Celles en griotte indigène et en marbre noir sont remarquables par l'exécution; elles sont d'ailleurs correctement dessinées : ce sont de beaux modèles. Nous aimons moins les cheminées en marbre blanc; l'une d'elles présente deux génies malheureux en guise de consoles, et surtout peu en harmonie avec les ornements de l'encadrement; l'autre est faible d'ornementation, d'un effet monotone, mais les moulures sont bien traitées.

Le jury accorde à M. Libotton la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 860.) M. De Bremacker, Alexis, à Bruxelles, a exposé deux cheminées, l'une en brocatelle d'Espagne, et l'autre en marbre blanc : celle-ci atteste un travail facile, mais la forme en est peu satisfaisante, et les statues qui la flanquent ont l'air d'être là pour corriger un défaut de proportions; celle-là est un bon modèle bien exécuté.

Le jury accorde à l'exposant, qui d'ailleurs a fondé pour les ouvriers une caisse de secours sagement organisée, la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 491.) M. Watrice-Hontoy, Louis, à Dinant, a exposé une table à thé en marbre de la carrière de Gerin, près Dinant.

L'exposant est un industriel qui emploie un grand nombre d'ouvriers, et s'occupe particulièrement de l'extraction, du sciage et de la polissure du marbre; il a voulu aller plus loin pour l'exposition, en y envoyant une table dont le pied et la tablette sont en marbre bien traité. Le meuble est lourd et peu propre à la décoration d'un appartement, mais il est bien dessiné et figurerait avec avantage dans un pavillon de jardin.

Le jury accorde la *mention honorable* à l'exposant.

Digitized by Google

Nous croyons devoir faire observer que plusieurs exposants se plaignent avec raison des octrois, et particulièrement de ceux de Liége et de Gand, qui, pour leur industrie, font le même effet que des douanes, et excluent leurs produits de la concurrence sur le marché intérieur déjà si restreint. Cette observation s'étend à l'ébénisterie et à la carrosserie.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CARROSSERIE, HARNACHERIE, SELLERIE, MALLETERIE.

SECTION PREMIÈRE.

CARROSSERIE.

§ 1er. — ÉQUIPAGES.

La carrosserie est une des industries qui font le plus d'honneur à la capitale. L'exposition atteste que, sous le rapport de la solidité et de la légèreté, aussi bien que pour la commodité et l'élégance, Bruxelles peut lutter avec Londres et Paris, dont les produits sont si justement appréciés. Ces deux immenses villes ont chacune leur mérite spécial, tandis que, placée entre elles deux, notre cité emprunte à l'une sa légèreté, à l'autre son confort.

En citant Bruxelles comme le siége de la carrosserie, nous croyons être dans le vrai et rendre un service à la province. Chaque localité a son genre de supériorité, et il y aurait folie à croire que l'on peut exercer partout, avec un égal succès, les

Digitized by Google

industries qui ont pour objet de satisfaire aux caprices de la mode, aux exigences du luxe. Il faut pour y exceller, vivre au milieu de la mode et du luxe : ainsi seulement on retrempe ses idées, on comprend les besoins; ainsi on est assuré d'une clientèle nécessaire pour monter des établissements complets.

L'exposition de 1847 vient merveilleusement donner une sanction pratique à ce que le simple bon sens indique. Namur, Liége et Louvain ont envoyé à Bruxelles des voitures de plus d'un genre, et tout ce que nous pouvons dire de cette exhibition, c'est que, particulièrement à Liége, il y a de bons ouvriers charrons et maréchaux. Bruxelles et ses faubourgs, au contraire, brillent d'un vif éclat; et cependant un bien petit nombre de carrossiers se sont présentés au concours, mais presque tous ont exposé des produits excellents.

(N°s 875 et 954.) MM. Fievez, Désiré et Peters, Ernest, à Bruxelles, ont exposé : le premier, une voiture de chasse; le second une voiture de campagne, qui, sous les formes les plus gracieuses, répondent complétement à leur destination respective; nous n'hésiterions pas à les déclarer parfaites, si, peut-être pour leur conserver le caractère d'américaines, les exposants n'avaient pas jugé à propos de cercler les roues de bandes bombées.

(N° 939.) M. Deman, Pierre, à St-Josse-ten-Noode, a produit une voiture, dite américaine, et un phaëton-cabriolet. Celui-ci joint à une grande simplicité les formes les plus élégantes; c'est un ensemble parfait.

(N° 1018.) Enfin MM. Jones, frères, à Bruxelles, ont exposé un petit coupé Brougham, une calèche, un drowski et deux phaëtons, qui tous se recommandent par la légèreté et la solidité réunies, par les détails les mieux soignés et un ensemble du meilleur goût. Nous estimons que ces industriels occupent le premier rang, et qu'ils méritent, autant par la supériorité de leurs produits que par l'importance de leur établissement, la plus haute distinction.

Digitized by Google

Toutes les voitures des quatre exposants qui précèdent, se recommandent en outre par la modicité des prix.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que le public a ratifié d'avance les éloges que nous faisons de la carrosserie. MM. Fievez et Deman ont trouvé des acheteurs et auraient pu vendre plus d'une fois leurs voitures si, à chaque occasion, ils avaient pu en disposer; MM. Jones ont non-seulement vendu plusieurs des produits qu'ils ont exposés, mais encore, par le fait de cette exhibition, ils ont obtenu des commandes importantes pour l'étranger.

Le jury décerne : 1° la *médaille d'or* à MM. Jones, frères;

2° La *médaille de vermeil* à M. Deman;

3° La *médaille d'argent* à MM. Fievez et Peters.

(N° 251.) Le jury accorde à M. Dansaert, Michel, à Bruxelles, une *mention honorable*, pour un tilbury désigné habituellement sous le nom de T : cette voiture, bien dessinée, est également bien exécutée.

§ 2. — VOITURES POUR CHEMINS DE FER.

C'est une industrie nouvelle, dont le besoin est chaque jour plus vif et plus grand. Dotée la première, sur le continent, d'un réseau complet de chemins de fer, la Belgique s'est essayée, depuis douze ans, avec un tel succès, à la confection des voitures, que ses premiers constructeurs se sont établis à l'étranger où ils prospèrent.

L'état de la menuiserie, de l'ébénisterie, de la maréchalerie et de la carrosserie, devait assurer une bonne et belle construction des voitures destinées aux chemins de fer. L'exposition de 1847 nous montre, en effet, l'association de diverses industries pour la fourniture du matériel de nos *rail-ways*.

(N° 558.) MM. Van den Brande et Cie, et De Keyn, frères, à Schaerbeek, ont exposé une diligence très-bien construite. Les ressorts, les plaques de garde, toute la ferraille et la menui-

Digitized by Google

serie, sont fort soignés. Les exposants ont dû recourir à un garnisseur, et nous regrettons de devoir le dire, l'intérieur de la voiture n'est pas bien garni. Mais, eu égard à la supériorité de toutes les autres parties, le jury décerne à MM. Van den Brande et De Keyn, la *médaille de vermeil.*

(N° 1036.) MM. Pelseneer, Pierre-Joseph-Alexis, Piercot et Jones, frères, à Bruxelles, ont exposé une diligence, un char-à-bancs et un waggon. Le marchepied est trop élevé et la construction n'est pas aussi parfaite que celle de la voiture précédente, cependant la diligence est très-bien garnie.

Le jury accorde à ces exposants la *médaille d'argent.*

SECTION DEUXIÈME.

HARNACHERIE ET SELLERIE.

(N° 935.) La sellerie cherche à se mettre au niveau de la carrosserie, dont elle est la compagne obligée; M. Ladoubée-Lejeune, Ch., à Bruxelles, continue à faire des progrès. Nous ne saurions cependant donner les mêmes éloges à tous ses produits. Nous trouvons les harnais de cérémonie trop lourds; mais le harnais de tilbury est d'une grande légèreté; les selles pour cavalier et pour amazone sont à la fois élégantes et très-bien confectionnées; les trois malles de voyage sont également bien travaillées : elles réunissent la commodité à la solidité.

Le jury décerne à M. Ladoubée-Lejeune le *rappel de la médaille d'argent.*

(N° 673.) M. Covens, Jean-Baptiste, à Bruxelles, a exposé dix-huit selles de différents modèles; elles sont généralement bien traitées et se recommandent pour le bon marché; cet industriel a été à bonne école, aussi le jury lui accorde le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 845.) M. Vanderlinden, Jean, à Bruxelles, a exhibé un harnais de tilbury bien combiné et bien exécuté. Il mérite

Digitized by Google

d'être placé sur le même rang que l'exposant qui vient d'être cité, et le jury lui décerne également la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 1050.) Les produits qui précèdent sont tous dignes de figurer à côté de notre carrosserie : nous ne pouvons en dire autant des autres; cependant, M. Jean De Ruyter, à Bruges, a perfectionné les attèles des harnais; il les rend mobiles, et permet ainsi de fixer le point d'attache ou de traction de la manière la plus favorable au mouvement du cheval.

Le jury lui accorde une *mention honorable.*

(N° 351.) Il accorde la *même distinction* à M. François Pouillon, à Namur, qui a exposé deux bridons à poulie, propres à dompter les chevaux vicieux. Le système de l'inventeur a le mérite de demander moins de force au cavalier et de produire un effet plus direct, sans la moindre secousse ou saccade.

(N° 376 et 740.) MM. Vanmolle, Joseph, à Assche, et Michiels, Henri, à Bruxelles, ont exposé : le premier, un harnais complet pour cheval de labour, et le second un harnais pour cheval de trait, qui sont confectionnés avec un grand soin; en outre, les prix de M. Vanmolle sont très-modiques.

Le jury accorde à celui-ci une *médaille de bronze* de 2me classe, et à M. Michiels une *mention honorable.*

SECTION TROISIÈME.

MALLETERIE.

(N° 296.) M. Janssens, Jacques, à Bruxelles, a exposé six malles de différents modèles, également bien soignées et en cuir de première qualité, le jury lui accorde la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 871.) M. Michel, Jean-Baptiste, à Bruxelles, est *mentionné honorablement* pour trois malles de voyage : elles sont recommandables par la solidité du travail et la modicité du prix.

Digitized by Google

CHAPITRE DIXIÈME.

ORFÉVRERIE ET CISELURE, BIJOUTERIE, JOAILLERIE.

Nous comprenons, sous un même titre, ces quatre branches d'industrie, à raison de l'affinité qu'il y a entre elles, et aussi parce qu'on les trouve assez souvent réunies dans le même établissement.

(N° 1005.) M. Allard, Joseph, à Bruxelles, a exposé : 1° trois tabatières, dont une en émail bleu, gravée, avec médaillon ciselé, et une autre, gravée au burin, qui sont d'une exécution infiniment remarquable; 2° une garniture de déjeuner, ciselée au repoussé, chef-d'œuvre de goût et de travail; 3° deux calices, l'un ciselé au repoussé, l'autre fondu et reciselé : tous deux sont à citer pour leur parfaite exécution; 4° des décorations de différents grades de l'ordre Léopold. Depuis 1843 seulement, cette industrie est exercée en Belgique; auparavant toutes les croix et décorations se fabriquaient en France; 5° des parures, des broches, des bracelets, en pierres fines et en perles, qui ne laissent rien à désirer pour le goût ni pour la délicatesse du travail.

L'ensemble de ces produits, qui résume toutes les branches de l'art de l'orfévre, du ciseleur, du bijoutier et du joaillier, prouve que la maison de M. Allard se maintient au rang où elle s'est placée depuis quelques années; il aurait mérité au chef de cette maison une distinction de l'ordre le plus élevé si, étant membre du jury, il n'avait déclaré qu'il se mettait hors de concours.

(N° 1017.) M. Dufour, Jean, à Bruxelles, a exposé une guirlande et une broche en brillants, des bracelets, des broches

Digitized by Google

et des bagues montés en diamants et perles fines; des couverts, etc.

Les parures en brillants peuvent être mises en parallèle avec ce que Paris nous fournit de plus parfait. Les pierres sont de la première eau, et d'une égalité de blancheur qui en rehausse le prix; elles sont artistement montées et serties avec soin. Le diadème, composé de sept bouquets se détachant à volonté et de feuilles et fleurs qui peuvent être disposées en busquières, mérite les plus grands éloges, tant sous le rapport du dessin que sous celui de l'exécution. La broche en brillants avec larmes a particulièrement attiré l'attention des connaisseurs. Les autres parures de M. Dufour sont remarquables aussi par le bon goût du dessin, le choix des pierres et le fini du travail. Les couverts et cuillers à café estampés, avec armoiries en relief, sont d'une exécution parfaite.

Le jury décerne à M. Dufour la *médaille d'or*.

(N° 413.) M. Falloise, F., à Liége, a exposé des objets de bijouterie exécutés en acier, or fin et platine.

On remarque, parmi ces objets, une tabatière, deux bracelets, deux broches, un poignard et un pommeau de canne, qui peuvent être mis en parallèle, pour le travail comme pour le dessin, avec ce que l'art produisit de plus recherché à l'époque de la renaissance.

C'est une industrie nouvelle et qui est susceptible de trouver une heureuse application dans des objets de bijouterie d'une certaine dimension, tels que des vases, des coupes, etc. Les incrustations d'or de différentes nuances, de même que les incrustations de platine, sont exécutées avec une extrême délicatesse.

Le jury décerne à M. Falloise la *médaille d'or*.

(N° 970.) M. Verberckt, Hippolyte, à Anvers, a exposé plusieurs objets d'orfévrerie, savoir : 1° un ostensoir gothique, dont la plupart des ornements sont coulés; 2° un crucifix et un calice ciselés au repoussé; 3° un pot au lait, style Louis XIV,

Digitized by Google

d'une seule pièce, et dont les figurines et les guirlandes sont ciselées au repoussé; 4° une cafetière avec crémier, forme arabe, battus chacun d'une seule pièce; 5° une théière et un vase à thé chinois; 6° une corbeille, entourée d'une garniture de fleurs qui eût pu être supprimée.

Tous ces objets, de forme gracieuse, et rappelant avec bonheur le style et les époques indiqués, sont d'un beau travail. Il eût été à désirer seulement que la ciselure en fût un peu plus achevée.

Le jury décerne à M. Verberckt la *médaille de vermeil.*

(N° 1032.) M. De Hont, François, à Bruges, a exposé deux calices et un bénitier, en argent, ciselés, ainsi que des médaillons en bronze, également ciselés. Les figurines des calices sont d'un travail très-remarquable. Le bénitier, qui représente la Vierge avec l'enfant Jésus et saint Jean-Baptiste, est une œuvre recommandable pour la ciselure. L'exécution des médaillons ne laisse rien à désirer.

Le jury décerne à M. De Hont la *médaille d'argent.*

(N° 1003.) M. Luck-Scohaus, Constant, à Mons, a exposé un ostensoir gothique en argent, avec lunette enrichie de diamants. Cet ouvrage n'est pas entièrement satisfaisant; mais il est juste de tenir compte à l'exposant du grand travail qu'il a coûté, et des difficultés qu'il présentait. Quelques parties, entre autres les clochetons gothiques, sont exécutées avec goût. Les figurines en or sont ciselées au repoussé; mais elles produiraient un meilleur effet, si elles eussent été bien modelées et coulées.

Le jury accorde à M. Luck-Scohaus le *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 925.) M. Treseniers, Antoine, à Bruxelles, a exposé deux bénitiers et une corbeille à fruits en argent ciselé; la corbeille est d'une exécution satisfaisante; la tête de l'enfant Jésus, en cuivre doré de l'un des bénitiers, est d'un heureux effet.

Digitized by Google

Le jury décerne à M. Treseniers la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 446.) M. Calot, Jean, à Bruxelles, a exposé, entre autres objets, un bénitier en argent ciselé, représentant le Christ au Jardin des Oliviers. Cet ouvrage se recommande par la pureté du dessin et le fini du travail.

Le jury décerne à M. Calot la *médaille de bronze* de 2me classe.

Il *mentionne honorablement :*

(N° 1061.) 1° M. Beghin, H., à Bruxelles, qui a exposé neuf camées gravés pour broches, représentant divers sujets; l'exécution de ces camées est satisfaisante;

(N° 48.) 2° M. Bouré, Bertrand, à Bruxelles, qui a exposé quelques petits objets émaillés, pour ornements de bijoux : c'est une spécialité qu'il a établie en 1842;

(N° 857.) 3° M. Sandoz, Virgile, à Bruxelles, qui a exposé un petit coffret en argent, d'une forme peu gracieuse, mais dont la gravure est un travail très-remarquable, pour la finesse du trait et la pureté du dessin;

(N° 885.) 4° M. Robineau, Louis, à Bruxelles, qui a exposé un bracelet de fantaisie en argent oxydé, avec application d'or repercé, et un porte-bouquet dont le manche est en émail. Ces deux objets sont bien travaillés.

La mention honorable accordée à M. Sandoz ne figure ici que *pour mémoire*, attendu qu'il est décoré comme artisan.

Digitized by Google

CHAPITRE ONZIÈME.

OR, ARGENT, PLATINE. — PASSEMENTERIE EN OR ET EN ARGENT.

SECTION PREMIÈRE.

OR, ARGENT, PLATINE.

(N° 1016.) MM. Pettel, Auguste, et fils, à Bruxelles, ont exposé de l'or en manutention et de l'or fabriqué en feuilles, de l'argent et du platine, aussi en manutention et en feuilles.

L'importance de cette industrie s'est beaucoup accrue depuis 1841, et ses progrès sont incontestables. Les produits de MM. Pettel, qui représentent tous les degrés de la fabrication du batteur d'or et d'argent, depuis la première mise en œuvre du lingot jusqu'à la conversion en feuilles et en poudre, se distinguent par une heureuse combinaison des différentes nuances d'or, ainsi que par la finesse et l'égalité de l'or, de l'argent et du platine en feuilles.

MM. Pettel se sont créé des débouchés en Hollande, en Allemagne et en Italie. Ils font fabriquer aujourd'hui en Belgique le papier pelure qui sert à la composition de leurs livrets, et qu'on tirait autrefois de France. Ils emploient une soixantaine d'ouvriers des deux sexes.

Le jury leur décerne la *médaille d'argent.*

SECTION DEUXIÈME.

PASSEMENTERIE EN OR ET EN ARGENT.

(N° 937.) M. Noel, Joseph, à Louvain, a exposé un assortiment d'objets de passementerie de toute espèce, parmi les-

Digitized by Google

quels le jury a remarqué des épaulettes d'ordonnance, en or et en argent, pour divers grades, des fourragères, des galons, dont le travail est soigné, et dont l'or est brillant et bien coloré.

L'exposant fournit des passementeries à un grand nombre de régiments de l'armée.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 1048.) M. Grossé-Roman, J.-F., à Bruges, a exposé un assortiment de galons en or et en argent de différentes largeurs et qualités.

Ces produits se recommandent par une bonne fabrication et par la nuance brillante de l'or.

Le Jury décerne à M. Grossé-Roman la *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE DOUZIÈME.

BRODERIES.

SECTION PREMIÈRE.

BRODERIES EN OR ET EN ARGENT.

(N° 745.) M. Van Halle, Joseph, à Anvers, a exposé une chape papale, une chasuble, une dalmatique, une mitre papale, en or fin, rehaussées de pierres fines; un ornement complet en velours cramoisi, brodé en or fin; une chasuble brodée en or fin; une étole brodée en or fin sur drap d'or.

Nous ne croyons pas que jamais, en Belgique, la broderie des habits sacerdotaux ait été portée à un plus haut degré de richesse, que vient de le faire M. Van Halle.

Digitized by Google

Nous ajouterons que tous les objets qu'il a exposés sont remarquables par le grandiose et le bon goût du dessin, par le haut relief des broderies, et par l'art avec lequel toutes les nuances d'or sont mélangées.

M. Van Halle a marché depuis dix ans de progrès en progrès; aussi voit-il les produits de son établissement recherchés non-seulement dans le pays, mais à l'étranger.

Le jury lui décerne la *médaille de vermeil.*

(N° 406.) M. Dees, Charles, à Bruxelles, a exposé une chasuble brodée, or et soie, et une étole brodée en or.

L'exécution des broderies, qui rappellent le style gothique, est d'une délicatesse extrême. Les figurines des saints, posées dans des niches, ainsi que la figure du Christ en croix, sont travaillées avec soin, et le mélange de la soie et de l'or est d'un heureux effet.

M. Dees est parvenu à réparer, dans le style de l'époque, tous les ornements d'église, brodés à l'aiguille, que nos vieilles cathédrales conservent avec un juste orgueil.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

(N° 114.) M. Paternostre, Jérôme, à Louvain, a exposé une chasuble brodée en soie plate, dans le style gothique, ainsi qu'un tableau représentant la Vierge avec l'enfant Jésus.

La chasuble est d'un travail délicat et soigné. Les figures brodées sur fond or ouvragé sont bien dessinées dans le style de l'époque; les couleurs en sont assorties avec goût. Il est seulement fâcheux que des galons modernes aient été employés dans cet ouvrage. Le tableau de la Vierge fait honneur à la patience de l'artiste.

De même que M. Dees, M. Paternostre est parvenu à trouver le moyen de réparer les vieux ornements des habits sacerdotaux.

Le jury lui décerne la *médaille d'argent.*

—

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

BRODERIES EN LAINE.

(N° 56.) Mlle Plum, Jeannette, à Bruxelles, a exposé un tableau en tapisserie, représentant une diseuse de bonne aventure. Le coloris des figures et des draperies, l'harmonie générale et l'égalité du travail recommandent cet ouvrage.

Le jury décerne à Mlle Plum la *médaille de bronze* de 2me classe.

Il *mentionne honorablement :*

(N° 50.) 1° Mme Schneider, née Fleck, à Bruxelles, pour un devant de cheminée en laine, brodé en perles;

(N° 220.) Et 2° Mlle Bullens, Jeannette, à Molenbeek-St-Jean, pour deux paysages travaillés à l'aiguille.

SECTION TROISIÈME.

BRODERIES EN COTON.

(N° 290.) Mme Coche, Henriette, née Schirmer, à Bruxelles, a exposé un mouchoir de batiste brodé, dont le dessin est des plus gracieux, et dont le travail, qui offre un spécimen des différents genres d'ouvrages à l'aiguille, ne laisse rien à désirer.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 943.) Mlle Lejeune, Thérèse, à Tournay, a exposé une garniture de fauteuil (petite dimension) en satin blanc, broderie en chenille, au point lainé, et un mouchoir brodé en coton; cette dernière broderie, exécutée en relief, a attiré l'attention des connaisseurs.

Le jury décerne à Mlle Lejeune la *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

CHAPITRE TREIZIÈME.

DORURE SUR BOIS.

(N° 155.) M. Jourdain, Louis, à Gand, a présenté à l'exposition une table à ouvrage, dorée, et un tabernacle.

La dorure de la table est parfaite. Rien de plus joli que le dessus du couvercle de ce meuble, par le soin avec lequel la gravure en est exécutée, par le goût des ornements et par la belle nuance de l'or : on croirait voir une feuille métallique.

Les autres parties du meuble sont également très-soignées.

Le jury décerne à M. Jourdain la *médaille d'argent.*

(N° 622.) M. Vanden Broeck, Dominique, a présenté à l'exposition deux cadres en bois doré, l'un avec glace, l'autre pour portrait, et des galeries dorées pour rideaux de fenêtres.

Le jury a particulièrement remarqué la dorure du grand cadre, orné de fruits en argent. Les autres objets exposés lui ont aussi paru recommandables, surtout par le brillant de l'or et l'égalité du ton.

Il décerne à M. Vanden Broeck la *médaille de bronze* de 2me classe.

Il *mentionne honorablement :*

(N° 667.) M. Aerts, François, à St-Trond, pour un tabernacle sculpté en bois, avec application en mastic artificiel, dont la dorure est exécutée d'une manière très-satisfaisante.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

GANTERIE.

La fabrication des gants peut être citée parmi les industries qui, dans ces dernières années, ont pris en Belgique l'essor le

Digitized by Google

plus remarquable. Le nombre de nos fabricants s'est augmenté. Ceux dont les produits étaient le plus recherchés, ont redoublé d'efforts, pour y apporter de nouveaux perfectionnements. Nous ne craignons pas d'avancer qu'aujourd'hui la ganterie de Bruxelles rivalise, sous plusieurs rapports, avec la ganterie de Paris : aussi arrive-t-il bien souvent que, dans le commerce, on vende, comme des produits de l'industrie parisienne, des gants qui sont sortis de nos ateliers. Et ce n'est pas seulement sur le marché intérieur que nos fabricants luttent avec succès contre la redoutable concurrence que leur fait la fabrique de Paris; déjà ils ont commencé à s'ouvrir à l'étranger, des débouchés que le temps, il faut l'espérer, agrandira.

Les chiffres suivants, extraits des tableaux officiels du mouvement du commerce, prouvent que l'importation des gants en Belgique suit une marche décroissante, quoiqu'il y ait peu d'articles dont la consommation se soit plus augmentée.

La valeur des gants importés et mis en consommation a été :

En 1840, de.	fr.	325,987
En 1841, de.		294,977
En 1842, de.		318,729
En 1843, de.		262,388
En 1844, de.		196,955
En 1845, de.		77,467
En 1846, de.		66,440

Deux maisons de Bruxelles, mentionnées l'une et l'autre de la manière la plus honorable dans le rapport du jury de 1841, ont contribué à donner à la fabrication des gants l'importance que cette industrie a acquise en Belgique. Ce sont celles de M. Ch. Hègle et de M. Sigefroid Cosman.

Dans chacune de ces maisons, la fabrication des gants est exploitée sur la plus grande échelle, et il n'est aucune des parties qu'embrasse cette exploitation, qui leur soit étrangère. MM. Hègle et Cosman achètent les peaux en poils; ils les font mégisser et teindre dans leurs propres ateliers; ils emploient

Digitized by Google

un nombre d'ouvriers considérable. Ces deux fabricants ont concouru à l'exposition de 1847.

(N° 924.) M. Hègle, Ch., à Bruxelles, a présenté un assortiment de gants de peaux, pour hommes et pour femmes, comprenant une variété infinie de formes et de couleurs.

Tous ces gants sont d'un travail qui ne laisse rien à désirer. La coupe, que M. Hègle a perfectionnée d'après le système Jouvin, est parfaite; les coutures sont à la fois délicates, solides et régulières.

Les gants de femme ont obtenu surtout le suffrage des connaisseurs; M. Hègle excelle dans ce genre de fabrication.

Cet habile industriel, dont l'activité est infatigable, est parvenu à s'ouvrir des débouchés en Angleterre et aux États-Unis; il s'occupe d'en établir en Russie.

Ses prix sont de beaucoup inférieurs à ceux des fabriques de Paris.

N'omettons pas de dire qu'il a fondé, dans diverses localités du Brabant et de la Flandre, des écoles d'apprentissage qui, en propageant les connaissances nécessaires pour la fabrication des gants, fourniront à une nombreuse population ouvrière des moyens d'existence.

Un atelier qu'il a établi à Tirlemont a fourni déjà plus de vingt coupeurs, et l'on sait que la coupe constitue l'opération la plus difficile de la ganterie.

(N° 657.) M. Cosman, Sigefroid, à Bruxelles, a exposé aussi, un assortiment de gants de peau du plus beau travail, tant sous le rapport de la coupe que sous celui des piqûres.

M. Cosman fait usage, depuis 1845, d'une mécanique pour laquelle il a été breveté, et qui fend six paires de gants à la fois.

Les peaux qu'il emploie sont ordinairement choisies parmi les meilleures qualités du pays et du dehors.

Ses gants d'hommes sont particulièrement recherchés des consommateurs.

En 1841, M. Hègle et M. Cosman obtinrent la médaille d'ar-

Digitized by Google

gent. Le jury décerne à l'un et à l'autre la *médaille de vermeil.*

(N° 647.) Il décerne une *médaille de bronze* de 1re classe à M. Pirenet, Joseph, à Bruxelles, qui a exposé des échantillons de gants de peau, parmi lesquels nous citerons les gants de castor, dont les piqûres sont d'une exécution très-satisfaisante, et les gants glacés piqués à l'anglaise.

CHAPITRE QUINZIÈME.

OBJETS DE MODE ET D'HABILLEMENT.

SECTION PREMIÈRE.

CHAPEAUX DE PAILLE.

La mise en œuvre de la paille occupe dans les communes de Glons, Roclenge, Bassenge, Wonck et dans une dixaine d'autres communes, le long du rivage du Jaer jusqu'à la Meuse, une population que le jury de 1841 évaluait à 5 ou 6000 individus, et qui est aujourd'hui de beaucoup supérieure à ce chiffre. C'est donc une industrie digne de l'intérêt du Gouvernement et du pays.

(N° 107.) Une seule maison a envoyé des chapeaux de paille à l'exposition de cette année : c'est celle de M. Honhon, Guillaume, à Bruxelles.

L'assortiment qu'elle a présenté, comprend des chapeaux fins, demi-fins, moyens, tressés à sept, à huit, à dix, à quinze bouts, simples ou doubles.

Tous ces chapeaux sont parfaitement travaillés. Nous avons

Digitized by Google

particulièrement distingué le chapeau litt. *a*, tressé à sept bouts, fin; il nous paraît difficile de produire une tresse plus fine et plus délicate. Nous citerons aussi le chapeau litt. *f*, à sept bouts doubles, dits *tresses anglaises*, qui, sous le rapport de la blancheur de la paille, est une imitation heureuse du travail anglais.

Le prix de vente des chapeaux de M. Honhon varie depuis 60 centimes jusqu'à 50 francs; celui des tresses, qu'il fournit également au commerce, varie de 50 centimes à 18 francs, par paquet de 56 tours ou environ 70 mètres.

Ces deux articles que comprend sa fabrication, trouvent du débit non-seulement dans le royaume, mais en Hollande, en Allemagne et en France. Son établissement qui date de 1835, est d'ailleurs avantageusement connu.

En 1841, M. Honhon obtint la médaille de bronze de 1re classe. Le jury lui décerne la *médaille d'argent*.

SECTION DEUXIÈME.

CORSETS.

Les corsets exposés diffèrent assez peu, quant à la forme et quant au travail, de ceux qui figurèrent à l'exposition de 1841; aucun procédé nouveau, que nous sachions, n'a été imaginé pour ce genre d'industrie; mais le nombre des exposants s'est accru : on n'en comptait que sept en 1841, il y en a onze qui ont pris part au concours de 1847. De ces derniers, un seul a exposé des corsets faits à la mécanique; les corsets de tous les autres sont faits à la main.

§ 1er — CORSETS FAITS A LA MAIN.

Nous avons examiné les corsets faits à la main sous deux rapports : sous celui de la coupe, car un corset doit avant tout

Digitized by Google

s'adapter aux formes du corps humain, et sous celui du soin avec lequel ils sont confectionnés.

(N° 41.) Mme Cappelle, Édouard, à Bruxelles, qui a exposé, deux corsets en tissu blanc, un à goussets canés, et l'autre sans goussets, et un corset de satin à goussets, nous paraît, sous ce double rapport, avoir droit à une mention particulière.

Mme Cappelle, Édouard, a, l'une des premières, fabriqué les corsets sans goussets, qui dessinent mieux la taille sans la comprimer.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 1055.) Mme Bertrand, à Gand, a exposé neuf corsets de différents genres et pour différents âges. Ces corsets se font remarquer par l'élégance et le fini du travail.

Mme Bertrand obtint, en 1841, une mention honorable. Le jury, ayant égard aux perfectionnements qu'elle a apportés dans son industrie, lui décerne la *médaille de bronze* de 2me classe.

Il accorde une *mention honorable :*

(N° 952.) A Mme Guilmar, à Bruxelles, qui a exposé un corset bien fait et brodé avec goût;

(N° 628.) Et à Mme Comeyne, Marie, née Vleck, à Bruxelles, qui a exposé un corset dont la coupe est satisfaisante, la forme régulière et le travail soigné.

§ 2. — CORSETS FAITS A LA MÉCANIQUE.

(N° 997.) Les corsets faits à la mécanique, dont nous avons parlé ci-dessus, ont été exposés par Mme Van Beneden, née Bruers, à Bruxelles; ils sont au nombre de deux, savoir : un corset de femme et un corset d'enfant.

Ce genre de corsets ne saurait être d'un usage universel : il ne convient point, par exemple, aux personnes dont les épaules ou la taille présentent une irrégularité quelconque; mais celles que la nature a heureusement douées, s'en servent avec avantage.

Digitized by Google

L'établissement de Mme Van Beneden s'était fait connaître déjà à l'exposition de 1841. Il a pris depuis de l'accroissement et a aujourd'hui une certaine importance. Il fait des expéditions à l'étranger. Les prix sont modérés.

Les deux corsets exposés sont remarquables par une grande régularité de travail.

Le jury décerne à Mme Van Beneden la *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION TROISIÈME.

PERRUQUES ET TOUPETS.

Les progrès que le jury de 1841 signalait dans la confection des toupets et des perruques, se sont soutenus; ils se manifestent même, à l'exposition de 1847, par de nouveaux perfectionnements.

Huit coiffeurs, dont six appartiennent à la capitale, ont envoyé au concours des produits de cette branche de leur industrie.

(N° 979.) M. Dupret, Louis-César, à Bruxelles, a exposé une perruque de femme, un toupet et un tour.

La perruque de femme a un grand mérite : elle est faite en tulle chevelu sans têtes, c'est-à-dire que, par un procédé qui lui appartient, l'exposant en a fait disparaître toutes les têtes de cheveux, lesquelles, dans les ouvrages de ce genre, produisent l'effet le plus désagréable. Elle est d'ailleurs tout aussi solide que si elle était confectionnée en tulle chevelu ordinaire.

Le toupet est parfaitement exécuté. Il est d'une légèreté remarquable, et peut s'appliquer sans ressorts ni colle.

Le tour a été confectionné sans tulle et sans ressorts, ni ruban, de manière à recevoir les petits peignes que les femmes voudraient y mettre, aussi facilement que les cheveux naturels.

Digitized by Google

Ces divers ouvrages dénotent un industriel intelligent et soigneux.

Le jury décerne à M. Dupret le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe qui lui a été accordée en 1841.

(N° 973.) M. Hébert, Alexandre, à Bruxelles, a exposé deux perruques : l'une montée en tresses et l'autre implantée.

Ces ouvrages sont très-bien confectionnés et ont toute la solidité désirable.

Dans la confection de la perruque implantée, l'exposant a fait usage d'un procédé nouveau. Les prix sont raisonnables.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe qu'il a obtenue en 1841.

(N° 306.) M. Lelorain, Auguste, à Bruxelles, a exposé une perruque grise, dont le travail ne laisse rien à désirer. Les cheveux sont implantés dans le tulle, au moyen d'un nœud double ; ce qui les assujettit plus solidement, et offre encore l'avantage de pouvoir couper les racines ou têtes.

Le prix de cette perruque est modéré.

Le jury décerne à M. Lelorain la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 736.) M. Deschiros, Adolphe, à Bruxelles, a exposé une perruque blanche, sans ruban ni couture, et une perruque de nègre. La première est travaillée d'une manière très-remarquable; la forme en est gracieuse, seulement on pourrait lui reprocher de n'avoir pas toute la solidité nécessaire. La perruque de nègre est bien faite.

En 1841, M. Deschiros obtint une mention honorable; le jury lui en accorde le *rappel*.

Digitized by Google

CHAPITRE SEIZIÈME.

BROSSERIE.

(N °914.) La brosserie compte six exposants de mérite fort inégal : quelques-uns se sont attachés à donner des formes bizarres à des produits qui sont d'un usage de tous les jours, d'autres ne révèlent aucun progrès; mais MM. Jean-Baptiste Cappellemans aîné et Cie, à Bruxelles, ont fourni deux assortiments de brosses, des soies de porc et autres matières premières, et un assortiment de nattes qui méritent une attention toute spéciale.

En premier lieu les exposants ont droit à des éloges pour les soies de porc indigène, teintes, dressées et blanchies dans leurs ateliers; elles servent exclusivement à leur fabrication et de plus, elles sont devenues un objet de commerce que nous livrons à l'Angleterre et à la France, où déjà elles obtiennent la préférence sur les soies de Russie.

MM. Cappellemans reconnaissent eux-mêmes leur infériorité pour les brosses à dents, à ongles et à barbes; mais ils peuvent revendiquer une supériorité incontestable pour le prix et pour l'exécution de la brosserie de ménage. Leur fabrique prend chaque année de nouveaux développements, et fournit non-seulement à la consommation intérieure, mais même à l'exportation, des produits de très-bonne qualité.

Le jury leur décerne la *médaille d'argent*.

(N° 130.) MM. Deryckere frères et sœurs, à Iseghem, ont exposé un assortiment de plus de mille brosses; ils s'adressent à la grande consommation et se recommandent pour la modicité des prix. Les exposants emploient un grand nombre d'ouvriers et préparent dans leurs ateliers les bois aussi bien que les soies.

Le jury leur accorde la *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

CARTES A JOUER.

(N° 1039.) M. Dubois, J.-J., à Liége, a présenté à l'exposition un tableau renfermant des échantillons de cartes à jouer, dont l'enluminage est de toute beauté, et dont les dessins sont d'un heureux choix.

Le jury de 1841 disait, dans son rapport, qu'il ne connaissait pas de fabrique de cartes, en Belgique, qui pût le disputer à la maison Dubois, pour l'étendue et l'importance des relations. Cette supériorité, l'exposant la conserve toujours.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille d'argent.*

(N° 361.) M. Daveluy-Delhoungne, Édouard, déjà cité, a présenté à l'exposition deux jeux de cartes, imprimés au moyen de la cromolithographie. Ces cartes sont bien unies; les couleurs en sont disposées d'une manière heureuse.

C'est seulement depuis quelques mois que M. Daveluy se livre à la fabrication des cartes à jouer. Les essais qu'il vient d'exhiber au public promettent trop pour que nous ne l'engagions pas à persister dans cette entreprise.

M. Daveluy ayant obtenu, pour l'ensemble de ses produits, une médaille de bronze de 1re classe, nous le mentionnons ici pour mémoire.

(N° 389 et 98.) MM. Glenisson et Van Genechten, Brepols et Dierckx fils, à Turnhout, précédemment cités, ont exposé des cartes à jouer destinées principalement aux habitants des campagnes, et qui ont un grand débit tant à l'intérieur qu'à l'étranger, à cause de leur bas prix et de leur bonne confection.

Nous ne mentionnons ici ces exposants que pour mémoire, les premiers s'étant mis hors de concours, et les autres ayant obtenu pour l'ensemble de leurs produits, une médaille de vermeil.

Digitized by Google

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

MERCERIE.

(N° 141.) M. Keller, Henri, à Bruxelles, a exposé un assortiment assez considérable de bourses en soie et fil. Ces bourses sont d'un travail soigné, et l'exposant les vend à des prix qui lui en procurent un bon débit.

Le jury lui décerne une *mention honorable.*

(N° 348.) Il accorde la *même distinction* à M. Prévost-Brouillet, Paul, qui a exposé un assortiment varié de jarretières, bracelets, manchettes, ceintures et bretelles, dont la confection est satisfaisante.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

OBJETS EN CARTON-PIERRE, EN PATE PLASTIQUE ET EN PLATRE.

(N° 788.) L'atelier de moulage en carton-pierre de MM. Hiver et Migeot, à Bruxelles, prend chaque jour plus d'importance. C'est à l'aide de la colle forte, de la pâte de papier et de la craie (carbonate de chaux), que l'on compose cette précieuse matière plastique, dont on fait les ornements les plus délicats pour décorer l'intérieur de nos habitations élégantes. Ceux que l'on fabriquait en plâtre, autrefois, n'étaient pas toujours susceptibles d'être fixés solidement, à cause de leur pesanteur.

Nous avons constaté une grande légèreté et un grand fini dans les objets en carton-pierre que MM. Hiver et Migeot ont exposés. La statuaire même est à la portée de cette industrie;

Digitized by Google

la descente de croix, moulée en carton-pierre, a de plus le mérite d'être l'œuvre d'un artiste belge.

Le jury décerne aux exposants la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 883.) MM. Bonnefoy et Groscol, à Ixelles, font en mastic (pâte plastique) des meubles de salons et de boudoirs, dans le style le plus fleuri. Des tables-consoles charmantes, des pendules, des candélabres, des cadres et des galeries pour croisées. Tous ces objets, d'une grande solidité, sont de très-bon goût et à bon marché.

MM. Bonnefoy et Groscol exécutent, pour les plafonneurs, des moules en soufre sur les plus beaux modèles d'ornements.

Le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 481.) Les plâtres que M. Géruzet, Jules, à Bruxelles, a exposés sont remarquables autant par le choix des modèles que par l'exactitude de l'exécution. Pour couler aussi bien des objets en plâtre, les pièces de chaque moule doivent s'affleurer dans leurs joints avec une précision mathématique, car *les coutures* sont d'une grande finesse.

M. Géruzet fait exécuter chez lui tous ses moules et il emploie le plâtre préparé à Paris. — Les statuettes si nombreuses de son magasin sont surtout fort gracieuses.

Le jury décerne à l'exposant la *médaille de bronze* de 2me classe.

(N° 1015.) M. Cleugniet, Auguste, à Molenbeek-St-Jean, exécute la plupart de ses moules à l'aide de la gélatine. Ce moulage est facile et l'élasticité de la matière qu'on emploie, offre de grands avantages.

L'emploi de la gélatine pour les opérations du moulage est fort ancien, et M. Cleugniet s'en sert fort habilement pour la reproduction des statuettes et des médaillons très-détaillés, qu'il coule en talc du pays.

Le jury a voté une *mention honorable* en faveur de cet exposant.

Digitized by Google

CHAPITRE VINGTIÈME.

OBJETS EN CIRE, FLEURS ARTIFICIELLES EN ÉTOFFE ET EN PAPIER.

(N° 110.) Mlles Chabot, sœurs, à Gand, ont exposé une corbeille de fruits en cire, entremêlés de fleurs artificielles en étoffe. Ces produits se recommandent autant par une heureuse imitation de la nature, et un travail délicat, que par le goût qui a présidé à l'arrangement de la corbeille où ils sont réunis.

La maison de Mlles Chabot ne date que de quelques années, et déjà elle est avantageusement connue non-seulement à Gand, mais dans la plupart des villes de la Belgique.

Le jury leur décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 946.) Mme Van Tricht, Caroline, à Bruxelles, a exposé une corbeille et un panier de fleurs artificielles en étoffe, ainsi que des plumes à parure.

Les feuilles sont découpées et coloriées avec art; le feuillage est très-soignée. L'imitation rappelle la nature.

Mme Van Tricht mérite aussi des éloges pour la manière dont elle a colorié et ondulé les plumes.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

(Nos 292 et 145.) Il accorde une *mention honorable* à M. Didiet-Mayeux, à Bruxelles, pour une corbeille de fleurs et de fruits et un cachet, entourés de feuillage de lierre, et à M. Danty, Édouard, à St-Josse-ten-Noode, pour une corbeille de fleurs artificielles en papier.

Digitized by Google

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

OBJETS DIVERS.

---

§ 1er. — BRONZES DORÉS.

L'industrie des bronzes tient fort peu de place à l'exposition de cette année. Le principal fabricant, le seul qui ait donné de l'extension à une industrie dans laquelle nos voisins du Midi excellent, est arrivé après l'ouverture de l'exposition et n'a pu faire accueillir les modèles qu'il avait envoyés tardivement.

(N° 863.) M. Vandonck, Louis, à Bruxelles, a exposé différents objets de fantaisie et un lustre en porcelaine qu'il décore en bronze doré ou vernis. Les modèles des objets exposés n'appartiennent pas au pays, l'exécution de la ciselure n'est même pas très-recommandable, mais l'exposant est un fondeur habile; il allie avec adresse la porcelaine au bronze et vend à des prix très-modérés.

Le jury lui accorde une *mention honorable.*

§ 2. — CHEVEUX (OUVRAGES EN).

(N° 741.) M. Naudin, Léon, à Bruxelles, a présenté à l'exposition, une collection variée d'ouvrages en cheveux, tels que cordons plats, bracelets, cordons ronds, bourses, épingles, pensées pour médaillons, guirlandes, etc., et, en outre, une vue du cimetière du Père-Lachaise; une jeune fille au pied d'une croix rustique; un pleureur appuyé sur le piédestal d'une croix; deux colonnes en albâtre; un homme à genoux; les chiffres de LL. MM. le Roi et la Reine.

M. Naudin, qui s'était fait connaître avantageusement déjà à l'exposition de 1841, ne s'est pas arrêté au point où il en était alors. Les articles aussi divers que nombreux qu'il a

Digitized by Google

exposés cette fois, prouvent qu'il a fait de grands progrès dans son art. Les genres français, anglais, hollandais et allemand lui sont aujourd'hui également familiers.

Tous les ouvrages de M. Naudin sont travaillés avec un goût, une délicatesse infinis : mais nous devons citer particulièrement le tableau représentant une vue du cimetière du Père-Lachaise. C'est un vrai chef-d'œuvre en ce genre.

Le jury décerne à M. Naudin la *médaille de bronze* de 1re classe.

(N° 45.) Mme Ve Delemare, à Malines, a présenté à l'exposition un collier, que le catalogue qualifie improprement *d'or* et *émail*, tandis qu'il est formé de médaillons peints en cheveux.

Cet ouvrage difficile, dans lequel toutes les nuances de cheveux sont représentées, est exécuté avec beaucoup de délicatesse et de précision. Il est à regretter seulement que le bijoutier qui a été chargé de la monture du collier n'y ait pas mis plus de goût.

Le jury *mentionne honorablement* Mme Delemare.

§ 3. — CUIVRE (OBJETS EN) REPOUSSÉS AU TOUR.

(N° 415.) M. Blavier, François, à Liége, a exposé une grande lampe d'église; une lampe antique à cornets, bronzée et vernie; un lustre à bougies, bronzé et verni; une paire de candélabres en cuivre; une couverte pour fonts baptismaux; quatre lampes à tringles, dont deux en argent et deux en cuivre estampé et un vase en cuivre.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe pour l'ensemble de ses produits, et notamment pour les articles en cuivre repoussés au tour, lesquels sont d'une grande dimension et très-soignés.

§ 4. — FENÊTRES-TABATIÈRES EN FER POUR TOITS.

(N° 556.) M. Castille, Adolphe, à Nivelles, a exposé deux

Digitized by Google

fenêtres-tabatières en fer pour toits, qui s'ouvrent avec une grande facilité, à l'aide d'un levier dont le milieu est fixe, et dont l'une des extrémités glisse sur une roulette, dans une rainure attachée au châssis, pendant que la force s'exerce à l'autre extrémité.

Le jury applaudit à cette disposition, et décerne à M. Castille, la *médaille de bronze* de 1re classe.

§ 5. — FOURCHETTES DE PARAPLUIES.

(N° 438.) Mme Gonnod, à Bruxelles, a exposé des fourchettes de parapluies, en fil de fer.

Cet article est d'une assez grande consommation, et nous croyons que Mme Gonnod est la seule, dans le pays, qui le fabrique.

Les échantillons qu'elle en a exhibés sont d'une bonne qualité. Les prix auxquels elle les livre au commerce sont modérés.

Le jury lui accorde une *mention honorable*.

§ 6. — GOMME A TOUPETS.

La plupart de nos coiffeurs tirent de France la gomme dont ils font usage pour fixer les toupets sur la tête : c'est la ville de Toulouse qui jusqu'ici a été en possession de leur fournir ce genre de produit. L'exposition nous a appris que, pour cet article encore, nous pouvons nous passer de l'étranger.

(N° 496.) M. Albert, François, à Namur, a présenté de la gomme à toupets qui, selon les experts auxquels nous en avons confié l'examen, réunit toutes les propriétés désirables, à un degré au moins égal à celui de la gomme de France, et qu'il vend à des prix bien inférieurs.

Le jury décerne à M. Albert la *médaille de bronze* de 2me classe.

§ 7. — MOULURES EN CUIVRE APPLIQUÉES SUR BOIS.

(N° 907.) M. Danjou, Philippe, à Bruxelles, a importé en Belgique une industrie qui contribue à donner aux magasins

Digitized by Google

de la capitale un air de coquetterie. C'est à lui qu'on doit les encadrements et les baguettes de cuivre qui décorent les façades de presque toutes les maisons de la rue de la Madeleine et des autres quartiers marchands, aussi bien que les étalages intérieurs également en métal.

M. Danjou a exposé une collection de moulures en cuivre appliquées sur bois et d'étalages en cuivre, qui se distinguent par le goût comme par le fini du travail.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

§ 8. — PEIGNES.

(N° 698.) M. Boulle, Joseph, à Bruxelles, a exposé un assortiment de peignes en corne de buffle, en écaille et en imitation d'écaille.

Les peignes-démêloirs en corne de buffle peuvent être comparés à ce qui se fait de mieux en ce genre; les pointes en sont parfaitement unies.

Le jury *mentionne honorablement* M. Boulle.

§ 9. — PLAQUÉS.

(N° 531.) M. Gaillard, Louis, à Bruxelles, a exposé divers objets en cuivre, en cuivre doré et en plaqué, tels que: quatre chandeliers, une croix de procession, un pupitre d'église et six chandeliers d'église en cuivre doré et estampé.

La bonne exécution de ces produits et les prix modérés auxquels ils se vendent, auraient déterminé le jury à décerner à M. Gaillard la *médaille de bronze* de 2me classe, s'il ne l'avait obtenue pour d'autres produits; il le mentionne donc ici pour mémoire.

§ 10. — PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE.

(N° 963.) M. Oorlof, Philippe, à Bruxelles, a exposé neuf portraits, dont quelques-uns sont légèrement coloriés.

Digitized by Google

Il y a de l'art dans les moyens d'exécution qu'il met en pratique : c'est ainsi que ses épreuves sont piquantes et moelleuses, et qu'il fait disparaître la dureté dans les contours.

Le jury lui décerne une *mention honorable.*

§ 11. — RESSORTS MÉTALLIQUES POUR PERRUQUES, ETC.

(N° 960.) M. MATOLET, Antoine, à Bruxelles, a exposé des ressorts en acier pour perruques, cols et bonnets.

Les ressorts pour perruques de M. MATOLET parurent pour la première fois à l'exposition de 1841, et lui méritèrent le suffrage du jury. Depuis, il y a introduit des perfectionnements qui consistent en ce que, au moyen d'un mouvement qui lui est imprimé, le même ressort peut servir pour des têtes différentes.

Les ressorts de M. MATOLET ont encore le mérite d'être d'une excellente trempe.

Le jury lui décerne la *médaille de bronze* de 1re classe.

§ 12. — SCULPTURE EN BOIS.

(N° 183.) M. VANHOVE, Sylvestre, à St-Pierre-Cappelle, a exposé un Christ sculpté en bois. C'est un objet d'art, plutôt que d'industrie; mais, eu égard à l'habileté de l'artisan, le jury lui décerne une *mention honorable.*

§ 13. — TABLETTERIE.

(N° 625.) M. VAN MOER, Henri, à Bruxelles, a exposé des objets de tabletterie, tels que touches de piano, peignes, manches de couteaux, cercles pour clarinettes et billes d'ivoire. L'exécution de tous ces objets est bonne.

Le jury accorde à l'exposant une *mention honorable.*

(N° 877.) M. DUA, François, à Gand, est un ouvrier très-

Digitized by Google

habile; mais il a plutôt exécuté des tours de force que des objets d'une destination utile.

Le jury le *mentionne honorablement* pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.

§ 14. — TRANSPOSITION DE TABLEAUX SUR TOILE.

(N° 28.) M. KIEWERT, Paul, à Anvers, avait déjà mérité une distinction à l'exposition de 1841, pour l'habileté avec laquelle il exécutait la transposition des tableaux à l'huile, tant sur panneaux que sur toile.

Il a exposé, cette année, un tableau rentoilé, représentant des fleurs, qu'il a fait placer dans un baquet rempli d'eau, pour constater que l'humidité ne peut en rien altérer les moyens dont il fait usage.

Le jury lui décerne le *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

§ 15. — VANNERIE.

(N° 899.) M. VERHEUGEN, J., à Gand, a exposé un berceau en osier fendu et un panier. Le premier a une forme qui plaît; il est bien travaillé et se recommande par la modicité du prix.

Le jury décerne à M. VERHEUGEN une *mention honorable*.

Ainsi délibéré par la quatrième section du jury :

Baron DE STASSART, président; ALLARD; DE BROUCKERE; DE MAN; DE PEELLAERT; GLENISSON; SIMONIS.

Le Secrétaire-Rapporteur,

GACHARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS DU JURY

ET DOCUMENTS

DE L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE BELGE

EN 1847.

TROISIÈME PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARTISANS ET OUVRIERS.

RÉCOMPENSES ET PRÉVOYANCE.

CHAPITRE PREMIER.

RÉCOMPENSES.

N° I.

LETTRE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU JURY.

Bruxelles, le 9 septembre 1847.

Messieurs,

Les ouvriers et les artisans qui travaillent pour le compte des manufacturiers n'ont point eu part, jusqu'à présent, aux récompenses et aux encouragements que le Gouvernement accorde à l'industrie, principalement à la suite des expositions nationales.

Plus que d'autres, et par cela même que leur condition est plus obscure, les ouvriers seraient sensibles aux distinctions qui leur seraient décernées, et le sentiment de l'émulation et

Digitized by Google

de l'honneur pourrait être mis utilement à profit, pour améliorer, tout à la fois, leur conduite et leur travail.

Des médailles d'honneur ou de récompense pourraient être distribuées, dans ce but, sur la désignation des fabricants, à ceux de leurs ouvriers qui se seraient le plus distingués par la perfection de leur travail, par leur assiduité et leur exactitude, par la régularité de leur conduite, tant à l'atelier qu'au dehors, par leur dévouement envers leur famille, par l'éducation donnée à leurs enfants, par leur économie, par les soins qu'ils auraient apportés dans les manipulations journalières, afin de prévenir les tares, les pertes, les défectuosités de toute espèce qui font mettre au rebut ou qui déprécient une partie, plus ou moins considérable, des objets fabriqués.

Dans la plupart des établissements, il serait, sans doute, facile au chef des ateliers, surtout au bout de quelques années, de désigner, d'après ces divers éléments d'appréciation, les ouvriers qui auraient le plus de titres à obtenir une récompense.

En privant de ces distinctions les ouvriers querelleurs, indisciplinés, inexacts aux heures des travaux et ceux qui se livreraient à l'ivrognerie, à des désordres quelconques, on contribuerait à améliorer les mœurs, en inspirant cette prévoyance et cet esprit de conduite qui font souvent défaut dans les classes peu instruites.

L'institution de ces médailles pourrait avoir pour résultat, de diminuer, dans les fabriques, le nombre des amendes infligées et de faire supprimer graduellement le chômage du lundi.

Les médailles à décerner sous la désignation de *médailles d'honneur* ou de *récompense*, seraient d'un petit module et pourraient être portées à la boutonnière, comme celles que l'on distribue pour des actes de dévouement, conformément à l'arrêté royal du 24 juin 1835.

Afin de graduer les distinctions suivant les cas, et en pro-

Digitized by Google

portion des titres de chaque ouvrier ou artisan, de son âge, de ses services, etc., on pourrait frapper des médailles de deux classes, les unes en argent, les autres en or. Elles porteraient l'effigie du souverain et des emblèmes avec une inscription, et l'on graverait sur chaque médaille, le nom de celui à qui elle serait décernée. La remise aurait lieu avec quelque solennité, soit à la suite des expositions industrielles, soit à toute autre époque, au chef-lieu de l'arrondissement ou de la province, ou dans la commune où les ouvriers seraient employés.

Avant de donner suite à ce projet, j'ai cru devoir, Messieurs, le soumettre à votre appréciation et je vous prie de me communiquer votre avis et vos observations.

L'arrêté ci-joint a été formulé pour fixer les bases du projet : les moyens et les détails d'exécution seraient déterminés dans un règlement ou dans une instruction.

Il me serait agréable d'apprendre que cette innovation pût recevoir son application, à l'occasion de l'exposition actuelle.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

N° II.

ANNEXE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

ART. 1er. Des médailles d'honneur ou de récompense pourront être accordées aux artisans et aux ouvriers qui se seront distingués par leur bonne conduite ou par leur intelligence;

Il y aura des médailles de deux classes; celles de 1re classe seront en or, celles de 2me classe seront en argent.

Digitized by Google

Art. 2. Ces médailles, du module de 28 millimètres, porteront sur une face l'effigie du Roi, et sur l'autre face les emblèmes du travail, avec les mots : *récompense nationale.*

Art. 3. Ces médailles pourront être portées à la boutonnière, conformément aux dispositions prescrites par l'arrêté royal du 24 juin 1835.

Art. 4. La remise des médailles sera faite solennellement soit à Bruxelles, à la suite des expositions industrielles, soit à toute autre époque, au chef-lieu de l'arrondissement ou de la province où l'ouvrier est employé.

Procès-verbal de la remise sera conservé aux archives de la commune; il en sera remis une expédition à l'ouvrier qui aura obtenu la récompense.

N° III.

LETTRE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉSIDENT DU JURY.

Bruxelles, le 18 septembre 1847.

Monsieur le Président,

Afin de hâter le moment où vous pourrez me communiquer le résultat de la discussion du jury sur *le projet de récompense aux ouvriers*, objet de ma lettre du 9 de ce mois, je vous serais obligé d'en faire remettre une copie au président de chaque section et d'inviter les membres à s'en occuper, le plus tôt possible.

Ne doutant pas que la mesure, à laquelle je ne vous cache-

Digitized by Google

rai pas que j'attache beaucoup d'intérêt, ne soit approuvée en principe, je m'empresserai d'examiner et d'accueillir, avec faveur, les propositions et les idées qui seraient émises sur les moyens d'exécution.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

N° IV.

LETTRE DU JURY A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 22 septembre 1847.

Monsieur le Ministre,

Votre dépêche du 9 de ce mois, 3me division, n° 4594, a fait l'objet de l'examen du jury, dans sa séance d'hier; mais après une longue discussion, le projet d'instituer des récompenses pour les ouvriers, tout en obtenant les sympathies générales, a soulevé tant d'objections, qu'il a été renvoyé à l'examen d'une commission spéciale.

J'ai cru, M. le Ministre, devoir vous informer de cette circonstance, qui retardera l'avis que vous désirez.

Agréez, M. le Ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président du Jury de l'Exposition,

C. DE BROUCKERE.

Digitized by Google

N° V.

LETTRE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉSIDENT DU JURY.

Bruxelles, le 30 septembre 1847.

Monsieur le Président,

Par votre lettre, en date du 22 de ce mois, n° 50, vous m'informez que le jury de l'exposition a renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, l'objet de ma lettre du 9 de ce mois.

J'ai lieu de croire, monsieur le président, que le jury donne à cette lettre une portée plus grande que celle qu'elle a en réalité, ou que, du moins, j'ai voulu lui donner pour le moment.

Il ne s'agit pas de distribuer immédiatement, d'une manière générale, des récompenses à tous les bons ouvriers, mais, pour cette fois et à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie, je désirerais que les ouvriers qui ont le plus contribué à la confection des objets exposés et qui seraient désignés par les exposants comme les ouvriers les plus habiles, eussent leur part des récompenses qui seront décernées. La question ainsi restreinte ne me paraît pas soulever de grandes difficultés, et il doit être facile de se mettre promptement d'accord, non-seulement sur le principe, mais aussi sur le mode d'application.

Veuillez, Monsieur le Président, faire part de ces observations au jury et le prier de me donner, le plus tôt possible, son avis.

Digitized by Google

Je ne vous cacherai pas, Monsieur le Président, que je désire que la solution de cette question, à laquelle j'attache beaucoup d'intérêt, n'éprouve pas de retard.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

N° VI.

LETTRE DU JURY DE L'EXPOSITION A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 12 octobre 1847.

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur de recevoir successivement vos dépêches du 9 et du 30 septembre dernier, n° 4594, relatives aux ouvriers et aux artisans. Déjà sous la date du 22 du même mois, nous vous avions exprimé les difficultés qu'il fallait vaincre pour arriver à la solution pratique d'une pensée grande et généreuse. Nous croyions vous avoir compris et d'autant mieux que vos idées étaient présentées sous la forme d'un arrêté royal.

Depuis, vous avez voulu simplifier notre tâche, mais nous nous sommes fait un devoir, tout en vous remerciant des termes de votre dernière dépêche, d'apporter notre contingent de lumière à la création d'une institution durable.

Associer quelques ouvriers aux récompenses des entrepreneurs d'industrie, eût été un acte de justice, sans portée pour

Digitized by Google

l'avenir, sans effet sur les travailleurs. Nous avons donc pensé que, tout en bornant notre mandat à signaler au Gouvernement les ouvriers qui avaient mérité, à l'occasion de l'exposition dont les produits sont soumis à notre appréciation, et à proposer en leur faveur des récompenses, nous devions vouloir que celles-ci fussent appréciées à une haute valeur et devinssent un objet de convoitise pour l'avenir.

Vous le savez mieux que nous, M. le Ministre, la condition du travailleur est loin d'être heureuse; et le plus souvent on impute à l'inconduite et aux vices des ouvriers l'état dans lequel ils croupissent, quand la société ne fait rien, soit pour les rendre plus prévoyants, soit pour donner à leurs passions une direction utile à tous. Si, pour rester dans notre sujet, on montrait au travailleur une récompense de son aptitude et de sa bonne conduite, qui pût, en tout temps, le distinguer de la masse; si cette récompense se caractérisait par un signe extérieur, et ne pouvait, en aucun cas, devenir l'attribut de préférences injustifiables ou de connivences fâcheuses, elle porterait les plus heureux fruits.

Il n'y a pas si longtemps que les soldats de la grande armée de Napoléon faisaient des prodiges de valeur pour mériter de faire partie de la Légion d'honneur; de même le peuple mettrait son ambition à être décoré, si pour le peuple il y avait un signe de l'honneur, c'est-à-dire une marque distinctive de l'habileté, jointe à une conduite exemplaire, qui constitue la supériorité dans le peuple.

Nous croyons utile d'ajouter, M. le Ministre, qu'une simple médaille n'atteindrait pas le but que nous nous proposons; que même une médaille portée à la boutonnière serait insuffisante, si elle pouvait se confondre avec toutes celles qui ont été prodiguées dans les dernières guerres, et qui attestent, tout au plus, qu'en telle année on faisait partie de telle armée. Nous n'éprouvons pas davantage le besoin de vous rappeler les susceptibilités, les jalousies des hommes dont l'éducation n'a pas

Digitized by Google

amolli les sentiments naturels, ni les conséquences d'injustices inséparables de tout ce qui dépend de la volonté des hommes, sans être assujetti à des règles précises.

C'est parce que nous sentons toute l'importance que peuvent avoir des récompenses exclusivement accordées aux ouvriers et aux artisans, parce que nous avons vécu au milieu d'eux, que nous nous sommes arrêtés aux propositions qui suivront.

Avant tout, nous avons mûrement pesé les différents modes de constater la supériorité des travailleurs. L'idée qui nous a souri tout d'abord, est l'élection. En principe, en effet, les ouvriers sont les meilleurs juges de leurs pairs; mais, d'une part, tous les ouvriers d'une fabrique n'occupent pas le même rang; tous ne sont pas assez éclairés, assez libres, pour agir avec discernement, et, ce qui est plus sérieux, les ouvriers ne travaillent pas toujours en fabrique, même quand beaucoup sont employés par un seul entrepreneur; le plus souvent, ils ne sont pas occupés en assez grand nombre par le même industriel pour que l'élection ait une signification.

Nous avons pensé un moment à nous en remettre aux chefs d'industrie pour la désignation des ouvriers les plus méritants, mais nous n'avons pu voir dans le recours aux fabricants qu'un moyen circonscrit à des cas spéciaux ou provisoires et actuels. L'initiative permanente et exclusive des entrepreneurs pourrait devenir une arme oppressive contre les ouvriers, dont l'infériorité est déjà assez déplorable, contre les ouvriers que nous voulons, au contraire, relever.

Le Gouvernement est également mal placé pour apprécier le mérite des ouvriers; il doit se méfier de lui-même, et craindre les abus qu'il pourrait commettre dans ses préoccupations politiques, s'il s'adjugeait le choix, sans règle et sans époques déterminées.

Nous fixons le temps des expositions de l'industrie pour la distribution des récompenses, et nous remettons au jury, chargé de l'appréciation des objets exposés, le soin de désigner au

Digitized by Google

Gouvernement les ouvriers et les artisans dignes de sa sollicitude, en indiquant les preuves de supériorité à fournir, de manière à n'exclure aucune profession.

La meilleure preuve qu'un ouvrier puisse donner de son aptitude, de son habileté, consiste certainement dans la production de son travail. Aussi les concours entre ouvriers ont ce double avantage, de les provoquer à bien faire et de les engager à employer d'une manière utile le temps dont ils disposent : ils sont à la fois un moyen de moralisation et de progrès dans les arts. Un grand nombre d'ouvriers pourraient prendre part aux concours, malgré la division du travail; d'abord tous les artisans, tous les ouvriers qui exercent leur profession à domicile, puis le forgeron, l'ajusteur, le tourneur, le menuisier, l'ébéniste, le mouleur, le sculpteur, le garnisseur et tant d'autres qui ont presque toujours des outils, ou qui obtiendraient l'autorisation des fabricants de s'exercer en dehors des heures habituelles; mais plusieurs professions seraient exclues, soit parce qu'elles façonnent des choses dont la valeur est au-dessus de la portée de ceux qui les exercent, soit parce que le travail n'est pas susceptible d'être exposé. Pour ces cas, mais pour ces cas seulement, il faudrait admettre d'autres moyens de faire valoir les titres des ouvriers.

Ainsi, le laineur de draps ne peut exercer son état chez lui, ni se procurer l'étoffe nécessaire à son travail; ainsi le joaillier, le monteur de machines, sont hors d'état d'exposer eux-mêmes; pour eux, les fabricants qui exposeraient seraient admis à déclarer la participation des travailleurs.

Ainsi encore, le mineur, le maçon exercent leurs talents sur des objets qui ne sont pas susceptibles d'être exposés : ils seraient signalés par les entrepreneurs dans des rapports adressés au jury. Celui-ci s'entourerait des renseignements indispensables pour corroborer les avis des entrepreneurs. Pour les mineurs, il s'adresserait aux ingénieurs des mines, pour les maçons aux architectes et, le cas échéant, il déléguerait un ou plusieurs de ses membres pour vérifier les faits.

Digitized by Google

Afin de donner un aliment permanent à l'émulation, nous avons cru devoir adopter la disposition du projet primitif, qui divisait la décoration en deux classes, et nous avons exigé qu'on fût décoré de la médaille d'argent pour concourir à l'obtention de la médaille d'or.

Vous croirez probablement avec nous, Monsieur le Ministre, que pour rehausser encore le mérite de la décoration, il conviendrait de limiter, dès aujourd'hui, le nombre d'ouvriers et d'artisans qui pourront l'obtenir.

Il nous paraît que l'on pourrait fixer le *maximum* des décorés à mille, dont deux cents de première classe et huit cents de seconde. D'une part, la récompense doit conserver une haute valeur dans l'esprit des travailleurs, et de l'autre, il est nécessaire qu'elle soit vue sur tous les points du pays, pour aiguillonner partout l'amour-propre des industrieux, et lui donner une direction utile à la société comme aux individus.

A chaque exposition, vous assigneriez au jury un nombre qu'il ne pourrait dépasser, et vous le fixeriez de manière à ne pas enchaîner l'avenir. Les tables de mortalité vous montreront que, tous les cinq ans, on peut décorer au delà de deux cents individus, sans atteindre la limite que nous avons posée, et dépasser ce chiffre, si les effets que nous espérons se réalisaient.

Les femmes peuvent aussi réclamer, par leurs vertus domestiques et par leur habileté au travail, des récompenses; mais, sans nous prononcer d'une manière positive, nous prenons la liberté de vous faire observer que la vie plus casanière, plus modeste des femmes n'exige, peut-être, pas une décoration dans un pays où le sexe ne porte aucun signe extérieur de supériorité, et qu'une médaille analogue à celle des exposants pourrait satisfaire leur ambition.

Enfin, par mesure de transition, nous vous proposons de charger le jury de prendre les dispositions qu'il jugera convenables pour constater actuellement le mérite des ouvriers, et, le cas échéant, que nous vous signalerons d'abord les ouvriers et

Digitized by Google

les artisans qui ont concouru directement à l'exposition, et que, pour le surplus, nous nous adresserons aux exposants qui, dans chaque industrie, auront obtenu les plus hautes distinctions, afin de connaître si et quels ouvriers se distinguent dans leurs fabriques par une supériorité remarquable, sauf à nous entourer des renseignements propres à nous éclairer et à vous adresser des propositions fondées en équité.

Nous nous résumons dans le dispositif suivant :

Art. 1er. Il est institué, à titre de récompense nationale pour les ouvriers et artisans, un signe de distinction, consistant en une décoration composée des attributs de l'industrie.

Le nom du décoré et le millésime seront inscrits au revers de la décoration.

Art. 2. Il y a deux classes de décorations : l'une en argent et l'autre en or.

Art. 3. La décoration sera suspendue à une chaînette de même métal; elle sera portée à gauche sur la poitrine.

Art. 4. Elle sera exclusivement accordée aux ouvriers et aux artisans qui, à une habileté reconnue, joindront une conduite irréprochable.

Art. 5. Les preuves d'habileté seront exclusivement constatées, à l'occasion des expositions de l'industrie, par le jury qui sera chargé de l'appréciation des produits.

Art. 6. Les artisans et les ouvriers pourront faire preuve d'habileté soit en exposant directement une de leurs œuvres, soit par la déclaration d'un industriel ayant concouru à l'exposition, qui constate la part remarquable de tel ou de tel, soit enfin, et pour les produits non susceptibles d'être exposés, par des rapports les entrepreneurs d'industrie qui emploient les travailleurs.

Art. 7. Le jury s'éclairera sur la bonne conduite des ouvriers qu'il estimera avoir donné des preuves d'habileté ou d'intelligence remarquable; il ne proposera au Gouvernement que des sujets irréprochables.

Digitized by Google

Art. 8. La décoration d'argent sera seule accordée comme première récompense; celle d'or ne s'obtiendra qu'à un second concours et quand le décoré aura donné des preuves nouvelles d'intelligence, de progrès et de conduite exemplaire.

Art. 9. Le jury de l'exposition de 1847 est chargé de nous faire des propositions de récompenses en faveur des artisans et des ouvriers qui auront exposé ou contribué aux succès des exposants.

Si nos propositions recevaient votre approbation, nous nous empresserions de compléter notre tâche, pendant que vous prendriez, Monsieur le Ministre, les mesures d'exécution pour arriver à faire coïncider la remise des récompenses aux ouvriers avec celles qu'ont méritées les entrepreneurs d'industrie.

Par le Jury :
Le Secrétaire général,
A. DEVAUX.

Le Jury de l'Exposition,
C. DE BROUCKERE.

N° VII.

LETTRE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉSIDENT DU JURY.

Bruxelles, le 14 octobre 1847.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remercier de l'empressement et des soins que vous avez apportés dans l'examen du projet que vous avez soumis à l'assemblée, par suite de mes lettres du 9 et du 30 septembre dernier; je vous prie d'exprimer mes remercîments aux membres du jury qui ont pris part à la discussion

Digitized by Google

dont vous m'avez communiqué le résultat par lettre du 12 de ce mois, et je désire que l'assemblée veuille bien désigner quelques-uns de ses membres, pour préparer avec vous, Monsieur le Président, un plan d'exécution conforme aux articles que vous avez formulés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

N° VIII.

LETTRE DU JURY A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 15 octobre 1847.

Monsieur le Ministre,

Votre dépêche d'hier, n° 4594, m'a été remise après la séance du jury. Celui-ci, avant de s'ajourner, a été au-devant de vos désirs, en décidant, d'abord, que la lettre dont je joins ici une copie serait adressée à tous les exposants qui auraient mérité la médaille d'or ou celle de vermeil, et, de plus, à ceux qui auraient obtenu la médaille d'argent pour les industries auxquelles il n'aurait pas été, jusqu'ici, accordé de récompense d'un ordre supérieur. Il est entendu que le rang qu'ils ont obtenu d'après les appréciations du jury, qui doivent être sanctionnées par le Gouvernement, restera ignoré des exposants.

Le président et le secrétaire général ont été délégués pour compléter l'instruction, en demandant des renseignements

Digitized by Google

positifs aux autorités locales sur la conduite des artisans et des ouvriers qui seraient signalés par les exposants, aussi bien que de ceux dont les produits exposés attestent déjà l'habileté.

Le jury se réunira dès que l'instruction préparatoire sera achevée, et vous adressera alors des propositions motivées. Dans l'intervalle on pourrait s'occuper de la décoration, et j'aurai l'honneur de vous soumettre, sous peu, un modèle.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Ministre, pour vous faire connaître que le jury ne trouve d'autre objection à la distribution, dans une seule cérémonie, des récompenses aux vainqueurs des deux expositions que la durée; du reste la pensée étant heureuse, il me semble qu'on pourrait la réaliser en se bornant, par exemple, à distribuer les médailles d'or, de vermeil et d'argent, tandis qu'on proclamerait simplement les noms des autres vainqueurs qui pourraient, le lendemain, lever leurs médailles et leurs diplômes dans vos bureaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Jury de l'Exposition,

C. DE BROUCKERE.

N° IX.

LETTRE AUX EXPOSANTS.

Bruxelles, le 14 octobre 1847.

Monsieur,

Le Gouvernement a l'intention d'accorder aux artisans et aux ouvriers qui se distingueraient par une habileté extraordinaire et par une conduite irréprochable, des récompenses

Digitized by Google

d'un ordre spécial; il nous a chargés de lui faire des propositions à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie. Nous venons, en conséquence, vous prier de nous faire connaître si, parmi les ouvriers que vous employez, il y en a dont la supériorité a contribué, d'une manière spéciale, à donner à vos produits l'éclat dont ils brillent.

Nous savons que tous les ouvriers d'une fabrique concourent à la confection des produits qu'elle livre à la consommation, et qu'ainsi chacun, dans la mesure de ses forces, fournit sa part à l'ensemble du travail; mais, il y a, ou il peut y avoir des hommes d'élite qui, dans leur spécialité, ont un mérite tout particulier, et c'est de ceux-ci seuls que nous désirons connaître les noms; et encore, nous ne les demandons que pour autant que ces ouvriers ou artisans mènent une vie exemplaire.

Vous comprendrez qu'une décoration ne peut avoir de valeur pour ceux qui l'obtiendront, et surtout pour la masse des travailleurs, qu'à la condition expresse de n'être accordée qu'avec justice et sobriété. Ainsi, seulement, elle peut devenir un objet de noble émulation et contribuer à la moralisation du peuple. Vous concourrez donc à l'exécution d'une œuvre de philanthropie éclairée, à la fondation d'une institution grande et solide, par une extrême réserve dans les propositions. Il vaut mieux pour vous et pour la société répondre négativement, que de céder au désir d'obtenir des récompenses pour les ouvriers de votre établissement, si aucun ne vous paraissait réunir des titres non équivoques à l'obtention d'une haute distinction; mais aussi ne commettriez-vous pas un déni de justice en ne signalant pas les hommes qui peuvent servir de modèle aux travailleurs au milieu desquels ils vivent?

Personne autre que vous ne peut indiquer l'habileté des ouvriers que vous employez; vous pouvez également nous éclairer sur leur conduite; toutefois ils ne passent qu'une partie du temps dans les ateliers, tandis qu'une autre partie s'écoule

Digitized by Google

dans la famille, dans le monde. C'est comme citoyen, comme père, fils ou frère, aussi bien que comme travailleur, que la conduite doit être irréprochable.

Nous avons donc compté sur votre loyal concours, et attendons de votre sollicitude un rapport circonstancié, avant la fin du mois, si vous avez des propositions à nous soumettre [1], ou, dans le cas contraire, une réponse négative.

A chaque nom, vous voudrez bien joindre les prénoms, l'âge, l'état-civil, la profession et le domicile.

Sous le rapport de l'habileté, vous désignerez quels services signalés rend l'ouvrier, ce qui le distingue de ses compagnons et depuis quelle époque vous l'employez.

En ce qui concerne sa conduite, vous retracerez sa vie dans la commune, dans la famille et dans la fabrique, en ayant soin de relater si et jusqu'à quel point il est prévoyant, si ses antécédents répondent à sa vie actuelle.

PAR LE JURY :
Le Secrétaire général,
A. DEVAUX.

Le Jury de l'Exposition,
C. DE BROUCKERE.

N° X.

LETTRE DU JURY A MM. LES GOUVERNEURS.

Bruxelles, le 1er novembre 1847.

Monsieur le Gouverneur,

Le Gouvernement, voulant récompenser, à l'occasion de l'exposition, dans les ouvriers, l'habileté jointe à la moralité,

[1] Les femmes ne doivent pas être exclues de vos propositions.

Digitized by Google

nous a chargés de lui soumettre des propositions. Nous avons recueilli le plus de renseignements qu'il nous a été possible auprès des entrepreneurs d'industrie, mais si les manufacturiers sont seuls aptes à bien apprécier le degré d'habileté, de supériorité des travailleurs qu'ils emploient, ils sont loin de pouvoir nous éclairer sur leur moralité. Nous éprouvons donc le besoin de connaître la vie des ouvriers qui nous ont été plus particulièrement recommandés, dans la famille et dans la commune, et nous prenons notre recours vers vous. Nous nous flattons, Monsieur le Gouverneur, que vous voudrez bien aider efficacement à l'accomplissement de notre tâche en recueillant, dans le plus bref délai possible, des données bien précises. Afin d'abréger le travail préliminaire, nous avons disposé les individus par commune, et dressé un tableau dont nous désirons que les colonnes encore vides soient remplies; il ne resterait alors plus qu'à nous indiquer quelle est et a été la conduite comme père ou comme fils, comme citoyen, avec toutes les circonstances qui peuvent rehausser ou diminuer le mérite des candidats, car nous ne pouvons indiquer à la bienveillance du Gouvernement que des hommes d'élite, et vous devez vouloir vous-même, Monsieur le Gouverneur, que ceux-là seuls qui peuvent servir de modèle à leurs concitoyens, soient distingués de la foule.

Notre travail devant être terminé avant la fin du mois, nous vous prions instamment de nous adresser successivement les renseignements que vous aurez recueillis, et de nous les procurer tous pour le 15 courant.

Par le Jury :
Le Secrétaire général,
A. DEVAUX.

Le Jury de l'Exposition,
C. DE BROUCKERE.

Digitized by Google

N° XI.

LETTRE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU JURY.

Bruxelles, le 24 novembre 1847.

Messieurs,

J'ai la satisfaction de vous transmettre une copie de l'arrêté royal du 7 de ce mois, qui institue une décoration pour les ouvriers et artisans. Les dispositions de cet arrêté sont entièrement d'accord avec vos propositions.

Dès le 14 octobre, je vous ai fait prier de préparer les moyens d'exécution afin que la première distribution de récompenses aux industrieux pût coïncider avec celle des médailles acquises aux industriels et aux agriculteurs dont les produits ont enrichi les deux expositions. Cette solennité aura lieu le 16 décembre prochain, à midi, dans l'ancienne église des Augustins.

Je vous prie de vouloir me transmettre en temps utile vos propositions pour les deux catégories de récompenses, et je saisis cette occasion pour donner une solution complète à votre lettre du 12 octobre dernier.

J'ai pensé que la décoration devait être exclusivement accordée aux hommes, et partageant l'opinion que vous avez émise, je destine aux femmes une médaille à l'effigie du Roi, portant au revers l'inscription : *Récompense décernée à . . . . Exposition de* 1847. A droite et à gauche les mots : *Habileté, Moralité.* J'ai tout lieu de croire, d'après un entretien que j'ai eu avec votre président, que vos propositions ne dépasseront pas le nombre de vingt-cinq pour les femmes; mais, prenant en considération le grand nombre d'ouvriers qui ont concouru

Digitized by Google

indirectement à l'exposition, aussi bien que l'absence de toute récompense antérieure, je vous autorise à porter à deux cent vingt-cinq le nombre d'hommes d'élite que vous aurez à me proposer.

Afin de ne pas trop prolonger la durée de la triple solennité du 16 décembre, j'ai cru qu'il serait convenable de ne distribuer que les médailles d'or, de vermeil et d'argent aux exposants de l'industrie et de l'agriculture, sauf à proclamer les noms de tous ceux qui auraient obtenu une récompense ou une mention, et de terminer par la remise des récompenses aux ouvriers. Dans le même but, les présidents seuls des deux jurys prendraient la parole.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

N° XII.

ANNEXE A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie nationale, donner une preuve de sympathie pour les classes ouvrières;

Considérant qu'il est utile et juste d'appeler les ouvriers et les artisans à participer aux encouragements accordés par le

Digitized by Google

Gouvernement, en faveur de l'industrie, et de donner des récompenses à ceux d'entre eux qui se seront distingués par leur habileté et leur bonne conduite;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Il est institué, à titre de récompense, pour les ouvriers et artisans, un signe de distinction, portant les attributs de l'industrie et de l'agriculture.

Le nom du décoré et le millésime seront inscrits au revers de la décoration.

Les décorations seront décernées par arrêté royal.

ART. 2. Il y a deux classes de décorations : l'une en argent et l'autre en or.

ART. 3. La décoration sera suspendue à une chaînette de même métal; elle sera portée à gauche, sur la poitrine.

ART. 4. Elle sera exclusivement accordée aux artisans et aux ouvriers, qui, à une habileté reconnue, joindront une conduite irréprochable.

ART. 5. Les preuves d'habileté seront *exclusivement* constatées à l'occasion des expositions de l'industrie, par le jury qui sera chargé de l'appréciation des produits.

ART. 6. L'habileté de l'artisan et de l'ouvrier est accordée :

a. Lorsqu'il expose un produit remarquable, façonné par lui;

b. Lorsqu'un industriel, ayant envoyé à l'exposition un objet remarquable, déclare que l'ouvrier a pris une part marquante à la fabrication ou à la production de cet objet.

Pour les produits non susceptibles d'être exposés, on admettra comme preuve de l'habileté de l'ouvrier, le rapport de l'entrepreneur d'industrie qui l'emploie.

Digitized by Google

Art. 7. Le jury s'éclairera sur la bonne conduite des ouvriers qu'il estimera avoir donné des preuves d'habileté ou d'intelligence remarquable; il ne proposera au Gouvernement que des sujets irréprochables.

Art. 8. La décoration en argent sera seule accordée comme première récompense; celle en or ne s'obtiendra qu'à un second concours, et quand le décoré aura donné des preuves nouvelles d'intelligence, de progrès et de conduite exemplaire.

Art. 9. Le jury de l'exposition de 1847 est chargé d'adresser à Notre Ministre de l'Intérieur les propositions de récompense en faveur des artisans et des ouvriers qui auront exposé ou contribué au succès des exposants.

Art. 10. Le nombre des distinctions ou décorations à distribuer est limité à mille deux cents de première classe en or, et huit cents de seconde classe en argent.

Art. 11. Les dispositions qui précèdent pourront être rendues applicables aux travailleurs agricoles.

Art. 12. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 7 novembre 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. ROGIER.

Pour expédition conforme :

En l'absence du secrétaire général,

Le Directeur délégué,

Éd. STEVENS.

Digitized by Google

N° XIII.

LETTRE DU JURY A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 1er décembre 1847.

Monsieur le Ministre,

Conformément à votre dépêche du 24 novembre dernier, n° 4594, le jury a consacré les séances du 25 et du 26 suivant à l'examen des titres des artisans et des ouvriers qui lui étaient désignés comme dignes d'être décorés.

A la suite du désir que vous nous aviez fait manifester verbalement, nous avions décidé, le 14 octobre dernier, que des renseignements seraient recueillis sur la moralité des artisans qui, ayant pris une part directe à l'exposition, nous paraissaient avoir mérité une récompense pour leur habileté. Nous avions arrêté en outre que les exposants qui, d'après nos appréciations, avaient droit à la médaille d'or ou à celle de vermeil, ou encore à la médaille d'argent, pour autant que leur industrie n'aurait jusqu'ici pas obtenu de récompense d'un ordre supérieur, seraient invités à nous signaler ceux de leurs ouvriers qu'ils croiraient dignes, sous tous les rapports, d'être recommandés d'une manière spéciale au Gouvernement. Nous avons toutefois excepté de la mesure commune les exposants qui, tels que MM. Houyet et Gendebien, Debeaune et De la Roche, étaient appréciés plutôt pour l'invention ou l'application de procédés nouveaux, que pour les produits de leur industrie.

En prenant cette résolution, nous ne pouvions pas avoir la prétention de connaître et de vous signaler tous les hommes d'élite, dont le travail avait concouru à l'éclat de l'exposition;

Digitized by Google

mais les pièces de conviction ne pouvant plus être mises sous nos yeux, il fallait bien, pour cette fois, poser des bornes à la présentation des candidats, de manière à prévenir les récriminations et à conserver la certitude de n'avoir à choisir qu'entre des ouvriers habiles.

Les termes de la circulaire que nous avons adressée aux exposants attestent, Monsieur le Ministre, que nous avons recommandé la plus grande réserve dans les propositions, ne demandant que les noms des hommes d'élite qui, à un mérite tout particulier dans leur spécialité, joindraient une conduite exemplaire, et réclamant les renseignements les plus circonstanciés.

Nous avons adressé cette circulaire à 146 exposants; deux dans ce grand nombre, MM. Laurent Lagasse, plombier, et Dubois, fabricant de cartes à jouer, à Liége, ont laissé notre demande sans solution. Vous trouverez la réponse des autres dans un dossier que nous joignons à nos propositions. Là vous verrez qu'un exposant, M. Catteaux-Gauquié, qui emploie plusieurs centaines d'ouvriers, aurait dû les signaler tous comme des hommes d'élite, et a mieux aimé s'abstenir. MM. Falloise de Liége et Sacré de Bruxelles, nous ont déclaré qu'ils n'employaient pas d'ouvriers, et vingt-cinq autres exposants se sont abstenus de faire des propositions, parce qu'ils n'avaient pas de travailleurs, dans leurs fabriques, qui réunissaient, à une habileté remarquable, une conduite exemplaire; mais la plupart ont ajouté qu'ils attendaient, pour l'avenir, d'heureux fruits de l'institution d'une récompense spéciale en faveur des artisans et des ouvriers.

Beaucoup d'industriels auxquels nous nous étions adressés nous ont envoyé des propositions parfaitement motivées. Quelques-uns, cependant, ont dépassé toute mesure ou apporté de la négligence ou du retard dans leurs réponses. A ceux qui n'avaient pas classé leurs candidats, nous avons demandé des propositions subsidiaires soit pour réduire le nombre, soit pour

Digitized by Google

indiquer les plus dignes entre ceux dont ils avaient fait l'éloge.

Nous avons ainsi réuni, indépendamment de quinze exposants, environ 500 ouvriers des deux sexes qui étaient recommandés par les industriels. Ce nombre a d'abord été réduit à 400 parce que, nous le répétons, trois exposants avaient tardivement fait des propositions exorbitantes et assez mal motivées. Nous avons alors, par deux lettres que nous vous transmettons avec le dossier des réponses, prié MM. les Gouverneurs de province de nous éclairer sur la conduite que chacun tient dans la commune et dans la famille auxquelles il appartient.

De toute part nous avons rencontré l'empressement le plus louable pour nous aider à l'accomplissement d'une tâche difficile. M. le Gouverneur de la province de Namur seul nous a fait attendre jusqu'à ce jour, pour ne nous envoyer que des renseignements incomplets, et nous avons été forcés de nous en rapporter aux recommandations les plus pertinentes des quelques exposants de cette province.

C'est donc guidés par les renseignements que nous avons obtenus et de l'autorité et des exposants, c'est en ayant égard à la nature des industries et au nombre d'ouvriers que chaque industriel emploie, que nous sommes parvenus, Monsieur le Ministre, à vous présenter, comme nous le faisons, 201 ouvriers, ayant concouru indirectement à l'exposition, et sept exposants. Soit 208 artisans et ouvriers pour être décorés aux termes de l'arrêté royal du 7 novembre dernier, et dix-neuf femmes dignes aussi d'une récompense spéciale.

Chaque proposition porte le nom, le prénom, l'âge, l'état-civil, le domicile et la profession de l'artisan ou de l'ouvrier, l'objet qu'il a exposé ou l'industriel qui l'emploie, aussi bien que les rapports de l'autorité et des exposants et le nombre d'industrieux de chaque atelier, usine ou fabrique. Vous jugerez ainsi du mérite individuel de ceux que nous avons élus, et apprécierez la rigueur et l'impartialité que nous avons mises dans nos choix.

Digitized by Google

Nous avons dû écarter ceux qui étaient trop jeunes pour se guider par eux-mêmes, comme ceux dont le séjour, en Belgique, n'était pas assez long pour qu'on pût apprécier leur conduite. Nous avons même rayé les noms des plus habiles, dès que la moindre faute nous était dénoncée sur leur conduite hors des ateliers. Enfin la justice distributive nous a fait un devoir de laisser en arrière des hommes d'élite, parce que nous avions à récompenser les plus méritants entre quarante-cinq mille ouvriers.

C'est ainsi que nous avons dû nous imposer l'obligation de n'accorder, à moins de circonstances toutes spéciales, qu'une récompense par exposant, employant au plus cent ouvriers. Trois exceptions ont été faites en faveur des ouvriers de MM. Jones, Leclerc et Gavage qui, tous trois, ont obtenu la médaille d'or pour des produits que tout le monde a trouvés admirables. Nous avons été mus, d'ailleurs, par la considération que la fabrication des limes, la marbrerie et la carrosserie, avaient peu de représentants parmi nos propositions.

Ailleurs nous avons agi suivant les circonstances, et tout en accordant plus de récompenses où il y avait un plus grand concours d'ouvriers, nous avons été plus rigoureux et avons diminué le rapport entre les élus et les concurrents. Ainsi la société des manufactures de glaces, cristaux, verreries et gobeleteries utilise 3,000 ouvriers, qui, presque tous, ont pris une part indirecte à l'exposition, et n'obtient que neuf décorations. La société John Cockerill, qui, depuis tant d'années, a pris le premier rang dans l'industrie sidérurgique, qui convertit le minerai en machines de toutes espèces et emploie 4,320 travailleurs, ne comptera que quatorze décorés.

Enfin, nous n'avons accordé la qualification d'artisan qu'aux hommes qui travaillaient seuls, soit à la façon pour des entrepreneurs d'industrie, soit pour leur propre compte et à leurs risques; mais nous avons considéré comme ouvriers les contremaîtres préposés à la direction d'ateliers, pourvu qu'ils eussent

Digitized by Google

débuté comme apprentis ou ouvriers et ne dussent leur élévation qu'à leur assiduité, leur habileté et leur conduite.

Nous nous flattons, Monsieur le Ministre, d'obtenir votre approbation, et nous espérons que notre circonspection, notre prudence, dans la désignation des hommes d'élite, portera d'heureux fruits et aidera à faire sanctionner par le temps une institution que vous inaugurez sous d'heureux auspices, à la suite d'une exposition brillante et au moment où l'amélioration de la condition des travailleurs préoccupe très-sérieusement le Gouvernement.

PAR LE JURY :

Le Secrétaire général,

A. DEVAUX.

Le Jury de l'Exposition,

C. DE BROUCKERE.

Les propositions du jury ayant été approuvées par un arrêté royal, elles trouveront leur place dans le procès-verbal de la distribution des récompenses.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

CAISSES DE PRÉVOYANCE.

N° I.

LETTRE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU PRÉSIDENT DU JURY.

Bruxelles, le 9 novembre 1847.

Monsieur,

C'est avec une bien vive satisfaction que je viens vous remercier du concours si empressé et si éclairé que vous avez bien voulu prêter au Gouvernement, à l'occasion des récompenses honorifiques que l'arrêté royal du 7 de ce mois vient d'instituer pour les ouvriers et artisans.

Il est beau de stimuler le dévouement, l'habileté et la bonne conduite de la classe ouvrière; mais il faut aussi prendre des mesures pour améliorer sa situation matérielle, en lui assurant des moyens d'existence et des secours, lorsque l'âge du travail est passé, ou que la maladie vient interrompre les travaux de l'ouvrier. Cette œuvre est digne de toute la sollicitude du Gouvernement, et il compte aussi sur votre active coopération pour pouvoir l'accomplir.

J'ai apprécié les vues excellentes qui terminent le rapport que vous avez adressé à M. le Ministre de la Justice, le 15 janvier dernier, comme président de la *Commission royale pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes du pays.*

Digitized by Google

Je vous prie donc d'examiner, Monsieur le Président, en vous éclairant des lumières de MM. les membres du jury de l'exposition, quelles pourraient être les bases et les dispositions organiques qu'il y aurait lieu d'adopter pour fonder des caisses de prévoyance, en faveur des ouvriers et des artisans. Déjà de semblables caisses existent pour les ouvriers mineurs, et elles ont produit des résultats remarquables; il s'agirait d'étendre aux autres classes de travailleurs le bénéfice de cette institution.

En attendant que vous ayez bien voulu me communiquer le résultat de vos méditations et de vos travaux à cet égard, je vous réitère mes vifs et sincères remercîments, et vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

N° II.

LETTRE DU JURY A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 11 novembre 1847.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser sous la date du 9 de ce mois, n° 4594, et je m'empresse de vous faire connaître que le jury, dans une des séances qu'il a tenues, le mois dernier, m'avait déjà chargé d'un travail spécial sur les caisses de secours et de prévoyance.

Digitized by Google

Ce travail donnera naturellement ouverture à l'examen que vous désirez.

Au surplus, Monsieur le Ministre, sur la proposition que je lui en fis, la commission des assurances, présidée par le Ministre des Finances, avait décidé, à l'unanimité, dans sa séance du 18 février dernier, que l'État prendrait le monopole des caisses d'épargnes et d'assurances sur la vie, et qu'il y avait lieu d'en faire l'objet d'une loi.

J'invoquerai donc l'expérience et les lumières du jury sur les mesures à prendre, pour assurer aux travailleurs des moyens d'existence et des secours, lorsque l'âge du travail est passé ou que la maladie vient interrompre les travaux, comme aussi pour soustraire les veuves et les orphelins à la misère.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Jury de l'Exposition,

C. DE BROUCKERE.

N° III.

RAPPORT DU JURY A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 13 décembre 1847.

Monsieur le Ministre,

Nous aurions cru faillir à notre tâche, rester au-dessous de la position que vous nous avez assignée, lorsque, non content de nous déférer l'appréciation des produits de l'exposition, vous avez réclamé notre concours pour l'institution de récompenses en faveur des artisans et des ouvriers, si nous nous

Digitized by Google

étions bornés à aiguillonner l'amour-propre, à exciter l'émulation des travailleurs, sans nous inquiéter de leur position.

Aussi, le jury avait décidé, dans sa séance du 14 octobre dernier, qu'un rapport spécial vous serait adressé sur les caisses de secours et de prévoyance, qu'il vous signalerait les faits que l'exposition avait révélés, qu'il utiliserait les matériaux qu'il avait pu réunir, et vous indiquerait ce que l'expérience et les besoins de la société réclamaient, dans l'intérêt du bien-être et de la moralisation de la population ouvrière. Cette résolution, nous nous en félicitons, s'est trouvée d'accord avec le désir que vous nous avez fait exprimer, par une dépêche adressée à notre président, sous la date du 9 de ce mois. Nous sommes heureux d'avoir ainsi une garantie de l'utilité de nos efforts, heureux d'avoir la conviction que vous prendrez des mesures « pour améliorer la situation matérielle des ouvriers, en leur assurant des moyens d'existence et des secours, lorsque l'âge du travail est passé, ou que la maladie vient interrompre leurs travaux. »

Dans ce peu de mots, Monsieur le Ministre, vous avez résumé deux grands besoins, et, selon nous, fait pressentir la coexistence de deux institutions distinctes. Les maladies et les infirmités temporaires, d'une part; et, de l'autre, la vieillesse et les blessures incurables demandent des remèdes essentiellement différents. Ici, ils doivent être permanents; là, au contraire, ils sont mobiles, les premiers ne peuvent avoir qu'une forme, les seconds doivent être variés.

Ainsi donc, à côté des caisses d'épargnes, les caisses de secours mutuels et les caisses de prévoyance forment un tout dont les différents éléments sont également indispensables pour assurer le sort matériel de la plus grande partie de la société, et, par une conséquence fatale, pour améliorer sa condition morale.

L'un de ces besoins est généralement senti; les autres, par le vice des institutions ou par l'absence d'une action puissante, sont à peine compris par les artisans et les ouvriers, tandis

Digitized by Google

que des hommes plus haut placés dans la hiérarchie sociale argumentent de l'impossibilité de faire des économies, de penser avec fruit à l'avenir.

Les caisses de secours pour les malades et les blessés ont donc seules pris un développement qui promet de devenir général. Nous en avons acquis la certitude par les renseignements que nous avons recueillis.

Par un avis qui a été inséré dans les journaux, vous aviez invité les industriels à vous envoyer une copie des statuts des caisses de prévoyance et des autres institutions semblables qu'ils auraient fondées en faveur de leurs ouvriers. Six chefs d'industrie ont répondu à votre appel, et vous nous avez communiqué, par une dépêche du 24 août dernier, les pièces qu'ils vous avaient transmises. Plus heureux sous ce rapport, le jury, qui s'était adressé, dès le 10 du même mois, aux exposants dans le même but, a pu voir, avec satisfaction, que 56 d'entre eux avaient établi des caisses de secours mutuels auxquelles 23,683 ouvriers participaient; tandis que cinq exposants consacrent des amendes, que d'autres disposent de leurs propres capitaux pour venir en aide aux malades et aux blessés, que plusieurs manifestent l'intention formelle de marcher dans la même voie. En outre, 24 exposants nous ont déclaré que les 2,366 ouvriers qu'ils utilisent sont membres de bourses particulières ou associés à des caisses de secours mutuels en dehors de leur action. Ainsi nous avons eu la preuve que les chapeliers, les forgerons et serruriers, les tailleurs, les orfévres et les typographes, sont réunis dans la plupart des villes en sociétés de secours mutuels; qu'à Saint-Nicolas, à Mouscron, à Namur, à Bruxelles, il y a des associations qui s'étendent à des professions diverses; que dans cette dernière ville et à Lierre, il y a communauté, respectivement, pour les ouvriers brossiers et pour ceux qui façonnent la soie. A Mons, on a établi une caisse générale pour les ouvriers de la ville; à Bruxelles, il en a été fondé une qui a la prétention d'étendre la mutualité sur la

Digitized by Google

capitale et ses faubourgs; Courtray, enfin, possède, depuis 18 ans, une société de secours, fondée et organisée par un ouvrier, qui en a été longtemps le secrétaire-trésorier. Si toutes les clauses du règlement élaboré par Tremmery ne sont pas également susceptibles d'éloges, si les obligations de la société sont excessives, nous nous plaisons néanmoins à le reconnaître, l'ensemble des dispositions décèle un cœur droit et un esprit prévoyant, et nous ajoutons que la persévérance du fondateur à mener son œuvre à bien, était parvenue, dès 1843, avec moins de 350 associés, à former une réserve de 13,000 francs. Aujourd'hui un dissentiment entre les associés les a divisés en deux camps, que les hommes honnêtes et influents doivent s'efforcer de rapprocher et de confondre dans l'intérêt de tous.

Nous pouvons donc déclarer hardiment que plus de la moitié des ouvriers qui sont employés en fabrique, par les industriels qui ont concouru à l'exposition, sont affiliés à des institutions de prévoyance pour les infirmités temporaires; mais nous ne pouvons louer, sans réserve, toutes ces institutions : quelques-unes ne répondent qu'imparfaitement aux besoins des ouvriers; d'autres sont assises sur des bases erronées; d'autres encore tendent à absorber, à détruire ou à centraliser. Ici c'est le chef de la fabrique qui dirige seul; ailleurs il s'entoure d'un conseil de contre-maîtres; plus loin ce sont les travailleurs qui disposent de la caisse commune. Le mode de recruter les fonds et leur affectation varient aussi bien que la manière de les administrer. Tantôt c'est un prélèvement exclusif sur les salaires, tantôt un concours des chefs d'industrie et de leurs ouvriers, tantôt encore un cumul de retenues fixes et d'amendes variables. D'un côté, on distribue aux malades et aux blessés une partie de leur salaire, d'un autre côté, on y ajoute les soins des hommes de l'art et les médicaments; d'un autre, on étend les secours à la famille, ou l'on exclut les malades pour ne venir en aide qu'aux blessés. Parfois tout est

Digitized by Google

prévu, déterminé par des règlements; d'autres fois l'arbitraire prévaut.

Les bourses ou les associations mutuelles entre les ouvriers qui exercent une même profession, offrent entre elles des différences aussi tranchées que les caisses des fabriques. Il y a cependant, parmi les unes et les autres, des institutions qui pourraient servir de modèles, sous tous les rapports. Nous vous transmettons, Monsieur le Ministre, tous les règlements, tous les renseignements que nous avons obtenus; mais nous croyons qu'il est inutile de faire nominativement la critique ou l'éloge des dispositions organiques de chaque fondation. Nous aimons mieux dire comment nous comprenons l'organisation des caisses de secours mutuels, en général; nous louerons ainsi, chemin faisant, ce que nous avons rencontré de bon, nous indiquerons ce qui nous a paru vicieux.

Les associations de secours temporaires doivent compter assez de membres pour que la mutualité soit réelle; mais elles ne peuvent franchir certaines limites, sans rendre l'union et le contrôle réciproque des membres impossibles.

Ainsi, l'expérience a consacré, en France comme en Angleterre, les limites de 100 à 300 associés; mais, quand la population est éparse, on peut demeurer en deçà du premier nombre, comme on peut dépasser le second, quand, au contraire, les ouvriers employés à une même industrie se trouvent agglomérés sur un point. Ainsi tous les ouvriers d'une même fabrique, quel que soit leur nombre, peuvent être réunis en une seule association; ainsi encore des travailleurs exerçant les professions les plus variées, font mieux de se réunir que de rester isolés. Toutefois il est évident qu'il y a pour tous un avantage réel à se grouper, autant que possible, par professions : les chances sont plus égales, les liaisons plus intimes.

Nous l'avons déjà dit, Monsieur le Ministre, une certaine intimité entre tous les membres de l'association et un contrôle réciproque sont une condition essentielle de sincérité et d'effica-

Digitized by Google

cité des règlements. En d'autres termes, l'administration doit appartenir à des associés, et, pour ainsi dire, à tour de rôle à tous les membres. Alors, chacun comprend mieux ses devoirs, ses engagements, et l'on n'a pas à redouter les abus qui ont fait renoncer plusieurs fabricants à donner des secours aux malades, pour ne les conserver qu'aux blessés. Nous ne voulons néanmoins pas affranchir les associés de tout contrôle, mais nous désirons que la visite faite au malade soit, en même temps, une consolation.

La plupart des chefs d'industrie ne procèdent pas de cette manière; ils se sont réservé l'administration exclusive des caisses de secours, et ont établi la suspicion en règle, pendant que les ouvriers regardent, de leur côté, comme un bon tour de s'attribuer, sans cause réelle, des secours qui sont disputés à ceux qui les ont bien mérités. Alors encore le contrôle dégénère en espionnage aux yeux des ouvriers, et provoque des inimitiés et des rancunes.

On objectera peut-être que les ouvriers sont peu propres à l'administration et particulièrement à celle des fonds; mais nous pourrions victorieusement opposer des faits à ces récriminations, nous étayer de l'exemple constant de l'Angleterre et citer chez nous des bourses dont la comptabilité est tenue avec une régularité et une clarté admirables. Nous avons sous les yeux et nous vous transmettons, Monsieur le Ministre, un tableau dressé par deux ouvriers typographes [1], qui présente

[1] Ce tableau avait été remis à M. De Brouckere à l'appui d'une demande de place dans la police par M. Boissaux, ouvrier typographe. La minute du rapport du jury attribuait donc à un seul le mérite de cette œuvre. Boissaux s'en aperçut en composant l'épreuve et écrivit la lettre suivante au président du jury :

Bruxelles, le 2 décembre 1847.

Monsieur,

Ignorant que le compte-rendu des recettes et dépenses de l'association typographique de secours mutuels fût destiné à MM. les membres du jury de l'exposition et qu'il aurait eu une telle publicité, je viens réparer, Monsieur, autant qu'il est en moi, une erreur dont je suis

Digitized by Google

le mouvement et la destination de tous les fonds qui ont été versés, depuis l'origine jusqu'à ce jour, à l'association typographique de secours mutuels établie à Bruxelles, le 22 octobre 1832. Il serait impossible de réunir plus de méthode, plus de détails et plus de précision.

Il y a, sans doute, des règlements vicieux, chez nous comme ailleurs, et nous craignons bien que quand M. Villermé, dans son excellent livre sur la condition des ouvriers, rapporte qu'à Lille plusieurs sociétés de secours tiennent leurs réunions dans des cabarets et infligent à leurs membres des amendes qui sont converties en boissons spiritueuses, nous craignons, disons-nous, qu'un pareil abus ne se retrouve sur plusieurs points de notre pays. Aussi nous désirons que les règlements soient soumis à un contrôle, qu'on exige, sans faire violence à personne, unité de moyens comme de but. Le contrôle serait exercé d'abord par les chefs d'industrie, et subsidiairement par les autorités communales; il aurait pour sanction la faculté de déposer les fonds aux caisses d'épargne et de les en retirer, sans formalités préalables; la disposition de locaux pour les réunions et enfin une corrélation avec les caisses de prévoyance dont nous parlerons plus loin.

Ces prémisses nous forcent à condamner les associations formées par des personnes charitables qui allient l'aumône à la mutualité et dégradent l'institution, comme elles rabaissent la dignité de l'ouvrier; elles nous obligent surtout à nous éle-

la cause involontaire. La part des éloges que la commission de l'exposition fait de ce travail est si belle et si grande qu'il m'en restera toujours assez en vous priant d'en donner la moitié à M. François Heghens, trésorier de l'association (chef d'atelier chez M. Tallois), ayant fait nous deux ce travail. Vous m'obligeriez, Monsieur, en portant ce fait à la connaissance de M. le Ministre de l'intérieur. J'aurais cru manquer à l'honneur en laissant passer ce fait sous silence. J'ai signé seul le tableau, l'ayant mis seul au net et ce en l'absence de M. Heghens.

J'ai l'honneur d'être, etc.

H.-H. Boissaux.

La publication de cette lettre est un hommage tardif que nous rendons à la mémoire de l'ouvrier, emporté par une fièvre dans les premiers jours de 1848.

Digitized by Google

ver contre celles qui, par une fausse application de la philanthropie, tendent à détruire et à absorber les associations partielles. Ainsi ce n'est pas une association unique qui peut convenir à Bruxelles et à ses faubourgs, mais cent associations différentes qu'il faut créer pour la capitale seule, en encourageant, fortifiant, corrigeant peut-être, celles qui existent déjà, afin que les secours soient bien appliqués, afin que chacun comprenne la solidarité de tous les associés dans l'œuvre à laquelle il appartient, afin surtout que, dans un avenir prochain, les abus n'étouffent pas un principe fécond en résultats heureux.

Le revenu des caisses de secours doit se former, en général, par les cotisations des associés; néanmoins celui des caisses spéciales qui sont annexées aux fabriques peut être augmenté par des amendes et par une participation des entrepreneurs d'industrie. Nous le disons avec plaisir, plusieurs de nos grands fabricants font verser, dans la caisse commune, toutes les amendes encourues par les ouvriers pour inconduite, négligence ou incurie; quelques-uns même forcent les ouvriers qui ont chômé, à travailler, au profit de la caisse de secours, un temps égal à celui qu'ils ont donné à la fainéantise.

Le taux des cotisations doit varier suivant les lieux et la nature du travail auquel se livrent les associés, suivant l'importance et la durée des secours. Il n'a pas été recueilli, dans notre pays, des renseignements capables de fournir des évaluations sur la durée des maladies, ni sur le nombre moyen des jours de maladie de chacun; il devient dès lors impossible d'assigner une cotisation déterminée pour obtenir un résultat prévu. Il ne faut cependant rien d'aléatoire dans la distribution des secours, sous peine de rendre l'œuvre vaine et d'imposer aux associés des privations sans effet utile.

Le revenu des caisses sera donc consacré à fournir aux malades et aux blessés les soins des hommes de l'art, des médicaments et des secours en argent. Dans quelques associations,

Digitized by Google

il sert encore à payer les frais d'inhumation des morts, et nous sommes loin de blâmer cette dernière affectation, quand elle ne dégénère pas en objet d'ostentation. Nous approuvons également la fixation, presque généralement admise, de la moitié du salaire pour les secours en argent; mais ce que nous considérons comme de la plus haute importance, c'est le choix des médecins : de ce choix, en effet, peut dépendre le succès de la caisse et l'avenir des participants. Aussi, dans les fabriques, les chefs doivent rattacher à leur concours la condition que les médecins seront agréés par eux, comme, pour les autres associations, l'autorité communale pourrait se réserver, en échange de son intervention bienveillante, le *veto* ou le droit de choisir entre des candidats, ou encore celui de désigner des candidats aux associés.

Un vice que nous avons trouvé dans quelques-uns des règlements qui nous ont été communiqués, réside dans la durée trop restreinte des secours. Les uns limitent à 25 ou à 30, d'autres à 40 ou à 50 jours consécutifs le droit de participation au secours, et en excluent ainsi les cas les plus graves, ceux qui exigent le plus de soins et peuvent devenir une cause déterminante de ruine et de misère. La seule restriction que nous puissions admettre concerne les maladies chroniques, et encore nous aimerions mieux l'exclusion préalable de tous ceux qui sont affectés ou qui portent le germe d'une maladie incurable. Quant aux blessés, ils cesseraient de participer aux secours, toutes les fois qu'ils seraient dans l'un des cas prévus par les caisses permanentes de prévoyance, qu'ils en fissent ou non partie.

Plusieurs règlements contiennent toutefois une disposition exclusive de tous secours qui a nos sympathies : elle s'applique aux ivrognes, aux querelleurs. Ainsi nous considérons comme une mesure fort sage, celle qui prive de secours l'ouvrier malade ou blessé à la suite d'une orgie ou de voies de fait qu'il aurait provoquées.

Pour arriver au résultat que nous venons d'indiquer, le taux

Digitized by Google

de la cotisation doit dépasser un pour cent des salaires dans les meilleures conditions, mais nous croyons qu'il n'atteindra jamais trois pour cent. Aussi, pour éviter des désappointements, nous conseillons d'évaluer, *a priori*, à cinq journées de travail par an, la part de chaque associé, sauf à la diminuer ou à l'augmenter suivant les circonstances, sans cependant jamais répartir entre les associés les excédants de recette, comme il se fait pour plusieurs caisses. Le partage périodique du solde de la caisse est un acte d'imprévoyance, sans fruit pour les associés, car il est considéré comme une trouvaille et dissipé au cabaret.

Nous nous attendons à une objection qui, pour être spécieuse, n'en a pas moins été élevée plus d'une fois, dans les villes, contre l'érection de sociétés de secours pour les malades. Les uns les considèrent comme inutiles, parce que les ouvriers sont reçus gratuitement dans les hôpitaux, les autres comme dangereuses pour la salubrité publique.

L'admission dans les hôpitaux du chef de la famille n'empêche pas la femme et les enfants d'avoir faim; et puis l'hôpital inspire à l'ouvrier une sorte de répulsion que nous n'approuvons pas toujours, mais que nous devons parfois respecter.

Nous voulons relever le moral des travailleurs, nous désirons que le peuple ait le sentiment de sa dignité et qu'il s'affranchisse de la charité publique quelle qu'en soit la forme.

Le traitement des malades à domicile est préférable au traitement en commun, et dans l'intérêt des affections de famille et dans celui du moral des patients; mais nous comprenons que les hôpitaux ont leur utilité, et nous voudrions que les règlements des sociétés de secours imposassent à leurs membres l'obligation de se faire traiter dans les hôpitaux, là où il en existe, toutes les fois qu'ils seraient atteints d'une maladie épidémique ou contagieuse, mais dans des salles particulières et moyennant une rétribution. Ainsi, l'ouvrier malade comprendrait la nécessité d'une séparation momentanée de sa

Digitized by Google

famille, et il ne se croirait pas humilié d'aller à l'hôpital.

Le Gouvernement, Monsieur le Ministre, est tout-puissant pour généraliser les caisses de secours mutuels et leur donner un caractère de haute utilité, mais à la condition de concourir au complément de ce premier préservatif de la misère, en prêtant les mains à la fondation de caisses de prévoyance, ou plutôt en généralisant l'œuvre qu'il a si bien commencée par l'association des exploitants et des mineurs, dans les provinces de Hainaut, de Liége, de Luxembourg et de Namur.

Ce précédent suffirait, peut-être, pour réduire à néant toutes les objections qu'on élève contre le système que nous préconisons.

Avant d'établir par des chiffres les résultats qui ont été obtenus par l'établissement des caisses de prévoyance pour les ouvriers mineurs dans deux de nos provinces, il n'est peut-être pas inutile de montrer que c'est l'imprévoyance, bien plus que les besoins actuels, bien plus que le défaut de salaires suffisants, qui rend la condition des ouvriers si précaire, et les précipite dans l'abîme de la misère.

Nous citerons d'abord l'exemple de l'Angleterre, où les sociétés d'amis sont très-nombreuses et ont obtenu d'immenses résultats. Là c'est Monton-Eden qui déclare : « Qu'une expérience certaine a prouvé que les hommes, en général, à quelque classe qu'ils appartiennent et dans quelque situation de la vie qu'ils soient placés, pourront, avec de la sagesse, de l'intelligence et une bonne conduite, pourvoir complétement à tous leurs besoins. Les sociétés d'amis, ajoute-t-il, sont formées généralement de personnes qu'une plus grande sagesse, une meilleure moralité, ni aucun autre avantage, ne distinguent de leurs voisins, et qui, n'ayant ni plus d'industrie, ni plus de sobriété, ne devaient ni gagner davantage, ni faire plus d'économies sur leurs gains. Et cependant je n'ai pas connaissance d'un seul exemple d'une personne associée à un de ces clubs qui ait jamais profité des secours de la paroisse, et même d'un individu

Digitized by Google

appartenant à la famille d'un membre de ces clubs qui y ait eu recours. » C'est le pasteur Becher, le fondateur des caisses de prévoyance de Southwell, qui, devant le parlement, « les considère comme un moyen de rendre les classes ouvrières capables d'arriver à cet état d'indépendance, qui est intimement lié avec les bonnes mœurs; qui montre que la taxe des pauvres de 2,010 livres sterling est tombée à 500, deux ans après l'établissement des sociétés d'amis. »

M. de Gerando a observé, à Paris, des faits analogues à ceux que nous empruntons à Morton-Eden.

A notre tour, nous puiserons, à défaut de caisses de prévoyance, une preuve de la possibilité de faire des épargnes, pour presque tous les ouvriers, dans les monts-de-piété. Vivant au jour le jour, le peuple, lorsque l'occasion de faire un sacrifice extraordinaire, une dépense imprévue se présente, a recours à l'emprunt, s'adresse au mont-de-piété, et le lendemain, il faut qu'il épargne pour acquitter sa dette, pour retirer son gage; non-seulement il doit amasser le capital qu'il a consommé, mais encore des intérêts usuraires. Cette pénible obligation, il sait la remplir; il la remplit : car les 4/5 et, dans la capitale, les 24/25 des gages sont retirés par ceux qui ont recours aux monts-de-piété; et d'ailleurs ceux qui se soustraient au payement de leur dette remplacent les premiers gages, dans leur ménage, et recourent périodiquement aux mêmes sources de prêts. Qu'on montre donc aux ouvriers les chances malheureuses qui peuvent les atteindre, et ils n'attendront pas l'événement; qu'on leur fasse comprendre qu'en économisant aujourd'hui, leurs épargnes porteront des fruits, se grossiront par des bénéfices, tandis que demain il leur faudrait, à la sueur de leur front, payer des bénéfices exorbitants aux banquiers publics, aux monts-de-piété.

Nous n'en sommes pas réduits au raisonnement, nous pouvons aussi nous étayer de faits, et nous les offrons en chiffres expressifs.

Digitized by Google

Les exploitants de mines de la province de Hainaut sont divisés en trois associations, ceux de la province de Liége réunis en une seule, dans le but de procurer des pensions viagères aux ouvriers estropiés ou vieillis dans les travaux, ou aux veuves, aux parents et aux enfants des ouvriers tués. Les recettes se composent de subsides accordés par l'État et la province, d'une subvention fournie par les exploitants et d'une retenue opérée sur les salaires; ces deux dernières équivalent chacune à 1/2 pour cent des salaires.

La subvention et la retenue ont produit, en 1846, de :

29	exploitations	au couchant de Mons,	19,795	ouvriers,	fr.	86,943	38
9	»	du centre,	4,734	»		21,946	72
56	»	de Charleroy, environ	15,000	»		60,488	94
75	»	de la prov. de Liége,	13,000	»		54,108	39
169	exploitations	des deux prov. pour	52,529	ouvriers,	fr.	223,487	43

Il a été payé dans le même exercice, soit en pensions viagères, soit en pensions temporaires, aux enfants et aux veuves :

Au couchant de Mons,	à	438	individus,	fr.	44,057	16
Dans le bassin du centre,	à	139	»		20,519	33
Dans l'arrondissement de Charleroy,	à	391	»		34,356	69
Dans la province de Liége,	à	536	»		44,499	00
Soit en total	à	1,504	individus,	fr.	143,412	18

Toutes les caisses offraient, d'ailleurs, une position satisfaisante, au 1er janvier de cette année; elles soldaient par :

Celle du couchant de Mons.	fr.	234,764	12
Celle du centre		57,221	86
Celle de Charleroy		192,023	04
Celle de Liége.		253,605	02
Un total de.	fr.	737,614	04

Digitized by Google

Ainsi, de faibles encouragements accordés par le Gouvernement ont amené l'association, dans un but de prévoyance, de plus de 52,000 ouvriers, ont préservé de la misère, depuis quelques années, plus de 2,500 individus, et permis d'accumuler une réserve immense, qui, si elle était placée en effets publics, donnerait déjà un revenu de plus de 35,000 francs. Mais ce n'est pas tout : les exploitants ne peuvent participer à la caisse de prévoyance qu'à la condition d'avoir établi une caisse de secours mutuels pour leurs ouvriers. Les 52,000 ouvriers associés dans l'une ou l'autre des quatre caisses de prévoyance, forment donc entre eux 169 associations de secours mutuels, à l'aide de cotisations de 1 à 2 p. % des salaires, et ces associations ont dépensé, en secours temporaires, la somme de fr. 314,134 51 c. en 1846. C'est ainsi que, par l'effet de la mutualité, des ruines sans nombre ont été prévenues!

Nous voulons aller plus loin, Monsieur le Ministre; nous recommandons les sociétés de prévoyance, non-seulement pour les infirmités qui résultent d'accidents dans les travaux, mais pour toutes les causes qui rendent l'homme impropre au travail; nous demandons que l'on puisse assurer sa propre existence, celle de sa femme et celle de sa famille, de manière que les veuves puissent subsister, les enfants grandir, quand le travail du chef de la famille vient à leur manquer. Nous voulons, en un mot, un complément des caisses de secours temporaires.

Aussi, dans d'autre pays, et notamment en Angleterre, les deux institutions sont réunies sous la dénomination de *sociétés d'amis*. Là, elles sont tellement nombreuses que, pour l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, 6,650 ont fait confirmer leurs statuts par le Gouvernement, en sept années. Nous ne partageons pas cependant l'opinion des écrivains du continent, de M. de Gerando, ni de M. de Boutteville, sur la fusion des sociétés de secours temporaires et des sociétés de

Digitized by Google

prévoyance; nous croyons qu'elle n'est ni dans nos mœurs, ni dans l'intérêt de la société.

Une association nombreuse peut seule défier les caprices du sort et permettre d'asseoir des calculs avec quelque certitude. Il y a d'ailleurs une différence essentielle entre les maladies temporaires et les infirmités incurables. Celles-ci sont des faits faciles à constater, celles-là demandent des soins et un contrôle immédiats.

Le Gouvernement a lui-même consacré la distinction que nous faisons, lorsqu'il a organisé le système de prévoyance pour les ouvriers mineurs; mais le but que nous voulons atteindre étant autre que celui qu'il s'est proposé, les moyens doivent également différer entre eux.

Des associations entre les fabricants en faveur de leurs ouvriers ne peuvent plus suffire, non-seulement parce que tous les travailleurs ne sont pas concentrés dans des fabriques, mais encore et surtout parce que le mouvement de la population est perpétuel, et qu'il faut des versements nominatifs et permanents pour donner droit à des pensions de retraite. Ce serait donc aux communes que nous voudrions remettre le soin d'organiser les caisses de prévoyance, laissant aux villes la direction absolue des sociétés fondées dans leur sein, et donnant aux conseils provinciaux le soin des fondations dans les communes rurales isolées ou réunies par groupes, suivant les circonstances.

Le Gouvernement, les provinces, les communes et les chefs d'entreprises industrielles devraient d'ailleurs un concours plus efficace encore aux caisses de prévoyance, dans leur intérêt respectif.

Le paupérisme pèse de tout son poids sur les communes d'abord, et, par ricochet, sur les provinces et sur l'État; nous voulons extirper cette lèpre de la société et nous pensons que, pour atteindre notre but, au moins pour aider à la fondation des voies les plus efficaces, les administrations publiques feraient chose utile à la société en dotant les caisses.

Digitized by Google

Déjà pour les sociétés charbonnières, l'autorité centrale et l'autorité provinciale sont intervenues aussi bien que les propriétaires des charbonnages.

Ceux-ci ont compris que leur exemple était indispensable pour initier immédiatement les ouvriers aux bienfaits de la prévoyance; pour donner de l'autorité à leurs paroles, à leurs conseils; ils ont senti, en même temps, que leur concours était commandé par la justice et l'humanité.

Les communes ont le plus grand et le plus pressant intérêt à prévenir la misère parmi leurs habitants. Elles se porteraient caution de la sincérité des engagements et de l'efficacité des règlements. Elles se chargeraient des recettes et des dépenses, sans embarras pour leurs finances; car tout se régularise, tout peut se prévoir dans une association dont les membres son nombreux et où, par conséquent, les faits répondent aux probabilités.

Les sacrifices seraient d'ailleurs peu considérables en comparaison des fruits que récolteraient les associés. Ainsi, par exemple, un jeune homme de dix-huit ans, en versant actuellement 110 francs ou chaque année fr. 7, 20, soit par jour 2 centimes, obtiendrait à soixante ans, une rente viagère de plus de 300 francs.

Dans ce système, nous sommes loin de répudier l'action du Gouvernement. Il conserverait, au contraire, la haute main par la sanction qu'il devrait donner à toutes les fondations. D'après nos lois, pour qu'il y ait obligation réelle et déterminée de la part de tous les associés, pour qu'ils puissent être représentés par des tiers, pour qu'ils deviennent aptes à posséder, à acquérir, il faut une autorisation expresse.

Par un abus qui s'est infiltré dans nos usages, ces associations pourraient, à la rigueur, être considérées comme des sociétés anonymes; mais il nous semble qu'il serait plus rationnel, plus juste et surtout plus solide, de les faire déclarer personnes civiles par une loi spéciale.

Digitized by Google

Quel que soit le mode de sanction, les conditions à l'obtention d'une existence légale devraient être les mêmes.

En premier lieu tous les règlements devraient contenir la disposition expresse que nul ne sera admis à prendre part à la caisse de prévoyance, s'il ne fait pas partie d'une caisse de secours temporaire dont les statuts auront été approuvés par l'autorité locale. Ils devraient également donner des garanties sur le placement et l'accumulation des fonds, sur la sincérité des promesses. Enfin, ils poseraient en principe l'élection des directeurs et la publicité des actes. En retour, le Gouvernement pourrait concéder aux sociétés un privilége en cas de faillite ou de déconfiture de leurs débiteurs, la franchise du timbre et de l'enregistrement, l'exemption des frais de justice. Il donnerait, en outre, aux mineurs admis dans une société, avec le consentement de leurs parents ou tuteurs, le droit de signer et de faire les actes relatifs à leur qualité d'associés.

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, nous ne nous sommes occupés que des artisans et des ouvriers; nous n'avons admis que les cas les plus simples : la vieillesse ou les infirmités incurables des associés; la perte de son mari par une femme associée ou des parents par des enfants associés eux-mêmes indirectement par leur père ou leur mère. A côté des ouvriers, le petit commerçant, l'employé, le cultivateur, le militaire, le rentier et le propriétaire seraient heureux de pouvoir recourir à la mutualité pour établir leurs enfants, assurer un sort à leurs veuves, ou trouver des adoucissements dans leurs vieux jours. Déjà ils ont recours à des sociétés d'assurances pour parer aux éventualités de l'avenir; mais ces sociétés qui, presque toutes, ont leur siége à l'étranger, les rançonnent durement. Au-dessus donc des sociétés locales, le Gouvernement devrait établir une grande sociétés de prévoyance qui compléterait le projet d'assurances générales et doterait la Belgique de la mutualité la plus large et la plus économique, donnerait une nouvelle activité à ses capitaux et grandirait son crédit.

Digitized by Google

Les associations locales se distingueraient de celle dirigée par le Gouvernement par les priviléges que nous venons de justifier, par la simplicité de leur mécanisme, et enfin par des *maxima* pour toutes les pensions qui seraient calculées d'après les besoins indispensables de l'ouvrier.

La nécessité de faire partie d'une caisse de secours temporaires, pour être admis à participer aux caisses de prévoyance locales, et d'autres dispositions réglementaires, préviendraient l'affiliation d'hommes qui ne pourraient pas être assimilés aux industrieux et n'auraient aucuns titres à la jouissance de faveurs payées par le public.

La mutualité ne suffit pas à un système complet de prévoyance : l'épargne individuelle est à son tour un point capital. Nous ne suivrons pas, Monsieur le Ministre, les traces de ceux qui ont préconisé les caisses de prévoyance aux dépens des caisses d'épargnes; nous nous bornons à constater la haute utilité des unes et des autres.

Tout ce qui est indépendant du fait et de la volonté des individus peut et doit faire l'objet de l'association; mais la garantie mutuelle, mais des sacrifices communs seraient dangereux pour réparer des maux qu'il dépend de chacun de prévenir, des maux dont la volonté individuelle est ou pourrait être la cause. Et, pour rendre notre pensée saillante, nous dirons que l'association ne peut être appliquée au chômage, d'une manière générale. Certes le chômage n'est pas toujours le fait de l'ouvrier; mais il pourrait l'être, et cette possibilité doit l'exclure de la prévoyance mutuelle, sous peine de provoquer la paresse, la fainéantise, le mauvais vouloir des associés et de ruiner l'association même.

Ainsi donc l'épargne individuelle doit être encouragée, stimulée à côté des caisses de secours temporaires et des caisses de prévoyance, dans l'intérêt individuel; elle doit l'être dans un intérêt général, pour soustraire de grands capitaux à l'inactivité, pour éviter des consommations improductives et souvent désastreuses, pour augmenter la richesse publique.

Digitized by Google

Il y a, nous le savons, Monsieur le Ministre, des caisses d'épargnes en Belgique; mais elles sont insuffisantes, elles manquent surtout de publicité, c'est-à-dire, du seul ressort qui agisse activement sur les masses. Nous bornons notre critique à ces deux points : insuffisance et mutisme. Le Gouvernement trouvera partout des éléments nombreux pour éclairer sa religion sur l'organisation des caisses d'épargnes. Aussi nous terminons par quelques chiffres, pour montrer ce que peuvent, dans un pays dont nous ne devons envier ni la richesse, ni le système économique, la publicité et la garantie de l'État.

Il y avait en France 500 caisses d'épargnes et succursales qui fonctionnaient en 1845. Elles avaient réuni fr. 393,508,013, 54 appartenant à 684,226 déposants.

A Paris et dans la banlieue, il avait été délivré, dans la même année, 33,922 livrets nouveaux, dont 24,481 à des ouvriers et à des domestiques. Les versements des personnes admises, pour la première fois, s'élevaient à 5,707,715 francs, dont 4,061,727 appartenaient aux ouvriers et aux domestiques. Les années précédentes ont fourni des résultats analogues; et si l'on pouvait appliquer les chiffres de 1845 à l'ensemble des opérations, on devrait conclure que sur la somme de fr. 100,037,370, 38, qui se trouvait à la caisse d'épargnes de Paris, 128,700 ouvriers et domestiques du département de la Seine étaient dépositaires de fr. 71,189,000!

Les caisses départementales ont été érigées plus tard et successivement; aussi elles n'offrent pas encore d'aussi prodigieux résultats. L'ensemble de leurs opérations, jusqu'au 31 décembre 1845, est cependant curieux; il l'est surtout quand on décompose les chiffres, parce que, dans tous les centres manufacturiers, le nombre d'ouvriers déposants dépasse celui qu'indiquent les résultats généraux.

Le nombre total des livrets s'élevait à 505,849, dont 239,072 appartenaient à des ouvriers et à des domestiques qui, sur fr. 293,470,643, 02 avaient épargné fr. 126,452,404, 58!

Digitized by Google

Nous osons espérer, M. le Ministre, que les considérations qui précèdent obtiendront votre approbation et qu'elles pourront contribuer à la réalisation de l'œuvre que vous voulez entreprendre. Nous sommes pénétrés des immenses bienfaits d'un système de prévoyance assis sur des bases larges et solides et, de retour dans nos foyers, chacun dans la mesure de nos forces, nous continuerons à vous prêter le concours le plus dévoué.

Bruxelles, le 15 décembre 1847.

PAR LE JURY :
Le Secrétaire général,
A. DEVAUX.

Le Jury de l'Exposition,
C. DE BROUCKERE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS DU JURY

ET DOCUMENTS

DE L'EXPOSITION DE L'INDUSTRIE BELGE

EN 1847.

—

QUATRIÈME PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISTRIBUTION SOLENNELLE

DES RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES A LA SUITE DE L'EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE NATIONALE EN 1847.

COMPTE-RENDU.

Le 16 décembre, a eu lieu la distribution des récompenses décernées aux exposants, aux ouvriers et artisans, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie et de l'agriculture, dans la salle du rez-de-chaussée de l'entrepôt, que l'on avait appropriée à cette solennité. Au centre de cette galerie, et dans l'un des parallélogrammes entourés de colonnes, on avait élevé une tribune royale, surmontée de drapeaux aux couleurs nationales. Vis-à-vis, sur une estrade, était placé le bureau où devaient siéger les ministres, les présidents des jurys des deux expositions, les membres des jurys et des commissions directrices.

Des écussons portant les noms et les armoiries des chefs-lieux des provinces de la Belgique étaient placés tout autour de l'enceinte et reliés par des guirlandes de chêne.

Digitized by Google

Deux tribunes, l'une à droite, l'autre à gauche de la tribune royale, étaient réservées au corps diplomatique et aux membres des Chambres.

Les exposants et les ouvriers à décorer étaient placés des deux côtés de la tribune royale et jusqu'à l'estrade. Derrière se trouvaient les fonctionnaires et les personnes invitées.

A midi et quart, M. le Ministre de l'Intérieur a pris place au bureau, ayant à sa droite M. Charles de Brouckere, président du jury de l'exposition industrielle, et à sa gauche M. Delehaye, membre de la Chambre des Représentants et membre du jury de l'exposition agricole, suppléant, en cette occasion, M. le Président du jury, absent pour cause de maladie. MM. les Ministres de la Justice, des Affaires Étrangères, de la Guerre, des Finances et des Travaux Publics, M. le Directeur faisant fonctions de secrétaire général du Département de l'Intérieur, MM. les Directeurs de l'industrie et de l'agriculture étaient placés au même bureau. Au fond de l'estrade siégeaient les membres des deux jurys.

M. le Ministre de l'Intérieur s'est levé, et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Autorisé par le Roi à ouvrir la séance avant l'arrivée de Leurs Majestés, je vais donner la parole à M. Delehaye, représentant, membre du jury agricole, qui remplace M. Dubus de Ghisignies, président, retenu chez lui par une indisposition.

Après M. Delehaye, M. de Brouckere prend la parole :

Monsieur le Ministre, Messieurs,

La fête qui couronne les expositions périodiques de l'industrie prend, aujourd'hui, un caractère nouveau de grandeur et

Digitized by Google

de solennité par l'adjonction de l'agriculture à l'industrie manufacturière, par l'association des industrieux au triomphe des chefs d'entreprises industrielles.

Pour la première fois, nous voyons réunies et confondues toutes les sources de la richesse nationale; pour la première fois, le Gouvernement récompense les travailleurs de tous les degrés : il prélude à l'amélioration de la condition des plus faibles; il inaugure une ère plus heureuse pour la Belgique.

Je n'ai pas la prétention de sonder ce que l'avenir nous réserve, ni de vous entretenir des résultats que promettent les expositions agricoles. Que pourrai-je d'ailleurs ajouter à ce que vous a dit sur ce sujet l'honorable orateur que vous venez d'applaudir? A chacun donc son lot; mais, dans l'impossibilité où je me trouve d'embrasser un sujet également intéressant pour tous, je serai bref dans les explications que le jury doit à ceux dont il a étudié les produits et examiné les titres.

L'exposition de 1847 a dépassé, par le nombre et la variété des produits, toutes celles qui l'avaient devancée; elle a révélé d'immenses progrès.

L'industrie linière secoue la routine, s'affranchit des préjugés et se fraie une voie nouvelle. L'individualisme disparaît devant la réunion des travailleurs; l'accumulation des fonctions industrielles fait place à la division des travaux. La diminution des prix et la supériorité des qualités des fils comme des toiles, sont les indices d'une transformation indispensable. L'art du blanchiment et celui des apprêts doivent encore se développer, se perfectionner.

Personne n'ignore plus que l'industrie linière et insuffisante à l'alimentation des Flandres. Aussi, c'est avec une grande satisfaction que nous avons été frappés du rang que les étoffes rases de laine, soit pure, soit mélangée, ont si rapidement conquis. Déjà nos produits traversent les pays qui les excluent de leur consommation; ils sont préférés à ceux de la France par le commerce français. Usons de notre supériorité dans la tis-

Digitized by Google

seranderie; étudions nos forces, appliquons-les avec sagesse, sans avoir la prétention de tout faire avec succès.

Les étoffes damassées et imprimées, aussi bien que les fils retors, ont fait un grand pas en avant, dans plusieurs districts, pendant que Bruxelles, Tournay et Verviers soutiennent, avec honneur, leur vieille réputation.

Les métaux, les armes, les outils et les machines ont, à leur tour, tenu une place considérable, non-seulement par des produits d'une excellente qualité, par l'habileté des ingénieurs et des ouvriers, mais aussi par des importations et des applications utiles. Ici c'étaient les fils de fer les plus déliés et les coques de grands navires; là l'oxyde de zinc destiné à la peinture; plus loin des appareils perfectionnés pour la fabrication et le raffinage du sucre, l'aérateur et l'humecteur propres à accélérer le travail de la meunerie; plus loin encore le sas à air, à l'aide duquel un niveau de trente-cinq mètres avait été franchi.

Les arts céramiques et chimiques ont également mérité l'admiration du public. A côté des porcelaines les plus belles, la faïencerie s'est élevée au premier rang; au milieu de cristaux dont la blancheur le disputait à l'élégance des formes, d'autres étaient parés de filigranes, de rubans et de dentelles, avec une coquetterie telle que l'on a révoqué en doute leur origine; mais, au-dessus de tout, on distinguait ces glaces magnifiques qui, sur les marchés étrangers, concourent avec les produits des fabriques les plus anciennes et les plus renommées.

Enfin les instruments de musique, la typographie et la reliure, la marbrerie, l'ébénisterie, la carrosserie et l'orfévrerie ont voulu se surpasser. Jamais l'art n'avait prêté un aussi puissant appui à l'industrie; jamais, chez nous, la correction du dessin, le fini de l'exécution ne s'étaient alliés aussi intimement avec l'utile et le confort.

Pardonnez-moi, Messieurs, de passer avec autant de rapidité sur les mille produits de votre activité, de votre intelligence et de votre génie; mais j'ai promis d'être bref. Le jury,

Digitized by Google

soyez-en convaincus, a étudié chaque objet avec la plus scrupuleuse attention; il a consacré tout le temps de l'exposition à l'appréciation de vos produits; il les a estimés à une valeur plus haute que jamais. Vous en acquerrez la preuve dans quelques instants.

L'importance de l'exposition de 1847 ne nous a pas permis de rappeler les distinctions antérieures de ceux qui n'avaient pas fait de progrès ou qui s'étaient laissé devancer. Placé entre l'alternative d'assigner aux exposants qui avaient été couronnés, soit en 1835, soit en 1841, un rang auquel ils ne pouvaient pas prétendre aujourd'hui, ou de leur enlever le bénéfice des récompenses qu'ils avaient méritées et obtenues précédemment, le jury n'a pas classé ceux qui n'avaient pas su conserver leur place.

Cette innovation n'est pas la seule qu'exigeait l'équité.

Le caractère usuel et le bon marché des produits devaient être pris en considération, et la dernière de ces conditions n'est appréciable que dans les industries livrées à leurs propres forces. Aussi les écoles de métiers et les ateliers de charité n'ont pas pu, dans notre pensée, entrer en lice pour l'obtention des médailles. Nous nous sommes bornés à citer honorablement les établissements publics qui avaient pris une part à l'éclat de l'exposition.

Vous le savez, Messieurs, par les renseignements qui vous ont été demandés, comme par les révélations de la presse, nous avons voulu étendre plus loin nos investigations; nous avons cherché à nous mettre à votre hauteur, en agrandissant le cercle habituel des travaux du jury.

Nous nous plaisons à le proclamer, nous avons été vivement émus de la sollicitude avec laquelle beaucoup d'entre vous traitent les industrieux; nous avons puisé dans vos règlements les renseignements les plus complets pour l'institution de caisses de secours temporaires; nous nous flattons que tous vous participerez à l'œuvre qu'un grand nombre ont entreprise

Digitized by Google

pour améliorer le sort des travailleurs. Oui, le cœur se dilate quand il apprend les soins que les uns prennent des malades et des blessés, les autres du logement ou de l'instruction ou des amusements des ouvriers. L'esprit se réjouit de l'espoir que tant de bons exemples porteront des fruits abondants.

La santé, le confort, la moralité de tous sont des éléments de succès pour les chefs d'industrie, de richesse pour la nation; ils constituent le bonheur de la population.

Le Gouvernement nous a d'ailleurs imposé une nouvelle tâche. Il a institué des récompenses particulières pour les artisans et les ouvriers, et nous a chargés de l'application actuelle de l'arrêté royal du 7 novembre dernier.

Quelques artisans ont pris une part active à l'exposition; nous avons pu apprécier leurs produits, mais ils sont en petit nombre; ils sont loin de représenter toutes les spécialités de l'exécution.

Ne pouvant plus retrouver, dès le mois d'octobre, le lot de chaque travailleur dans des produits qui venaient de nous échapper, nous avons été forcés de nous adresser aux exposants qui avaient mérité les plus hautes distinctions, pour connaître les hommes d'élite qui avaient participé à la confection de leurs produits.

A l'avenir, tous seront admis à faire valoir leurs titres; tous pourront prétendre à une appréciation éclairée de leur supériorité; mais pour cette fois, nous avons été contraints de nous renfermer dans des limites étroites. Dans l'impossibilité de les citer tous, nous avons, au moins, voulu ne présenter que des hommes qui joignaient une moralité exemplaire à une grande habileté.

Nous nous sommes livrés à une enquête minutieuse, entourés de renseignements sans nombre et qui se contrôlent réciproquement. Nous nous félicitons de nos recherches; nous sommes heureux de pouvoir proclamer les noms et les titres des élus.

Digitized by Google

Tous vous êtes des ouvriers habiles; et parmi vous les uns se sont élevés de la position de manouvrier à celle de contremaître dirigeant; d'autres n'ont pas manqué, depuis 30 ans, un seul jour au travail qui alimente leurs familles; d'autres ont contribué aux progrès, aux succès des entreprises industrielles : ce sont des exposants qui le déclarent avec une sincérité qui les honore; d'autres enfin ont amélioré, perfectionné ou inventé des instruments de travail.

Tous vous avez, dans l'atelier, dans la famille et dans la commune, une conduite exemplaire. Vous êtes ou des fils dévoués à de vieux parents et leur sacrifiant l'avenir comme le présent; ou des soutiens d'orphelins auxquels vous avez voué une affection paternelle, ou encore des chefs de famille, sobres, économes, mettant tous vos soins à l'éducation de vos enfants.

Beaucoup ont été appelés par le jury; beaucoup lui ont été présentés; mais nous n'avons conservé que les plus habiles et les plus dignes. Nous avons écarté des propositions des exposants ceux que la plus légère faute rendait impropres à servir, partout et en tout temps, de modèles. Nous avons voulu entourer d'une espèce d'auréole une distinction toute spéciale et par son objet et par son but. Nous avons, peut-être, dans nos préoccupations, oublié quelques hommes très-recommandables; qu'ils sachent attendre et n'accusent personne d'une injustice involontaire, mais réparable.

Étrangers à l'esprit de dénigrement qui envenime tout, vous ignorez que ceux qui se préoccupent le plus activement d'améliorer votre condition, ont été accusés de vouloir vous rabaisser, quand ils cherchent, au contraire, à vous élever à vos propres yeux et à ceux du public, quand ils aspirent à donner à vos passions une direction utile à la société. Mais la plupart des membres du jury qu'on accuse, vivent au milieu de vous; mais celui qui a l'honneur de le présider voit devant lui des hommes dont il a, pendant cinq ans, partagé les peines comme les plaisirs.

Digitized by Google

Permettez-moi donc de dire pourquoi nous ne nous sommes pas bornés à proposer au Gouvernement de vous décerner des médailles; pourquoi nous avons demandé une décoration spéciale.

La médaille ordinaire constate la supériorité industrielle des exposants; en vous, ouvriers et artisans, le Gouvernement récompense, en outre, la moralité.

Il fallait donc deux signes distincts pour des supériorités différentes.

Parmi les élus, il y a dix-neuf femmes; à elles qui se renferment dans la famille, le Gouvernement accorde une médaille d'argent qui rappelle leur mérite. Elles la montreront, avec un orgueil maternel, à leurs enfants. Aux deux cent huit hommes qui prennent une part à la vie publique, il confie un drapeau autour duquel nous convions tous les travailleurs à se ranger.

Artisans et ouvriers, vous ne venez pas ici simplement pour cueillir des palmes, vous contractez en même temps une obligation envers votre pays.

Nous avons voulu que partout votre présence rappelât que l'habileté et la moralité sont en honneur dans notre patrie. Vous allez rapporter, dans un grand nombre de communes, des insignes qui ne se confient jamais qu'aux plus dignes; vous prenez l'engagement de les conserver intacts.

Déjà beaucoup d'entre vous ont passé par divers degrés dans l'ordre hiérarchique des travailleurs; ils peuvent s'élever encore. Ils porteront toujours la décoration qu'ils reçoivent aujourd'hui, et, si plus tard leur mérite les appelle à d'autres distinctions, la première attestera qu'ils sont les fils de leurs œuvres. Elle les grandira dans l'esprit de tous les hommes de bon sens.

C'est parmi les ouvriers que se recrutent, que se forment les chefs d'entreprises industrielles. Notre pays offre de nombreux exemples d'entrepreneurs qui ont conquis leur position;

Digitized by Google

et s'il y en avait parmi eux qui reniassent leur origine, je les plaindrais de ne pas avoir la conscience de leur valeur.

Tantôt le Gouvernement récompensera les services d'un ancien compagnon qui est devenu le chef d'une des belles fabriques du pays, et qui, j'en ai la conviction, serait fier de pouvoir marier la décoration belge à une distinction qu'il aurait obtenue, il y a vingt ans, si la France avait honoré le travail de l'ouvrier.

Un ingénieur, sorti de vos rangs, élève d'une école où plusieurs d'entre vous ont puisé une instruction solide, est appelé au même honneur. En 1841, il eût été décoré comme ouvrier.

Parmi vous, d'ailleurs, il y en a plusieurs qui portent déjà des décorations, et si les mineurs avaient pu, cette fois, être admis à concourir, nous verrions probablement dans vos rangs des chevaliers de l'Ordre de Léopold, heureux de leurs nouveaux succès.

Je le répète donc, ce sont des drapeaux que le Gouvernement va distribuer. Il vous distingue entre tous en vous les confiant. Votre habileté et votre moralité donnent l'assurance que vous les porterez toujours avec honneur.

M. le Ministre, vous nous l'avez écrit, il ne suffit pas de stimuler les hommes au bien, de les pousser à l'ordre, à l'économie; il faut leur donner les moyens de défier les caprices du sort et de traverser les mauvais jours. Il faut faire fructifier les petites épargnes et suppléer aux efforts individuels, par l'association.

Ayez une volonté persévérante pour mettre les travailleurs à l'abri des éventualités contre lesquelles leurs forces isolées sont insuffisantes; organisez un système général d'assurances et de prévoyance pour les fléaux passagers comme pour la vieillesse et les infirmités. Ainsi, après avoir attaché votre nom, en 1834, à l'une des grandes créations de notre époque, vous prouverez, une seconde fois, au monde, que la Belgique n'est la contrefaçon d'aucun autre pays, et vous retrouverez,

Digitized by Google

une seconde fois, les sympathies et l'appui de la royauté pour l'exécution d'œuvres qui caractérisent un règne.

—

M. le Ministre a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Je ne voudrais pas, en prenant la parole, affaiblir l'impression profonde du discours si élevé et si sympathique auquel vous venez d'applaudir. Je ne veux pas non plus retarder le moment où nous allons proclamer les noms de ceux qui ont été vainqueurs dans les luttes pacifiques et fécondes de l'exposition industrielle et agricole. Cette double exposition a été couronnée du plus beau succès, grâce au concours, plein de zèle et de dévouement, de MM. les membres du jury industriel et agricole et des commissions directrices. C'est un devoir et c'est un bonheur pour nous de leur adresser, au nom du Gouvernement, les remercîments les plus sincères et les mieux mérités.

La double exposition que nous célébrons aujourd'hui, Messieurs, aura produit deux grands résultats. Elle a réuni, comme en un trophée national, les chefs-d'œuvre de notre industrie et de notre agriculture. Elle a réuni, comme en une même famille, les travailleurs appartenant à tous les rangs, à toutes les provinces et à toutes les branches de l'activité sociale.

Continuons, Messieurs, à marcher dans cette voix d'union et de progrès, secondés que nous sommes par l'excellence d'institutions qui assurent à la fois la liberté, l'égalité et l'ordre. Respectons, conservons, Messieurs, ces institutions précieuses à l'abri desquelles se développent les forces et la prospérité du pays, et maintenons soigneusement nos mœurs publiques à la hauteur de nos institutions.

—

Digitized by Google

Peu après, l'on a annoncé l'arrivée du Roi et de la famille royale.

M. le Ministre de l'Intérieur, les présidents des deux jurys et M. le Bourgmestre de Bruxelles sont allés recevoir LL. MM. Le Roi et la Reine avaient avec eux LL. AA. RR. le duc de Brabant et la princesse Charlotte.

L'entrée de LL. MM. et des princes dans la tribune royale a été saluée par de vifs applaudissements et les cris réitérés de *Vive le Roi! vive la Reine!*

LL. MM. étaient accompagnées des officiers et des dames de leur maison.

M. le Ministre de l'Intérieur ayant pris place au bureau, M. Ch. de Brouckere, président du jury de l'exposition industrielle, a proclamé les noms des exposants de l'industrie auxquels des médailles étaient décernées.

Ensuite, M. de Brouckere s'est rendu auprès du Roi, et a pris ses ordres pour savoir s'il convenait à Sa Majesté de remettre, de sa place, aux ouvriers, les décorations qui leur sont décernées, ou si elle préférait prendre place au bureau. Sa Majesté s'est levée et s'est rendue au bureau, aux applaudissements de toute l'assemblée.

M. Stevens a proclamé d'abord les noms des ouvrières auxquelles des médailles étaient décernées, ensuite ceux des artisans qui ont exposé, et enfin ceux des ouvriers qui ont concouru indirectement à l'exposition. Les ouvrières, les artisans et les ouvriers sont venus successivement recevoir des mains du Roi, aux applaudissements de l'assemblée, les récompenses qu'ils avaient méritées par leurs utiles travaux.

Le Roi adressait des paroles bienveillantes à ces braves travailleurs, qui manifestaient leur respectueuse reconnaissance par des expressions parties du cœur.

Après cette intéressante cérémonie, M. le Ministre de l'Intérieur a donné lecture des arrêtés royaux qui nomment chevaliers de l'Ordre de Léopold : MM. A. De la Roche, directeur

Digitized by Google

de charbonnage; de Rossius-Orban, l'un des chefs de la maison Orban et fils; A. Halot, chef de la maison Derosne et Cail; P.-J. Malherbe, fabricant d'armes; Morel, directeur de la Société de la Lys; Leslie Alexander, directeur de la Société linière de Saint-Léonard; Bauchau-Maurissens, batteur de cuivre à Namur; M. de Keyser, fabricant de couvertures de laine à Bruxelles; Chrétien-J. Snoeck, fabricant de draps à Herve; A. Verhoest, ingénieur-mécanicien de la Société du Phénix à Gand; ainsi que MM. A. Blaes, conseiller communal à Bruxelles et secrétaire de la commission directrice de l'exposition industrielle; Ed. Grenier, vice-président du jury de l'exposition industrielle.

Enfin, Messieurs, a dit M. le Ministre de l'Intérieur, Sa Majesté voulant récompenser les services de M. Charles de Brouckere, président du jury de l'exposition industrielle, ancien Ministre de la Guerre, l'a promu au grade de commandeur de son ordre... Ces paroles sont accueillies par les applaudissements unanimes de l'assemblée et par les cris réitérés de *vive le Roi!* qui reprennent avec une nouvelle force et se prolongent longtemps pendant que Sa Majesté remet gracieusement, à M. de Brouckere la décoration de commandeur. Le Roi retourne ensuite vers la tribune royale, au milieu des applaudissements de l'assemblée, accompagné de M. le Ministre de l'Intérieur et des présidents des jurys. LL. MM. se sont ensuite retirées, et leur départ a été salué par de nouveaux cris de *vive le Roi! vive la Reine!*

La séance a été levée à quatre heures et demie.

Digitized by Google

EXPOSANTS.

ARRÊTÉS ROYAUX.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu les propositions du jury institué pour juger les objets qui ont figuré à l'exposition de l'industrie de 1847;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. L'état ci-annexé, contenant les propositions du jury, est approuvé.

Les distinctions y indiquées seront solennellement proclamées en Notre nom.

ART. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 6 décembre 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant qu'il résulte des procès-verbaux des délibérations du jury de la dernière exposition des produits de l'industrie, qu'il a décerné,

1° Au sieur J.-B. VANGELDER, à Bruxelles, la *médaille de bronze* de 2me classe, pour des coutils;

Digitized by Google

2° Aux sieurs Auguste PAGNY et Cie, à Saventhem, la *médaille d'argent*, pour des tissus de laine;

3° A la SOCIÉTÉ ANONYME DES CARRIÈRES DE ROMBAUX, directeur M. VELLUT, la *médaille d'argent*, pour des tranches de pierre;

4° Et au sieur P.-J. WINCQZ, à Soignies, la *médaille d'argent*, pour des tranches de pierre;

Considérant que c'est par erreur que la PREMIÈRE SECTION, en ce qui concerne les sieurs VANGELDER, PAGNY et Cie, et la QUATRIÈME SECTION, en ce qui concerne la SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE ROMBAUX et le sieur WINCQZ, n'ont pas fait mention de ces récompenses dans la liste générale des distinctions décernées par le jury;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Il est accordé, savoir :

1° Au sieur J.-B. VANGELDER, à Bruxelles, la *médaille de bronze* de 2me classe;

2° Aux sieurs Auguste PAGNY et Cie, à Saventhem, la *médaille d'argent;*

3° A la SOCIÉTÉ ANONYME DES CARRIÈRES DE ROMBAUX, directeur M. VELLUT, la *médaille d'argent;*

4° Et au sieur P.-J. WINCQZ, à Soignies, la *médaille d'argent*, pour les produits que chacun d'eux a envoyés à la dernière exposition des produits de l'industrie.

ART. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 12 avril 1848.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Digitized by Google

LISTE

Par ordre des matières des distinctions proposées par les sections et votées par le Jury de l'exposition de 1847.

PREMIÈRE SECTION.

CHAPITRE PREMIER.

LIN.

SECTION PREMIÈRE.

LIN TEILLÉ.

Nos du catalogue.	MM.
385	LIBERT-VERHEYDEN, à Waesmunster, *mention honorable.*
776	VAN NIEUWENHUYSE, Léon, à Gheluwe, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

LIN FILÉ.

ART. 1er. — *Lin filé à la mécanique.*

213 SOCIÉTÉ DE LA LYS, directeur, M. MOREL, à Gand, *rappel de la médaille d'or.*

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

964 Société linière de Saint-Léonard, directeur, M. Alexander, à Liége, *rappel de la médaille d'or.*

567 Société linière gantoise, à Gand, *rappel de la médaille de vermeil.*

1034 Bouvier, N.-J., à Jodoigne, *médaille d'argent.*

117 Young Bingham, à Tamise, *mention honorable.*

Art. 2. — *Lin filé à la main. Fils simples.*

66 Berthelot-Bonte et Cie, à Courtray, *médaille de vermeil.*

344 Mlle Pareit, Adélaïde, à Moorzeele, *médaille de bronze* de 1re classe.

332 Mlle Lahousse, Marie, à Iseghem, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.

64 Herrinck, François, à Luingne, *médaille de bronze* de 2me classe.

1033 École manufacturière de Cachtem, directeur, M. Pattyn, *mention honorable.*

Art. 3. — *Fils de mulquinerie pour la dentelle.*

35 Cooreman, Armand-Joseph, à Rebecq-Rognon, *rappel de la médaille d'or.*

SECTION TROISIÈME.

FIL A COUDRE.

755 Eliaert-Cools, à Alost, s'est retiré du concours.

40 Cumont-Declercq, à Alost, *médaille d'argent.*

972 Jelie, J.-B., à Alost, *médaille d'argent.*

60 Ekelsbeke-Depoortere, à Courtray, *médaille d'argent.*

230 Vancostenoble, Pierre, aîné, à Courtray, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

537 Felhoen, frères, à Courtray, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION QUATRIÈME.

TOILES ÉCRUES ET BLANCHIES.

Art. 1er. — *Toiles faites avec des fils à la mécanique.*

665 Parmentier, Pierre, à Iseghem, *médaille d'or.*

1004 Rey, aîné, Joseph, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

555 Dommer, Théodore, à Alost, *médaille d'argent.*
343 Rommel, Yves, à Rumbeke, *médaille de bronze* de 1re classe.
797 Lenoir-Delaere, L., à Roulers, *médaille de bronze* de 2me classe.
758 Van Meldert, frère et sœur, à Haeltert, *mention honorable.*

Art. 2. — *Toiles faites avec du fil à la main.*

338 Devos, Pierre-François, à Heule, *rappel de la médaille de vermeil.*
288 Termote, Pierre, vicaire, directeur des métiers des pauvres à Ardoye, *médaille de bronze* de 1re classe.
666 Feys, Fidèle, à Lendelede, *médaille de bronze* de 1re classe.
339 Bakelandt, François, à Heule, *rappel de la mention honorable.*
453 Gieleghem, Pierre, à Courtray, *mention honorable.*
1021 Vallez, Jean-Baptiste, à Russignies, *mention honorable.*
452 Verbeke, Jean-Baptiste, à Lendelede, *mention honorable.*
467 Vercruysse-Bruneel, à Courtray, *mention honorable.*
456 Beck, père et fils, à Courtray, *mention honorable.*
340 Janssens-Vercruysse, à Courtray, *mention honorable.*
63 Blancq-Verschueren, à Courtray, *mention honorable.*
879 Velghe, P.-J., à Audenarde, *mention honorable.*
152 Delaroyer et Spinnael, à Bruxelles, *mention honorable.*

Art. 3. — *Toiles teintes en bleu.*

231 Staes, Jean-Baptiste, à Louvain, *médaille d'argent.*
900 Vanhoecke-Lowie, à Gand, *médaille de bronze de 1re classe.*

SECTION CINQUIÈME.

LINGE DE TABLE.

Art. 1er, — *Linge damassé.*

696 Hanssens-Hap, Benoît, à Vilvorde, *médaille de vermeil.*
382 Franchomme, L., à Molenbeek-St-Jean, *médaille d'argent.*
221 Meert-Moens, à Alost, *médaille de bronze* de 1re classe.
757 Meganck, E., à Kerkxken, *médaille de bronze* de 1re classe.
612 Van Hooff, J.-B., à Lokeren, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

479 Leger et de Vlieger, à Alost, *médaille de bronze* de 1re classe.
374 Vriens, frères, à Anvers, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.
466 Velghe-Verhamme, à Courtray, *médaille de bronze* de 2me classe.
759 Roelands frères, à Kerkxken, *mention honorable.*

Art. 2. — *Linge de table ouvré, écru et blanchi.*

62 Caesens, Constantin, à Courtray, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
777 Billau-Legrou, François, à Messines, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
129 Eykens, François, à Courtray, *médaille de bronze* de 1re classe.
464 Truffaut-Verwée, à Courtray, *médaille de bronze* de 1re classe.
465 Lamotte, Joseph, à Courtray, *médaille de bronze* de 1re classe.
61 Caesens, Charles, à Courtray, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION SIXIÈME.

COUTILS.

234 Verheyen, P.-J., à Turnhout, *médaille d'argent.*
451 Mollet, Hippolyte, et sœurs, à Ghislenghien, *médaille de bronze* de 1re classe.
738 Marynen-Vues, à Turnhout, *médaille de bronze* de 1re classe.
953 Vandenbrouck, Benoît, à Kerkxken, *médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION SEPTIÈME.

TOILES A CARREAUX POUR MATELAS.

300 De Beir, Bernard, à Bruges, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
365 Defoort, Jean-Baptiste, à Bruges, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
566 Van Langenhoven-Vanhaeken, à Zele, *médaille de bronze* de 1re classe.
893 Carpentier-Trensaert, à Gand, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
118 De Stropper, Charles, à Sinay, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

SECTION HUITIÈME.

BATISTES.

Nos du catalogue.	MM.
664	VANACKERE et PAREIT, à Wevelghem, *médaille de vermeil.*
168	DENIS, Étienne, à Ronquières, *rappel de la mention honorable.*

SECTION NEUVIÈME.

TOILES A VOILES.

968 KUMS, Édouard, à Anvers, *médaille d'or.*
568 BOSTEELS-GERNINCK, à Zele, *médaille de bronze* de 1re classe.
116 WILFORD, William, à Tamise, *médaille de bronze* de 1re classe.
310 STAELS, Pierre, à Bruges, *médaille de bronze* de 1re classe.
189 VAN OVERLOOP, Cornelis, à Zele, *médaille de bronze* de 2me classe.
188 HAEGENS, Charles, à Zele, *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE DEUXIÈME.

LAINES.

SECTION PREMIÈRE.

LAINES FILÉES.

547 FABRIQUE BELGE DE LAINES PEIGNÉES, directeur M. LARDINOIS, à Verviers, *médaille d'or.*
142 XHOFFRAY, Cl., et Cie, à Bilstain, *médaille de vermeil.*
974 STEMBERT, fils, à Limbourg, *médaille d'argent.*
370 VANDRIS-FRENIAU, à Tournay, *médaille d'argent.*
240 ALEXANDER et Cie, à Mozet, *médaille d'argent.*
836 TIMMERY, Henri, à Bruges, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

DRAPS.

542 BIOLLEY et fils, à Verviers, *rappel de la médaille d'or.*
708 LIEUTENANT et PELTZER, à Verviers, *rappel de la médaille d'or.*
748 DUBOIS, Gérard, et Cie, à Verviers, *rappel de la médaille d'or.*

Digitized by Google

Nos du catalogue.	MM.
524	Snoeck, Chrétien, à Herve, *médaille d'or.*
476	Brugmann et fils, à Bruxelles, *médaille d'or.*
891	Burdo-Stas, à Liége, *médaille de vermeil.*
1043	Sirtaine, François, à Verviers, *médaille de vermeil.*
443	Corman, Mathieu, à Verviers, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION TROISIÈME.

FLANELLE, BAIE, MOLLETON, COUVERTURES DE LAINE, ETC.

704	Dehesselle, J., à Thimister, *médaille d'or.*
859	De Keyser, Michel, à Bruxelles, *médaille d'or.*
259	Diercksens, J., à Herenthals, *médaille de vermeil.*
713	Kauwertz, Pierre et Cie, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
881	Hegh et Daems, à Malines, *médaille d'argent.*
257	Vanschoubroek et Gérardi, à Herenthals, *médaille d'argent.*
436	Begasse, Charles, à Liége, *médaille d'argent.*
258	Landois, Auguste, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
30	De Hertoghe, Guillaume, à Tirlemont, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
86	Vanbraekem, Joseph, à Tirlemont, *médaille de bronze* de 2me classe.
80	Bauthier frères, à Nivelles, *mention honorable.*
81	Meur, Albert, à Nivelles, *mention honorable.*
19	Detry, Jean-Baptiste, à Tirlemont, *mention honorable.*

SECTION QUATRIÈME

TAPIS.

484	Société anonyme; manufacture royale de tapis, à Tournay, *rappel de la médaille d'or.*
504	Michel, Norbert, à Tournay, *médaille d'argent.*
92	Bongaerts, François, à Anvers, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
1056	Cammaerts, Jean-Baptiste, à Laeken, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

COTON.

SECTION PREMIÈRE.

FILATURE DE COTON.

Nos du catalogue.	MM.
103	FORTAMPS et Cie, à Leeuw-Saint-Pierre, *médaille d'argent.*
718	DEBACKER, J.-J., à Braine-le-Château, *médaille d'argent.*
686	DURAY-DUCHAINE et Cie, à Court-Saint-Étienne, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION DEUXIÈME.

ROUGE D'ANDRINOPLE.

719	IDIERS, J.-H., à Auderghem, *rappel de la médaille d'argent.*
1008	FORTIN, Séraphin, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

SECTION TROISIÈME.

IMPRESSIONS SUR ÉTOFFES DE COTON.

201	DE HEMPTINNE, F., à Gand, *rappel de la médaille d'or.*
274	DESCY, frères, à Ath, *médaille de vermeil.*
642	BERLEMONT-REY, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
517	SENY et LECLÈRE, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
83	ÉLOY, Jacques, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
170	DEWEWEIRNE, J., à Gand, *mention honorable.*

SECTION QUATRIÈME.

TISSUS DE COTON EN COULEURS.

805	DECOCK-WATTRELOT, à Roulers, *médaille de vermeil.*
120	Mme veuve VANKERSBILCK, à Lokeren, *médaille d'argent.*
689	SIMON, Joseph, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
84	VERSTRAETEN-PENNEMAN, à Saint-Nicolas, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
323	DEMOOR-MUYS, à Lokeren, *médaille de bronze* de 1re classe.
215	VANDENBOSSCHE-DEWAELE, à Gand, *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

SECTION CINQUIÈME.

SIAMOISES, MOLLETONS ET TISSUS MÉLANGÉS.

Nos du catalogue.	MM.
789	CATTEAUX-GAUQUIÉ, à Courtrai, *médaille de vermeil.*
794	Mme veuve SAFFRE, à Mouscron, *médaille de vermeil.*
832	ALLARD, Benoît, à Tournay, *rappel de la médaille d'argent.*
559	Mme veuve LIENART-CHAFFAUX, à Tournay, *médaille d'argent.*
796	SCHELSTRAETE, Louis, à Courtrai, *médaille de bronze* de 1re classe.
441	DEQUINNEMAR, Jean-Baptiste, à Tournay, *médaille de bronze* de 1re classe.
394	BERTOUILLE, Léandre, à Tournay, *médaille de bronze* de 1re classe.
561	NEELEMANS-D'HAVÉ, à Eecloo, *médaille de bronze* de 1re classe.
763	VANNESTE, Jean-Baptiste, à Belleghem, *mention honorable.*

SECTION SIXIÈME.

ETOFFES RASES EN LAINE ET LAINE EN COTON.

846	SCHEPPERS, François, à Leeuw-Saint-Pierre, *médaille d'or.*
802	FRÉTIGNY, L., à Gand, *rappel de la médaille d'argent.*
640	BERLEMONT-DELVAUX, Pierre, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
391	BOUTEN-HOLVOET et D'HONT, à Roulers, *médaille d'argent.*
1069	FENNER, J., à Berchem, *médaille de bronze* de 1re classe.
85	GRÉGOIRE-BOONS, Jean-Baptiste, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
139	VAN CUTSEM, J., et VERBRUGGEN, à Bruxelles, *mention honorable.*

CHAPITRE QUATRIÈME.

SOIE.

SECTION PREMIÈRE.

SOIE BRUTE, SOIE EN COCONS, SOIE GRÉGE.

849	DE MÉVIUS, Charles, à Forest, s'est retiré du concours.
1065	GROSSÉ, frères, à Bruges, *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

SECTIONS DEUXIÈME ET TROISIÈME.

SOIE TEINTE, FILS DE SOIE.

Nos du catalogue.	MM.
725	De Poorter, Charles, aîné, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
54	Vermeulen et Vanderspiet, à Anvers, *médaille de bronze* de 1re classe.
399	Van Noten, frères, à Anvers, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION QUATRIÈME.

TISSUS DE SOIE.

710	Société anonyme pour la fabrication des soieries, à Lierre, directeurs: MM. Duysters et Ehrlich, *rappel de la médaille de vermeil.*
74	Van Bellinghen, J.-H., à Anvers, *médaille de vermeil.*
487	Mme Derest et Cie, à Lierre, *rappel de la médaille d'argent.*
851	Ricard jeune et Cie, à Lierre, *médaille de bronze* de 1re classe.
1060	Grossé, Louis, à Bruges, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION CINQUIÈME.

Art. 1er. — *Impressions sur étoffes de soie et de laine.*

876	Verreyt, Jacques, à Bruxelles, s'est retiré du concours.
733	Walkiers-Devadder, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

Art. 2. — *Teinture et apprêts sur étoffes diverses.*

551	Wood, William, à Anvers, *rappel de la médaille d'or.*

CHAPITRE CINQUIÈME.

DENTELLES.

SECTION PREMIÈRE.

POINT DE BRUXELLES.

958	Vanderkelen-Bresson, à Bruxelles, *médaille d'or.*
1022	Mlle Bertram, Élouise, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
739	Mme Rombouts, P., à Bruxelles, *médaille de vermeil.*

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

691 Dansaert, Antoine, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
693 Roy-Duchaine et Cie, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
536 Mlle Defrenne, Sophie, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
721 Castain, à Binche, *médaille de bronze* de 1re classe.
1025 Van Eeckhout, Marin, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION DEUXIÈME.

POINT DE MALINES.

373 Mlles Van Kiel, sœurs, à Malines, *médaille de vermeil.*
15 Mlle Van Nierbeck, Agathe, à Saint-Trond, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
16 Mlle Tourjean, Marie, directrice de l'atelier d'apprentissage sous le patronage d'une association de dames, à Saint-Trond, *mention honorable.*

SECTION TROISIÈME.

POINT DE VALENCIENNES.

607 École des filles pauvres de la ville de Bruges; supérieure: Mme Vanstallen, Isabelle, *rappel de la médaille d'argent.*
609 Mme veuve Dezutter, à Bruges, *médaille d'argent.*
606 Établissement de charité dirigé par M. l'abbé de Foere, à Bruges, *médaille d'argent.*
976 Valcke et Cie, à Courtrai, *médaille de bronze* de 1re classe.
600 De Foort, Annette, à Bruges, *médaille de bronze* de 1re classe.
604 Paul-Moentack, L., à Bruges, *médaille de bronze* de 1re classe.
601 École des filles pauvres de la paroisse de Saint-Sauveur; surveillant: M. Ryelandt-Vannaemen, à Bruges, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.
608 École des filles pauvres des paroisses de Notre-Dame et de la Madeleine, à Bruges, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.
605 Mme Mazeman, née Vantroostenberghe, à Bruges, *médaille de bronze* de 2me classe.
756 Mme Arents-Vandenmersch, à Alost, *médaille de bronze* de 2me classe.
602 Vandecasteele, Charles, à Bruges, *médaille de bronze* de 2me classe.
1047 Mlle Dehondt, M., à Bruges, *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

588 Maison de bienfaisance des Soeurs hospitalières de Saint-Vincent-de-Paule; supérieure : la sœur Stanislas, à Eecloo, *médaille de bronze* de 2me classe.

1007 Mlles Pringiers, sœurs, à Courtrai, *médaille de bronze* de 2me classe.

918 Felhoen-Vantieghem, à Courtrai, *médaille de bronze* de 2me classe.

603 Mme Moulaert et Mlle Devos, à Bruges, *mention honorable.*

589 Couvent des Soeurs de charité, supérieure : la mère Maurice, à Eecloo, *mention honorable.*

SECTION QUATRIÈME.

DENTELLE NOIRE.

809 Mlles Stevens, sœurs, à Grammont, *médaille d'argent.*

923 Lepage-Kina, à Grammont, *médaille d'argent.*

810 Vrancx, Pierre, à Grammont, *médaille de bronze* de 1re classe.

1037 Mlles Vandenberghe, à Grammont, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION CINQUIÈME.

BRODERIE SUR TULLE.

855 Vandersmissen, Prosper, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

535 De Mahieu, Hippolyte, et Cie, à Anvers, *médaille de bronze* de 1re classe.

646 Weil, Barenhart et Cie, à Anvers, *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE SIXIÈME.

TISSUS EN CRIN ET ROTIN, NATTES.

711 Callou-Cammaerts, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

108 De Bontridder, Henri, à Vilvorde, *médaille de bronze* de 2me classe.

27 Ristemackers, Henri, à Anvers, *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME.

BONNETERIE.

Nos du catalogue.	MM.
614	VANDERBORGHT, à Tournay, directeur-entrepreneur de l'École des arts et métiers, *médaille de vermeil.*
541	KISSING et Cie, à Tournay, *médaille d'argent.*
182	CAULIER-DUGNIOLLE, Louis, à Leuze, *médaille de bronze* de 2me classe.
544	DAMADE, Charles, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
146	FAYN, N., à Visé, *mention honorable.*
171	HUYAUX, DIVRY et Cie, à Mâcon, *mention honorable.*
223	PHILIP-MEYER, à Bruxelles, *mention honorable.*

CHAPITRE HUITIÈME.

RUBANERIE ET PASSEMENTERIE.

SECTION PREMIÈRE.

RUBANERIE.

780 DEPOORTER-ROFFIAEN, à Ypres, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

513 WURTH, Philippe, à Aubange, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

PASSEMENTERIE EN COTON, EN LAINE, MÉLANGÉE DE SOIE ET AUTRES MATIÈRES.

236 LEMAIEUR-DETICE et Cie, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*

874 ADAM, Amédée, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

485 ANCE, Louis, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPELLERIE.

650 JACQUOT, François, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*

1049 ENGLEBERT-THONET, Édouard, à Bruges, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

595 Rubay-Dion, à Tournay, *médaille de bronze* de 1re classe.
335 Vandenbossche, François, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
96 Tilly, Joseph, à Contich, *médaille de bronze* de 1re classe.
121 Van Nieuwenborg, Josse, à Lokeren, *médaille de bronze* de 2me classe.
811 Lotar, Alexandre, à Bruxelles, *mention honorable.*
712 Lievain, Louis, à Malines, *mention honorable.*

DEUXIÈME SECTION.

CHAPITRE PREMIER.

ARTS MÉTALLURGIQUES.

SECTION PREMIÈRE.

FERS.

Art. 1er. — *Fonte de fer.*

224 Société anonyme des hauts fourneaux de l'Espérance, à Seraing, directeur : M. F. Behr, *rappel de la médaille d'or.*

Art. 2. — *Fonte malléable.*

824 Naegelmaekers, E., Lesoinne et Cie, à Liége, *médaille de vermeil.*

Art. 3. — *Fonte moulée.*

996 Renoz de Borlé, à Liége, *rappel de la médaille de vermeil.*
264 Bernus, Louis, à Charleroy, *médaille d'argent.*
378 Van Elewyck, J.-F., à Saint-Josse-ten-Noode, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
176 Moll, David, à Gosselies, *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

Art. 4. — *Fers en barres.*

Nos du catalogue.	MM.
828	Société anonyme de Couillet; directeur : M. Henrard, *rappel de la médaille d'or.*
1	Société anonyme des hauts fourneaux de Monceau-sur-Sambre; directeur : M. Goffart, Henri, *rappel de la médaille d'or.*
263	Usine de Marcue-les-Dames, à S. A. S. le duc d'Arenberg, *médaille de vermeil.*
5	Société anonyme des forges et laminoirs de l'Heure, à Marchiennes-au-Pont, *médaille d'argent.*
309	Debauque, Louis, à Houdeng-Aimeries, *médaille d'argent.*
2	Société anonyme des forges de Clabecq; directeurs : MM. Nestor et J.-C. Godart, *rappel de la médaille d'argent.*
266	Amand, Joseph, à Ermeton-sur-Biert, *rappel de la médaille d'argent.*
267	De Rosée, baron A., à Anthée, *médaille de bronze* de 1re classe.
268	Veuve Lottin, à Somzée, *médaille de bronze* de 1re classe.
250	Riche et Cie, à Thy-le-Château, *mention honorable.*

Art. 5. — *Fils de fer.*

823 Orban, J.-M., et fils, à Liége, *médaille d'or.*

Art. 6. — *Tôles en fer.*

1066 Delloye-Matthieu, à Huy, *médaille d'or.*
314 Delloye-Dautrebande, F., à Huy, *rappel de la médaille d'argent.*

Art. 7. — *Objets divers en fer.*

661 Pissoort, Joseph, à Molenbeek-St-Jean, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION DEUXIÈME.

ACIER.

423 Dumoulin-Paque, G., à Liége, *rappel de la médaille d'argent.*

Digitized by Google

SECTION TROISIÈME.

CUIVRE EN FEUILLES ET CUIVRE OUVRÉ.

Nos du catalogue.	MM.
921	De Rosée, Alphonse, à Moulins, *rappel de la médaille d'or.*
493	Bauchau-Morissens, à Namur, *rappel de la médaille d'or.*
492	Bivort-Raymond et Cie, à Namur, *médaille d'or.*
692	Francotte, Clément, à Liége, *médaille d'or.*
498	Curé, Pierre, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
1010	Chaudoir, Ch. et H., à Liége, *médaille d'argent.*
543	Cavenaile, F., à Bruxelles, *médaille d'argent.*
922	Perée, J.-F., à Liége, *médaille d'argent.*
987	Jossart, Joseph, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION QUATRIÈME.

PLOMB.

331	Lagasse, Laurent, à Liége, *médaille d'argent.*
546	Keymolen et Lamal, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
1031	Dewulff, Charles, à Bruges, *médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION CINQUIÈME.

ÉTAIN.

372	Poisson, Jules, à Saint-Josse-ten-Noode, *médaille d'argent.*
469	Bartholomé-Vandermaesen, Henri, à Liége, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION SIXIÈME.

ZINC.

529	Société de la Vieille-Montagne, à Liége; directeur : M. St-Paul de Sinçay, *rappel de la médaille d'or.*
744	Vermeiren, Corneille, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
38	Meurant, Édouard, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION SEPTIÈME.

FER-BLANC.

324	Delloye, Hyacinthe, à Huy, *médaille d'or.*
395	Vandenkieboom, Jacques, à Huy, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

OUTILS ET INSTRUMENTS.

SECTION PREMIÈRE.

LIMES, TAILLANDERIE, CARDES, PEIGNES A TISSER, ETC., BROCHES.

Nos du catalogue.	MM.
506	GAVAGE, Léonard, à Liége, *médaille d'or.*
626	DELREZ et LOUPART, à Verviers, *médaille de vermeil.*
137	DESOUROUX et Cie, à Spa, *médaille de vermeil.*
138	BONIVER, frères, à Verviers, *médaille d'argent.*
933	Mme veuve SUES-FOUQUET, à Verviers, *médaille d'argent.*
570	LANTHEERE, Frans, et Cie, à Gand, *médaille d'argent.*
195	WARD, John, à Gand, *médaille d'argent.*
468	HOUTHAEVE-DEBRAUWER, à Courtrai, *médaille d'argent.*
349	PAUWELS, François, à Molenbeek-Saint-Jean, *médaille de bronze* de 1re classe.
507	HOFFMAN, Frédéric, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
705	GOIS, Jean-Joseph, à Ixelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
148	BAYARD, frères, à Herstal, *médaille de bronze* de 2me classe.
174	OLIVIER, Jean-Baptiste, à Marcq, *médaille de bronze* de 2me classe.
164	DECLERCQ, frères, à Gand, *médaille de bronze* de 2me classe.
209	ROELS, François, à Gand, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

CLOUTERIE.

20	Mme veuve AUBRY, à Viesville, *médaille d'argent.*
352	DELDIME-HAUT, Donat, à Namur, *médaille de bronze* de 1re classe.
690	SIERON, Louis, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
180	CAMBIER, Nicolas, à Morlanwelz, *médaille de bronze* de 1re classe.
39	HALLUIN, frères, à Trazegnies, *médaille de bronze* de 2me classe.
894	PHOLIEN, P.-A., à Liége, *mention honorable.*

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

COUTELLERIE.

Nos du catalogue.	MM.
345	Arnould-Raymond, à Namur, *rappel de la médaille d'or.*
569	Van Montagu, à Gand, *médaille d'argent.*

CHAPITRE QUATRIÈME.

ARMURERIE.

793 Malherbe, Philippe-Joseph, à Liége, *rappel de la médaille d'or.*
143 Falisse et Trapmann, à Liége, *médaille d'or.*
701 Vivario-Plomdeur, Nicolas, à Liége, *médaille de vermeil.*
702 Jansen, Adolphe, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
621 Mangeot, Henri, à Ixelles, *médaille d'argent.*
681 Renkin, Henri, à Liége, *médaille d'argent.*
503 Montigny, Pierre, et fils, à Fontaine-l'Évêque, *rappel de la médaille d'argent.*
414 Plomdeur, Nicolas, à Liége, *médaille d'argent.*
634 Fusnot, Charles, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
289 Fonson, frères, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
425 Joiris, Jacques, à Nessonvaux, *médaille de bronze* de 2me classe.
241 Guillery, Étienne, à Bruxelles, *mention honorable.*

CHAPITRE CINQUIÈME.

SERRURERIE ET POÊLERIE.

SECTION PREMIÈRE.

COFFRES-FORTS, SERRURES.

840 Buys-Van Cutsem, Pierre, à Bruxelles, *rappel de la médaille d'argent.*
841 Gob, Jacques, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
1064 Debouco, Ph., à Mons, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
1051 Weiller, François-Henri, à Anvers, *médaille de bronze* de 2me classe.
538 Danhieux, Jean-Baptiste, à Bruxelles, *mention honorable.*

Digitized by Google

SECTION DEUXIÈME.

POÊLES.

Nos du catalogue.	MM.
822	LAMAL, Norbert, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
798	MATHYS, Jean, aîné, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
554	SOMERS, J.-B., à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
645	COSTERMANS, Jean, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
277	VANGAEL, Nicolas, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
726	THEUNISSENS, François, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
420	ROLAND et JOIRIS, à Liége, *médaille de bronze* de 2me classe.
262	MATHYS, Philippe, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
848	GANTON, Nicolas, à Gand, *rappel de la mention honorable.*
534	LAUREYS, François, à Bruxelles, *mention honorable.*
327	HOLBERECHTS, Pierre, à Molenbeek-St-Jean, *mention honorable.*
818	LUYTEN, Jean, à Bruxelles, *mention honorable.*
732	LOTH, C.-A., à Koekelberg, *mention honorable.*
839	DEROO-COLETTE, à Bruges, *mention honorable.*

CHAPITRE SIXIÈME.

MACHINES, MÉCANISMES ET INSTRUMENTS DIVERS.

SECTION PREMIÈRE.

MACHINES.

989 PASTOR, directeur de la Société anonyme des établissements de John Cockerill, à Seraing, *médaille d'or,* à titre personnel.

920 SOCIÉTÉ CHARBONNIÈRE DE STRÉPY-BRACQUEGNIES; directeur : M. Alphonse DE LA ROCHE, *médaille d'or.*

652-653 TROUPIN, J.-L. et J.-P., frères, à Verviers, *médaille d'or.*

929 DEROSNE, CAIL et Cie, à Molenbeek-St-Jean, *rappel de la médaille d'or.*

6 SOCIÉTÉ ANONYME DE SAINT-LÉONARD; directeur : M. REGNIER-PONCELET, *rappel de la médaille d'or.*

930 SOCIÉTÉ ANONYME DU PHÉNIX; directeur : M. CLAUS, à Gand, *rappel de la médaille d'or.*

Digitized by Google

Nos du catalogue.	MM.
160	Mme veuve Chauvière, à Gand, *médaille d'argent.*
470	Delcambre, Isidore, à St-Josse-ten-Noode, *médaille d'argent.*
386	De Changy, Charles, à St-Josse-ten-Noode, *médaille d'argent.*
435	Trouliez, A.-J., à Molenbeek-St-Jean, *médaille d'argent.*
806	Piercot, René, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
1030	Walschaert, Égide, à Bruxelles, *rappel de la médaille d'argent.*
12	Rémion, Lambert, à Verviers, *médaille de bronze* de 1re classe.
305	Van Mierlo, aîné, à Anvers, *médaille de bronze* de 1re classe.
151	Decroupet, Sébastien, à Beyne-Heusay, *médaille de bronze* de 2me classe.
158	Guibal, Théophile, à Mons, *mention honorable.*
156-157	Atelier modèle, à Gand, *mention honorable.*
990	Duchaine, Albert-J., à Bruxelles, *mention honorable.*
390	Wynants, C., à Anvers, *mention honorable.*
458	Loyard, Henri, à Molenbeek-St-Jean, *mention honorable.*
795	Broermann, François-Pierre, à Bruxelles, *mention honorable.*
Sans numéro.	Goudeau, Charles, à Alost, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

BASCULES, BALANCES.

674	Obach, Norbert, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
315	Kelecom-Ronse, à Gand, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
644	Laurent, Auguste, à Châtelineau, *médaille de bronze* de 2me classe.
432	Bourleau, Louis, à Ath, *médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION TROISIÈME.

POMPES A INCENDIE, ÉCHELLES DE SAUVETAGE.

888	Jouve, Louis, à Molenbeek-St-Jean, *médaille d'argent.*
500	Blanpain, F., à Namur, *médaille d'argent.*
439	Scheidtweiler, Th., à St-Josse-ten-Noode, *médaille de bronze* de 1re classe.
994	Kestemont, J.-B., à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME.

MODÈLES DIVERS.

Nos du catalogue.	MM.
527	GENDEBIEN et HOUYET, à Molenbeek-St-Jean, *médaille de vermeil.*
658	DEREAUNE, Ulrich, à Jemmapes, *médaille de vermeil.*
1067	HOUYET, Auguste, à Molenbeek-St-Jean, *médaille d'argent.*
445	BOUQUIÉ, Ferdinand, à St-Josse-ten-Noode, *mention honorable.*
1014	NOURRY, François, à Bruxelles, *mention honorable.*

CHAPITRE HUITIÈME.

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

272 ROMEDENNE, Antoine, à Erpent, *médaille de vermeil.*
270 ODEURS, Jean, à Marlinne, *médaille d'argent.*
427 ALGRAIN, Léon, à Ath, *médaille de bronze* de 1re classe.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CORDERIE.

242 BRIANT, Jean, à Nivelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
276 TROTTEYN, Augustin, à Bruges, *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE DIXIÈME.

ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT.

1009 FONDERIE ROYALE DE CANONS, à Liége, dirigée par M. le colonel FRÉDERICKX, hors de concours.

—

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

CHAPITRE PREMIER.

ARTS PHYSIQUES ET MÉCANIQUES.

A. INSTRUMENTS DE PRÉCISION.

Nos du catalogue.	MM.
936	BEAULIEU, A., à Bruxelles, *rappel de la médaille d'or.*
962	SACRÉ, Édouard, à Bruxelles, *rappel de la médaille de vermeil.*
679	THÉMAR, Thomas, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
866	DEHENNAULT, Jean-Baptiste, à Fontaine-l'Évêque, *médaille de bronze* de 1re classe.
147	GÉRARD et HUBENS, à Liége, *médaille de bronze* de 2me classe.
472	HELDENSTEIN, François, à Ixelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
284	DEMUNTER, Gaspard, à Bruxelles, *mention honorable.*
928	MUESELER, Louis, à Liége, *mention honorable.*
167	LAMBERT, M.-G., à Mons, *mention honorable.*

B. INSTRUMENTS DE PHYSIQUE.

494	WILMART, François, à Namur, *médaille d'argent.*
1038	LATINIE, Alexandre, à Soignies, *médaille d'argent.*
563	BEERNAERT, J., à Gand, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

C. INSTRUMENTS D'HORLOGERIE.

473	MERTENS, Michel, à Bruxelles, *médaille d'or.*
999	GELEEDTS, Charles, à Gand, *médaille de vermeil.*
417	AERTS, Guillaume, à Tongres, *rappel de la médaille d'argent.*
409	SMETS, Édouard, à Liége, *médaille de bronze* de 1re classe.
761	LEFEBVRE, Eugène, à Ixelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

Nos du catalogue.	MM.
207	NOLLET, Charles, à Gand, *médaille de bronze* de 1re classe.
132	DEPREZ, J.-F.-F., à Liége, *médaille de bronze* de 1re classe.
403	GERARDS, Michel, à Hasselt, *mention honorable.*

D. INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ET D'ORTHOPÉDIE.

460	BONNEELS, Félix, à Bruxelles, *rappel de la médaille d'or.*
709	OSCÉ, François, à Bruxelles, *médaille d'or.*
624	BIONDETTI, père et fils, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
905-906	BIONDETTI, Paul, et son épouse WALSCHAERT, Marie, à Malines, *médaille de bronze* de 1re classe.
878	DEPLOEG, Adolphe, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

E. APPAREILS D'ÉCLAIRAGE. — APPAREILS DIVERS.

1° Lampe de sûreté (pour les mines à grisou).

495	ELOIN, Félix, à Namur, *mention honorable.*

2° Lampes ordinaires.

531	GAILLARD, Louis, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
483	VAN ELEWYCK, Jacques, à Bruxelles, *mention honorable.*
243	REUSSE, Hippolyte, à Gand, *mention honorable.*
892	VANDERCAMER, Jacques-Auguste, à Bruxelles, *mention honorable.*

3° Appareils divers.

528	VANGENECHTEN, Louis, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
186	DEKEGHEL, Jacques, à Gand, *mention honorable.*
617	SCHNEIDER, Jean, à Bruxelles, *mention honorable.*

F. GALVANOPLASTIE.

136	MICHIELS, Josse, à Anvers, *médaille de bronze* de 1re classe.
90	WILMOTTE-JAMBLIN, à Liége, *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

G. PIERRES OUVRÉES.

1° Ardoises.

Nos du catalogue.	MM.
511	BRINCOURT et Cie, représentés par M. L. VASSEUR, à Herbeumont, *médaille d'argent.*
510	PIERLOT et Cie, à Bertrix, *médaille d'argent.*
523	COLETTE, François-Joseph, à Bertrix, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
516	SOCIÉTÉ ROCHEBEAU, à Dinant, *médaille de bronze* de 1re classe.
520	PALLÉE, de Metz, représenté par M. HALIN, à Herbeumont, *médaille de bronze* de 1re classe.
355	DE BLONDEL, Jules, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
512	DE GUERVILLE, Henri, à Laviot, *médaille de bronze* de 1re classe.
515	RAYMOND, Joseph, à Bouillon, *mention honorable.*
514	DAMAS, Mathieu, à Martelange, *mention honorable.*

2° Pierres à rasoir.

1011	LAMBERTY, frères, à Stavelot, *médaille de bronze* de 1re classe.

3° Pierre meulière.

873	DE SAINT-HUBERT, à Bouvignes-lez-Dinant, *médaille d'argent.*

H. OBJETS DIVERS.

392	CHOLET, Paul, à Molenbeek-St-Jean, *médaille de bronze* de 1re classe.
742	BRENTA, Dominique, à Anvers, *médaille de bronze* de 2me classe.
677	DUBOIS, Charles, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
68	MEERT, Bernard, à Alost, *mention honorable.*

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

ARTS CHIMIQUES ET CÉRAMIQUES.

Art. 1er. — *Substances minérales.*

A. CÉRAMIQUE.

1° Porcelaine.

FABRICATION ET DÉCORATION.

Nos du catalogue.	MM.
752	Faber, Emmanuel, hors de concours.
641	Declercq et Cie, aujourd'hui Defuisseaux, à Baudour, *médaille de vermeil.*
497-350	Winand, Louis, à Andenne, *rappel de la médaille d'argent.*
981	Caillet, Michel, à Ixelles, *médaille d'argent.*
915	Cappellemans, J.-B., aîné, et Daboust, à Hal, *médaille d'argent.*

DÉCORATION.

965	Jacquet, Joseph, à Bruxelles, *rappel de la médaille de vermeil.*

2° Poteries de grès.

655	Monseu, J., à Haine-St-Pierre, *médaille de vermeil.*

3° Faïence.

177	Boch, frères, à Keramis (St-Vaast), *médaille d'or.*
916	Cappellemans, J.-B., aîné, Smits, Willems et Cie, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
550	Stevens, L., à Molenbeek-St-Jean, *médaille d'argent.*

4° Poterie commune.

233	Deryckere, Édouard, à Courtray, *médaille de bronze* de 1re classe.

5° Terres cuites.

a. Briques, creusets, etc., réfractaires.

235	Pastor-Bertrand et Cie, à Andenne, *médaille de vermeil.*
184	Boucher, Théophile, à Baudour, *médaille de bronze* de 1re classe.
707	Semet, Louis, et Cie, à Marcinelle, *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

b. *Pipes.*

Nos du catalogue.	MM.
165	PETIT, Charles, à Mons, *médaille de bronze* de 1re classe.
67	DEBEVEREN, Constant, à Courtray, *médaille de bronze* de 2me classe.

B. VERRERIE.

1° Glaces.

887 LA SOCIÉTÉ ANONYME DES MANUFACTURES DE GLACES ET CRISTAUX, à Bruxelles, pour son établissement de Sainte-Marie-d'Oignies, *rappel de la médaille d'or.*

2° Cristaux et gobeleteries, verres filigranés.

FABRICATION.

986 ZOUDE et Cie, à Namur, *médaille d'or.*
917 CAPPELLEMANS, J.-B., aîné, DEBY et Cie, à Saint-Vaast, *médaille de vermeil.*

TAILLE ET GRAVURE.

771 BRODIER-CHRISTIAENS, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
131 LAURENT, Alexandre, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.

3° Verres à vitre et à bouteille.

125 FRISON, Jules, et Cie, hors de concours.
1059 DRAPIER et HOUTART, à Lodelinsart, *médaille de bronze* de 1re classe.
426 JONET, Dominique, à Couillet, *médaille de bronze* de 1re classe.
115 REMACLE, Gustave, à Bruxelles, *mention honorable.*

4° Peinture sur verre.

1058 CAPRONNIER, J.-B., à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
1057 CUNIER, Antoine, et Cie, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

C. BLEU D'AZUR.

717 WOUWERMANS, Josse, aîné, à Bruxelles, pour mémoire.

Digitized by Google

D. CÉRUSES, MINIUM ET SELS DE PLOMB.

Nos du catalogue.	MM.
43	HAMOIR et DEBY, à Laeken, *médaille d'argent.*
591	BRASSEUR, Eugène, à Gand, *médaille d'argent.*
211	LEROY, François, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
77	DEBBAUDT, frères, à Courtray, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
244	BECQUET, Ernest, à Namur, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
638	ANCHEVAL et HOLVOET, à Namur, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
53	DE BEHR, frères, à Ixelles, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.
449	DOBBELAER et Cie, à Courtray, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.

E. PRODUITS CHIMIQUES.

246 LA SOCIÉTÉ DE VEDRIN, à Saint-Marc (Namur), *médaille d'argent.*
269 KENNIS, G.-G., et VAN MECHELEN, à Louvain, *médaille d'argent.*
819 VAN EECKHOVEN, Jean-Baptiste, à Anvers, *mention honorable.*

F. PRODUITS PHARMACEUTIQUES.

509 FRAIKIN, Louis, à Bruxelles, *mention honorable.*
508 LEGRAS, François, à Bruxelles, *mention honorable.*

G. SALPÊTRE. — CHARBON. — POUDRE A CANON.

187 COOPAL et Cie, à Wetteren, *médaille d'or.*

H. OBJETS DIVERS.

817 LEFEBVRE, Alexis, à Molenbeek-St-Jean, *mention honorable.*
198 DUVIVIER, Joseph, à Gand, *mention honorable.*
401 DESPREZ, Florent, à Liége, *mention honorable.*

ART. 2.

A. SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

1070 LA SOCIÉTÉ DES MOULINS A VAPEUR DE BRUXELLES, à Molenbeek-St-Jean, *médaille de bronze* de 1re classe.
280 MABESOONE-BOGAERT, à Bruges, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

B. AMIDON ET DEXTRINE.

Nos du catalogue.	MM.
191	VANGEETERUYEN, Jean, à Hamme, *mention honorable.*
729	VANDENBROECK, Emmanuel, à Lokeren, *mention honorable.*
488	BELVAL-DELEHOVE, à Tournay, *mention honorable.*

C. SUCRE ET OBJETS EN SUCRE.

782 CLAUS et CARON, à Gand, *médaille d'argent.*
260 NASAIRE-STREULENS, à Grammont, *médaille de bronze* de 1re classe.

D. CHICORÉE.

275 SIBILLE, Jean-Baptiste, à Bruges, *médaille de bronze* de 2me classe.

E. TABAC.

313 DEBRUYN, L., à Anvers, *mention honorable.*
99 HARTWIG, Georges, à Anvers, *rappel de la mention honorable.*

F. BOUCHONS.

369 DEBROUWER, Émile, à Ostende, *médaille de bronze* de 1re classe.

G. VERNIS.

717 WOUWERMANS, Josse, aîné, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
58 BAUGEY, François, à Laeken, *médaille de bronze* de 1re classe.
434 JORISSEN, Laurent, à Liége, *médaille de bronze* de 2me classe.
97 COLDERS-VANROY, à Anvers, *médaille de bronze* de 2me classe.
387 MATHYS, Martin, à Bruxelles, *mention honorable.*
778 DELTENRE-WALKER, Léonard, à Laeken, *mention honorable.*
772 MARTIN, Jean-Baptiste, à Bruxelles, *mention honorable.*

H. TOILES CIRÉES.

619 JOREZ, Louis, fils, à Cureghem, *médaille d'or.*

Digitized by Google

I. SAVONS ET PARFUMERIES.

Nos du catalogue.	MM.
787	DESCRESSONNIÈRES, F.-J., à Molenbeek-St-Jean, *rappel de la médaille d'argent.*
684	STOEFS, Josse, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
669	TOUCHE-GILLÈS, à Anvers, *médaille d'argent.*
380	DE BREMAECKER, L., à Laeken, *médaille de bronze* de 1re classe.
281	DEGRAVE, Pierre, à Bruges, *rappel de la mention honorable.*

K. LAQUE ET GARANCE.

36 VLOEBERGHS et Cie, à St-Josse-ten-Noode, *mention honorable.*

ART. 3. — *Substances animales.*

A. CIRE.

1° Cierges et bougies.

790 SIREJACOB, Daniel, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
347 DEROUBAIX, Gilbert, à Ixelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
786 SIREJACOB, Félix, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
367 JOYE, Joseph, à Bruges, *mention honorable.*

2° Bougies stéariques.

988 QUANONNE-GOUDEMAN, à Anderlecht, *rappel de la médaille d'argent.*
784 DEKEMMETER, Alexandre, à Molenbeek-St-Jean, *médaille d'argent.*
480 BASSOMPIERRE, Antoine, à Chênée, *médaille de bronze* de 1re classe.

B. HUILES ET GRAISSE POUR MACHINES.

526 CHARVET, Charles, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
(Sans numéro.) BISSÉ et Cie, à Cureghem, *médaille de bronze* de 2me classe.

C. COLLE FORTE.

13 HANSOTTE-DELLOYE, à Huy, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
245 JOBARD-LION et LION, Alex., à Dinant, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

330 Barbanson, Prosper, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
206 Deroo, Louis, à Gand, *médaille de bronze* de 1re classe.
697 Thielens-Janssens, à Tirlemont, *médaille de bronze* de 1re classe.

D. noir animal.

418 Ebingre et Cie, à Forest (Brabant), *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.
208 Seghers, B., à Gand, *médaille de bronze* de 2me classe.

E. cuirs.

Cuirs forts.

618 Gérard-Gofflot, Joseph, à Neufchâteau, *rappel de la médaille d'argent.*
254 Bauchau de Barré, à Namur, *médaille d'argent.*
927 Le baron de Baré de Comogne, à Namur, *médaille d'argent.*
253 Jobart-Demptinnes, Ant., à Dinant, *médaille d'argent.*
768 Van Eecke, A., à Comines, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
521 Donner, François, à Bettelange, *médaille de bronze* de 1re classe.
255 Jobart-Lion, Jules, à Dinant, *médaille de bronze* de 1re classe.

Cuirs forts et cuirs corroyés.

767 Polley, P., à Poperinghe, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
770 Vanalleynnes-Schockeel, à Ypres, *médaille de bronze* de 1re classe.
416 Debock, Hermann, à Jette-St-Pierre, *médaille de bronze* de 1re classe.
769 Delobel, B., à Messines, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.
486 Van Heyst, J., à Herenthals, *rappel de la mention honorable.*
193 Van Camps, Jean, à St-Gilles-Waes, *mention honorable.*
967 Tibaux-Godtschalck, à Messines, *mention honorable.*
850 Société bruxelloise pour le tannage et le corroyage des cuirs, *mention honorable.*

Digitized by Google

Cuirs vernissés.

Nos du catalogue.	MM.
422	SABLON, Lambert, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
105	FERDINAND, Henri, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
945	HERNALSTEEN, Jean, à Bruxelles, *mention honorable.*

Cuirs hongroyés, cuirs façon buffle, cuir ouvré.

571	LANTHEERE, F., à Gand, *rappel de la médaille d'argent.*
384	VANDERHEYDEN, Pascal, à Tongres, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
785	BOUDIER, Aug., à Molenbeek-St-Jean, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
341	MONTHUY, Albert, à Bruxelles, *mention honorable.*
9	MATTERN, Henri, à Borgerhout, *mention honorable.*

F. BASANES ET MAROQUINS.

400	NIEWEKERKEN, frères, à Malines, *médaille d'argent.*
113	VERBESSELT, François, à Molenbeek-St-Jean, *médaille de bronze* de 1re classe.
104	CORNÉ, Alexandre, à Molenbeek-St-Jean, *médaille de bronze* de 2me classe.

G. PELLETERIES.

216	HESNAULT, Auguste, et frère, à Gand, *médaille de bronze* de 1re classe.
586	DUSAUCHOIT, Édouard, à Gand, *médaille de bronze* de 2me classe.

H. CORDONNERIE.

297	SABOT, Jean, à Bruges, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
961	BOSQUET, Louis, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
73	DELFOSSE et Cie, à Bruxelles, *mention honorable.*
814	REMY, J.-B., à Nivelles, *mention honorable.*

J. FORMES ET EMBAUCHOIRS.

978	CORTIN, Jean, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
886	STAINIÈRE, Dieudonné, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

909 Stainière, Stanislas, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
919 Couvreur, J., à Messines, *médaille de bronze* de 2me classe.
643 Vanderoost, Michel, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
301 Deras, Jean, à Bruges, *mention honorable.*

QUATRIÈME SECTION.

CHAPITRE PREMIER.

PAPETERIE

SECTION PREMIÈRE.

PAPIERS BLANCS.

724 Guilmot, Valentin-Joseph, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

SECTION DEUXIÈME.

PAPIERS CARTIERS.

247 Henry, P., à Dinant, *médaille d'argent.*
353 Mathieux, Ferdinand, à Dinant, *médaille de bronze* de 2me classe.

SECTION TROISIÈME.

PAPIER DE CUIR.

650 Jacquot, François, à Bruxelles, *mention honorable* pour mémoire.

SECTION QUATRIÈME.

CARTONS A SATINER, A PRESSER, POUR RELIURE, ETC.

89 Oudoux-Thurion, François, à Liége, *mention honorable.*

Digitized by Google

SECTION CINQUIÈME.

PAPIER ET CARTON-PORCELAINE, GLACÉS.

Nos du catalogue. MM.

389 GLENISSON et VANGENECHTEN, à Turnhout, hors de concours.

SECTION SIXIÈME.

PAPIERS DE FANTAISIE, MARBRÉS, RACINÉS, COLORIÉS.

98 BREPOLS et DIERCKX zoon, à Turnhout, *médaille de vermeil.*
291 VANDELAER, Paul, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION SEPTIÈME.

PAPIERS D'AMEUBLEMENT.

616 DEVIS, Eugène, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
683 PICARD, Edmond, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
532 TOURNAY et Cie, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

CHAPITRE DEUXIÈME.

FONTE DE CARACTÈRES, TYPOGRAPHIE, ÉDITION DE LIVRES.

SECTION PREMIÈRE.

FONTE DE CARACTÈRES.

977 SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE, Ad. WAHLEN et Cie, à Bruxelles, *mention honorable*, pour mémoire.

SECTION DEUXIÈME.

TYPOGRAPHIE.

977 SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE, Ad. WAHLEN et Cie, *rappel de la médaille d'or.*
346 HANICQ, P.-J., à Malines, *rappel de la médaille d'or.*
37 HAYEZ, Marcel, à Bruxelles, *rappel de la médaille de vermeil.*

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

172 Annoot-Braeckmann, à Gand, *médaille de vermeil.*
354 Wesmael-Legros, Adolphe, à Namur, *médaille d'argent.*
695 Van Linthout et Vanden Zanden, à Louvain, *médaille d'argent.*
47 Briard, Jean-Henri, à Ixelles, *médaille d'argent.*
656 Parent, Florimond, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
14 Millis, Pierre, à Hasselt, *mention honorable.*
70 Greuze, Charles, à Schaerbeek, *mention honorable.*

SECTION TROISIÈME.

ÉDITION DE LIVRES.

293 Jamar, Alexandre, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

CHAPITRE TROISIÈME.

LITHOGRAPHIE, CALLIGRAPHIE.

SECTION PREMIÈRE

LITHOGRAPHIE.

283 Mme veuve Degobert, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
212 Jacqmain, Gustave, à Gand, *médaille d'argent.*
361 Daveluy-d'Elhoungne, Édouard, à Bruges, *médaille de bronze* de 1re classe.
676 Heger, Jules, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
812 Avanzo et Cie, à Liége, *médaille de bronze* de 1re classe.
349 Severyns, Guillaume, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
119 Blasseau, Jean-Baptiste, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
153 Corvilain, Victor, à Bruxelles, *mention honorable,* pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.
853 Bombeke, Auguste, à Bruxelles, *mention honorable.*
185 Bevernaege, Jean, à Gand, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

CALLIGRAPHIE.

57 Magnée, François, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
699 D'Arche, Victor, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
32 Bruyninckx, Félix, à Calmpthout, *mention honorable.*

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME.

RELIURE, CONFECTION DE PORTEFEUILLES ET DE REGISTRES DE BUREAU, ENVELOPPES DE LETTRES.

SECTION PREMIÈRE.

RELIURE.

Nos du catalogue.	MM.
779	SCHAVYE, P.-C., à Bruxelles, *médaille d'or.*
949	TERRIS, Jean, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
408	DEMESMAEKER, François, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
671	COURTECUISSE, François, à Bruxelles, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

PORTEFEUILLES, AGENDAS, BUVARDS.

868 WEBER, Antoine, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

TROISIÈME SECTION.

REGISTRES DE BUREAU.

79 PRUDENT, Gramet-François, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

46 LANDA, Joseph, à Bruxelles, *mention honorable.*

238 JESLEIN, Jean-Baptiste, à Bruxelles, *mention honorable.*

SECTION QUATRIÈME.

ENVELOPPES DE LETTRES.

328 TARDIF, Eugène, à Bruxelles, *mention honorable.*

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

SECTION PREMIÈRE.

PIANOS.

Nos du catalogue.	MM.
751	VOGELSANGS, Jacques, à Bruxelles, *médaille d'or.*
703	BERDEN, François, et Cie, à Bruxelles, *médaille d'or.*
657	FLORENCE, Joseph, à Namur, *médaille de vermeil.*
227	JASTRZEBSKI, Félix, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
1027	HORTSMANN, C., à Bruxelles, *médaille d'argent.*
688	STADELEER, Guillaume, à Bruxelles, *rappel de la médaille d'argent.*
133	DUMOULIN, F.-J., à Liége, *médaille de bronze* de 2me classe.
783	GUNTHER, Jacques, à Bruxelles, *mention honorable.*
889	VRIENS, Jean, à Bruxelles, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

ORGUES.

1006	MERCKLIN, Joseph, à Ixelles, *médaille de vermeil.*
831	LORET-VERMEERSCH, François, à Malines, *rappel de la médaille d'argent.*

SECTION TROISIÈME.

HARMONIUMS.

985	VERHASSELT, François, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

SECTION QUATRIÈME.

INSTRUMENTS A ARCHET.

843	VUILLAUME, François, à Bruxelles, *rappel de la médaille de vermeil.*

SECTION CINQUIÈME.

INSTRUMENTS A VENT, EN BOIS ET EN CUIVRE.

861	MAHILLON, Charles, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
82	DERETTE, Pierre, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

N du catalogue. MM.

33 Van Engelen, Pierre, fils, à Lierre, *médaille de bronze* de 1re classe.
865 Ponfoort, J., à Rumbeke, *médaille de bronze* de 1re classe.
319 Bartholomée, L., à Liége, *médaille de bronze* de 1re classe.
1019 Vanhorenbeck, Joseph, à Malines, *mention honorable.*
862 Albert, Eugène, à Bruxelles, *mention honorable.*

SECTION SIXIÈME.

INSTRUMENTS DIVERS.

834 Recour, Charles, à Bruges, *mention honorable.*

SECTION SEPTIÈME.

CORDES POUR INSTRUMENTS A VENT.

1063 Lacroix, Pierre-Honoré, à Molenbeek-St-Jean, *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHARPENTERIE, MENUISERIE, PARQUETERIE.

938 Dekeyn, frères, à St-Josse-ten-Noode, *médaille de vermeil.*
660 Smits, Adrien, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

CHAPITRE SEPTIÈME.

MEUBLES.

SECTION PREMIÈRE.

MEUBLES USUELS ET DE LUXE.

955 Wallaert, Adolphe, à Bruxelles, *médaille d'or.*
956 De Leemans, Théodore, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
548 Sorel et Warin, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
815 Roulé, A.-F., à Anvers, *médaille de vermeil.*
847 Hoogstoel, Louis, à Gand, *médaille d'argent.*
1026 Vassalli, E.-M., à Bruxelles, *médaille d'argent.*

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

737 Tempels, Daniel, à Bruxelles, *rappel de la médaille d'argent.*
743 Verdoot, Henri, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
144 Art, J.-B., à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
87 Decharneux, Nicolas, à Liége, *médaille de bronze* de 1re classe, pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.
322 Boey, J.-B., à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
826 Deman, Louis, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
747 Dieudonné, Félix, à Ixelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
734 Bregere, dit Senechal, Paul, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
858 Collen, Joseph, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe, pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.
910 Denis, Charles, à Ixelles, *mention honorable.*
478 Demanet, Charles, à Ixelles, *mention honorable*, pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.
545 Goebel, Charles, à Bruxelles, *mention honorable.*

SECTION DEUXIÈME.

PETITS MEUBLES DE FANTAISIE.

750 Mme Meunier, née Héris, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
623 Gosselin, Célestine, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
901 Mme veuve Massardo, à Spa, *médaille de bronze* de 1re classe.
993 Baesjou, B.-J., à Bruxelles, *mention honorable.*

CHAPITRE HUITIÈME.

MARBRERIE.

40 Leclerc, Joseph, à Bruxelles, *médaille d'or.*
530 Geill et Cie, à Gand, *médaille de vermeil.*
278 Vanlierde, André, à Etterbeek, *médaille d'argent*, pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.
791 Boucneau, François, à Rance, *médaille d'argent.*
294 Libotton, Adolphe, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
860 De Bremacker, Alexis, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
491 Watrice-Hontoy, Louis, à Dinant, *mention honorable.*

Digitized by Google

CHAPITRE NEUVIÈME

CARROSSERIE, HARNACHERIE, SELLERIE, MALLETERIE.

SECTION PREMIÈRE.

CARROSSERIE.

§ 1er. — *Équipages.*

Nos du catalogue.	MM.
1018	JONES, frères, à Bruxelles, *médaille d'or.*
939	DEMAN, Pierre, à St-Josse-ten-Noode, *médaille de vermeil.*
875	FIEVEZ, Désiré, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
954	PETERS, Ernest, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
251	DANSAERT, Michel, à Bruxelles, *mention honorable.*

§ 2. — *Voitures pour chemin de fer.*

558 VAN DEN BRANDE et Cie, et DEKEYN, frères, à Schaerbeek, *médaille de vermeil.*

1036 PELSENEER, P.-J.-A., PIERCOT et JONES, frères, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

SECTION DEUXIÈME.

HARNACHERIE ET SELLERIE.

935 LADOUBÉE-LEJEUNE, Ch., à Bruxelles, *rappel de la médaille d'argent.*

673 COVENS, J.-B., à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

845 VANDERLINDEN, Jean, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

376 VANMOLLE, Joseph, à Assche, *médaille de bronze* de 2me classe.

1050 DERUYTER, Jean, à Bruges, *mention honorable.*

351 POUILLON, François, à Namur, *mention honorable.*

740 MICHIELS, Henri, à Bruxelles, *mention honorable.*

SECTION TROISIÈME.

MALLETERIE.

296 JANSSENS, Jacques, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.

871 MICHEL, Jean-Baptiste, à Bruxelles, *mention honorable.*

Digitized by Google

CHAPITRE DIXIÈME.

ORFÉVRERIE ET CISELURE, BIJOUTERIE, JOAILLERIE.

Nos du catalogue.	MM.
1005	Allard, Joseph, à Bruxelles, hors de concours.
1017	Dufour, Jean, à Bruxelles, *médaille d'or.*
413	Falloise, F., à Liége, *médaille d'or.*
970	Verberckt, Hippolyte, à Anvers, *médaille de vermeil.*
1032	De Hont, François, à Bruges, *médaille d'argent.*
1003	Luck-Schohaus, Constant, à Mons, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.
925	Treseniers, Antoine, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
446	Calot, Jean, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
1061	Beghin, H., à Bruxelles, *mention honorable.*
48	Bouré, Bertrand, à Bruxelles, *mention honorable.*
857	Sandoz, Virgile, à Bruxelles, *mention honorable*, pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.
885	Robineau, Louis, à Bruxelles, *mention honorable.*

CHAPITRE ONZIÈME.

OR, ARGENT, PLATINE, PASSEMENTERIE EN OR ET EN ARGENT.

SECTION PREMIÈRE.

OR, ARGENT, PLATINE.

1016 Pettel, Auguste, et fils, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

SECTION DEUXIÈME.

PASSEMENTERIE EN OR ET EN ARGENT.

937 Noel, Joseph, à Louvain, *médaille de bronze* de 1re classe.
1048 Grossé-Roman, J.-F., à Bruges, *médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

CHAPITRE DOUZIÈME.

BRODERIES.

SECTION PREMIÈRE.

BRODERIES EN OR ET EN ARGENT.

Nos du catalogue.	MM.
745	VAN HALLE, Joseph, à Anvers, *médaille de vermeil.*
406	DEES, Charles, à Bruxelles, *médaille d'argent.*
114	PATERNOSTRE, Jérôme, à Louvain, *médaille d'argent.*

SECTION DEUXIÈME.

BRODERIES EN LAINE.

56 Mlle PLUM, Jeannette, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
50 Mme SCHNEIDER, née FLECK, à Bruxelles, *mention honorable.*
220 Mlle BULLENS, Jeannette, à Molenbeek-St-Jean, *mention honorable.*

SECTION TROISIÈME.

BRODERIES EN COTON.

290 Mme COCHE, Henriette, née SCHIRMER, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
943 Mlle LEJEUNE, Thérèse, à Tournay, *médaille de bronze* de 2me classe.

CHAPITRE TREIZIÈME.

DORURE SUR BOIS.

155 JOURDAIN, Louis, à Gand, *médaille d'argent.*
622 VANDEN BROECK, Dominique, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
667 AERTS, François, à Saint-Trond, *mention honorable.*

Digitized by Google

CHAPITRE QUATORZIÈME.

GANTERIE.

Nos du catalogue. — MM.

924 Hègle, Charles, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
637 Cosman, Sigefroid, à Bruxelles, *médaille de vermeil.*
647 Pirenet, Joseph, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

CHAPITRE QUINZIÈME.

OBJETS DE MODE ET D'HABILLEMENT.

SECTION PREMIÈRE.

CHAPEAUX DE PAILLE.

107 Honhon, Guillaume, à Bruxelles, *médaille d'argent.*

SECTION DEUXIÈME.

CORSETS.

§ 1er. — *Corsets faits à la main.*

41 Mme Capelle, Édouard, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
1055 Mme Bertrand, à Gand, *médaille de bronze* de 2me classe.
952 Mme Guilmar, à Bruxelles, *mention honorable.*
628 Mme Comeyne, Marie, née Vleck, à Bruxelles, *mention honorable.*

§ 2. — *Corsets faits à la mécanique.*

997 Mme Van Beneden, née Bruers, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

SECTION TROISIÈME.

PERRUQUES ET TOUPETS.

979 Dupret, Louis-César, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.
973 Hébert, Alexandre, à Bruxelles, *rappel de la médaille de bronze* de 2me classe.

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

306 Lelorain, Auguste, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
736 Deschiros, Adolphe, à Bruxelles, *rappel de la mention honorable*.

CHAPITRE SEIZIÈME.

BROSSERIE.

914 Cappellemans, J.-B., aîné et Cie, à Bruxelles, *médaille d'argent*.
130 Deryckeré, frères et sœurs, à Iseghem, *médaille de bronze* de 1re classe.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

CARTES A JOUER.

1039 Dubois, J.-J., à Liége, *rappel de la médaille d'argent*.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

MERCERIE.

141 Keller, Henri, à Bruxelles, *mention honorable*.
348 Prévost-Brouillet, Paul, à Etterbeek, *mention honorable*.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

OBJETS EN CARTON-PIERRE, EN PATE PLASTIQUE, EN PLATRE.

788 Hiver et Migeot, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
883 Bonnefoy et Groscol, à Ixelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
481 Géruzet, Jules, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 2me classe.
1015 Cleugniet, Auguste, à Molenbeek-St-Jean, *mention honorable*.

CHAPITRE VINGTIÈME.

OBJETS EN CIRE, FLEURS ARTIFICIELLES EN ÉTOFFE ET EN PAPIER.

110 Mlles Chabot, sœurs, à Gand, *médaille de bronze* de 1re classe.
946 Mme Van Tricht, Caroline, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

Digitized by Google

Nos du catalogue. MM.

292 Didiet-Mayeux, à Bruxelles, *mention honorable.*
145 Danty, Édouard, à Saint-Josse-ten-Noode, *mention honorable.*

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME.

OBJETS DIVERS.

§ 1er. — *Bronze doré.*

863 Vandonck, Louis, à Bruxelles, *mention honorable.*

§ 2. — *Cheveux (ouvrages en).*

741 Naudin, Léon, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.
45 Mme Ve Delemare, à Malines, *mention honorable.*

§ 3. — *Cuivre (objets en) repoussés au tour.*

415 Blavier, François, à Liége, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

§ 4. — *Fenêtres-tabatières en fer pour toits.*

556 Castille, Adolphe, à Nivelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

§ 5. — *Fourchettes de parapluies.*

438 Mme Gonnod, à Bruxelles, *mention honorable.*

§ 6. — *Gomme à toupets.*

496 Albert, François, à Namur, *médaille de bronze* de 2me classe.

§ 7. — *Moulures en cuivre appliquées sur bois.*

907 Danjou, Philippe, *médaille de bronze* de 1re classe.

§ 8. — *Peignes.*

698 Boulle, Joseph, à Bruxelles, *mention honorable.*

§ 9. — *Plaqués.*

551 Gaillard, Louis, à Bruxelles, pour mémoire.

Digitized by Google

§ 10. — *Portraits au daguerréotype.*

Nos du catalogue.	MM.
963	Oorlof, Philippe, à Bruxelles, *mention honorable.*

§ 11. — *Ressorts métalliques pour perruques*, etc.

960	Matolet, Antoine, à Bruxelles, *médaille de bronze* de 1re classe.

§ 12. — *Sculpture en bois.*

183	Vanhove, Sylvestre, à Saint-Pierre-Cappelle, *mention honorable.*

§ 13. — *Tableterie (ouvrage de).*

625	Van Moer, Henri, à Bruxelles, *mention honorable.*
877	Dua, François, à Gand, *mention honorable*, pour mémoire, attendu qu'il est décoré comme artisan.

§ 14. — *Transposition de tableau sur toile.*

28	Kiewert, Paul, à Anvers, *rappel de la médaille de bronze* de 1re classe.

§ 15. — *Vannerie (ouvrage de).*

899	Verheugen, J., à Gand, *mention honorable.*

Ainsi arrêté dans les séances des 21, 22, 29, 30 septembre, 12, 13, 14 octobre, 25 et 26 novembre 1847.

Par le Jury :
Le Secrétaire général,
A. DEVAUX.

Le Jury de l'Exposition,
C. DE BROUCKERE.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 6 décembre 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'Intérieur,
Ch. ROGIER.

Digitized by Google

LISTES

DES

ARTISANS ET OUVRIERS

auxquels le Jury de l'exposition des produits de l'industrie de 1847 a proposé d'accorder des distinctions, en conformité de l'arrêté royal du 7 novembre 1847 et de la dépêche ministérielle du 24 novembre 1847.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIÈRES.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIO
66	Berthelot, Bonte et Cᵉ. (Fil de mulquinerie.)	»	51	Rosy-Vanzelle. .	Marie-Catherine.	65	Fileuse. . .
				Pierlot-Bauduin.	Marie-Thérèse. .	66	Fileuse. . .
				Arnould-Pierlot.	Virginie.	31	Fileuse. . .
107	Guillaume Honhon . . (Chapeaux de paille.)	160	2	Freson-Baré. . .	Louise.	35	Tresseuse .
236	Lemayeur-Detige et Cᵉ. (Passementerie.)	70	2	Ponsain-Bertin .	Élisa	56	Frangère. .
375	Vankiel, sœurs. . . . (Dentelles.)	400	2	Bollen.	Cornélie.	26	Dentellière. .
				Buron.	Jeanne	21	Dentellière. .
536	S. Defrenne . . . . . (Dentelles.)	212	2	Swalf-Dejon. . .	Marie-Josèphe. .	41	Dentellière. .
551	W. Wood . . . . . (Teinture, apprêt.)	300	5	Ferrand.	Adèle	46	Apprêteuse d tulle.
637	S. Cosman. . . . . (Ganterie.)	227	2	Chausse.	Cécile.	19	Gantière. . .
664	Vanackere et Pareit. . (Batiste.)	306	3	Esprit.	Virginie.	19	Fileuse. . . .
691	Antoine Dansaert. . . (Dentelles.)	312	4	Griffon	Justine	45	Dentellière. .
				Leemans-Tisbart.	Trinette.	47	Dentellière. .
				Peeters-Degreef.	Barbe.	22	Dentellière. .

Digitized by Google

RÉCOMPENSÉES.

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
...iée, 4 enfants.	Ittre.	C'est une ouvrière habile, d'une bonne conduite. Personne ne file mieux qu'elle le fil de qualité supérieure.	C'est une bonne mère de famille et une ouvrière laborieuse, jouissant de la considération publique.
...ve, 6 enfants.	Virginal . . .	Sa conduite est exemplaire. Elle se distingue par son activité, sa persévérance et son dévouement à ses chefs. Mère dévouée, elle va jusqu'à s'imposer des privations dans l'intérêt de ses enfants.	Aussi bonne mère qu'excellente ouvrière, elle mérite à tous égards la bienveillance du Gouvernement.
...ée, sans enfants.	Virginal . . .	Elle est fille de la précédente. Elle est aussi habile qu'irréprochable.	C'est une ouvrière de première force et d'une très-bonne conduite.
...ve, un enfant.	Glons	C'est une ouvrière très-habile. Elle a tressé la paille des chapeaux exposés en 1841 et en 1847.	C'est une des meilleures tresseuses de l'endroit, et cependant elle vit difficilement. Sa moralité est irréprochable.
...ée, sans enfants.	Bruxelles . .	Elle travaille dans les ateliers Lemayeur depuis cinq ans. C'est une ouvrière d'élite, sous tous les rapports.	Elle habite Bruxelles depuis 1842. Sa conduite y a toujours été bonne.
...bataire. . . .	Malines . . .	C'est une ouvrière très-habile, très-louable. Elle a confectionné une écharpe brevetée par la Reine.	Ouvrière laborieuse, vivant seule et retirée; sa conduite est très-recommandable.
...bataire. . . .	Malines . . .	C'est une ouvrière habile. Elle a confectionné une barbe brevetée par la Reine.	C'est une ouvrière recommandable, menant une vie laborieuse et retirée. Elle est le principal soutien de sa mère.
...iée, 4 enfants.	Bruxelles . .	Elle est habile, intelligente, prévoyante, économe, digne en tous points d'être louée.	Elle est excellente mère, bonne épouse; de bonne conduite et de bonnes mœurs.
...bataire. . . .	Anvers. . . .	Son habileté remarquable l'a élevée à la place de chef-ouvrière. Elle est digne d'une honorable distinction.	Elle appartient à la classe bourgeoise et jouit d'une certaine aisance; sa conduite est irréprochable.
...bataire. . . .	Bruxelles . .	C'est une ouvrière distinguée, on ne peut plus habile pour les reprises et les coutures. Sa conduite est irréprochable.	Elle demeure avec ses parents. Sa conduite et sa moralité sont bonnes.
...bataire. . . .	Wevelghem .	Ouvrière habile et intelligente, elle est chargée de la direction de la filature. Elle travaille avec une rare perfection. Sa conduite est irréprochable.	Sa conduite est irréprochable sous tous les rapports.
...bataire. . . .	Ypres	Elle a confectionné la valenciennes exposée par la maison Dansaert. Elle a pour spécialité la coupe des patrons. Sa conduite est très-bonne.	C'est l'ouvrière la plus expérimentée de la ville. Elle est irréprochable.
...iée, 6 enfants.	Bruxelles . .	C'est une ouvrière très-habile, surtout en ce qui concerne la dentelle au carreau.	Ouvrière laborieuse, bonne mère, bonne épouse, sa conduite est irréprochable.
...ée, sans enfants.	Molenbeek. .	C'est une ouvrière d'une grande habileté, d'une intelligence peu commune. Chargée spécialement de l'application des fleurs sur réseau, elle y excelle. Sa conduite est irréprochable.	C'est une ouvrière distinguée, d'une très-bonne conduite.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIÈRES.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
693	Roy-Duchaine et Cᵉ. . (Dentelles.)	152	2	Verstappen-Dehault.	Fanny-Henriette.	44	Dentellière. .
				Laroue	Antoinette. . . .	25	Dentellière. .
849	Ch. de Mevius . . . . (Soie brute.)	60	2	Wincq-Piqueron.	Sabine-Josèphe .	41	Devideuse et reuse.
958	Vanderkelen-Bresson. (Dentelles.)	260	2	Rosemont-Trigo.	Isabelle	32	Dentellière. .
964	Société linière de Sᵗ-Léonard (directeur, M. Alexander). (Fils de lin.)	580	12	Massart	Marie.	28	Cardeuse . .

VU ET APPROUVÉ :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Digitized by Google

AT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
e, 5 enfants.	Bruxelles . . .	Elle dirige avec habileté un petit atelier et se distingue dans l'exécution du point à l'aiguille.	Bonne mère, bonne épouse, d'une bonne conduite et d'une bonne moralité, jouissant de l'estime des ouvrières.
ıtaire. . . .	Bruxelles . . .	Elle est habile à l'aiguille. Sa conduite est exemplaire.	Sa conduite et sa moralité sont bonnes.
ie, 4 enfants.	Forest	Elle a seize ans de service dans l'établissement, où elle se distingue par son habileté et par son aptitude au travail.	A un caractère paisible, elle joint une conduite digne d'éloges.
ie, 2 enfants.	Bruxelles . . .	C'est une ouvrière habile, peut-être l'une des plus habiles du pays. Elle a conçu avec rapidité les difficultés à surmonter pour donner aux objets exposés par ses chefs le degré de perfection qui les distingue.	Bonne mère, bonne épouse, d'une bonne conduite, elle est généralement estimée.
ıtaire. . . .	Liége.	Elle a dix-sept ans de service dans l'établissement, où elle se distingue par une grande habileté et par une conduite exemplaire. Elle est le soutien de sa mère.	Elle est d'une moralité sans tache. Elle habite avec ses parents, modestes artisans.

Ainsi arrêté en séance, au nombre de dix-neuf femmes proposées pour l'obtention d'une médaille, aux termes de la dépêche ministérielle du 24 novembre 1847.

Les 25 et 26 novembre 1847.

Le Jury de l'Exposition,

C. DE BROUCKERE.

PAR LE JURY :

Le Secrétaire général,

A. DEVAUX.

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉCORATIONS

POUR

LES OUVRIERS ET ARTISANS.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté, en date du 7 novembre dernier, par lequel Nous avons institué des distinctions pour les artisans et ouvriers;

Vu les propositions du jury de l'exposition des produits de l'industrie nationale de 1847;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. La décoration de seconde classe est accordée aux artisans et ouvriers indiqués dans la liste ci-annexée.

ART. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 6 décembre 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Digitized by Google

ARTISA

N° DU CATALOGUE.	NOMS des ARTISANS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIONS.	OBJETS EXPOSÉS.
87	Decharneux . . .	Nicolas	47	Sculpteur	Un prie-Dieu . . . . .
153	Corvilain	Victor.	30	Lithographe. . . .	Planches lithographiées . .
278	Vanlierde	André.	48	Marbrier.	2 cheminées en marbre bl
478	Demanet	Charles	34	Incrusteur.	Meubles incrustés en bois
857	Sandoz	Virgile	30	Graveur sur métaux.	Une boite en argent, gra
858	Collen.	Arnould-Joseph.	42	Incrusteur.	2 tables incrustées en cai
877	Dua.	François.	36	Tourneur	Objets en ivoire et en bo tournés.

VU ET APPROUVÉ :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Digitized by Google

ICORÉS.

TAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
ié, 1 enfant.	Liége	Sa conduite et sa moralité sont bonnes. Il est boutiquier et propriétaire de son habitation.
bataire. . . .	Bruxelles . .	Il est bon et respectueux envers ses parents; sa conduite et ses mœurs sont bonnes.
ié, 3 enfants.	Etterbeek . .	D'une très-bonne conduite comme citoyen et comme père de famille.
5, sans enfants.	Ixelles. . . .	Sa conduite est irréprochable. Il a pourvu, pendant de longues années, aux besoins de sa sœur.
bataire . . .	Bruxelles . .	Sa conduite et ses mœurs sont bonnes.
ié, 3 enfants.	Bruxelles . .	Il est bon père et bon époux; de conduite et mœurs bonnes.
5, sans enfants.	Gand	Il travaille seul et vend à la consommation. C'est un ouvrier d'une intelligence peu commune, unique dans son genre.

Ainsi arrêté en séance, au nombre de sept artisans ou ouvriers, ayant concouru directèment à l'exposition, proposés pour l'obtention de la décoration instituée par arrêté royal du 7 novembre 1847.

Les 25 et 26 novembre 1847.

Le Jury de l'Exposition,

C. DE BROUCKERE.

PAR LE JURY :

Le Secrétaire général,

A. DEVAUX.

Digitized by Google

OUVRIE

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIO
1	Société anonyme de Monceau (directeur, M. Goffart). (Fer de fonte.)	2200	4	Balthasar	Gaspard-Melchior.	42	Chef fondeur .
				Demanet	Léopold.	42	Chef mouleur.
				Quintart	Pierre-François .	30	Lamineur . .
6	Société de St-Léonard, (directeur, M. Regnier-Poncelet). (Machines et outils.)	492	24	Deltour	Mathieu.	50	Taillandier . .
				Maghin	Constant	34	Mécanicien . .
				Springhaier . . .	Louis	40	Ajusteur . . .
				Lehaene.	Jean	43	Forgeron. . .
35	A.-J. Cooreman . . . (Fils de dentelle.)	302	1	Gondry	Emmanuel . . .	57	Filetier. . .

Digitized by Google

ICORÉS.

TAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
ié, sans enfants.	Monceau. . .	Depuis onze ans il travaille aux hauts-fourneaux de Monceau, où il a contribué activement aux progrès de la fabrication de la fonte. Excellent ouvrier, il est à la fois conseiller communal et propriétaire.	C'est un homme d'honneur et de probité, donnant le bon exemple. Il a mérité l'estime de ses concitoyens.
rié, 7 enfants.	Leernes . . .	Depuis dix ans il travaille dans les mêmes ateliers. D'abord apprenti menuisier, il est devenu ouvrier d'élite. Il a été chargé de tous les détails du pont sur la Sambre. Il est électeur.	Citoyen d'élite, il peut être cité comme un modèle.
rié, 3 enfants.	Monceau. . .	Il est attaché à l'établissement depuis dix-huit mois. A 14 ans, il était apprenti lamineur. C'est un ouvrier habile, intelligent, laborieux, d'une conduite exemplaire.	Il est bon fils, bon père, bon époux, bon citoyen et possède l'estime des ouvriers et de ses concitoyens.
rié, 3 enfants.	Liége	Il travaille dans l'établissement depuis trente et un ans. Il est chargé de la confection des faux. Sa conduite est exempte de reproches.	C'est un bon père de famille, d'une bonne conduite, très-laborieux et très-sobre.
rié, 4 enfants.	Liége	Depuis dix-sept ans il travaille dans les mêmes ateliers, où il fait les grosses pièces de forge.	Conduite et moralité exemptes de reproches, laborieux et honnête citoyen.
ié, 4 enfants.	Liége	Depuis seize ans il travaille dans les mêmes ateliers, où il monte les locomotives.	C'est un ouvrier digne à tous égards d'être signalé comme un modèle à ses compagnons. Laborieux, bon père de famille, probe et paisible; sa conduite n'a jamais donné lieu à aucune plainte.
ié, 2 enfants.	Liége	Il est employé à la société St-Léonard pour la fabrication des machines, depuis dix-sept ans. Il y forge toutes les grosses pièces, et notamment les coudes pour locomotives. Sobre et économe, il est parvenu à acquérir une habitation au centre de Liége.	Honnête chef de famille, d'une conduite irréprochable et propriétaire. Sa femme fait le commerce de charcuterie.
f, 4 enfants.	Rebecq-Rognon.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis quarante-cinq ans. Il a beaucoup contribué au perfectionnement des objets exposés. C'est un homme d'une grande intelligence et qui jouit de l'estime générale.	D'une conduite irréprochable dans la commune et dans la famille, il jouit de l'estime de ses concitoyens.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
37	Marcel Hayez . . . . (Imprimeur.)	40	3	Mago	Joseph	52	Typographe
74	J.-H. Van Bellingen. (Soieries.)	30	5	Collet	Maximilien . . .	47	Tisserand
98	Brépols et Dierckx . . (Imprimerie-reliure.)	100	1	Peeters	Joseph	39	Papetier
107	G. Honhon. . . . . (Chapeaux de paille.)	160	2	Lepot	Thomas.	30	Couseur de pa
125	J. Frison et Cie. . . . (Verrerie.)	250	1	Devillez	Jacques	49	Mélangeur
137	Desouroux et Cie . . . (Cardes et broches.)	100	5	Baiwyr	Nicolas	38	Mécanicien
142	Xhoffray et Cie . . . . (Fils de laine.)	200	3	Klee	Jean-Lambert . .	38	Fileur
				Puts	Mathieu-Joseph .	49	Fileur
172	Annoot-Braekman . . (Imprimerie.)	20	1	Vandoselaere . .	Isidore-Sébastien.	31	Typographe

Digitized by Google

'AT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
ié, 1 enfant.	Bruxelles . .	La grande habileté avec laquelle il confectionne les tableaux a beaucoup contribué aux succès de M. Hayez, chez lequel il travaille depuis trente et un ans. Un héritage considérable lui étant échu, il y a quelques années, il a eu le bon esprit de comprendre que son âge ne lui permettait pas de recommencer la vie, et il est demeuré le travailleur le plus assidu comme chef d'atelier. Sa conduite est exemplaire.	Bon père et bon époux, sa conduite et ses mœurs sont bonnes.
é, 4 enfants.	Anvers. . . .	Il travaille dans les ateliers de M. Van Bellingen depuis vingt-cinq ans; il a pour spécialité les étoffes de faille, qu'il confectionne avec une grande habileté. Sa conduite est irréprochable et il est dévoué à son patron.	C'est un homme de bonne conduite et de probité.
é, 2 enfants.	Turnhout . .	Il travaille dans les ateliers de MM. Brépols et Dierckx depuis trente-trois ans. Il est intelligent, persévérant; sa vie est exemplaire. Il a contribué presqu'exclusivement à la supériorité des objets exposés.	Il est très-recommandable par son habileté et par sa moralité.
é, 4 enfants.	Houtain-Saint-Siméon.	Ouvrier très-habile, il a confectionné les chapeaux exposés en 1841 et en 1847.	C'est un brave homme, d'une conduite exemplaire. Il est maître-ouvrier.
é, 5 enfants.	Dampremy. .	Il surveille et fait les compositions de verre. Il joint à une grande supériorité une conduite exemplaire. Depuis onze ans il travaille dans les ateliers de M. Frison.	C'est un des citoyens les plus honorables; il est, sous tous les rapports, digne d'éloges.
é, 4 enfants.	Spa	Il dirige les machines à faire les cardes et il est d'une habileté qui le place au premier rang. Depuis sept ans il travaille dans les ateliers de MM. Desouroux et Cie; sa conduite est exemplaire.	Sa conduite est irréprochable sous tous les rapports. Ayant toujours vécu en bon père, en homme d'honneur, en citoyen paisible, il a mérité l'estime de tous.
, 4 enfants.	Dolhain-Limbourg.	C'est un ouvrier habile, assidu, d'une conduite exemplaire. Il est le soutien de sa vieille mère presqu'infirme.	Il a eu constamment une conduite et une moralité irréprochables, qui lui ont acquis l'estime et la bienveillance des autorités.
é, 8 enfants.	Dolhain-Baelen.	C'est un ouvrier aussi exact qu'habile; sa conduite est exemplaire.	Sa conduite a toujours été exempte du plus léger reproche.
é, 1 enfant.	Gand	Il travaille chez M. Annoot depuis quinze ans. Il est le pivot de l'atelier. Il est le fondateur d'une société de typographes, où l'on enseigne le français, le flamand et le chant.	Il est estimé de son chef, tant pour son exactitude que pour son intelligence. Sa conduite comme père et comme citoyen est irréprochable.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
177	Boch, frères . . . . . (Faïencerie.)	90	1	Hütter	Jean-Pierre . . .	22	Mouleur . . .
201	F. De Hemptinne . . . (Filature et impressions d'étoffes de coton.)	575	6	Persohn.	Jacques	34	Imprimeur. .
				Karl	Jean-Baptiste . .	49	Graveur . . .
				Jacobs	Joseph-Léonard.	48	Teinturier . .
				Delanghe	Pierre.	42	Contre-maître filature.
213	Filature de la Lys (directeur, M. Morel). (Fils de lin.)	900	4	Carlier	Théodore	33	Contre-maître filature.
				Bemis.	Jean	44	Mécanicien. .
				Chavaroche . . .	Jean-Claude. . .	33	Contre-maître filature.
224	Société de l'Espérance (directeur, M. Behr). (Fontes.)	3000	5	Geerlings	André.	20	Premier fondeur
				Dogny	Pierre-Joseph . .	64	Charpentier .
				Putzèse	Joseph	35	Menuisier . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
ibataire . . .	Saint-Vaast .	Les ouvriers de la fabrique, appelés à désigner spontanément celui d'entre eux qui était le plus digne d'être décoré, ont unanimement choisi Hütter. Les fabricants font un grand éloge de la conduite des camarades de l'élu.	Sa conduite et sa moralité exemplaires lui ont valu l'estime générale. Il est le soutien de sa mère, veuve.
rié, 1 enfant.	Gand	C'est un ouvrier d'une grande habileté et d'une intelligence peu commune. Il dirige l'impression. Sa conduite est exemplaire.	Il jouit d'une bonne réputation comme citoyen et comme père. Sa conduite ne laisse rien à désirer.
rié, 1 enfant.	Gand	Depuis trente-cinq ans il est chargé de la gravure des cylindres. C'est un travailleur apte et habile. Sa conduite est irréprochable.	Mêmes renseignements que pour le précédent.
rié, 4 enfants.	Gand	Employé depuis trente-neuf ans dans l'établissement, il s'est instruit pendant ses heures de loisir. Il est aujourd'hui contre-maître de la teinturerie. Sa conduite est parfaite.	Idem, idem.
rié, 8 enfants.	Gand	Ancien menuisier, cet ouvrier travaille depuis dix ans dans l'établissement, où il est devenu contre-maître de filature d'une grande habileté. Il est sobre, économe. Sa conduite, comme père et comme citoyen, ne laisse rien à désirer.	Idem, idem.
ibataire . . .	Gand	Il débuta comme ouvrier, fréquenta l'école industrielle de Gand, entra, en 1840, dans les ateliers de la filature comme contre-maître, et, en 1842, il fut nommé surveillant général desdits ateliers.	Sa bonne conduite lui a valu un logement dans la fabrique.
rié, 4 enfants.	Gand	Ouvrier d'une grande expérience, employé depuis trois ans dans la filature; il dirige l'entretien des machines. Il est doux, conciliant, aimé de tous.	Bon père, bon citoyen, bon époux, sa conduite ne laisse rien à désirer.
sf, 2 enfants .	Gand	Il est contre-maître de la filature depuis 1840. Il déploye dans l'accomplissement de ses devoirs une activité extraordinaire. Il est aussi soigneux que prévoyant.	Sa conduite, comme père et comme citoyen, est irréprochable.
rié, 2 enfants.	Seraing . . .	Il travaille pour la société de l'Espérance depuis dix ans; il a remplacé avec avantage les ouvriers anglais. Il est estimé de ses chefs et de ses camarades.	Sa conduite ne laisse rien à désirer.
rié, 5 enfants.	Flemalle-Haute.	Il travaille pour la société de l'Espérance depuis trente ans. Inventeur de plusieurs outils, cet ouvrier est remarquable par son aptitude, ses connaissances et sa bonne conduite.	Sa conduite comme père et comme citoyen est des plus honorables; sa moralité est à l'abri de tout reproche.
rié, 2 enfants.	Liége	C'est un ouvrier distingué, digne, par sa conduite, son intelligence et son assiduité, de recevoir la récompense.	Sa conduite est irréprochable; il jouit de l'estime de ses chefs.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
235	Pastor-Bertrand et Cie. (Terres plastiques.)	300	5	Montjoie	Constantin-Joseph.	37	Contre-maît dessinateur.
				Schaff.	Joseph	32	Maître potier.
259	G. Diercxsens . . . . (Baie, duffel.)	118	2	Van Es	Norbert.	58	Contre-maît tisserand.
263	Usine de Marche-les-Dames (propr., M. le duc d'Arenberg.) (Forges au bois.)	160	2	Moulin	Pierre.	33	Sableur . . .
274	Descy frères . . . . . (Impressions sur coton.)	180	5	Heuvelmans . . .	Florent	33	Dessinateur. .
				Félu.	Louis	29	Graveur . . .
324	H. Delloye. . . . . (Tôle et fer-blanc.)	200	1	Tomson.	Pierre-François	62	Contre-maît
338	Pierre de Vos . . . . (Toile de batiste.)	»	1	Bossuyt	François.	40	Tisserand . .
345	Arnould-Raymond . . (Coutellerie.)	199	2	Guilmain . . .	Antoine	59	Coutellier. . .
346	P.-J. Hanicq. . . . . (Typographie.)	120	5	Andries	Jacques	40	Pressier . . .
389	Glenisson et Van Genechten. (Reliure et typographie.)	125	1	Poupaert	Charles	27	Typographe .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
é, sans enfants.	Andennes . .	Depuis dix ans il travaille dans les ateliers de l'établissement où, de simple ouvrier, il est devenu, par son application, dessinateur-mécanicien. Il est probe, économe.	La conduite de ces deux ouvriers est irréprochable.
ié, 1 enfant.	Andennes . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis neuf ans. Il fait avec habileté les moufles et les creusets. Sobre et économe, il ne laisse rien à désirer sous le rapport de la conduite.	
é, sans enfants.	Herenthals. .	Il travaille, comme ouvrier, depuis trente-sept ans. Aujourd'hui surveillant, il s'acquitte avec habileté de cet emploi. Il se distingue par l'ordre et l'économie.	Employé depuis sa plus tendre enfance dans la fabrication des étoffes de laine, sa conduite a toujours été exemplaire ; elle lui a valu l'estime générale.
bataire. . . .	Thon-Samson.	Il travaille depuis sept ans dans les ateliers de l'usine. Il a contribué largement au fini et à la précision des pièces fines. Il est le soutien de sa mère septuagénaire.	Sa conduite est irréprochable. Il est en possession de la considération publique.
bataire. . . .	Ath	Cet ouvrier, qui est entré dans les ateliers de MM. Descy frères, comme apprenti graveur, possède aujourd'hui un talent remarquable. Il est le soutien de sa famille.	Il a servi de père à ses frères, les a aidés de ses économies et a établi l'un d'eux comme ébéniste.
bataire. . . .	Ath	Il travaille depuis quinze ans dans les mêmes ateliers ; il y a acquis une supériorité incontestable. Sa conduite est exemplaire. Il est le soutien de sa famille.	Sa conduite est irréprochable. Il est le soutien de sa famille malheureuse. Il est membre d'une société de chant d'ensemble.
f, 5 enfants.	Huy	Il travaille chez M. Delloye depuis quarante-six ans. Homme d'élite, contre-maître intelligent, laborieux, il ne laisse rien à désirer.	Il est irréprochable comme fils, comme père et comme citoyen.
bataire. . . .	Heule	C'est un ouvrier intelligent ; il sert d'exemple à ses compagnons, qu'il guide dans leurs travaux les plus difficiles.	Sa conduite est irréprochable. Il est le soutien de ses vieux parents, de ses frères et de ses sœurs.
ié, 5 enfants.	Namur . . .	Depuis trente ans il travaille dans les ateliers de M. Arnould Raymond. Il y est le plus habile pour les ouvrages fins. Sa conduite est irréprochable.	Sa conduite est irréprochable. Il jouit de l'estime publique.
ié, 3 enfants.	Malines . . .	Ouvrier très-habile, digne des plus grands éloges. Il est d'une économie et d'une conduite exemplaires.	C'est un ouvrier laborieux, rangé et digne, à tous égards, du plus grand intérêt.
ié, 1 enfant.	Turnhout . .	Il est employé depuis dix ans dans les mêmes ateliers, où il remplit, à la fois, la tâche de contre-maître et d'ouvrier actif.	Ouvrier très-recommandable par son habileté et sa moralité.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
475	M. Mertens . . . . . (Horlogerie.)	2	1	Flament.	Joseph	24	Horloger. .
476	Brugmann et fils. . . (Draps et toiles.)	400	5	Baupain.	Mathieu.	60	Teinturier (dra
				Jardon	Lambert.	65	Tisserand (dra
				Joye	Ange	44	Lamier (toile
				De Baeckere. . .	Pierre.	29	Ourdisseur (toile
484	Manufacture de tapis de Tournay (directeurs, MM. Overman et Delevigne)	1100	2	Depret.	Joseph.	55	Contre-maître
				Van Rose	Henry.	40	Contre-maître
492	Bivort-Raymond et Cie. (Cuivre.)	50	5	Gemenne	Jean-Joseph. . .	57	Batteur de cuivre
493	Bauchau-Maurissens. (Cuivre.)	45	9	Bertulot.	François.	49	Batteur de cuivre
506	L. Gavage . . . . . (Limes.)	25	2	Thomson	Adam	44	Forgeron. . .
				Gerardy. . . .	Jacques	42	Tailleur de lime

Digitized by Google

TAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
ɔataire. . . .	Bruxelles . .	Ouvrier habile, travaillant dans les ateliers de M. Mertens depuis sept ans. Il a confectionné le balancier du régulateur exposé par son chef. Il eût exposé directement, si le temps ne lui avait manqué.	Il a une bonne conduite. Il jouit de l'estime des autres ouvriers.
, sans enfants.	Dolhain-Baelen.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis trente-cinq ans. Ses chefs n'ont qu'à se louer de sa conduite et de son assiduité, qui sont exemplaires.	Conduite régulière, irréprochable, sous tous les rapports.
ié, 3 enfants.	Dolhain-Limbourg.	Il travaille depuis trente-trois ans dans les mêmes ateliers; ses chefs donnent sur son compte les renseignements les plus favorables, sous tous les rapports.	Idem., idem.
ié, 6 enfants.	Rumbeke . .	C'est un ouvrier intelligent, probe et zélé. Il a, dans toutes les circonstances, donné lieu à ses chefs d'être satisfaits de lui.	Excellente moralité; conduite exemplaire dans la famille.
ɔataire. . . .	Iseghem. . .	C'est un ouvrier d'une intelligence peu commune. Il a travaillé, successivement comme espoleur, bobineur, tisserand, et s'est élevé, enfin, à la place de contre-maître.	Il est le soutien de ses vieux parents. Son excellente moralité, sa douceur et sa conduite exemplaires lui ont attiré l'estime générale.
', 3 enfants.	Tournay. . .	Il travaille depuis quarante-cinq ans dans l'établissement, où il s'est élevé à la place de directeur de la filature. A une grande habileté, il joint une conduite exemplaire.	Sa conduite est excellente; il sert d'exemple aux ouvriers. Il est irréprochable comme fils, époux et père.
ié, 3 enfants.	Tournay. . .	Il a confectionné les tapis savonnerie exposés par la manufacture.	Mêmes renseignements que pour le précédent.
ié, 3 enfants.	Rivière. . . .	Il travaille dans les ateliers Bivort depuis trente ans. C'est un ouvrier des plus distingués. Il est, en outre, échevin de la commune qu'il habite.	Sa conduite est à l'abri du moindre reproche. Il est en possession de l'estime publique.
ié, 5 enfants.	Besinne . . .	Ouvrier habile, travaillant dans les mêmes usines depuis dix ans. Il a confectionné le grand chaudron en cuivre jaune battu qui a figuré à l'exposition. Sa conduite est très-bonne.	D'une conduite irréprochable, il jouit de l'estime de tous.
ié, 3 enfants.	Liége	Il a la surveillance des jeunes forgerons, et, par son habileté, il rend de grands services qui abrégent la main-d'œuvre.	Bon père et bon citoyen, il élève sa famille avec honneur. Sa conduite ne laisse rien à désirer.
ié, 5 enfants.	Liége	Il est bon limeur et très-bon tailleur de limes. Il occupe le premier rang dans cette fabrication.	Homme tranquille et laborieux, sa conduite et sa moralité sont irréprochables.

Digitized by Google

Nº DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
524	Chrétien Snoeck . . . (Draps.)	315	6	Smets	Nicolas	34	Tondeur . .
				Nols	Jean-Joseph . . .	33	Fouleur . .
529	Société de la Vieille-Montagne, directeur, M. St-Paul de Sinçay. (Zinc.)	1484	15	Hamel.	Simon.	48	Employé à la fabrication des creusets.
				Halleze	Henri	32	Maçon . . .
				Genot	Jean	43	Réducteur de zinc
				Beck	Antoine	46	Réducteur de zinc
				Genot	Paul	55	Maître maçon .
				Bya	Guillaume. . . .	44	Zingueur . .
536	Sophie Defrenne . . . (Dentelles.)	212	2	Devillers	Charles-Joseph. .	33	Dessinateur . .

Digitized by Google

TAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
ibataire	Clermont . .	De simple ouvrier il est devenu contremaître. Il possède l'intelligence et l'énergie qui le rendent propre à la direction des travaux.	Il est tranquille, économe. Bon fils, il entretient honorablement sa mère.
rié, 5 enfants.	Clermont . .	Simple ouvrier pendant dix ans, il est devenu un contre-maître parfait. C'est un homme doux, honnête, désireux d'étendre ses connaissances au profit de ses chefs, qui l'estiment beaucoup.	Recommandable sous tous les rapports.
rié, 4 enfants.	Moresnet . .	Il travaille dans les usines de la Vieille-Montagne depuis douze ans. C'est un ouvrier intelligent et actif, menant une vie exemplaire. Il a servi dans l'artillerie pendant cinq ans sans encourir de punition.	Il appartient au territoire neutre. Il est personnellement connu du président du jury, qui déclare avoir reconnu en lui un sujet excellent sous tous les rapports.
rié, 2 enfants.	Liége	Il possède une habileté incontestable. Il est actif, laborieux, rangé. Il est le soutien de ses parents.	Il jouit d'une bonne réputation, fondée sur sa conduite exemplaire et sa moralité sans tache.
rié, 9 enfants.	Chênée . . .	Il travaille dans l'établissement depuis plus de vingt-cinq ans. Pendant tout ce temps, il n'a pas chômé un seul jour. A une habileté soutenue, il joint une conduite et un zèle exemplaires. Tout en élevant sa nombreuse famille, il a acheté maison et jardin.	Conduite et moralité à l'abri de tout reproche.
rié, 7 enfants.	Chênée . . .	Il travaille dans l'établissement depuis trente ans, sans avoir jamais manqué un jour à la besogne. C'est un ouvrier habile, d'une conduite et d'un zèle exemplaires.	Sa conduite est exemplaire.
rié, sans enfants.	Chênée . . .	Ouvrier très-habile, travaillant dans les usines de la Vieille-Montagne depuis quarante ans. Sa conduite a toujours été exemplaire. Charitable, il a recueilli un enfant abandonné et lui a donné un bon état. Il est propriétaire.	Conduite et moralité à l'abri de tout reproche.
rié, 6 enfants.	Angleur . . .	Il travaille dans l'établissement depuis vingt-sept ans. Ouvrier très-habile, il est l'inventeur du mode actuel de courber les tuyaux.	Bon père et bon époux, sa moralité est à l'abri de tout reproche.
ibataire. . . .	Bruxelles . .	C'est un jeune homme de talent, doué de belles qualités, et un employé actif et assidu. Frere aîné d'orphelins, il est le soutien de sa famille.	Il demeure avec sa sœur. Sa conduite et ses mœurs sont irréprochables.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION.
542	F. Biolley et fils . . . (Draps.)	1200	12	Clairdent	Henri	65	Fileur en fin .
				Rouwette	Barthélemy . . .	40	Tisserand . .
				Gerardy.	Louis	42	Serrurier. . .
				Dubier	Gilles	53	Tondeur . . .
				Petit	Jean-Baptiste . .	44	Teinturier . .
548	Sorel et Warin. . . . (Meubles.)	30	2	Demay	André.	48	Menuisier . .
551	W. Wood . . . . . (Teinture et apprêt.)	300	5	White.	Philippe.	41	Blanchisseur .
				Isherwood. . . .	John	53	Apprêteur . .
558	Van den Branden et Dekeyn frères. (Voitures de chem. de fer.)	»	5	Dujardin	François-Joseph.	44	Forgeron . .
567	Société gantoise . . . (Filature de lin.)	750	1	Brullé.	Louis-Désiré. . .	28	Contre-maît

Digitized by Google

TAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
ié, 6 enfants.	Verviers . . .	Il travaille dans les ateliers de la maison Biolley depuis quarante-trois ans, avec la plus grande aptitude. Sa conduite y a toujours été exemplaire.	Ses antécédents sont des plus honorables. Sa conduite dans la commune est irréprochable, et, dans la famille, elle est exemplaire.
rié, 5 enfants.	Verviers . . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis neuf ans et s'y distingue par son intelligence et par une conduite exemplaire.	Idem, idem.
rié, 5 enfants.	Verviers . . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt ans. Il a fait de notables améliorations à plusieurs machines. Sa conduite est irréprochable.	Idem., idem.
rié, 5 enfants.	Verviers . . .	Depuis vingt-six ans il travaille dans les mêmes ateliers, où il se distingue par son intelligence et par son habileté à diriger diverses machines. Sa conduite est à l'abri de tout reproche.	Idem., idem.
rié, 7 enfants.	Verviers . . .	Il travaille depuis seize ans dans les mêmes ateliers. C'est un ouvrier très-intelligent, d'une conduite irréprochable.	Idem., idem.
rié, 7 enfants.	Bruxelles . .	Ouvrier actif, probe, rangé, courageux et intelligent. Il travaille dans les ateliers Sorel et Warin depuis cinq ans.	C'est un ouvrier d'une bonne conduite et d'une moralité excellente. Bon père et bon époux.
rié, 7 enfants.	Borgerhout .	Ouvrier très-capable, travaillant dans es ateliers de M. Wood depuis vingt-deux ans. Il ne laisse rien à désirer.	Il a épousé une belge. Tranquille et réservé, il jouit d'une grande estime parmi ses camarades.
rié, 8 enfants.	Deurne . . .	Ouvrier très-adroit, travaillant dans les mêmes ateliers depuis vingt ans. Il a été décoré en Angleterre pour sa belle conduite. Il ne laisse rien à désirer.	Sa conduite est irréprochable. Il mérite à tous égards d'être recommandé.
rié, 3 enfants.	Saint-Josse-ten-Noode.	Ouvrier distingué sous tous les rapports. Sa conduite est irréprochable.	Il a une bonne conduite et se recommande comme honnête père de famille.
ibataire. . . .	Gand	D'abord ouvrier sellier, il a consacré ses loisirs à l'étude des sciences exactes; admis à l'école industrielle, il l'a emporté bientôt sur tous ses condisciples. Après avoir rempli les fonctions de commis dans les bureaux de la société, il est devenu contre-maître et directeur des travaux : il l'est encore aujourd'hui à la grande satisfaction de ses chefs, qui en font le plus brillant éloge.	Il habite avec ses parents. Sa conduite comme fils et comme citoyen est exemplaire.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIONS.
614	Vanderborgt, directeur de l'école des arts et métiers de Tournay.	33	1	Campain	Louis	»	Contre-maître bonnetier.
616	E. Devis . . . . . (Papiers peints.)	60	3	Vanlandewyk . .	Pierre.	41	Imprimeur . .
619	L. Jorez, fils. . . . . (Toiles cirées, cuirs vernis, etc.)	65	4	Fannoy	Jean-Baptiste . .	40	Imprimeur. . .
				Neukens	Jean	31	Vernisseur . . .
626	Delrez et Loupart. . . (Cardes.)	12	1	Loupart.	Jacques-Joseph .	43	Maître cardier .
637	S. Cosman . . . . . (Ganterie.)	227	2	Berthouin	Émile	44	Gantier . . . .
641	V.-J. Defuisseaux. . . (Porcelaine.)	247	4	Debakker	Michel	26	Chauffeur . . .
				La Vallée	Ernest-Philippe .	37	Peintre. . . . .
				Bidron	Jean	41	Tourneur . .
642	Berlemont-Rey. . . . (Impressions sur coton.)	60	1	Dietz	Adolphe.	26	Coloriste. . . .
650	F. Jacquot. . . . . (Chapellerie.)	60	1	Aubry.	François-Louis .	43	Chapelier. . . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
rié, 4 enfants.	Tournay. . .	Non-seulement il est habile ouvrier, mais il a inventé un métier, dit *à chaîne*, qui procure une économie de 200 p. %. Il est aussi l'inventeur d'un métier à trioot.	Sa conduite actuelle, comme ses antécédents, ne laissent rien à désirer.
rié, 8 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille dans la même maison depuis trente-deux ans. Ouvrier habile, il a pris une large part au fini des objets exposés par ses chefs. Sa conduite est exemplaire.	C'est un très-bon père de famille, généralement estimé.
rié, 3 enfants.	Cureghem . .	C'est un ouvrier habile, qui travaille depuis treize ans dans les ateliers Jorez. Sa conduite est exemplaire.	Bon père de famille, digne d'éloges sous tous les rapports.
rié, 3 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille depuis dix-neuf ans dans les mêmes ateliers; il y remplit les fonctions de contre-maître. C'est à lui que son chef doit d'avoir achevé la collection de cuirs vernis qui a figuré à l'exposition. Sa conduite est exemplaire.	D'une conduite irréprochable, d'une moralité sans tache. C'est un bon père de famille, tranquille et rangé.
rié, 8 enfants.	Verviers . . .	C'est un ouvrier habile. Il est chargé de la coupe et de la préparation. Frère de l'un des associés, il remplace celui-ci quand il s'absente.	Ses antécédents sont honorables au plus haut point. A l'abri de tout reproche, il tient une conduite exemplaire dans sa famille.
libataire. . . .	Molenbeek-St-Jean.	Depuis huit ans il travaille dans les mêmes ateliers. Il y est devenu contremaître. C'est un ouvrier habile, d'une conduite irréprochable.	Irréprochable sous tous les rapports.
rié, sans enfants.	Baudour. . .	C'est un ouvrier intelligent et soigneux. Il travaille dans les mêmes ateliers depuis six ans.	Ces trois ouvriers ont une conduite irréprochable. Ils sont dignes d'éloges, tant pour leurs bonnes mœurs que pour l'exemple qu'ils donnent dans la fabrique et dans la commune. C'est à eux, aux deux derniers surtout, qu'on doit tous les élèves formés jusqu'ici.
rié, 1 enfant.	Baudour. . .	C'est un ouvrier très-habile, plein de zèle et de dévouement. Il forme des élèves.	
rié, 4 enfants.	Baudour. . .	Ouvrier très-habile. Il a fait également des élèves.	
libataire . . .	Cureghem . .	Il travaille dans les ateliers Berlemont depuis cinq ans. Il a contribué à l'amélioration des produits de la fabrique.	C'est un jeune homme de bonne famille qui a fait de bonnes études, surtout en chimie. Sa conduite est exemplaire.
rié, 2 enfants.	Molenbeek-St-Jean.	Depuis huit ans il travaille dans les mêmes ateliers, où il a rendu les services les plus importants. C'est à lui que M. Jacquot doit ses succès.	Sa conduite est irréprochable.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
655	J. Monseu . . . . . (Poterie de grès.)	20	2	Chapeau.	Adrien.	36	Tourneur . .
664	Vanackere et Pareit. . (Batiste.)	306	3	Deleu	Frédéric.	34	Tisserand . .
				Vanhoutte. . . .	Pierre-Jean . . .	22	Tisserand . .
665	P. Parmentier . . . . (Toiles.)	700	20	Nollet.	Édouard.	23	Tisserand . .
				Outryve.	Louis	25	Tisserand . .
				Vandenweghe . .	Modeste-Henri. .	26	Tisserand . .
				Pattyn	Pierre.	44	Tisserand . .
				Verbeke.	Pierre.	38	Tisserand . .
692	C. Francotte . . . . . (Cuivre, épingles.)	200	1	Dispa	Antoine-Joseph .	38	Lamineur . .
696	Hanssens-Hap . . . . (Toiles et crins.)	110	1	Lambert	Pierre.	41	Tisserand . .
701	Vivario-Plomdeur . . (Armes.)	300	5	Malpas	Joseph-Alexis . .	28	Incrusteur . .
				Collin	Adolphe.	29	Sculpteur . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
rié, 1 enfant.	Haine-St-Pierre.	Ouvrier d'un grand mérite, travaillant dans les ateliers Monseu depuis sept ans.	Bon père de famille, d'une conduite irréprochable à tous égards.
rié, 2 enfants.	Wevelghem .	Ouvrier d'un grand mérite, commis à la surveillance des ateliers. Depuis dix ans il travaille dans le même établissement.	C'est un ouvrier sobre, assidu, économe, de bonnes mœurs.
ibataire . . .	Wevelghem .	C'est le plus habile ouvrier des ateliers Vanackere et Pareit. Il est le soutien de sa famille.	Il est le soutien de sa mère, veuve. Il est sobre, économe, rangé.
ibataire . . .	Wynkel - St-Éloi.	C'est un ouvrier habile, qui ne laisse rien à désirer sous aucun rapport.	Il est irréprochable, d'une conduite exemplaire.
ibataire . . .	Wynkel - St-Éloi.	Depuis quatre ans il travaille dans les mêmes ateliers; il en est l'ouvrier le plus capable et le plus digne d'être signalé.	Sa conduite est exemplaire.
ié, sans enfants.	Cachtem. . .	C'est un ouvrier distingué, irréprochable. Il a contribué au perfectionnement de la fabrication des mouchoirs de batiste.	Il demeure avec son père. Sa conduite a toujours été des meilleures.
ié, sans enfants.	Iseghem. . .	Il excelle dans le tissage des toiles fines. Depuis cinq ans il travaille dans les mêmes ateliers.	Il n'habite Iseghem que depuis quelques semaines; mais les renseignements pris sur son compte à Rolleghem-Capelle, sont des meilleurs.
rié, 4 enfants.	Iseghem. . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis trois ans. Il a tissé la pièce de 6,000 fils qui a figuré à l'exposition.	Probe, honnête, laborieux, c'est un modèle à suivre.
rié, 4 enfants.	Liége	Ouvrier habile, d'une conduite exemplaire, travaillant dans les mêmes ateliers depuis sept ans. Il a recueilli toute la famille de sa femme.	Sa conduite et sa moralité sont à l'abri de tout reproche. Il tient un petit cabaret.
rié, 5 enfants.	Vilvorde. . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt-cinq ans. D'ouvrier il est devenu contre-maitre des linges damassés. Sa conduite est irréprochable.	Il est parvenu, par sa conduite régulière et son intelligence, à procurer à sa famille une existence honorable.
ibataire . . .	Liége	C'est un ouvrier d'un grand talent. Il a exécuté le fusil en ébène exposé par M. Vivario. Sa conduite est des plus méritoires.	Ouvrier laborieux et paisible, d'une conduite irréprochable. Il habite avec sa mère et son beau-père.
ibataire . . .	Liége	C'est un ouvrier très-distingué, qui promet beaucoup.	Il habite avec son père. Il est irréprochable sous le rapport de la conduite et de la moralité.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
702	Ad. Jansen. . . . . (Armes.)	19	1	Noël	Xavier	40	Monteur . . .
703	F. Berden et Cie . . . (Pianos.)	35	1	Heineman. . . .	Charles	38	Contre-maît
708	Lieutenant et Peltzer. (Draps.)	1350	12	Veris	Pierre-Thomas .	47	Teinturier . .
				Magnée.	Henri	37	Contre-maître préparation.
				Pettel.	Corneille-Louis .	54	Contre-maît tondeur.
				Bourdon.	Jean-Nicolas . .	38	Contre-maît fouleur.
				Lejeune.	Mathieu.	30	Tisserand . .
710	Société pour la fabrication des soieries à Lierre (directeurs : MM. Ehrlich et Duysters.)	200	2	Lievens	André-Charles. .	32	Monteur de j quart.
				Duysters	Jean-Paul-Laurent.	27	Teinturier . .
725	Ch. Depoorter aîné. . (Divers articles : laines, toiles, tapis.)	300	4	Rave	Nicolas	27	Teinturier . .
				Daele	Louis	45	Tisserand . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
arié, 3 enfants.	Ixelles. . . .	Il travaille depuis trois ans dans les mêmes ateliers. C'est un ouvrier des plus adroits.	C'est un bon père de famille, d'une conduite exemplaire.
arié, 6 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille depuis vingt-deux ans dans les mêmes ateliers, où il s'est élevé progressivement jusqu'à l'emploi de contremaître. Il confectionne avec art et intelligence les caisses de pianos. Il est, en quelque sorte, l'âme de l'atelier.	Bon père, bon époux, jouissant de l'estime des ouvriers. Sa réputation est des mieux fondées.
libataire . . .	Verviers. . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis dix-sept ans. Il y exerce les fonctions de maître teinturier. Sa conduite est exemplaire.	Il habite Verviers depuis 1842. Il est estimable sous tous les rapports.
arié, 4 enfants.	Hodimont . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis seize ans. Il est préposé aux préparations. Sa conduite est exemplaire.	Il est bon père, bon époux, laborieux, irréprochable.
arié, 5 enfants.	Verviers. . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis trente-trois ans. Il y exerce les fonctions de tondeur. Sa conduite est exemplaire.	Il habite Verviers depuis 1845. Sa conduite est à l'abri de tout reproche.
arié, 3 enfants.	Pepinster . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis onze ans, comme foulon; sa conduite y a toujours été exemplaire.	D'une conduite irréprochable, il est estimé de ses chefs et de tous les ouvriers.
arié depuis peu.	Lambermont.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis onze ans. Il y est chargé de monter les métiers. Sa conduite est exemplaire.	Il jouit de l'estime générale par l'intégrité de ses mœurs et sa conduite irréprochable.
arié, 4 enfants.	Lierre. . . .	De simple ouvrier, il s'est élevé rapidement. Sa conduite est excellente.	Il a toujours tenu une conduite exemplaire. Intelligent, il est en même temps d'une rare modestie. Il est impossible de réunir de meilleures qualités.
ié, sans enfants.	Lierre	C'est un ouvrier très-habile. La teinture de tous les produits lui est confiée.	D'un caractère très-paisible, il s'est toujours parfaitement conduit. La plus parfaite intelligence règne dans son ménage.
libataire . . .	Bruxelles . .	C'est un ouvrier très-habile et qui n'est pas sans éducation. Il a teint toutes les soies exposées par la maison De Poorter.	Sa conduite et sa réputation sont bonnes. Il jouit de l'estime de ses camarades.
arié, 5 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille depuis vingt ans dans les ateliers De Poorter, dont il est, sans contredit, l'ouvrier le plus habile. Il est admiré de ses camarades.	Il est bon père, bon époux, et jouit de l'estime générale.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIONS
748	G. Dubois et Cie . . . (Draps.)	225	4	Davister.	Guillaume-Joseph.	34	Monteur . . .
				Fion	Barthélemy-Joseph.	42	Contre-maître
751	Jacques Vogelsangs . (Pianos.)	35	2	Gutman	Ferdinand. . . .	37	Égalisseur de pi nos.
752	H.-E. Faber . . . . . (Porcelaine.)	22	1	Bellinger	Jean-Baptiste . .	52	Tourneur . .
755	Eliaert-Cools . . . . . (Fil retors.)	300	1	Romain	Cornélis.	45	Filetier . . .
779	P.-C. Schavye . . . . (Reliure.)	10	2	Jaumotte	Pierre-Joseph . .	24	Doreur. . .
782	Claus et Caron . . . . (Sucres.)	41	1	Villers.	Lucien	27	Raffineur. . .
793	P.-J. Malherbe . . . . (Armes.)	604	4	Maitre-Jean . . .	Philippe.	33	Canonnier . .
				Truffaux	Michel-Joseph . .	40	Armurier . .
				Pape	Jean-Joseph. . .	65	Équipeur . .
				Étienne	Dieudonné . . .	30	Platineur. . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
arié, 3 enfants.	Verviers . . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis onze ans. Ouvrier habile, il est, de tisserand, devenu monteur de métiers pour nouveautés. Sa conduite est excellente.	Sa conduite, exemplaire dans la famille, est à l'abri de tout reproche. Ses antécédents sont des plus honorables.
arié, 3 enfants.	Verviers . . .	De laineur qu'il était auparavant, il est devenu contre-maitre, il y a six ans. Il remplit ses fonctions avec le plus grand soin. Sa conduite est très-régulière.	Mêmes renseignements que pour le précédent.
arié, 1 enfant.	Saint-Josse-ten-Noode.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis six ans. Ouvrier très-habile, il met la dernière main aux produits. Sa conduite est excellente.	Il est bon père, bon epoux, d'une conduite exemplaire. Il est parvenu, à force d'économie, à acheter la maison qu'il habite.
arié, 2 enfants.	Ixelles. . . .	Il travaille dans les ateliers Faber depuis vingt-deux ans. C'est un ouvrier d'un mérite supérieur.	C'est un bon chef de famille, d'une conduite parfaite. Il a bien élevé ses enfants, en leur inspirant l'amour du travail.
euf, remarié, 2 enfants.	Alost	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt-quatre ans. Il a largement contribué à établir la supériorité des produits de la maison. Sa conduite est irréprochable.	Sa conduite, vraiment exemplaire, lui a valu l'estime de tous. C'est un excellent père, d'une probité à toute épreuve.
élibataire . . .	Schaerbeek .	Il a puissamment contribué à la perfection des objets exposés. C'est un des doreurs les plus habiles de l'époque.	Sa conduite est très-bonne.
élibataire . . .	Gand	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis dix ans. D'aide-ouvrier, il est devenu, il y a deux ans, contre-maitre. Il est le soutien de ses parents.	Il est laborieux, probe et honnête. Il est digne, par sa conduite exemplaire, de la distinction que le Gouvernement destine aux ouvriers les plus recommandables.
arié, 2 enfants.	Chaudfontaine.	C'est un ouvrier parfait pour la fabrication des canons et des armes blanches. Il dirige une usine.	C'est un bon et brave ouvrier, que ses camarades verraient décorer avec plaisir.
arié, 7 enfants.	Liége	Ouvrier-mécanicien très-intelligent, il a inventé différents outils. C'est un brave et honnête homme.	D'une bonne conduite et d'une bonne moralité, il élève sa famille avec honneur et probité.
arié, 6 enfants.	Liége	C'est un ouvrier des plus distingués, travaillant vite et parfaitement. Il ne doit pas être contrôlé.	C'est un bon et honnête père de famille, dont la conduite est exempte du moindre reproche.
arié, 3 enfants.	Cheratte. . .	C'est un ouvrier de première classe. Il dirige un atelier de premier choix. Il est d'une exactitude et d'une activité exemplaires.	Sa conduite, comme citoyen et comme père de famille, est bonne, irréprochable.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIONS.
794	Veuve Saffre . . . . . (Étoffes à pantalons.)	1300	4	Hennion.	Louis	30	Ourdisseur. . .
				Duquennoy . . .	Pierre-Joseph . .	38	Teinturier . . .
				Saffre. . . . . (Petit-fils du chef.)	Jean-Baptiste . .	24	Lamier. . . . .
798	J. Matthys, aîné. . . (Poêlerie.)	35	4	Suetens	Jean	36	Poêlier. . . . .
805	Decock-Wattrelot . . (Toiles, etc.)	270	2	Hughebart . . .	Léon	33	Tisserand . . .
				Vanlede.	Xavier-Valentin .	35	Tisserand . . .
822	N. Lamal . . . . . (Poêlerie.)	26	2	Daxbeck	Nicolas-Joseph .	38	Poêlier. . . . .
823	M. Orban et fils . . . (Fils de fer et bateaux, etc.)	560	3	Boniver	Pascal.	46	Chaudronnier .
				Jeannin	Jean-Joseph-Justin.	31	Préparateur de fil pour la tréfilerie.
				Delpiedsente. . .	Jean-Joseph. . .	56	Mécanicien. .
824	Nagelmaekers et Lesoinne. (Vis à bois, etc.)	50	1	Neuville.	François	54	Mouleur . . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
Célibataire . . .	Mouscron . .	Il travaille depuis dix-huit ans dans les mêmes ateliers, avec une aptitude soutenue. Il compose les dessins des tissus. Sa conduite est irréprochable.	Il est d'une bonne conduite et d'une bonne moralité. Il est le soutien de son père et de sa mère.
Marié, 3 enfants.	Mouscron . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis huit ans. Il dirige la teinturerie avec une assiduité exemplaire. Sa conduite est irréprochable.	Il se fait distinguer par son vif amour pour le travail. Il n'est jamais oisif. C'est un bon père de famille.
Célibataire . . .	Mouscron . .	Il travaille depuis dix-huit ans dans les mêmes ateliers. Chargé de composer les dessins des tissus, il se distingue par son aptitude.	Il est de bonne conduite et de bonne moralité. Il est le soutien de son père et de sa mère.
Marié, 3 enfants.	Ixelles. . . .	C'est un ouvrier aussi intelligent qu'irréprochable. Aussi jouit-il de la considération de ses camarades.	Sa conduite est exempte de reproches. Il habite Ixelles depuis peu. Avant, il demeurait à Bruxelles.
Marié, 3 enfants.	Roulers . . .	Il travaille depuis sept ans dans les mêmes ateliers; c'est un des meilleurs tisserands du pays. Il est bon fils et bon père; sa conduite est irréprochable.	Il est généralement estimé de ses concitoyens. Sa conduite est exemplaire.
Marié, 2 enfants.	Rumbeke . .	Il travaille dans l'établissement depuis six mois. Il a été maître d'école. Il monte les étoffes de fantaisie. Il est le soutien de sa sœur aveugle.	Probe, honnête, laborieux, il est estimé de tous. Il est digne de récompense.
Marié, 3 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille depuis huit ans dans les ateliers Lamal, où il se distingue par son aptitude et son intelligence. Sa conduite est irréprochable.	C'est un bon père de famille, paisible, d'une bonne conduite et d'une bonne moralité.
Marié, 3 enfants.	Grivegnée . .	Il travaille dans les ateliers de la maison Orban depuis vingt-deux ans. Ouvrier adroit, habile, actif et laborieux, il dirige la construction des navires. Sa conduite ne mérite que des éloges.	Sa réputation est bonne et sa conduite irréprochable.
Célibataire . . .	Grivegnée . .	Il travaille depuis trois ans et demi dans les mêmes ateliers. C'est un ouvrier d'une intelligence peu commune. Sa conduite est régulière; il est le soutien de sa mère.	Il jouit d'une bonne réputation; sa conduite est à l'abri de reproches.
Marié, 5 enfants.	Chênée . . .	Il travaille depuis trente-cinq ans dans les mêmes ateliers. Il a contribué à l'érection de diverses machines. Il est d'une prudence consommée et d'une probité rare.	Sa réputation est bonne et sa conduite irréprochable.
Marié, sans enfants.	Flémalle. . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis quinze ans; son aptitude et son intelligence l'eurent bientôt mis à même de remplacer les ouvriers anglais. Il est aimé de ses camarades; sa conduite est exemplaire.	Il jouit d'une très-bonne réputation.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIONS.
828	Société de Couillet (directeur : M. Henrard). (Fonte, fer, machines.)	3000	9	Pirlot	Joseph	43	Maître lamineur.
				Marcipont. . . .	Lambert.	32	Maître lamineur.
				Puissant.	Ferdinand-Joseph.	48	Premier marteleur
				Sauvage.	Désiré.	42	Mécanicien. . .
840	Buys-Van Cutsem . . (Serrurerie.)	9	3	Vandenbarre . .	Michel.	41	Serrurier. . . .
846	François Scheppers. . (Laines peignées.)	250	1	Walker	William.	42	Contre-maître de filature.
849	Ch. de Mevius . . . . (Soie brute.)	60	2	Vignoble	Jean-Baptiste . .	42	Magnanier. . .
859	M. de Keyzer . . . . (Laine, etc.)	300	20	Kats.	Jean-Baptiste . .	40	Tisserand . . .
				Krockaert. . . .	Constantin . . .	38	Apprêteur . . .
876	J. Verreyt . . . . . (Impressions sur soie.)	100	3	Wyns.	Henri	43	Coloriste. . . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
arié, 5 enfants.	Couillet . . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis neuf ans; il s'y distingue par son intelligence et son exactitude. Il contribue au perfectionnement des tôles gauffrées. Sa conduite est irréprochable.	Sa conduite, comme père et comme citoyen, est irréprochable. Ses mœurs et son dévouement au travail sont exemplaires.
élibataire . . .	Couillet . . .	Il est parvenu, par son aptitude et son intelligence, à remplacer les ouvriers anglais. D'ouvrier de troisième classe, il est devenu, en 1837, ouvrier de première classe. Sa conduite est exemplaire	Mêmes renseignements que pour le précédent.
arié. 8 enfants.	Court-Saint-Etienne.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis sept ans; c'est un des meilleurs ouvriers du pays. Sa conduite est exemplaire.	Il peut servir de modèle à la classe ouvrière. Il est sobre, rangé, économe. Quoiqu'il ait huit enfants à élever, il entretient encore honorablement son vieux père.
arié, sans enfants.	Couillet . . .	C'est un ouvrier aussi intelligent qu'assidu. Il est le soutien de sa mère.	Conduite irréprochable.
arié, sans enfants.	Bruxelles . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt-cinq ans. C'est un ouvrier aussi correct que consciencieux dans le travail. C'est à lui qu'a été confiée l'exécution du corps des coffres-forts exposés par son chef.	Bon époux, d'une bonne conduite, d'une bonne moralité, d'un caractère doux et paisible.
arié, 6 enfants.	Leeuw-Saint-Pierre.	Il travaille depuis deux ans et demi dans les mêmes ateliers, où il rend de véritables services; il se distingue par son excellente conduite.	Il habite Leeuw-St-Pierre depuis 1845. D'une conduite irréprochable, il est digne d'être récompensé.
arié, 5 enfants.	Forest	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt ans. C'est un ouvrier très-habile, d'une conduite exemplaire.	Sa conduite est digne d'éloges.
arié, 4 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis quinze ans. Il a été sous-maître d'école; mais, en 1830, il a repris son ancien état de tisserand; depuis il est devenu contre-maître.	Il est bon époux, bon père, homme sobre et rangé, d'une conduite très-bonne. Il n'a pas pris part aux excentricités de ses frères.
arié, 1 enfant.	Anderlecht. .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis dix ans. Il a commencé par être journalier. Il se distingue par son exactitude, par sa propreté et sa régularité. Sa conduite est bonne.	C'est un bon père de famille, de mœurs irréprochables. Il est un des meilleurs ouvriers de la fabrique.
arié, 2 enfants.	Cureghem . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis six ans. De simple ouvrier, il est devenu directeur d'atelier, habile, plein de zèle et de talent.	C'est un bon père de famille, d'une conduite digne d'éloges. Il s'est acquis une position honorable dans la classe ouvrière.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
887	Manufacture de glaces, verres à vitre, cristaux, et gobeleteries (directeur : M. Van den Broeck).	3000	9	Viot.	Adolphe.	29	Chef couleur .
				Binon	Jean-Joseph. . .	33	Chef-ouvrier p duits chimiqu
				Mazy	Isidore	37	Idem.
				Verniory	Nicolas	43	Cristallier . .
				Verniory	Albert-Auguste .	37	Cristallier . .
				Boccart	Charles	37	Verrier. . . .
				Dewerpe	Henri-Joseph . .	27	Verrier. . . .
				Dehuy	Lambert	46	Affineur de ver
				Dewerpe	Célestin	53	Potier . . . .
891	Burdo-Stas. . . . . (Draps.)	200	2	Makar.	Mathieu-Joseph.	44	Contre-maît fileur.
914	Cappellemans, aîné . (Brosserie.)	75	4	Doms	Guillaume. . . .	64	Brossier . . .
917	Cappellemans, aîné, et Deby. (Produits chimiques, cristaux.)	250	4	Vanbeneden. . .	Laurent.	40	Manipulateur

Digitized by Google

TAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
ié, sans enfants.	Aiseau	C'est un ouvrier intelligent, supérieur, dévoué à ses chefs comme à sa famille. Sa conduite est exemplaire.	Il a été longtemps le soutien de sa famille. Il est l'ami et le modèle de tous ses camarades.
ié, sans enfants.	Aiseau	Il travaille depuis huit ans dans les ateliers de la manufacture, où il a débuté comme simple ouvrier. Il est habile, vigilant, dévoué, économe.	Aussi économe que rangé, il fait des épargnes. Il remplit rigoureusement ses devoirs; aussi est-il estimé.
ibataire . . .	Aiseau	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis cinq ans. C'est un ouvrier actif, zélé, recommandable par son travail. Il est le soutien de sa mère et de ses sœurs.	Zélé, intelligent et de bonne conduite; il est estimé dans sa commune.
rié, 5 enfants.	Val-St-Lambert.	Il est le plus habile souffleur de l'établissement. Il est économe, et sa conduite est exemplaire.	Il jouit de l'estime générale. On fait de sa conduite le plus bel éloge.
rié, 4 enfants.	Val-St-Lambert.	Ouvrier habile, chargé de la confection des cristaux de Venise, doublés et triplés. Il est économe, actif et sa conduite est exemplaire.	Mêmes renseignements que pour le précédent.
rié, 4 enfants.	Val-St-Lambert.	C'est un ouvrier habile. Il est chargé de la confection des appareils de laboratoire. Il est économe, actif, d'une conduite exemplaire.	Idem, idem.
libataire . . .	Jumet	Il travaille dans les ateliers de la manufacture depuis douze ans. C'est un ouvrier habile, plein ne dévouement, d'une conduite exemplaire.	Sa conduite comme fils et comme citoyen est exemplaire. Il vient en aide à son père, à ses frères et à ses sœurs, auxquels il procure une certaine aisance.
rié, 6 enfants.	Haine-St-Pierre.	C'est un ouvrier habile, d'une conduite irréprochable.	Ils remplissent, l'un et l'autre, toutes les conditions pour l'obtention d'une distinction, tant comme ouvriers habiles et probes, que comme bons pères de famille et bons citoyens, d'une conduite exemplaire.
uf, 7 enfants .	Haine-St-Pierre.	C'est un des meilleurs ouvriers du pays. Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt et un ans. Sa conduite est irréprochable.	
rié, 2 enfants.	Liége	C'est un ouvrier fileur d'un talent précieux. Sa conduite est irréprochable.	C'est un brave et honnête ouvrier, dont M. Burdo fait grand cas.
rié, 9 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis quarante-deux ans. C'est un ouvrier parfait, d'une conduite exemplaire. Il est propriétaire et président de la caisse de secours mutuels fondée par les ouvriers brossiers.	Il est bon père, d'une très-bonne conduite, assidu au travail.
uf, 1 enfant. .	Laeken . . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis douze ans. Il y est généralement estimé des ouvriers, pour son intelligence et son zèle. Sa conduite est irréprochable.	C'est un ouvrier de grand mérite et un bon père de famille, d'une conduite exemplaire.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
921	Alph. de Rosée . . . . (Cuivre.)	50	2	Feraille	Jacques	35	Fondeur en cui
924	Charles Hègle . . . . (Ganterie.)	450	1	Jullien	Benjamin	23	Coupeur . . .
929	De Rosne, Cail et Cie. (Machines.)	545	7	Desgrippes . . .	Gustave-Romain.	29	Tourneur . .
				Violin.	Joseph-Étienne .	31	Chaudronnier
				Gilliet.	Pierre-Louis. . .	49	Modeleur. . .
				Blommé.	Charles-Louis . .	32	Monteur-ajus
930	Société du Phénix (directeur : M. Claus). (Machines.)	350	4	Leslie.	James.	35	Ajusteur . . .
				Heathcott	Samuel	37	Tourneur et aj teur.
				Delflache	Victor.	40	Ajusteur . . .
				Ingham.	Jean.	38	Mécanicien. .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
rié, 6 enfants.	Warnant. . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt ans. C'est un ouvrier aussi adroit que vigilant et dévoué. Sa conduite est bonne.	Il est d'une conduite irréprochable et jouit de l'estime publique.
libataire . . .	Bruxelles . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis six ans. Il apporte une intelligence peu commune dans la direction des apprentis. Il est recommandable sous tous les rapports.	Sa conduite est bonne, et il est estimé de tous ses camarades.
libataire . . .	Molenbeek-St-Jean.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis sept ans. C'est un ouvrier assidu, très-sobre, estimé de ses chefs. Son travail ne laisse rien à désirer.	Il habite Molenbeek-St-Jean depuis 1844. C'est un ouvrier distingué, d'une bonne conduite.
rié, 2 enfants.	Idem.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis six ans. C'est un excellent ouvrier, d'une conduite exemplaire.	Il habite Molenbeek-St-Jean depuis 1842. Il se distingue par son travail. Sa conduite est bonne.
rié, sans enfants.	Idem.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis cinq ans. C'est un bon dessinateur, très-capable, assidu, d'une conduite irréprochable.	Il habite Molenbeek-St-Jean depuis 1844. Sa conduite est bonne. Il se distingue par son travail.
rié, 5 enfants.	Idem.	Il travaille depuis cinq ans dans les mêmes ateliers. Ouvrier excessivement capable, il rend, par son aptitude, de véritables services à l'établissement. Sa conduite et sa sobriété sont exemplaires.	C'est un ouvrier distingué, d'une très-bonne conduite.
rié, 4 enfants.	Gand	Il travaille depuis neuf ans dans les mêmes ateliers. De simple ajusteur, il est devenu contre-maître distingué. Il dirige les machines à lin. Sa conduite est exemplaire.	Bon père, bon époux, bon citoyen, sa conduite ne laisse rien à désirer.
rié, 4 enfants.	Gand	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis neuf ans. C'est un ouvrier aussi habile qu'intelligent. Il est chargé de faire fonctionner les *self-actors* perfectionnés par lui. Sa conduite est exemplaire.	Sa conduite est irréprochable. Il est aussi bon père que bon époux et bon citoyen.
rié, 1 enfant.	Gand	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt-deux ans. Il est chargé de la préparation du lin et du coton, et il dirige aussi ce travail avec une grande habileté. Il est président d'une caisse de prévoyance. Il est estimable sous tous les rapports.	Il est d'une bonne conduite comme père, comme époux et comme citoyen.
rié, 3 enfants.	Gand	Ancien apprenti de la maison John Cockerill, il est depuis huit ans au Phénix, où il se distingue par son habileté dans la construction des locomotives et par une excellente conduite.	Sa conduite est irréprochable.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
935	Ladoubée-Lejeune . . (Sellerie, etc.)	18	1	Masseau. . . .	Louis	27	Sellier . . . .
938	Dekeyn, frères. . . . (Menuiserie.)	60	1	Massin	Boniface-Joseph.	43	Menuisier . .
939	P. Deman . . . . . (Carrosserie.)	20	1	De Messine . . .	Pierre-François .	50	Forgeron. . .
940	Joseph Leclercq . . . (Marbrerie.)	45	2	Cornélis.	Charles	31	Sculpteur en marbre.
				Dereume	Dieudonné. . . .	38	Marbrier. . .
956	Théodore Deleemans. (Meubles.)	40	1	Meyer.	Guillaume. . . .	*	Ébéniste . . .
964	Filature de St-Léonard (directeur : M. Alexander). (Fils de lin.)	580	12	Senior.	Richard	42	Contre-maître des préparat^ns.
				Delsa	Michel.	50	Menuisier . .
				Lambinon. . . .	Jean-François. .	24	Contre-maître (atelier de peignage).
965	Joseph Jacquet. . . . (Peinture sur porcelaine.)	4	1	Scaron	Alexis-Joseph . .	59	Peintre. . . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
arié, 2 enfants.	Bruxelles. . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis quatorze ans. Ouvrier d'une grande habileté, il a contribué puissamment à faire concurrence aux produits anglais et français.	Bon père et bon époux, d'une conduite irréprochable, de mœurs bonnes, d'un caractère paisible.
arié, 8 enfants.	Saint-Josse-ten-Noode.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis seize ans. C'est un ouvrier intelligent et habile, d'une conception prompte et d'une assiduité exemplaire. Il est électeur.	C'est un bon chef de famille, d'une conduite irréprochable, très-estimé des ouvriers, très-économe; il est propriétaire de son habitation.
arié, 4 enfants.	Bruxelles. . .	C'est le meilleur ouvrier de l'atelier. Sa conduite est bonne.	Bon père, bon mari, il jouit d'une bonne réputation et de l'estime générale.
arié, 2 enfants.	Saint-Josse-ten-Noode.	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis quatre ans; sculpteur habile, il s'y distingue par son mérite et son instruction. Sa conduite est bonne.	C'est un bon père de famille et un ouvrier distingué, laborieux, d'une conduite irréprochable.
arié, 4 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis quatre ans. C'est un ouvrier instruit, d'une rare habileté et un contre-maître capable. Sa conduite est bonne.	Il est bon père, bon époux, d'une conduite très-régulière.
arié, 5 enfants.	Bruxelles. . .	C'est un ouvrier habile, d'une conduite irréprochable.	Il est bon père, bon époux. Sa conduite est irréprochable.
arié, 7 enfants.	Liége	Il travaille dans la filature depuis quatre ans; il s'y distingue par son activité, son intelligence et son instruction. Il vit avec économie et soutient son père et sa mère.	Il est de bonne conduite et de bonne moralité. Il est le seul soutien d'une famille, qu'il élève avec honneur.
arié, 5 enfants.	Liége	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis dix-sept ans. C'est un ouvrier rare, capable, aussi intelligent que zélé. Il entretient son beau-père.	Même rapport que pour le précédent.
arié, 1 enfant.	Liége	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis neuf ans. De simple manœuvre, il est devenu contre-maître, et il remplit ses fonctions avec succès. C'est un ouvrier parfait, d'une conduite exemplaire.	Il est bon époux, bon père, d'une bonne conduite et d'une bonne moralité.
élibataire. . . .	Ixelles. . . .	Il travaille dans les ateliers Jacquet depuis quatorze ans. C'est un ouvrier d'un grand talent et d'une grande modestie. Sa conduite est irréprochable.	Il peut être rangé parmi les artistes de distinction. Il a contribué au maintien de l'ordre public. Sa conduite est irréprochable.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIONS.
968	Ed. Kums . . . . . (Toiles à voiles.)	90	4	Daman	Jean-Louis-Norbert.	61	Apprêteur . .
				Vancamp	Pierre-Joseph . .	32	Blanchisseur .
970	Hippolyte Verberckt . (Orfévrerie.)	19	2	Watlé.	Égide	44	Ciseleur . . .
977	Ad. Wahlen et Cie. . (Typographie.)	300	4	Labrou	Adolphe.	45	Imprimeur. .
				Vanderauwera. .	Ferdinand. . . .	37	Pressier . . .
986	Zoude et Cie. . . . . (Cristaux.)	200	1	Postal.	Auguste.	37	Verrier. . . .
989	Société anonyme des établissemts de John Cockerill (directeur : M. Pastor). (Fonte, fer et machines.)	4320	28	Poncelet	Noël	43	Fondeur . . .
				Poncelet	Hubert	37	Monteur . . .
				Garnier	Henri	49	Mouleur en terre
				Gourmet	Louis	43	Mouleur en sable
				Reuter	Charles	49	Mécanicien . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
uf, 2 enfants .	Anvers. . . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis seize ans. Il s'est élevé, par son mérite, jusqu'à la place de contre-maître, et, par ses économies, il est parvenu à donner de l'éducation à ses enfants.	C'est un excellent père, d'une moralité irréprochable. Il n'est parvenu à donner de l'éducation à ses enfants qu'à force d'ordre et d'économie.
arié, 2 enfants.	Wyneghem .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis quatorze ans. Il élève à ses frais ses frères et ses sœurs et soutient son père.	Il prolonge la vie de son père par les soins les plus délicats. C'est un citoyen modeste et vertueux. L'administration communale le recommande vivement.
arié, 4 enfants.	Anvers. . . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis vingt-sept ans. C'est un ouvrier parfait, d'une conduite exemplaire.	C'est un excellent père de famille, dont la conduite ne laisse à désirer sous aucun rapport.
arié, sans enfants	Ixelles. . . .	Il dirige les ateliers avec grande distinction. Quand il vint à l'imprimerie Walhen et Cᵉ, il sortait de chez Meline et Cans.	Par sa conduite exemplaire, il s'est acquis l'estime de ses concitoyens. Il pourvoit à l'éducation d'un neveu et d'une nièce.
larié, 8 enfants.	Bruxelles . .	Ouvrier d'une habileté extraordinaire, s'acquittant de ses fonctions en véritable artiste.	C'est un bon père, un bon époux, de conduite et mœurs irréprochables.
larié, 4 enfants.	Namur . . .	Ouvrier d'une habileté remarquable, il occupe le premier rang dans l'établissement. Sa conduite est exemplaire. Il a amassé une petite fortune.	Sa conduite est irréprochable et il jouit de l'estime publique.
larié, 5 enfants.	Seraing . . .	Il travaille dans les ateliers Cockerill depuis vingt-neuf ans. Il possède de grandes connaissances pratiques, et déploie, comme chef-ouvrier, beaucoup d'intelligence et d'activité.	Il jouit de l'estime de ses chefs. Il a une bonne conduite.
larié, 7 enfants.	Seraing . . .	C'est un des meilleurs ouvriers de l'établissement; il y a rendu des services éminents. Il est digne d'éloges.	Même rapport que pour le précédent.
euf, 3 enfants .	Seraing . . .	Il travaille depuis quatorze ans dans l'établissement Cockerill, et il en est l'un des ouvriers les plus capables. Sa conduite est excellente.	Idem., idem.
larié, 6 enfants.	Seraing . . .	Il travaille dans les ateliers Cockerill depuis dix-neuf ans. Il a pris la plus large part au moulage du balancier exposé par l'établissement. Sa conduite est excellente.	Idem., idem.
larié, 1 enfant.	Seraing . . .	Personne n'est plus habile que lui à exécuter et à réparer le matériel d'une fabrique de fer. Il travaille depuis trente ans dans les ateliers Cockerill. On en fait le plus bel éloge.	Idem., idem.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
989	Société anonyme des établissem^ts de John Cockerill (*suite*).	4320	28	Badoux	Charles	35	Tourneur des lindres.
				Collart	Gilles	65	Charpentier .
				Laguesse	André.	41	Ajusteur et mo teur.
				Paque.	Gérard	51	Modeleur et me nuisier, chef d brigade.
				Biquet	Jacques	38	Forgeron . .
				Biquet.	Nicolas	48	Chef des atelier de martelage.
				Franck	Joseph	35	Monteur . . .
				François	Jacques	41	Ajusteur . . .
				Demoulin	Laurent.	52	Aléseur . . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
arié, 1 enfant.	Seraing . . .	Il travaille depuis treize ans dans les mêmes ateliers. C'est un ouvrier accompli, d'une conduite irréprochable.	Il jouit de l'estime de ses chefs. Il a une bonne conduite.
arié, sans enfants.	Seraing . . .	Il a vingt-cinq ans de service dans l'établissement. Malgré son âge avancé, son jugement et son intelligence n'ont pas fait défaut.	Il jouit de toute l'estime de ses chefs et de ses concitoyens; il la doit surtout à sa bonne conduite.
arié, 6 enfants.	Tilleur . . .	Il dirige l'ajustage et le montage des locomotives. L'atelier auquel il est préposé en a confectionné plus de deux cents. Il a vingt-trois années de service.	Honnête père de famille, soignant l'éducation de ses enfants autant que ses moyens le lui permettent, sa conduite est irréprochable.
arié, 5 enfants.	Grâce-Berleur.	Il a, dans l'établissement, vingt-trois années de service signalés. Il n'est pas d'ouvrier plus capable dans l'exécution des modèles de pièces mécaniques, et particulièrement des roues d'engrenage. Sa conduite dans la commune, comme dans la famille, comme dans la fabrique, est tout à fait irréprochable, et ses antécédents sont des meilleurs.	Il jouit d'une conduite irréprochable, et il s'est acquis, par l'intégrité de ses bonnes mœurs, l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissent.
larié, 5 enfants.	Montegnée. .	Excellent ouvrier, il est attaché à l'établissement depuis vingt-quatre ans. Il est dévoué aux intérêts de ses chefs, et sa conduite est exemplaire.	Sa conduite est des plus honorables. Aussi bon père que bon citoyen, son bonheur consiste à soutenir honorablement sa famille, ainsi que son vieux père infirme. Sa moralité est exemplaire. Il est électeur.
larié, 3 enfants.	Montegnée. .	Il a lui-même manœuvré sur l'enclume la tige de piston exposée. Il a trente années de service dans l'établissement.	Il est actif, économe, estimé de ses chefs, considéré des ouvriers. Il est le soutien de sa mère infirme, et il donne à ses enfants une éducation soignée. Il est électeur.
larié, 5 enfants.	Seraing . . .	Il est employé dans l'établissement depuis dix-huit ans. Il est digne d'éloges pour les services qu'il a rendus à la maison dans toutes les contrées de l'Europe.	Il jouit de l'estime de ses chefs. Sa conduite est bonne.
larié, 7 enfants.	Seraing . . .	Il est attaché à l'établissement depuis trente et un ans. C'est un ouvrier d'une rare intelligence.	Même rapport que pour le précédent.
larié, 6 enfants.	Seraing . . .	Attaché au service de l'établissement depuis trente et un ans, c'est un ouvrier capable, prévoyant, exact. Il a exécuté des pièces admirables.	Idem., idem.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSIONS.
1004	J. Rey aîné . . . . . (Toiles.)	2040	41	Decouter . . .	Constant	37	Tisserand . .
				Depoorter	Pierre.	47	Tisserand . .
				Schurling	Jean-Baptiste . .	27	Tisserand . .
				Vanlondersele . .	Jean-Baptiste . .	28	Tisserand . .
1005	J. Allard. . . . . (Orfévrerie, bijouterie.)	35	1	Walleman. . . .	Daniel.	42	Bijoutier . . .
1009	Fonderie royale de canons (directeur : M. le colonel Fréderickx.)	115	1	Sauvenay	Jean-Mathieu . .	64	Forgeron ajus teur.
1017	Jean Dufour . . . . . (Joaillerie.)	15	3	Dufour	Frédéric	50	Joaillier . . .
1018	Jones, frères. . . . . (Carrosserie.)	65	2	Hersenberg . . .	Guillaume. . . .	32	Peintre . . .
				De Raeve	Pierre.	53	Charron et scul teur.
1043	François Sirtaine. . . (Draps.)	148	3	Michel	Pierre-Jean . . .	55	Contre - maît laineur.
				Fraikin	Gaspard.	50	Contre - maît tondeur.
1058	J.-B Capronnier. . . (Peinture sur verre.)	8	1	Lefebvre	Louis-Joseph . .	40	Vitrier. . . .

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
Hibataire . . .	Gulleghem. .	C'est un ouvrier d'élite, digne d'être récompensé.	C'est un citoyen paisible et de très-bonne conduite. Il est le soutien de ses vieux parents.
euf, 7 enfants.	Heule	C'est un ouvrier d'élite, digne d'être récompensé.	Sa conduite est exemplaire. C'est un ouvrier appliqué et assidu.
élibataire . . .	Haeltert . . .	C'est un ouvrier d'élite, digne d'être récompensé.	C'est un modeste et bon ouvrier, et un bon citoyen, d'une conduite irréprochable.
élibataire . . .	Kerkxken . .	C'est un ouvrier d'élite, digne d'être récompensé.	C'est un ouvrier zélé, intelligent, un honnête homme, un bon citoyen, d'une conduite irréprochable.
larié, 3 enfants.	Bruxelles . .	Il a douze ans de service dans l'établissement. C'est un ouvrier habile, travaillant avec goût. Il est d'une activité extraordinaire et d'une conduite irréprochable.	Il habite Bruxelles depuis 1840. Sa conduite et sa moralité sont bonnes.
'euf, 4 enfants.	Liége	Il travaille dans la fonderie depuis quarante-trois ans. Il est inventeur de plusieurs machines. C'est un chef très-habile, d'une conduite admirable.	Il tient un cabaret où se réunissent les amateurs d'horticulture. C'est un bon père de famille.
:élibataire . . .	Bruxelles . .	Il travaille pour la maison Dufour depuis treize ans. C'est le premier ouvrier de l'atelier.	Sa conduite et sa moralité sont bonnes. Il est d'un caractère paisible.
:élibataire . . .	Bruxelles . .	Il travaille pour la maison Jones depuis vingt-deux ans. Il y est entré comme apprenti et maintenant il en est le premier ouvrier peintre. Il est le soutien de sa mère.	Il est bon fils; sa conduite est très-bonne.
Marié, 3 enfants.	Molenbeek-St-Jean.	Il a dix ans de service dans la même maison. Il y est devenu très-habile. C'est lui qui est chargé de l'exécution de toutes les sculptures. Il est aussi actif et intelligent que sobre.	C'est un ouvrier distingué, d'une très-bonne conduite.
Marié, 1 enfant.	Verviers . . .	Il travaille depuis huit ans dans les mêmes ateliers, où, de simple ouvrier, il est devenu contre-maître habile. Il est actif, assidu, irréprochable.	Sa conduite, irréprochable dans la commune, est exemplaire dans la famille. Ses antécédents sont des plus honorables.
Marié, 5 enfants.	Stembert . .	Il règle les tondeuses et surveille la tonderie et le décatissage. Il est très-assidu et sa conduite est très-bonne.	Il est d'une conduite régulière, irréprochable sous tous les rapports.
Marié, 2 enfants.	Bruxelles . .	Il travaille dans les mêmes ateliers depuis sept ans. C'est un ouvrier très-habile, très-actif. Il est décoré de la croix de fer.	Il est bon père, bon époux, d'une conduite irréprochable.

Digitized by Google

N° DU CATALOGUE.	EXPOSANTS.	OUVRIERS.	PROPOSITIONS.	NOMS des OUVRIERS.	PRÉNOMS.	ÂGE.	PROFESSION
510	Pierlot et Cie. . . . . (Ardoises.)	200	1	Jamotte.	Jean-Baptiste . .	31	Fendeur d'ardoi
511	Brincourt et Cie, représentés par M. L. Vasseur. (Ardoises.)	100	1	Brusquin	Bernard.	40	Fendeur d'ardoi

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL.	DOMICILE.	RAPPORT DE L'EXPOSANT.	RAPPORT DE L'AUTORITÉ.
larié, 6 enfants.	Herbeumont.	A l'âge de huit ans, il entra comme apprenti chez l'exposant. S'étant signalé comme ouvrier habile et d'une conduite exemplaire, on l'engagea à acquérir quelque instruction. Il dépassa les espérances : il écrit correctement sa langue et possède les éléments des sciences mathématiques. Il est devenu contre-maitre en 1843.	Il est le modèle des ouvriers, qui l'aiment et le respectent.
larié, 4 enfants.	Herbeumont.	Par son habileté et sa conduite exemplaire, il s'est élevé au poste de contremaitre.	Sa conduite est louable sous tous les rapports. C'est le modèle de ses compagnons. Aussi jouit-il de leur estime.

Ainsi arrêté en séance, au nombre de deux cent et un ouvriers, ayant concouru indirectement à l'exposition, proposés pour l'obtention de la décoration instituée par arrêté royal du 7 novembre 1847.

Les 25 et 26 novembre 1847.

Le Jury de l'Exposition,

C. DE BROUCKERE.

PAR LE JURY :

Le Secrétaire général,

A. DEVAUX.

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 6 décembre 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Digitized by Google

DÉCORATIONS DE L'ORDRE DE LÉOPOLD.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant, indépendamment de la médaille d'or décernée ou rappelée sur la proposition du jury, donner, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie nationale, un témoignage public de satisfaction à quelques industriels du royaume qui Nous ont été signalés comme ayant rendu des services importants à l'industrie du pays;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Sont nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold :

Les sieurs DE LA ROCHE, Alphonse, directeur de charbonnage, à Strépy-Braquegnies (Hainaut);
» DE ROSSIUS-ORBAN, l'un des chefs de la maison J.-M. Orban et fils, à Liége;
» HALOT, Alexandre, chef de la maison De Rosne et Cail, à Molenbeek-St-Jean (Brabant);
» MALHERBE, Philippe-Joseph, fabricant d'armes, à Liége;
» MOREL, Eugène, directeur de la Société de la Lys, à Gand;
» LESLIE-ALEXANDER, directeur de la Société linière Saint-Léonard, à Liége;
» BAUCHAU-MAURISSENS, batteur de cuivre, à Namur;
» DE KEYSER, Michel, fabricant de couvertures de laine à Bruxelles;
» SNOECK, Chrétien-Joseph, fabricant de draps, à Herve.

ART. 2. Ils porteront la décoration civile, et prendront rang dans l'Ordre à partir de la date de la présente nomination.

Digitized by Google

Art. 3. Notre Ministre des Affaires Étrangères, ayant dans ses attributions l'administration de l'Ordre de Léopold, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 16 décembre 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. ROGIER.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant, à l'occasion de l'exposition industrielle de 1847, donner au sieur Auguste Verhoest, ingénieur-mécanicien de la Société du Phénix, à Gand, une haute marque de satisfaction pour les services qu'il a rendus à l'industrie du pays;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le sieur Auguste Verhoest est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Il portera la décoration civile, et prendra rang dans l'Ordre à dater de la présente nomination.

Art. 2. Notre Ministre des Affaires Étrangères, ayant l'administration de l'Ordre de Léopold, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Lacken, le 16 décembre 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

Ch. ROGIER.

Digitized by Google

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner aux sieurs Charles DE BROUCKERE, président du jury de l'exposition industrielle de 1847, à Bruxelles; Édouard GRENIER, vice-président du même jury, à Gand, et Auguste BLAES, secrétaire de la commission directrice de cette exposition, à Bruxelles, une haute marque de satisfaction pour les services qu'ils ont rendus en leurs qualités précitées;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Le sieur Charles DE BROUCKERE, officier de l'Ordre de Léopold, est promu au grade de commandeur du même Ordre.

ART. 2. Sont nommés chevaliers de l'Ordre de Léopold, les sieurs Édouard GRENIER et Auguste BLAES.

ART. 3. Ils porteront la décoration civile, et prendront rang dans l'Ordre à partir du jour de la présente nomination.

ART. 4. Notre Ministre des Affaires Étrangères, ayant l'administration de l'Ordre de Léopold, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 16 décembre 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVIS AU LECTEUR V

PREMIÈRE PARTIE.

Ouverture de l'exposition des produits de l'industrie belge. 3

Pièces officielles relatives à l'exposition.

I. Arrêté royal qui institue l'exposition de 1847 7
II. Nomination des membres de la commission directrice de l'exposition. . . 9
III. Dispositions réglementaires 11
IV. Prorogation de l'ouverture de l'exposition 15
V. Règlement concernant l'ouverture d'une souscription pour l'achat et le partage d'objets exposés. 16
VI. Prolongation des délais pour l'inscription et l'envoi des objets destinés à l'exposition. 18
VII. Règlement concernant les jours et heures d'ouverture des salons, et la police qui doit y être observée 19

Pièces officielles relatives à l'organisation du jury.

I. Attributions du jury de l'exposition 21
II. Nomination du jury de l'exposition 23
III. Extrait des procès-verbaux du jury 27
IV. Règlement d'ordre du jury . . . . . *ibid.*
V. Division des produits en sections, faite par le jury 30
VI. Composition des sections 31

DEUXIÈME PARTIE.

Rapport du jury de l'exposition.

Lettre à M. le Ministre de l'Intérieur, transmissive du rapport du jury. . . . 35
Circulaire du jury aux exposants 37
Questions adressées par le jury aux exposants 38

Digitized by Google

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA PREMIÈRE SECTION DU JURY.

CHAPITRE Ier. — Lin.

Section première.

Pages.

Lin teillé 39

Section deuxième.

Art. 1er. Lin filé à la mécanique 41
Art. 2. Lin filé à la main ; — fils simples 43
Art. 3. Fils de mulquinerie 45

Section troisième.

Fils à coudre 46

Section quatrième.

Toiles (*généralités*) 49
Art. 1er. Toiles faites avec des fils à la mécanique 51
Art. 2. Toiles faites avec du fil à la main 53
Art. 3. Toiles teintes en bleu 55

Section cinquième.

Linge de table 56
Art. 1er. Linge damassé 57
Art. 2. Linge de table ouvré, écru et blanchi 59

Section sixième.

Coutils 60

Section septième.

Toiles à carreaux pour matelas. 62

Section huitième.

Batistes 63

Section neuvième.

Toiles à voiles 64

Digitized by Google

CHAPITRE II. — Laine.

Section première.

Pages.
Laines filées 66
Fils de laine cardée 67
Fils de laine peignée . . . . . *ibid.*

Section deuxième.

Draps, casimirs, étoffes pour paletots et pantalons. 69

Section troisième.

Flanelles, baies, molletons, couvertures de laine, etc. 74

Section quatrième.

Tapis. 78

CHAPITRE III. — Coton.

Section première.

Filature de coton 81

Section deuxième.

Rouge d'Andrinople 83

Section troisième.

Toiles de coton et impressions sur étoffes de coton. 84
Impressions. 85

Section quatrième.

Tissus de coton en couleurs 89

Section cinquième.

Siamoises, molletons et tissus mélangés.

Art. 1er. Siamoises et molletons. 91
Art. 2. Étoffes à pantalons. . . . . *ibid.*

Section sixième.

Étoffes rases en laine et laine et coton. 94

CHAPITRE IV. — Soie.

Section première.

Soie brute 97

Sections deuxième et troisième.

Soie teinte; fils de soie 99

Digitized by Google

Section quatrième.

Pages

Tissus de soie 100

Section cinquième.

Art. 1er. Impressions sur étoffes de soie et de laine. 102
Art. 2. Teinture et apprêts sur étoffes diverses. 104

CHAPITRE V.

Dentelles. 105

Section première.

Point de Bruxelles. 106

Section deuxième.

Point de Malines 108

Section troisième.

Point de Valenciennes. 109

Section quatrième.

Dentelles noires. 112

Section cinquième.

Broderies sur tulle. 113

CHAPITRE VI.

Tissus en crin et rotin ; — nattes 114

CHAPITRE VII.

Bonneterie 116

CHAPITRE VIII. — Rubanerie et passementerie.

Section première.

Rubanerie 120

Section deuxième.

Passementerie en coton, en laine mélangée de soie et autres matières. . . . 121

CHAPITRE IX.

Chapellerie 122

Digitized by Google

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA DEUXIÈME SECTION DU JURY.

CHAPITRE Ier. — Arts métallurgiques.

Section première.

Pages.
Fers 125
Art. 1er. Fonte de fer. 128
Art. 2. Fonte malléable. . . . . *ibid.*
Art. 3. Fonte moulée 129
Art. 4. Fer en barres 131
Art. 5. Fils de fer 133
Art. 6. Tôles 135
Art. 7. Objets divers en fer. 136

Section deuxième.

Acier . . . . . *ibid.*

Section troisième.

Cuivre en feuille et cuivre ouvré. 137

Section quatrième.

Plomb 141

Section cinquième.

Étain. . . . . *ibid.*

Section sixième.

Zinc 142

Section septième.

Fer-blanc 143

CHAPITRE II. — Outils et instruments.

Section première.

Limes, taillanderie, cardes, peignes à tisser, etc., broches 144

Section deuxième.

Clouterie. 149

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Pages.
Coutellerie 150

CHAPITRE IV.

Armurerie 152

CHAPITRE V. — Serrurerie, poêlerie.

Section première.

Coffres-forts, serrures. 161

Section deuxième.

Poêlerie 164

CHAPITRE VI. — Machines, mécanismes, instruments divers.

Section première.

Machines. 168

Section deuxième.

Bascules, balances. 179

Section troisième.

Pompes à incendie, échelles de sauvetage. 181

CHAPITRE VII.

Modèles divers 185

CHAPITRE VIII.

Instruments d'agriculture 188

CHAPITRE IX.

Corderie 190

CHAPITRE X.

Établissement du Gouvernement. 191

Digitized by Google

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA TROISIÈME SECTION DU JURY.

CHAPITRE Ier. — Instruments et appareils.

Section première. — *Instruments de précision.*

Pages.
Art. 1er. Instruments de physique, de géodésie et de mathématiques 193
Art. 2. Horlogerie 201

Section deuxième.

Instruments de chirurgie; appareils orthopédiques et bandages. 207

Section troisième. — *Appareils d'éclairage.*

Art. 1er. Lampes de sûreté (*pour les mines à grisou*). 210
Art. 2. Lampes ordinaires 213

Section quatrième. — *Appareils de chauffage.*

Art. 1er. Chauffage des serres 214
Art. 2. Appareil pour le lessivage du linge . . . . . *ibid.*
Art. 3. Appareil distillatoire 215

CHAPITRE II. — Pierres ouvrées.

Section première.

Ardoises 217

Section deuxième.

Pierres à rasoir. 221

Section troisième.

Silex molaire . . . . . *ibid.*

CHAPITRE III. — Arts céramiques.

Section première. — *Porcelaines.*

Art. 1er. Fabrication et décoration 224
Art. 2. Décoration 228

Section deuxième. — *Poterie de grès, ou grès cérames.*

Art. 1er. Grès cérames fins 229
Art. 2. Grès cérames communs . . . . . *ibid.*

Section troisième. — *Faïence.*

Art. 1er. Faïence fine 231
Art. 2. Faïence émaillée 233

Digitized by Google

Section quatrième.

Pages.
Poterie commune vernissée 234

Section cinquième. — *Terres cuites.*

Art. 1er. Briques, creusets, etc., réfractaires. 235
Art. 2. Pipes 236

CHAPITRE IV.

Verrerie 237

Section première. — *Glaces.*

Art. 1er. Glaces coulées 238
Art. 2. Glaces soufflées 239

Section deuxième. — *Cristaux et gobeleterie, verres filigranés.*

Art. 1er. Fabrication 240
Art. 2. Taille et gravure 243

Section troisième.

Verres à vitres et à bouteilles 244

Section quatrième.

Peinture sur verre. 247

CHAPITRE V.

PRODUITS CHIMIQUES; — COULEURS, VERNIS, COLLE-FORTE, NOIR ANIMAL.

Section première. — *Produits chimiques.*

Art. 1er. Produits chimiques employés dans l'industrie. 249
Art. 2. Produits chimiques pharmaceutiques 263

Section deuxième. — *Céruse; — blanc de dentelles; — oxyde de zinc.*

Art. 1er. Céruse. 265
Art. 2. Blanc de dentelles et de théatre 268
Art. 3. Bleu d'azur 269
Art. 4. Laque. 270

Section troisième. — *Vernis; — toiles cirées.*

Art. 1er. Vernis. 271
Art. 2. Toiles cirées. 273

Section quatrième. — *Colle-forte et noir animal.*

Art. 1er. Colle-forte . . . . . *ibid.*
Art. 2. Noir animal 275

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

SUBSTANCES ALIMENTAIRES; — MATIÈRES AMYLACÉES; — MATIÈRES SUCRÉES.

Section première.

Pages.
Substances alimentaires conservées 276

Section deuxième. — *Amidon; fécule; dextrine.*

Art. 1er. Amidon 279
Art. 2. Fécule. 280
Art. 3. Dextrine . . . . . *ibid.*

Section troisième. — *Sucre; — objets en sucre; — chocolat.*

Art. 1er. Sucre et objets en sucre 281
Art. 2. Chocolat 282

CHAPITRE VII. — Corps gras et savons.

Section première.

Bougies stéariques 283

Section deuxième.

Cire, cierges et bougies 285

Section troisième.

Huiles et graisses pour machines 286

Section quatrième.

Savons et parfumeries. 287

CHAPITRE VIII. — Cuirs et peaux.

Section première.

Cuirs tannés 290
Art. 1er. Cuirs forts 291
Art. 2. Cuirs corroyés 293
Art. 3. Courroies. 295

Section deuxième.

Cuirs vernissés . . . . . *ibid.*

Section troisième.

Cuirs hongroyés; — cuirs façon buffle 297

Section quatrième.

Basanes et maroquins. 298

Section cinquième.

Pelleteries et fourrures 299

Digitized by Google

CHAPITRE 9. — Arts et produits divers.

Pages.
Art. 1er. Galvano-plastie 300
Art. 2. Animaux empaillés 302
Art. 3. Formes, embauchoirs 303
Art. 4. Fers à cheval. 305
Art. 5. Cordonnerie . . . . . *ibid.*
Art. 6. Bouchons. 307
Art. 7. Tabac. 308
Art. 8. Combustible artificiel . . . . . *ibid.*
Art. 9. Or faux 309
Art. 10. Papier et toile verrés . . . . . *ibid.*

EXTRAIT DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME SECTION DU JURY.

CHAPITRE Ier. — Papeterie.

Section première.

Papiers blancs 311

Section deuxième.

Papiers cartiers 314

Section troisième.

Papier de cuir 315

Section quatrième.

Cartons à satiner, à presser, pour reliure, etc. 316

Section cinquième.

Papiers et cartons-porcelaine, glacés 317

Section sixième.

Papiers de fantaisie, marbrés, racinés, coloriés, etc. 318

Section septième.

Papiers d'ameublement 321

CHAPITRE II.

FONTE DE CARACTÈRES, TYPOGRAPHIE, ÉDITION DE LIVRES.

Section première.

Fonte de caractères 324

Section deuxième.

Typographie 327

Section troisième.

Édition de livres 336

Digitized by Google

CHAPITRE III. — Lithographie; — Calligraphie.

Section première.

Pages.
Lithographie 338

Section deuxième.

Calligraphie 343

CHAPITRE IV.

RELIURE, CONFECTION DE PORTEFEUILLES ET DE REGISTRES DE BUREAU, ENVELOPPES DE LETTRES.

Section première.

Reliure 344

Section deuxième.

Portefeuilles, agendas, buvards. 349

Section troisième.

Registres de bureau 351

Section quatrième.

Enveloppes de lettres 352

CHAPITRE V.

Instruments de musique 353

Section première.

Pianos . . . . . *ibid.*

Section deuxième.

Orgues 357

Section troisième.

Harmonium. 359

Section quatrième.

Instruments à archet . . . . . *ibid.*

Section cinquième.

Instruments à vent, en bois et en cuivre 360

Section sixième.

Instruments divers. 362

Section septième.

Cordes pour instruments à archet . . . . . *ibid.*

CHAPITRE VI.

harpenterie, menuiserie, parquetterie . . . . . *ibid.*

Digitized by Google

CHAPITRE VII. — Meubles.

Section première.

Pages.
Meubles usuels et de luxe 363

Section deuxième.

Petits meubles de fantaisie 369

CHAPITRE VIII.

Marbrerie 370

CHAPITRE IX.

CARROSSERIE, HARNACHERIE, SELLERIE, MALLETERIE.

Section première. — *Carrosserie.*

§ 1er. Équipages 374
§ 2. Voitures pour chemin de fer 376

Section deuxième.

Harnacherie et sellerie. 377

Section troisième.

Malleterie 378

CHAPITRE X.

Orfévrerie et ciselure, bijouterie, joaillerie 379

CHAPITRE XI.

OR, ARGENT, PLATINE. — PASSEMENTERIE EN OR ET EN ARGENT.

Section première.

Or, argent, platine 383

Section deuxième.

Passementerie en or et en argent . . . . . *ibid.*

CHAPITRE XII. — Broderies.

Section première.

Broderies en or et en argent. 384

Section deuxième.

Broderies en laine 386

Section troisième.

Broderies en coton. . . . . *ibid.*

CHAPITRE XIII.

Dorure sur bois. 387

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Pages.
Ganterie. 387

CHAPITRE XV. — Objets de mode et d'habillement.

Section première.

Chapeaux de paille. 390

Section deuxième.

Corsets 391
§ 1er. Corsets faits à la main . . . . . ibid.
§ 2. Corsets faits à la mécanique 392

Section troisième.

Perruques et toupets 393

CHAPITRE XVI.

Brosserie. 395

CHAPITRE XVII.

Cartes à jouer 396

CHAPITRE XVIII.

Mercerie. 397

CHAPITRE XIX.

Objets en carton-pierre, en pâte plastique et en plâtre. . . . . ibid.

CHAPITRE XX.

Objets en cire, fleurs artificielles en étoffe et en papier. 399

CHAPITRE XXI. — Objets divers.

§ 1er. Bronzes dorés 400
§ 2. Cheveux (ouvrages en) . . . . . ibid.
§ 3. Cuivre (objets en) repoussés au tour 401
§ 4. Fenêtres-tabatières en fer, pour toits . . . . . ibid.
§ 5. Fourchettes de parapluies 402
§ 6. Gomme à toupets . . . . . ibid.
§ 7. Moulures en cuivre appliquées sur bois . . . . . ibid.
§ 8. Peignes 403
§ 9. Plaqués . . . . . ibid.
§ 10. Portraits au daguerréotype . . . . . ibid.
§ 11. Ressorts métalliques pour perruques, etc. 404
§ 12. Sculpture en bois . . . . . ibid.
§ 13. Tableterie . . . . . ibid.
§ 14. Transposition de tableaux sur toile. 405
§ 15. Vannerie. . . . . ibid.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

ARTISANS ET OUVRIERS.

RÉCOMPENSES ET PRÉVOYANCE.

CHAPITRE Ier.

Pages.

Récompenses 409

CHAPITRE II.

Caisses de prévoyance. 436

QUATRIÈME PARTIE.

Distribution des récompenses.

Compte-rendu 461

EXPOSANTS

Arrêtés royaux approuvant les propositions du jury. 473
Liste des exposants auxquels le jury a voté des distinctions 475
Première section . . . . . *ibid.*
Deuxième section 487
Troisième section 495
Quatrième section. 505

ARTISANS ET OUVRIERS.

Ouvrières récompensées 520
Arrêté royal relatif aux artisans et ouvriers décorés 525
Artisans décorés, ayant concouru directement à l'exposition. 526
Ouvriers décorés, ayant concouru indirectement à l'exposition 528

Décorations de l'ordre de Léopold. 568

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

ports de jury et documents de
ner Library 005391109
2044 081 991 861

Digitized by Google